
SIGILL : COLL : HARVARD : CANTAB : NOV : ANGL : 1650
CHRISTO ET ECCLESIAE
The Gift of
the Society at
dinburgh, Scotlan
or Propagatin
hristian Knowle
1766-67
N. Hurd Sc.
BOSTON.

LES OEUVRES POSTHUMES DE Mr. CLAUDE.

Jean

TOME SECOND.



A AMSTERDAM,

Chez PIERRE SAVOURET, Marchand Libraire dans le Kalver-Straat.

M. DC. LXXXVIII.

Avec Privilege de Nosseigneurs les Estats.



TRAITÉ DE JESUS-CHRIST.

LIVRE PREMIER.

DIVISION DE L'OUVRAGE.



IL y a cinq choses principales qu'on peut considérer touchant Jesus-Christ.

I. Le Principe par lequel il est venu au Monde.

II. Les Dispositions ou les Préparations qui l'ont précédé.

III Sa Personne & ses Natures.

IV. Ses Offices ou ses Charges.

V. Ses deux Etats, sçavoir d'abaissement & d'exaltation.

DU PRINCIPE PAR lequel JESUS-CHRIST est venu au Monde.

CHAPITRE I.

Si Jesus-Christ fût venu au Monde encore qu'Adam n'eût pas péché.

IL n'est pas nécessaire de traiter ici la question agitée entre les Scholastiques, sçavoir si Jésus-Christ fût venu au Monde encore qu'Adam n'eût point péché; car si on consulte le sens perpétuel de l'Evangile, on verra que Jesus-Christ n'est venu que pour l'occasion du péché & pour détruire les œuvres du Diable, à cause dequoi S. Paul le met en opposition avec Adam, l'appellant *le second Adam*, & nous le représentant dans cette veuë comme le Chef d'un nouveau monde, d'où il s'ensuit qu'il n'est point venu par le principe de la Nature. Et quant à cette raison que quelques Scholastiques mettent en avant, savoir, que quand même l'homme n'eût point péché, Dieu eût voulu remplir ou employer tous les moyens possibles pour se communiquer à la creature, entre lesquels l'union hypostatique avec la nature humaine semble tenir le premier rang; d'où ils concluent que Jesus-Christ n'eût pas laissé de venir au monde, quand même l'homme eût persisté dans son innocence. Cette raison-là, dis-je, me paroît frivole, parce qu'elle est établie sur un principe non seulement douteux, mais évidemment faux, qui est que Dieu dans l'ordre de la Na-

ture

ture se communique à toutes les créatures de toutes les maniêres possibles. Cette maxime est fausse; Car Dieu n'eût pas donné à l'homme la gloire & la félicité céleste dans l'ordre de la Nature, ni ne lui eût communiqué cet Esprit d'impeccabilité qu'il communique à ses Saints dans le Paradis, ni celui de Persévérance au bien qu'il communique aux fideles sur la terre.

CHAPITRE II.

Quel est ce Principe Surnaturel de la venuë de Jesus-Christ.

IL faut donc poser pour fondement que Jesus-Christ n'est pas venu au monde de la maniére que les autres hommes y viennent en vertu de cette parole du Createur, *fructifiez & multipliez*, mais qu'il y est venu par un Principe supérieur à la Nature, & en vertu de cette autre parole, *La semence de la femme brisera la teste du Serpent.* Mais quel est ce Principe supérieur à la nature? Tous les Théologiens conviennent que c'est un principe de franc arbitre & de liberté en Dieu, c'est-à-dire qu'il dépendoit de Dieu & de son bon plaisir d'envoyer son Fils au monde ou de ne le pas envoyer, & c'est à cela qu'il faut raporter le passage du Ps. 40. *Tu n'as point pris plaisir au sacrifice ni au gâteau, mais tu m'as percé les oreilles; tu n'as point demandé d'Holocaustes, adonc j'ay dit, il est écrit au rolle du Livre, Mon Dieu, j'ay pris plaisir à faire ta volonté.* Car cette volonté que Jesus-Christ dit dans cet Oracle qu'il a pris plaisir de faire, est l'exécution des decrets de Dieu touchant la rédemption, qui sont appellez *la volonté de Dieu* parce qu'ils étoient arbitraires. A cause dequoi

Saint Paul expliquant ce Passage, dit que *par cette volonté nous sommes sanctifiez, savoir par l'oblation une fois faite par Iesus-Christ* Il faut encore raporter à cela même le Passage de Saint Paul 1. Cor, *Depuis qu'en la Sapience de Dieu le monde n'a point connu Dieu par sapience, le bon-plaisir de Dieu a été de sauver les croyans par la folie de la Prédication.* Car quoi que d'abord il semble que ce terme de *bon-plaisir* tombe sur la maniére dont Dieu apelle les hommes sous l'Evangile, savoir, par la prédication, si est-ce neantmoins, que quand on considére bien le but de Saint Paul, & la matiére dont il s'agit, on voit que ce bon-plaisir regarde le salut que Dieu donne aux croyans par la prédication. En effet il oppose-là l'effet qu'a produit la Philosophie humaine, qui est de perdre les hommes, au salut que Dieu a trouvé bon de faire produire à la prédication; de sorte que raportant ce dernier au bon-plaisir de Dieu, il est évident qu'il dépendoit de la liberté de Dieu, non de sauver les hommes par la voye de la sapience, ou par celle de la prédication, mais de les sauver par la prédication, ou de les laisser périr par la voye de la sapience. Cela méme paroît par le terme de *grace* qui est si souvent employé pour signifier l'Evangile, & par celui de *don Dieu* qui est aussi employé pour signifier Jesus-Christ. *La grace salutaire à tous hommes est clairement apparuë*. Tit. 2. *L'Enfant nous est né, le Fils nous a été donné.* Esaïe 9. *Graces à Dieu de son inenarrable*, 2. Cor. 9. La chose parle d'elle-même. Car aprés la chûte du genre-humain, puisque nous nous trouvions tous enveloppez dans la condamnation & exposez aux rigueurs de la Justice, il est manifeste qu'il dépendoit uniquement du bon-plaisir de Dieu de nous envoyer un Libérateur, & qu'il n'y avoit aucune néceßité qui l'obligeât à cela.

CHAPITRE III.

S'il étoit arbitraire à Dieu d'envoyer Jesus-Christ, ou ne le pas envoyer.

ON dira qu'il n'est pas difficile de comprendre que Dieu n'étoit obligé par aucune nécessité à nous envoyer son Fils, mais qu'il semble au contraire qu'il ne pouvoit pas nous l'envoyer; d'où il s'ensuit qu'on ne sauroit dire qu'il lui fût arbitraire de l'envoyer ou de ne pas l'envoyer. La Justice étant une vertu naturelle & nécessaire en Dieu, & l'homme étant devenu pécheur, il ne semble pas que Dieu pût s'empescher de perdre l'homme, ni qu'il fût en liberté de lui procurer une délivrance. Je répons qu'il y a trois dégrez de la Justice. Le premier est celui par lequel Dieu *punit le péché*, de quelque maniére que cela se fasse. Le second est celui par lequel il punit positivement le péché en la personne de celui qui l'a commis. Et le troisiéme est celui par lequel Dieu, à cause des péchez qu'un homme a commis, lui réfuse la communication de quelque lumiére intérieure ou extérieure, ou de quelque secours quel qu'il soit. Le premier de ces dégrez est, non arbitraire, mais necessaire en Dieu. Car ce n'est autre chose que l'amour de la Sainteté, laquelle comme chacun voit est si essentielle à la Divinité, qu'il n'est pas possible de concevoir Dieu sans cette amour: Mais quant au second & au troisiéme dégré, il est certain qu'ils sont arbitraires en Dieu, c'est-à-dire que pourvû que le péché soit puni, & que l'amour infinie qu'il a pour la Sainteté demeure en son entier sans recevoir ni bréche ni ébranlement, il lui est arbitraire de punir le

pécheur, ou de ne le point punir, de le secourir, ou de ne le point secourir, de lui accorder ses lumiéres, ou de ne les lui point accorder. Comme donc cette amour de la Sainteté demandoit nécessairement la punition du crime, & que le crime se pouvoit punir ou en la personne de celui qui l'avoit commis, ou en la personne d'un autre, il lui a été arbitraire d'envoyer son Fils au monde, ou de ne le pas envoyer.

CHAPITRE IV.

Si le crime d'une personne peut étre puni en la personne d'un autre.

MAis, dira-t-on, puisque l'ordre de la Nature attribuë à châque personne son action, & par conséquent son crime ou son péché, sans qu'il se puisse communiquer ou dévenir l'action d'un autre homme, les actions ne pouvant étre dans le commerce, ne faut-il pas aussi necessairement dire, que ce même ordre de la Nature attribuë la peine de châque action criminelle précisément à la personne qui l'a commise; ainsi il n'est pas possible que le péché soit puni en la personne d'un autre qui ne l'a point commis, sans que cet ordre soit violé, ce que Dieu ne peut faire à moins que de se rénier soy-même, ce qu'on ne peut dire sans blasphéme. Je répons qu'il faut concevoir dans l'ordre naturel deux dégrez, l'un est le premier & fondamental établissement de la nature des choses avec leurs rélations & liaisons. Le second est un ordre qui regarde plûtôt l'état des choses que leur premier établissement. Le premier degré est inviolable, il ne sauroit étre changé, parce qu'il a son fondement dans l'essence même

même de Dieu, qui est le premier Exemplaire, ou si vous voulez le premier Original de toutes choses; mais quant au second il est certain qu'il est muable, & qu'il se change en effet, soit en mal soit en bien, selon que la Sagesse Divine trouve bon, ou de le faire ou de le permettre. On peut éclaircir cela par des exemples. Et 1. dans l'ordre des choses Physiques, le premier établissement naturel de la Nature humaine demande qu'elle soit composée de corps & d'ame, de matiére & de forme, d'esprit & de chair. Le second établissement qui regarde plus l'état de la Nature humaine, que la Nature humaine elle-même, demande que le corps ait tous ses organes intérieurs & extérieurs, disposez d'une telle maniére, qu'il ait deux mains, deux bras, deux pieds, qu'il ait chaque partie dans une telle & telle situation; ce premier établissement est immuable, & Dieu luy-même *n'y peut rien changer*, mais le second est muable sans doute. & en bien & en mal, & c'est de ce changement d'où procedent les monstres, ou les Heros. 2. Le premier établissement naturel du monde est d'étre composé de plusieurs créatures toutes dépendantes de la Providence Divine, & les raisonnables d'entr'elles sujettes, de droit, aux Loix du Createur. Le second établissement qui regarde l'état naturel du monde, plûtôt que son essence est que les creatures raisonnables se soûmettent de fait, non seulement aux ordres de la Providence Divine, mais aussi à ses Loix, & qu'elles ayent toutes les inclinations portées à cela. Le premier établissement est inviolable & Dieu luy-même n'en sauroit dispenser, mais le second a été changé, comme l'expérience nous l'a fait voir. Sur ce fondement je dis que le premier établissement naturel de la Justice, & son premier

ordre qui fait son essence est que le péché soit puni, que l'action criminelle ne soit jamais ni approuvée, ni négligée, ni tenuë pour indiférente, ni tolérée. Mais le second établissement qui regarde l'état naturel de la Justice, & non son essence, est que le péché ou l'action criminelle soit vangée & punie en la personne même qui l'a commise. Le premier établissement est que l'action mauvaise soit odieuse & punissable. Le second qu'elle soit punissable dans la personne à qui elle appartient, c'est-à-dire, dans la personne qui l'a commise. C'est ce premier établissement que Dieu ne sauroit changer, parce qu'il ne sauroit cesser d'être Juste; mais quand au second il le peut, parce qu'il ne regarde que l'état naturel de la Justice & non son essence, comme il paroît par cette raison. C'est que toute l'idée de l'amour de la Sainteté & de la haine du péché qui fait l'essence de la Justice, demeure en son entier, encore que le péché soit puni dans une autre personne que celle qui l'a commis; comme toute l'essence de la nature humaine demeure en son entier bien que le corps soit monstrueux en quelqu'une de ses parties, ou qu'il soit élevé à une perfection au dessus de la régle commune.

CHAPITRE V.

Quelles raisons Dieu a euës d'envoyer son Fils au monde.

Cependant quoi que nous disions que l'envoi de Jesus-Christ au monde étoit arbitraire à Dieu, il ne faut pourtant pas s'imaginer qu'il n'ait été meu à cela par aucune raison de sagesse ou de miséricorde. Mais il faut dire 1. qu'il y a trois sortes d'attributs en Dieu. Les uns ont les

raiſons de leurs exercices dans la qualité de leur objet, & telle eſt par exemple la Juſtice, laquelle ayant pour objet le péché, tire de la nature même de ſon objet les raiſons de ſon action, & à l'égard de ces attributs qui ſont néceſſaires, Dieu luy-même ne s'en peut diſpenſer ; parce que s'il s'en diſpenſoit, il violeroit la rélation naturelle & eſſentielle qui eſt entre lui & un tel objet. On peut dire la même choſe de ſa bonté envers une créature innocente. Car quoi qu'abſolument parlant il ne donne rien à la créature en quelque état qu'elle ſoit, à cauſe de ſa ſouveraine & infinie Majeſté qui l'éleve au deſſus d'elle, ſi eſt-ce pourtant qu'il y a un raport & une rélation inviolable entre la Sainteté de la créature & Dieu, qui fait que Dieu ne peut jamais ni la condamner, ni s'empécher même de l'aprouver, & par conſéquent de la bénir. La ſeconde ſorte d'attributs que *nous concevons en Dieu*, eſt de ceux dont à la vérité on peut rendre quelque raiſon, mais cette raiſon ne ſe tire point de leur objet, elle ſe tire immédiatement & uniquement de Dieu même. Tels ſont ſes attributs par leſquels Dieu a fait le monde, qui ſont ſa bonté, ſa ſageſſe & ſa puiſſance, il ne faut point douter qu'il n'y ait eu des raiſons qui ont meu Dieu à leur exercice dans l'œuvre de l'Vnivers, mais ces raiſons ne pouvoient pas venir de l'objet, puis qu'il n'étoit point encore, elles ne peuvent étre priſes que de Dieu même qui a eu inclination à ſe communiquer, & à déployer au dehors les merveilles de ſa puiſſance & de ſa ſageſſe. Ces ſortes d'attributs ſont appellez arbitraires à l'égard de leur objet, parce que leur objet ne contribuë rien qui les engage ou qui les détermine à l'action. La troiſiéme ſorte d'attributs ſont ceux dont on ne peut rendre aucune raiſon ni de la part de la

créa-

créature, ni de la part de Dieu même; n'y ayant rien qui les détermine à l'action que le seul bon-plaisir. Telle est la miséricorde par laquelle Dieu élit les hommes à la Foy, & la volonté par laquelle il endurcit les autres, c'est-à-dire, qui les réprouve. Telle est la grace par laquelle il distribuë les vocations particuliéres, comme celle de Bethsaléel & d'Aoliab pour la construction du Tabernacle, celle de Moïse & des Prophétes, celle des Apôtres, & en général de tous ceux qui sont appellez de Dieu pour quelque grande œuvre, & nous y pouvons mettre aussi la vocation de la postérité de Jacob pour l'Alliance de Dieu & la possession de la terre de Canaan. Toutes ces sortes de graces sont tellement arbitraires qu'on n'en sauroit donner autre raison, que le seul bon-plaisir de Dieu qui se détermine luy-même; & de là vient que quand on en parle on a accoûtumê de marquer cette différence entre l'amour de Dieu & celle des hommes, savoir que celle des hommes suppose son objet, car avant que nous aimions quelqu'un, il faut qu'il soit aimable, ou qu'on le suppose tel, au lieu que l'amour de Dieu ne le suppose point, mais le fait, car c'est sa grace & son élection qui met en nous toutes les bonnes qualitez que nous pouvons avoir.

Sur cette distinction il faut dire que le principe par lequel Jesus-Christ est venu au monde est un attribut de la seconde sorte. Il n'a pas été tellement arbitraire en Dieu de l'envoyer ou de ne le pas envoyer, qu'il n'y ait eu quelques raisons qui l'ont meu à le donner plûtôt qu'à le refuser; mais ces raisons ne sont pas prises de la créature, puis qu'il n'y avoit en nous que péché & malédiction, & ainsi à cet égard cet envoi a été arbitraire. Elles sont prises de Dieu même, car

autant

autant qu'il nous est permis de le concevoir par l'événement, Dieu 1. a voulu qu'il y eût non seulement entre les Anges, mais aussi entre les hommes un objet perpétuel de son amour; Or tout le genre humain étant envelopé dans le péché du premier homme, il étoit impossible que les hommes fussent en aucune maniére l'objet de l'amour de Dieu, si Dieu ne leur eût procuré un Rédempteur. 2. Dieu a voulu relever la gloire de sa sagesse d'une maniére plus illustre qu'elle n'avoit paru dans la création de l'Univers. Car dans la création de l'Univers la sagesse de Dieu reluit, en ce qu'il a donné à châque chose des inclinations proportionnées à la fin pour laquelle elles sont destinées, & aux effets qu'il en veut tirer. Mais dans la Grace cette même sagesse reluit en ce qu'il destine des choses à des fins, & leur fait produire des effets avec lesquels non seulement elles paroissent n'avoir nulle proportion, mais qui semblent même leur être tout-à-fait contraires. Ainsi au lieu que la Croix est le dernier degré de l'ignominie, Dieu en a fait le chemin de la gloire; Au lieu que la Virginité est un principe infécond, Dieu s'en est servi pour mettre son Fils au monde, & pour peupler le Ciel par son ministére. Au lieu que la foiblesse est la voye ordinaire par laquelle on succombe sous la victoire des ennemis, Dieu en a fait le moyen admirable des triomphes de Jesus-Christ, selon que Saint Paul le dit, Col. 2. *que Jesus-Christ a dépoüillé les Principautez & les Puissances, triomphant d'elles en la Croix*. Au lieu que la mort rompt la liaison du pére avec ses enfans, Dieu en a fait au contraire l'unique moyen par lequel Jesus-Christ nous a mystiquement engendrez à Dieu, selon ce que dit Esaïe, *qu'aprés qu'il aura mis son ame en oblation*

pour

pour le péché, il se verra de la postérité, il prolongera ses jours, & le bon-plaisir de l'Eternel prospérera en sa main. Es. 53. 3. Dieu a voulu relever la gloire de sa puissance au de-là de ce qu'elle avoit paru dans l'œconomie de la Nature. Dans la Nature il avoit tiré un homme du limon de la terre, & l'avoit fait sortir du sein de la poudre beau & pompeux, comme il fait sortir tous les jours le Soleil de son cabinet. Mais dans la Grace il a tiré le nouvel homme du sein des Enfers, il le fait sortir du sein de l'abysme mille fois plus pompeux & plus rayonnant de gloire que le Soleil, ni que le premier homme. Dans la Nature Dieu avoit par un art admirable trouvé le moyen d'unir l'esprit avec la chair, en soufflant dans cette poignée de terre dont il fit le corps d'Adam, une respiration de vie. Mais dans la Grace il a trouvé le secret d'unir ensemble en l'unité d'une même Personne, le Créateur avec la créature, la Nature Divine avec l'humaine, l'Esprit éternel avec le corps; de sorte qu'en la Nature on avoit dit simplement, *La poudre a été faite chair*, & *la chair a été faite en ame vivante.* Dans la Grace on dit, *la Parole a été faite chair*, & *celui qui étoit en forme de Dieu ne réputant point rapine d'être égal à Dieu, a pris la forme de Serviteur.* Dans la Nature, les Anges avoient admiré la puissance de Dieu quand il tira une femme du côté d'un homme dormant; mais dans la Grace ils ont vû avec une admiration plus grande sortir une Eglise du côté d'un homme mourant. 4. Dieu a voulu relever la gloire de sa bonté au dessus de ce qu'elle avoit paru dans l'œconomie du monde. Car dans la Création Dieu avoit été assez bon pour produire les créatures du néant, & l'on peut dire qu'il les avoit aimées avant qu'elles fussent. Mais dans la Grace
il

l'a produit la nouvelle créature de quelque chose de pis que le néant, je veux dire du sein de la rebellion & de la révolte, & l'on peut dire qu'il l'a aymée non seulement quand elle n'étoit pas aymable, mais lors même qu'elle étoit l'objet de sa haine, & lors-même qu'elle le haïssoit. *Dieu*, dit Saint Paul, *racommande du tout sa dilection envers nous, en ce que lors que nous n'étions que pécheurs Christ est mort pour nous.* Rom. 5. Dans la création Dieu fit paroître sa bonté sur l'homme innocent, il luy donna la domination de ses oeuvres, & le mit dans un paradis de délices. Mais dans la Grace Dieu a porté cette bonté jusqu'à nous pardonner nos crimes, à faire de miserables pécheurs des heritiers de son Royaume, & à les élever à la possession d'un Paradis céleste & éternel. 6. Il a voulu par ce moyen porter les vertus de l'homme, dans lesquelles consiste son image, à un degré plus glorieux & plus illustre mille fois qu'il ne les luy avoit données dans l'état de son innocence; car combien plus forte est la reconnoissance qu'un homme pécheur à pour son Dieu qui l'a racheté, & qui l'a adopté, que celle qu'Adam avoit pour le même Dieu qui l'avoit créé; combien plus puissante & plus vive est l'amour que le sang de Jesus-Christ & l'adoption de la misericorde nous inspire, que celle qu'inspiroit à Adam la terre dont il avoit été pris, & les créatures dont il avoit été fait le Maître. Combie plus tendre & plus inviolable est l'amour de la vertu & de la sainteté que la repentance nous donne aprés le crime, que celle que l'innocence communiquoit au premier homme. Combien plus profonde est l'humilité d'un homme qui s'aneantit aux pieds de la Justice Divine, & qui couvre sa face de honte & de confusion, se condamnant

soy-

soy-même, & s'ouvrant l'Enfer à soy-même; que celle que la poudre ou le néant dont Adam avoit été tiré & la bassesse de sa condition luy pouvoit communiquer. Combien plus forte, constante & inviolable est la Sainteté que le Saint Esprit forme en nous, qu'il y soûtient luy-même, & pour laquelle Jesus-Christ intercede dans le Ciel, que celle qu'Adam avoit reçûë, & qui avoit été laissée dans la main de son conseil. 7. Il n'a pas voulu que le Démon triomphât de la corruption qu'il avoit apportée sur l'ouvrage de la création Car quoi que les jugemens de la Justice Divine l'empêchassent d'insulter, ni de se glorifier de ce qu'il avoit fait en remportant sa funeste victoire sur l'homme, si est-ce néantmoins qu'en quelque maniére il pouvoit se glorifier d'avoir arrêté le cours de la bonté de Dieu vers sa créature, & pouvoit insulter sur la créature elle-même qu'il avoit détruite. Dieu donc a voulu confondre cet ennemi, de la même maniére qu'il confondit autrefois Nebucadnetzar & ses Babyloniens qui avoyent détruit le premier Temple, en en relevant les masures, ou pour mieux dire, en bâtissant sur les premiers fondemens une deuxiéme maison qui fût plus glorieuse que la premiére, selon l'Oracle du Prophéte Aggée. *La gloire de cette deuxiéme maison sera plus grande que celle de la premiére.* Car nous pouvons fort bien appliquer cette Prophétie au sujet que nous traitons. La gloire du nouveau monde, de ce second Temple de Dieu, rebâti par Jesus-Christ, a été mille fois plus grande que celle du premier, & le Démon a vû naître de sa malice, sa honte & sa confusion; & l'Empire qu'il avoit usurpé sur les oeuvres de Dieu, n'a servi qu'à le couvrir d'opprobre & à rendre plus pesantes les chaînes de sa servitude.

CH.

CHAPITRE VI.

Si ces raisons obligéoyent Dieu à nous envoyer son Fils.

VOila à peu-prés les raisons qui ont meu Dieu à envoyer Jeus-Christ au monde. Mais quoi qu'elles nous paroissent solides & importantes, il ne faut pourtant pas s'imaginer qu'elles fussent si nécessaires à l'égard de Dieu, qu'il ne peût s'empêcher de les suivte, ni qu'elles le déterminassent d'une telle maniére qu'il lui fût nécessaire d'envoyer son Fils, car toutes ces raisons sont prises de la gloire externe de Dieu & de l'éxercice de de ses vertus au dehors. Or Dieu n'a nullement besoin de cette gloire externe, étant souvérainement parfait, & souvérainement heureux *en la possession* de soy-même; d'où il s'ensuit que non seulement l'envoy de Jesus-Christ étoit arbitraire à Dieu à nôtre égard, c'est-à-dire, qu'il n'y avoit rien en nous qui le meût à cela, mais il étoit aussi arbitraire à l'égard de Dieu, c'est-à-dire, que les raisons prises de lui-même qui l'y induisoient, n'étoyent point des raisons nécessaires, parce que comme je viens de le dire, elles étoyent toutes prises de sa gloire extérieure, de laquelle certainement Dieu n'a que faire pour être heureux & parfait, & pour laquelle on peut bien dire que toutes les créatures sont faites & destinées, comme pour leur fin. Mais on ne peut pas dire le-même de ses attributs, car à proprement parler Dieu est une Essence nécessaire qui n'est destinée à aucune fin, mais qui est fin à soy-même. Ainsi à tous égards il dépendoit de son pur bon-

bon-plaisir de nous envoyer Jesus-Christ, ou de ne le pas envoyer, ce qui reléve d'autant plus son amour envers nous, & rend infinie nôtre obligation.

CHAPITRE VII.

Si supposé que Dieu nous voulût sauver, il le pouvoit faire sans envoyer son Fils.

CE que nous disons de l'envoy de Jesus-Christ qu'il a été arbitraire à Dieu, doit être entendu à l'égard de la premiére grace qui nous la donné, c'est-à-dire, de la volonté que Dieu a eu de nous racheter, laquelle a été une volonté de bon-plaisir. Mais si on supose une fois cette volonté, il faut reconnoître en même-tems qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour l'executer, je veux dire pour opérer la rédemption du genre humain que l'envoy de Jesus-Christ; & de cette sorte, cet envoy, lequel étant consideré absolument est arbitraire, devient nécessaire sur la supposition du décret de nous sauver ou de nous rendre le salut possible.

Mais quoy, dira-t-on, Dieu ne pouvoit-il pas nous sauver par le simple exercice de sa miséricorde, en nous pardonnant nos péchez sans satisfaction. Je répons que cela étoit absolument impossible. 1. Parce que la Justice est une vertu naturelle & essentielle en Dieu, laquelle ne fait point son objet, mais le suppose, & de l'exerciee de laquelle Dieu ne se peut dispenser à moins que de violer sa propre essence, ce qui ne se peut dire sans blasphéme. Les Sociniens voyant bien la force de cette raison, ont été pour l'éluder assez té-

téméraires pour nier le fondement sur lequel elle s'établit; savoir, que la Justice soit une vertu naturelle & essentielle en Dieu ; au contraire, ils veulent que la miséricorde lui soit essentielle, & la Justice arbitraire. Mais cette erreur se réfute facilement, si on considére ce que c'est que la Justice en Dieu, savoir que c'est une haine contre le péché, & une volonté de le punir & de conserver la rélation qui est entre le crime & la peine. Or cette haine du péché, & cette volonté de le punir naist nécessairement & essentiellement de l'amour de la sainteté, & de la volonté de maintenir la rélation qui est entre la sainteté & la félicité. Et qui est-cé qui ne voit que l'amour de la sainteté, & le désir de conserver la rélation qu'elle a avec la félicité, est si essentiel à Dieu, qu'il n'est pas possible de former l'idée de la Divinité sans concevoir distinctement cette vertu? Il n'est donc pas possible que la Justice, qui n'est autre chose que la haine du crime, & la volonté de conserver la rélation qu'elle a avec la peine, ne soit essentielle à la Divinité. Il faut concevoir ces quatre choses en Dieu. 1. L'amour de la Sainteté. 2. La volonté de maintenir la rélation qu'elle a avec la félicité. 3. La haine du péché. 4. La volonté de garder la rélation qu'il a avec la peine. De ces quatre choses, il est évident que la deuxiéme naist nécessairement de la premiére. Il est donc par conséquent évident que la quatriéme, naist de la troisiéme. Or la troisiéme naist nécessairement de la premiére, ou pour mieux dire, la troisiéme & la premiére ne sont qu'une même chose ; & elles sont toutes deux si essentielles à Dieu qu'il n'est pas possible de concevoir Dieu sans elles; la deuxiéme donc & la quatriéme lui sont de même essentielles, & il ne les sauroit

violer sans se renier soy-même, ce qui est impie.

Une deuxiéme raison de cela même peut-être prise de ce que Dieu est essentiellement le Souverain Magistrat du Monde, & par conséquent le Protecteur de l'ordre, & le Vangeur du droit & de l'équité. Il n'est donc pas possible qu'il n'exerce sa Justice, & par conséquent qu'il ne punisse le crime, puis qu'un crime n'est autte chose que la violation de l'ordre naturel dans lequel les choses doivent être, & la transgression des loix éternelles. Un Magistrat peut-être consideré, ou comme personne privée, ou comme Magistrat. En cette premiére qualité, il peut-être offensé & avoir du ressentiment pour les injures qu'on lui fait, il peut aussi recevoir du dommage en sa personne & en ses biens, & en désirer la réparation, il peut encore avoir de la haine contre quelqu'un sans sujet, & être surpris de quelque passion violente, & par tous ces principes il se peut faire qu'il procurera du mal à autrui. Mais il se peut faire aussi qu'il ne leur en procurera pas, car il est le Maître de ses biens, & peut quitter le dommage qu'il a reçu à l'égard de sa personne; il est aussi le Maître de ses droits, & il peut relâcher la réparation des injures qu'il a souffertes, il peut changer sa haine & reprimer sa passion. Mais comme Magistrat il est lié par les loix dont il est le défenseur & l'exécuteur, il n'en est point le Maître, & il ne dépend nullement de lui de souffrir qu'elles soyent impunément violées. L'ordre naturel des choses étant que la peine soit jointe au crime, il ne sauroit changer cet ordre ni laisser le crime impuni. Pour appliquer cet exemple à Dieu, je dis que Dieu peut-être consideré, ou comme une Personne particuliére, ou comme le Souverain

verain Magistrat du Monde. En qualité de Personne particuliére, il n'est pas capable de haine capricieuse ni mal-fondée, ni de passion témeraire ou violente, il ne peut aussi recevoir aucun dommage ni en lui-même ni en ses biens, *Car comme nôtre bien ne va pas jusqu'à lui*, suivant ce que le Prophéte dit Ps. 16. nôtre mal n'y va pas aussi, il est élevé au dessus des atteintes des créatures, il peut recevoir des outrages ou des injures à l'égard de sa gloire extérieure, & à cet égard on le peut considérer comme une Partie offensée qui pourroit peut-être relâcher de ses droits; puisqu'il en est absolument le Maître. Mais ce n'est pas en cette qualité que Dieu exerce sa Justice, il le fait comme Souvérain Magistrat, comme Vangeur de l'ordre, & Protecteur souvérain de l'équité; Mais, direz-vous, cet ordre lui-même & cette équité ne doit-elle pas être mise au nombre des créatures, puis-que ce n'est que la naturelle rélation que les choses ont entre elles? Or de là il s'ensuit que Dieu en est le Maître, qu'il le peut changer comme bon lui semble, & par conséquent l'ordre même qui porte la liaison de la peine avec le crime n'est pas une chose inviolable à Dieu. Je répons que ceux qui prennent la volonté de Dieu pour la premiére & fondamentale régle de l'établissement de l'ordre, & qui ne reconnoissent rien de premier ou de radical, si j'ose parler ainsi, que le seul bon-plaisir de Dieu qui a fait la vertu, vertu, & le vice, vice; qui a établi la liaison du bien Physique avec le bien Moral, & du mal Physique avec le mal Moral, lui étant libre de faire une autre disposition, ceux-là dis-je, ne se sauroyent empêcher d'avoüer que Dieu est le Maître des Loix, & qu'il dépend uniquement de lui de les changer, de les observer ou de ne les pas

 observer,

obſerver, de les relâcher ou de les executer à la rigueur; d'où il s'enſuit néceſſairement que Dieu pouvoit pardonner ſon péché à l'homme ſans aucune ſatisfaction. Il s'enſuit de la même quelque choſe de plus étrange, car on en pourroit fort bien conclure que Dieu pouvoit couronner le crime de l'homme de toutes ſes bénédictions, & faire que ſon péché, ſa des-obéïſſance, & ſa revolte fût deſormais conſidérée comme une belle vertu. On en peut auſſi conclurre que Dieu pouvoit établir cet ordre, que la créature fût obligée de le haïr, de le blaſphémer, d'être ingrate & méconnoiſſante envers lui, & ſi vous voulez encore, on en peut conclurre que Dieu pouvoit décharger la créature de toute obligation, la rendre Maîtreſſe d'elle-même, & lui élever un Trône & une Autorité, non ſeulement ſur toutes les créatures de Dieu, mais auſſi ſur Dieu même. Je dis que toutes ces conſéquences ſuivent néceſſairement du principe de ces gens-là, car ſi la premiére, radicale & fondamentale régle d'où l'ordre dépend, n'eſt autre choſe que la ſimple volonté & le bon plaiſir de Dieu, comme il lui a été arbitraire d'établir l'ordre que nous voyons, il lui étoit arbitraire auſſi d'en établir un autre quel qu'il fût, ou de n'en établir point du tout, ou d'établir le deſordre en la place de l'ordre, & en ce cas, ce que nous appellons aujourd'hui deſordre eût été le véritable ordre. Mais il n'eſt pas difficile de comprendre que ce principe non ſeulement eſt faux, mais auſſi tres-pernicieux, induiſant les hommes à mépriſer la différence du vice & de la vertu comme une différence capricieuſe, établie ſans raiſon & ſans néceſſité, les portant a murmurer contre Dieu & contre ſa Juſtice, & jettant toutes choſes dans une épouvantable confuſion.

Il

Il eſt donc certain que la premiére & fondamentale régle de l'ordre n'eſt pas le bon-plaiſir de Dieu, ni aucune choſe arbitraire ou muable. Qu'elle eſt-elle donc, direz-vous, faut-il concevoir pour cela quelque choſe de coéternel à Dieu qui ne dépendiſt point de lui, & dont au contraire il dépendroit? Combien peu différeroit cela du Deſtin des Stoïciens? Non, il ne faut rien concevoir de coéternel à Dieu différent de lui-même; Mais il faut dire que cette premiére & fondamentale régle de l'ordre, eſt l'eſſence même & la nature de la Divinité, conſiderée à l'égard de ſes proprietez morales; or comme il ſeroit abſurde & impie de dire que l'eſſence de Dieu lui eſt arbitraire, c'eſt-à-dire, qu'il dépend de ſon bon-plaiſir d'être tel ou de ne l'être pas, puis qu'à ce conte, il dépendroit de Dieu d'être Dieu ou de ne le pas être*, & qu'ainſi on concevroit en lui une Divinité muable & flexible à toutes ſortes de formes, il eſt auſſi abſurde & impie de dire, qu'il dépend de la pure liberté de Dieu ou de ſon bon-plaiſir de garder ou de rompre cet ordre naturel, qui porte la liaiſon de la peine & du crime, du mal Phyſique & du mal Moral. Il faut donc regarder cet ordre comme une choſe inviolable, conſtante & incapable de recevoir aucun changement, comme étant établi ſur un fondement fixe, ferme & néceſſaire, ſavoir les vertus morales qui ſont eſſentielles à la Divinité. Dieu donc en qualité de Magiſtat Souvérain étant Protecteur & Vangeur de cet ordre, ne peut qu'il n'exerce une juſtice incapable de changement, une juſtice qui lui impoſe une néceſſité, & par conſéquent de laquelle il ne ſe peut nullement diſpenſer. Mais, direz-vous, n'eſt-ce pas une choſe choquante de s'imaginer qu'il y a quelque choſe qui impoſe néceſ-

sité à Dieu, qui est revêtu d'une Majesté infinie, & qui est au dessus de tout? Je répons que si on concevoit que cette nécessité lui est imposée par quelque chose hors de lui, il y auroit de l'impiété dans cette pensée, mais on conçoit que cette nécessité ne vient que de sa Nature-même, & bien loin que ce soit une imperfection en Dieu d'être nécessairement tel qu'il est, & d'avoir une Nature & une Essence inviolable à lui-même, & nullement dépendante de son bon-plaisir ou de son arbitre, qu'au contraire c'est sa souveraine perfection, & la pensée opposée qui lui attribuë droit sur sa propre Nature, lui attribuë la derniére de toutes les imperfections, car elle n'établit en lui rien de fixe, non pas même son bon-plaisir, ni ce prétendu droit de se faire ou deffaire comme bon lui semble, car si l'Essence Divine est ainsi muable, pourquoi ce prétendu droit ne le seroit-il pas aussi? D'où viendroit que le principe d'inconstance qui change tout, qui établit tout comme bon lui semble, ne se pourroit pas changer soi-même, & s'établir ou se détruire comme il lui plairoit, ce qui, comme chacun voit, ne se peut concevoir sans extravagance? Mais, dira-t-on, quand on admettroit le principe, que Dieu exerce sa justice contre les crimes en qualité de Souverain Magistrat du monde, bien loin qu'il s'en ensuivît que Dieu ne peut pardonner les péchez sans satisfaction, que le contraire s'en ensuivroit nécessairement; car la fin que se doit proposer le Souvérain Magistrat est la conservation de la République, sans laquelle l'ordre ni les loix ne servent de rien. C'est pourquoi les Jurisconsultes & les Politiques ont perpétuellement en la bouche cette maxime, *Salus Populi suprema lex esto.* Quand donc il ne s'agit que de la ruïne de quelques particuliers,

ticuliers, il est certain que le Magistrat doit exercer la justice, parce que le bien public doit être préféré au bien parriculier, & que la conservation inviolable des Loix est préférable à la conservation des particuliers.

——Immedicabile vulnus
Ense recidendum est, ne pars sincera trahatur.

Mais quand il s'agit de la destruction de tout le corps, alors le Souverain Magistrat ne peut plus exercer la justice, parce que les Loix se détruiroient elles-mêmes, si elles détruisoient la République; ainsi en ce cas, les Loix doivent céder au salut de tout le corps, & le Magistrat doit accorder une amnistie. Je répons qu'il y a de deux sortes de Loix, les unes qui sont faites pour la République, & non la République pour elles, les autres *qui ne sont pas* faites pour la République, mais au contraire la République est faite pour elles. L'objection a lieu à l'égard des premiéres Loix, je l'avouë, mais je nie qu'elle ait lieu à l'égard des secondes; au contraire quand une République n'est faite que pour l'observation de certaines loix, si au lieu de les observer, elle les viole, les loix demandent justement & nécessairement sa ruïne, & le Souvérain Magistrat qui n'en est pas le Maître, ne sauroit préférer la conservation d'une République criminelle, à la Majesté sacrée de ces loix. Or dans la matiére dont il s'agit, je dis que la République des Créatures a été faite pour l'observation des loix Divines, & non les loix Divines pour la conservation de la République, car les Créatures ont la gloire de Dieu pour fin, c'est à cela qu'elles sont desti-

nées, & ſans cela Dieu ne les auroit jamais faites, & cette gloire de Dieu conſiſte en l'obſervation de ſes loix, ſans qu'on puiſſe dire que les loix Divines qui ſont un rayon des vertus morales qui ſont en Dieu, ou pour mieux dire, qui ne ſont que les vertus morales elles-mêmes, ayent les créatures pour fin, ni qu'elles y ſoient naturellement deſtinées. Je répons encore. 2. Qu'il y a deux ſortes de Magiſtrat Souvérain, l'un qui ne ſauroit détruire la République criminelle, ſans ſe détruire ſoi-même, ou ſans perdre abſolument la qualité de Magiſtrat Souvérain, ce qui éteindroit en lui toute ſa Majeſté, & le réduiroit à la qualité de ſimple particulier, ou du moins ſans diminuer beaucoup de l'éclat de Sa Majeſté, à proportion de ce corps de République qu'il détruiroit, & tels ſont les Roys de la Terre. Mais Dieu eſt un Magiſtrat Souverain d'une autre ſorte, car quand il auroit détruit généralement tous les hommes, il ne laiſſeroit pas de régner ſur les Anges, & ſur les créatures inanimées, & quand il auroit détruit univerſellement toutes les créatures, non ſeulement il ne laiſſeroit pas de ſubſiſter en lui-même, infiniment heureux & infiniment parfait, mais auſſi il pourroit quand il lui plairoit former de nouvelles créatures, & rétablir cette gloire externe qui pourtant ne lui eſt en aucune maniére néceſſaire, & qui n'augmente en rien le fonds & l'éclat intérieur de Sa Majeſté, car Dieu eſt ſuffiſant à ſoi-même. Ainſi il n'y a rien qui puiſſe émouvoir Dieu à pardonner aux hommes pécheurs ſans une préalable ſatisfaction.

A ces deux raiſons, que je viens de repréſenter, on en peut ajoûter une troiſiéme priſe de la vérité de la ſatisfaction elle-même. Car ſi Dieu pouvoit pardonner les péchez ſans ſatisfaction,

faction, il n'y a nulle apparence qu'il eût voulu ni soustraire aux hommes ce doux effet de sa miséricorde, ni envoyer son Fils au Monde, ni exiger de lui, comme il a fait, tout son sang pour le prix de nôtre rédemption. Dieu & la Nature, dit-on, ne font rien en vain. Mais comme la force de cette raison dépend de bien établir par l'Ecriture la vérité de la satisfaction, & que ce n'est pas ici le lieu d'en parler, nous passerons à d'autres choses.

CHAPITRE VIII.

Si Dieu ne pouvoit pas sauver les hommes par d'autres moyens que par la mort de son Fils.

ON fait encore icy une autre question; Savoir, si même en établissant la nécessité de la satisfaction, l'envoy de Jesus-Christ au Monde étoit nécessaire, c'est-à-dire, si la sagesse Divine ne pouvoit pas trouver d'autre moyen que celui de la mort du Fils de Dieu. Et il est vray que plusieurs qui reconnoissent le premier ne reconnoissent pas ce deuxiéme, ne croyant pas que nous devions donner de si étroites limites à la puissance & à la sagesse inépuisable de Dieu. J'avouë en effet que cette question me paroît trop curieuse, & que même elle me semble assez inutile, il nous suffit à mon avis de savoir que la sagesse de Dieu n'a pas employé actuellement d'autre moyen que celui-là, & que c'est en la seule mort de son Fils que Dieu a voulu rétablir son Alliance & sa communion avec les hommes, sans qu'il soit

ſoit beſoin d'aller chercher d'autres moyens poſſibles dans les profondeurs de la ſageſſe Divine. Je ne laiſſerai pourtant pas de dire que quand on examinera bien la nature dn péché de l'homme, & les droits de la Juſtice de Dieu, la ſacrée Majeſté des Loix éternelles, qui avoient été violées, & la neceſſité de réparer l'outrage qui avoit été fait aux perfections morales de Dieu, qui ſont la régle originale & fondamentale du devoir du Créateur, on trouvera que cette réparation ne ſe pouvoit faire par quelque ſatisfaction que ce fût, & qu'il en falloit une qui répondit à l'auguſte Majeſté de la ſainteté de Dieu, & par conſéquent qu'il la falloit d'un prix infini, ce qui ne ſe pouvoit trouver que dans une Perſonne d'une dignité infinie. La grandeur des outrages ſe meſure par la grandeur de l'objet qui le reçoit, & non par la qualité des perſonnes qui les font. Au contraire la grandeur d'une ſatisfaction ſe meſure par la dignité de la perſonne qui la fait, & non par la grandeur de celle qui la reçoit. D'où il s'enſuit que Dieu étant luy-même la Partie offenſée, non ſeulement entant que l'Autorité de ſa parole & de ſon commandement avoit été violée, & que ſon Alliance avec l'homme avoit été enfreinte, ſa bonté & ſa puiſſance mépriſées, mais entant que ſa Sainteté, qui eſt, ſi je l'oſe dire ainſi, ce qu'il y a de plus grand, de plus majeſtueux & de plus Divin en Dieu, avoit été outragée par le péché de l'homme, le péché eſt infini, & qu'il ne peut être expié que par une réparation infinie, qui réleve l'honneur & la gloire de la Sainteté à la proportion de ce qu'elle a été abaiſſée. Or cela étant ainſi, il paroît que la ſatisfaction ne pouvoit venir ni des Anges, ni des hommes, ni d'aucune créature, ni même de toutes les créatures jointes
enſemble

ensemble, leur humilité au dessous de Dieu ne pouvant jamais rélever la gloire au point que le crime l'avoit flétrie. Or n'y ayant hors des créatures que les trois Personnes de la Divinité, il ne sembloit *pas* convenable à la sagesse de Dieu, que ce fût ni la premiere ni la troisiéme qui donnassent cette satisfaction. Le Pére étant la premiere en ordre, il semble qu'il devoit plûtôt recevoir la satisfaction que la donner; Et le S. Esprit étant la troisiême, l'application de la satisfaction sembloit lui apartenir, puis que cette application consiste dans des actes de puissance, & que la derniere chose qui se déploye dans l'execution d'un ouvrage, c'est la puissance.

CHAPITRE IX.

Si Jesus-Christ est venu au monde par un amour de Dieu envers les hommes.

IL paroît donc par ce que nous venons de dire jusqu'ici, de quelle maniére on doit entendre que l'envoi de Jesus-Christ au monde a été arbitraire, & de quelle maniére aussi il faut concevoir qu'il a étê nécessaire, & ainsi voilà déja le bon plaisir de Dieu, sa Justice & sa Sagesse qui sont les principes de cet envoi. Mais ne le faut-il pas encore attribuer à son amour? Oui sans doute, puis que l'Ecriture dit en termes formels, *Que Dieu a tant aimé le Monde qu'il a donne son Fils, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais ait la vie éternelle*, Jean 3. 15. Mais comment, direz-vous, est-il possible que Jesus-Christ soit venu au Monde par un principe d'amour, puis qu'il n'est venu que pour appaiser la Iustice & la colére

colére Divine émuë contre nous ? L'Ecriture nous enseigne que Dieu ne nous aime qu'en Jesus-Christ, c'est-à-dire lors que nous sommes en Iesus-Christ, en qui nous lui sommes agréables. N'est-ce donc pas une contradiction de dire que Dieu nous ait aimez avant que nous fussions en Iesus-Christ, qu'il nous ait aimez avant que d'étre reconcilié avec nous, qu'il nous ait aimez avant que nous lui fussions agréables, car c'est nécessairement ce qu'il faut dire, si l'amour de Dieu est le principe de l'envoi de son Fils au monde.

Pour répondre à cette dificulté, il faut distinguer trois dégrez d'amour de Dieu, que nous pouvons appeller *amour de bien-veillance*, *amour de bénéficence*, & *amour de complaisance*. Ces termes ne sont peut-étre pas tout-à-fait exacts, mais on s'en sert pour la néceßité de la distinction. L'amour que nous appellons de bien-veillance est cette premiére inclination que nous concevons en Dieu pour se rendre placable envers le genre humain, en établissant un nouveau droit, autre que celui de la Nature, qui se trouve violé. L'amour de bénéficence est celle par laquelle Dieu a résolu de donner actuellement à quelques-uns des hommes, savoir nommément à tels & tels la force d'accomplir ce nouveau droit, par la foy & par la sanctification. L'amour de complaisance est celle par laquelle Dieu aime & approuve les personnes en qui il trouve déja la foy & la sanctification. Cette derniere amour est celle de Dieu nôtre Pére qui nous justifie, en se déclarant appaisé envers nous, & c'est avec raison qu'on l'appelle amour de complaisance, parce que Dieu approuve nos personnes, & qu'elles lui sont agréables. La seconde est l'amour de Dieu qui nous élit, afin

de nous donner les qualitez néceſſaires pour être de juſtes objets de ſon amour de complaiſance, & ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on la nomme amour de bénéficence, parce que le fruit ou l'effet formel de cette amour conſiſte à nous communiquer actuellement ſon Saint Eſprit, & par ſon Saint Eſprit, la foy & la converſion qui ſont les plus grands bien-faits que nous puiſſions recevoir de Dieu, & d'où tous les autres dépendent. La premiére eſt celle par laquelle Dieu a voulu nous rendre ſon Salut & ſa reconciliation poſſibles, en introduiſant l'Evangile, ce nouveau droit de grace, que nous pouvons appeller une planche aprés nôtre naufrage, & elle n'eſt pas mal nommée amour de bien-veillance, parce qu'elle ſe conçoit ſous l'idée d'une ſimple émotion de miſéricorde, d'une ſimple compaſſion dont il a été touché pour nôtre miſére, & ſi vous voulez d'un ſimple déſir de ſe réconcilier avec nous. Cette diſtinction étant ainſi établie, il n'eſt pas dlfficile de répondre à l'objeſtion, car il eſt vrai que Dieu ne nous peut aimer de cette amour par laquelle les créatures lui ſont agréables, qu'il ne nous conſidére comme étant déja dans la Communion de Ieſus-Chriſt ſon Fils ; c'eſt l'amour de Dieu actuellement appaiſé envers nous, or il n'eſt appaiſé que par la ſatisfaction de Ieſus-Chriſt qui nous eſt imputée par la foi. Si donc quelqu'un diſoit que Dieu eût aimé les hommes de cette troiſiéme eſpéce d'amour avant que de leur donner ſon Fils, il diroit une choſe tres-abſurde, mais c'eſt ce que nous ne diſons pas. Quant à l'amour de bénéficence j'avouë qu'elle ſuppoſe Ieſus-Chriſt déja envoyé, 1. Parce que Dieu ne nous aime de cette amour, que pour nous mettre en la Commnnion de Ieſus-Chriſt, ce qui ſuppoſe que Ieſus-Chriſt eſt déja.

2.

2. Parce que Dieu n'est émeu à nous aimer de cette amour, que par la considération & l'estime qu'il fait du mérite de Iesus-Christ son Fils, lequel est trop grand pour pouvoir demeurer sans application & sans usage. Dieu donc voyant que s'il ne donne son Saint Esprit aux hommes, il n'y en aura pas un qui croye en son Fils, ni qui entre en sa Communion, il est venu par là à élire un certain nombre de personnes, & à les aimer jusqu'à ce point de leur donner sa grace pour les faire croire, & les rendre par le moyen de la foy les membres mystiques du corps de son Fils, & c'est en ce sens qu'il faut entendre ce que Saint Paul dit, Eph. 1. *Que Dieu nous a élûs en Iesus-Christ avant la fondation des siécles*; c'est-à-dire, ou simplement qu'il nous a élûs pour nous mettre en Iesus-Christ, nôtre communion avec lui étant le terme prochain de nôtre éléction, ou bien qu'étant entré dans les intérêts de Iesus-Christ son Fils, & ayant vû qu'il n'étoit pas convénable qu'il demeurast sans fidéles, cette considération a été la cause motive de nôtre éléction. Si quelqu'un disoit que l'envoi de Iesus-Christ au monde n'a pas précédé cette amour de bénéficence, mais qu'au contraire cette amour l'a précédé & qu'elle en est la cause; nous pensons qu'il y auroit dans cette opinion, quelque confusion & quelque erreur qui ne compatiroit pas avec le texte de Saint Paul que je viens d'alleguer, ni avec le véritable ordre que la nature des choses met entre les actes ou les decrets Divins. Aussi ne le disons nous pas, car nous rapportons uniquement l'envoi de Iesus-Christ à ce premier degré d'amour que nous nommons amour de bien-veillance, que nous concevons comme un mouvement de compassion en Dieu, & un désir de procurer les choses nécessaires pour se rendre

rendre placable envers nous, & pour se mettre en état de nous pouvoir pardonner, & de devenir nôtre ami. Or ce degré d'amour subsiste fort bien avec une véritable haine, & il n'y a rien d'incompatible à dire, que pendant que nous étions encore les objets de la Iustice Divine, pendant que nous étions morts en nos fautes & en nos péchez, pendant que nous étions les ennemis de Dieu, Dieu a été touché de compassion envers nous jusqu'à ce point de nous vouloir procurer les moyens de nous réconcilier avec lui, & de nous rendre sa communion possible. Il paroît de ce que je viens de dire que le juste ordre dans lequel il faut ranger les decrets Divins, consiste à bien placer ces trois degrez d'amour. Car il faut mettre l'amour de bien-veillance la premiére, & en faire dépendre l'envoi de Iesus-Christ au monde. Puis il faut mettre l'amour de bénéficence pour la seconde, & en faire dépendre nôtre élection à la foy & à la conversion. Et enfin il faut mettre pour la derniere l'amour de complaisance, & en faire dépendre nôtre justification actuelle & nôtre salut. Si au contraire on renversoit cet ordre, & que l'on conçût l'amour de complaisance la premiere, en disant que la premiere chose que Dieu a faite a été d'avoir nos personnes agréables, de nous justifier, de nous donner le salut, & de revétir pour nous des entrailles de Pére, qu'ensuite de cela, il nous a donné Iesus-Christ, & qu'enfin il nous a communiqué son Esprit qui nous donne la foi en Iesus-Christ. Ce seroit sans doute introduire dans la Theologie une étrange confusion. La confusion ne seroit pas moindre, si on concevoit l'amour de bénéficence la premiere en Dieu, & qu'on s'imaginât que la premiere chose que Dieu a faite a été de nous élire pour nous donner la foi, & par

par la foi le salut, ou ce qui revient à un, pour nous donner le salut par le moyen de la foi, & qu'ensuite il a envoyé Iesus-Christ au Monde pour être l'objet de nôtre foi, de sorte qu'enfin il nous a aimez en lui, c'est-à-dire dans sa communion, de son amour de complaisance. Car il est vrai que cela ne s'ajuste, ni avec les textes de l'Ecriture, ni avec la nature des choses ; Non avec les textes de l'Ecriture sainte, où il est enseigné formellement *que Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.* Ce qui marque évidemment que cette amour qui a éte la cause de l'envoi de Iesus-Christ, n'est point une amour restrainte à un certain nombre de personnes, comme elle le seroit sans doute, si c'ètoit l'amour d'élection ou de bénéficence, mais que c'est au contraire une amour générale ou commune, qui ne distingue encore personne, mais qui appelle toutes sortes de personnes à croire en Iesus-Christ, c'est ce qui est marqué par le terme *de Monde*, & par cet autre terme *Quiconque.* En effet toutes ces propositions générales, comme celle que je viens d'alleguer, & celle de Saint Paul Rom. 1. *L'Evangile est la puissance de Dieu en salut à tout croyant*, & celle de Ioël, *quiconque invoquera le Nom du Seigneur sera sauvé*, & cette autre, *Dieu veut que tous les hommes soient sauvez & qu'ils viennent à la connoissance de la vérité*, & plusieurs autres semblables, ne sauroient être éludées, en disant que l'Ecriture marque seulement là la vocation des Gentils, pour l'opposer à celle qui sous la loi étoit restrainte aux Israëlites. Car il est vrai que l'Ecriture marque la vocation des Gentils auec les Iuifs, mais elle la marque non comme une vocation de quelques-uns simplement d'entre

d'entre les Gentils & les Iuifs, savoir les Elûs de l'un & l'autre peuple, ce qui seroit opposer une vocation restreinte avec un autre vocation restreinte, mais elle la marque comme une vocation générale, à cause dequoi souvent dans les Prophétes, la raison de cette vocation est prise de ce que Dieu est le Créateur de tous. Ps. 24. *La Terre appartient à l'Eternel, ensemble tout ce qui est en elle, la terre habitable, & ceux qui y habitent.* Ps. 95. *Venez prosternons nous, enclinons nous devant l'Eternel qui nous a faits.* Ps. 100. *Vous tous les habitans de la Terre, jettez des cris de réjoüissance à l'Eternel. Servez à l'Eternel avec allégresse, venez devant lui avec un chant de joye, connoissez que l'Eternel est Dieu, qui nous a faits, & ce ne sommes pas nous, qui nous sommes faits: nous sommes son Peuple & le troupeau de sa pâture.* Or cette raison fait voir que c'est une vocation qui appartient à tous les hommes. Aussi est-il vrai que l'Evangile doit étre presché indifféremment à tous, sans s'informer s'ils sont élûs ou reprouvez, & il ne serviroit de rien de dire que cette prédication indifférente à tous, vient de ce que les Prédicateurs ignorent les Decrets de la prédestination & de la reprobation; Car Jesus-Christ luy-même qui ne les ignoroit pas l'a ainsi pratiquée, jusque-là même, qu'il a appellé au nombre de ses Disciples un Iudas, qui par la grandeur de ses crimes peut étre regardé comme le Chef des reprouvez. Que si la prédication de l'Evangile, & la vocation extérieure à Iesus-Christ regarde généralement & indifferemment tous les hommes, sans distinction d'élûs & de reprouvez, il s'ensuit évidemment que l'amour par laquelle Iesus-Christ a été envoyé au Monde, & ensuite de laquelle Iesus-Christ est presché,

n'eſt pas cette amour particuliere pour les élûs, mais une amour générale qui précéde cette diſtinction des hommes en élûs & reprouvez. C'eſt à mon avis en cette maniére qu'il faut prendre le terme de *monde* dans le paſſage du troiſiéme de S. Jean, *Dieu a tant aimé le monde*. Car *le monde* là ſignifie la Nature humaine, les hommes quels qu'ils ſoient, ſans aucune diſtinction, par oppoſition aux Anges tombez pour leſquels Jeſus-Chriſt n'eſt nullement envoyé, qui ne ſont point appellez à croire en lui, & à qui l'Evangile n'eſt nullement annoncé avec commandement de l'embraſſer.

Mais n'y a-t-il pas de l'inconvénient d'établir d'abord en Dieu une amour de bien-veillance, par laquelle il déſire de ſe mettre en état de placabilité, & de la faire générale pour tous les hommes, puis qu'enſuite il faut néceſſairement mettre en lui une haine particuliere à l'égard des reprouvez, leſquels il abandonne ſans leur vouloir procurer les autres moyens néceſſaires au ſalut. De cette maniére il ſemble que Dieu au commencement a aimé ces mêmes perſonnes, qu'enſuite il hait; qu'il a été émeu de compaſſion pour leurs miſéres, & qu'enſuite comme ſe retractant il les laiſſe dans leur mal-heur, & les fait étre les objets éternels de ſa Juſtice.

Je répons 1. que quand on concevroit en Dieu ce premier degré d'amour, & enſuite cet autre degré de haine qui fait la reprobation, quand dis-je on les concevroit nommément & déterminément à l'égard des mêmes perſonnes, il n'y auroit nul inconvénient, parce que les égards ſous leſquels nous concevons qu'il les conſidéroit ſeroient tres-différens; d'abord il les conſidéroit comme ayant violé la Loy naturelle, & comme

étant

étant tombez dans le péché simplement, & du péché dans la misére, & à cet égard il seroit émeu de compassion envers eux, & ensuite il les considéreroit comme des obstinez & des endurcis qui rejetteroient sa Grace offerte en Jesus-Christ, & qui boucheroient leurs oreilles à la prédication de son Evangile, surquoi seroit fondée cette haïne & cette colére, d'où procéderoit la reprobation. Et en cela il n'y auroit rien ni d'incompatible, ni de choquant, rien qui ne s'accordât avec les idées de la droite raison,

Mais 2. Ie répons que quand nous concevons en Diéu cette premiére miséricorde, par laquelle il veut se rendre placable envers les hommes, il faut nécessairement la concevoir comme déterminée en son effet aux seuls fidéles d'entre les hommes; car dire, je veux être placable par le moyen de la foi, cela ne signifie autre chose si ce n'est, je veux me rendre *propice*, & me mettre en état de *pardonner à tous ceux qui croiront.* De sorte que ce degré même de miséricorde ne regarde point nommément & distinctement toutes les personnes qui composent le genre humain, mais seulement tous ceux d'entre les hommes qui croiront. Et parce que ce decret est conçû comme antécédent à celui de l'élection, par lequel ceux qui doivent croire sont distinctement désignez, à cause de cela nul particulier n'est distinctement exclus de cette premiere miséricorde, & au contraire ils y sont tous indistinctement & indifféremment compris, parce qu'encore il ne paroît pas quels seront les fidéles, ni quels ne le seront pas, cela ne paroissant qu'ensuite dans le decret de l'Election. Cependant comme l'on peut dire que tous les hommes quels qu'ils soient y sont compris en quelque sens, parce qu'ils n'en sont pas

formellement exclus, on peut dire aussi qu'ils en sont tous quels qu'ils soient exclus en quelque sens, puis qu'il ne paroît pas encore non plus quels seront les fidéles, ni quels ne le seront pas. Il y a donc dans ce premier mouvement que nous concevons en Dieu, deux actes, l'un de miséricorde, & l'autre de Iustice, l'un d'amour, & l'autre de haine. Le premier doit étre conçû à peu-prés en ce sens, je veux faire miséricorde à tous ceux d'entre les hommes qui croiront au Médiateur que je leur envoyeray, & l'autre doit étre conçû en cette forme, je veux exclurre de ma miséricorde tous ceux d'entre les hommes qui ne croiront pas en ce Médiateur. Ni l'un ni l'autre de ces deux actes ne regarde encore aucun des hommes distinctement & en particulier, mais l'un & l'autre les regarde tous dans une notion confuse, comme on parle. Les fidéles quels qu'ils soyent sont l'objet du premier acte; les infidéles quels qu'ils soyent sont l'objet du second. Ainsi à proprement parler on ne peut pas dire que les reprouvez, c'est-à-dire, ceux qui ensuite de ce decret de la reprobation sont laissez dans leur endurcissement, ayent été distinctement l'objet de cette premiere amour de Dieu, laquelle ne regarde que les fidéles, tout ce que l'on peut dire est qu'ils en étoient l'objet *in potentia* comme on parle, & non pas *in actu*; mais on peut dire aussi qu'ils l'étoient *in potentia* de l'acte de haine qui se trouve enfermé dans ce premier mouvement. Car les hommes considérez antécédemment au decret de l'élection & de la reprobation, sont tous égalemet *in potentia* à être ou fidéles ou infidéles, la détermination précise des uns à la foy, des autres à l'infidélité, n'ayant été faite que par le decret de l'élection & de la reprobation; d'où il s'ensuit que

que ce premier mouvement de Dieu dans lequel nous concevons les deux actes que j'ay marquez, l'un d'amour, & l'autre de haïne, ne regarde aucunement personne en particulier, mais seulement deux ordres d'hommes qui agiront diversement, & qui auront de différentes qualitez, & par conséquent ce premier mouvement n'a pû en aucune maniére empêcher que Dieu ne procédât ensuite selon son bon plaisir à l'élection des uns, & à la reprobation des autres. Et on ne peut pas dire que par la reprobation il ait retracté le premier mouvement de miséricorde, qu'il avoit eû pour les personnes qu'il reprouve : Car autre chose est de dire, je veux faire miséricorde à tous les croyans, & autre chose de dire, je veux donner actuellement à un tel & à un tel, la foy; Dieu se retracteroit sans doute, si aprés avoir dit je veux faire miséricorde à tous les croyans, il disoit ensuite, *je ne veux pas faire miséricorde à tels & tels croyans*; mais il n'y a nulle incompatibilité à dire d'un côté, je veux faire *miséricorde* à tous les croyans, & de l'autre, je ne veux pas donner la foy à tels & tels.

De-là il paroît en quel sens il faut entendre, que la premiére grace qui envoye Jesus-Christ au monde est universelle, & en quel sens elle est particuliére; car elle peut étre appellée universelle en ce qu'elle n'est pas restrainte à un certain nombre de personnes particuliéres, comme l'est le decret de l'élection, que nous avons appellé amour de bénéficence, ni comme l'est le decret de la Justification & du salut, que nous avons appellé amour de complaisance; mais qu'elle est indifféremment étenduë à qui que ce soit des hommes qui croira, sans exclurre aucun de la foy; elle est neantmoins particuliere en ce qu'elle ne s'étend

pas universellement sur toutes sortes d'hommes quels qu'ils soient, croyans ou non croyans, mais est précisément déterminée à l'ordre des croyans.

Mais, dira-t-on, si cette premiére grace n'exclut personne de la foy, comme on le vient de dire, il faut donc que tous les hommes universellement soient appellez au moins d'une vocation extérieure, à cette foy; car s'ils n'y sont appellez extérieurement, le defaut de vocation les en exclut, puis que nul ne peut croire, s'il n'est appellé par la proposition des objets de la grace, & ce sera à ce défaut de vocation qu'il faudra attribuer leur impénitence, & par conséquent leur dannation, & non à leur propre malice? Cependant nous avons cy-dessus déterminé que cette vocation n'est pas universelle, & qu'elle n'a nullement été addressée aux Gentils par les voyes de la Providence, étant d'ailleurs évident qu'ils ne l'ont pas euë par le ministére de la parole. Pour répondre à cette dificulté en peu de mots, je dis que la vocation extérieure dépend non seulement de cette premiére miséricorde que nous concevons en Dieu, mais d'une œconomie de sagesse qui se régle, tant sur cette premiére miséricorde, que sur le decret de l'élection & de la reprobation. J'avouë que si la vocation dépendoit absolument de cette premiére miséricorde, il faudroit que Dieu fist offrir sa grace universellement à tous les hommes, & à châcun des particuliers, depuis le commencement du monde jusqu'à la fin. Et cela seroit ainsi sans doute, si Dieu se fût arrété simplement à ce premier acte par lequel il a résolu de faire grace à tous les croyans. Mais d'un côté l'Ecriture nous enseigne qu'il a été plus avant, savoir jusqu'au decret particulier de l'élection & de la reprobation, par lequel le nombre précis des

croyans

croyans & des incrédules a été déterminé, & de l'autre, l'expérience nous convainc que la vocation à la foy n'est pas en effet universelle à tous les hommes, & à châque particulier, puis qu'un nombre presque infini d'enfans meurent avant l'âge de connoissance, & par conséquent avant que la vocation extérieure puisse parvenir jusqu'à eux. Il est vrai que les enfans des Chrêtiens qui reçoivent le baptême avant que de mourir, reçoivent quelque chose d'équipolent à cette vocation, mais il est constant que tous ceux des Gentils avant la mort de Jesus-Christ, tous ceux des Mahométans, des Juifs, & des Payens encore aujourd'hui qui meurent en bas âge, n'ont eu la vocation, ni en elle-même, ni par équipolence; d'où il faut nécessairement conclurre que la vocation ne dépend pas simplement de ce premier acte de miséricorde, mais qu'elle est comme j'ay dit, dispensée par une œconomie de sagesse. Et cela même se peut recueïllir de ce qui se lit au Livre des Actes, que Saint Paul ayant quelque désir de passer dans un certain païs, pour annoncer l'Evangile, *l'Esprit ne le lui permit pas.* Pourquoi ne le lui eût-il pas permis, si la vocation eut deu être universelle à tous les hommes, & à châque particulier, & si elle eût dépendu simplement du premier acte de miséricorde que nous appellons Bien-veillance. Il est donc certain qu'il y a une œconomie de sagesse qui la régle; or comme j'ay dit, cette œconomie de sagesse a non seulement égard au premier acte de miséricorde, mais aussi au decret de l'élection & de la reprobation. Je dis qu'elle a égard au premier acte de miséricorde, à cause dequoi dans les lieux & dans les tems où l'Evangile est preśché, la vocation est addressée indifféremment aux uns & aux autres, tant à ceux qui doivent croire,

qu'à ceux qui doivent demeurer incrédules, & cela non seulement par les hommes, parce qu'ils ne sauroient connoître quels sont les élûs & quels les reprouvez, mais aussi par l'ordre de Dieu même, comme il paroît par la prédication de Jesus-Christ, & par ce qui est dit dans l'Evangile. *Va, engraisse le cœur de ce peuple, afin qu'en voyant ils ne voyent pas, & qu'en oyant ils n'entendent pas, & qu'ils ne se convertissent, & que je ne les guerisse.* Mais je dis aussi qu'elle a égard au decret de l'élection & de la reprobation, & quand Dieu voit que dans de certains tems, ou de certains lieux, il n'y a personne qui soit marqué de son decret pour avoir la foy, alors il retire de ces tems, & de ces lieux, sa vocation extérieure, ne voulant pas que sa voix soit sans aucun effet, ni que l'offre de sa Grace soit faite inutilement. Il considére donc ces hommes comme si déja actuellement ils avoient rejetté sa miséricorde, & les laisse plongez dans leur aveuglement & dans leur corruption; & c'est pour cela qu'il n'a pas adressé de vocation, ni par sa parole, ni par les œuvres de sa Providence, aux anciens Payens avant la venuë de Jesus-Christ, & qu'il n'en adresse pas encore aujourd'huy à plusieurs nations, qui n'ont jamais entendu parler ni de Jesus-Christ, ni des mystéres de son Evangile.

CHAPITRE X.

Pourquoi la venuë de Jesus-Christ est attribuée à l'envoi, que le Pére a fait de son Fils.

AVant que nous quittions cette matiere du Principe par lequel Jesus-Christ est venu au monde,

monde, il eſt important que nous vuidions une difficulté qui conſiſte à ſavoir, pourquoi cette venuë eſt ordinairement attribuée en l'Evangile à l'envoi que le Pére a fait de ſon Fils ; car puis que les Perſonnes de l'Adorable Trinité ſont égales, & qu'un égal n'a pas de puiſſance ni d'autorité ſur ſon égal, comment ſe peut-il dire que le Pére a envoyé ſon Fils ? Cependant il n'y a rien de ſi commun dans l'Ecriture que cet envoi. Dieu diſoit par Moïſe, *l'Eternel vous ſuſcitera un Prophéte tel que moi*, & au Pſ. 2. le Pére eſt introduit, diſant, *J'ay ſacré mon Roi ſur Sion, montagne de ma ſainteté*, & Eſ. 49. *L'Eternel*, dit Jeſus-Chriſt, *m'a appellé dès le ventre, il a fait mention de mon Nom dès les entrailles de ma mére, il a rendu ma bouche ſemblable à une épée aiguë, il m'a caché en l'ombre de ſa main, il m'a rendu comme une fléche bien polie, il m'a ſerré en ſa bouche. Dieu*, dit Saint Iean, *a tant aimé le monde qu'il a donné ſon Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périſſe point, mais qu'il ait la vie éternelle. Dieu*, dit Saint Paul, Heb. 1. *ayant autre-fois parlé aux Péres par les Prophétes, il a parlé à nous en ces derniers jours par ſon Fils, lequel il a établi héritier de toutes choſes.* Il n'y a rien de ſi ſouvent répété dans l'Ecriture que cet envoi. Pour vuider cette difficulté, il faut diſtinguer l'état naturel des Perſonnes Divines, d'avec leur état œconomique ; dans l'état naturel les Perſonnes ſont égales, d'une même autorité, & d'une même puiſſance, à cauſe dequoi Saint Paul dit *que Ieſus-Chriſt étant en forme de Dieu, ne réputoit point rapine d'être égal à Dieu.* Elles ont toutes trois un même fonds d'Eſſence & de Divinité, d'où il s'enſuit qu'elles ſont égales ; mais dans l'œconomie elles ont pris volontairement des Charges inégales. Le Pére a pris celle de premier Fon-
dateur

dateur de l'Eglise, de Souvérain Magistrat du monde, de Protecteur & de Vangeur des Loix, & de premier Directeur de l'œuvre de nôtre salut. Le Fils a pris celle de Médiateur entre Dieu & les hommes, pour faire toutes les choses nécessaires pour l'œuvre de la rédemption. Et le Saint Esprit a pris celle de Consolateur & de Santificateur de l'Eglise, pour la conversion des fidéles, & pour leur persévérance jusqu'à la fin. Car dans nôtre salut il faut concevoir trois actes absolument nécessaires. Le premier qu'il nous soit préparé ; c'est que le Pere a fait, par le projet qu'il en a dressé, par la désignation qu'il a faite d'une victime pour nous, par le transport de nos péchez sur cette Victime, par la satisfaction qu'il en a reçuë, & autres choses semblables. Le second est qu'il nous soit acquis & mérité, & c'est ce que le Fils a fait en venant au monde, & en y mourant pour nous, & ensuite en ressuscitant glorieusement. Le troisiéme est qu'il nous soit actuellement appliqué ; & c'est ce que le Saint Esprit fait, soit en produisant la foy au dedans de nous avec la sanctification, soit en répandant dans nos cœurs le sentiment de la paix de Dieu par la justification, soit en nous faisant persévérer jusqu'à la fin, soit en nous ressuscitant comme il fera un jour, & en nous élevant dans le Paradis. Cette œconomie où nous concevons que ces trois Personues sont entrées, peut en quelque maniere être représentée par l'image de trois hommes, qui seroient entr'eux parfaitement égaux en authorité & en dignité, & qui formeroient en commun le dessein de se bâtir un Palais célébre pour y faire leur demeure. Le premier prendroit volontairement la charge d'en tracer le plan, d'en preparer les matériaux, & de donner les ordres

dres pour toute la conduite de l'ouvrage. Le second prendroit la charge d'en jetter les fondemens, d'en bâtir les murailles, d'en élever les colomnes, & en un mot d'achever tout le bâtiment à l'égard de ses parties. Le troisiéme prendroit aussi volontairement la charge de le nettoyer de ses ordures, de l'orner & de l'enrichir de tous les embellissemens nécessaires pour le rendre propre à l'habitation de ces trois personnes. C'est à peu-prés de cette maniére que nous formons l'idée de l'œconomie Divine. Or comme la charge du Pére est plus excellence par la nature de ses fonctions que celle dn Fils, & qu'elle consiste, comme j'ay dit, à être le premier & Souvérain Directeur de l'œuvre de la rédemption, le Fils a dû prendre sa mission de lui pour venir au monde, & c'est pour cela que Jesus-Christ rapporte si souvent son premier avénement à l'envoi de son Pére, il a dû prendre sa mission de lui pour la charge de Prophéte, à cause dequoi, il dit, Es. 61. *l'Esprit du Seigneur est sur moi, d'autant qu'il m'a oint pour Evangéliser aux débonnaires, il m'a envoyé pour médeciner ceux qui ont le cœur froissé, pour publier aux captifs la liberté, & aux prisonniers l'ouverture de la prison.* Passage que Jesus-Christ s'est lui-même appliqué dans l'Evangile. Il a dû prendre sa mission de lui pour la charge de Sacrificateur, à cause dequoi Saint Paul dit, *que Jesus-Christ ne s'est point glorifié soi-même pour prendre la charge de Souvérain Sacrificatenr, mais que celui-l'a glorifié, qui lui a dit, Tu és mon Fils, je t'ay aujourd'hui engendré.* Heb. 5. Il a dû prendre sa mission de lui pour sa charge de Roy de l'Eglise, à cause dequoi le-même S. Paul a dit, *que Dieu la souvérainement élevé & qu'il lui a donné un Nom qui est sur tout nom, afin qu'au Nom de Jesus tout genoüil se ploye, &c.* C'est à

cette inégalité des charges de l'œconomie que se doit rapporter ce passage de l'Evangile, où Jesus-Christ dit, *Le Pére est plus grand que moi.* Et cet autre passage de S. Paul 1. Cor. 15. où il dit que *le Fils même sera aßujetti à celui qui lui a assujetti toutes choses.* Car il ne s'agit pas, ni dans l'un ni dans l'autre de ces textes d'aucune inégalité personnelle qui soit entre le Pére & le Fils, mais d'une simple inégalité de charges, selon laquelle le Pére est plus grand que le Fils, & le Fils est inférieur au Pére. Au reste il ne faut pas considérer simplement cette œconomie à l'égard des différentes charges que les personnes Divines ont prises, mais il la faut aussi considérer à l'égard des divers périodes des tems, qui ont été comme distincts à châque Personne, & dans lesquels châque Personne a paru d'une maniére particuliére. Car le tems qui a coulé depuis la chûte d'Adam jusqu'à l'Incarnation de Jesus-Christ, peut être fort bien appellé le tems de l'œconomie du Pére, & si vous vous voulez encore il le faut prendre jusques á l'Ascension de Iesus-Christ au Ciel, tout le tems qui a été employé aux Préparations de nôtre salut, c'est le période du Pére. Depuis l'Incarnation de Iesus-Christ jusqu'à la fin des siécles, c'est le tems de l'œconomie du Fils, laquelle ne finira que par le dernier Jugement, lors qu'il aura mis tous ses ennemis pour le marche-pied de ses pieds. Depuis le jour de la Pentecôte jusqu'à celui de la derniére résurrection, c'est l'œconomie du Saint Esprit, car elle ne finira que par nôtre élévation dans la gloire éternelle.



TRAITE' DE JESUS-CHRIST.

LIVRE SECOND.

DES DISPOSITIONS OU Préparations, qui ont précédé la Venuë de JESUS-CHRIST au Monde.

DIVISION.

BIen que le Principe par lequel Jesus-Christ est venu au Monde, soit éternel, à le considérer dans les Décrets Divins, & qu'à le considérer même dans le tems, il ait été immédiatement aprés la chûte de l'homme, si est-ce que Jesus-Christ n'est pas venu en effet qu'aprés une longue suite de siécles, à cause dequoi l'Ecriture Sainte a acoûtumé d'appeller le tems de sa manifestation, *les derniers jours.* Joel

Joël 2. Heb. 1. & *l'accomplissement des tems*, Gal. 4. Il y a eû plusieurs raisons de ce retardement, dont nous ne toucherons ici qu'une seule, savoir, que la Providence Divine a voulu pendant tout cet intervalle préparer & disposer les choses à cette grande œuvre de la rédemption, pour laquelle Jesus-Christ devoit venir. C'est dans la veuë de ces premiéres Préparations que Saint Paul appelle l'Evangile, *le secret ou le Mystére de piété*, car sous ce terme de *Mystére*, il nous le représente comme un dessein que Dieu a couvé durant long-tems, & sur lequel il a long-tems travaillé sourdement, jusqu'à ce qu'enfin il l'a fait éclater & l'a mis en lumiére. C'est dans cette même veuë que Jesus-Christ compare le Royaume de Dieu, c'est-à-dire, l'œuvre de l'Evangile à un grain de semence de moûtarde qui est jetté en terre, & qui par des accroissemens insensibles devient enfin un grand arbre, il l'accompare aussi au levain qu'une femme met dans sa farine, & qui peu à peu enfle & enaigrit la paste; On y peut aussi rapporter l'image de la grossesse & de l'enfantement que Jesus-Christ employe Jean 16. & dont Saint Jean s'est aussi servi Apoc. 14.

Toutes ces Dispositions ou ces précédentes Préparations peuvent être réduites à six Articles. Le premier contient ce que Dieu a fait par cette Providence générale qui conserve & qui gouverne le Monde, & nous les pouvons appeller les Dispositions communes à tous les hommes. Le deuxiéme comprend les Oracles ou Prédictions Prophétiques, qui promettoient la venuë du Messie. Le troisiéme regarde les types ou figures qui représentoient ce même Messie, soit dans la nature, soit sous la Loi. Le quatriéme considére les rigueurs & la sévérité de l'Alliance légale que Dieu traita

traita avec les Israëlites. Le cinquiéme enferme tout ce qu'on appelle la foiblesse & le joug des Cérémonies Mosaïques, dont Saint Paul à dit que c'étoit *un Pédagogue pour nous amener à Jesus-Christ*. Le sixiéme sera touchant la dispensation de l'Esprit qui accompagnoit l'œconomie Légale. Nous aurons desormais à traiter de ces six choses l'une aprés l'autre.

CHAPITRE. I.

Des Dispositions communes à tous les hommes.

QUant à cet Article ici, pour éviter une répétition inutile, nous renvoyons le Lecteur à nôtre Traité de la Justification, où toutes ces Dispositions ont été suffisamment traitées. Et ainsi nous passerons au deuxiéme Article.

CHAPITRE II.

Des Oracles.

LEs Oracles ou Prédictions qui se rencontrent dans l'Ancien Testament touchant le Messie, sont de plusieurs sortes. Car il y en a qui se rapportent au Messie immédiatement, c'est-à-dire sans milieu, & il y en a d'autres qui s'y rapportent médiatement par le moyen de quelques autres personnes, ou de quelques autres moyens. Ainsi l'Oracle de Moyse, l'*Eternel vous suscitera un Prophéte semblable à moi*, en est un de ce premier Ordre. Et celui du Ps. 2. *Pourquoi ont frémi les*

les Nations, & les peuples projettent choses vaines? pourquoi se trouvent en personne les Rois, & les Princes consultent ensemble contre l'Eternel & contre son Christ? en est un de la seconde espéce. D'ailleurs cette deuxiéme espéce d'Oracles, que nous appellons médiats, se divisent encore en deux, car il y en a qui conviennent tellement à la créature qui sert de matiére & de type, que le sens des paroles se trouve tout entier en elle, bien qu'elles s'accomplissent d'une maniére plus noble dans le Messie. Et il y en a d'autres dont le sens entier & parfait ne se vérifie nullement dans la créature ou dans le type, mais se vérifie uniquement en la Personne de Jesus-Christ. Par exemple ces paroles de David Ps. 69. *Je suis devenu étranger à mes fréres, & un homme de dehors aux enfans de ma mére*, se vérifient entiérement en la personne de David même, bien qu'elles appartiennent à Jesus-Christ, & qu'en lui elles ayent un sens plus grand & plus plein. Mais celle-ci du Messie. *Ils m'ont donné du fiel en mon repas, & en ma soif ils m'ont abreuvé de vinaigre*, ne peuvent avoir un sens literal qu'en la Personne de Jesus-Christ.

On peut aussi diviser les Oracles selon la matiére qu'ils contiennent, car les uns regardent la personne même du Messie, les autres regardent son premier avénement & ses circonstances, & il y en a d'autres qui en marquent les suites. De ceux qui regardent sa Personne, les uns marquent sa qualité de Fils & sa génération éternelle; les autres marquent sa Nature Divine, les autres sa nature humaine, les uns son abbaissement, les autres son exaltation, les uns sa Prophétie, les autres son Sacerdoce, les autres sa Royauté. De ceux qui marquent les circonstances de son avénement, les uns parlent du tems de sa

ma-

manifestation, les autres en désignent le lieu, les uns parlent de la mére qui le devoit mettre au monde, les autres de la ville où il devoit être élevé, les uns s'arrestent à son Précurseur, les autres prédisent quelques-unes de ses actions, les uns marquent le genre de sa mort, les autres sa résurrection, & les autres quelque autre chose semblable. De ceux qui regardent plus particuliérement les suites de son avénement, il y en a qui s'arrêtent formellement à la paix de Dieu avec les hommes, & aux bénédictions de sa grace. Il y en a qui s'attachent à prédire la vocation des Gentils, il y en a d'autres qui marquent la réjection des Juifs, & d'autres la ruïne en particulier de Judas, & des persécuteurs qui crucifiérent Jesus-Christ.

En général il faut remarquer qu'à mesure qu'on s'est approché du tems de la venuë du Messie, les Oracles sont devenus plus distincts & plus circonstantiez, & ils ont été donnez même en plus grand nombre. Car comme quand le tems de la venuë d'un Prince, & de l'établissement de son Regne dans un état, approche, ses Messagers & ses Serviteurs viennent plus fréquemment & avec plus d'éclat; Il en a été de même des Oracles, ces avantcoureurs de Jesus-Christ ont dû paroître & plus illustres & plus abondans, à mesure que Jesus-Christ a été plus prochain.

Les raisons de la Sagesse Divine, dans la dispensation des Oracles ne sont pas difficiles à comprendre. 1. Elle a voulu relever par-là l'éclat & la dignité du Messie, afin qu'on n'en jugeât pas comme d'une personne ordinaire; & en effet il étoit bien juste qu'un si grand & admirable avénement, l'avénement du Fils de Dieu, du Sauveur du Monde, de celui qui devoit renouveller la face de toutes choses, fût marqué

& précédé par des signes avantcoureurs, car c'est-là le caractére presque perpétuel des grands accidens, d'avoir des signes. Dieu marque de loin les desseins extraordinaires de sa Sagesse, les jugemens de sa Justice, & les autres changemens qui arrivent dans l'Univers; Il falloit donc que celui-ci, le plus grand de tous, l'œuvre unique & singuliére de la grace, ne fût pas destitué de ces Prédictions. 2. Dieu a voulu nourrir & entretenir par-là la foy de son Eglise, & son espérance, avant cette venuë. Car puis que tous les Elûs de Dieu, depuis la fondation des Siécles jusqu'à Jesus-Christ, devoient être sauvez, par son mérite & sa satisfaction, & qu'ainsi que l'Eglise a dû être de tout tems Chrêtienne, il étoit nécessaire que Dieu donnât quelque connoissance de Jesus-Christ dés le commencement, & qu'il conservât & augmentât cette connoissance dans la suite. L'Eglise ancienne avoit la même rélation à la venuë de Jesus-Christ & au tems de l'Evangile, que nous avons à son dernier avénement, & au tems de la gloire future, comme donc il est nécessaire pour entretenir nôtre espérance, & pour nourrir nôtre foy & nôtre piété, que nous ayons quelque connoissance des biens qu'il nous réserve, & que nous sachions avec assurance que Jesus-Christ reviendra; de même il étoit nécessaire pour la foy & pour la piété des Anciens, qu'ils fussent assûrez de la premiére venuë du Messie, & qu'ils connussent en quelque sorte la grandeur des biens qu'il leur devoit apporter. C'est pourquoi Saint Paul Heb. 2. dit, parlant des Anciens, *qu'ils n'ont point reçu les promesses, mais qu'ils les ont veuës de loin, qu'ils les ont creuës, & qu'ils les ont saluées*, & Jesus-Christ dit d'Abraham, *qu'il avoit veu sa journée, & qu'il s'en étoit réjouy. Vous êtes*, dit-il ailleurs,

bien-

bien-heureux de voir ce que vos yeux voyent, & d'entendre ce que vos oreilles entendent, car plusieurs Prophétes ont desiré de voir ce que vous voyez, & ne l'ont pas veu. 3. Dieu a voulu jetter des fondemens inébranlables pour nôtre foy, en faisant que les Siécles précédens rendissent témoignage à son Fils. Car une des plûs importantes preuves de la Religion Chrêtienne, & qui marque autant qu'aucune autre que Dieu seul est son Auteur, c'est le rapport qu'il y a entre le Vieux & le Nouveau Testament, à cause dequoi Saint Paul dit 1. Cor. 10. *que toutes ces choses sont écrites pour nous admonester, comme ceux ausquels les derniers tems sont parvenus*, & Rom. 15. *Toutes les choses*, dit-il, *qui ont été écrites, ont été écrites pour nôtre endoctrinement, afin que par patience & consolation des Ecritures, nous ayons espérance.* 4. Ces mêmes Oracles qui ont aydé à la conversion des peuples, & qui soûtiennent la Foy & la piété des Saints, ont servi & servent encore de sujet de condamnation contre les méchans & les incrédules. Car ces Oracles les rendent inexcusables devant Dieu, & pour cette raison Jesus-Christ disoit aux Juifs, *Moyse en qui vous avez espérance est celui qui vous accusera. Si vous croyiez en Moyse vous croyriez aussi en Moi, car il a écrit de Moi.*

Comme ces Oracles sont en tres-grand nombre & tres-différens les uns des autres, il est difficile de donner des régles pour leur intelligence & leur explication. En général on peut dire 1. Qu'il faut exactement prendre garde, si l'on ne trouve pas quelque chose dans les termes de l'Oracle, qui ne puisse en nulle maniére être appliqué à autre qu'au Messie ; Car en ce cas il faut fort appuyer sur ces termes, & les mettre dans tout leur jour, pour faire voir ce caractére d'O-

racle. 2. Quand on trouve un Oracle, de ceux que nous avons appellez médiats, il faut prendre garde s'il n'y a point dans les termes quelque chose de trop fort, de trop vif, ou de trop magnifique, pour être terminé & uniquement rapporté à la simple créature, car c'est ce qu'on trouvera presque toûjours. Or en ce cas, il faut remarquer ce qu'il y a de fort & de grand, & le mettre en veuë, car c'est un autre caractére d'Oracle. 3. Il faut examiner avec soin les choses qui précédent, & les choses qui suivent; car quelque-fois vous y trouvérez des discours, qui marquent qu'il y a Oracle, parce qu'ils ne peuvent appartenir au tems auquel ces paroles se disoient; & quelquefois vous trouvez que l'Oracle est comme un discours hors d'œuvre, sans qu'il y paroisse presque ni suite, ni liaison; ce qui est encore une autre marque d'Oracle. 4. Lorsque les termes se vérifient clairement & parfaitement dans la personne, ou dans la chose qui sert de type, alors il faut considérer cette chose & cette personne, & découvrir le plus distinctement qu'il sera possible cette vérité, savoir que Jesus-Christ étoit représenté sous le voile de ces types; mais ces régles, & d'autres qu'on pourroit donner sur ce sujet, se reconnoîtront plus clairement dans la pratique. Nous ne quitterons donc pas cette matiére que premiérement nous n'ayons examiné une partie des Oracles de l'Ancien Testament, & nous en choisirons, de toutes les espéces, les plus importans.

CHA-

CHAPITRE III.

Des Oracles contenus au Livre de la Genése.

LE premier Oracle qui se présente est celui de la Gen. 3. 15. *Je mettrai inimittié entre toi & la femme*, dit Dieu au Serpent, *Entre ta semence & la semence de la femme, cette semence te brisera la teste, & tu lui briseras le talon.*

Pour traiter ce Texte avec ordre, il faut diviser l'Action ou le Discours en deux parties: dans la premiére il faut faire des considérations générales, pour établir que c'est un Oracle qui regarde la Personne du Messie. Et dans la seconde il faut entrer dans un examen particulier des choses contenuës dans ce Texte.

La premiére considération est prise de ce qu'on trouve dans plusieurs passages du Nouveau Testament, une manifeste allusion à ces paroles. Ainsi Jean 12. Jesus-Christ parlant de l'heure de sa mort, dit, *maintenant est le jugement de ce Monde, maintenant le Prince de ce Monde sera jetté dehors.* Ainsi Saint Paul Rom. 16. dit, *que le Dieu de paix brisera bien-tôt Satan sous nos pieds.* Ainsi le même Apôtre Heb. 2. dit, *que Jesus-Christ par sa mort a détruit celui qui avoit l'Empire de la mort, savoir le Diable.* Ainsi Iean 16. il est dit, *que le Prince de ce Monde est déja jugé.* Ainsi 1. Jean 3. il est dit, *que le Fils de Dieu est apparu, afin qu'il défist les œuvres du Diable*, & ces œuvres là-même sont appellées *le péché.* Dans tous ces Textes il est clair qu'il y a une manifeste allusion à la premiére tentation, qu'Adam & Eve souffrirent de la part du

Serpent, & il nous apprennent ouvertement que ce Serpent étoit le Diable, & que celui qui est venu détruire son Empire, & lui ôter la puissance tyrannique qu'il avoit usurpée, c'est Jesus-Christ. Or cela même nous fait voir que ce que Dieu dit ici, touchant cette inimitié qu'il met entre la semence de la femme, & le serpent, & ce qu'il dit que cette semence brisera la teste du Serpent, est un Oracle qui ne trouve son accomplissement qu'en Jesus-Christ.

Mais comme l'authorité des Livres du Nouveau Testament, quelque Divine qu'elle soit à nôtre egard, n'est pas propre pour convaincre des Juifs ou des incrédules, la seconde considération que je ferai est, qu'il y a dans le Pseaume 110, dont on ne peut pas nier qu'il n'appartienne au Messie, une évidente allusion à ce texte de la Genése, d'où il est aisé de conclurre que c'est un Oracle qui regarde le Messie. D'abord il est dit que Dieu a dit au Messie, *Sieds toy à ma dextre, jusqu'a tems que j'aye mis tes ennemis pour le marche-pied de tes pieds*: Or qui peuvent être ces ennemis du Messie, que le Serpent & sa semence, avec qui la semence de la femme doit avoir une éternelle inimitié. Ensuite, aprés avoir dit *que l'Eternel a juré au Messie, disant*; *Tu es Sacrificateur éternellement à la façon de Melchisedec*, il ajoûte *qu'il exercera iugement sur les Nations, qu'il remplira tout de corps morts, & qu'il froissera le Chef qui domine sur un grand pays.* Ce qui étant appliqué au Messie, ne peut que représenter la ruïne de cet Empire du Démon, qu'il usurpa par la chûte du premier homme, faisant une allusion toute évidente à ce qui est dit ici, *La semence de la femme brisera la teste du serpent.*

III. Les Juifs demeurent d'accord que le Serpent

pent qui tenta Eve ne fut que l'instrument du Démon, & que le Démon fut le principal Auteur de cette tentation. Et en effet ce seroit une chose absurde, que de rapporter un si grand événement que la chûte des premiers hommes à un simple animal, qui de sa nature étoit destitué de raison & d'intelligence, & qui par conséquent étoit incapable de surprendre Eve avec autant d'artifice qu'on en découvre dans cette tentation. A cause dequoi toute l'Ecriture attribuë la chûte de nos premiers Parens au Diable, & le Livre même de la Sapience ch. 2. qu'on attribuë à Philon Juif, dit, *que la mort est entrée au Monde par l'envie du Diable*. Or sur ce principe il n'est pas mal-aisé de conclurre, que ces paroles que nous expliquons, regardent principalement le Démon, & qu'elles ne peuvent ni ne doivent être entenduës simplement de cette aversion naturelle, que les hommes semblent avoir pour les serpens. Il eût été sans doute indigne de Dieu, de marquer une si petite chose par de si grands termes, & sur tout dans un jugement solennel, qu'il prononce aprés un grand crime, qui avoit traisné avec soi la ruïne de tout le monde, un jugement, dis-je, qui regardoit la suite de tous les siécles, & qui interessoit non seulement tout le genre-humain, mais toutes les créatures. Il faut donc poser comme une chose constante, que ces paroles, *Je mettrai inimitié entre toi & la femme, entre ta semence & la semence de la femme*, regardent non le Serpent simplement, mais le Diable, sous l'image du Serpent. D'autant plus que le Serpent consideré simplement comme un animal, n'étoit pas capable de jugement ni de condamnation, parce qu'il n'étoit pas capable de Loix, étant comme j'ay dit, destitué de raison & d'intelligence. Cependant, direz-vous, dans ce

 même

même jugement on trouve des expressions qui semblent ne regarder que le Serpent. Car il est dit que Dieu dit au Serpent, *D'autant que tu as fait cela, tu seras maudit sur tout bestail, & sur toute beste des champs, & tu marcheras sur ton ventre, & mangeras la poudre toute ta vie.* Ie répons qu'il faut prendre ces paroles comme une malédiction typique semblable à celle que Iesus-Christ prononça contre le figuier, auquel il ne trouva pas de fruit; car le Serpent non plus que le figuier n'étoit pas capable à proprement parler de malédiction; mais comme sous la figure de la malédiction du figuier, étoit représentée la malédiction de Dieu sur les Juifs, l'arbre mystique que Dieu avoit planté, qu'il avoit cultivé, & duquel il attendoit des fruits: de même sous l'image de la malédiction du Serpent, est representée la malédiction de Dieu sur le Démon, qui est devenu l'horreur & l'execration de la Nature, & qui marche dans la poudre, c'est-à-dire dans les soüilleures, dans les impuretez, dans l'opprobre, & dans les douleurs.

IV. De-là il n'est pas mal-aisé de comprendre, que par la semence de la femme on ne sauroit entendre, ni en général tous les hommes, ni en particulier les Israëlites. Non en général tous les hommes, car bien loin que nous voyions cette inimitié, dont il est ici parlé, entre le Diable & tous les hommes, au contraire on a vû dans le sentiment même des Juifs, & on voit encore selon eux, la plusfpart des nations se laisser aveuglement conduire par les inspirations du Diable. En effet avant la venuë de Jesus-Christ, le Diable se faisoit adorer des hommes par le moyen de ses idoles, & Saint Paul ayant égard à cela, dit 1. Cor. 10. *Que ce qui est immolé à l'idole, est immolé*

mé au Diable. L'inimitié dont il est ici parlé a si peu d'égard à tous les hommes, que les superstitions, les erreurs, & les vices sont au contraire les liens d'une funeste amitié entre le Démon & les peuples. D'ailleurs bien loin qu'on puisse dire de tous les hommes en général qu'ils brisent la teste du Démon, & que le Démon ne fait que leur briser le talon, qu'il faut dire tout au contraire, que le Démon brise la teste des hommes, & que les hommes ne lui égratignent pas seulement le talon.

Ie dis 2. qu'on ne sauroit entendre par la semence de la femme, les Israëlites, la postérité d'Abraham. Car quoi qu'il soit vrai, que Dieu eût mis inimitié entre les véritables Israëlites, & le Démon, entant qu'il les avoit retirez de l'idolatrie & de la corruption générale, si est-ce neantmoins qu'une grande partie des Israëlites, savoir ceux que Saint Paul appelle *les Israëlites selon la chair, & non selon l'Esprit*, c'est-à-dire, qui n'apartenoient pas à l'élection, ont tous vécu, & sont morts dans la communion du Démon, quelque profession extérieure qu'ils fissent d'y avoir renoncé. Combien de fois aussi a-t-on vû que le Diable a triomphé de ce peuple, l'ayant ramené à l'idolatrie des Nations, qu'il avoit abandonnée. A quoi vous pouvez ajoûter que cette expression, *la semence de la femme*, seroit assez extraordinaire, ou pour mieux dire singuliére & inintelligible, s'il faloit entendre les Israëlites, car ils ne sont pas plus la semence de la femme, que le reste des hommes. Et si en effet ç'eût été là le sens & l'intelligence de Moïse, quand il écrivit cet Oracle, d'où viendroit que faisant dans la suite l'histoire exacte d'Abraham & de sa postérité, de la servitude des Israëlites dans l'Egypte, de leur dé-

délivrance, & de l'Alliance que Dieu traita avec eux; il ne leur a jamais appliqué, ni formellement, ni par allusion, ce nom de *semence de la femme*, ni cet Oracle, ni aucune des choses qu'il contient: y a-t-il quelque apparence que si ç'eût été sa pensée, il n'en eût pas fait l'aplication quand il a décrit toutes ces grandes merveilles que Dieu fit en faveur de ce peuple, & tous les avantages qu'il lui accorda ? Cependant vous ne trouverez pas qu'il soit monté plus haut que la premiere Alliance que Dieu traita avec Abraham, Isaac & Jacob, à laquelle il rapporte tout ce qui se fit dans la suite.

Enfin on ne sauroit dire que par cette *semence de la femme*, il faille entendre aucun de ces grands Hommes dont nous avons l'histoire dans le Vieux Testament. Car outre qu'une telle imagination n'auroit aucun fondement dans l'Ecriture, puis que rien d'approchant ne se trouue dans l'histoire de Noé, ni dans celle d'Abraham, ni dans celle de Melchisédec, ni dans celle de Moïse, ni dans celle de David, &c. Outre cela, dis-je, il y a quelque chose de trop grand & de trop magnifique dans ces paroles, *cette semence te brisera la teste, & tu lui briseras le talon*, pour être entenduës d'une simple créature.

V. Mais pour mieux comprendre la force de cette vérité que je viens de dire, il faut examiner ce que signifie cette *teste du Serpent*, & ce *talon de la semence de la femme*. Châcun sait que dans la composition du corps humain, la teste & le talon sont les deux extremitez, mais avec cette différence, que la teste est le siége de la dignité, de l'authorité, de la puissance, de l'intelligence, & de la conduite; & le talon au contraire est la partie la plus basse, la plus éloignée de la source du sen-

timent

timent, la plus terrestre & la moins noble. Sur cette idée, qui est une idée commune, il n'est pas difficile de comprendre que quand l'Oracle dit, que *la semence de la femme brisera la teste du Serpent*, cela signifie qu'elle détruira son Empire & son autorité; car la teste outre ce que je viens de dire, est employée en l'Ecriture pour signifier l'Empire, & ceux qui le possédent; *La teste d'or que tu as veuë en songe*, disoit Daniel à Nebucadnetzar, *c'est toi ô Roi*. Il s'agit donc ici de la destruction de l'Empire du Diable, du renversement de son Trône, & de la ruïne de cette tyrannique & sacrilége Autorité qu'il avoit usurpée sur le genre humain; ce qui est fort bien représenté par la teste d'un serpent; car c'est dans sa teste que consiste tout son venin, c'est de sa teste qu'il s'élance, de la teste qu'il picque, & qu'il insinuë le poison dont il tuë ceux qu'il attaque. *Le talon de la semence de la femme* au contraire, doit signifier la plus basse & la plus terrestre des parties dont elle est composée, la partie la moins noble & la moins importante.

Ces fondemens étant ainsi posez, il n'est pas difficile de conclurre que cet Oracle regarde nécessairement la Personne sacrée de Jesus-Christ nôtre Rédempteur. D'abord je ne m'amuserai point à réfuter l'impertinence de ceux, qui au lieu de rapporter ces paroles, *elle te brisera la teste*, à la semence de la femme, les rapportent à la femme même, surquoi ils philosophent que c'est la Sainte & bien-heureuse Vierge. Certainement nous consentirons toûjours de bon cœur qu'on donne à la bien-heureuse Mére de Nôtre Seigneur Jesus-Christ toutes les justes loüanges qui lui sont deuës, & nous ferons les premiers à mettre en execution ce qu'elle en a prédit, *Voici toutes*

les

les Nations me diront bien-heureuse. Mais quand on voudra transporter la gloire qui n'est duë qu'à son Fils, qui est lui-même son Créateur & son Dieu, nous sommes assûrez que si elle même vivoit encore sur la terre, elle en auroit de l'indignation, nous nous y opposerons donc, & pour ses intérêts, & pour les nôtres, & pour la gloire de Jesus-Christ. Dans cette occasion-cy, il n'y a rien de plus mal fondé que l'imagination de ces gens, qui se trouve combattuë par le genre du Verbe & de l'article qui est en l'Hébreu; car étant l'un & l'autre du genre masculin, il ne se peuvent rapporter à la femme, mais il se doivent uniquement rapporter à la semence, qui est aussi en Hébreu du genre masculin.

Mais laissant à part la grossiere erreur de ces gens, examinons les paroles de cet Oracle l'une aprés l'autre. 1. dit-il, *je mettrai inimitié entre toi & la femme.* Une grande partie entendent par cette *femme*, l'Eglise; & il est vrai qu'il y a dès le commencement du Monde une guerre formée & ouverte entre la semence de l'Eglise, c'est-à-dire, les fidéles, & la semence du Démon, c'est-à-dire, les méchans. On peut encore sans doute entendre en un bon sens, que la semence de l'Eglise, c'est-à-dire les fidéles brisent la tête du Serpent, parce qu'ils le sont en la Personne de leur Chef, qui est Jesus-Christ. Mais pour dire avec liberté ce qu'il me semble de cette explication, je la trouve contrainte & peu naturelle, elle répand plûtôt des ténébres sur ce Texte, qu'elle ne lui donne de la lumiére; car si la *femme* est l'Eglise, *la semence de la femme* ne sera pas formellement Jesus-Christ, car Jesus-Christ est le Chef & le Pére de l'Eglise, & non à proprement parler sa *semence.* Que si par la *semence de la femme* il faut entendre les fidéles,

fidéles, & en suite entendre que les fidéles brisent la tête du serpent; par Jesus-Christ, voila un circuit & une espéce de labyrinthe dans lequel on jette nôtre pensée, ce qui affoiblit extremement l'éclat & la force de ces admirables paroles; à quel propos donc aller chercher tout cet embarras? *La femme*, est la femme, & *la semence de la femme*, la semence de la femme, litteralement & sans métaphore. *Je mettrai inimitié entre toy & la femme*, c'est-à-dire, dés maintenant je mets en la femme un germe & un principe de ta destruction & de ta ruïne, tu as triomphé de la foiblesse de ce sexe, & c'est de ce sexe même, que sortira celui, qui détruira ce funeste Empire que tu viens d'établir. Car il faut remarquer dans la suite du discours de Dieu, que 1. il s'adresse à l'homme, & qu'il lui dit, *n'as tu pas mangé de l'arbre duquel je t'avois deffendu de manger*? Alors l'homme rejettant la cause de son péché sur la femme répondit, *la femme que tu m'as donnée pour être avec moi, m'a baillé de l'arbre: & j'en ai mangé.* Sur cette réponse Dieu s'addresse à la femme, & lui dit, *pourquoi as tu fait cela*? & la femme répondit, *le serpent m'a seduite, & j'en ay mangé.* Puis tout d'une suite Dieu adresse sa parole au serpent, & aprés l'avoir maudit, il ajoûte, *je mettrai inimitié entre toi & la femme.* Cette suite fait voir évidemment, que Dieu oppose en ces paroles la femme à l'homme, c'est-a-dire, sexe à sexe. Ces paroles donc, *je mettrai inimitié entre toi & la femme*, regardent en particulier la femme & son sexe, par opposition à celui de l'homme, & c'est autant comme si Dieu disoit, comme je viens de le représenter, ce sera dans ce sexe que je mettrai le premier germe de la guerre, qui te sera faite. Et en effet cette inimitié dont le Démon a enfin

fin senti les effets, ce premier levain, si j'ose parler ainsi, d'où enfin est sortie sa ruïne, a été mis en la femme, & c'est ce qui paroîtra par l'explication des paroles suivantes. *Je mettrai inimitié entre ta semence & la semence de la femme.* La semence du Démon, c'est sa postérité mystique, car il n'en a point d'autre, c'est-à-dire, les crimes, les superstitions, les idolatries, les miséres, les maladies, la mort, la damnation éternelle, & en un mot toute cette funeste & mal-heureuse engeance, dont le Diable par le succez de sa premiére tentation a peuplé l'Univers : voilà, *la semence du Serpent.* Celle de la femme c'est Jesus-Christ le Fils de Dieu, fait de femme, lequel par une expression singuliére, & qui ne se trouve en aucun endroit de l'Ecriture Sainte appliquée qu'à lui, est appellé *la semence de la femme*, parce qu'il est né d'une Vierge, sans aucune participation d'homme. C'est ainsi que Dieu a voulu tirer la confusion du Démon, de cela même d'où il avoit prétendu tirer sa gloire, savoir de la fragilité d'un sexe, dont il s'étoit servi pour renverser toute l'œconomie de la Nature.

Cela étant ainsi expliqué, il n'y a plus de difficulté dans le reste, Jesus-Christ, cette bien-heureuse semence de la femme, a brisé la tête du Serpent, c'est-à-dire, qu'il a détruit son Empire, qu'il lui a ravi cette autorité supréme qu'il avoit usurpée dans le Monde, & à l'égard de laquelle Saint Paul l'appelle *le Dieu de ce Siécle.* Surquoi il est bon de remarquer que Dieu ne dit pas absolument, que la semence de la femme mettra à mort le serpent, ou qu'elle le privera d'action & de mouvement ; car quoi que cela doive enfin arriver, si est-ce que cet Oracle, qui ne regarde que le premier avénement du Messie, & non

non le second, n'en parle pas, & se restraint à la destruction de l'Empire du Diable, qui a été faite par la Croix de Jesus-Christ, & par la publication de son Evangile par tout le Monde. Or comme les serpens ne laissent pas d'avoir du mouvement & de l'action, encore qu'ils ayent la tête écrasée; de même quoi que l'Empire du Démon soit *détruit*, il ne laisse pas d'être le persécuteur des fidéles, & de leur faire beaucoup de mal. Il y a donc deux victoires qui doivent s'obtenir sur lui, par la premiére sa tête a été brisée sous les pieds de Jesus-Christ, & par la seconde tout le reste de son corps sera brisé sous les pieds des fidéles. Cet Oracle parle de la premiére, & Saint Paul Rom. 16. parle de la seconde. *Le Dieu de paix brisera bien-tôt Satan sous nos pieds.* Remarquez ces termes, *le Dieu de paix*; car dans le premier Oracle, Dieu parle comme Dieu de guerre, *je mettrai inimitié*, la guerre dure jusqu'à ce que l'Empire du Diable soit renversé; quand l'Empire du Démon est renversé la paix est faite, Dieu est le Dieu de paix.

Pour ce qui regarde la derniére expression, *tu lui briseras le talon*, il n'y a personne qui ne voye que cela a été accompli en la Personne de Jesus-Christ à l'égard de la Nature humaine, qui a été en lui comme sa partie terreste & moins noble, & la plus éloignée de l'autorité, de la Majesté & des sources du mouvement, de l'action, & de la vie. C'est contre cette Nature humaine que le Diable a déployé ses forces, & il faut remarquer que l'Oracle ne dit pas, tu lui piqueras le talon, ce qui pourtant sembloit devoir être naturellement dit, s'agissant de l'action d'un serpent; mais il dit, *tu lui briseras le talon*, se servant du même terme, dont il s'étoit servi pour exprimer

mer l'action de Jesus-Christ contre le Diable ; parce qu'en effet de la même manière que Jesus-Christ a déployé sa force invincible & infinie, pour accabler le Démon & renverser son Empire, de même le Démon a déployé toutes ses forces pour accabler Jesus-Christ en sa nature humaine, & comme la tête du Serpent a été écrasée par l'effort de Jesus-Christ, de même la Nature humaine a souffert la dissolution & la mort par la rage du Démon. Mais enfin comme quand la tête est écrasée le corps ne sauroit se rétablir, au contraire la mort de la tête se communique enfin à tout le corps, au lieu que quand le talon est écrasé, la tête demeurant en son entier, la Nature est en état de se rétablir ; ainsi la destruction de l'Empire du Démon, sera suivie nécessairement d'une mort, & d'une ruïne entiére, au lieu que ce que Jesus-Christ a souffert en sa Nature humaine, a été bien-tôt rétabli, par la vertu de cette autre Nature Divine qui étoit hors de l'atteinte de l'ennemi, à cause dequoi Saint Pierre dit, *qu'il a été mortifié en chair, mais qu'il a été vivifié par l'Esprit.*

Le second Oracle est contenu dans l'alliance que Dieu traita avec Abraham, laquelle se trouve plusieurs fois réïtérée dans le livre de la Genese, savoir, ch. 12. v. 2. & 3. ch. 13. v. 15. & 16. ch. 15. v. 5. ch. 17. v. 4. 5. 6 & 7. ch. 18. v. 12. ch. 21. v. 12. ch. 22. v. 15 & suivans. ch. 26. v. 4. De tous ces divers lieux où la même chose est traitée, nous choisirons celui du chap. 22. Parce qu'il est le plus complet & le plus exprés ; car il contient à peu-prés, tout ce qui se trouve dans les autres textes, & que même il contient des choses que les autres n'ont pas. Il est donc dit dans ce chapitre, qu'aprés qu'Abraham se fut

fut mis en devoir de sacrifier Isaac son Fils, Dieu l'en-ayant empêché, il sacrifia en sa place un mouton, que la Providence Divine lui fit rencontrer en ce même moment, & qu'alors l'Ange de l'Eternel cria des Cieux à Abraham, disant.

J'ay juré par moi-même, dit l'Eternel, parce que tu as fait cette chose ici, & que tu n'as point épargné ton Fils, ton Unique, pour certain je te bénirai, & multiplierai ta postérité trés-abondamment, comme les étoiles des Cieux, & comme le sablon de la Mer: & ta postérité possédera la porte de ses ennemis, & toutes les Nations de la Terre seront bénites en ta semence, parce que tu as obey à ma voix.

Pour bien traitter cet Oracle, il faut faire la même chose que nous avons faite sur le précédent, je veux dire qu'il faut diviser nôtre discours en deux parties. Dans la premiére nous prouverons évidemment, que ce texte ne se termine point à Abraham, ou à sa postérité, prise littéralement pour le peuple d'Israël, mais qu'il faut nécessairement le rapporter au Messie, qui est Jesus-Christ. Dans la deuxiéme, nous en ferons une application particuliére à Jesus-Christ, & verrons positivement comme il se trouve pleinement accompli en lui.

Quant à la premiére de ces parties, il y a dans cette Alliance cinq choses principales à considérer. La premiére est la bénédiction dont il promet de bénir Abraham, *je te bénirai.* La deuxiéme est la multiplication qu'il lui promet de sa postérité, *comme les étoiles du Ciel, & le sablon de la Mer.* La troisiéme, la promesse qu'il lui fait, que sa Postérité *possédera la porte de ses ennemis.* La quatriéme, ce qu'il ajoûte *que toutes les Nations de la Terre seront bénites en sa semence.* Et la cinquiéme, est le serment par lequel il confirme &

ratifie toutes ces promesses. Or ces cinq choses sont de telle Nature, qu'elles nous fournissent châcune des preuves fortes & convaincantes, pour faire voir que cette Alliance regarde le Messie, & que les paroles qui l'expliquent, doivent être considérées comme un Oracle.

Ce que Dieu dit ici simplement en ces termes, *Je te bénirai*, est exprimé ch. 12. de cette manière. *Je te bénirai & je rendrai grand ton nom; & tu seras bénédiction, je bénirai ceux qui te béniront, & maudirai ceux qui te maudiront.* Or ces paroles marquent évidemment 1. une grande & très-excellente bénédiction, qui par conséquent ne peut ni ne doit être restreinte à cette simple bénédiction temporelle, par laquelle Dieu donna ensuite à la postérité d'Abraham le païs de Canaan, car la possession d'un petit païs comme étoit celui-là, quelque abondant qu'il fût, ne sauroit remplir toute la force & la magnificence qui est en ces termes, *je ferai grand ton nom, & tu seras bénédiction*, puisque ni la possession de Canaan, ni tous les avantages que les Israëlites y eurent, ne pouvoient pas empêcher qu'ils ne fussent exposez à toutes les miséres de la Nature. Moins pouvoient-ils mériter que Dieu, à cause d'eux, dît à Abraham *qu'il seroit bénédiction.* Car il y a quelque chose de plus fort à dire, *Tu seras bénédiction*, qu'à dire simplement, *Tu seras bénit*; & cette expression, *Tu seras bénédiction*, veut dire, Tu seras bénit de la plus grande de toutes les bénédictions. Aussi cette bénédiction de la Terre de Canaan est qulque chose de trop bas, pour pouvoir répondre à cette grande promesse, *Je rendrai grand ton nom*, car ces termes en la bouche de Dieu doivent nécessairement enfermer une grandeur & une Majesté suprême, un éclat

& une gloire élevée au dessus de la gloire commune des hommes. Or si on restraint cet Oracle à la seule personne d'Abraham, & aux seuls Israëlites, combien a été toûjours petit & bas ce nom que Dieu promet de rendre grand? Abraham pendant sa vie ne fut pas un grand Prince, ni un grand Conquérant; quand il habita en Canaan, il y fut comme étranger, & quand il descendit en Egypte, il y fut exposé aux passions déreglées d'Abimelec, & sans une protection toute particuliére de Dieu, son mariage avec Sara eût été deshonoré. Aprés sa mort, j'avouë que son nom devint grand & célébre parmi les enfans de Jacob, c'est-à-dire, au milieu du peuple d'Israël, mais outre qu'il seroit assez indigne de Dieu de promettre comme une grande & admirable bénédiction une vaine réputation, qui vient aprés la mort, ce qu'on appelle un bon vent aprés le naufrage, outre cela, dis-je, combien petit a été le cercle de cette réputation d'Abraham, qui étoit renfermée dans un peuple qui n'étoit rien, en comparaison de tant d'autres Nations qui occupoient le reste de la Terre, qui n'avoient jamais entendu parler d'Abraham, & qui avoient un mépris prodigieux pour les Israëlites? Et cela même fait voir qu'on ne peut rapporter cette promesse à la postérité d'Abraham; car quelque célébre qu'elle ayt été parmi ses voisins, sa réputation néanmoins a été toûjours tres-petite, & elle ne peut nullement entrer en comparaison, ni avec celle des Assyriens, ni avec celle des Parthes, ni avec celle des Grecs, ni avec celle des Romains, d'où il s'ensuit qu'il faut que les paroles de Dieu ayent un sens plus élevé & plus mystique. 2. Ces termes, *Je te bénirai*, & *Tu seras benédiction*, signifient que non seulement Abraham recevroit la plus

grande de toutes les bénédictions de Dieu, mais qu'il seroit établi pour être source de bénédiction ; ce qui paroît par les paroles suivantes ; *& en toy seront bénites toutes les familles de la Terre.* Car l'idée que ces paroles donnent est, que non seulement Dieu donne sa bénédiction à Abraham, mais qu'il l'établit tellement en lui, qu'il l'en fait le distributeur, afin que désormais il n'y ait plus de bénédiction, que celle qui procédera de lui ; & qu'on viendra puiser en lui ; Or il est évident qu'il y a en cela quelque chose de trop grand pour être rapporté à une simple créature comme Abraham. Dieu communique sa bénédiction & sa communion immédiatement par lui-même, & nul ne peut être établi pour source de bénédiction Divine, qui ne soit Dieu. C'est pourquoi l'Eglise Es. 63. reconnoît formellement que la bénédiction lui vient immédiatement de Dieu, & non d'Abraham. *Certes*, dit elle, *tu ez nôtre Pére, encore qu'Abraham ne nous reconnût pas, & qu'Israël ne nous avoüât pas. Eternel, c'est toi qui es nôtre Pére, & ton Nom est nôtre Rédempteur de tout tems.* Ce passage est directement opposé à celui que nous traitons, si l'on entend celui que nous traitons, de la seule personne d'Abraham ; car il ne se peut qu'Abraham soit établi la source de la bénédiction Divine, & que neantmoins on puisse dire, *Quand Abraham ne nous reconnoîtroit pas, si est-ce que tu ez nôtre Pére, & nôtre Rédempteur*, puis qu'estant separez & hors de la communion de celui en qui Dieu a mis sa bénédiction pour la communiquer aux autres, on ne sauroit plus espérer de recevoir cette bénédiction, la communion de Dieu dépendant nécessairement de la communion de celui en qui Dieu a mis sa bénédiction, pour la distribuer. Il faut donc nécessairemement dire, que le

sens

sens de ces paroles va plus loin qu'Abraham, & *par conséquent*, qu'il regarde le Messie. 3. Les paroles dont il s'agit signifient nécessairement une bénédiction ferme, constante, & perpétuelle, ce qui paroît 1. par cette expression, *Tu seras bénédiction*, laquelle veut dire, non seulement je mettrai en toi la plus grande de mes bénédictions; non seulement je t'en feray la source, mais aussi je t'en feray la source pour tous les siecles, la source éternelle; car s'il pouvoit arriver que celui dont Dieu parle, cessât d'être source de bénédiction, il n'eût pas été digne de Dieu de se servir d'une maniére de parler aussi forte que celle-là, outre que celui qui peut n'être plus source de bénédiction, n'est jamais en état de l'être, puis qu'être source de bénédiction marque une si grande dignité dans le sujet, qu'elle en exclut toute sorte de deffauts & d'imperfections. 2. Cela paroît par ce qui est ajoûté en forme d'explication; *En toi seront bénites toutes les familles de la Terre*; car qui dit toutes les familles ou toutes les Nations, marque non seulement tous les peuples d'une génération, ou de deux, de deux siécles ou de trois; mais généralement tous les peuples de tous les siécles, puis qu'en quelque génération ou quelque nation que ce soit, les peuples qui y vivent sont du nombre des familles & des Nations de la Terre. 3. Cela paroît par ce qui est dit ch. 17. *J'établiray mon Alliance entre moi & toi, & entre ta postérité en leurs âges, pour être une Alliance perpétuelle, afin que je te sois Dieu, & à ta postérité aprés toy.* Ce qui marque que cette bénédiction dont il s'agit, est une bénédiction fixe, & qui doit demeurer à toûjours. Or il est certain que cette bénédiction rapportée à Abraham, ni l'Alliance que Dieu a traitée avec sa postérité en lui, ne peu-

vent nullement être appellées *perpetuelles*, pour deux raisons. La premiere, parce que depuis seize siécles ou environ, les Israëlites la posterité d'Abraham, ont perdu le premier & le principal fruit de cette benédiction, savoir la Terre de Canaan, ainsi a cet égard, Abraham leur est devenu une source tarie dans laquelle ils ne trouvent plus de benédiction. La seconde est, que l'Alliance que Dieu traita avec les Israëlites lors qu'ils sortirent d'Egypte, laquelle etoit sans doute, selon les Juifs, celle qu'il avoit traittée avec Abraham, est opposée Jer. 31. à une Alliance nouvelle, que Dieu devoit traiter aux derniers jours, ce qui marque déja que cette premiére Alliance ne devoit pas être perpetuelle. D'ailleurs il est formellement remarqué là-même, que cette premiére Alliance avoit été rompuë. *Voicy les jours viennent*, dit l'Eternel, *que je traiterai une nouvelle Alliance avec la maison d'Israël & avec la maison de Juda, non pas selon l'Alliance que je traitai avec leurs Péres, au jour que je les pris par la main pour les faire sortir du païs d'Egypte ; laquelle Alliance ils ont enfrainte, bien que je leur eusse été pour mary*. Or de-là je conclus, que les paroles dont il s'agit doivent être rapportées à un autre qu'à Abraham. 4. Ces paroles signifient une source unique de benédiction, hors de laquelle il n'y a que malédiction & que mort. C'est ce qui paroît par la nature même de la chose, car comme il n'y a qu'un Dieu, il n'y peut aussi avoir qu'une seule source de la benédiction Divine entre Dieu & les hommes. La benédiction Divine ne peut pas être partagée entre deux dispensateurs, d'ont l'un en ait une partie, & l'autre l'autre, car elle se donne & se posséde par indivis, puis qu'elle consiste dans la paix de Dieu, & dans le droit à son salut, ce qui ne souffre point de division.

sion. Il ne se peut dire aussi que Dieu face deux sources d'une même bénédiction, car si cela étoit, la communion de Dieu ne seroit pas uniforme, les uns l'iroient puiser dans une source, & les autres dans une autre, ce qui est contraire à l'esprit de la Religion, qui est de rassembler tout à l'unité: cela même paroît par les termes dont Dieu se sert. *Je béniray ceux qui te béniront, & maudirai ceux qui te maudiront*, car cela veut dire, il n'y aura de bénédiction Divine qu'en toi, & hors de toi il n'y aura que malédiction. Or cela étant appliqué à la seule personne d'Abraham, se trouvera, je l'avoue, dans le sens des Juifs, lesquels veulent que l'Alliance & le salut de Dieu soient tellement restraints & attachez au sang & à la postérité d'Abraham, que les peuples en soient entiérement exclus. Mais si on considére la chose en elle-même, on verra facilement que cette prérogative est trop grande, & cette promesse trop magnifique pour être faite à un simple homme; quelle apparence que Dieu qui est le Créateur & le Maître universellement & également de tous les peuples, ait voulu se lier soi-même, & s'imposer cette loi de ne communiquer son salut qu'à la seule postérité d'Abraham, & uniquement par sa communion? Ce qui nous fournit encore une preuve, que ces paroles doivent appartenir au Messie.

Quant à la multiplication de la postérité d'Abraham, que Dieu lui promet dans cette Alliance, il faut d'abord remarquer que la promesse de Dieu ne regarde pas tous les enfans d'Abraham, car elle ne regarde point 1. tous les enfans qu'il eut de Ketura. 2. Elle n'appartient pas aussi à Ismaël, parce que formellement l'Alliance est restrainte à Isaac ch. 21, où Dieu lui dit, *en Isaac te sera appellée semence*. Mais 3. Il en faut même exclurre une

partie de la postérité d'Isaac, savoir Esaü & ses descendans. C'est ce que les Juifs reconnoissent, restreignant cette promesse à la seule famille de Jacob. Or il est évident par plusieurs raisons, que les paroles de Dieu ne peuvent pas avoir leur accomplissement dans les Israëlites. 1. Il y a quelque chose de trop grand & de trop fort dans ces expressions, pour ne représenter que la multitude d'un petit peuple, lequel étant comparé avec les autres nations de la Terre, n'a jamais été consideré que comme un point dans un grand globe, ou comme une goutte d'eau dans une grande riviere; & cependant Dieu dit, *Je multiplierai ta postérité comme les étoiles du Ciel, & le sablon de la mer*, ce qui veut dire que sa postérité seroit innombrable. C'est pourquoi ch. 15. il est dit, que Dieu mena Abraham dehors, & qu'il lui dit, *regarde maintenant vers les Cieux, & conte les étoiles, si tu les peux conter, ainsi sera ta postérité.* Or quelque grand qu'ait été le peuple d'Israël, si est-ce neanmoins qu'il étoit fort facile de le dénombrer, il fut même dénombré diverses fois, 1. quand ils sortirent d'Egypte, le nombre des hommes fut marqué à six cens mille: David aussi en son tems en fit un exact dénombrement, il est même vrai-semblable que le peuple demeuroit toûjours dénombré, car la division des familles étoit exactement gardée, & la rélation que chaque personne avoit à sa famille, devoit être publiquement connuë, pour les mariages, pour les successions, & pour le retrait-lignager, car il n'y avoit nulle confusion, ni à l'égard des tribus, ni à l'égard des Chefs des tribus, ni à l'égard des familles particuliéres, ni des personnes, châcun devoit savoir sous quel Chef il se devoit ranger, & les Chefs, & par conséquent le nombre des personnes sur les-

quels ils étoient établis, étoient connus. Aussi à la naissance de Jesus-Christ il se fit un dénombrement exact de tous les Juifs, & il se recueille de l'Histoire de Joseph, que les Romains en firent diverses fois le dénombrement depuis qu'ils les eurent soûmis à leur Empire. 2. Cette promesse de multiplication, ne peut pas avoir son effet dans la postérité d'Abraham, puis que dans la suite des ans, au lieu de croître, cette postérité n'a fait que diminuer visiblement; comme il paroît 1. par la séparation des dix lignées sous le schisme de Jeroboam, & par le transport de ces dix lignées en Babylone, qui fut suivi d'une colonie d'étrangers qui vindrent habiter leur païs, & qui s'y mêlerent tellement avec les naturels habitans qui y restoient, qu'il n'étoit plus possible de les reconnoître; à cause dequoi Joseph remarque, que quand les Samaritains qui étoient sortis de ces gens-là voyoient les affaires des Juifs en prospérité, ils se disoient leurs fréres; mais quand ils les voyoient en affliction, ils les renioient & protestoient qu'ils n'avoient aucune consanguinité avec eux. Quoi qu'il en soit, les Juifs les ont toûjours regardez comme des Schismatiques, & des Hérétiques, qui s'étoient separez de la communion d'Abraham, ce qui est déja une grande diminution. Car il ne faut pas ici considérer simplement la postérité d'Abraham, comme un peuple qui est descendu de lui, mais il faut regarder cette postérité dans l'Alliance de Dieu, c'est-à-dire, entant que Dieu promet à Abraham qu'il sera leur Dieu, d'où il s'ensuit que tous ceux qui ont abandonné la vraye Religion des Juifs, sont réputez hors de cette postérité. On peut conter aussi pour une autre diminution de ce peuple, celle qui arriva par les armes des Romains sous Tite Vespasian, lors que Jérusalem fut prise & saccagée, &

celle

celle qui arriva sous l'Empire d'Adrien, lors qu'un Imposteur nommé Barchocheba fit soulever tous les Juifs, & les engagea à souffrir une destruction, que leurs propres Historiens disent avoir été encore plus grande que celle qui étoit arrivée sous Tite. Depuis ce tems-là, bien loin que les Juifs se soient accrûs en nombre, qu'au contraire ils ont toûjours diminué, & se sont même divisez entr'eux d'une maniére, qui fait la diminution plus grande à l'égard de la Religion & de l'Alliance d'Abraham; car il y a une Secte entr'eux qui s'appelle des Karaïtes, que les autres regardent comme des excommuniez. Et quant à ceux qui dans les païs étrangers cachent leur Religion, faisant semblant d'être Chrétiens, bien que secrétement ils pratiquent le Judaïsme, les autres Juifs les regardent & eux & leurs descendans, comme des Juifs bâtards qui ne sont pas dans leur communion. Il est donc évident que cette promesse de Dieu touchant la multiplication de la semence d'Abraham, a quelque chose de trop grand pour être litteralement restrainte aux Israëlites selon la chair.

Je viens maintenant à la troisiéme chose contenue dans cette Alliance, savoir la promesse que Dieu fait à Abraham que *sa postérité possédera la porte de ses ennemis*. Ces termes veulent dire 1. une victoire. 2. une Domination & une Autorité souveraine sur les ennemis. 3. une dépendance que les ennemis auront d'eux, soit à l'égard des Jugemens, soit à l'égard du Gouvernement Politique; car on sait que les Portes anciennement servoient à trois usages, à la deffense & à la seureté des Citez, à l'assemblée des Juges pour donner leurs sentences, & à l'assemblée des Chefs de la Police & des Anciens, pour délibérer sur les affaires du Gouvernement. Posséder donc les portes des ennemis,

nemis, c'est remporter sur eux des victoires, c'est les tenir subjugez, & leur donner des loix & les juger; c'est regner ou dominer sur eux, & en un mot, c'est être Arbitre de leurs affaires. Or qui ne voit que cette promesse est trop grande pour être restrainte aux Israëlites selon la chair. J'avoue qu'ils ont obtenu de belles & signalées victoires sur leurs ennemis, sous la conduite de Josué, mais combien de fois ces victoires & tous ces autres avantages qui en dépendoient, ont-ils été troublez par des afflictions & des servitudes publiques? Combien de fois les Israëlites ont-ils été vaincus par leurs ennemis, & assujetis à eux sous le gouvernement des Juges, comme il paroît par l'Histoire? Vous les voyez tantôt battus & asservis par les Moabites, tantôt par les Madianites, & tantôt par les Philistins; quelques siécles aprés ne furent-ils pas asservis aux Babyloniens, & quand ils se rétablirent par l'ordre de Cyrus, ne demeurerent-ils pas encore en quelque sorte sous la domination des Perses? Combien de fois furent-ils battus par les successeurs d'Alexandre, savoir les Rois de Syrie, ou ceux d'Egypte, & quelque tems aprés ne furent-ils pas assujetis aux Romains? Enfin depuis la destruction de Jérusalem & la dispersion des Juifs, qu'est devenuë cette promesse qu'ils posséderoient la porte de leurs ennemis, quelles portes possédent des gens, qui n'ont, ni villes, ni Loix particuliéres, ni Magistrats, ni presque un poûce de terre qui leur appartienne, & dont ils puissent dire qu'ils sont actuellement les Maîtres? Depuis seize siécles ils vivent répandus parmi les autres Nations, contraints de vivre sous des loix étrangeres, & exposez à la merci de leurs Adversaires.

Mais il ne faut pas considérer négligemment ce

que

que Dieu ajoûte 4. dans cet Oracle, *qu'en la semence d'Abraham seront bénites toutes les Nations de la Terre.* Car on ne peut en aucune maniére entendre ces paroles des Israëlites, il est clair qu'elles signifient que Dieu établissoit dans la semence d'Abraham une bénédiction qui devoit se répandre sur toutes les Nations, & par conséquent que toutes les Nations devoient entrer dans la communion de cette semence; car il n'étoit pas possible que les Nations fussent participantes de la bénédiction de la semence, sans être dans sa communion, d'où il s'ensuit encore une autre chose, savoir que les Nations ne devoient pas être maudites pour l'amour de cette semence, puis qu'elle leur devoit communiquer sa bénédiction. Or si nous tournons maintenant nos yeux sur les Juifs, nous trouverons le contraire de tout ce que je viens de dire. Car 1, les Nations n'ont jamais été participantes de la Religion ou de l'Alliance de Dieu avec Abraham, à le prendre dans le sens des Juifs, car quelle est la Nation qui ait embrassé la Religion Judaïque? Nous trouvons bien dans leurs Histoires, que souvent ils ont embrassé les superstitions & les idolatries des Nations, mais que jamais les Nations ayent embrassé leur Loy, c'est ce qui ne se trouve point. Il est arrivé quelquefois qu'ils ont contraint les Iduméens à recevoir la Circoncision, c'est ce qui arriva peu de tems avant le regne du grand Hérode, & presque en ce tems-là même, ils contraignirent les Samaritains d'observer la Loy de Moïse à la façon des Juifs. Mais outre que cela ne dura que tres peu de tems, & que cet accident ne peut être regardé que comme la lueur d'un éclair qui ne fait que passer, & qui n'empéche pas les ténébres d'une nuit, ni ne les interrompt. Outre cela dis-je les Iduméens

tiens & les Samaritains étoient-ils toutes les familles de la Terre, eux qui comparez aux autres peuples n'étoient rien. 2. Nous ne trouvons pas qu'il soit jamais arrivé, que les Nations de la Terre soient entrées en communion avec les Israëlites, ni qu'elles ayent fait avec eux un même corps de societé: au contraire, ils ont été presque toûjours l'opprobre des autres peuples, & l'objet de leur haine, éloignez des grandes affaires du monde, & comme retranchez de tout le reste de l'Univers. Enfin nous trouvons que pour l'amour des Israëlites Dieu avoit abandonné tous les autres peuples, & qu'il leur avoit rendu sa benediction si particuliere, que hors de l'enceinte d'Israël il n'y avoit que malédiction, encore aujourd'huy même les Juifs sont en cette pensée, que le salut & l'Alliance de Dieu est attachée à leur sang, à cause dequoi ils regardent tous les autres hommes comme des abominables que Dieu a dévouëz à l'interdit, & de qui il leur a donné la vie & les biens, sans qu'ils commettent aucune injustice de les leur ôter quand ils peuvent. Quelle apparence donc qu'on puisse dire, qu'en cette semence d'Abraham toutes les Nations sont benites, puis qu'au contraire elles sont sous la malédiction à cause d'elle? D'où il s'ensuit necessairement qu'il faut donner un autre sens à ces paroles de Dieu, & par consequent les raporter au Messie.

Enfin la cinquiéme chose que nous avons dit qui devoit être remarquée dans cette Alliance de Dieu, est le serment solennel avec lequel il la confirme. Le serment de Dieu marque necessairement deux choses. 1. La grandeur & l'importance de la chose dont il s'agit: Je dis sa grandeur & son importance, tant à l'égard de Dieu qu'à l'égard des hommes; car quand Dieu jure, il jure

par

par soi-même, comme l'Ange le dit ici, *J'ai juré par moi-même dit l'Eternel*; Or jurer par soi-même, c'est appeller à têmoin toute sa Divinité, si je l'ose dire ainsi, c'est donner du mouvement général à toutes ses perfections, & les intéresser toutes dans la chose dont il s'agit, au lieu que dans la simple parole il n'y a que quelques-unes de ses vertus qui s'intéressent, comme sa sagesse, sa bonté, ou sa justice; Qui ne voit donc que cet ébranlement général de toute la Divinité, ce concours universel de tous ses attributs, ne se peut faire que pour quelque grande chose que Dieu ayt souverainement à cœur, & dans laquelle consiste, & le plus grand intérest de sa gloire, & le plus grand intérest de l'homme, 2. Le Serment de Dieu marque une chose ferme & inébranlable; plus inébranlable même que le Ciel & la Terre, dont l'établissement n'a point été confirmé par aucun serment. C'est pourquoi David Ps. 110. parlant d'un Serment de Dieu, joint ensemble ces deux expressions, *L'Eternel a juré & ne s'en repentira point*, pour nous apprendre que les choses qui sont ainsi confirmées par un serment, sont fixes & irrevocables. Si nous appliquons ces deux caractéres à l'Alliance charnelle que Dieu a traitée avec les Israëlites, la semence d'Abraham, nous verrons bien-tôt que ce serment de Dieu n'a nulle proportion avec cette Alliance. Car quant au premier, est-ce une chose si grande & si importante, soit à l'égard de Dieu, soit même à l'égard des hommes, que Dieu tire un misérable peuple de dessous la tyrannie des Egyptiens, qu'il fasse des miracles sur les créatures matérielles en leur faveur, qu'il les nourrisse dans le Désert, qu'il lui donne une Terre de Canaan découlante de lait & de miel; qui a-t-il en tout cela qui reléve

ex-

excessivement la gloire de Dieu? Il leur donne sa Loy sur la Montagne de Sinay, mais une Loy de l'infraction de laquelle il se plaignoit tous les jours, il leur donne je ne say combien d'Ordonnances, de Sacrifices, de Purifications, d'observations de Festes, & de Cérémonies semblables: Qu'y a-t-il en cela qui mérite le serment de Dieu? Au contraire dans l'état de corruption où sont les hommes, la Religion Judaïque est d'un côté, une Religion de condamnation & de mort, & de l'autre, une Religion indigne par elle-même de la Majesté de Dieu, & de l'excellence de ses perfections; Car d'un côté, il n'y a personne qui puisse attendre à l'innocence que la Loy morale demande, & de l'autre, ce grand appareil de cérémonies & de culte externe n'a pas de rapport de lui-même avec la sagesse & la Majesté supréme de Dieu. Ainsi on ne peut pas dire que cette Alliance soit digne d'une si grande chose que le Serment de Dieu? Quant au deuxiéme caractére, savoir la fermeté inviolable & éternelle de la chose dont il s'agit, j'ay des-ja remarqué que Dieu Jer. 31. Parlant de l'Alliance des Israëlites l'oppose à une Alliance nouvelle, qu'il a dessein de traiter aux derniers jours, ce qui marque que cette premiére devoit être abolie, & qu'il se plaint que les Israëlites l'avoient enfreinte. Et que dirons nous s'il paroît qu'à quelque égard, Dieu a rompu cette Alliance par un serment? Seroit-il vray que sur une même chose Dieu fit des Sermens contraires. Cependant il est constant que dés qu'il eut tiré les Israëlites d'Egipte, & qu'il eut oüi les fréquens murmures de ces mutins, ennuyé de cette génération, comme parle l'Ecriture: *Il jura en sa colére, si jamais ils entrent en mon repos.* J'avouë que pour cela son Alliance ne fut pas entiérement

remen

rement ni absolument rompuë, mais pourtant il est vray qu'elle le fut à l'égard de ces misérables qui tombérent dans le désert, & qui étoient la postérité d'Abraham, en faveur de qui Dieu avoit fait le premier Serment; mais peut-on dire que cette Alliance n'ait pas été dépuis rompuë, car comment appellerons nous cet état, auquel se trouvent les Juifs dépuis seize siécles, si ce n'est une entiére & absoluë rupture d'Alliance? Ils sont chassez hors de la Terre promise, ils sont sous le joug, ou sous la domination de leurs ennemis, ils sont dans une perpétuelle diminution à l'égard de leur nombre, ils sont exécrables & maudits à toutes les Nations, ils sont par leur propre confession sous une colére de Dieu qui dure seize siécles, ils n'ont plus aucune marque de la présence & de l'habitation de Dieu au milieu d'eux: Dieu leur a ôté sa Maison, son feu, sa table, ses flambeaux, ses Domestiques, son Esprit, sa Voix, ses Oracles, ils n'ont plus de commerce avec lui, ils péchent tous les jours contre ses Loix, & ils sont privez actuellement de ce qu'ils croyent avoir été le remede de leurs péchez, savoir les Sacrifices & les Expiations. D'où il s'ensuit qu'ils demeurent en leurs crimes, sans aucun moyen d'en sortir par la voye de leur Religion; il ne se peut donc dire en aucune maniére que leur Alliance subsiste, d'où il s'ensuit que ce n'est pas à elle qu'il faut appliquer le Serment de Dieu. J'ajoûterai à cela une considération sur l'occasion qui obligea Dieu à jurer de cette maniére, car l'Histoire remarque que ce fut sur ce qu'Abraham s'étoit mis en devoir de sacrifier son Fils, selon le commandement qu'il en avoit reçu de Dieu. Cependant quoi que cette obéïssance d'Abraham soit digne de toutes nos loüanges, si est-ce qu'à l'égard

gard de Dieu, Abraham ne fit que ce qu'il devoit; & soit que vous regardiez le peu de prix qu'ont les vertus de la créature, quelques grandes qu'elles soient, soit que vous considériez que quelque précieux que fût le sang d'Isaac à Abraham, il ne l'étoit pas extrémement à Dieu, & que de toute cette action, il en reüssissoit plûtôt la gloire d'Abraham par l'épreuve de ses vertus, que celle de Dieu qui ne fut pas extremement rehaussée par une action secrête, & dont peu de gens eurent connoissance. Il faut nécessairemement inférer que cette occasion n'étoit pas digne d'un si grand serment que celui que Dieu lui fait maintenant. D'où je conclus qu'il faut qu'il y ayt en tout cela quelque chose de mystique qui ne regarde plus Abraham, mais Nôtre Seigneur Jesus-Christ le vray Messie, la vraye semence d'Abraham, & ce que nous allons encore voir plus clairement, par l'application particuliére que nous ferons de toutes les expressions de Dieu dans cette Alliance, & du serment qui la confirme.

Il faut maintenant passer à l'application de cet Oracle à Jesus-Christ, qui est la deuxiéme partie de nôtre explication. Mais avant que d'aller plus avant il est nécessaire de remarquer.

I. Que ce que nous venons de dire, ne doit pas être pris comme si nous voulions nier absolument que les paroles de l'Alliance de Dieu avec Abraham n'eussent aucun égard aux Israëlites selon la chair, & qu'elles ne leur appartinssent en aucune maniére, ce n'est pas là nôtre pensée, nous voulons dire seulement, que quelque accomplissement qu'elles ayent eû dans les Israëlites, il faut pourtant reconnoître par toutes les choses que nous avons remarquées, que leur sens va plus loin; ainsi dans ces paroles il faut reconnoître

qu'il y a eû deux Alliances, qui ont été par maniére de dire enchassées l'une dans l'autre, savoir, l'Alliance temporelle, qui regardoit les Israëlites, & l'Alliance Evangelique, qui regarde tous les Fidéles.

II. Il faut remarquer que cette premiére Alliance que nous appellons temporelle, a été un type & une figure de l'Evangelique ; nôtre dessein pourtant n'est pas de considérer maintenant cette rélation typique, soit dans la personne même d'Abraham, soit dans les deux femmes qu'il a eues, Agar & Sara, soit dans les deux enfans qui lui nasquirent de ces deux femmes, & qui furent Ismaël & Isaac, soit dans le Sacrifice qu'Abraham voulut faire d'Isaac son Fils. Toutes ces considerations doivent être renvoyées au Traité que nous ferons des Types : nous ne regardons maintenant les paroles de Dieu à Abraham, qu'entant qu'elles sont un Oracle, c'est-à-dire, précisément entant qu'elles contiennent une promesse touchant le Messie ; C'est dans cette veuë que nous allons faire voir leur accomplissement en la Personne de Jesus-Christ, & pour cet effet il faut rappeller ces cinq choses principales, que nous avons dit qui sont contenuës dans cette Alliance de Dieu. La premiére est la bénédiction que Dieu promet à Abraham. Il n'est pas mal-aisé de reconnoître que cette promesse a son plein & entier effet en Jesus-Christ, non seulement parce que Dieu l'a élevé à la plus grande gloire qui se puisse concevoir, mais aussi parce qu'il l'a établi pour être la source de sa bénédiction pour la communiquer aux hommes. *Bénit soit Dieu*, dit Saint Paul Eph. 1. *qui est le Pére de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, qui nous a bénits en toute bénédiction spirituelle aux Lieux Célestes en Jesus-Christ. C'est ici le témoignage,*

gage, dit Saint Jean 1. ch. 5. *Savoir que Dieu nous a donné la vie éternelle, & cette vie est en son Fils.* Il l'a fait une source de bénédiction éternelle & intarissable. *Qui boira*, dit-il lui-même, *de l'eau que je lui donnerai n'aura plus jamais soif.* Jean 4. *Mais l'eau que je lui donnerai sera faite en lui une fontaine d'eau saillante.* A cela se peuvent raporter tous les passages de l'Ecriture qui promettent la vie éternelle, à tous ceux qui croiront en Jesus-Christ, à ceux qui mangeront sa chair & boiront son sang, à ceux qui seront joints à lui comme des sarmens à leur sep, & comme des membres à leur Chef, en un mot à tous ceux qui seront dans sa communion. C'est une source unique, *hors de moi*, dit-il, *vous ne pouvez rien faire* Jean 15. *Je suis la voye, la vérité, & la vie, nul ne vient au Pére, sinon par moi.* Jean 14. *Il n'y a point de salut en aucun autre, & il n'y a point d'autre nom sous le Ciel par lequel il nous faille être sauvez.* Acte. 4. Dieu bénit tous ceux qui le bénissent, & maudit tous ceux qui le maudissent, Saint Paul, dit, Phil. 2. *Dieu lui a donné un nom qui est sur tout nom, afin qu'au nom de Jesus tout genouïl se ploye.* & ailleurs 1. Cor. 15. il dit que Dieu lui a dit, *Sieds toi à ma droite jusques à ce que j'aye mis tes ennemis pour le marchepied de tes pieds.*

Quand à la multiplication de sa postérité que Dieu promet à Abraham, qui ne voit que cette promesse a son plein & entier accomplissement en Jesus-Christ, dont la postérité comprend tous les Elûs depuis le commencement du Monde jusqu'à la fin, ce sont les enfans de son sang, & on peut dire qu'il les a tous mystiquement engendrez par les travaux de sa Croix. Mais, direz-vous, comment pouvons nous être appellez la postérité de Jesus-Christ puis qu'il est appellé dans l'Ecriture

Sainte, *nôtre Frere?* Je répons qu'à divers égards nous sommes les fréres & les enfans de Jesus-Christ: Ses fréres, parce que Dieu, qui est son Pére par nature, est aussi le nôtre par adoption: Ses fréres parce que nous sommes appellez à posséder avec lui un même heritage; *Nous sommes*, dit saint Paul, *héritiers de Dieu & cohéritiers de Jesus-Christ.* Ses fréres encore, parce qu'il y a une tres-grande conformité & une ressemblance parfaite entre lui & nous, à cause dequoi Saint Paul dit, *Nous sommes faits une même plante par la conformité de sa mort & de sa résurrection.* Mais nous ne laissons pourtant pas d'être ses enfans; parce qu'il est la cause qui a meû Dieu de toute éternité à former le dessein de nôtre élection; parce que c'est de lui que nous tirons la vie spirituelle qui nous met dans la famille de Dieu; parce que c'est la semence incorruptible de son Evangile, qui nous engendre à Dieu, & enfin parce que cette ressemblance que nous avons avec lui, ne vient que de ce que nous avons été tirez sur lui, comme des copies sur un exemplaire, & un original, ou, pour mieux dire, parce que ces célestes & mystiques couleurs qui nous donnent sa ressemblance, ne sont qu'une communication qu'il nous a faite lui-même de ses traits Divins & immortels; c'est pourquoi Es. 53. ne fait pas de difficulté de lui attribuer en propres termes une postérité, *aprés*, dit-il, *que son ame sera mise en oblation pour le péché, il se verra de la postérité*, & ensuite expliquant ce qu'il entend par cette *postérité*, il dit, *que ce seront ceux qu'il justifiera*, c'est-à-dire, ses fidéles. *Mon Serviteur Juste en justifiera plusieurs, par la connoissance qu'ils auront de lui.* Le nombre de cette postérité peut fort-bien être comparé aux étoilles du Ciel,

&

& au sablon de la Mer, car il est innomblable non seulement aux hommes, mais aux Anges même, n'y ayant que Dieu seul qui sache le nombre de ses Elûs. Je remarquerai ici en passant, une considération, que Saint Augustin a faite sur ces deux comparaisons si différentes, l'une des *étoilles du Ciel*, & l'autre du *sablon de la Mer*, savoir que par les *étoilles du Ciel*, Dieu a voulu remarquer les plus illustres d'entre ses fidéles, ceux qui, ou par leurs paroles, ou par leur exemple, en introduisent plusieurs à Justice, car ceux-là sont comme des étoiles dans un firmament; & que par le *sablon de la Mer*, il a voulu signifier les foibles & les infirmes, qui sont souvent couverts & inondez des vagues de la Mer, c'est-à-dire, exposez beaucoup plus que les autres à la violence des tentations, & qui neantmoins sont beaucoup plus grand nombre que les autres, comme en effet le sablon de la mer semble être en beaucoup plus grand nombre que les étoiles du Ciel. Quoi qu'il en soit de cette pensée de Saint Augustin, il est clair au fond que la postérité de Jesus-Christ est innombrable, ce qui est précisement le but de Dieu dans ces paroles.

La troisiéme promesse n'est pas difficile à entendre. *Ta postérité possédéra la porte de ses ennemis.* Car Jesus-Christ regne sur les Principautez & sur les Puissances, dont il a triomphé en sa Croix; ses ennemis donc sont le Démon, ses Idoles, ses superstitions, & les crimes dont il avoit rempli la terre. Or Jesus-Christ posséde leur *porte* ayant détruit toute leur puissance, & leur ayant ravi cette autorité qu'ils avoient injustement usurpée; & c'est ce qu'il a fait par la lumiére de son Evangile. Ses ennemis encore sont les hommes idolatres & pécheurs, & Jesus-Christ posséde leurs por-

 tes

tes, en deux maniéres; l'une à l'égard de ceux qui se convertissent, puis qu'il les a volontairement soûmis à son Empire; l'autre à l'égard de ceux qui restent infidéles & méchans, lesquels il a soûmis de fait à l'ordre de sa Providence, se servant d'eux comme il lui plaît pour l'execution de ses desseins. On peut encore fort bien dire que l'Eglise *posséde la porte de ses ennemis*, puis qu'elle a part aux victoires & à l'autorité souveraine de Jesus-Christ, son Chef & son Sauveur; & que d'ailleurs elle est tellement assûrée de son salut, qu'elle sait que toutes choses lui aident ensemble en bien, & qu'elle demeure plus que victorieuse de la mort, de la vie, de la famine, de la nudité, de l'épée, de l'angoisse, de la persécution, rien de tout cela ne la pouvant séparer de la dilection de Jesus-Christ.

Quant à la quatriéme promesse, elle appartient si visiblement à Jesus-Christ qu'il n'est pas possible de la rapporter ailleurs, ni en tout ni en partie. *En ta semence*, dit Dieu, *seront bénites toutes les Nations de la Terre*. Il n'est pas difficile de comprendre quel accomplissement ces paroles ont eû en Jesus-Christ, puis que nous savons que c'est lui qui a répandu la bénédiction céleste par tout le Monde, au lieu qu'auparavant elle étoit restrainte dans les simples bornes de la Palestine: autre-fois cette lumiére n'éclairoit qu'une seule Goscen, & cette rosée ne tomboit que sur une seule toison; mais par Jesus-Christ elle a été repanduë sur tout l'Univers. A cela se peuvent rapporter tous les Textes du Nouveau Testament, qui marquent que Jesus-Christ est venu pour appeller tant les Gentils que les Juifs, *& qu'il n'y a en lui, ni Juif, ni Grec, ni Scyte, ni Barbare, qu'il a ôté la paroi entre-moyenne, qu'il a appellé ceux qui sont*

sont loin de même que ceux qui sont prés, enfin qu'il a reconcilié toutes choses en un corps, ayant fait la paix par le sang de sa Croix. Aussi Saint Paul rapporte précisément cet Oracle à Jesus-Christ, & dans son Epitre aux Romains, & dans celle qu'il écrit aux Galates, & il prouve même par cet Oracle que l'Evangile a été donné quatre cent trente ans avant la Loy, d'où il conclut que la Loy ne pouvoit l'enfraindre, & qu'il faut nécessairement que la Loy même ait un usage ministériel, qui ait regardé l'Evangile. Mais, direz-vous, que faut-il juger de la remarque de Saint Paul, savoir que Dieu n'a pas dit à Abraham, *en tes semences* comme pour en désigner plusieurs, mais qu'il a dit, *en ta semence*, au nombre singulier, pour n'en désigner qu'une, savoir Jesus-Christ? car il semble que cette considération n'est pas tout-à-fait solide. En effet *la semence* signifie *la postérité*, & *la postérité* peut fort bien signifier plusieurs personnes. Je répons que la remarque de Saint Paul, si vous la considérez, non simplement à l'égard de la force du terme de *semence*, mais par égard à la matiére dont il s'agit, est fort bonne. Car quand on examine bien toute la force des paroles de Dieu, il paroît manifestement qu'elles ne peuvent avoir leur leur entier accomplissement, qu'en une Personne Divine, infinie, & élevée au dessus de toutes les créatures, d'où il s'ensuit qu'elles ne peuvent appartenir qu'à une seule personne, & non à plusieurs. Or cela étant ainsi, qui ne voit qu'il faut rapporter à la sage Providence de Dieu, de ce qu'en cet Oracle elle n'a pas voulu se servir du terme d'enfans, & autres semblables au pluriel, mais de celui de *semence* au singulier, afin de désigner une Personne particuliére. Et je ne doute pas, que ce ne soit avec dessein que Dieu a employé ici le ter-

me de *semence*, qu'il avoit employé dans le premier Oracle, terme qui n'est pas fréquent dans l'Ecriture, afin de nous faire comprendre que la même personne qui étoit designée dans ce premier Oracle, l'est encore dans celui-ci avec moins de généralité, Car *la semence de la femme* est une expression qui fait une idée plus vague, & celle-ci, *la semence d'Abraham*, en fait une plus restrainte.

Passons maintenant à la cinquiéme chose qui est le jurement par lequel Dieu a voulu confirmer son Alliance avec Abraham. Si nous le rapportons ailleurs qu'à Jesus-Christ, il n'est pas possible de n'y remarquer une disproportion tout-à-fait indigne de Dieu, savoir; un grand & auguste seau, le plus majestueux de tous les caractéres, appliqué à une petite chose, comme on le fait voir dans la premiére partie de ce discours; mais si on le rapporte à Jesus-Christ, vous voyez d'abord revenir cette proportion si conforme à la Sagesse Divine. Car comme il n'y a rien de si auguste, de si grand, de si inviolable, que le serment de Dieu, il n'y a rien aussi de si admirable, de si majestueux, & de si céleste que l'Alliance éternelle, que le Pére a traitée avec Jesus-Christ son Fils, ou pour mieux dire, avec tous les fidéles par Jesus-Christ: c'est une Alliance éternelle, & qui ne doit jamais prendre fin: c'est une Alliance qui éleve la gloire de Dieu au plus haut point où elle puisse être portée: c'est une Alliance qui communique à l'homme un salut réel, une félicité céleste, une immortalité glorieuse, elle est donc bien digne du serment de Dieu. Aussi n'est-ce pas dans cette seule occasion que l'Ecriture nous fait mention de ce serment, confirmatif de l'Alliance de grace, David nous en parle au Ps. 110.

L'Eternel, dit-il, *a juré & ne s'en repentira point: Tu és Sacrificateur à la façon de Melchisedec.* C'eft ce que Saint Paul explique fort bien Hebr 7. où il fait voir que Jesus-Chrift a eû cet avantage par deffus les Anciens Sacrificateurs, que fon Sacerdoce a été confirmé par un ferment, au lieu que le leur n'avoit jamais eû cet avantage. Il traite de même ce ferment fait à Abraham au fixiéme de la même Epitre.

Il ne nous refte qu'à dire un mot de l'occafion que Dieu prit, pour faire à Abraham, avec ferment, de fi grandes promeffes. Car ce fut aprés qu'il fe fut mis en devoir de facrifier fon fils Ifaac. Il ne faut pas douter qu'il n'y ait eû du myftére dans cette conduite, & que la fageffe Divine n'ait voulu nous faire comprendre fous cet ombre, ou fous cette envelope, que toutes ces grandes promeffes qui compofent l'Alliance de Jesus-Chrift, cette bénédiction Divine qu'il poffède, cette multiplication de fa poftérité, cette victoire & cette domination fur fes ennemis, & enfin cette effufion de fa bénédiction fur toutes les Nations, ne viennent qu'enfuite de fon Sacrifice, & que c'eft fur le fang de fa Croix qu'elles font toutes fondées. Surquoi il faut remarquer qu'y ayant plufieurs chofes en Jefus-Chrift, qui ont precédé fon exaltation, comme l'union de fes deux Natures, fa naiffance, fes miracles, fes fouffrances, &c. bien que ces chofes foient marquées dans plufieurs autres Oracles, il n'y en a pourtant pas une qui foit defignée dans celui-ci. Il n'y a que les chofes qui regardent fon exaltation, & la prédication de fon Evangile par toute la Terre, c'eft-à-dire, ce qui a fuivi fa mort, & nullement ce qui l'a précédée. La Sageffe de Dieu l'a ainfi ordonné, parce que cette Alliance vint enfuite du Sacrifice d'Ifaac, & que

que Dieu a voulu nous faire connoître que le sens caché de son Oracle regardoit Jesus-Christ, aprés le sanglant Sacrifice qu'il devoit offrir à Dieu pour nôtre rédemption.

Le troisiéme Oracle du Livre de la Genése est au Ch. 49. vers 10. *Le sceptre ne se départira point de Juda ni le Legislateur d'entre ses pieds, jusques à ce que Scilo vienne, & à lui appartient l'assemblée des Peuples.*

Les Anciens Péres ont expliqué mystiquement tout ce qui est dans cette derniére bénediction de Jacob à ses enfans, & le plus souvent leurs explications ont été violentes & contraintes. De toutes les parties de cette bénédiction, celle qui peut le plus naturellement être interpretée du Messie, est celle qui regarde Juda. *Juda*, dit-il, *quant à toi tes fréres te loüeront, ta main sera sur le collet de tes ennemis, les fils de tes fréres se prosterneront devant toi*, tout cela peut être spirituellement entendu de Jesus-Christ, mais il faut considérer Juda comme type. Il en est de même de ce qui est ajoûté, touchant la comparaison d'un Lion. Quant à ce Verset dixiéme, il est clair que c'est une Prophétie, & un Oracle qui promet 1. la venuë du Messie. 2. qui marque le tems de sa venuë, & 3. qui désigne une de ses principales œuvres. L'explication doncques de ce Texte dépend de trois choses. La premiére de savoir ce que c'est que ce *Scilo* qui doit venir. La seconde de savoir ce que c'est que ce *Scéptre* & ce *Législateur* que Juda devoit conserver jusques à la venuë du Scilo. Et la troisiéme ce que c'est que *l'assemblée des peuples*, que le Scilo devoit faire.

Pour la premiére les Juifs & les Chrétiens demeurent

meurent d'accord que ce *Scilo* est le Messie; ainsi Jonathan le Paraphraste Chaldaïque, au lieu de ces mots *jusqu'à-ce que le Scilo vienne*, met ceux-ci, *jusqu'à-ce que le Roi Messie vienne.* La paraphrase Jerosolimitane porte la même chose. Les Auteurs du Talmud interprétent de même *Scilo* par le *Messie.* Ainsi dans le Code Sanédrim ch. 11. on trouve ces mots, *Rabbi Johanan a dit quel est le nom du Messie, à quoi ceux de l'Ecole de Rabbi Scélu répondent, son nom est Scilo, selon qu'il est écrit jusques à ce que Scilo vienne.* De même Rabbi Bechai dans son Commentaire sur ce passage dit formellement que Jacob a voulu désigner par ce nom la personne du Messie en particulier. Les Rabbins postérieurs & plus nouveaux ne s'éloignent pas de cette interprétation. Il y en a même qui par la cabbale des nombres trouvent dans ce nom celui de Messie, car *Tavo Scilo* fait 358. qui est precisément le nombre qui se trouve dans le terme *Machiak* qui signifie Messie.

Cependant quand il est question de trouver grammaticalement la signification de ce mot *Scilo* qui ne se trouve point ailleurs dans l'Ecriture, il y a plusieurs sentimens & plusieurs conjectures. Les principales sont 1. que ce terme est composé de la lettre *scin* prise du mot *Acher* qui signifie *Qui* & de la particule Lò qui signifie *à lui*, comme qui diroit, *celui à qui il appartient*, & cela par rapport au *Sceptre* & au *Legislateur*, c'est-à-dire *celui à qui appartient le Sceptre & la Loi.* 2. Que ce terme vient de la racine *scala*, *être tranquille*, *être en repos*, de sorte que *scilo* selon eux veut dire *le tranquile*, *l'auteur de la tranquilité & du repos*. 3. Que ce terme vient du mot *scilga*, qui signifie *la membrane dans laquelle l'enfant est contenu, lors qu'il est encore dans le sein de sa mére*, de sorte que *Scilo* est

mis pour *beno*, le *He* prenant la place du *Vau*, & il veut dire *son fils*. Les principaux Rabbins s'attachent à cette signification. Quelques-uns mêmes croyent avoir découvert que le terme *scil* dans la langue Punique signifie fils, & ils alleguent sur ce sujet un passage d'une Comédie de Plaute. 4. Il y en a qui le rapportent au verbe *scalac* qui signifie, *envoyer*, & ils veulent que *Scilo* veüille dire *son envoyé* par la supression de la derniere radicale, ou par le changement du *Chet* en *Het* dont il n'y pas manque d'exemples. Enfin d'autres le tirent de la racine *Chalan* qui signifie *être parfait* & *être en paix*, & par ce moyen *Scilo* signifieroit ou *le parfait*, *la perfection*, *l'accomplissement*, *celui qui accomplit*, ou bien *le pacifique*, *l'auteur de la paix*; de toutes ces différentes interprétations la plus autorisée est la troisiéme, tant parce qu'elle est appuyée du sentiment des Rabbins à l'autorité desquels il faut donner beaucoup quand il est question d'un terme de la langue Hebraïque, que parce que la dérivation de *Scilo* le faisant descendre de *Scilga* est naturelle & sans aucune contrainte.

Ainsi *Scilo* veut dire, *son fils*, c'est-à-dire selon les Rabbins, *le fils de Iuda*, ainsi nommé par excellence, car quoi que Juda soit une tribu abondante en hommes, & qu'ils peuvent tous être appellez, *les enfans de Iuda*, le Messie étant pourtant le plus glorieux de tous ces enfans, il a pû être appellé, *son fils*, dans un sens tout particulier, de la même maniére que nous avons vû dans les Oracles precédens qu'il est appellé *la semence de la femme* & *la semence d'Abraham*. Bien que je ne voulusse pas rejetter absolument cette explication, j'aimerois pourtant mieux rapporter ce, *son fils*, à Dieu, c'est-à-dire, *le Fils de Dieu*, bien que Dieu

né

ne soit pas nommé, ni dans ce verset, ni dans les precédens. Car il me semble qu'il est assez du caractere Prophétique de sous-entendre le nom de Dieu & de le désigner par quelque pronom, sans que pourtant il soit formellement nommé. De cette sorte cet Oracle seroit le premier qui marqueroit expressément la Personne Divine du Messie, & il se trouveroit confirmé par celui du Ps. 2. *Tu és mon Fils; je t'ai aujourd'hui engendré*, & par celui d'Esaïe. *L'Enfant nous est né, le Fils nous a été donné.* Aussi l'execution de l'Oracle dans le Nouveau Testament est que ce nom de *Fils de Dieu* a été communement donné au Messie 1. par Dieu même, *Celui-cy est mon Fils bien aimé*, &c. 2. par la confession de Saint Pierre, *Tu és le Christ le Fils du Dieu vivant*, & ensuite frequemment dans l'Ecriture.

La seconde chose qu'il y a à considérer, c'est le caractére du tems de la venuë du Messie, savoir *avant que le Sceptre soit ôté de Iuda, & que le Legislateur deffaille d'entre ses pieds.* Surquoi il y a deux explications; l'une que le peuple des Iuïfs devoit avoir toûjours un Roi de sa Tribu, & des Gouverneurs Iuifs jusqu'à-ce que le Messie vint. Ceux qui sont dans cette pensée veulent trouver l'accomplissement de cet Oracle, c'est-à-dire la deffaillance du Sceptre & du Legislateur de Juda au tems d'Hérode le Grand, lequel n'étoit pas Juif, mais Iduméen, & il transporta à soi toute l'autorité d'une telle maniére que les Iuifs naturels n'en avoient plus. Mais cette explication est sujette a beaucoup d'inconvéniens. Car 1. bien qu'Hérode ne fût pas originairement Iuif, il l'étoit neantmoins de naissance, étant né d'un Pére prosélite qui avoit embrassé la Réligion Iudaïque, avoit reçû

la

la circoncision, & s'étoit incorporé dans la République des Juifs, de sorte que son fils Herode ne pouvoit qu'il ne fût consideré comme Juif. 2. Quand on considéreroit Herode comme un étranger à l'égard de sa personne, on ne pourroit pas dire pourtant que le Sceptre de Juda eut défailli ni son Legislateur sous le Regne d'Herode, car Herode ne portoit que le Sceptre de Juda, ni n'exerçoit que les loix & le gouvernement naturel de Juda. Quand un peuple se soumet à la domination d'un étranger, cela se fait en deux maniéres, car ou la personne de l'étranger se range aux mœurs, aux coûtumes, aux loix, & à la forme du gouvernement du peuple, & devient ainsi une partie de ce peuple, ou le peuple est dépoüillé de sa naturelle & ancienne forme de gouvernement, & se soumet à une forme de domination étrangére. Dans ce deuxiéme cas on peut dire qu'un peuple perd son Empire & son Legislateur, mais on ne le peut pas dire au premier, vous ne direz pas par exemple que la Pologne ayt perdu son Sceptre & ses Loix, lors qu'elle a appellé un étranger pour être son Roy, parce que cet étranger n'a regné que selon les loix naturelles du païs, & n'a tenu que le Sceptre qui appartient à ce peuple, & non un Sceptre étranger. Ainsi on ne peut pas dire que cet Oracle ait eu son accomplissement au tems d'Herode le Grand. 3. S'il falloit prendre ces paroles en ce sens; savoir qu'une personne naturellement issuë de la Tribu de Juda regneroit, je ne say comment on pourroit trouver de véritables Roys de Juda depuis le retour de la captivité de Babylone, car ce furent des Sacrificateurs & des Personnes de la Tribu de Lévi qui eurent la souveraine autorité dans leurs mains, & la famille des Asmonéens qui défaillit en la personne de Hircanus

nus predécesseur d'Hérode n'étoit pas de la Tribu de Juda, mais de celle de Lévi. 4. L'Oracle ne dit pas que le *Scilo* viendra lors que le Sceptre se sera départi de Juda, & que le Legislateur aura défailli d'entre ses pieds, mais il dit que le Sceptre ne se départira point jusqu'à ce que *Scilo* vienne. Or il est vrai que Jesus-Christ ne vint au monde que sur la fin de la vie d'Herode, & par conséquent long-tems aprés que le Sceptre avoit défailli en Juda selon l'interprétation dont il s'agit.

Il faut donc rejéter ce sens-là comme faux & incommode, & venir à une autre explication qui est que la Tribu de Juda devoit conserver son propre gouvernement naturel & vivre sous ses propres Loix, sans être soumise à aucune domination étrangére, ni dépoüillée de sa naturelle autorité; en un mot ils devoient faire corps de peuple à part, indépendans de tout autre peuple jusqu'à ce que le Messie fût venu. Or c'est précisement ce qui a été jusques au tems de la venuë de *Jesus-Christ*, Car l'interruption de septante ans de captivité en Babylone ne doit être ici contée pour rien, parce que ce ne fut pes une extinction du gouvernement naturel de Juda, ni une abolition de son Sceptre, puis qu'ils furent rétablis au bout de septante ans, ce ne fut qu'une suspension à tems, une espece d'éclypse qui ne dure pas. Or le sens de l'Oracle est, non qu'il n'y arriveroit pas de telle suspension à tems, mais que le Sceptre de Juda, c'est-à-dire, la forme naturelle de son gouvernement independante de tout autre peuple ne lui seroit point absolument & totalement ravie, ni ne souffriroit une entiére extinction. Aussi quand Jesus-Christ vint au monde, & quand il vécut parmi les Juifs, ce peuple vivoit sous son Sceptre & avoit son Législateur. Il est

est vrai que ce Sceptre & ce Legislateur furent extremement ébranlez lors que Archelaüs fils & héritier d'Herode fut relegué à Vienne en Dauphiné par Auguste; Car alors la Judée fut jointe à la Syrie pour être gouvernée par le Gouverneur que les Romains y envoyoient: Et au reste l'Empereur envoyoit dans la Judée même un Intendant qui faisoit toutes les affaires en son nom. & avoit le droit de vie & de morr. C'est pourquoi vous lisez dans l'Evangile que quand Pilate qui étoit un de ces Intendans, dit aux Juifs, *voici vôtre Roi*, ils lui dirent *nous n'avons point d'autre Roy que Cesar*, & quand Pilate hesitoit sur la condamnation de Jesus, les Iuifs lui dirent, *Si tu relâches celui-ci, tu n'ez pas ami de Cesar, car qui se fait Roy contredit à Cesar*; & quand Pilate leur dit, *Prenez-le vous-même & le jugez selon vôtre Loy*, ils lui répondirent, *Ils ne nous est pas permis de mettre personne à mort*. Ils étoient donc des-ja dépoüillez de l'autorité souveraine. Mais quelque ébranlement qu'eût reçû leur liberté, si est-ce pourtant qu'encore ils faisoient un corps de peuple à part, ils possedoient leur propre & naturel païs, ils étoient encore gouvernez par les Romains même selon leurs Loix naturelles; ils avoient encore leurs Iuges, leurs Magistrats, leur Sanedrim qui étoit leur Souverain Sénat, ainsi on ne pouvoit pas encore dire absolument que leur Sceptre & leur Legislateur eût défailli. Mais cela arriva bien-tôt aprés, car environ trente-six ans aprés la mort de Iesus-Christ, Ierusalem & toute la Iudée fut prise & saccagée par les armes des Romains, & tout ce peuple dispersé d'une telle maniére que depuis ce tems-là ils n'ont plus fait corps, ni n'ont possedé leur païs, ni n'ont eû la liberté de se servir de leurs loix naturelles, ou de

vivre

vivre en quelque forme de gouvernement indépendante du gouvernement des autres peuples ; Or cela fait voir évidemment que Iesus-Christ est ce *Scilo*, ce Messie promis, car on ne sauroit regarder cette dispersion dans laquelle ils sont, comme une simple suspension des actes de leur Sceptre, semblable à celle qui leur arriva durant la captivité de Babylone. Celle-là ne dura que septante années, mais celle-ci dure depuis seize siécles, & les choses sont dans un tel état, qu'il n'y a plus d'apparence de rétablissement pour eux. On peut donc d'ici tirer une démonstration convaincante contre les Juifs, que le Messie est venu, en leur faisant voir que depuis seize cens ans Juda n'a plus ni Sceptre ni Législateur, d'où il s'ensuit que le *Scilo* promis par Jacob est venu.

Reste la troisiéme chose qui est *l'assemblée des peuples* ; quelques-uns disent que du temps d'Herode le Grand, il se trouva des complaisans qui pour faire leur cour auprés de lui, lui appliquerent cet Oracle, sous prétexte qu'il avoit subjugué les Iduméens, c'est-à-dire, les enfans d'Esaü, & par conséquent qu'il avoit joint ensemble les deux peuples qui étoient sortis d'Isaac, savoir les enfans d'Esaü & de Jacob. Mais il n'y a rien de plus absurde que cette imagination, qu'Herode, c'est-à-dire, le plus méchant & le plus scélerat de tous les hommes, qui n'avoit nul sentiment de Religion ayt été le Messie, & il n'est pas nécessaire de refuter cette erreur. Les Hérodiens dont il est parlé dans l'Evangile sont peut-être ces flateurs. Cette assemblée des peuples que peut-elle être autre chose que la vocation des Gentils, car Jesus-Christ est venu pour assembler en un tous

les enfans de Dieu, & sous son régne il n'y a qu'un seul Troupeau & un seul Berger.

CHAPITRE. IV.

De l'Oracle contenu dans le Livre des Nombres.

CEt Oracle se trouve au Chap. 24. vers. 17. *Je le voy, mais non pas maintenant : je le regarde, mais non pas de prés. Une étoile est procédée de Jacob, & un sceptre s'est élevé d'Israël, & il transpercera les coins de Moab, & détruira tous les enfans de Seth.*

Deux choses paroissent assez clairement lors que l'on considére un peu plus particulierement ces paroles. La premiére, qu'elles ne peuvent appartenir au peuple d'Israël en son corps, ni à Moyse, ni a aucun autre de ces illustres Personnes, dont le Vieux Testament nous fait l'Histoire ; d'où il s'ensuit que c'est un Oracle qui doit regarder le Messie. La deuxiéme, qu'elles ont leur plein & entier accomplissement en la Personne de Jesus-Christ, d'où il s'ensuit aussi que Jesus-Christ est le Messie a qui cet Oracle appartient.

Quant à la premiére de ces choses, ces termes *Je le voy, mais non pas maintenant, je le regarde, mais non pas de prés*, marquent qu'il n'est pas parlé ici du corps des Israëlites, car Balaam les voyoit tous en corps rangez selon leurs Tribus, comme il est expressement remarqué au 2. vers. de ce chap. Il s'agit donc de quelque personne particuliére qui n'avoit point encore pris naissance, & que Balaam illuminé par l'Esprit de Dieu regarde

garde de loin, c'eſt-à-dire, au travers l'obſcurité des tems à venir. 2. Cette *étoile procédée de Jacob*, & ce *Scéptre qui ſe devoit élever d'Iſraël* marquent encore qu'il s'agit-là d'une perſonne particuliére qui devoit naître au milieu des Iſraëlites, & devoit être non ſeulement brillante comme une étoile, mais brillante d'une lumiére céleſte, & d'une lumiére fixe & permanente, & incapable d'altération, comme eſt celle des étoiles, ce qui ne peut appartenir ni à Moyſe, ni à Joſué, ni à David, ni à aucun des Roys d'Iſraël, parceque quelque gloire qu'ils ayent eûë, & quelques grandes actions qu'ils ayent faites, leur gloire neantmoins a été plus de la Terre que du Ciel, & une gloire temporelle qui pourroit être mieux repréſentée par l'éclat d'un éclair qui ne fait que paſſer, que par la lumiére d'une étoile. 3. Ces termes *un Scéptre s'élevera d'Iſraël* marquent non ſimplement la perſonne particuliére d'un Roy, qui reçoit le Scéptre de la main de ſes Succeſſeurs, mais plûtôt une Royauté, un Régne ſingulier, différent de la Royauté ordinaire établie entre les hommes; Or cette Royauté, ce Régne ſingulier ainſi différent des autres Régnes, ne peut être ni le Régne de Moyſe, lequel à proprement parler ne fut jamais Roy, ni n'en prit jamais le titre, ni n'en eut jamais les enſeignes, ni le gouvernement de Joſué qui de même ne fut jamais Roy, ni le Régne de Saul, de David & des autres Roys d'Iſraël, parceque quoi que ce ne fût qu'une ſeule & même Royauté, ſi eſt-ce pourtant que pluſieurs perſonnes la poſſéderent ſucceſſivement, ce qui reſiſte au terme *d'étoile*, qui marque une ſeule perſonne dont la gloire devoit être céleſte, & la lumiére éternelle. Enfin ce qui eſt ajoûté *Il détruira*, ou ſuivant la force du terme Chaldaï-

que

que employé dans l'original *il dominera tous les enfans de Seth*, est une preuve évidente que cet Oracle ne peut convenir, ni à toute la nation des Israëlites, ni à aucun de ces illustres Hommes qui l'ont gouvernée châcun en son tems, car les enfans de Seth sont vniversellement tous les hommes, ou au moins tous les descendans de Noé, car Adam ayant eû plusieurs enfans, & châcun de ses enfans ayant peuplé la Terre, Noé descendant de Seth fut le seul qui se sauva du déluge, les autres peuples y ayant péri; & les enfans de Noé Gen. 10. nous sont représentez comme s'étant répandus par toute la Terre; c'est pourquoi Balaam dit ici, *les enfans de Seth*, pour dire tous les hommes. En un mot cet Oracle à quatre caractéres. Le premier est qu'il désigne une personne encore fort éloignée du tems de Balaam, & qui ne devoit paroître que long-tems aprés, ce qui doit sans doute signifier une longueur de tems fort considérable, car autrement l'Oracle ne l'eût pas marquée, étant fort ordinaire aux Prophéties de parler des choses futures, comme si elles étoient présentes. Le second est de marquer une personne particuliére, à qui les qualitez d'une étoile puissent convenir, savoir, sa splendeur ou sa gloire, sa nature céleste, sa lumiére permanente & incapable d'être éteinte. 3. De marquer une nouvelle maniére de régner, une Royauté extraordinaire, différente de la forme des autres. 4. De marquer un régne qui s'étende sur toute la Terre. Or ces quatre caractéres ne sauroient convenir qu'au Messie.

Mais il est clair aussi que ces quatre choses se trouvent pleinement accomplies en la Personne de Jesus-Christ. 1. C'est un objet digne d'être re-

vélé à travers l'ombre des siécles par les lumiéres de l'Esprit de Dieu, dont il est dit formellement que Balaam fut révêtu dans cette occasion. Les Moïses, les Josuez, les Davids, les Salomons n'ayant été que de simples hommes, leurs actions, leurs délivrances, & leurs conquestes n'ayant été que temporelles, & leur gloire n'ayant duré que si peu de temps, ils ne méritoient pas sans doute que l'Esprit de Dieu s'emploiât d'une façon si extraordinaire à les faire connoître, outre que quant à Moïse & à Josué, ils vivoient du tems de Balaam, & cette Prophétie ne les peut pas regarder. Or n'y en ayant aucune d'ailleurs, qui eût marqué leur naissance long-tems avant qu'elle arrivât, il n'y a nulle apparence qu'étant comme ils êtoient les plus illustres de tous ceux qui ont gouverné Israël, l'avantage & la gloire d'une Prédiction qui leur avoit été refusée eût pû être accordée à ceux qui leur succédoient, & qui ne furent pas à beaucoup prés si illustres qu'eux. Mais on ne peut rien dire de semblable de Jesus-Christ, avec lequel, ni Abraham, ni Moyse, ni Josué ne peuvent entrer en aucune comparaison. 2. Entre la naissance de Jesus-Christ & le tems auquel Balaam vivoit, il y a eû une assez longue suite de siécles pour obliger l'Esprit de Dieu de la faire expressément remarquer: ce qu'on ne sauroit dire des deux principaux Rois qui ont regné sur Israël, savoir David & Salomon; car entre le tems de la sortie des Israëlites, & David, il y a eû à peu-prés cinq siécles, mais jusques à Jesus-Christ, Il y en a eû quinze ou environ. 3. Jesus-Christ est une Personne particuliére, si grande & si magnifique, que paroissant de loin comme il faisoit à Balaam, il a pû fort bien être représenté sous l'image d'une *étoile*, savoir d'une étoile nouvelle, qui aprés

une longue suite de tems devoit commencer à paroître, & à honorer la Terre de ses rayons. Quand Malachie, le dernier des Prophétes l'a vû, ç'a été sous l'idée d'un *Soleil*, mais quant à Balaam qui le voyoit de loin, il l'a dû voir être comme une *étoile*. Sa condition ou sa nature comme celle des étoilles, est toute célcste, à cause dequoi Saint Paul l'appelle *l'homme céleste*, & luimême dit souvent qu'il est décendu du Ciel, *nul n'est décendu du Ciel, sinon le Fils de l'homme qui est au Ciel.* La gloire de ses œuvres peut fort bien être représentée par la lumiére des étoiles, non seulement à considérer cette gloire en elle-même, mais aussi pour deux autres raisons. L'une, que comme les étoiles répandent leur luëur sur la Terre, Jesus-Christ aussi a voulu répandre la sienne sur les hommes, ne se contentant pas d'éclairer les Anges dans le Paradis. L'autre, parce qu'il a tellement répandu sa gloire & sa luëur parmi les hommes, qu'il a conservé pourtant sa pureté au milieu de leurs corruptions, comme les étoiles conservent la pureté de leurs rayons. Ajoûtez à cela ce que nous avons déja remarqué de l'éternité & de la fermeté de sa lumiére, laquelle est fort bien représentée par celle d'une étoile. 4. Qui ne sait non seulement que Jesus-Christ est le Roi Souverain des hommes & des Anges, mais aussi que son Régne est un Régne singulier, bien différent de tous ceux qui ont jamais parû dans le monde. Différent 1. à l'égard de sa fin, car la fin naturelle des autres Régnes est la paix, & la conservation temporelle des Sujets; & la fin de celui de Jesus-Christ est leur salut éternel. 2. Il est différent quant à la nature de la Domination : Les Roys de la Terre régnent sur les corps; & Jesus-Christ sur les consciences. 3. Différent à l'égard de

de la maniére de dominer: Les Roys de la Terre régnent par les armes matérielles; Jésus-Christ régne par sa parole & par son Esprit. 4. Différent à l'égard de la subsistance du Régne, car les Régnes Terrestres ne subsistent que par la succession de plusieurs personnes: Jesus-Christ au contraire est un Roy éternel qui n'a ni successeurs ni prédécesseurs. En cinquiéme lieu le Sceptre de Jésus-Christ domine sur tous les enfans de Seth, c'est-à-dire, sur tous les peuples de la Terre, selon ce que David dit, Ps. 2. *Demande moi, & je te donnerai pour ton héritage les Nations de la Terre.* C'est pourquoi Jesus-Christ dit Jean 17. que *le Pére lui a donné puissance sur toute chair*, & ailleurs, que *toute puissance lui est donnée au Ciel & en la Terre.*

CHAPITRE V.

Des Oracles contenus au Livre du Deutéronome.

LE premier qui se présente est au ch. 18. v. 15. 16. 17. 18. & 19. *L'Eternel ton Dieu te suscitera un Prophéte comme moi d'entre tes fréres, vous l'écouterez, suivant ce que tu as demandé à l'Eternel ton Dieu en Horeb, au jour de la congrégation, disant, Que je n'oye plus la voix de l'Eternel mon Dieu, & que je ne voye plus ce grand feu, de peur que je ne meure. Lors l'Eternel me dit, ils ont bien dit ce qu'ils ont dit. Je leur susciteray un Prophéte comme toi d'entre leurs fréres, & mettray mes paroles en sa bouche; & il leur dira tout ce que je lui aura commandé. Et adviendra que quiconque n'écoutera mes paroles qu'il aura dites en mon Nom, je lui en demanderay conte.*

Pour l'intelligence de cet Oracle nous ferons deux choses. La premiére de faire voir qu'il faut nécessairement rapporter ces paroles au Messie. La seconde sera d'en faire une juste application à Jesus-Christ.

Pour ce qui regarde la premiére, il ne seroit pas difficile de la prouver à des Chrêtiens qui reçoivent l'autorité du Nouveau Testament. Car outre ce que Philippe dit à Nathanaël, Jean 1.45. savoir, que Jesus est celui duquel Moïse a écrit en la Loi, par égard sans doute à ce passage, Saint Pierre Act. 3. applique formellement ces paroles à Jesus-Christ, *Moïse même*, dit-il, *a dit aux Péres, le Seigneur vôtre Dieu vous suscitera un Prophéte tel que moi d'entre vos fréres, vous l'écouterez en tout ce qu'il vous dira.* Saint Estienne de même dans cette veuë dit, Act. 7. *C'est ce Moïse qui a dit aux enfans d'Iraël, l'Eternel vous suscitera un Prophéte tel que moi d'entre vos fréres, écoutez-le.* Mais puisque dans cette matiére des Oracles, il s'agit non de supposer l'autorité du Nouveau Testament, mais au contraire de l'établir, il est clair qu'il faut tirer nos preuves d'ailleurs pour l'éclaircissement de celui-ci, de même que pour l'éclaircissement des autres.

Il faut donc 1. voir ce que les Juifs pour éluder la force de ces paroles, qui désignent avec tant d'évidence la Personne de Jesus-Christ, pourroient mettre en avant de plus plausible. Ils pourroient dire que ces paroles ne désignent pas en particulier une seule personne, mais qu'elles signifient en général que Dieu promet de ne parler plus à son peuple immédiatement par lui-même, ni par le ministére des Anges. Cela semble être confirmé par ce qui est ajoûté dans la suite, que *quand un Prophéte aura dit quelque parole au Nom de l'Eternel,* que

que l'Eternel ne lui aura point commandé de dire, ou qui aura parlé au nom d'autres Dieux, ce Prophéte là mourra.

Mais ce passage est trop fort & trop évident pour pouvoir être éludé. Car 1. il marque un Prophéte au nombre singulier : ce qui déja fait voir qu'il s'agit ici, non d'un certain ordre de personnes telles que les Prophétes ordinaires que Dieu envoyoit à son peuple, mais d'une seule Personne en particulier, & ce changement de nombre seroit tout-à-fait extraordinaire & étonnant, si Dieu vouloit dire simplement qu'il susciteroit des Prophétes. 2. Il dit que ce Prophéte sera comme Moïse, & répéte ce caractére par deux fois. Cependant il est dit au ch. 34. de ce même Livre, *qu'il ne s'est depuis élevé aucun Prophéte en Israël comme Moïse, que Dieu ait connu face à face.* On pourroit remarquer beaucoup de choses particuliéres à Moïse, nous nous contenterons pour maintenant d'en remarquer quatre principales. La premiére, qu'il a été un Libérateur du peuple de Dieu, & un Libérateur de la maniére du monde la plus grande & la plus accompagnée de miracles ; un Libérateur à l'égard d'une profonde servitude, & d'une misére inconcevable où le peuple étoit reduit : un Libérateur, qui en retirant le peuple de la servitude, lui a proposé la possession de la Terre de Canaan. La seconde, qu'il a été un Médiateur d'Alliance entre Dieu & les Israëlites, parlant au Peuple de la part de Dieu, & à Dieu de la part du Peuple, & servant comme de milieu & de lien pour faire cette commission mutuelle du Peuple avec Dieu, & de Dieu avec le Peuple. La troisiéme que ç'a été un Législateur qui a établi une Loi & une forme de Religion, sous laquelle le Peuple devoit vivre ensuite. Et la qua-

triéme

triéme qu'il a fait un corps de société Ecclésiastique, ayant convoqué les Israëlites, & les ayant assemblez en corps d'Eglise. Or il est certain que jamais Dieu n'a suscité aucun Prophéte, à la réserve de Jesus-Christ, à qui ces quatre choses puissent convenir. Car pour ce qui regarde la délivrance de la captivité de Babylone, ceux qui l'ont faite n'ont point été Prophétes, à proprement parler, & elle n'a point été faite de la maniére que Moyse avoit fait la premiére, c'est-à-dire, par un pouvoir surnaturel, immédiatement Divin, malgré les resistances de Pharaon. Esdras, Néhémie, Zorobabel, étoient ou des Capitaines, ou des Lévites; & ce fut par le consentement & l'ordre des Monarques d'Assyrie, savoir de Darius & de Cyrus, que le Peuple fut mis en liberté. On peut encore moins dire que ces Libérateurs ayent donné une nouvelle Loi, ni fait une nouvelle Alliance, ni établi une nouvelle forme de Religion, ni introduit le Peuple dans une nouvelle Terre, puisque comme chacun sait, ils ne firent autre chose que rétablir le Peuple dans son ancien pays, dans l'exercice de l'ancienne Religion, dans l'ancienne Alliance qu'ils avoient avec Dieu sous la premiére Loi qui leur avoit été donnée. Il faut donc nécessairement regarder ces paroles, comme un Oracle qui ne peut trouver son accomplissement que dans la Personne du Messie, c'est-à-dire, dans la Personne de Jesus-Christ.

Pour faire voir plus clairement cette vérité, il faut considérer dans ce texte trois Points. 1. La promesse, *l'Eternel te suscitera un Prophéte tel que moi d'entre tes freres, vous l'écouterez*, ce qui est encore répété au nom de Dieu même en ces termes, *Je leur susciterai un Prophete tel que toi d'entre*

leurs

leurs fréres, & je mettrai mes paroles en sa bouche, & il leur dira tout ce que je lui aurai commandé. Le second Point est l'occasion de cette promesse, ce qui est contenu en ces paroles, *suivant tout ce que tu as demandé à l'Eternel ton Dieu en Horeb le jour de la congregation, disant, que je n'oye plus la voix de l'Eternel mon Dieu, & que je ne voye plus ce grand feu, de peur que je ne meure.* Le troisiéme Point est la menace qui est faite à ceux qui ne recevront pas ce Prophéte-là, ce qui est exprimé en ces termes. *Et il adviendra que quiconque n'écoutera mes paroles qu'il aura dites en mon Nom, je lui en demanderai conte.*

Le premier Point contient quatre choses. 1. Un Prophéte comme Moyse. 2. Un Prophéte suscité de Dieu. 3. Un Prophéte pris du milieu de ses fréres, & 4. Le commandement de l'écouter.

Quant à la premiere, entre les rapports admirables qu'on peut remarquer que Moyse a eus avec Jesus-Christ, on y trouvera particulierement ces quatre que j'ai déja touchez, savoir, qu'ils ont été l'un & l'autre, Libérateurs, Médiateurs, Legislateurs, & Convocateurs d'Eglises. Jesus-Christ a délivré le Peuple de Dieu d'une servitude plus misérable & plus cruelle que celle d'Egypte; il a fait sa délivrance sous le titre de Prophéte de Dieu, immédiatement envoyé de lui, il l'a faite avec miracles & puissance infinie, il l'a faite en remportant une entiere victoire sur les ennemis de nôtre salut, lesquels il a entierement détruits, comme Moyse fit les Egyptiens : il l'a faite avec un sang de propitiation, comme Moyse fit la sienne : & enfin en nous délivrant, il nous a proposé la possession d'une nouvelle Canaan, savoir la Canaan céleste. Jesus-Christ a été outre cela Médiateur d'une

d'une nouvelle Alliance, non seulement entant qu'il nous a apporté de la part de son Pére les mystéres de sa volonté, & que de la part des hommes il a porté à Dieu leur acquiescement & leur Amen: mais aussi parce que c'est lui qui a joint & réconcilié ensemble les deux Parties qui auparavant étoient Ennemies, à cause dequoi son sang est appellé, *le sang de l'Alliance éternelle*, Heb. 13 D'ailleurs il a été Législateur comme Moyse, nous ayant donné cette sainte & inviolable Loi, que Saint Paul appelle *la Loi de l'Esprit de vie*, savoir son Evangile, pour être la régle de nôtre conduite, & ayant laissé au milieu de nous un corps de Religion & de service Divin, savoir la Religion Chrêtienne, laquelle il a accompagnée de promesses & de menaces, proposant d'un côté à ses observateurs le salut éternel, & de l'autre, la mort & la damnation éternelle à ceux qui la rejetteront. Enfin qui ne sait que Jesus-Christ a été l'Auteur, le Fondateur & le Convocateur d'une nouvelle Eglise, d'une nouvelle société d'hommes qu'il a joints ensemble par des liens sacrez; aprés les avoir délivrez de leur ancienne servitude. C'est cette Assemblée dont il s'est fait lui-même le Chef pour la conduire dans la Canaan céleste; il la meine, avant que de l'introduire dans cette Canaan, par les détours d'un Désert, où il la nourrit, non des fruits de la terre, mais de la Manne de son Ciel.

La seconde chose contenuë dans ce premier Point, est que ce Prophéte promis devoit être suscité de Dieu, c'est-à-dire, suscité immédiatement, non par une mission émanée des hommes, comme l'avoient les Sacrificateurs & les Scribes, mais par une mission immédiatement Divine; non avec des préparations humaines, telles que les avoient

avoient les anciens Prophétes, qui, avant que d'être emploiez, êtoient durant quelque tems disciples des Prophétes; à cause dequoi ils êtoient appellez *Enfans des Prophétes*, à qui ils succedoient aprés leur mort, comme il paroît d'Elisée Successeur d'Elie; mais instruit uniquement de Dieu même. 2. Le terme de *suscité* marque une vocation extraordinaire, grande, & tendante à quelque grande & importante fin, car c'est la force de ce terme, Rom. 9. *Je t'ay suscité à cette propre fin*; & ailleurs dans une infinité de lieux. Or tout cela appartient à la Personne du Messie, *eminenter*.

La troisiéme chose est, que ce Prophéte devoit être pris d'entre ses fréres, d'entre le peuple. Ce qui marque 1. la Nature Humaine de Jesus-Christ, & est fortifié par toutes les raisons par lesquelles on démontre que le Messie devoit être, non un Ange, ou une Personne Divine seulement, mais un homme. 2. Cela marque la naissance que le Messie devoit prendre entre les Juifs, devant être fils d'Abraham & de David.

La quatriéme chose contenuë dans ce premier Point est le commandement de l'écouter. Ce qui marque 1. son autorité Souveraine sur l'Eglise. 2. Son infaillibilité, car nous ne sommes obligez d'écouter absolument qui que ce soit, s'il n'est infaillible, & si sa parole n'est la voix de la premiére Vérité, c'est-à-dire, la voix de Dieu. 3. Cela marque que ce Prophéte fera taire toute autre voix que la sienne, la voix du monde, la voix de nos passions, la voix de la raison humaine, la voix même de Moyse, & des Anciens Prophétes, afin que l'attention des hommes soit toute à lui, car nous n'en pouvons écouter deux à la fois.

Le second Point regarde l'occasion sur laquelle Dieu

Dieu fait cette promesse-là. Il faut faire l'Histoire contenuë Ex. 20. Savoir, que le Peuple d'Israël épouvanté par les feux & les tonnerres de Sinay, & par toute la pompe de Iustice & de Majesté avec laquelle Dieu lui paroissoit sur la montagne, & dont il accompagnoit ses paroles, dit à Moyse, *Que je n'oye plus la voix de l'Eternel mon Dieu, & que je ne voye plus ce grand feu, de peur que* je *ne meure.* Sur quoi l'Eternel dit à Moyse. *Ils ont bien dit ce qu'ils ont dit,* je *leur susciteray un Prophéte tel que toi d'entre leurs fréres, &* je *mettray mes paroles en sa bouche, & il leur dira tout ce que* je *lui auray commandé.* 1. Il s'ensuit de là que Dieu en donnant sa Loy, & établissant son Ancienne Religion, avoit dés-lors même dessein non de faire durer sa Loy à toûjours, & que c'eût été la seule sous laquelle il eût voulu que les hommes vécussent, comme s'il eût dit aux Israëlites, cette pompe majestueuse qui vous effraye maintenant ne durera pas long-tems, car elle ne durera que tout le tems qu'il faut employer pour faire le premier établissement de ma Loy & de ma Religion, aprés quoi ma Loy & ma Religion vous serviront de régle, car je n'auray plus à vous faire entendre de nouvelles paroles; Et si le Peuple eût dit, mais pendant ce premier établissement de la Loy nous mourrons, car nous ne saurions soûtenir ce grand éclat; alors Dieu leur eût dit, condescendant à leur infirmité, *Ie ne parleray plus à vous, mais mon Serviteur Moyse parlera à vous, de ma part.* Quoi qu'il en soit, il paroît que Dieu pour arrêter cette frayeur qui ne venoit que d'une pompe momentanée, laquelle ne devoit durer que pendant le premier établissement de la Loy, ne leur pouvoit pas dire, *je leur susciteray un Prophéte comme toy*, ces paroles marquent évidem-

ment

ment que Dieu avoit dessein de faire un autre établissement de Loy & de Religion, suivant ce qui est dit Aggée 2. *Encore une fois j'émouveray le Ciel & la Terre, & la Mer & le Sec. Et j'émouveray toutes les Nations, afin que les désirez d'entre toutes les Nations viennent: & rempliray cette Maison-ici de gloire, a dit l'Eternel des Armées.*

II. Il faut remarquer ce que Dieu dit à Moyse, lors que le Peuple demanda que l'Eternel ne parlât plus à lui. *Ils ont bien dit*, dit-il, *ce qu'ils ont dit*; car cette expression marque que le Peuple avoit mieux dit qu'il n'avoit pensé dire, & que sans y songer il étoit entré dans ce secret & mystérieux dessein que Dieu avoit de donner une seconde Alliance. Aussi quand la Samaritaine répondit à Iesus-Christ qui lui disoit, *va, & appelle ton mary, Ie n'ay point de mari*; *Iesus-Christ lui dit, tu as bien dit, je n'ay point de mari, car tu as eû cinq marys, & celui que tu as maintenant n'est point ton mary*; comme s'il lui eût dit, Tu as mieux parlé que tu ne pensois, car tu t'ez condamnée toy-même, & as reconnu le crime & le desordre de ta vie. C'est donc autant que si Dieu eût dit à Moyse, leur parole va plus loin qu'ils ne pensent, car elle enferme dans son étenduë l'abrogation de cette premiére Loy qui en effet ne durera qu'un certain tems, & l'établissement d'une seconde mille fois plus majestueuse que celle-cy.

III. Il faut donc remarquer encore la différence de la premiére & de la deuxiéme Alliance; leur Auteur commun est Dieu; mais dans la premiére, Dieu se fait voir dans tout l'appareil de Sa Majesté, & dans toute la rigueur de sa justice; il tonne, il éclaire, il brûle, il consume, il épouvante les hommes, il les fait trembler, & les

consterne, il leur imprime l'horreur de la mort; *Que je n'oye plus la voix de l'Eternel mon Dieu, que je ne voye plus ce feu de peur que je ne meure, Moyse luy-même dit, j'en suis épouvanté, & j'en tremble:* Mais dans la seconde, il paroît comme un Dieu de grace, qui console, qui adoucit, qui reléve, qui appelle doucement les hommes, & qui les vivifie de sa voix & de sa présence. 2. Il traita celle-là par le ministére de Moyse, lequel bien que Médiateur n'empêcha pas que Dieu ne parût immédiatement dans cet appareil magnifique dont je viens de parler; Car Moyse n'étoit qu'un Médiateur typique, qui n'avoit pas la force d'adoucir ou de tempérer la souvéraine & infinie Majesté de Dieu, ni d'éteindre les rigueurs de sa Justice. Mais la seconde a été donnée par le ministére de Jesus-Christ, qui a été un véritable Médiateur, lequel a pû empêcher que le Pére Eternel ne nous apparût immédiatement, car il a tempéré cette gloire infinie de Majesté dont le Pére est revêtu, par une miséricorde ineffable qu'il lui a inspirée; & il a éteint toutes les flammes de sa Justice, par le prix infini de sa Satisfaction. Or c'est cette grande & admirable différence que Saint Paul représente Heb. 12. *Vous n'estes pas venus à une Montagne, &c.* jusqu'à la fin du chapitre.

IV. Il faut remarquer que quand l'homme est pécheur & que Dieu lui parle immédiatement, sa voix est un feu qui le devore, & un foudre qui le tuë; mais quand il lui parle par la bouche d'un Médiateur, qui ne peut être qu'un seul Jesus-Christ, sa voix est une voix de grace & de vie; à quoi il faut rapporter ce que Jesus-Christ disoit, *Cette est la vie éternelle qu'ils te connoissent seul vray Dieu, & celui que tu as envoyé Iesus-Christ.* S'il

S'il eût parlé de la seule connoissance du Pére, sans y ajoûter celle du Fils, il eût fallu dire, cette est la mort éternelle, mais en Iesus-Christ la mort est convertie en vie.

Le troisiéme Point est contenu en ces mots, *Et adviendra que quiconque n'écoutera mes paroles qu'il aura dites en mon Nom, je lui en demanderai compte.* Surquoi I. Il faut remarquer que Saint Pierre Act. 3. rapporte ces paroles d'une autre maniére, car au lieu de dire, *Ie lui en demanderai compte*, il dit, *sera exterminé d'entre le Peuple.* Un adversaire de l'Evangile pourroit ce semble accuser l'Apôtre de mauvaise foy; mais il est évident que Saint Pierre a suivi le sens du passage, quoi qu'il n'en ayt pas suivi exactement les paroles, *Ie lui en demanderai compte*, c'est une figure de diminution, laquelle étant rapportée à son entiére signification veut dire, *il sera exterminé d'entre le Peuple.* En effet quand Dieu demande compte au pécheur de son crime, cela enferme une condamnation, & une peine éternelle; & combien plus lors qu'il s'agit d'un crime aussi grand que celui d'avoir méprisé le Souvérain Prophéte de Dieu?

II. Il faut remarquer ce que Saint Pierre dit au Livre des Actes, *Qu'il n'y a point d'autre Nom sous le Ciel qui soit donné aux hommes, par lequel il nous faille être sauvez*, Et que Jesus-Christ luy-même dit Jean 14. *Nul ne vient au Pére sinon par moy*, & ailleurs, *qui ne croit point en moy, l'ire de Dieu demeure sur lui*, car il n'y a aucun autre moyen pour éviter la damnation éternelle, que Jesus-Christ. A cause dequoi les Disciples disoient. *A qui irions-nous, tu as les paroles de vie Eternelle.*

III. Il faut remarquer que ceux qui rejettent l'E-

l'Evangile, sont non seulement damnez par cette raison qu'ils rejettent l'unique remède qui les peut délivrer de la mort, mais aussi parce qu'ils commettent le plus grand de tous les crimes, car il n'y en a point de plus grand que le mépris de la grace de Dieu & du sang de son Alliance.

Le second Oracle du Deutéronome est contenu au Chap. 30. Vers. 11. 12. 13. & 14. *Ce commandement ici que je te commande aujourd'hui n'est point trop haut pour toy, & n'en est point loin. Il n'est pas aux Cieux, pour dire, Qui est-ce qui montera pour nous aux Cieux, & nous l'apportera pour nous le faire ouïr, afin que nous le facions? Aussi n'est-il pas outre mer, pour dire, Qui est-ce qui passera outre mer pour nous, & nous l'apportera, afin de nous le faire ouïr, & que nous le facions? Car cette parole est fort prés de toy, en ta bouche & en ton cœur, pour la faire.*

Saint Paul Rom. 10. applique ce passage de Moyse à la parole de l'Evangile, *Moyse*, dit-il, *décrit ainsi la Justice qui est par la Loy, savoir que l'homme qui fera ces choses vivra par elles, mais la Justice qui est par la foi dit ainsi, Ne di point en ton cœur qui montera au Ciel? Cela est ramener Christ d'en-haut, ou qui descendra en l'abysme? Cela est ramener Christ des morts.* L'authorité d'un si grand Apôtre nous doit faire reconnoître que ce passage est un Oracle: Car il ne faut pas s'imaginer que Saint Paul n'ayt fait qu'une simple allusion aux paroles de Moyse, ni qu'en laissant à part leur vray & naturel sens, il ayt voulu les accommoder à son sujet. Ce n'est pas la coutume de cet Apôtre, & si l'on prend garde de prés à toutes les citations qu'il a faites des passages du Vieux Testament, on trouvera qu'il les a faites

so-

solidement, selon leur véritable & naturelle intelligence, & non par voye d'accommodation.

Pour le démontrer en particulier de ce passage, il faut remarquer I. que dans ce chapitre Moyse établit d'abord deux choses; l'une, qu'il devoit arriver que les Israëlites violeroient & romproient la premiére Alliance, que Dieu avoit traitée avec eux; & qu'à cause de cela Dieu les rejetteroit, & feroit tomber sur eux sa malédiction. Et c'est cette malédiction & cette réjection, qui est décrite dans la fin du chap. 29. & que le Prophéte suppose comme déclarée & prédite dès le commencement du trentiéme; *Il aviendra*, dit-il, *quand toutes ces choses seront venuës sur toy.* L'autre chose qu'il établit est, qu'aprés la rupture de la premiére Alliance, Dieu en feroit une nouvelle. *L'Eternel ton Dieu*, dit-il, *raménera à repos tes captifs, & aura compassion de toy, & derechef te rassemblera d'entre tous les peuples*, &c. v. 3. 4. & 5.

II. Il faut remarquer que les caractéres dont Moyse marque cette deuxiéme Alliance, sont ceux-ci 1. *que Dieu circonciroit le prépuce du cœur de son peuple, afin qu'ils aimassent l'Eternel leur Dieu, de tout leur cœur & de toute leur ame.* Ce qui signifie, d'un côté, que cette seconde Alliance ne consisteroit pas en des cérémonies extérieures comme la premiére, mais en la pureté intérieure de l'ame; & de l'autre, que Dieu non seulement exigeroit de son Peuple cette pureté intérieure, comme une condition, mais qu'il la produiroit luy-même, ce qu'il ne faisoit pas dans la premiére. Car l'Alliance Légale exige bien des conditions, mais elle ne les fait pas en l'homme. Dans cette nouvelle Alliance donc il en devoit être tout au contraire, Dieu promettoit de faire

la condition qu'il exigeoit. *L'Eternel ton Dieu*, dit-il, *circonçira ton cœur, & le cœur de ta postérité, afin que tu aimes l'Eternel ton Dieu de tout ton cœur*. 2. Cette derniére Alliance ne devoit pas être sujette à la malédiction, comme la premiére, elle ne devoit opérer que la bénédiction sur le Peuple de Dieu, & quant à la malédiction, elle devoit tomber sur les ennemis du Peuple, le Peuple en étant exempt quant à lui; C'est ce qu'il exprime v. 7. en ces termes, *L'Eternel ton Dieu mettra toutes ces exécrations-là, du serment que vous avez fait, sur tes ennemis, & sur ceux qui te haïssent, lesquels t'auront persécuté*. 3. Comme l'obéissance de ce nouveau Peuple devoit être constante & inviolable, aussi sa bénédiction devoit être assûrée. C'est ce que Moyse exprime aux v. 8. 9. & 10. *Ainsi*, dit-il, *tu retourneras, & obéiras à la voix de l'Eternel, & feras tous ces commandemens que je te commande aujourd'hui, & l'Eternel ton Dieu te fera abonder en bien*, &c.

III. Il faut remarquer qu'aprés avoir exprimé ces caractéres de la seconde Alliance, Moyse ajoute tout d'une suite, *Or ce commandement ci n'est point trop haut pour toi, & n'en est point loin*, &c. Ce qui établit un quatriéme caractére de la nouvelle Alliance, savoir qu'elle consiste en des choses, que Dieu rendra faciles à la connoissance des hommes par le moyen de sa révélation, & qui seront en même tems faciles quant à l'exécution. Car elles consisteront en une parole claire & intelligible, qui sera imprimée dans le cœur & mise dans la bouche des hommes, & il ne faudra ni monter aux Cieux, ni descendre en l'Abyme, pour la trouver.

Cela étant ainsi éclairci, il paroît manifestement que ce Chapitre avec le précédent, depuis le vers.

21. jusqu'à la fin, sont une prédiction de ce qui devoit arriver dans l'accomplissement des siécles, savoir, la réjection du Peuple des Juifs, & l'abolition de l'Alliance Légale; d'une part, & de l'autre, l'établissement d'une nouvelle Eglise, & d'une nouvelle Alliance. Il paroît aussi que cette nouvelle Alliance devoit être essentiellement autre que la premiére. Car au lieu que la premiere consistoit en la Circoncision du corps, & en toutes les autres cérémonies extérieures qui accompagnoient la Circoncision, la seconde devoit consister en la circoncision du cœur, pour faire aimer Dieu souverainement. Au lieu que dans la premiére Dieu ne faisoit que commander, dans cette seconde il fait lui-même ce qu'il commande. Au lieu que la premiére n'a d'autre succez que la des-obeïssance de l'homme & sa rebellion. Le succez de la seconde est au contraire, son obeïssance & sa sujétion à Dieu. Au lieu que le succez de la premiére a été la destruction & la malédiction du Peuple, avec qui Dieu l'avoit traitée. Le succez de cette seconde doit être la bénédiction du Peuple de Dieu, & la malédiction ou la ruine de ses ennemis. Au lieu que la premiére Alliance consistoit en des choses dont le Peuple n'avoit eû la connoissance que tres-difficilement, par une parole qui sortoit du milieu des flammes, & qui étoit rebutée par l'esprit & par le cœur des Israëlites, à cause de leur naturelle corruption; la seconde au contraire consiste en des choses d'une intelligence facile, non seulement parce qu'elles sont proposées par une parole douce, mais aussi parce qu'elles sont intérieurement imprimées dans l'esprit & dans le cœur des fidéles. Au lieu que la parole de la Loi étoit impossible à accomplir, tant parce qu'elle demandoit une innocence entiere que

l'homme n'êtoit plus capable d'avoir, étant comme il êtoit tombé dans le péché, que parce qu'elle n'êtoit accompagnée d'aucune grace du Saint Esprit, qui fléchît le cœur à l'obeïssance de Dieu; les choses de la seconde sont faciles à accomplir, tant parce que Dieu ne demande que la foy & la repentance dont un homme pécheur est capable, que parce qu'elle est accompagnée de la vertu de l'Esprit de grace, qui forme en nous ces salutaires mouvemens. Ainsi il est clair que Saint Paul a solidement appliqué ces paroles de Moyse à l'Evangile de Jesus-Christ, lequel Evangile est en effet cette seconde Alliance, prédite & promise par cet Oracle.

Le troisiéme Oracle du Deutéronome est contenu au Chap. 32. vers. 21. *Ils m'ont émeu à ialousie par ce qui n'est point le Dieu fort, & m'ont provoqué à courroux par leurs vanitez: ainsi les émouveray-je à jalousie par un qui n'est point Peuple; & les provoqueray à courroux par une Nation folle.*

Saint Paul allégue cet Oracle, Rom. 10. Et en effet si on lit exactement ce Chapitre, on trouvera que Moyse y a prophétisé la réjection des Juifs, & la vocation des Gentils. Il le commence par des termes, qui marquent l'importance de ce qu'il alloit dire. *Vous Cieux*, dit-il, *prestez l'oreille, & je parleray, & que la Terre écoute les paroles de ma bouche.* Ensuite dès le vers. 5. Il propose l'ingratitude & l'infidélité des Israëlites. *Ils sont*, dit-il, *corrompus envers luy, c'est une génération perverse & rebelle.* Il continuë cette plainte jusqu'au vers. 20. où il prononce l'arrêt de la réjection que Dieu devoit faire de ce Peuple. *L'Eternel a dit, je cacheray ma face d'eux, & je verray quelle sera leur fin, car ils sont une race perverse, enfans ausquels il n'y a nulle*

assurance: puis d'une suite il ajoûte, *ils m'ont émeu à jalousie, &c.* La vocation des Gentils est toute manifeste dans ces paroles. 1. Les Gentils sont marquez par ces expressions, *un qui n'est point Peuple, une Nation folle.* Or il n'est pas difficile de les reconnoître à ces deux caractéres. 2. Leur vocation est marquée par *la provocation à jalousie*, dont Dieu menace les Juifs, ce qui veut dire qu'il donnera son amour & son Alliance à cette Nation qui étoit auparavant folle, & la retirera du Peuple d'Israël. 3. Cette même vocation est marquée par la comparaison qu'il fait de cette provocation à jalousie, dont il ménace les Israëlites, avec celle dont les Israëlites l'avoient provoqué, *Ils m'ont émeu*, dit-il, &c. *ainsi*, &c. Cela veut dire que comme ils avoient donné leur amour & leur cœur à d'autres qu'à Dieu, de même Dieu donneroit son amour & son cœur à d'autres qu'à eux. Au reste cette Prophétie ne peut avoir son accomplissement que dans la conversion des Nations, qui a été faite par l'Evangile de Jesus-Christ.

CHAPITRE VI.

De l'Oracle contenu dans le Livre de Job.

CEt Oracle se lit au Ch. 19. vers. 25. 26. & 27. *Je say que mon Rédempteur est vivant, & qu'il demeurera le dernier sur la Terre. Et encore qu'après ma peau on ait rongé cecy, je verray Dieu de ma chair. Lequel je verray pour moy, & mes yeux le verront, & non un autre.*

Ces paroles peuvent être regardées en deux veuës; ou comme une belle & autentique déclaration de l'espérance du fidéle touchant la résur-

 rection

rection : ou comme un Oracle qui regarde le Messie. Cette premiére n'est pas de nôtre sujet pour le présent : Et quant à la seconde, il faut faire quatre considérations. La premiére est que Job a mis ces paroles en avant, avec une préface qui marque leur importance; & une importance publique, & qui même regardoit les siécles à venir. *A la mienne volonté*, dit-il, dans les versets immédiatement précédens, *que mes propos fussent écrits, à la mienne volonté qu'ils fussent gravez en un livre, avec une touche de fer, & avec du plomb, & qu'ils fussent taillez en pierre de roche à perpétuité.* Puis tout d'une suite, il ajoûte, *Quant à moy je sai que mon Rédempteur*, &c. Cette préparation qui excite l'attention d'une façon si extraordinaire & si nouvelle, fait voir qu'il avoit à dire quelque chose d'extrémement grand, & cette graveure qu'il souhaite à son discours, pour durer à perpétuité, désigne assez que ce qu'il avoit à dire, étoit un Oracle qui regardoit l'avenir, & dont l'usage seroit perpétuel dans l'Eglise.

La seconde observation regarde le terme de *Rédempteur*, qui dans cet endroit, où il s'agit de la résurrection future, & de l'état de l'homme aprés que les vers ont rongé la chair ; c'est-à-dire, aprés sa mort, ne peut que signifier une rédemption spirituelle & éternelle, & non une délivrance temporelle, telle que Job l'obtint ensuite de la miséricorde de Dieu, qui le délivra de ses cruelles afflictions. En effet il paroît par tous ses discours précédens, qu'il n'avoit nulle espérance de jouïr encore de cette prospérité que Dieu lui avoit ôtée, & qu'il lui rendit peu aprés, & il est clair qu'il éléve son espérance plus haut, & qu'il veut dire, que quand même il devroit mourir sous la pesanteur de cette affliction, & que les vers qui avoient

déja rongé sa peau, acheveroient de le détruire & consumer le reste de son corps, il ne laissoit pas d'attendre le salut de Dieu. Or delà il s'ensuit que quand il appelle l'Auteur de ce salut spirituel & eternel, *son Rédempteur*, il a égard à la rédemption du Messie, qui est le véritable Rédempteur de nos ames & de nos corps, non seulement parce qu'il les délivre d'une mort éternelle, & leur communique une vie bien-heureuse, mais aussi parce qu'il les délivre par le prix infini de son sang. J'avoüe que Dieu est quelque-fois appellé *le Rédempteur d'Israël*, par rapport à la délivrance qu'il en fit de la servitude d'Egypte, & s'il ne paroissoit pas comme il fait évidemment, que Job dans ce passage parle de son salut aprés sa mort, on ne pourroit rien conclurre de ce terme de *Rédempteur*. Mais ce terme appliqué à la matiére dont il s'agit, fournit une preuve convaincante, que la résurrection des Justes & leur félicité éternelle aprés la mort, est une véritable rédemption, & par conséquent l'oeuvre, non de la Loy, mais de la Grace; non de Moyse, mais du Messie; non de Dieu en qualité d'Auteur de la Nature, mais de Dieu en qualité d'Auteur de l'Evangile.

La troisiéme Réflexion qu'il faut faire est sur le titre de *Vivant*, qu'il attribuë à son Rédempteur, & sur ce qu'il ajoûte, *qu'il demeurera le dernier sur la Terre*. Le terme de *vivant* enferme une opposition à la mort. 1. à la mort de ce même Rédempteur, à peu-prés au même sens que le Dieu d'Israël est appellé *le Dieu vivant*, par opposition aux Dieux des Gentils, qui sont des Dieux morts. Ici de même, *mon Rédempteur est vivant*, par opposition à ce même Rédempteur qui a été mort. Or il faut remarquer que l'idée d'une véritable & réelle rédemption, contient & enferme la mort

&

& la vie; car pour racheter des pécheurs qui sont esclaves de la Justice Divine, il faut nécessairement mourir, cette rédemption ne se pouvant faire que par la propitiation d'un Sacrifice. Mais aussi il faut vivre aprés la mort, car autrement la propitiation ne seroit pas faite, & par conséquent la rédemption seroit nulle. *Mon Rédempteur* donc *est vivant*, c'est-à-dire, il est mort pour payer le prix de ma rançon, & parceque son payement a eû son effet, il est sorti victorieux de la mort. 2. Ce terme de *vivant* marque une opposition à la mort de Job & des autres fidéles, comme s'il disoit, je ne doute pas que je ne meure, c'est la suite & le fruit inévitable du péché; mais je ressusciteray, parce que j'ay *un Rédempteur vivant*, c'est-à-dire, non seulement vivant en lui-même, mais vivifiant ceux qu'il a rachetez. Or cela ne se peut rapporter à aucun autre qu'au Messie. Ce qu'il ajoûte, *qu'il demeurera le dernier sur la Terre*, revient à peu-prés au même sens, car cela veut dire trois choses. La premiére que nous mourrons tous, à la réserve du Rédempteur qui demeurera toûjours vivant, afin que de sa vie, comme d'une nouvelle source, découle la résurrection des fidéles. La source de nôtre vie dans la nature, c'est Adam. Mais Adam est mort, & nous mourrons tous dans sa communion; mais Dieu a fait une nouvelle source de vie dans ce Rédempteur, afin qu'il reléve & ressuscite les morts. C'est ce que Saint Paul a dit 1. Cor. 15. *Comme en Adam tous meurent, pareillement en Christ tous sont vivifiez*. 2. *Il demeurera le dernier sur la Terre*, signifie qu'il fera le Jugement dernier & universel, comme s'il disoit; tous les hommes mourront, & de la mort ils passeront au Jugement; car il faut que la mort de tous précéde, avant que le Jugement vienne. *Il est ordon-*

né à tous de mourir une fois, & aprés cela suit le Jugement. La marque donc qu'on est du nombre de ceux qui seront jugez, c'est la mort. Ainsi Job veut dire, tous les hommes mourront, & seront enfermez dans une même prison de la mort pour être jugez; mais mon Rédempteur demeurera le dernier sur la Terre, il ne mourra point, il restera vivant, parce que c'est lui qui doit juger toutes les créatures. Il en est de même du Rédempteur de Job, comme d'un Magistrat qui entre dans une ville rebelle, d'abord il est meslé avec tous les habitans de cette ville, mais ensuite exerçant les fonctions de sa charge, il les fait tous mettre l'un aprés l'autre dans des cachots, & demeure seul le dernier sur la Terre, pour faire le jugement de ces misérables. 3. *Il demeurera le dernier sur la Terre*, signifie, il remportera une pleine & entiére victoire. Comme si Job disoit, mon Rédempteur combattra tous mes ennemis, & il les vaincra tous l'un aprés l'autre, le dernier qui sera vaincu sera la mort, de laquelle il triomphera en me ressuscitant. En effet Jesus-Christ ne demeurera le dernier sur la Terre, que quand il nous aura ressuscitez; car alors, non seulement l'Enfer, le Diable, le péché, la chair, & le monde, seront subjuguez, mais la mort elle-même sera détruite, & nôtre Rédempteur sera le Maître du champ de bataille; or qui ne voit que tout cela ne peut regarder que le Messie.

Enfin la quatriéme Observation doit être faite sur ces paroles, *je verray Dieu de ma chair, & mes yeux le verront, & non un autre.* Il est clair que Job parle là des yeux de son corps, & de ce même corps dont il espére la résurrection. Ce qu'il dit donc qu'il verra Dieu de sa chair & de ses yeux, ne peut en aucune maniére être détourné à un sens métaphorique

rique, d'où il s'ensuit que c'est un des plus beaux & plus magnifiques Oracles que l'on puisse trouver dans l'Ancien Testament. Car il établit formellement que Dieu se devoit rendre visible aux yeux du corps, & qu'en cette forme il devoit venir juger le Monde, & être vû de Job même, qui vivoit beaucoup de siécles avant l'apparition du Messie. Au reste qui ne voit que cette proposition, Dieu se rendra visible aux yeux de mon corps, enferme tous les Mystéres du Christianisme, & confirme ce que Saint Jean a dit, que *la Parole a été faite chair, & qu'elle a habité entre nous, & que nous avons contemplé sa gloire*; & ailleurs, *ce que nos yeux ont vû, ce que nos mains ont touché de la parole de vie*. A quoi l'on peut rapporter ce que Saint Paul a dit, que *le secrét de piété est grand; Dieu manifesté en chair*.

CHAPITRE VII.

Des Oracles contenus dans le Livre des Pseaumes.

LE premier Oracle se trouve au Pseaume second, qui commence par ces paroles, *Pourquoi se mutinent les Nations, & les Peuples projettent-ils des choses vaines? Pourquoi se trouvent en personne les Rois de la Terre, & les Princes consultent ensemble contre l'Eternel, & contre son Oint.*

Ce Pseaume est un des Oracles typiques dont nous avons parlé au commencement, qui contiennent deux choses, la figure, & la Prophétie, & qui par conséquent ont deux sens, le littéral, & le mystique; car on ne peut pas nier que ce Pseaume ici ne regarde David, tant à

l'égard

l'égard des contradictions & des résistances qu'il trouva pour obtenir la Couronne d'Israël, qu'à l'égard des heureux succez que la Providence de Dieu lui donna, nonobstant ces difficultez, & de l'accomplissement que Dieu fit de la promesse qu'il lui avoit faite par la bouche de Samüel, lors que ce Prophéte l'oignit en signe de son élévation future à la Royauté. Mais d'autre côté, nous ne pouvons pas douter qu'il n'appartienne à Jesus-Christ, puis que l'Eglise Chrêtienne naissante le lui attribuë formellement, Act. 4. Où il est dit que l'assemblée des fidelles, aprés avoir entendu les rigoureuses deffenses que le Sénat des Juifs avoit faites à Pierre & à Jean, de plus parler au nom de Jesus-Christ, *ils élevérent tous d'un acord leurs voix à Dieu, & lui dirent, Seigneur, tu es le Dieu qui as fait les Cieux & la Terre & toutes les choses qui y sont, C'est toi qui as dit par la bouche de David ton Serviteur, pourquoi ont frémi les Nations & ont les Peuples projetté des choses vaines? Les Roys de la Terre se sont assemblez, & les Princes sont convenus ensemble, contre le Seigneur & contre son Christ. Car de vray contre ton Saint Fils Jesus, que tu as oint, se sont assemblez Hérode & Ponce Pilate, avec les Nations, & les Peuples d'Israël, pour faire toutes les choses que ta main & ton Conseil avoient auparavant déterminées d'être faites*. De même Act. 13. il est dit, que *Dieu a accomply en Jesus-Christ ce qui est écrit au Pseaume second, Tu es mon Fils, je t'ay aujourd'hui engendré*, Ce que Saint Paul Heb. 1. applique encore à Jesus-Christ. Ainsi Apoc. 2. Jesus-Christ, s'applique lui-même ce qui est dit dans ce Pseaume. *Je te donneray pour ton héritage les Nations, & pour ta possession les bouts de la Terre, tu les froisseras & les mettras en piéces comme un vaisseau de Potier*. La même chose se justifie par Heb.

rique, d'où il s'ensuit que c'est un des plus beaux & plus magnifiques Oracles que l'on puisse trouver dans l'Ancien Testament. Car il établit formellement que Dieu se devoit rendre visible aux yeux du corps, & qu'en cette forme il devoit venir juger le Monde, & être vû de Job même, qui vivoit beaucoup de siécles avant l'apparition du Messie. Au reste qui ne voit que cette proposition, Dieu se rendra visible aux yeux de mon corps, enferme tous les Mystéres du Christianisme, & confirme ce que Saint Jean a dit, que *la Parole a été faite chair, & qu'elle a habité entre nous, & que nous avons contemplé sa gloire*; & ailleurs, *ce que nos yeux ont vû, ce que nos mains ont touché de la parole de vie.* A quoi l'on peut rapporter ce que Saint Paul a dit, que *le secrét de piété est grand; Dieu manifesté en chair.*

CHAPITRE VII.

Des Oracles contenus dans le Livre des Pseaumes.

LE premier Oracle se trouve au Pseaume second, qui commence par ces paroles, *Pourquoi se mutinent les Nations, & les Peuples projettent-ils des choses vaines? Pourquoi se trouvent en personne les Rois de la Terre, & les Princes consultent ensemble contre l'Eternel, & contre son Oint.*

Ce Pseaume est un des Oracles typiques dont nous avons parlé au commencement, qui contiennent deux choses, la figure, & la Prophétie, & qui par conséquent ont deux sens, le littéral, & le mystique; car on ne peut pas nier que ce Pseaume ici ne regarde David, tant à l'égard

l'égard des contradictions & des résistances qu'il trouva pour obtenir la Couronne d'Israël ; qu'à l'égard des heureux succez que la Providence de Dieu lui donna, nonobstant ces difficultez, & de l'accomplissement que Dieu fit de la promesse qu'il lui avoit faite par la bouche de Samüel, lors que ce Prophéte l'oignit en signe de son élévation future à la Royauté. Mais d'autre côté, nous ne pouvons pas douter qu'il n'appartienne à Jesus-Christ, puis que l'Eglise Chrêtienne naissante le lui attribuë formellement, Act. 4. Où il est dit que l'assemblée des fidelles, aprés avoir entendu les rigoureuses deffenses que le Sénat des Juifs avoit faites à Pierre & à Jean, de plus parler au nom de Jesus-Christ, *ils éleverent tous d'un accord leurs voix à Dieu, & lui dirent, Seigneur, tu es le Dieu qui as fait les Cieux & la Terre & toutes les choses qui y sont, C'est toi qui as dit par la bouche de David ton Serviteur, pourquoi ont frémi les Nations & ont les Peuples projetté des choses vaines? Les Roys de la Terre se sont assemblez, & les Princes sont convenus ensemble, contre le Seigneur & contre son Christ. Car de vray contre ton Saint Fils Jesus, que tu as oint, se sont assemblez Hérode & Ponce Pilate, avec les Nations & les Peuples d'Israël, pour faire toutes les choses que ta main & ton Conseil avoient auparavant déterminées d'être faites.* De même Act. 13. il est dit que *Dieu a accomply en Jesus-Christ ce qui est écrit au Pseaume second, Tu es mon Fils; je t'ay aujourd'hui engendré*, Ce que Saint Paul Heb. 1. applique encore à Jesus-Christ. Ainsi Apoc. 2. Jesus-Christ, s'applique lui-même ce qui est dit dans ce Pseaume. *Je te donneray pour ton héritage les Nations, & pour ta possession les bouts de la Terre, tu les froisseras & les mettras en piéces comme un vaisseau de Potier.* La même chose se justifie par Heb.

5. où il est dit que *Jesus-Christ a été glorifié par celui qui lui a dit, C'est toy qui es mon Fils, je t'ay aujourd'hui engendré.*

En effet si l'on considére exactement toutes les parties de ce Pseaume, on y découvrira par tout des choses qui ne peuvent nullement avoir eû leur accomplissement dans la simple personne de David. Ce Pseaume à trois Parties. La premiére représente les résistances que les ennemis de l'Oint de l'Eternel lui ont fait v. 1. 2. 3. La deuxiéme introduit Dieu, dissipant les conseils de ces méchans contre son Oint v. 4. 5. 6. 7. 8. & 9. Et la troisiéme est une exhortation addressée à ces gens rebelles, pour les obliger à s'assujétir à l'Oint de Dieu.

Dans la premiére, I. Les ennemis sont marquez par ces termes, *les Nations, les Peuples, les Roys de la Terre, & les Princes.* Or il est certain que les Adversaires de David ont été restraints à Saul, & à sa Cour, & tout au plus aux principaux d'entre les Israëlites, & aux Peuples qui étoient sous leur conduite; mais il né se trouve pas que les autres Roys & les autres Nations, se soyent intéressées contre lui pour l'empêcher de Régner sur Israël. Moins peut-on dire, qu'il pût conter entre ses ennemis les Roys de la Terre, car cette expression s'étend à la plus-part pour le moins des Roys du Monde, dont il est constant que la plus grande partie ne connoissoit pas même David, ni n'en avoit oüi parler. D'où il s'ensuit déja que ces paroles ne peuvent être accomplies qu'en la Personne de Jesus-Christ, contre qui les Roys de la Terre, les Princes & les Nations se sont soûlevées, pour arrester les progrez de son Evangile.

II.

II. L'opposition de ses ennemis est marquée comme une mutinerie. *Pourquoi se mutinent les Nations*, &c. Et comme un mouvement séditieux de gens qui veulent secoüer le légitime joug qu'ils sont obligez de subir, *Rompons leurs liens, & jettons arriére de nous leur chevestre.* Or il est évident que le Régne que Dieu avoit promis à David sur Israël, ne lui donnoit aucun droit sur les autres Roys de la Terre, & que David ne prétendoit point d'assujétir, ni les autres Roys, ni les Nations, sous son autorité, ni de les lier de ses liens. D'où il s'ensuit encore que cela ne peut avoir son accomplissement qu'en la Personne de Jesus-Christ, à qui tous les Princes & les Roys de la Terre sont légitimement soûmis.

Dans la deuxiéme partie, I. Il est dit que *Dieu parlera à ces Roys de la Terre, & à ces Nations, en sa colére, & qu'il les rendra étonnez en l'ardeur de son ire.* Mais qui ne voit que dans l'établissement de David sur le Trône, il ne s'est passé rien de tel. Dieu n'a pas fait paroître du Ciel cette extraordinaire colére contre les ennemis de son Oint, & moins encore contre les Nations & les Roys de la Terre; il ne les a point épouvantez par sa fureur. Rien de tel n'est arrivé, que dans l'établissement du Régne du Messie, où la Providence de Dieu a paru d'une maniére extraordinaire, tant par la destruction de la Nation des Juifs, que par la ruine de tous les Persécuteurs de l'Evangile, entre lesquels ont été ces cruels Empéreurs Romains, qui aprés avoir fait tous leurs efforts pour abolir le nom Chrêtien, ont enfin succombé sous la main immortelle de Dieu.

II. Ces paroles par lesquelles Dieu se déclare en faveur de son Oint, *C'est toy qui es mon Fils je*

t'ay aujourd'hui engendré, ont quelque chose de trop grand & de trop magnifique, pour ne regarder que la simple Personne de David. J'avouë que les Roys sont appellez en quelque endroit de l'Ecriture *les enfans du Souverain*, & en effet on peut dire en un bon sens, que comme leur dignité les fait être les Péres des Peuples, elles les fait être les Enfans de Dieu, c'est-à-dire, que comme ils sont élevez au dessus de nous, Dieu est élevé au dessus d'eux; que comme ils nous gouvernent, ils sont aussi gouvernez de Dieu; que comme ils nous donnent des Loix, ils en reçoivent aussi de Dieu; Et que comme ils répandent sur nous des biens, Dieu répand aussi sur eux ses bénédictions d'une façon particuliére. Mais il faut remarquer trois choses. La premiére, que dans le passage où les Roys sont appellez *les enfans du Souvérain*, le correctif de cette expression est incontinent ajoûté, *Vous mourrez comme les autres hommes*. Mais dans ce Pseaume vous ne voyez rien de semblable; ce qui fait voir que là l'expression *d'Enfans de Dieu*, doit être restrainte à quelque égard, & à un certain sens; au lieu qu'ici elle n'a point de restriction, mais qu'elle doit être entenduë dans toute la force de sa signification. La deuxiéme remarque qu'il faut faire est, que dans l'autre passage tous les Roys en général, sont appellez *les enfans du Souvérain*; au lieu que dans celui-ci une seule Personne en particulier a ce tître, & elle l'a même par élevation au dessus de tous les Roys de la Terre, qui sont représentez comme se mutinans, & s'irritans contre cette nouvelle dignité; Ce qui fait voir qu'il s'agit ici, non d'un tître qui puisse appartenir aux Roys Mondains, à cause de leur Autorité Souveraine, mais d'un tître spécial, qui ne peut convenir qu'à un seul, & qui éléve par dessus

dessus tout ce qu'il y a de plus grand au Monde. D'où il paroît que ces paroles ne peuvent être accomplies dans la Personne de David, car son Régne n'a rien eû qui l'élevât au dessus des autres Roys, rien même qui ne lui ayt été commun avec Saül son Prédecesseur, & avec Salomon son Successeur. La troisiéme remarque est, que la qualité de *Fils de Dieu*, pouvant être entenduë en divers sens, ou par voye de création, ou par voye de dignité Souveraine, ou par voye d'excellence de condition, ou par voye d'adoption, ou enfin par voye de génération, ce texte détermine formellement dans lequel de tous ces sens il le faut prendre, savoir, dans celui de génération : car il ne dit pas seulement, *Tu es mon Fils*; mais il dit, *Je t'ay aujourd'hui engendré*; Ce qui ne se trouve dit d'aucune créature dans toute l'Écriture Sainte, & qui en effet ne peut convenir à aucune. Adam est appellé *le Fils de Dieu*, parce que Dieu le créa immédiatement. Les Anges sont appellez *Enfans de Dieu*, par l'excellence de leur condition; les Roys le sont de même, à cause de leur élevation Souveraine au dessus des autres hommes. Les Fidéles le sont par le droit de l'adoption; mais nul que le Messie ne l'est par voye de génération; ces paroles donc ne peuvent uniquement regarder que le Messie.

Mais, direz-vous, ces paroles, Act. 13. sont rapportées à Jesus-Christ, non par égard à sa génération éternelle, mais par égard à sa résurrection? Et Heb. 5. Elles lui sont appliquées, par égard à son établissement en la charge de Souverain Sacrificateur; d'où il semble qu'on peut conclurre, qu'elles ne signifient pas la génération éternelle. Je répons, que par la résurrection de Jesus-Christ, & par son établissement au Sacer-

[illegible]. Dieu a fait connoître qu'il étoit son Fils, engendré de toute éternité, selon que Saint Paul dit, Rom. 1. *Qu'il a été déclaré Fils de Dieu en puissance par la résurrection d'entre les morts*, & Heb. 3. *Qu'il a été établi comme Fils sur la Maison de Dieu, au lieu que Moyse n'y fut établi que comme Serviteur.* En effet l'exaltation de Jesus-Christ, soit en sa charge de Mediateur, soit en sa gloire Souveraine, doit être regardée comme une publication authentique que le Pére a faite, que c'étoit son Fils, son Fils unique, éternellement engendré de lui. Et si on prend garde aux paroles de ce Pseaume, on trouvera qu'elles signifient cela-même. Car il s'agit ici principalement de l'élévation de Jesus-Christ, à l'Empire Souvérain du Monde. *J'ai sacré mon Roi sur Sion montagne de ma Sainteté.* Or c'est dans cet acte d'élévation, que le Prophete dit que Dieu a fait cette déclaration. *Je raconterai*, dit-il, *de point en point l'ordonnance, l'Eternel m'a* (c'est-à-dire au jour de mon Sacre) *Tu es mon Fils, je t'ai aujourd'hui engendré.* Régner sur le Monde, d'un Régne Spirituel, d'un Régne de Grace, c'est être Fils de Dieu par génération éternelle; & de même être élevé à la charge de Souverain Sacrificateur pour réconcilier le genre humain à Dieu, & pour fonder une Alliance éternelle, c'est être le Fils unique du Pere.

III. Les paroles suivantes, *Demande moy, & je te donnerai pour ton heritage les Nations, & pour ta possession les bouts de la Terre*, ne peuvent en aucune maniere appartenir à David, tant parce qu'elles signifient un Régne universel, dont David a été fort éloigné, que parce aussi qu'elles marquent formellement *les Nations*, c'est-à-dire, les Gentils, par opposition aux Juifs, selon le style perpétuel

pétuel de l'Ecriture, & parce aussi que le terme *d'héritage* est trop fort, pour être attribué à David, à l'égard même du Peuple d'Israël, dont il étoit le Roy. Car les Israëlites d'une maniére particuliére sont appellez *l'héritage de Dieu*, & non jamais l'héritage d'aucun homme.

IV. Il faut dire la même chose du verset suivant, *Tu les froisseras d'un scéptre de fer, & les mettras en piéces, comme un vaisseau de potier.* Comment peut-on rapporter cela à David? peut-on dire qu'il ayt déployé ainsi la force de sa colére sur les Nations, ni même sur le Peuple d'Israël? Il a eû quelques guerres, à la vérité, contre le party des Enfans de Saul, & contre quelques-uns de ses voisins, & il les a heureusement terminées; mais tout cela n'a nulle proportion avec la magnificence de ces paroles, *Tu froisseras les Nations, & les bouts de la Terre, avec un scéptre de fer*, &c.

Dans la troisiiéme Partie, le Prophéte, I. S'adresse aux *Roys & aux Gouverneurs de la Terre*; ce qui encore montre que ce Pseaume appartient au Messie : Car les Roys & les Gouverneurs de la Terre n'avoient presque point d'intérêt au Régne de David, lequel étoit renfermé dans un cercle fort petit, au prix du reste du Monde. Les Assyriens, les Grecs, les Peuples de l'Occident & du Septentrion, l'Affrique même ne connoissoient pas alors les Israëlites, bien loin d'avoir intérêt, que David régnât ou ne régnât pas sur eux.

II. Il leur ordonne *d'être entendus, & d'apprendre de servir à l'Eternel en crainte, & de s'égayer avec tremblement.* Or ces paroles font voir évidemment que le Régne de celui dont il s'agit,

feroit un Régne qui répandroit l'intelligence & la fageffe par tout. Un Régne qui changeroit la Religion des Roys & des Gouverneurs de la Terre, & qui les obligeroit à fervir l'Eternel; ce qui n'a nul rapport à David, & ne peut être entendu que du Régne du Meffie.

III. Ces paroles, *Baifez le Fils*, rapportées, comme il faut néceffairement, aux Roys & aux Gouverneurs de la Terre, ne peuvent nullement convenir à David, car foit qu'on prenne ce baifer pour un figne d'amitié, ou pour un figne de fujétion & de refpect, foit qu'on le prenne pour une véritable adoration religieufe, on ne fauroit dire, que les Roys & les Gouverneurs de la Terre ayant rendu ce devoir à David. La plus-part ne l'ont pas même connu, & ceux qui l'ont connu, étant Roys, & par conféquent Souvérains comme lui, ne lui ont rendu aucun hommage. Moins fe peut-il dire qu'ils l'ayent adoré religieufement. Mais ces paroles rapportées au Meffie trouvent un plein & entier accompliffement. Le baifer 1. eft un figne d'amitié tendre & étroite, comme il paroît par Gen. 33. où il eft dit, qu'Efau fe réconciliant avec Jacob fon frére, *l'embraffa & fe jetta fur fon col, & le baifa, & qu'ils pleurérent enfemble.* La même chofe paroît par Rom. 16. & par 1. Cor. 16. où Saint Paul veut que les Fidéles fe faluent l'un l'autre par un faint baifer; & fans qu'il foit befoin d'en alléguer d'autres preuves, ç'a été l'ouvrage perpétuel de tous les peuples. Le baifer 2. étoit autrefois le figne de la fujettion, & de l'hommage qu'on rendoit à une Perfonne élevée en dignité. C'eft ce qui paroît par 1. Samuel 10. où il eft dit, que *Samuel ayant oint David pour Roy fur Ifraël, le baifa*, fans doute pour reconnoître la Souvéraine dignité qu'il

qu'il venoit de lui conférer. La même chose paroît par Gen. 41. 40. A quoi l'on peut rapporter le baiser que Judas donna à Jesus-Chist; car il y à de l'apparence, que ce traître qui cachoit ses sentimens, voulut surprendre son Maître, en lui donnant le signe ordinaire du respect & de la soûmission. Xenophon dit, que c'étoit la coûtume parmi les Perses de baiser ceux â qui on vouloit rendre un plus profond honneur. Arrien dans son Epictéte, dit la même chose à l'égard des Grecs. Plutarque confirme cela même à l'égard des Romains, dans la vie de Caton, & encore aujourd'hui c'est de cette maniére que les Indiens rendent leurs hommages à leurs Roys. 3. le baiser étoit anciennement le signe de l'adoration religieuse, comme il paroît par 1 Rois 19. 18. *Ie me suis réservé sept mille hommes de reste en Israël, savoir tous les genoux qui ne se sont pas fléchis devant Bahal, & toute bouche qui ne l'a point baisé.* La même chose paroît encore par Job 31. *Ie n'ai point regardé le Soleil luisant, ni la Lune cheminant claire, mon cœur n'a point été séduit en secret, & ma main n'a point baisé ma bouche.* A quoi l'on peut ajoûter ce qui est dit Osée 13. 1. *Ils se sont faits une image de fonte de leur argent, des faux Dieux selon leur intelligence: & tout leur fait n'est qu'ouvrage d'ouvriers, duquel ils disent que ceux qui sacrifient, baisent les veaux.* On peut justifier la même chose par plusieurs passages des Auteurs prophanes. Ainsi Pline liv. 28. ch. 2. dit, *qu'en adorant, on porte la main droite à la bouche, & qu'on la baise.* Lucien dans l'éloge de Demosthénes dit la même chose. Appulée de même, Liv. 4. dit, que *Psyché fut adorée, comme la Déesse Venus, par le baiser de la main.* Ainsi dans Minutius Felix, il est dit, que *Cécilius le Payen adora de loin le simulacre de Serapis, en bai-*

sant sa main. Et Saint Jerôme sur le 31. de Job, témoigne que c'étoit l'anciènne coûtume des Payens, dans l'adoration qu'ils rendoient aux Astres. Il y a même de l'apparence à ce que plusieurs disent, que le terme *d'adorer* vient de là. *Adorare, quasi manum ad os admovere.* Il paroit par là, que ce baiser que le Prophéte veut qu'on rende au Fils, représente trois devoirs, un amour sincére & parfaite, une sujettion profonde avec obeïssance & respect, une adoration Religieuse. Or tout cela ne peut appartenir qu'à Jesus-Christ. Les Roys de la Terre n'étoient pas obligez à aimer plus tendrement David, qu'un autre, moins à s'assujettir à son Empire; & on ne peut pas dire sans blasphéme que David ait éte un sujet capable d'adoration religieuse. IV. Le Prophéte exhorte les Roys à baiser ce Fils, par la crainte de sa colére, *de peur*, dit-il, *qu'il ne se courrouce, & que vous ne périssiez en vôtre train, quand sa colére s'embrasera tant soit peu.* Il y auroit de l'absurdité de rapporter ces paroles à David, qui n'a jamais été en étàt de faire sentir sa colére aux Roys. Elles appartiennent donc au Messie; d'autant plus qu'il s'agit ici d'une ruïne éternelle, comme il paroît par l'opposition qu'il fait dans les paroles suivantes, de la perte que sa colére cause, à la félicité que sa protection donne. Et c'est ce qu'il faut considérer en dernier lieu. Car V. le Prophéte conclut tout ce Pseaume par cette exclamation. *O que bienheureux sont tous ceux qui se retirent vers lui!* Paroles qui évidemment ne peuvent avoir égard qu'au Messie, qui est *le vrai rocher de nôtre délivrance; celui qui assemble les siens sous ses aisles, comme la Poule assemble ses petits sous les siennes; celui qui peut sauver à plein tous ceux qui s'approchent de Dieu par lui.*

J'ajoûteray à tout ce que je viens de dire, que tous les Anciens Rabbins qui ont écrit sur ce Pseaume,

me, l'ont rapporté constamment au Messie, & qu'il n'y a que la haine que les nouveaux Juifs ont conceuë contre les Chrêtiens, qui les ait obligez à renoncer à la Tradition de leurs Péres, & à interpréter ce Pseaume de la Personne & du Régne de David seulement, ce qu'ils ne peuvent faire, sans forcer le sens naturel des paroles, & sans tomber dans un nombre presqu'infini d'absurditez.

Le second Oracle du Livre des Pseaumes est tiré du Ps. 8. *Eternel nôtre Dieu que ton Nom est magnifique par toute la Terre, veu que tu as mis ta Majesté par dessus les Cieux. De la bouche des petits enfans, & de ceux qui tettent, tu as fondé ta force, a cause de tes adversaires; afin de faire cesser l'ennemi, & le vindicatif, &c.*

Nous ne pouvons pas douter que ce Pseaume ne soit Prophétique, puisque Saint Paul l'allégue, & l'explique de Jesus-Christ, Heb. 2. & que selon toutes les apparences, il y fait allusion, 1 Cor. 15. 27. & Eph. 1. 22. Il faut neantmoins reconnoître, que dans le sens litéral, il regarde l'homme, entant qu'il fut creé de Dieu; & ainsi, il est prophétique & typique tout ensemble. Pour en avoir une juste explication, outre ce qu'en disent les Commentateurs, on peut consulter les Sermons de Mr. Mestrezat sur l'Epitre aux Heb. Je dirai seulement en peu de mots, que les caractéres qui marquent que ce Pseaume est un Oracle, doivent être pris I. de cette exclamation du Prophéte. *Eternel nôtre Dieu que ton Nom est magnifique par toute la Terre.* Car quoi que la gloire de Dieu reluise avec éclat dans le monde, si est-ce pourtant que depuis la corruption du péché, cette gloire a été extrémement obscurcie, & elle l'étoit beaucoup du tems

de David, le Nom du Vrai Dieu étant alors inconnu par toute la Terre. Il est donc plus juste de rapporter une si forte exclamation, qui commence & qui finit ce Cantique, au tems du Messie, où la gloire de Dieu a été répanduë par tout l'Univers.

II. Je tire une semblable preuve du deuxiéme vers. *De la bouche des petits enfans, & de ceux qui tettent tu as fondé ta force.* Car bien qu'il soit vrai, que la Sagesse de Dieu paroit admirable dans le soin qu'elle prend des enfans, si est-ce que cela a été accompli, à la lettre, en la Personne de Jesus-Christ, à qui les jeunes enfans criérent, *Hosanna à Fils de David*, comme il paroît par Math. 21. 16. D'autant plus que le Prophéte dit, que cela est ainsi *à cause des Adversaires de Dieu, & afin de faire cesser l'ennemi & le vindicatif*; ce qui a un très-juste rapport aux Scribes & aux Pharisiens, & aux autres ennemis de Jesus-Christ, que la Providence voulut confondre par la bouche des petits enfans.

III. La troisiéme preuve se tire des versets suivans, où le Prophéte parle des avantages que Dieu a communiquez à l'homme. Car il est clair d'un côté, qu'il regarde dans ce Pseaume l'état du genre humain, tel qu'il est depuis la corruption du peché, comme il paroit par la mention qu'il fait des adversaires de Dieu, de l'ennemi, & du vindicatif vers. 2. D'autre côté, il paroît que dans l'état du peché, il n'y a plus de sujet de célébrer avec tant d'admiration les avantages de l'homme, ni de dire, que Dieu l'a fait un petit moindre que les Anges, qu'il l'a couronné de gloire, &c. puisque l'homme a perdu la plupart de ces avantages, par le peché.

IV. La quatriéme preuve est prise de ces mots.

Tu

Tu lui as mis toutes choses sous ses pieds, verſ. 6. Car il eſt certain que l'homme ne voit pas toutes les créatures aſſujetties ſous lui, puis que les corps céleſtes, la nature, & les élémens ne reconnoiſſent en aucune maniére ſon Empire, & que même la plus-part de ces créatures, par la juſte punition de Dieu, lui ſont devenuës ennemies, & le perſécutent. Et c'eſt la raiſon que Saint Paul emploie, Heb. 2. 8: pour prouver que ce Pſeaume appartient à Jeſus-Chriſt, & qu'Il regarde le Monde à venir, c'eſt-à-dire le Monde du Meſſie, ſelon le ſtyle des Juifs.

Le troiſiéme Oracle du Livre des Pſeaumes, ſe trouve dans le Pſ. 16. *Garde moi ô Dieu, car je me ſuis retiré vers toi*, &c. Ce Pſeaume eſt appliqué à Jeſus-Chriſt. Act. 2. 25. &c. & Act. 13. Les caractéres de l'Oracle ſont I. en général, que l'Alliance de Dieu avec l'homme y eſt célébrée, comme faiſant le ſouvérain bien de l'homme, même ſon ſouvérain bien aprés la mort, ſon ſouvérain bien éternel. Or cela ne peut appartenir à l'Alliance Légale, qui étoit une Alliance qui devoit être enfreinte, ſelon les Prophétes. D'où il s'enſuit, qu'il faut entendre ce Pſeaume de l'Alliance Evangélique, & par conſéquent, le rapporter à Jeſus-Chriſt, le Chef de l'Egliſe Chrêtienne.

II. Il eſt parlé verſ. 4. de la deſtruction des Idolatres, & de l'horreur qu'on a de leurs ſacrifices; ce qui eſt une Prophétie accomplie au tems de l'Evangile.

III. L'aſſûrance que le Prophéte a, que *Dieu ne laiſſera point ſa vie au ſepulcre, & qu'il ne permettra point que ſon bien aimé ſente de corruption*, fait voir que ce Pſeaume ne regarde point David, puis-

puis que la vie de David a été laissée au sépulcre, & qu'il a senti corruption ; d'où il s'ensuit que ces paroles doivent étre rapportées au Messie, qui est mort à la vérité, mais qui ne s'est pas corrompu dans le sépulchre ; & c'est le raisonnement des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul dans le Livre des Actes, aux Chapitres sus-alléguez.

Le quatriéme Oracle du Livre des Pseaumes est contenu au Ps. 22. *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné, t'éloignant de ma délivrance, & des paroles de mon rugissement? &c.* Il est clair à des personnes élevées en la Religion Chrêtienne, que ce Pseaume regarde Jesus-Christ. Car outre que Jesus-Christ en prononça les premiéres paroles sur la Croix, les Evangélistes & les Apôtres lui en ont appliqué beaucoup de versets, comme le 16. *Ils ont percé mes mains & mes pieds*, & le 18. *Ils partagent entr'eux mes vêtemens, & jettent le sort sur ma robbe*, & le 22. *Je déclareray ton Nom à mes fréres, & te loüeray au milieu de l'assemblée.* En effet ce Pseaume a deux Parties. La premiére contient une triste & vive description de la Passion de Jesus-Christ. Et la seconde marque la prédication de son Evangile par toute la Terre, & la vocation des Gentils.

Dans la premiére, je dis I. qu'il y a trop d'exagération pour n'appartenir qu'à la seule personne de David, *que Dieu l'a abandonné, qu'il s'est éloigné des paroles de son rugissement, qu'il est un ver, & non pas un homme, l'opprobre des hommes, & le méprisé d'entre le peuple*, & plusieurs choses semblables qui n'ont point eû leur accomplissement en David; lequel à la vérité a été affligé, mais non jamais ré-

réduit à un si grand opprobre, au contraire c'étoit la gloire qu'il s'étoit acquise, qui lui avoit attiré des persécutions.

II. Ces paroles, *Ils ont percé mes mains & mes pieds, ils partagent entr'eux mes vestemens, & jettent le sort sur ma robbe*, ne peuvent pas trop bien étre prises dans un sens figuré : car la figure paroîtroit extrémement violente, & prise de loin, si par ses mains & ses pieds percez, il ne falloit entendre autre chose qu'une vive & grande douleur, & si par le partage des vestemens, il ne falloit entendre que le ravissement de tous ses biens: Cependant il n'y a nul moyen de les entendre en un sens litteral, car en ce sens elle n'a jamais été accomplie en sa Personne. Il est donc fort raisonnable de les rapporter au Messie, en qui la chose se trouve avoir été exécutée à la lettre.

Quant à la seconde Partie, elle a des caractéres de Prophétie tout évidens. Car I. ce qui est dit, *Ma loüange commencera de par toi en la grande congrégation*, vers. 35. ne peut étre bien entendu que de la vocation des Gentils, qui est cette grande congrégation dont Jacob avoit parlé, Gen. 49.

II. Cette vocation est formellement marquée vers. 27. *Tous les bouts de la Terre en auront souvenance, & se convertiront à l'Eternel, & toutes les familles de la Terre se prosterneront devant toi.* Or les délivrances que Dieu donna autres-fois à David n'ont jamais eû ce succez; je ne dis pas de convertir les bouts de la Terre, mais non pas méme de faire un seul Prosélite. Ce qui est ajoûté dans tout le reste du Pseaume parle évidemment de cette vocation des Gentils, & confirme par con-

conséquent l'argument que nous en tirons, pour montrer que ce Pseaume est Prophétique.

Le cinquiéme Oracle du Livre des Pseaumes est au Ps. 40. vers. 6. 7. & 8. *Tu ne prends point plaisir en sacrifices ni en gâteau; mais tu m'as percé les oreilles: tu n'as point demandé d'holocauste, ni d'oblation pour le péché. Alors j'ai dit, me voici venu: il est écrit de moi au rôle du Livre. Mon Dieu, j'ai pris plaisir à faire ta volonté: de fait ta Loi est au dedans de mes entrailles.*

Saint Paul Heb. 10. applique à Jesus-Christ les paroles de ce Cantique, contenuës aux versets 6. 7. & 8. Et pour en bien avoir l'explication, on ne sauroit mieux faire, que de recourir aux Sermons de Mr. Mestrezat sur ces versets. Je feray seulement cette observation que selon toutes les apparences, ce que les Septante Interprétes ont traduit, *Tu m'as approprié un corps*, au lieu que dans l'Hébreu il y a, *tu m'as percé l'oreille*, vient de ce que les Gentils appelloient leurs Escaves Σώματα, & que les Hébreux, pour se faire un Esclave jusqu'à la mort, avoient acoûtumé de lui percer l'oreille. Ce donc que l'Hébreu dit fort bien, *Tu m'as percé l'oreille*, pour signifier, *Tu m'as fait ton serviteur*, le Grec l'exprime tres-bien aussi, en disant, *Tu m'as approprié un corps*, ou, ce qui revient à la même chose, *Tu m'as fait un corps*. Au reste la raison pour laquelle Saint Paul a suivi la version des Septante, a été non seulement parce qu'elle étoit en usage parmi les Juifs, non seulement parceque cette version ne s'éloignoit nullement du vrai sens de l'Hébreu, & qu'au contraire elle le remplissoit fort heureusement, mais ç'a été aussi, parce qu'actuellement Dieu a donné un corps à Jesus-Christ pour le faire son Servitéur, n'étant pas possible qu'il le devint que par son incarnation.

tion. C'est pourquoi au 49. d'Esaïe, le Messie ayant dit ces mots qui marquent son incarnation, *l'Eternel m'a appellé dez le ventre de ma Mére*, il ajoûte presque immédiatement aprés, *& l'Eternel m'a dit tu és mon Serviteur*, pour montrer que c'est en vertu de l'incarnation qu'il est devenu Serviteur. Et dans le même Chap. vers. 5. il dit formellement ces mots, *l'Eternel m'a formé dès le ventre pour lui être Serviteur*. De même Saint Paul Phil. 2. aprés avoir marqué la naturelle condition de Jesus-Christ, & avoir dit *qu'étant en forme de Dieu, il ne réputoit point rapine d'être égal à Dieu*, ajoûte incontinent aprés, *toutes-fois il s'est anéanti soi-même, ayant pris forme de Serviteur, fait à la semblance des hommes*. Dans la premiére condition de Jesus-Christ, il n'est pas Serviteur, il est égal; dans la seconde il est Serviteur. Pourquoi cette différence ? Parce que dans ce second état, il a été fait à la semblance des hommes, car c'est son Incarnation qui l'a fait Serviteur, en deux maniéres. La premiére est, parce qu'il a été fait une créature soûmise à Dieu & dépendante de lui, ce qu'il n'étoit pas auparavant. La seconde, parce que par l'Incarnation il a été fait le Ministre du Pére, par lequel le Pére a exécuté le dessein de la rédemption, & l'a envoyé au monde pour ce sujet.

Le sixiéme Oracle du Livre des Pseaumes est au Ps. 45. *Mon cœur boüillonne un bon propos: j'ay dit, mes ouvrages seront pour le Roy: ma langue sera la plume d'un écrivain diligent. Tu es plus beau qu'aucun des fils des hommes: grace est épanduë en tes lévres, parce que Dieu t'a bénit éternellement, &c.* Ce Pseaume est tellement Prophétique, & typique, qu'il y a pourtant quantité de choses qui ne sauroient appartenir à Salomon, pour lequel d'a-

d'abord il semble qu'il a été composé. I. vers. 2. ces paroles, *Dieu t'a bénit éternellement*, sont trop magnifiques pour n'appartenir qu'à une simple créature comme Salomon. II. Ce qui est dit vers. 4. 5. & 6. de la force de l'épée de celui dont il s'agit, & de ses victoires sur les Peuples, & sur ses ennemis, ne peut point être accompli en Salomon, lequel n'a eû aucune guerre pendant son Régne, & qui n'a aussi fait aucune conqueste, ni remporté aucune victoire sur ses ennemis. Il faut donc le rapporter au Messie. III. Ces paroles, vers. 6. & 7. *Ton Trône ô Dieu est à toûjours & à perpétuité, le Scéptre de ton Régne est un Scéptre d'équité; tu as aimé Justice, tu as hay méchanceté, pour cette cause ô Dieu, ton Dieu t'a oint d'huile de liesse par dessus tes compagnons.* Ces paroles, dis-je, sans blasphême ne peuvent être entenduës de Salomon, ni d'aucun autre Roy terrestre, quel qu'il soit; tant parceque celui dont il s'agit est appellé nommément *Dieu*, non attributivement, mais subjectivement, comme on parle dans l'Ecole, que parce aussi qu'il est dit, que *son Trône demeure à toûjours & à perpétuité*, ce qui marque l'éternité d'un Régne; & parce aussi que l'équité est attribuée, sans aucune restriction, à son Scéptre. Or on ne peut dire absolument d'aucun Roy, & moins encore de Salomon que de plusieurs autres, que son Scéptre soit *un Scéptre d'équité*; car il est impossible que sous le gouvernement d'un Prince, quelque équitable qu'il soit quant à sa Personne, il ne se commette un nombre pres-que infini d'injustices. IV. Ces paroles, *la fille du Roy est toute pleine de gloire en dedans.* vers. 13. ont trop de force & d'emphase, pour être entenduës de la fille de Pharaon que Salomon prit en mariage. Enfin ces mots du vers. 16. *Tes enfans seront au lieu de*

tes Péres, tu les établiras pour Princes par toute la Terre; & les suivans, *Je rendray ton Nom mémorable par tous âges, & pourtant les peuples te célébreront à toûjours & à perpétuité*, ces paroles, dis-je, ne peuvent appartenir qu'à l'Eglise, Epouse de Jesus-Christ, dont les enfans sont établis pour Princes par toute la Terre, & dont le Nom a été rendu, par l'Alliance de Jesus-Christ, éternellement mémorable.

Le septiéme Oracle du Livre des Pseaumes est au Ps. 50. *Le Dieu, le fort, l'Eternel a parlé, & a appellé toute la Terre, depuis le Soleil levant, jusques au Soleil couchant, &c.* Bien que ce Pseaume ne se trouve point allegué dans le Nouveau Testament comme un Oracle, si ce n'est indirectement 1. Cor. 10. où Saint Paul voulant prouver que nous devons manger indifféremment de tout ce qui se vend à la boucherie, le fait par ces paroles, tirées du vers. 12. de ce Cantique, *La Terre est au Seigneur, & le contenu en elle*, ce qui pouvoit bien être entendu en ce sens, que par la publication de l'Evangile toutes les créatures sont devenuës saintes à Dieu, leur soüillure, qui venoit de ce qu'elles étoient en la possession des méchans que Dieu avoit rejettez de son Alliance, ayant été ostée par la publication de la grace à tous les hommes; Si est-ce pourtant qu'il porte tous les caractéres d'un véritable Oracle. Car I. la vocation des Gentils y est marquée au premier v. *L'Eternel a parlé, & a appellé toute la Terre, depuis le Soleil levant jusqu'au Soleil couchant.* Et au vers. 2. *Dieu a fait reluire sa splendeur de Sion.* Ce qui veut dire, que la lumiére de la révélation Divine s'est répanduë de Sion par tout le Monde: & au v. 3. *nôtre Dieu viendra & ne se tiendra plus coy*, &c.

Ce qui marque, que dans tous les tems précédens Dieu s'étoit tenu coy & caché, & qu'alors il se manifestoit publiquement. II. Il abolit la Loy ancienne des Sacrifices, & en fait voir l'inutilité, protestant qu'il n'en recevra plus de la main de ses Saints. Or cela signifie formellement l'abolition de l'Alliance Légale, laquelle consistoit principalement dans les Sacrifices, que Dieu déclare qu'il rejette v. 8. 9. 10. 11. 12. & 13. III. Il établit pour son légitime service, le Sacrifice de loüange, & la priére, en la place des Sacrifices anciens. *Sacrifie loüange à Dieu, & rends tes vœux au Souvérain*, ce qui marque le véritable culte Evangélique.

Le huitiéme Oracle du Livre des Pseaumes est au Ps. 66. *Toute la Terre jettez cris d'éjoüissance à Dieu, Psalmodiez la gloire de son Nom, rendez sa loüange glorieuse, &c.* Il faut dire la même chose de ce Pseaume, que du précédent; parceque la vocation des Gentils y est formellement marquée, à l'occasion des délivrances que Dieu avoit données à son Peuple d'Israël. Or cette vocation universelle des Nations paroît dans les versets 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. & 8.

Le neufviéme Oracle du Livre des Pseaumes est au Ps. 67. Dont je dis la même chose, que des précédens, car il marque par tout la vocation des Nations à la connoissance & au service du vray Dieu.

Le dixiéme Oracle du Livre des Pseaumes est au Ps. 68. Ce Pseaume est typique & prophétique tout ensemble, & Saint Paul Eph. 4. en allégue le vers. 19. *Tu es monté en haut, tu as mené*

mené captifs les prisonniers, tu as pris des dons pour distribuer entre les hommes, & même entre les revêches, afin qu'ils demeurent au lieu de l'Eternel Dieu. Qu'il a appliqué à l'ascension glorieuse de Jesus-Christ. Voyez sur ce sujet ce qu'à fait Cameron dans l'explication qu'il a donnée de ces paroles *Ascendit in altum, &c.*

L'Onziéme Oracle du Livre des Pseaumes est au Ps. 69. *Délivre moy ô mon Dieu, car les eaux me sont entrées jusques à l'ame, &c.* Ce Pseaume regarde Jesus-Christ, & a trois parties. La premiére est touchant les persécutions violentes qu'il a souffertes de la part de ses ennemis, & du Peuple des Juifs. La deuxiéme est une prédiction des épouvantables jugemens du Seigneur, & particuliérement sur Judas le Traître. La troisiéme est touchant l'exaltation de Jesus-Christ en gloire, & les heureux succez de son Evangile.

Les caractéres Prophétiques de ce Pseaume, sont I. une exagération extraordinaire des souffrances, & de l'opprobre de celui qui parle; éxagération qui seroit excessive sans doute, si on la restraignoit aux persécutions que David avoit soûtenuës de la part de ses ennemis.

II La cause de ses souffrances est marquée, savoir, une cause de Religion; *Pour l'amour de toi j'ay souffert opprobre, & vergogne a couvert ma face, je suis devenu étranger à mes fréres, & un homme de dehors aux enfans de ma mére. Car le zéle de ta Maison m'a mangé, & les blâmes de ceux qui te blâmoient sont tombez sur moi.* Or nous ne lisons pas que David ayt jamais été persécuté pour cause de Religion, ni qu'il ait souffert pour l'amour de Dieu.

III. Ces paroles, *ils m'ont donné du fiel à mon*

repas, & en ma soif ils m'ont abreuvé de vinaigre, bien qu'elles se puissent entendre métaphoriquement de David, ne peuvent pourtant lui convenir dans le sens litteral, mais elles ont été accomplies à la lettre en la Croix de Jesus-Christ.

IV. La deuxiéme partie qui prophétise la ruine des Persécuteurs, est certainement conceuë en des termes trop forts pour être entenduë des Persécuteurs de David, comme il paroîtra facilement par la lecture de châque verset, depuis le 23. jusqu'au 29. inclusivement. *Mets iniquité sur leur iniquité, & qu'ils n'entrent point en ta justice : qu'ils soient effacez du Livre de Vie, & qu'ils ne soient point écrits avec les justes.* Car qui ne voit que ces paroles, appliquées aux ennemis de David, sont excessives, & qu'elles n'ont point eû d'accomplissement ; car on ne peut dire, ni quant au droit, ni quant au fait, que les ennemis de David ayent dû être retranchez absolument de l'Alliance de Dieu. Mais ces paroles ont été pleinement accomplies, & quant au droit, & quant au fait, dans la Nation des Juifs, laquelle a été retranchée du Livre de Vie, & n'est point entrée en la Justice de Dieu, ni écrite avec les Justes.

V. Dans la troisiéme partie la délivrance de Dieu, dont il s'agit, est exprimée en ces termes, *Ta délivrance ô Dieu m'enlevera dans une haute retraite*, ce qui signifie formellement l'Ascension de Jesus-Christ au Ciel, & ne peut qu'avec bien de la peine s'appliquer aux délivrances que David a obtenuës.

VI. Il est dit ensuite, que *la loüange que le délivré rendra à Dieu, lui plaira plus qu'un bœuf & qu'un bouveau*, ce qui marque l'abolition de l'ancien usage des Sacrifices.

VII. Enfin au vers. 35. l'effusion de la gloire de

de Dieu par tout le Monde est formellement marquée. *Que les Cieux & la Terre le loüent, la Mer & tout ce qui remuë en elle.* Or cela est trop magnifique pour être appliqué aux délivrances temporelles que Dieu a données à David, dont le bruit n'est pas allé fort loin. Il faut donc le rapporter à la gloire que Dieu a reçuë aprés l'exaltation de Jesus-Christ, selon ce qu'il disoit lui-même Jean 17. *Pére glorifie ton Fils, afin que ton Fils te glorifie.*

Il y a une seule chose qui pourroit, dans la lecture de ce Cantique, & dans l'application qu'on en fera au Messie, faire de la peine à l'esprit. C'est qu'au vers. 6, il dit, *O Dieu! tu connois ma folie, & mes fautes ne te sont point cachées.* Car d'abord il semble que ces paroles sont d'un homme qui se confesse pécheur, ce qui ne peut convenir à Jesus-Christ. Mais le vray sens de ces paroles est celui-ci. O Dieu! tu connois si l'accusation de folie dont ils me chargent est véritable; & s'il y avoit des fautes & des péchez en moy, ils ne te seroient pas cachez. C'est donc un recours à la Justice de Dieu, sous la protection de laquelle il va mettre son innocence, contre les téméraires & injustes accusations de ses ennemis. Et je ne doute point que Saint Pierre n'ayt fait allusion à ce passage 1. Pier. 2. *Christ*, dit-il, *n'a point commis de péché, ni fraude aucune n'a été trouvée en sa bouche, Lequel quand on lui disoit outrages n'en rendoit point, & quand on lui faisoit mal n'usoit point de menaces; mais il se remettoit à celui qui juge justement.* Les vers de nos Pseaumes ont fort heureusement exprimé ce sens.

O Dieu tu sais conoître,
Si je suis fol comme ils ont prétendu,
Et mon forfait caché ne te peut être.

Or bien loin qu'un tel recours à la protection & à la justice de Dieu, comme du Vengeur de son innocence, soit indigne de Jesus-Christ, qu'au contraire c'est un caractére qui ne peut pas convenir à David.

Au reste le vers. 10. de ce Pseaume est appliqué à Jesus-Christ, Jean 2. 17. *Le zéle de ta maison m'a rongé*, & Rom. 15. 3. *Les blasmes de ceux qui te blasmoient sont tombez sur moy*. De même ces paroles, *ils m'ont donné du fiel à mon repas, & dans ma soif ils m'ont abreuvé de vinaigre*; sont appliquées à ce qui arriva dans la mort du Seigneur, par les Evangelistes Saint Mathieu, Saint Marc & Saint Jean. Ces paroles aussi, *Que leur table leur soit tournée en piége*, sont alleguées par Saint Paul sur le sujet de la réjection des Juifs Rom. 11. 9. Et enfin Act. 1. 20. Ces paroles, *Que leur Palais soit désolé, & qu'il n'y ait aucun qui habite dans leurs tabernacles*, sont attribuées à Iudas, aprés l'abandon qu'il fit de son Apostolat.

Le douziéme Oracle du Livre des Pseaumes, est contenu Ps. 72. *O Dieu donne tes Jugemens au Roy, & ta Justice au Fils du Roy, &c.* Tout ce Pseaume est prophétique, & sous le type du Régne de Salomon il appartient au Régne du Messie. Cela paroît I. par ce qui est dit vers. 5. touchant les sujets de ce Roy, *ils te craindront tant que le Soleil & la Lune dureront, par tous âges*, & vers. 7. *Le Juste fleurira au tems d'icelui, & il y aura abondance de paix, jusqu'à ce qu'il n'y ayt plus de Lune.* Ce sont des caractéres d'nn Régne éternel, qui n'apartiennent point à Salomon.

II. Cela paroît par l'étenduë du Régne dont il s'agit vers. 8. *Il dominera depuis une Mer jusques à l'autre Mer, & depuis le fleuve jusqu'au bout de*

la

la Terre, & verset 11. *Tous Roys aussi se prosterneront devant lui, toutes Nations le serviront.* C'est le caractére d'un Régne étendu sur tous les hommes, qui ne peut aussi convenir à Salomon.

III. Cela paroît par ce qui est dit touchant la gloire de ce Régne verset 17. *Son renom durera à toûjours, son renom ira de Pére en Fils tant que le Soleil durera, & on sera bénit en lui, toutes les Nations le nommeront bien-heureux.* Tout cela ne peut appartenir à Salomon, en qui on ne peut dire sans impieté que nous soyons bénits; ni de qui on ne peut dire sans mensonge, que sa réputation dure à toûjours, ni qu'elle soit répanduë par toutes les Nations.

Le treiziéme Oracle du Livre des Pseaumes est contenu au Ps. 85. *Eternel tu t'es appaisé envers ta Terre, tu as ramené & mis à recoi les prisonniers de Jacob. &c.* Ce Pseaume a deux parties, dans la premiére, l'Eglise Judaïque rend graces à Dieu de la délivrance de Babylone, qu'il lui avoit accordée. Dans la seconde, elle prend occasion de demander à Dieu la grande délivrance qu'elle attendoit par le Messie: & c'est à l'égard de cette seconde délivrance qu'il est dit vers. 11. & 12. *Gratuité & Vérité se sont rencontrées, Justice & Vérité se sont entrebaisées, Vérité germera de la Terre, Justice regardera des Cieux.* Or ces termes ne peuvent que regarder l'Alliance de l'Evangile, où, selon que l'enseigne Saint Jean, *la grace & la vérité sont avenuës par Iesus-Christ*, où, selon que l'enseigne Saint Paul, la Justice de Dieu & sa paix se sont rencontrées, *Estans*, dit-il, *justifiez par la foi, nous avons paix envers Dieu.* La Vérité a germé de la Terre, c'est-à-dire, le Messie est venu, lequel est né de la Terre, & a été l'accomplissement de toutes les promesses de Dieu. Et la Justice a regardé des Cieux, c'est-à-dire, la Sain-

teté, qui depuis long-tems n'avoit plus de commerce avec les hommes, a commencé comme un Astre bénin à répandre ses influences sur eux. A cela même se rapporte le verset suivant ; *L'Eternel donnera le bien, & nôtre Terre rendra son fruit*, car cela signifie la bénédiction que Dieu répand d'en-haut sur les hommes, & la foy & l'obeïssance des hommes, qui répond à cette bénédiction.

Le quatorziéme Oracle du Livre des Pseaumes est contenu au Ps. 89. *Je chanteray les gratuitez de l'Eternel à toûjours, je manifesterai de ma bouche ta fidélité d'âge en âge, &c.*

Dans ce Pseaume l'Eglise célébre l'Alliance, que Dieu avoit traitée avec David & sa posterité, comme une Alliance éternelle, & qui portoit *que son Trône seroit établi d'âge en âge, que sa race seroit à toûjours, & son Trône comme le Soleil en sa présence, qu'il seroit affermi à toûjours comme la Lune, & qu'il y en auroit un certain témoignage au Ciel.* Or tout cela, comme châcun voit, ne peut avoir aucun lieu, ni aucune vérité, si l'on ne le rapporte au Régne de Jesus-Christ.

Le quinziéme Oracle du Livre des Pseaumes est contenu au Ps. 95. *Venez, menons joye à l'Eternel, jettons cris d'éjoüissance au rocher de nôtre délivrance, &c.*

Il y a dans ce Pseaume beaucoup de marques de Prophétie. I. Les deux premiers versets sont un applaudissement public, & une espéce d'acclamation de triomphe pour la venuë de Dieu ; ce qui appartient fort bien à l'Evangile, & ne peut appartenir qu'à lui. II. Dans les versets suivans Dieu est marqué comme un grand Roi, élevé sur tous les Dieux, & de qui la Domination s'étend dessus toute

te la Terre, & dessus toute la Mer : ce qui ne peut encore convenir qu'au tems de l'Evangile. III. Ensuite de cela, le Prophéte exhorte les hommes à s'aller prosterner devant leur Créateur, & à le reconnoître pour leur Dieu, ce qui insinuë visiblement que ce discours s'addresse aux Gentils, qui sont excitez à abandonner leurs faux Dieux pour venir reconnoître le véritable Créateur du Ciel & de la Terre.

Mais ce qu'il y a de plus considérable dans ce Pseaume, ce sont les derniers versets depuis le septiéme jusqu'à la fin. *Si aujourd'hui vous oyez sa voix n'endurcissez point vos cœurs, ainsi qu'en Meriba, & en la journée de Massa au Désert : là où vos Peres m'ont tenté : aussi ont-ils vû mes œuvres. J'ai été ennuyé de cette génération par quarante ans, & ay dit, c'est un Peuple s'égarant de cœur, dont ils ne se sont point adonnez à mes voyes. Partant ai-je juré en ma colére, s'ils entrent en mon repos.* Et Saint Paul applique ces paroles au tems de l'Evangile, dans son Epître aux Hebreux.

Pour les bien traiter il faut expliquer quatre choses, I. quel est le tems marqué par cet *aujourd'hui*. II. Quelle est cette *voix*. III. Quel est cet *endurcissement* duquel le Prophéte nous veut détourner. Et enfin quel est ce *repos* dont les endurcis n'auront point l'entrée.

Quant au premier, cet *aujourd'hui* est le jour de la publication de l'Evangile, le jour de la Grace & du Salut, c'est-à-dire, toute cette Oeconomie qui a commencé depuis le jour de l'Ascension de Jesus-Christ au Ciel, & qui ne finira qu'au jour du Jugement. Là on peut marquer les cinq principaux Jours qui divisent la durée des Tems. Le premier est le Jour de l'innocence de l'homme & de l'état de la Nature. Journée belle, mais courte.

Le second Jour est le tems de la chûte du premier Homme jusqu'au Jour de la publication de la Loy, Jour d'orages & de troubles, Jour de péché & de condamnation, où à peine voit-on luire quelque rayon de lumiére, Jour peu différent d'une nuit. Le troisiéme est le Jour de la Loy, c'est-à-dire, le tems de l'Oeconomie de Moyse, Jour mêlé, où il y avoit de la lumiére & de l'ombre, mais où l'ombre dominoit sur la lumiére. Le quatriéme, c'est le Jour de l'Evangile, Journée belle, mais encore troublée de quelques orages, la lumiére pourtant y domine sur l'obscurité. Le cinquiéme enfin c'est le Jour de la gloire, Jour de perfection, Jour éternel. Le Jour dont il s'agit ici, ne peut être ni celui de l'innocence, ni celui de la gloire: il faut donc qu'il soit, ou celui de la Loy, ou celui de l'Evangile. Or il ne peut être celui de la Loy, parce qu'on étoit déja du tems de David entré dans le repos que la Loy promettoit, savoir dans la Terre de Canaan: Cependant il s'agit ici d'un Jour qui doit précéder l'entrée d'un repos, parce que le Prophéte exhorte à ne tomber pas dans le même endurcissement qui arriva autre-fois; Dieu jura que les Israëlites n'entreroient point dans son repos; Or cette exhortation seroit à contre-tems, s'il ne s'agissoit d'entrer dans un autre repos, & par conséquent s'il ne s'agissoit d'un autre Jour que celui de la Loy. Il s'agit donc ici du Jour de l'Evangile, auquel répond le mystique repos que Jesus-Christ propose aux siens, je veux dire le Ciel.

Quant au second, cette voix de Dieu que nous oyons, & contre laquelle le Prophéte nous défend de nous endurcir, c'est la parole de la Grace, la voix de Jesus-Christ qui nous appelle au salut. Quand les Israëlites furent délivrez de l'Egypte, avant

avant que d'entrer dans la Terre de Canaan, ils roulérent long-tems dans un Désert, s'avançant toûjours vers la Terre promise, tantôt plus, tantôt moins, selon que la Provideuce Divine le trouvoit à propos: ils avoient une colomne ou une nüée de feu qui marchoit devant eux, & qui étoit le signe de leur vocation. Il en est de même des Chrêtiens, aprés que Jesus-Christ les a eû délivrez de la servitude du monde & du péché, & qu'il leur a proposé la Canaan Céleste, avant que de les introduire, il les fait rouler dans le Désert de ce monde, & sa Providence les fait toûjours avancer insensiblement vers le but de leur vocation. Mais pour les y appeller, & pour les y conduire, il nous a laissé sa voix, c'est-à-dire la parole de son Evangile, qui est une voix qui marche devant nous, qui nous réveille de nôtre sommeil, qui nous meut à marcher aprés elle, & qui tient tous nos sens attachez à ce grand objet de nôtre espérance, savoir, le Paradis. C'est de cette voix dont le Prophéte parle ici. Voix de grace & de miséricorde, voix de promesse & d'exhortation; voix grande & forte qui ne se taît jamais, qui crie sans cesse devant nous pour empescher de nous égarer dans ce Désert, & pour nous servir de guide assûré.

C'est contre cette voix que le Prophéte nous exhorte de ne nous point endurcir, à l'exemple des Anciens Israëlites. Mais pour bien savoir de quelle nature est cet endurcissement dont il nous parle, il le faut considérer I. dans l'exemple qu'il nous met devant les yeux. Cet exemple est celui des Anciens Israëlites, dont l'Histoire rapporte plusieurs péchez qu'ils commirent dans le Désert. I. Ils murmurérent diverses fois contre Dieu & contre Moyse, de ce qu'ils se voyoient accablez

de misères, & privez presque de tout ce qui étoit nécessaire pour la subsistance de la nature. C'est ce qu'ils firent quand ils eurent faim & soif, & quand ils désirérent de manger de la chair, regrettans celle qu'ils avoient accoûtumé de manger en Egypte. II. Ils tomberént dans l'idolatrie, & se firent un veau d'or qu'ils adorérent. III. Ils voulurent offrir à Dieu du feu étrange, ce qu'il n'avoit pas commandé. IV. Quelques-uns d'entr'eux se soulevérent contre le Sacerdoce d'Aaron, & usurpérent les fonctions de sa charge. V. Ils se debauchérent avec les femmes des Madianites. VI. Enfin ils se revoltérent de propos délibéré contre Moyse, & voulurent se faire un autre Chef pour s'en retourner en Egypte: & ce fut lors que les Epies qui avoient été envoyez dans la Terre de Canaan leur rapporterent que ce pays étoit inaccessible, & qu'il étoit impossible de le conquerir, tant il étoit difficile de surmonter les difficultez pour cela. Tous ces péchez sont les figures de ceux que nous commettons aprés nous être mis à la suite de Jesus-Christ, & avoir embrassé sa vocation. Quelques-fois pressez par la faim & la soif, par la pauvreté, par la nudité, & en un mot par le misérable état où nous nous trouvons, n'ayant ni de l'eau pour boire, ni du pain pour nous soûtenir, nous murmurons contre Jesus-Christ même qui nous a appellez à de si rudes épreuves; il est arrivé même à l'Eglise, je veux dire à ce corps de Peuple qui avoit embrassé la profession du Christianisme de tomber dans l'idolatrie, & de dire, *Fai nous des Dieux que nous puissions voir, & qui marchent devant nous.* C'est de cette source que sont venuës les images des Grecs & celles des Latins, mais particulierement c'est de là qu'est venu ce Christ visible: ce Christ renfermé sous le voile

voile & sous les espéces du pain & du vin, que l'on porte en procession, & que l'on fait marcher devant les Peuples. 3. Mille superstitions dans lesquelles les Chrétiens se sont jettez, ne sont-ce pas ce feu étrange que les Israëlites voulurent présenter à Dieu ? 4. Cette Authorité souveraine que le Pontife Romain & son Clergé ont voulu usurper sur les Consciences, ce nouveau Sacerdoce qu'ils ont voulu introduire dans l'Eglise pour la propitiation des vivans & des morts, n'est-ce pas le crime de Coré, Dathan & Abiram, qui voulurent usurper les fonctions du Sacerdoce? Car ceux-ci de même ont voulu usurper les fonctions du Sacerdoce de Jesus-Christ 5. Les péchez que nous commettons sans cesse, emportez par nos voluptez & par les délices du monde, n'est-ce pas le même crime que celui que les Israëlites commirent avec les femmes des Madianites ? Mais tout cela n'est point encore l'endurcissement dont il est ici question, cet endurcissement est le plus grand de tous les péchez : endurcissement qui rompt entiérement nôtre communion avec Jesus-Christ, & un péché, comme nous le verrons dans la suite, dont il n'y a point de retour, en un mot le péché contre le Saint Esprit, figuré par celui que commirent les Israëlites quand ils se revolterent contre Moyse, & voulurent s'en retourner en Egypte. Mais en quoi, direz-vous, consiste ce péché contre le Saint Esprit ? Il consiste en ce qu'aprés avoir embrassé la profession du Christianisme, & suivi la vocation de nôtre Moyse mystique, aprés avoir enduré & soûtenu beaucoup de choses en ce Désert où nous marchons, enfin les difficultez qui se trouvent dans la voye du salut paroissant de jour en jour plus fortes & plus nombreuses, ces misérables envoyent leurs Epies
jusques

jusques dans la Terre de Canaan pour leur rapporter ce que c'est, c'est-à-dire, qu'ils commencent à consulter les lumiéres de la raison humaine, leurs sens, leurs passions, leurs intérêts, & ces Epies leur rapportant qu'à la vérité la gloire du Ciel est belle, & ses félicitez douces, mais qu'il y-a pour y parvenir un nombre presqu'infini d'obstacles invincibles, qu'il faut forcer des forêts, passer des fleuves, traverser des montagnes, grimper sur des rochers, perdre tout, s'abandonner soy-même, crucifier sans cesse la nature, & avec tout cela soûtenir un combat perpétuel contre des ennemis fort puissans & en grand nombre, qui sont auprés de nous ce que des Geans sont auprés des Pygmées; ces Epies leur faisant ce rapport, *ils* se soûlevent contre Jesus-Christ, & se revoltent absolument de sa communion, bouchant leurs oreilles & roidissant leur courage contre la voix qui les avoit appellez, & qu'ils avoient jusques alors suivie. C'est de ce grand & épouvantable péché que Saint Paul proteste qu'on ne peut être renouvellé à repentance, & pour lequel il n'y a point de propitiation. En effet David nous enseigne la même chose dans le quatriéme Point qu'il faut maintenant examiner.

Il s'agit donc de savoir en quoi consiste ce repos dont il est ici parlé, & ensuite, de voir comment ces misérables endurcis sont entierement exclus de l'entrée du repos. Il y a trois repos de Dieu dont l'Ecriture nous parle. Le premier est le repos de la création, qui répond à la journée de la nature & de l'innocence. Le second est le repos de Canaam, qui répond à la journée de la Loy; car pour le dire en passant, la seconde journée dans laquelle l'obscurité dominoit sur la lumiére, le péché sur la vertu, l'idolatrie sur la Religion, cette journée n'a point de repos.

Le

Le troisiéme est le repos du Ciel, lequel répond à la journée Evangelique. C'est évidemment de ce troisiéme dont il est ici parlé. Car il est ici question d'un repos à venir, & où on n'étoit pas encore entré; & chacun sait que le repos de la création étoit une chose passée, & on étoit des-ja entré en celui de la Terre de Canaan. Il s'agit donc ici du repos du Ciel, comme Saint Paul le montre distertement dans son Ep. aux Heb. Et au reste le Ciel est appellé *un repos* pour plusieurs raisons. I. Par opposition aux travaux & aux afflictions que nous endurons sur la Terre. II. Par opposition aux œuvres de l'Oeconomie de Jesus-Christ, qui sont un travail dont il ne se reposera que quand nous serons au Ciel. III. *Repos*, parceque ni la misére, ni l'imperfection, ni le travail ne l'iront jamais troubler, car ils n'auront plus d'entrée dans l'Eglise. IV. *Repos*, parce que tous les Décrets de Dieu seront entiérement accomplis, & son Régne tranquille, n'ayant plus d'ennemis à combatre.

Comme c'est à ce repos que nous sommes appellez, & que c'est là que la grande voix de Jesus-Christ nous meine, ceux qui s'endurcissent contre cette voix, & qui tombent dans le crime que nous venons de représenter, en sont entiérement exclus. Mais il faut considérer la maniére de cette exclusion, car il y a quelque chose de particulier. Il faut donc se souvenir que quand les Israëlites furent tombez dans cette revolte contre Moyse dont nous venons de parler, *Dieu* dans le moment, sans attendre davantage pendant qu'ils étoient dans le desert, *jura en sa colére si jamais ils entrent en mon repos.* C'est là l'image de ce qui arrive à ces autres misérables dont nous parlons, dés le moment qu'ils se sont revoltez contre Jesus-Christ, Dieu sans attendre le dernier jugement,

sans

sans attendre même le jour de leur mort, pendant qu'ils sont pleins de vie & sur la Terre, prononce en sa colére l'Arrêt de leur éternelle dannation. Et ce qu'il y a à remarquer est que dans tous les autres actes de la colére de Dieu contre les Israëlites, Dieu les menaça, Dieu les châtia, ce qui ne se pouvoit faire sans prononcer des Arrêts contre eux, mais en tout cela il ne fit point intervenir de Serment. Pouquoi ? Parce que ses menaces, & ses châtimens étoient encore revocables, & que l'accez à sa miséricorde étoit encore ouvert. Mais aprés la grande revolte, il fit intervenir le Serment parce qu'il n'y eut plus d'espérance de miséricorde pour ces gens-là. Il en est donc ici de même, les Arrêts que Dieu prononce en sa colére contre les péchez des Chrétiens, quelques grands qu'ils soient sont encore revocables, il y a de la possibilité à revenir à la repentance, & par la repentance à la paix de Dieu. Mais l'Arrêt qu'il prononce contre ceux dont le cœur se revolte contre Jesus-Christ, & qui de propos délibéré, & de résolution faite l'abandonnent ; cet Arrêt, dis-je, est séellé du Seau du Serment de Dieu, leur mort est irrévocable, ils portent déja leur Enfer en ce monde, & il n'y a plus pour eux aucune espérance de grace.

Le seiziéme Oracle du Livre des Pséaumes, est au Ps. 96. *Chantez à l'Eternel nouveau Cantique, toute la Terre chantez à l'Eternel*, &c. Ce Pséaume est prophétique, comme il paroît parceque la vocation des Gentils, & la reconnoissance du vray Dieu par toute la Terre, avec la destruction des Idoles, y est prédite, comme il paroît par la simple lecture du Texte.

Le dix-septiéme Oracle du Livre des Pseaume, est au Ps. 97. *L'Eternel régne, que la Terre s'en égaye*, &c. Je dis la même chose de ce Pseaume, que du précédent.

Le dix-huitiéme Oracle du Livre des Pseaumes, est au Ps. 98. *Chantez à l'Eternel un nouveau Cantique*, &c. On doit mettre celui-ci au même rang, car il prophétise l'avénement de Jesus-Chirst, & la vocation des Nations.

Le dix-neufiéme Oracle du Livre des Pseaumes, est au Ps. 100. *Vous tous habitans de la Terre jettez cris d'éjoüissance*, &c. La même chose paroît du Ps. 100. & la simple lecture le fait voir.

Le vingtiéme Oracle du Livre des Pseaumes, est au Ps. 109. *O Dieu de ma loüange ne te tay point*, &c. Ce Pseaume est prophétique, & il regarde la juste vengeance de Dieu qui devoit tomber sur les ennemis de Jesus-Christ, comme il paroît par Act. 1. 20. En effet si on ne prend ainsi ce Cantique, il n'est pas possible qu'on n'en soit scandalisé par les marques excessives d'un esprit de vangeance qui y paroîtroit de la part de David, si on le rappottoit aux ennemis de ce Prophéte. Or cela étant contraire à la charité, & même à l'équité naturelle, & à l'amour du prochain que la Loy elle-même nous commande, il faut nécessairement prendre tout cecy pour une Prophétie qui regarde les Adversaires de Jesus-Christ; c'est-àdire, ceux qui le crucifiérent, & qui persécutérent son Evangile dans sa naissance. Ce sens est confirmé par l'événement, car tout le monde sait quels torrens de malheurs fondirent tout à coup sur ces misérables.

Le

Le vint-&-uniéme Oracle du Livre des Pseaumes, est au Ps. 110. *L'Eternel a dit à Monseigneur sieds toy à ma droite, jusques à ce que j'aye mis tes ennemis pour le marchepié de tes piés*, &c. Les Anciens Juifs ont regardé ce Pseaume comme un Oracle qui se devoit rapporter au Messie. Mais les Modernes en haine de la Religion Chrêtienne se sont avisez de dire, les uns, qu'il avoit été composé par le Serviteur d'Abraham en faveur de son Maître, les autres, qu'il avoit été fait en faveur de David par quelqu'un de ses Sujets. Ces inventions chicaneuses se refutent. I. Par le tître du Pseaume qui porte formellement Pseaume de David. Or cette expression constamment dans tous les Pseaumes où elle se trouve marque que David en est l'Auteur, non qu'ils ont été faits pour lui, ou touchant lui. Aussi Jésus-Christ dans l'Evangile, en s'appliquant les premiéres paroles de ce Pseaume, suppose comme une chose constante & reconnuë par l'Eglise Judaïque de son tems, que c'est David qui l'a composé: car c'est sur ce principe qu'est fondée la dificulté qu'il propose aux Pharisiens, comme nous lisons Math. 22. *Jesus interrogea les Pharisiens disant, Que vous semble-t-il du Christ, de qui est-il fils? Ils lui répondirent, de David: & il leur dit, comment donc David l'appelle-t-il en esprit Seigneur, disant; le Seigneur a dit à mon Seigneur sieds toi à ma droite, jusques à ce que j'aye mis tes ennemis pour le marchepié de tes piés: si donc David l'appelle Seigneur, comment est-il son Fils*? Qui ne voit que cette dificulté suppose que c'étoit une chose confessée & reçuë incontestablement parmi les Juifs, que David étoit l'Auteur de ce Pseaume? Mais II. cette vaine échapatoire des Juifs modernes, est réfutée par les propres termes de ce Cantique, qui sont tels qu'ils

ne

ne peuvent appartenir ni à Abraham, ni à David, ni à aucune créature. Car de quelle créature peut-on dire, que l'Eternel lui a dit, *Sieds-toy à ma droite*? Et de quelle créature peut-on dire aussi que l'Eternel même l'a fait, mais avec Serment irrévocable, *Sacrificateur éternellement à la façon de Melchisédec*, c'est-à-dire, Sacrificateur & Roy tout ensemble? Car quant à Abraham, il a été à la vérité Sacrificateur, mais il n'a pas eû la dignité de Roy. Et quant à David, il a eû la dignité de Roy, mais il n'a pas eû le Sacerdoce: & ni l'un ni l'autre n'ont eû un Sacerdoce ni une Royauté éternelle.

Il s'ensuit donc que ce Pséaume ne peut appartenir qu'au Messie, & en effet il lui est appliqué dans le Nouveau Testament Math. 2. Marc 12. Luc 20. Act. 2. Heb. 1. & 5. & 6. & 7.

Le Prophéte décrit ici le Régne de Jesus-Christ. I. Par son Auteur qui est Dieu. *L'Eternel a dit à Mon Seigneur.* II. Par la nature de la dignité dont il s'agit, qui est d'être en la place de Dieu, & comme son Lieutenant pour gouverner en son Nom, *Sieds toy à ma droite.* III. Par la fin du Régne, *jusqu'à ce que j'aye mis tes ennemis pour le marchepié de tes piés.* IV. Par le lieu où ce Régne commencera, & d'où il se répandra par tout, *L'Eternel transmettra de Sion le Scéptre de ta force, disant, domine au milieu de tes ennemis.* vers. 2. V. Par la qualité de ses sujets. *Ton Peuple sera un Peuple plein de franc vouloir, au jour que tu assembleras ton armée en sainte pompe.* vers. 3. VI. Par la vigueur ou la force éternelle du Roy, *La rosée de ta jeunesse te sera produite de la matrice de l'aube du jour*: Car cela veut dire, qu'au lieu que la vieillesse, la foiblesse & la décadence des autres Roys leur vient tous les matins, & que châque

jour la leur apporte, châque jour au contraire apportera au Messie une nouvelle force & une nouvelle vigueur. VII. Par l'union d'un Sacerdoce éternel avec une Royauté éternelle. *L'Eternel à juré & ne s'en repentira point, que tu es Sacrificateur à toûjours, à la façon de Melchisédec.* vers. 4. VIII. Par la grandeur des Exploits que Dieu devoit faire dans l'établissement de ce Régne, *Le Seigneur est à ta droite, il froissera les Roys au jour de sa colére. Il exercera jugement sur les Nations; il remplira tout de corps morts.* vers. 5. & 6. & particuliérement par la ruïne de l'Empire de Satan, *Il froissera le chef qui domine sur un grand païs*, car comme nous l'avons dit dans l'explication du premier Oracle, le Prophéte fait ici allusion à ces paroles, *La semence de la femme brisera la tête du Serpent.* Enfin par les travaux extrêmes qui devoient précéder l'établissement de ce Régne. *Il boira du torrent par le chemin, & pourtant il levera haut la tête.*

L'Oracle vingt-deuxiéme du Livre des Pseaumes, est au Ps. 117. *Toutes Nations louëz l'Eternel*, &c. Il y a ici encore une Prophétie touchant la vocation des Gentils. *Toutes Nations louëz l'Eternel, tous Peuples célébrez-le*; & Saint Paul s'en sert Rom. 15.

L'Oracle ving-troisiéme du Livre des Pseaumes est au Ps. 118. *Célébrez l'Eternel, car il est bon, d'autant que sa gratuïté demeure à toûjours*, &c. Ce Pseaume est typique & Prophétique, & par conséquent il a deux sens, l'un qui regarde David, & qui l'autre regarde Jesus-Christ. Il paroît par ces paroles, *Toutes Nations m'avoient environné, mais au Nom de l'Eternel je les mettray en piéces.*

Ils

Ils m'avoyent environné, même ils m'avoyent environné: mais au Nom de l'Eternel, je les mettray en piéces. Ils m'avoyent environné comme des abeilles: ils seront éteints comme feu d'épines, d'autant qu'au Nom de l'Eternel, je les mettray en piéces. verſ. 10. 11. & 12. que c'eſt une Prophétie: Car dans le ſens litéral, il n'eſt pas vray que toutes Nations euſſent environné David, & à reſtraindre ces paroles à la ſeule Perſonne de ce Roy, elles contiendroient une exagération abſurde. Auſſi ces excellentes paroles du verſ. 22. *La pierre que les baſtiſſeurs ont rejettée eſt devenuë le principal du coin*, ſont appliquées à Jeſus-Chriſt, Math. 21. Marc. 12. Luc 20. 1. Pier. 2. Les baſtiſſeurs ſont les Paſteurs & les Conducteurs de l'Egliſe Judaïque, laquelle eſt fort heureuſement repréſentée ſous l'image d'un bâtiment, dont Dieu eſt le Fondateur & l'Architecte, & les Paſteurs les ouvriers qu'il employe extérieurement pour ce deſſein. *La pierre qu'ils ont rejettée*, c'eſt Jeſus-Chriſt, *cette pierre coupée ſans main*, dont il eſt parlé dans Daniel, ils l'ont rejettée parce qu'elle leur ſembloit inutile, & impropre pour le bâtiment. *Rejettée* I. Par leur incrédulité. II. Par leurs perſécutions. III. Par la peine de mort accompagnée d'excommunication, qu'ils décernérent contre Jeſus-Chriſt. Elle leur paroiſſoit impropre au bâtiment. I. Parce qu'elle n'étoit reveſtuë au dehors que de baſſeſſe & d'infirmité, ce qui ne s'accordoit pas avec l'idée charnelle qu'ils avoyent conceüe du Meſſie. II. Parce que le Seigneur ne s'accommodoit pas à leurs intérêts temporels & à leurs paſſions. Mais enfin *elle eſt devenuë le principal du coin*, c'eſt-à-dire, le fondement & le ſoûtien de toute l'Egliſe, ſon Roy, ſon Souvérain Prophéte, ſon Sacrificateur, car c'eſt à tous ces égards que Je-

sus-Christ est la pierre fondamentale. Au reste ce texte doit être traité à deux égards. I. Dans l'égard typique, entant qu'il appartient à David; & II. Dans l'égard mystique, entant qu'il appartient à Jesus-Christ.

L'Oracle vingt-quatriéme du Livre des Pseaumes, est au Ps. 132. *Eternel aye souvenance de David*, &c. Dans ce Pseaume, David célébre la promesse que Dieu lui a faite de donnêr à sa postérité un Régne éternel, & d'affermir pour jamais son Alliance avec Sion. Or cela ne peut avoir aucune vérité, si on ne l'entend du Messie, & de l'Eglise qu'il a assemblée: car le Messie seul a un Régne éternel, & son Eglise une Alliance éternelle. Aussi Zacharie dans son Cantique faisant allusion à ce qui est dit dans ce Ps. vers. 17. *Je feray germer une corne à David, & appresteray une lampe à mon Oint*, dit dans son Cantique Luc 1. *Bénit soit le Seigneur, le Dieu d'Israël qui nous a élevé la corne de salut dans la maison de David son Serviteur, ainsi qu'il en a parlé par la bouche de ses Saints Prophétes.*

Le vingt-cinquiéme Oracle du Livre des Pseaumes, est au Ps. 138. *Je te célébreray de tout mon cœur, Je te psalmodieray en la présence des Souverains*, &c. On doit rapporter entre les Prophéties les plus illustres ce qui est dit dans ce Ps. vers. 4. & 5. *Eternel tous les Roys de la Terre te célébreront*, &c. Cela n'a eu son accomplissement que dans la vocation des Gentils.

Le vingt-sixiéme Oracle du Livre des Pseaumes, est au Ps. 140. *Eternel délivre moy de l'homme mauvais*, &c. Je mets encore ce Pseaume entre

tre les Prophétiques à cause des imprécations qui s'y trouvent, & qui ne peuvent avoir un bon sens qu'en les rapportant comme des Prophéties aux ennemis de Jesus-Christ & de son Evangile.

CHAPITRE VIII.

Des Oracles contenus au Livre du Cantique des Cantiques.

IL faut mettre ce Livre entre les Oracles & les Prophéties, parce qu'il est tout mystique, & que si on ne l'interpréte du Mariage Spirituel de Jesus-Christ & de son Eglise, Il seroit indigne d'être mis dans le Canon des Saintes Ecritures. C'est un Poëme Dramatique, composé sur le sujet du Mariage de Salomon avec la fille de Pharaon Roy d'Egypte, & le sujet en est le même que celui du Pseaume 45. Sous la figure de ce Mariage, l'étroite communion de Jesus-Christ avec l'Eglise nous est représentée. Ce qui fait qu'on peut mettre ce Poëme entre les Oracles.

CHAPITRE IX.

Des Oracles contenus dans le Livre des Révélations du Prophéte Esaye.

LE premier qui se présente est au Chap. 2. & ce n'est pas sans raison que quelques-uns ont appellé ce Prophéte le cinquiéme Evangéliste; car il est certain que le Livre de ses Révélations est rempli, non seulement d'Oracles, mais d'Oracles clairs & manifestes, qui ne peuvent être dé-

détournez, ni appliquez ailleurs qu'au Messie. Nous commencerons par le second Chapitre qui contient trois Parties, toutes trois Prophétiques, & d'un caractére admirable. La prémiére qui est contenuë depuis le verset 1. jusqu'au quatriéme inclusivement, marque & traite formellement la vocation des Gentils, & l'extention de l'Alliance de Dieu à tous les Peuples de la Terre, sous le Régne pacifique du Messie. La seconde contenuë depuis le verset 5. jusqu'au dixiéme contient la réjection des Juifs, & y est tres-clairement exprimée. La troisiéme qui est contenuë dans tout le reste du Chapitre, marque l'élévation d'un seul Dieu au dessus de toute créature, & l'abaissement de toute créature au dessous de Dieu. Particuliement elle prophétise touchant l'anéantissement des Idoles, & la reconnoissance d'un seul Dieu.

Le deuxiéme Oracle du Livre d'Esaye est au Chap. 4. & aprés que dans le Chapitre second le Prophéte s'est plaint de la fierté, de la malice, & de la corruption de l'Eglise Judaïque, & qu'il lui a prédit les Jugemens de Dieu qui devoient tomber sur elle; dans ce Chapitre-cy il prophétise l'envoi de Jesus-Christ dont il décrit la gloire vers. 2. & la sanctification de son Peuple vers. 3. ensuite de l'expiation qu'il aura faite de leurs pechez, dont il parle vers. 4. Et enfin il promet à l'Eglise une protection & une conduite éternelle de la part de Dieu, vers. 5. & 6.

Le troisiéme Oracle du Livre d'Esaye est au Chap. 6. Le Ch. 5. contient un beau Cantique de plaintes contre l'Eglise Judaïque, sous la comparaison d'une vigne que Dieu avoit plantée, & qui au lieu de bons raisins ne lui avoit produit que

que des grappes sauvages ; & ensuite il y a une déclaration des justes Jugemens de Dieu qui devoient fondre sur elle. Or il est vrai que ces Jugemens se peuvent entendre de la destruction de Jérusalem par Nébucadnetzar & les Assyriens qui menérent les Juifs captifs en Babylone. Mais il est certain qu'il ne faut pas s'arrêter-là, & qu'il faut au contraire passer jusqu'à la grande & entiére destruction de cette Nation, qui est arrivée aprés la mort de Jesus-Christ par les armes des Romains, & par la Lettre de divorce que Dieu lui a donnée, comme à une Epouse non seulement idolatre, mais aussi infidéle, rebelle, & meurtriére de son propre Epoux. Ainsi ce Chapitre & plusieurs autres semblables, où Dieu prédit la destruction des Juifs, doivent être regardez non seulement comme des Prophéties de la captivité de Babylone, mais aussi comme des Prédictions de cette entiére & totale ruïne, qui est arrivée aprés la mort du Messie.

Quoi qu'il en soit nous ne pouvons pas douter que ce Chapitre 6. ne soit une Prophétie touchant la manifestation du Fils de Dieu, & la gloire de son Régne, puis qu'il est dit Jean 12. qu'Esaye dans la vision que ce Chapitre décrit, vit Jesus-Christ, & que d'ailleurs les paroles contenuës aux vers. 9. & 10. sont appliquées au tems de la prédication de l'Evangile. Math. 13. Marc 4. Luc 8. Jean 12. Act. 28. Rom. 11. ces paroles sont, *va, & dis à ce Peuple-ci, en oyant vous orrez, & n'entendrez point : & en voyans vous verrez, & n'appercevrez point, &c.*

En effet si on considére bien la vision qui est décrite en ce Chapitre, on verra qu'elle ne peut appartenir qu'au tems de l'Evangile. Car *les Chérubins crient* v. 3. *Saint, Saint, Saint est l'Eternel des armées,*

ce qui est une assez évidente confession de la Trinité des Personnes en une seule Divinité. Mystére qui n'a été publié ou manifesté clairement que dans le tems de l'Evangile. II. Ensuite de cela les Chérubins ajoûtent, *Tout ce qui est en la Terre est sa gloire*; paroles qui marquent cette abondance de lumiére qui a été répanduë par tout le monde sous le Régne de Jesus-Christ. III. Dans le verset suivant, le Prophéte épouvanté par la Majesté du Dieu qu'il voyoit, fait réflexion sur ses péchez, & sur les péchez de tout le Peuple, & alors *un Séraphin prenant un charbon vif de dessus l'Autel en toucha la bouche du Prophéte, & dit, Voici, ceci a touché tes lévres, pourtant ton iniquité s'en ira, & la propitiation sera faite pour ton péché*. Or qui ne voit que ces paroles établissent une propitiation autre que celle des Sacrifices ordinaires de la Loy; car Esaye avoit cette derniére tous les jours dans le Temple, & si elle eût été suffisante pour mettre sa conscience en repos, pourquoi seroit-il introduit ici comme tremblant pour ses péchez, & comme ayant besoin d'une autre propitiation? Cette autre propitiation ne peut donc être autre que celle de Jesus-Christ, qui est la véritable, qui fait passer au loin nôtre iniquité. Enfin ces paroles des vers. 9. & 10. que j'ai déja rapportées, sont trop fortes pour représenter autre chose que l'aveuglement & l'endurcissement épouvantable dans lequel furent les Juifs au tems de Jesus-Christ & de son Evangile, auquel tems ils voyoient les miracles du Seigneur, & néantmoins ils ne les appercevoient pas, ils écoutoient les mystéres de sa parole, & neantmoins ils ne les entendoient pas. Alors véritablement leur cœur étoit engraissé, leurs oreilles pesantes, & leurs yeux bouchez, & alors il parut par le succez que Dieu ne vouloit

pas

pas qu'ils se convertissent; parce qu'il ne vouloit plus leur faire du bien.

Le quatrième Oracle du Livre d'Esaye est au Chap. 7. vers. 14. *Voici la Vierge sera enceinte, & enfantera un Fils, & appellera son nom Emmanuël.* Ce passage est un des plus illustres Oracles que nous ayons dans tout le Vieux Testament, tant parceque la Nature Divine de Jesus-Christ & son humanité y sont distinctement déclarées, que parceque sa naissance d'une Vierge y est formellement marquée. Aussi Saint Matthieu s'en est servi dans l'Histoire qu'il fait de la naissance de Jesus-Christ, comme chacun sait. Mais comme il est très-illustre, il est aussi extrémement difficile, & les Juifs modernes n'ont pas manqué d'en relever les difficultez, pour accuser l'Evangeliste d'avoir mal à propos, & à contre-sens détourné les paroles du Prophéte, en les appliquant à Jesus-Christ. On ne prétend pas ici rapporter exactement tout ce qui s'est dit, ou tout ce qui se peut dire de part & d'autre touchant cet Oracle, il n'y a pour cela qu'à consulter les Commentateurs, & en particulier Spanheim dans ses, *dubia Evangelica.* Tom. I.

Nous dirons seulemcut les choses les plus importantes, pour bien faire comprendre en quoi consiste la difficulté, & en quoi consiste la véritable solution. Il faut donc supposer d'abord que la ville de Jérusalem ayant été assiégée par un Roy de Syrie nommé Retsin, & par un Roy d'Israël nommé Pecah, Achaz Roy de Juda & toute la famille Royale tombérent dans une si grande consternation, que pour les tirer de cette consternation, & les assurer de la délivrance, Dieu envoya vers Achas, Esaye son Prophéte, & lui commanda

manda de prendre son fils nommé Scearjascub ; qu'Esaye s'étant acquité de sa commission, commanda de la part de Dieu au Roy Achaz de demander un signe pour la confirmation de la promesse qu'il lui faisoit qu'il seroit bien-tôt délivré : qu'Achaz l'ayant refusé sous prétexte qu'il ne vouloit pas tenter l'Eternel, le Prophéte aprés l'avoir censuré du refus qu'il faisoit d'obeïr à Dieu, lui dit que puis qu'il ne vouloit point demander de signe, Dieu luy-même lui en donneroit un. C'est ce qui est contenu depuis le commencement de ce Chap. 7. jusqu'au vers. 14. Ensuite dequoi le Prophéte tient ce discours. *Pourtant le Seigneur lui-même vous donnera un signe ; Voicy, la Vierge sera enceinte, & enfantera un Fils, & appellera son Nom Emmanuel, &c.* jusqu'au verset 19. inclusivement. Il continuë de même dans ce Chapitre & dans les suivans à Prophétiser la ruïne du Pays de Syrie, & des Royaumes d'Israël & de Juda par les Assyriens. Toute la difficulté se réduit à deux choses, l'une, comment il est possible que le Messie, qui ne devoit naître d'une Vierge que sept cens ans aprés, peut être employé par Esaye pour un signe capable de confirmer à Achaz & aux Juifs la promesse qu'il leur faisoit alors, que bien-tôt ils seroient délivrez du siége que leurs ennemis avoient posé devant la ville de Jérusalem? L'autre, comment on peut entendre en un bon sens, qu'avant que le Messie, cet Enfant miraculeux qui devoit naître à sept-cens ans de là d'une Vierge, sçût discerner le bien & le mal, ces deux Roys, savoir celui de Syrie, & celui d'Israël seroient détruits? Car c'est-à-peu prez comme si je disois à des malades, sachez que vous serez délivrez de cette maladie par une heureuse guerison, & pour vous en donner un signe qui vous en

en confirmera la promesse, je vous déclare que Jésus-Christ viendra au Jour du Jugement, & qu'avant qu'il ait commencé de ressusciter les morts, vos deux maladies auront cessé. Ce discours seroit & ridicule & illusoire.

Pour satisfaire à la premiére difficulté, je ne desaprouvé pas ce qu'ont dit les Interprétes, savoir, qu'il faut prendre ici le terme de *signe* pour une chose surnaturelle & miraculeuse, selon que ce terme se prend d'ordinaire dans l'Evangile. Et le sens du Prophéte est à peu prés celui-ci, puis que vous ne voulez pas demander vous-même un signe pour vous confirmer la promesse que je vous fais, que vous ne serez pas ruïnez par l'Armée de ces deux Roys qui vous ont assiégé, je vous ordonne de la part de Dieu d'élever vos yeux jusqu'à la grande promesse que Dieu vous a faite de vous donner le Messie; car celui qui vous a promis le Messie, ne manquera pas de vous donner lui-même les délivrances qu'il jugera vous être nécessaires. Et si vous vous assûrez qu'il accomplira cette grande promesse du Messie, vous devez bien vous assûrer aussi, qu'il accomplira celle d'une simple délivrance temporelle que je vous fais maintenant de sa part: Car celui qui fait le plus, fait à plus forte raison le moins.

Quant à ce qui regarde la seconde difficulté, je ne voudrois pas non plus absolument condamner le sentiment presque universel de tous les Commentateurs, qui ayant raporté au Fils de la Vierge, à l'Emmanuel, ce qui est dit au verset 15. *Il mangera beurre & miel, tant qu'il sache rejetter le mal & élire le bien*, veulent que tout d'un coup le Prophéte change de discours, & que les paroles suivantes, *mais devant que l'Enfant sache rejetter le mal & élire le bien, la Terre que tu as en détestation sera*

sera délaissée de la présence de ces deux Roys, se rapportent, non à l'Enfant de la Vierge, à l'Emmanuel, mais à un autre enfant, savoir, selon quelques-uns à l'enfant du Prophéte, Sçearjasgub qu'il tenoit par la main dans ce moment-là, comme s'il eût dit, avant que cet enfant ici que je tiens par la main, sache discerner le bien & le mal, les deux Roys qui vous assiégent auront péri, ou selon quelques autres, à tous les enfans qui étoient alors en bas âge, comme s'il eût dit, avant que l'enfant quel qu'il soit qui vive aujourd'hui sache discerner le bien & le mal, les deux Roys vos ennemis périront.

Mais pour dire mon sentiment avec liberté, il ne me semble pas que l'esprit demeure tout-à-fait content de ces réponses. La premiére me paroît défectueuse, & on voit bien par la lecture de tout ce Chapitre & des suivans, qui ne sont qu'une continuation de cette Prophétie, l'on voit bien, dis-je, que cette réponse ne remplit pas le sens du Prophéte. Quant à la seconde, elle me paroît extrémement contrainte & violente. Car n'est-il pas contre la nature de s'imaginer que dans cette suite de discours, *qu'une Vierge sera enceinte, & enfantera un Fils, & on appellera son Nom Emmanuel, il mangera beurre & miel, mais avant que l'enfant sache, &c.* il y ait formellement deux sujets, & que ces mots, *tant qu'il sache rejetter le mal & élire le bien*, dans le verset 15. se rapportent à l'Enfant de la Vierge, & que les autres qui suivent immédiatement vers. 16. *Mais avant que l'Enfant sache rejetter le mal & élire le bien, &c.* se rapportent à un autre enfant, la liaison du discours & la reprise de ces mots, *rejetter le mal & élire le bien*, ne semblent pas permettre ce changement de sujet, il faut rapporter tout ce discours à un seul & même

même enfant : & la contrainte qu'on se fait à le prendre autrement, ne fait que confirmer les Juifs dans leur incrédulité ; & donner de l'achopement aux infirmes.

Je diray donc ma pensée sur la liaison de tout ce discours du Prophéte, & par ce moyen on verra que l'une & l'autre des dificultez que je viens de proposer, recevront un plein & entier éclaircissement. Esaye ayant dit à Achaz qu'il demandât un signe tel qu'il lui plairoit, soit au plus bas lieu, soit au plus haut ; & Achaz l'ayant refusé par hypocrisie, par rebellion, & par ingratitude; Le Prophéte lui en témoigne son indignation de la part de Dieu. *Ecoutez maintenant, ô Maison de David*, leur dit-il, *vous est-ce peu de chose de travailler les hommes ; que vous travaillez aussi mon Dieu.* Suivant donc ce mouvement d'indignation ; il lui donne un signe de la part de Dieu, mais un signe, qui en assurant & confirmant la promesse qu'il venoit de leur faire touchant la délivrance présente à l'égard du Siége qui étoit devant la Ville, les remplît en même tems d'horreur & de désolation. Ce signe donc est que le Méssie doit venir, qu'il doit naistre d'une Vierge ; que son Nom doit être Emmanuel, c'est-à-dire, Dieu avec nous, qu'il doit manger beurre & miel, c'est-à-dire, vivre d'une maniére simple, & être élevé comme le reste des enfans, jusqu'à ce qu'entrant dans l'exercice de sa charge, il face une grande & extraordinaire séparation des bons avec les méchans, rejettant ces derniers, & les retranchant de l'Alliance de Dieu ; & élisant les autres ; mais qu'avant qu'il soit en état de faire cette grande séparation, avant que cette réjection & cette élection arrivent, il faut nécessairement que tout le païs de Syrie & celui d'Israël, c'est-à-dire, le païs des

des deux Roys qui tenoient Jérusalem assiégée ; que celui de Juda soient détruits par la force des armes des Assyriens, & que ce qui restera ou échapera du glaive des Assyriens soit mené captif en Babylone. Le signe donc que le Prophéte donne ici ne doit pas être restraint, à la naissance du Fils de la Vierge, mais il doit être étendu généralement à tout ce discours, & en particulier il consiste en ce qu'avant qu'il se fasse une nouvelle Alliance, laquelle est marquée dans ce terme, *d'Emmanuel*, & par conséquent qu'avant que la grande séparation que devoit faire le Messie arrivât, il falloit que Jérusalem, & tout le païs de Juda, avec Israël & Syrie fussent renversez & détruits par les Assyriens. Car c'est comme si le Prophéte leur eût dit, vous êtes toûjours ingrats, toûjours perfides, & toûjours rebelles à Dieu. Vous ne voulez pas demander de signes, qui vous confirment la promesse que je vous fais que vous ne périrez pas dans cette occasion, & que vous n'avez rien à craindre de l'armée des deux Roys qui vous tiennent assiégez ; Dieu vous en donnera un, mais il vous le donnera en sa colére. Je vous déclare de sa part que vous ne serez pas maintenant détruits, parce que vous êtes réservez pour l'épée des Assyriens, car le Messie viendra pour établir une nouvelle Communion de Dieu avec les hommes, & pour séparer les bons d'avec les méchans, mais avant que cette séparation se fasse, il faut que tant vous que vos ennemis, qui vous tiennent assiégez soient détruits par les Assyriens. Dieu vous délivrera donc à présent. Pourquoi ? Parce qu'il a marqué dans le Conseil de sa Iustice un autre tems & d'autres ennemis pour exécuter vôtre ruïne. De cette sorte le discours du Prophéte est clair, & il n'y a nulle difficulté,

non seulement dans la suite de tout ce Chapitre, mais aussi dans les Chapitres suivans jusqu'au 12. inclusivement, car tout cela n'est que la continuation d'un même discours.

Mais pourquoi, direz-vous, le Prophéte appelle-t-il cette Prophétie, touchant la destruction de Jérusalem par les Assyriens, *un signe ?* Je répons, qu'il y a deux sortes de signes, les uns, signes de simple déclaration, & les autres, signes de preuve. Les signes de simple déclaration sont, par exemple, nos Sacremens ; car ils sont instituez pour nous mettre devant les yeux les objets Evangeliques, & non pour les prouver. Les signes de preuve sont ceux, qui non seulement donnent à connoître une chose, mais qui en confirment la vérité, tels étoient les miracles de Jesus-Christ ; car en même-tems qu'ils faisoient connoître sa puissance infinie, ils la prouvoient. Il s'agit ici d'un signe de ce dernier ordre, c'est-dire, d'une preuve & d'un argument que Dieu met devant les yeux des Juifs, pour les rendre certains qu'il les délivrera de ce présent siége, parce qu'il les a destinez à une autre ruine, pour laquelle il faut maintenant qu'il les garde.

Mais, direz vous, la plus-part des Interprétes ont pris ces paroles, *rejetter le mal & élire le bien*, pour l'âge de discrétion où les enfans parviennent, & non pour cette séparation que le Messie devoit faire ? Je répons, que c'est ce qui leur a servy de pierre d'achopement ; car ils n'ont pas pris garde que s'agissant ici du Messie, le Prophéte le marque par trois caractéres. L'un, son Incarnation ou sa Naissance d'une Vierge : *une Vierge sera enceinte*, &c. L'autre, la nouvelle Alliance ou la nouvelle Communion de Dieu avec les hommes, *On appellera son nom Emmanuel*, Dieu

Dieu avec nous. Le troisiéme, la grande distinction qu'il devoit faire des hommes, rejettant les méchans & élisant les bons. Ce discernement est formellement marqué par Iean Baptiste précurseur du Messie Math. 3. Car aprés avoir dit, *Quant à moi je vous baptise d'eau en repentance; mais celui qui vient aprés moi, duquel je ne suis pas digne de porter ses souliers: celui-là vous baptizera du Saint Esprit, & de feu.* Il ajoûte tout d'une suite, *Il a sa pâle en sa main & il nettoyera son aire toute nëtte; & assemblera son froment au grenier: mais il brûlera la paille au feu qui ne s'éteint point.* Le succez a répondu à la Prophétie; car qui ignore la grande & terrible séparation que Iesus-Christ a faite par la prédication de son Evangile, rejettant comme une paille inutile la plus-part de la Nation des Iuifs, & ne retenant à soi que le seul résidu? A cause dequoi Saint Paul dit Rom. 11. aprés avoir allégué ce que Dieu dit. *Ie me suis reservé sept mille hommes qui n'ont point fléchi le genoüil devant Bahal*, ajoûte, *Ainsi donc au tems présent il y a du résidu selon l'élection de grace*; & un peu aprés. *Quoi donc ce qu'Israël est aprés à chercher, il ne l'a pas obtenu, mais l'élection l'a obtenu, & les autres ont été endurcis?* Et Rom. 9. *Esaye*, dit-il, *crie touchant Israël, Quand le nombre des Enfans d'Israël seroit comme le sablon de la Mer, le seul résidu sera sauvé; car le Seigneur met à fin & abrége l'affaire en Iustice, voire il fera une affaire abrégée sur la Terre. Et comme Esaye avoit dit auparavant, si le Seigneur des armées ne nous eût laissé quelque semence, nous eussions été comme Sodome & eussions été semblables à Gomorre.* C'est à mon avis cette grande séparation qu'il faut entendre ici dans les paroles du Prophéte, quand il dit, que l'Enfant saura rejetter le mal & élire le bien, & non l'âge de discretion, auquel il devoit parvenir aprés avoir

avoir passé par l'enfance; car à le prendre en ce dernier sens, il ne semble pas que ce soit une assez grande chose pour être digne d'avoir place dans un aussi illustre Oracle que celuy-cy. Je croy même qu'au lieu de traduire réjetter le mal, & élire le bien, ce qui se rapporte plûtôt au discernement des choses, qu'à celuy des personnes, il faudroit traduire, réjetter le méchant & élire le bon; car l'expression hébraïque souffre évidemment l'une & l'autre interprétation.

Il n'y a qu'une chose qui semble faire quelque peine, c'est que Dieu au commencement de ce Chapitre y commande au Prophéte de prendre avec luy Sçearjasçub, ce qui sans doute ne s'est pas fait sans raison & sans mystére. Et dés le commencement du chap. 8. il est dit, que le Prophéte s'approcha de sa femme, & qu'elle conçût & enfanta un fils, & que Dieu commanda d'appeller son nom *Maher-sçalal-husç-baz*, qui signifie, qu'on se dépêche de butiner, il haste le pillage, ce qui aussi ne s'est pas fait sans mystére. Ensuite de cela au vers. 18. du ch. 8. le Prophéte dit, *me voici & les enfans que Dieu m'a donnez pour signe & pour miracle en Israël de par l'Eternel des armées, qui habite en la montagne de Sion*. On démande quelle place doivent tenir ces enfans du Prophéte dans cette Prophétie; & comment ils ont été donnez pour signes à la Maison d'Israël? Car d'abord on pourroit croire que ce sécond enfant dont la naissance est marquée au commencément du c. 8. est le signe dont il avoit parlé au c. 7. & qu'il avoit dit que Dieu donneroit. Je répons qu'il y a eû dans cette Prophétie deux sortes de signes, un signe de preuve, comme je l'ay déja rémarqué, qui consiste, selon que nous l'avons expliqué, en ce qu'avant que le Messie vint pour faire sa séparation, Israël, Syrie,

& Juda dévoient étre détruits par les Assyriens; d'où il s'ensuit que Jérusalem ne seroit pas alors renversée, Dieu réservant sa ruïne à un autre tems. Mais outre ce signe de preuve, il faut réconnoître aussi que les deux fils du Prophéte ont été des signes de déclaration. Le premier s'appelloit *Sçearjasçub*, qui signifie, le démeurant rétournéra, ou les restes rétourneront; & le sécond *Maher-Sçalal-hasç-baz*, Qu'on se dépesche de butiner, il haste le pillage. Et l'un & l'autre marquoit la destruction qui dévoit arriver par les Assyriens, avec cette différence, que le prémier avoit égard aussi au rétour de la captivité de Babylone, & conténoit dans son nom un égard manifeste à la miséricorde de Dieu, qui r'assembléroit encore, & rétabliroit les restes de son Peuple. Le sécond ne régardoit que la désolation de l'épée des Assyriens, & si on démande la raison de cette différence, on dira que c'est parce que ce dernier fut donné de Dieu dans le mouvément de son indignation & de sa colére, à cause de la fierté & de l'ingratitude d'Achaz, au lieu que l'autre avoit été donné dans le mouvément de sa grace & de sa clémence.

Je ne diray rien ici touchant les frivoles chicanéries des Juifs sur le mot עַלְמָה, une Vierge, qu'ils prennent simplement pour une jeune fille, ou une jeune femme, & non pour une Vierge: Il est évident que ce terme qui se rencontre dans sept différens endroits de l'Ecriture, ne se prend jamais que pour une Vierge. Car quant à ce passage des Proverbes, où Salomon met entre les choses difficiles à connoître les voyes de l'homme en la Vierge, il est clair que là, עַלְמָה, signifie une fille qui passe dans le Monde pour Vierge, & qui en a au dehors toutes les marques, & que son

son sens est qu'il est fort difficile à connoître, si la fille qui se dit & qui veut qu'on la croye Vierge n'a pas eu quelque commerce sécret avec l'homme: de sorte qu'il démeure toûjours constant, que le terme de עלמה signifie une Vierge, & ce passage même de Salomon, que les Juifs alléguent pour eux, confirme ce que nous disons; car celui qui dit qu'il est bien difficile de connoître si celle qui se dit Vierge est véritablement Vierge, prend le mot עלמה dont il se sert, dans la signification de Virginité.

Le cinquiéme Oracle du Livre d'Esaye est au Chap. 9. vers. 5. *L'enfant nous est né; le Fils nous a été donné, & l'Empire a été posé sur son épaule, & on appellera son Nom, l'Admirable, le Conseiller, le Dieu fort & puissant; le Pére d'Eternité, le Prince de Paix*

Ce Chapitre aussi bien que le précedent est une suite de la Prophétie commencée au septiéme, comme il paroîtra par la simple lecture qu'on en fera. Celuy-cy contient deux Parties, dans la premiére, aprés avoir décrit au Chapitre précédent la destruction des Juifs & des Israëlites par les Assyriens, il promet aux Juifs la venuë du Messie. Et dans la séconde, il prophétise que les Israëlites qui auront été battus, & aménez captifs par les Assyriens aussi bien que les Juifs, ne séront point rétablis, mais démeuréront accablez dans leur désolation & dans leur misére. Ainsi ce Chapitre contient une opposition tacite entre le Royaume de Juda & celuy d'Israël: car aprés les avoir tous renfermez dans une méme ruïne, il prédit que les Juifs séront rétablis, mais que les autres ne le séront pas. Et la raison de cette différence est que le Messie dévoit naître entre les Juifs, & non entre les Israëlites.

La premiére Partie qui contient l'Oracle tou-

chant le Messie, est conténuë depuis le vers. 1. jusqu'au 6. inclusivément; les premiéres paroles sont, *le Peuple qui gisoit en Ténébres a vû une grande lumiére, & la lumiére a resplendi sur ceux qui habitoient au pais d'ombre de mort.* Elles sont alléguées Matth. 4. & elles marquent, sous l'idée d'une grande lumiére qui paroît subitément à des peuples qui sont en ténébres, les merveilleux avantages que la venuë du Messie devoit apporter au Monde. Mais sur tout est rémarquable le vers. 5. *Car l'Enfant nous est né, le Fils nous a été donné, & l'Empire a été posé sur son épaule, & on appellera son Nom l'Admirable, le Conseiller, le Dieu Fort & Puissant, le Pére d'Eternité, le Prince de Paix.* Il faut rémarquer I. que ces mots, *l'Enfant nous est né, le Fils nous a esté donné*, ont du rapport à ce qu'il avoit dit ch. 7. touchant le Fils de la Vierge, l'Emmanuel; du rapport aussi au premier Oracle touchant la sémence de la femme, & à la sémence d'Abraham, en qui toutes les Nations dévoient étre bénites: & au Scilo, c'est-à-dire, au Fils que Jacob avoit promis; & au Ps. 2. *Tu és mon Fils que j'ay aujourd'huy engendré.* II. Il faut remarquer que ces termes, *l'Empire a été mis sur son épaule*, outre leur signification commune & ordinaire qui regarde le Régne de Iesus-Christ, ont encore un évident rapport aux Prédictions que le Prophéte avoit faites, savoir, que la Maison de David ne succombéroit point sous le siége de Retsin & de Pekach, que les Assyriens détruiroient Iérusalem, mais que néantmoins le Royaume de Iuda séroit rétabli. Pourquoi? Parce que l'Empire de Iuda, le Régne de David & de sa Maison dévoit aboutir & finir en la Personne du Messie. *L'Empire séra mis sur son épaule*, c'est-a-dire, nôtre Empire subsistéra jusques à lui, mais il finira en lui. C'est ce qui avoit

avoit été prédit Gen. 49. *Le sceptre ne se départira point de Juda, ni le Législateur d'entre ses pieds, jusqu'à-ce que le Scilo vienne, & à luy appartient l'assemblée des Peuples.* En effet quand Iesus-Christ est monté sur son Trône céleste, il n'y eut plus de Roys en Iuda. III. Les titres qui ensuite sont donnez au Messie sont tels, qu'ils doivent fermer la bouche aux Iuifs, & couvrir de confusion éternelle les Hérétiques ennémis de la Divinité de Iesus-Christ. Car que veulent dire ces termes, *& on appellera son Nom, l'Admirable; le Conseiller, le Dieu Fort & Puissant, le Père d'Eternité, le Prince de Paix*, s'ils ne marquent la Divinité de Nôtre Seigneur. IV. Les paroles du vers. 6. marquent expressément un bon-heur & un Régne éternel, accompagnez de Iustice & de droiture. Ce qui ne peut s'entendre que du Messie.

Le sixiéme Oracle du Livre d'Esaye est au Chap. 10. vers. 20. 21. & 22. *Et aviendra en ce jour-là que le résidu d'Israël, & ceux qui séront reschappez de la Maison de Jacob, ne s'appuyeront plus sur celui qui les frappoit, mais ils s'appuyeront en vérité sur l'Eternel, le Saint d'Israël*, &c.

Le Prophéte aprés avoir prédit la destruction d'Israël, de Syrie, & de Iuda par les Assyriens dans les chapitres précédens, passe dans celuy-ci à la Prédiction de la ruïne des Assyriens mémes. Ensuite dequoi il ajoûte ces paroles, *& adviendra en ce jour-là, &c.* D'abord il semble que ces paroles ne régardent que le rétour des Iuifs de la captivité de Babylone: Néantmoins S. Paul Rom. 9. les applique au tems de l'Evangile, comme si elles marquoient la réjection de la pluspart du Peuple Iuif, & la vocation ou le salut d'un seul résidu. On pourroit dire que l'Apôtre applique ces paroles à son tems, par une figure que les Théologiens

 ap-

appellent accommodation, non que les paroles régardent proprément le tems de l'Evangile, mais parce qu'elles sont fort propres pour y étre appliquées, en leur donnant un nouveau sens, ou en étendant leur sens naturel à un autre sujet. En effet il ne faut pas nier que quelque-fois cette accommodation n'ait lieu, comme quand Iesus-Christ applique à son sujet, & au sujet des péagers, & mal-vivans avec lesquels il conversoit, ces paroles, *Je veux miséricorde & non pas sacrifice.* Et plusieurs Théologiens veulent que ce soit de cette maniére que Saint Paul se sert de ces paroles d'Esaye, *Me voicy, & les enfans que tu m'as donnez,* & qu'il les applique à Iesus-Christ, Heb. 2. Mais quand on aura bien examiné le passage que nous avons en main, on trouvera qu'il a été tres-à-propos allegué par l'Apôtre, & selon la véritable intention du texte même. J'avouë que d'abord il semble que le Prophéte ne parle que du rétour des Iuifs hors de la captivité de Babylone; mais il faut rémarquer deux choses; l'une, que tous les grands accidens qui sont arrivez au Peuple des Iuifs, étoient des figures & des types qui aboutissoient à marquer la grande œuvre de la rédemption par Iesus-Christ. Ainsi la délivrance d'Egypte, le passage par la mer rouge, le Désert, le passage du Iordain, l'entrée en la Terre de Canaan, ont été des images de ce qui dévoit arriver à l'Eglise sous l'Evangile, à cause déquoi Saint Paul dit, que *toutes choses leur avenoient en figure.* Or de-là il s'ensuit qu'il faut régarder la délivrance de la captivité de Babylone, & par conséquent les Prédictions qu'on en trouve dans l'Ecriture, comme un type du rétablissement de l'Eglise par Iesus-Christ. Le texte donc à deux sens, l'un prémier & litteral, l'autre sécond & mystique. La seconde chose qu'il faut remarquer,

quer, est qui ayant dans l'oeuvre de Dieu à l'égard de son Eglise plusieurs dégrez qui se suivent l'un l'autre, il arrive souvent que les Prophétes, qui voyent de loin les choses futures, confondent ensemble plusieurs de ces dégrez, comme si ce n'étoit qu'une seule & même chose: c'est-là le caractére de l'Esprit Prophétique d'envéloper plusieurs choses ensemble, comme si ce n'en étoit qu'une seule, de la même maniére que ceux qui voyant de loin plusieurs édifices rangez sur une même ligne, les confondent comme si ce n'en étoit qu'un seul, encore qu'il y ait une grande distinction, & une distance même considérable entre eux. C'est pour cela que Jesus-Christ, Matth. 24 & ailleurs a voulu envéloper dans une seule & même prédiction les choses qui regardoient la destruction de Jérusalem, & celles qui apparténoient à la fin du Monde, comme si ce n'eût été qu'un seul & même sujet. Il en est de même ici, le Prophéte confond le rétablissement temporel des Juifs, avec le rétablissement spirituel de l'Eglise, bien que ce soient deux choses fort distinctes & fort séparées. Cépendant ce mélange ou cette confusion des deux objets en un, n'empesche pas qu'il n'y ait encore dans ce Texte des caractéres qui nous obligent à le raporter au Messie. I. Ce qu'il dit qu'en ce jour-là ceux qui séront réchappez de la maison s'appuyéront sur l'Eternel, le Saint d'Israël: car quelque zéle & quelque amandément qu'ayt témoigné l'Eglise Judaïque quand elle révint de la captivité de Babylone, si est-ce qu'elle fut encore souillée de beaucoup de profanations, & de beaucoup d'impiétez, comme il paroît par les réproches que les Prophétes Aggée & les autres qui prophétisoient au tems du rétablissement

lui

lui en firent. Et cette corruption alla toûjours en augmentant, jusqu'à ce qu'enfin, du tems de Jesus-Christ il ni avoit presque plus de vraye pié-té dans cette Eglise: Ces paroles donc *ils s'appuyeront en vérité sur l'Eternel, le Saint d'Israel,* ne peuvent avoir un plein accomplissément que dans les vrais fidelles de Jesus-Christ. II. Je dis la même chose des paroles suivantes, *Le résidu sera converty*, car cette conversion regarde beaucoup plus l'admirable changément qui est arrivé par l'Euangile, que celui des Juifs au retour de Babylone. III. Il y a quelque chose de fort particulier, & de fort considérable en ces paroles, *ô Israel, quand ton peuple seroit comme le sablon de la Mer, un residu en sera converty, mais la corruption déterminée féra déborder la Justice.* Il est clair qu'il fait allusion à la promesse faite à Abraham, que sa postérité séroit comme le sablon de la mer, & qu'il veut dire, que quelque confiance que les Juifs pûssent prendre en cette promesse, en la prénant dans un sens charnel & litteral, si est-ce pourtant que leur Eglise seroit réduite a un simple résidu, que Dieu prendroit à soy en abandonnant tout le reste à sa vangeance. Or cela n'a eû lieu précisément que dans le tems de l'Euangile. Car quoy qu'une grande partie des Juifs qui estoient en Babylone refusassent de révénir en Judée, on ne peut pas pourtant dire que ceux qui y révinrent ne fûssent qu'un résidu par comparaison à ceux qui démeurérent; car autant qu'on en peut juger par l'Histoire, il en sortit beaucoup plus du pays des Babyloniens qu'il n'y en resta. Moins peut on dire que ceux-là seuls qui rétournérent furent convertis, puis que les autres consérvérent toûjours leur Religion fort pure, & fort simple, parmi les Babyloniens. On peut encore si vous

voulez

voulez appliquer à ce tems-là ces paroles suivantes; *La Consomption determinée fera deborder la Justice.* La Justice veut dire là, *la misericorde*, car ce terme se prend ainsi souvent dans le Vieux Testament: & cette *consomption determinée* marque la ruïne & la désolation de toute la Maison d'Israël, à la réserve du seul résidu, auquel encore on ne peut pas trop bien appliquer le terme de *déborder*, qui donne l'idée d'une innondation, comme quand des eaux long-tems retenuës par des levées viennent à créver & à rompre la digue, pour se répandre sur tout le païs voisin. Tout cela n'ayant nul lieu dans le rétablissément des Juifs, aprés la captivité de Babylone, doit nécessairément s'entendre du tems de l'Euangile; car ce fut alors que la consomption déterminée arriva, car toute la Maison des Juifs fut réjettée de l'alliance de Dieu, & consumée par le feu de sa vangeance, & par les armes des Romains, à la réserve de quelque petit résidu qui se convertit. Et cette consomption fit déborder la Justice. C'est-a dire la grace salutaire de Dieu, laquelle, ayant été jusqu'alors renfermée dans des etroites bornes, se répandit par toute la Terre.

Le septiéme Oracle du Livre d'Esaye est contenu au Chapitre onzieme, & il contient une évidente Prédiction pour le Messie, sans qu'il soit possible d'en détourner le sens ailleurs. Il contient deux Parties. La premiére est une description du Régne du Messie. La séconde marque formellément la vocation des Gentils. Dans la premiére d'abord il marque la famille d'où le Christ dévoit naître, Savoir la famille de David, & même la famille de David désolée & perduë, dont il ne restéroit rien plus que la racine. C'est-ce qui est

est conténu au vers. 1. En suite de cela, vers. 2. il marque l'abondance infinie des graces qui devoient être conténuës en sa Persónne. vers. 3. marque la sincérité & la fidélité de ses jugéments, vers. 4. Il marque sa miséricorde sur les bons & sa vangeance sur les méchans, & en particulier ces paroles, *Il frapéra la Terre de la vergé de sa bouche, & fera mourir le méchant par l'esprit de ses Levres;* sont appliquées par Saint Paul 2. Thess. 2. à la destruction de l'Antéchrist. vers. 5. Il marque combien la Justice & la fidélité séront inséparables de son Régne. vers. 6. 7, 8, 9. Il décrit la paix admirable & profonde de ce Régne, & il en donne la raison, qui est que *la Terre aura été remplie de la connoissance de l'Eternel, comme le fond de la Mer des eaux qui le couvrent.* Dans le reste du Chapitre, il est parlé de la vocation des Gentils, laquelle est décrite sous des expressions de conqueste. Tout cela ne pouvant être entendu que du Messie, & ayant eû un entier accomplissément en la Persónne de Jesus-Christ, est évidemment un Oracle qui le régarde.

L'Oracle huitiéme du Livre d'Esaye est contenu au Chap. 19. vers. 18. 19, 20, 21, 22, 23, 24, & 25. où le Prophéte prédit la ruïne & la désolation de l'Egypte: & en même tems, il en prend occasion de parler de la vocation que Dieu avoit dessein de faire des Egyptiens à la connoissance de sa vérité, & à la pureté de son service. Or c'est ce qui n'est arrivé que par la prédication de l'Evangile de Jesus-Christ.

L'Oracle neufviéme du Livre d'Esaye est au Chap. 22. vers. 22. *Et je mettray la clef de la Maison de David sur son épaule: & il ouvrira, & il*

n'y aura personne qui ferme ; & il fermera , & il n'y aura personne qui ouvre.

On peut rapporter ce qui est dit dans ce texte au nombre des Oracles, parce que ces paroles sont appliquées à Jesus-Christ, Apoc. 3. où il est dit *qu'il tient la clef de la Maison de David, qui ouvre , & nul ne ferme , qui ferme , & nul n'ouvre.* Cependant il est vray que le Prophéte parle littéralement d'un homme de son tems qui s'appelloit Heljakim fils de Hilkija , qui devoit être élevé en la charge de Maistre d'Hostel du Roi, à la place de Sçebna , lequel avoit abusé de son autorité , mais il faut régarder cet Heljakim comme un type de Jesus-Christ.

Le dixiéme Oracle du Livre d'Esaye est au Chap. 23. vers. 18. *Enfin son trafic & son salaire sera sanctifié à l'Eternel: il n'en sera rien réservé , ni serré car son trafic sera pour ceux qui habitent en la présence de l'Eternel , pour en manger à rassasiément , & pour être couverts à la durée.* Le Prophéte prend icy occasion de ce qu'il avoit prédit la désolation des Tyriens , de parler de leur vocation au service du vray Dieu ; de sorte que l'on peut encore mettre ce verset au rang des Oracles.

L'Oracle onziéme du Livre d'Esaye est au Chap. 25. vers. 6. & 7 , &c. *Et l'Eternel des armées fera à tous les Peuples en cette montagne icy un banquet , &c.*

Ce Chapitre contient un tres-beau Cantique que le Prophéte chante à Dieu , & entre autres choses , il le célébre pour la vocation des Gentils , qui est prédite en termes fort exprés. Ce qu'il-y-a icy de plus particulier est le vers. 8. où se trouvent les paroles que Saint Paul employe

1. Cor.

1. Cor. 15. *La mort sera engloutie en victoire*, & ces autres paroles alléguées par deux fois Apoc. 7. & 21. *Le Seigneur essuyera les larmes des dessus toute face.* Or Saint Paul, & Saint Jean appliquent ces paroles, non au tems de l'Evangile, mais au tems du dernier Jugement & de la résurrection ; ce qui d'abord ne semble pas conforme au sens du Prophéte. Mais il faut encore rémarquer ce que nous avons des-ja dit, qu'y ayant divers dégrez dans l'œuvre de Dieu qui ont du rapport l'un à l'autre, les mêmes Oracles les marquent tous ensemble, en les enveloppant ou les confondant comme si ce n'estoit qu'une même chose. Ainsi ces paroles, *La mort sera engloutie en Victoire*, & cés autres, *Il essuyera toute larme de leurs yeux*, ont deux accomplissémens, le premier par la prédication de l'Evangile, & le second au dernier Jour. Il faut rémarquer en passant que cette expression, *La mort sera engloutie en Victoire*, signifie qu'elle le sera éternellement ; car c'est ce que le terme Hebreu signifie, en réténant néantmoins ces termes. *En Victoire*, on garde le même sens, car cela veut dire qu'elle sera détruite par une pleine & entiére Victoire, par une victoire qui l'engloutira. On remporte sur les ennemis deux sortes de victoires ; les unes qui les laissent subsister, aprés quoy ils reprennent leurs forces & reviennent au combat ; les autres pleines & parfaites qui les engloutissent ; c'est cette derniére espéce de Victoire que Jesus-Christ a remportée sur la mort, Premierement de droit, quand il a satisfait pour nous, & secondement de fait, quand il nous ressuscitera.

L'Oracle douziéme du Livre d'Esaye est au Chap. 26. & ce Chapitre est typique & Prophétique tout ensemble. Typique, parce que sous l'ima-

l'image du rétablissément des Juifs, aprés la captivité de Babylone ; il parle du rétablissément de l'Eglise par le Messie. Prophétique aussi, parce qu'il y a des choses qui ne semblent appartenir qu'à la délivrance du Messie, & non à celle de Babylone. Comme en particulier ces paroles du verset 19. *Tes morts vivront, voire mon corps mort : Ils se releveront. Réveillez vous & vous réjouissez avec chant de triomphe vous habitans de la poussiére : car ta rosée est comme la rosée des herbes, & la terre jettera hors les Trepassez.* Ces paroles, comme châcun voit, sont trop fortes & trop magnifiques pour ne régarder qu'une simple délivrance temporelle. Elles appartiennent donc prémierement à la résurrection spirituelle & mystique, que Jesus-Christ a faite de son Eglise par son sang & par son esprit. Et sécondement à la derniére résurrection qu'il fera de nos corps par sa puissance.

Le treisiéme Oracle du Livre d'Esaye est au Chap. 28. dans léquel le Prophéte, aprés avoir invectivé contre les débordemens qui se rencontroient en Israël, prend occasion de là de s'élever jusqu'a la grande séparation que Dieu devoit faire, à la venuë du Messie, des bons & des méchans, en rétenant pour soy ceux qui croiroient au Messie, & en rejettant les autres par la sévérité de sa Justice. *Voicy*, dit-il, vers. 16. *j'asserray une pierre en Sion, une pierre éprouvée, de l'anglet le plus précieux, du fondement solide : celui qui croira ne se hastera point. Je mettray le jugement à l'equerre, & la Justice au niveau : & la grêle raclera la retraite de mensonge ; & les eaux noyeront la cachette.* Ces paroles contiennent trois Parties ; l'une est la description du Messie sous l'image d'une *Pierre*, & presque au même sens qu'il avoit été répresenté au

au Pf. 118. La Séconde regarde les fidelles ; *Celuy qui croira ne se hastéra point*, c'est-à-dire, ne séra point obligé de fuïr avec précipitation le jugément & la vangeance. La III. régarde le jugément & la vangeance de Dieu qui devoit tomber sur les hypocrites, qui faisant profession d'être dans l'Eglise, ne faisoient pourtant que la deshonorer par leurs fausses apparences, c'est ce qui est conténu en ces paroles, *jé mettray le jugément à l'équerre, & la Justice au Niveau* : &c.

Ce passage est allegué par Saint Paul Rom. 9. 33. & Rom. 10. 11. & par Saint Pierre 1. Pierr. 2. 6. Sur les allégations de Saint Paul, il y a cecy à dire, c'est qu'elles ne semblent pas fidelles & justes, car au lieu que le Prophéte a ces paroles, *Voicy, j'asserray une Pierre en Sion, éprouvée, de l'anglet le plus précieux* du fondément solide. Saint Paul rapporte ainsi : *Voicy, je mets en Sion la Pierre d'achopément & la Pierre de trébuchement*. Et au lieu que le Texte du Prophéte porte, *Celuy qui croira ne se hastera point*, celui de l'Apôtre dit, *Quiconque croit en luy ne séra point confus*. Pour satisfaire à cette difficulté, il faut savoir I. que les premiéres paroles de l'Apôtre, *Voicy, je mets en Sion la Pierre d'achopément, & la Pierre de trébuschement*, sont tirées non de ce seul Chapitre 28. mais aussi du 8. vers. 14. où le Prophéte parlant de cette même *Pierre*, l'appelle formellement, *Pierre d'achopement & rocher de trébuchement aux deux Maisons d'Israël*. Ainsi joignant ces deux Textes ensemble, l'Apôtre en a pû justément former son allégation. Et quant aux derniéres paroles que Saint Paul a alléguées en ces termes. *Quiconque croit en luy ne sera point confus*, il faut savoir qu'il a suivy la version des Septante qui porte ϗ ὁ πιςέυων ἐν ἀυτῷ ὔμὴ καταισχυνθῇ.

Le

Le quatorziéme Oracle du Livre d'Esaye est au Chap. 35. lequel est encore Typique & Prophétique; car il est vray que le Prophéte y parle du rétablissement des Juifs, aprés la captivité de Babylone; mais il n'est pas moins vrai qu'il y parle aussi du rétablissement de l'Eglise par le Messie. En effet ces paroles du vers. 3. *Renforcez les mains lasches, & fortifiez les genoux tremblans*, sont rapportées par Saint Paul aux fidelles qui vivent sous l'Evangile, Hebr. 12. 12. Aussi tout ce Chapitre est plein d'expressions qui ont trop de force pour régarder simplément la délivrance temporelle des Juifs, comme celle-ci du vers. 2. *Ils verront la gloire de l'Eternel, & la magnificence de nôtre Dieu.* Et celle-cy du vers. 4. *Voici vôtre Dieu: la vangeance viendra, la rétribution de Dieu: Il viendra luy-même, & vous délivrera.* Et celle du vers. 5. *Les yeux des aveugles seront ouverts, & les oreilles des sourds seront détoupées.* Et celle du vers. 10. *Ceux desquels l'Eternel aura payé la rançon retourneront, & viendront en Sion avec chant de triomphe, & liesse éternelle sera sur leur chef: Ils obtiendront joye, & douleur & gémissement s'enfuiront.* Tout cela est trop grand pour régarder autre délivrance que celle du Messie.

Le quinziéme Oracle du Livre d'Esaye est au Chap. 40. & il faut faire le même jugément de ce Chapitre que des précédens, si ce n'est que tout y est Prophétique, & rien de typique. Car d'abord il annonce à l'Eglise que le tems de sa rédemption est accompli vers. 1. 2. Ensuite il parle du ministére de Jean Baptiste, *La voix de celui qui crie au Désert, accoûtrez le chemin de l'Eternel, dressez parmi les landes les sentiers à nôtre Dieu*, &c. Aprés quoi il prédit l'incarnation d'une Personne

Divine

Divine verſ. 5. Les verſ. 6. 7. & 8. marquent l'abolition du ſervice charnel & des promeſſes temporelles, & l'établiſſement de l'Alliance Evangélique; car c'eſt à mon avis, le ſens de ces paroles, *Toute chair eſt comme l'herbe; mais la parole de nôtre Dieu démeure éternellément*, Les verſets 9. & 10. marquent les ſuccez de la prédication Evangélique, qui devoit ſortir de Jéruſalem pour aller par tout le Monde; aprés quoi le Prophéte prédit la deſtruction des idoles & en fait voir la vanité, en les comparant avec le vrai Dieu Créateur du Ciel & de la Terre que l'Evangile annonce. Au reſte pluſieurs verſets de ce Chapitre ſont alléguez dans le Nouveau Teſtament, comme il paroît ſi on prend garde aux lieux citez à la marge. Tout ce qu'il y a à rémarquer eſt que Saint Pierre ayant allégué 1. Pier. 1. v. 24. ces paroles, *Toute chair eſt comme l'herbe, & toute la gloire de l'homme comme la fleur de l'herbe: l'herbe eſt ſéchée, & ſa fleur eſt chûte: mais la parole du Seigneur démeure éternellément.* Il ne faut pas s'imaginer que ſon ſens ſoit de ſignifier la vanité de la vie humaine, bien que d'ordinaire on le tourne de ce côté-là; ſa penſée ſans doute, de méme que celle du Prophéte, eſt de dire que toute cette Alliance temporelle que Dieu avoit faite avec les Iſraëlites, & tous les avantages extérieurs qu'il leur avoit accordez n'étoient rien, & que céla s'anéantiſſoit, & qu'il ne falloit point ſe fier ſur ces priviléges que la naiſſance corporelle donnoit; mais qu'il falloit chercher des avantages éternels dans la naiſſance que la parole de l'Evangile donne.

Le ſeiziéme Oracle du Livre d'Eſaye eſt au Ch. 42. Et bien que le Chapitre 41. ſoit Prophétique, je ne le marque pourtant pas ici au rang des Oracles,

cles, parce que les caractéres de l'Oracle y sont moins sensibles. Mais il est évident, que ce Chapitre 42. appartient tout-à-fait au Messie. D'abord le Messie y est décrit en des termes si grands & si clairs, qu'il ne se peut rien, ni de plus fort, ni de plus manifeste. Aussi plusieurs Textes tirez de ce Chapitre sont appliquez à Jesus-Christ dans le Nouveau Testament.

Le dix-septiéme Oracle du Livre d'Esaye est au Chap. 49. Je ne doute point que les Chapitres précédens ne contiennent plusieurs élévations Prophétiques qui regardent Jesus-Christ & son Eglise, comme entr'autres ces belles paroles, *Tout genoüil se ployera devant moi, & toute langue jurera par moi*, chap. 45. 23. que Saint Paul a rapportées à l'exaltation de Jesus-Christ, Rom. 14. & Phil. 2. Mais n'ayant pas dessein de rémarquer ici absolument toutes choses, je passe au Chapitre 49. qui est sans doute un des plus beaux & des plus illustres Oracles qui se trouvent en toute l'Ecriture. L'Incarnation du Seigneur y est marquée, sa charge de Prophéte, sa Prédication aux Juifs, l'incrédulité de cette Nation, la prédication aux Gentils, les succez admirables de l'Evangile, la conversion des Roys & des Princes, la gloire de l'Eglise & celle de son Sauveur. Tout cela est la matiére contenuë au Chapitre sans qu'il soit possible d'en détourner le sens ailleurs, ni à aucun autre Roy qu'à Jesus-Christ, ni à aucune autre délivrance qu'à la sienne, ni à aucune autre Eglise qu'à celle qu'il a assemblée par son Evangile; c'est ce qui paroît par la simple lecture, sans qu'il soit nécessaire de s'y arrêter.

Le dix-huitiéme Oracle du Livre d'Esaye est au

 Ch.

Chap. 53. On ne marque pas ici les Chapitres 50. 51. & 52, non qu'ils ne soient pas Prophétiques, mais simplément parce que les caractéres de la Prophétie, n'y sont pas si sensibles qu'ils le sont dans le 53. Cependant il est vrai que dans le 50. il y a des choses qui régardent précisément le tems du Messie, comme ce qui est dit touchant le divorce de Dieu avec l'Eglise Judaïque vers. 1. 2. & 3. Le reste même du Chapitre semble ne pouvoir étre rapporté qu'à la Personne du Messie, comme il paroît par la simple lecture.

Dans le 51. il y a des choses qui appartiennent à la vocation des Gentils, comme ce qui est dit, vers. 5. *Ma Iustice est prés, & mon salut est venu en avant, & mes bras jugeront les Peuples, & les Isles s'attendront à moi & leur attente sera à mon bras.* Le reste du Chapitre doit être aussi appliqué à l'Eglise Chrêtienne.

Le 52. de même prédit le tems de la publication de l'Evangile, & l'état de l'Eglise sous le Messie. Le vers. 7. contient ces excéllentes paroles que Saint Paul applique aux Apôtres, Rom. 10. *Combien sont beaux sur les Montagnes les pieds de celui qui apporte bonnes nouvelles, & qui publie la paix, qui apporte bonnes nouvelles touchant le bien, & qui publie le Salut, qui dit à Sion, Ton Dieu régne.* Le vers. 10. marque la vocation des Gentils. *L'Eternel a rebrassé le bras de sa Sainteté devant les yeux de toutes les Nations, & tous les bouts de la Terre verront le Salut de nôtre Dieu.* Dans le vers. 11. Dieu exhorte ses Serviteurs à se séparer de l'idolatrie. Dans les vers. 13. 14 & 15. sont marquez les heureux succez de la prédication Evangélique. Cependant il faut réconnoître que la Prophétie est envéloppée d'un sens littéral & typique, qui régarde la délivrance des Juifs de la captivité de Babylone.

Mais

Mais quant au 53. il est certain qu'il est Prophétique, & que sans type ni figure, & sans qu'il soit possible de le détourner ailleurs, il régarde uniquement Iesus-Christ, le véritable Messie, duquel il décrit clairément les deux états, l'un d'anéantissement & l'autre d'exaltation. Au reste il n'est pas nécessaire de nous arrêter à une plus particuliére explication de ce Chapitre, puis que c'est une chose que d'autres ont faite, & avec tant de succez qu'il seroit difficile d'y rien ajoûter.

Le dix-neufviéme Oracle du Livre d'Esaye est au Chap. 54. & ce Chapitre tout entier n'est pas moins un Oracle illustre, que le précédent. Il contient une promesse si solemnelle de bénédiction & de paix pour l'Eglise Chrétienne, qu'il ne peut être en aucune maniére appliqué à l'Eglise Judaïque, aprés le rétour de la captivité, comme il paroît par la simple lecture des vers. 1. 2. & 3. Mais sur tout, cela paroît par la fermété & la durée éternelle de l'Alliance que Dieu promet de traiter avec son Eglise, en sorte qu'il ne lui fera plus sentir les verges de sa colére, & qu'elle jouïra de paix & de prospérité perpétuellement. Voyez sur ce sujet depuis le vers. 9. jusqu'à la fin du Chapitre.

Le vingtiéme Oracle du Livre d'Esaye est au Chap. 55. Et on en peut dire la même chose que des précédens, puis qu'il doit être rapporté au tems de l'Evangile. D'abord la prédication de la Grace y est marquée vers. 1. & 2. L'Eternité de la séconde Alliance y est promise dans le vers. 3. Le Messie y est promis en vertu de la parole de Dieu à David vers. 3. & 4. La vocation des Gentils, & le succez de la prédication Evangélique occupent tout le reste du chapitre.

Le vingt & uniéme Oracle que nous rapporterons du Livre d'Esaye, est au Chap. 57. Il contient deux Parties, dont la prémiére est employée à répresenter les péchez de la Nation Judaïque, depuis le vers. 1. jusqu'au 13. & la seconde qui commence à ces paroles du vers. 13. *Or celui qui se rétire vers moi héritera la Terre, & possédera la montagne de ma Sainteté*, régarde les avantages de l'Eglise Chrêtienne. Il y a ceci à considérer que ces paroles du vers. 19. *Il crée ce qui est proferé par les lévres, paix, paix à celui qui est loin, & à celui qui est pres, a dit l'Eternel*, ont été evidemment devant les yeux de l'Apôtre, Eph. 2. 13. 14. 15. 16. & 17. où il parle de la paix que Jesus-Christ a preschée aux Gentils. *Estant venu*, dit-il au vers. 17. *Il a évangélisé la paix à vous qui étiez loin, & à ceux qui estoient prez.*

Le vingt-deuxiéme Oracle du Livre d'Esaye se tire du Chapitre 59. dans lequel Dieu fait aussi deux choses; l'une est de reprocher à l'Eglise Iudaïque la multitude & l'énormité de ses péchez, & l'autre de promettre la rédemption du Messie, & par lui une Alliance éternelle avec son Eglise; & il fait cette derniére chose depuis le vers. 19. jusqu'à la fin. En général ce qu'il y a à considérer dans ces promesses de l'Alliance éternelle est I. qu'elles supposent la révocation de la prémiére Alliance, traitée avec les Israëlites. Et II. qu'elles ne se peuvent nullement appliquer aux Iuifs, lesquels vivent encore aujourd'hui sous la prémiére Alliance. D'où il s'ensuit qu'on ne peut les appliquer qu'à l'Eglise Chrêtienne.

Le vingt-troisiéme Oracle du Livre d'Esaye est contenu dans les Chap. 60. & 61. & 62. Ie mets ces trois

trois Chapitres ensemble, parce qu'ils ne sont qu'une suite continuelle de Prédictions, qui regardent l'Eglise Chrêtienne, la conversion des Gentils, la prédication du Messie, & la félicité éternelle de ceux qui croyent en lui.

Le vingt-quatriéme Oracle du Livre d'Esaye se trouve dans le Chapitre 65. & 66. lesquels contiennent aussi des Prédictions touchant la vocation des Gentils, & la réjection des Juifs, & touchant la nouvelle & éternelle Alliance que Dieu devoit traiter avec son Eglise par le Messie.

CHAPITRE X.

Des Oracles conténus dans le Livre de Jéremie le Prophéte.

LE premier Oracle de ce Livre est contenu au Chapitre 3. vers. 15, 16, 17, &c. Et c'est icy où Jeremie commence à prophétiser la vocation des Gentils, & la fermeté de l'Alliance Nouvelle que Dieu devoit traiter avec son Peuple.

Le second Oracle que l'on tire du Livre de Jéremie, est au Chap. 16. vers. 19, 20, 21. où le Prophéte prédit la conversion des Gentils, & la ruïne des Idoles. *Les Nations*, dit-il, *viendront à toy des bouts de la Terre*, &c. Ce qui marque évidemment la vocation qui a été faite par Jesus-Christ.

Le troisiéme Oracle du Livre de Jéremie est au Chap. 23. vers. 5. & 6. *Voicy les jours viennent*, *dit l'E-*

l'Eternel ; que je feray lever à David un germe Iuste, & il régnera comme Roy ; il addressera & exercera jugement & Iustice en la Terre. Ez jours d'iceluy, Iuda sera mis à sauveté, & Israel habitera en asûrance, & c'est ici son Nom duquel on l'appellera, l'Eternel nôtre Iustice.

Des l'entrée du Chapitre le Prophéte prononce de la part de Dieu, malédiction aux faux Pasteurs, qui avoient abusé de leurs charges dans l'Eglise Judaïque, & il leur Prophétise qu'ils seront retranchez ; En suite dequoy il déclare que Dieu établira sur son troupeau d'autres Pasteurs qui le paîtront, & qui rassembleront en un le résidu de ses brebis, de tous les païs ausquels il les avoit chassez. Ce qui des-ja marque la réjection & l'abolition de l'ancienne Synagogue, & l'établissement d'un nouveau Ministére sous l'œconomie du Messie. Immédiatement apres le Prophéte ajoute ces paroles ; *Voicy les jours viennent, dit l'Eternel, que je feray lever à David un germe Juste, & il regnera comme Roy : il exercera jugement & Justice en la Terre. En ces jours là, Iuda sera mis à sauveté, & Israel habitera en asûrance : & c'est ici son Nom, duquel on l'appellera, l'Eternel nôtre justice.* Ces paroles sont répetées Ch. 33. vers. 15. & 16. avec cette différence qu'au lieu que le Nom de *l'Eternel nôtre Iustice*, est icy donné au germe dont il parle, là il est attribué à Jérusalem, *Iérusalem*, dit-il ; *habitera en assûrance, & c'est icy comme elle sera appellée, l'Eternel nôtre Iustice.* Ce Texte a beaucoup de caractéres d'Oracle, qui nous obligent nécessairement de le rapporter au Messie, c'est-à-dire, à Jesus-Christ I. le changement de Ministére en est un : Car quand les Juifs sont revénus de la captivité, leur Ministére a été de même qu'il étoit auparavant. Les Pasteurs ont été de

la famille de Levi selon premier établissément que Dieu en avoit fait, de sorte qu'on ne sauroit appliquer ces paroles, qu'au changement qui est arrivé dans l'Eglise Chrêtienne, où au lieu des Sacrificateurs & des Lévites, Dieu nous a donné ses Apôtres pour être les Pasteurs perpétuels de son Eglise. II. *Ce germe Iuste*, qu'il promet de faire lever à David, & dont il est dit *qu'il régnera comme Roy*, ne peut en nulle maniére être entendu que du Messie, c'est-à-dire, de Jesus-Christ car d'un côté le terme de, *Germe*, fait voir qu'il régarde la Maison de David, comme étant entiérement abbatuë & réduite comme à rien, car un germe est comme une semence cachée qui ne paroît plus, & qui néantmoins déploye sa vertu lors qu'on ne s'y attend pas. D'autre part le tître de *Iuste* qui lui est donné, fait voir la qualité de sa Personne. Ce qui est ajoûté *qu'il adressera & exercera jugement & Iustice en la Terre*, marque la qualité de son Régne, c'est-à-dire en un mot que quant à sa Personne, il devoit être Saint & innocent, & que quand à son Régne, il devoit être plein de Justice & d'équité. Or quand les Juifs revinrent de la captivité de Babylone, ils n'éurent plus de Roy de la race de David, & dépuis ce tems-là, il ne s'en est élevé aucun, ni ne s'en peut lévér, puis que cette famille est éteinte dépuis je ne say combien de siécles. D'ailleurs qui ne sait que les hommes, quelques puissans Monarques qu'ils soient, ne peuvent jamais mériter cette qualité de Justes, y ayant toûjours en leur Personne, & en leur conduite, un nombre presque infiny de deffauts. Il faut donc dire nécessairement, que ce germe Iuste ne peut-être que Jesus-Christ, fils de David selon la chair, lequel est venu au Monde précisément lorsque la famille

de David, sembloit entiérement abbatuë, quoy qu'elle ne fût pas absolument éteinte; Et qui d'ailleurs, soit à l'égard de sa Personne, soit à l'égard de son Régne, est le vray Juste & le vray Melchisédec, c'est-à-dire, Roi de Iustice. III. Les paroles suivantes, *aux jours d'iceluy Iuda sera mis à sauveté, & Israel habitera en asseurance*, ne peuvent être entenduës d'un Roi humain, pour plusieurs raisons, I. parce que depuis le rétablissement des Iuifs jusqu'à leur destruction, cette Nation a presque toûjours été exposée à l'insulte de ses ennemis, qui en ont souvent triomphé. II. Parceque le Régne d'un simple homme ne durant que peu de tems, c'eût été une trés-petite promesse que Dieu eût faite à son Eglise, si on entendoit seulement qu'il leur donneroit un Roi, pendant le Régne duquel ils seroient assûrez contre les armes de leurs ennemis. Il paroît que ce salut & cette assurance que Dieu promet, se doivent entendre non par rapport aux armes des ennemis temporels, mais par rapport à la vangeance sévére & rigoureuse de Dieu; car il faut les comparer avec ce qui est dit en suite, *On appellera son Nom, l'Eternel nôtre Iustice*. Ce qui signifie que ce Roy dévoit justifier son Peuple, & par conséquent lui acquerir un véritable salut, une véritable assûrance, qui ne peut consister qu'en la paix & en l'amour de Dieu. Tout cela fait voir qu'il s'agit icy de Iesus-Christ, & non d'autre; Car c'est lui seul qui donne à son Eglise le véritable salut de l'âme, & la solide assûrance de la Conscience. Enfin la même chose paroît par le titre *d'Eternel, nostre Iustice*. Ie laisse à part que le Nom d'Eternel lui est donné, ce qui établit la Divinité de sa Personne. Cet argument peut être pressé contre les Sociniens, comme Monsieur de la Place l'a

l'a fait dans ses théses. Il me suffit maintenant contre les Juifs de remarquer qu'il n'y a, ni n'y peut avoir aucun Roi temporel qui puisse porter ce nom, parce que pour en être digne, il faut être en état de justifier son Peuple, c'est-à-dire, de luy acquerir & de lui dispenser la rémission des péchez, & de le mettre actuellement dans l'amour & dans la communion de Dieu. C'est ce que Jesus-Christ fait à nôtre égard, mais c'est ce qu'aucun autre que lui ne sauroit faire.

Quand à ce que dans le Ch. 33 où ces paroles sont repétées, ce titre *d'Eternel, nostre Justice* est attribué à Jerusalem, c'est-à-dire, à l'Eglise, cela n'empéche nullement la force de nôtre argument; car il est évident que dans le Passage que nous avons en main, le Nom *d'Eternel, nostre Justice*, est attribué au Roy dans un sens actif, & que dans l'autre il est attribué à l'Eglise dans un sens passif; je veux dire, que dans ce Passage-cy c'est le Roy, le germe juste de David, qui nous justifie de la justice de Dieu; & dans l'autre c'est l'Eglise qui est justifiée de cette Justice de Dieu par le moyen de son Roi, ainsi bien loin que nôtre argument en soit rendu plus foible, qu'au contraire il en est fortifié; car Jérusalem ne peut être *l'Eternel, nôtre Justice*, sous le Régne du Roy dont il s'agit qu'elle ne tire de lui sa Justification, de même qu'elle tire de lui son salut & son assûrance.

Dans le Chapitre 31. du Livre de Jéremie, il y a deux Oracles que nous pouvons appeller le quatriéme & le cinquiéme que nous tirons de ce Livre. Ils sont rapportez & alléguez dans le Nouveau Testament. Le premier est au vers. 15. *Ainsi a dit l'Eternel, voix de lamentation & de pleur trés-*

amer

amer a été oüie en Rama, Rachel pleurant ses enfans, &c. Paroles que Saint Matth. applique au Massacre que fit Hêrode, des enfans de Bethlehem. Il est néantmoins constant par la lecture de ce Chapitre, que le premier sens du Prophéte régarde la destruction faite par les Assyriens. Et Rachel, quoy que morte depuis plusieurs siécles, y est introduite par une trés-élégante figure comme pleurant ses enfans, parce qu'elle fut mére de Joseph & de Benjamin; & par Joseph & Benjamin, on peut entendre tant les Juifs que les Israëlites. On peut donc dire que Saint Matthieu a accommodé ces paroles à son sujet, non que précisément le Prophéte ayt régardé le Massacre des enfans de Bethlehem fait par Herode; mais parceque toutes les fois qu'il est arrivé que les Enfans de Rachel ont été cruellément mis à mort, les paroles du Prophéte ont eû leur accomplissement, ce qui fait que l'application de Saint Matthieu est juste. On peut dire aussi que c'est une Prophétie qui régarde deux tems, & qui a eû deux dégrez d'accomplissément, dans l'intention même du Prophéte; car rien n'empêche qu'il n'ait régardé premiérement à la destruction faite par les Babyloniens, & qu'en sécond lieu il n'ait porté ses yeux au Massacre fait par Hérode.

Le sécond Oracle que ce Chapitre contient est beaucoup plus considérable, il commence au vers. 29. *En ce jour on ne dira plus les Péres ont mangé l'aigret, & les dents des Enfans en sont agacées*, & il continuë jusques à la fin du Chapitre. Voici à peu-prés ce qu'il-y-a de remarquable dans ces excellentes paroles.

I. Dieu promet qu'il revoquéra le droit de l'ancienne Alliance, qui mettoit tout le corps des Israëlites en société, ou en communion de pé-

ché,

ché, ce qui produisoit deux choses. l'Une, que quand un Israëlite avoit commis quelque crime, ou qu'il avoit violé la Loi, tout le corps étoit censé coupable, jusqu'à ce qu'il en eût fait lui-même la punition sur le particulier qui avoit péché, à cause dequoy Dieu souvent châtioit tout le corps pour le péché d'un seul, comme il paroît par l'Histoire d'Achan, & par celle du dénombrement que fit David. A cause de cela-même Dieu armoit souvent les Israëlites les uns contre les autres, savoir les innocens contre les coupables lors qu'ils étoient en grand nombre, afin de témoigner par là qu'ils renonçoient à leur communion, & qu'ils ne faisoient plus corps avec eux, car autrement ils eussent été enveloppez dans une même peine. C'est-ce qui paroît par le commandement que Moyse fit immédiatément aprés l'idolatrie du veau d'or, à tous ceux qui se rangérent auprés de luy, de tuer chacun son Frére & son compagnon Ex. 32. Cela paroît aussi par ce qui arriva à la Tribu de Benjamin, lorsque les autres lignées s'armerent contre-elle pour la détruire, & la detruisirent en effet, à la réserve d'un petit nombre, pour le crime que les habitans de Guibha avoient commis sur la concubine d'un Lévite, comme nous en avons l'Histoire au Livre des Juges. La séconde chose que cela produisoit est que Dieu souvent punissoit les péchez d'une génération, sur la génération suivante, d'où étoit venu ce proverbe qui contenoit la plainte des Juifs, *Nos Péres ont mangé l'aigret, & nous en avons les dents agacées*, voulant dire que quant à eux, ils étoient justes & innocens, & que néantmoins ils estoient accablez des châtimens de Dieu pour les seules fautes que leurs Péres avoient commises Dieu donc leur dit qu'il a dessein d'abolir cette Loy, & d'en éta-

établir une autre par laquelle châcun porte son iniquité. Or c'est en effet ce qui est arrivé à la venuë de Jesus-Christ. Car alors il n'a plus pris les Juifs en corps de société, & ne les a plus regardez comme étans tous entre eux en communion de crimes, mais il a fait la séparation des bons & des méchans, du Juif selon l'esprit, & du Juif à la lettre. C'est ce que nous avons remarqué avoir été prédit par Esaye dans ce grand Oracle. *Voicy une Vierge sera enceinte, & enfantera un Fils, & appellera son Nom, Emmanuel,* &c. Esaye 7. & ce que Jean Baptiste avoit formellement déclaré. *Il a sa pale en sa main, & il nettoyera entiérement son aire, & assemblera son froment au grenier, mais il brûlera la paille au feu qui ne s'éteind point.* Et en effet c'est ce qui arriva par la prédication de l'Evangile aux Juifs, les uns se convertirent, & les autres demeurérent endurcis. Voyez sur ce sujet Rom. 11. Or cela même que Dieu promet d'abolir cet ancien droit, est une marque évidente de l'abolition de l'ancienne Loy, puisque l'ancienne Loy en estoit inséparable. De sorte que quand Dieu dit, *En ce jour-là on ne dira plus nos Péres ont mangé l'aigret, & les dents des Enfans en sont agacées un chacun portera son iniquité,* c'est autant que s'il disoit. En ce jour là je rompray l'ancienne communion que j'avois faite moy-même de mes mains entre vous, vous ne serez plus un corps de Peuple & d'Eglise, comme vous estiez.

II. Aprés avoir marqué la rupture de la premiére Alliance, il promet d'en établir une nouvelle. *Voicy, dit-il, les jours viennent que je traitteray une nouvelle Alliance avec la Maison d'Israël & avec la Maison de Juda,* ce qui marque la révocation de la premiére Alliance. En effet la confédération & la communion des Israëlites entre eux étant rom-

rompuë, leur Alliance avec Dieu ne pouvoit plus subsister; & comme nous l'avons dit, cette communion est rompuë dans les versets précédens. Il falloit donc ici ajoûter la rupture de l'Alliance avec Dieu; comme s'il eût dit, non seulement, vous ne serez plus joints entre vous, mais vous ne serez plus joints avec moi. Cette remarque est fondée sur le terme de *Nouvelle*, car deux Alliances de Dieu avec les hommes sont incompatibles en un même tems; à cause dequoi Saint Paul dit, que ce qui est nouveau envieillit le précédent, c'est-à-dire, qu'il le détruit & le renverse. Il n'y sauroit avoir deux sortes de Ministéres différens, ni deux sortes de cultes externes, l'un nécessairement fait évanoüir l'autre.

III. Le prémier caractére de cette nouvelle Alliance est, qu'elle sera éternelle par opposition à la prémiére, *non pas*, dit-il, *selon l'Alliance que je traittai avec leurs Péres au jour que je les pris par la main pour les faire sortir hors du païs d'Egypte : laquelle Alliance ils ont enfrainte, & toutesfois je leur avois esté pour mari.*

IV. Mais pourquoi cette Alliance sera-t-elle éternelle? Pourquoi ne pourra-t-elle pas être enfrainte comme l'autre? Dieu en rend la raison, *Je mettrai*, dit-il, *ma Loi au dedans d'eux, & l'écrirai en leur cœur; & je leur serai Dieu, & ils me seront Peuple.* Il y a dans ces paroles une manifeste opposition à la prémiére Alliance, dont la Loi avoit esté écrite dans des tables de pierre, à cause dequoi les hommes la violérent, parce qu'elle n'étoit pas écrite en leurs cœurs : *maintenant*, dit-il, *ils ne la violeront pas, car je l'écrirai au dedans d'eux.* De plus il y a une manifeste opposition entre ces paroles de la prémiére Alliance, *Je leur ay esté pour mari*; & celle-ci de la seconde. *Et je leur seray*

Dieu

Dieu & ils me seront Peuple. Un mari est le maître du corps & des biens de son épouse, mais il n'est pas le maître de son cœur. Il lui communique son nom, sa maison, sa couche; mais il ne lui communique pas son esprit. Il est à ses côtez en communion avec elle de toutes choses extérieures, mais non en communion de pensées, de désirs & d'affections. Et de là vient que l'épouse peut commettre adultére, en transportant son cœur & ses désirs à d'autres qu'à son mari, ce qui fait que le mariage peut se dissoudre. C'est ainsi qu'étoit Dieu avec les Israëlites, à cause dequoi ils violérent cette Alliance, étant mille fois accusez dans l'Ecriture d'avoir commis adultére. Mais dans la seconde Alliance, il est nôtre Dieu, & non seulément nôtre mary. C'est-à-dire qu'il est nôtre Maître, le Maître de nôtre cœur & de nôtre esprit, qui nous inspire & nous donne les pensées qu'il lui plaît, & nous sommes non seulément son Epouse, mais son peuple, qu'il méne & gouverne comme bon lui semble.

V Mais comment Dieu fera-t-il cela dans cette seconde Alliance? Il le déclare dans le verset suivant. *Un chacun n'enseignéra plus son prochain ni un chacun son frére, disant, connoissez l'Eternel: car ils me connoîtront tous depuis le plus petit jusques au plus grand d'entr'eux, dit l'Eternel.* C'est autant que s'il disoit, qu'il les remplira de la lumiére de sa connoissance par son Esprit qu'il leur communiquéra.

VI. Mais comment encore cela se féra-t-il? Ces nouveaux hommes sérons-ils innocens, séront-ils impeccables? Non, dit Dieu, *mais je pardonneray à leur iniquité, & n'aurai plus souvénance de leur péché* Caractére de l'Alliance de grace qui la distingue d'avec celle de la Loi.

VII.

VII. Ensuite de cela, il promet que cette Alliance ne séra jamais révoquée, non plus que les loix de la nature les plus inviolables.

Enfin il parle de l'étenduë qu'il donnéra à son Eglise, sa mystique Jérusalem. Caractére encore opposé à celui de l'Ancienne Alliance.

Le sixiéme Oracle du Livre de Jéremie est au Chap. 32. v. 37. 38. 39. 40. *Voici je m'en vai les rassembler de tous les pays, auquels je les aurai déchassez par ma colére, & par ma fureur, & par ma grande indignation, & les ferai rétourner en ce lieu-ci, & les y ferai demeurer en sûreté. Et ils me seront Peuple, & je leur serai Dieu. Et je leur donnerai un même cœur, & un même chemin, afin qu'ils me craignent à toûjours, à ce que bien leur soit, & à leurs enfans aprés eux. Et traitterai avec eux une Alliance éternelle, que je ne me rétirerai point arriére d'eux, afin que je leur fasse du bien: mais je mettrai la crainte de moi en leur cœur, afin qu'ils ne se détournent point arriére de moi.*

Le Prophéte répéte ici ce qu'il avoit dit auparavant touchant l'Alliance éternelle que Dieu dévoit traiter avec son Eglise, & ce qu'il y a ici de considérable est que non seulement il promet que Dieu de sa part ne se rétiréra point de son Peuple; mais aussi qu'il fera que son Peuple ne se départira point de lui, & qu'ainsi d'une & d'autre part l'Alliance sera inviolable & éternelle. Or il est clair que ces paroles n'ont eû nul accomplissement à l'égard de la Nation des Juifs aprés sa captivité; car quand même ce Peuple prétendroit ne s'être point éloigné de Dieu, il faut pourtant qu'il confesse que Dieu s'est éloigné de lui par cette longue & terrible désolation dont il les a visitez, & par la destruction de son Temple & la

cessatîon

cessation de ses sacrifices & de son service. Il faut rémarquer en passant que ce Texte est admirable pour éclaircir la nature de l'Alliance Evangélique, sçavoir, qu'elle ne consiste pas seulement en ce que Dieu y commande & y promet, mais en ce qu'il fait luy-même en nous; ce qu'il nous commande, par opposition à l'Alliance Légale, & à celle de la Nature. Il est admirable aussi pour répréſenter de quelle nature est l'opération de la Grace qui convertit, savoir, qu'elle produit efficacément & d'une maniére irrésistible, comme on parle, nôtre conversion actuelle. Il est encore admirable pour éclaircir de quelle nature est la vraye foy, laquelle ne consiste pas simplément en connoissance, mais passe jusqu'au cœur, & y établit une véritable crainte de Dieu, une véritable regénération. Il est admirable enfin pour prouver la doctrine de la persévérance des Saints, contre ceux de l'Eglise Romaine, & contre les Arminiens & autres Hérétiques.

Le septiéme Oracle du Livre de Jéremie est au Chap. 33. v. 14. *Voici les jours viennent, dit l'Eternel, que je mettrai en effet la bonne parole que j'ai prononcée touchant la maison d'Israël & la maison de Iuda. En ces iours-là, je ferai germer à David le germe de justice, qui exercera jugement & justice en la Terre, &c.*

Dieu répéte ici la même promesse qu'il avoit faite au Ch. 23. touchant le germe juste qui se dévoit éléver dans la maison de David, nous l'avons expliquée en traitant le troisiéme Oracle de ce Livre; de sorte que nous n'avons rien mainténant à y ajoûter.

CH,

CHAPITRE XI.

Des Oracles conténus dans le Livre du Prophéte Ezéchiel.

LE prémier Oracle qui se présente est au Ch. 34. où Dieu se plaignant de la négligence & mauvaise conduite des Pasteurs qu'il avoit donnez à son Eglise, promet qu'il rassembléra ses brébis dispersées, qu'il séra luy-méme leur Pasteur, & qu'il les gouvernéra par le Messie qu'il leur énvoyéra, & lequel est ici appellé par deux fois, *David*, décrivant aussi les bénédictions & la prospérité de son Régne. Cette promesse commence au vers. 10. & s'étend jusqu'à la fin du Chapitre. Ce qu'il y a de plus rémarquable est que la ruine du Sacerdoce Lévitique y est précisément prédite, & l'abolition du Ministére ancien pour faire place au Ministére de Jesus-Christ.

Le sécond Oracle du Livre d'Ezéchiel est au Chap. 36. lequel depuis le verset 23. jusqu'à la fin contient une excéllente promesse de la nouvelle Alliance, & elle est à peu-prés semblable à celle que nous avons veuë, Jer. 32. Ce qui fait que nous n'y insistéront pas davantage.

Le troisiéme Oracle du Livre d'Ezéchiel est au Ch. 37. lequel n'est pas moins Prophétique que le précédent, car sous l'image & sous l'envélope de la délivrance de la captivité de Babylone, que Dieu exprime comme une résurrection, il nous éléve à la méditation de la résurrection mystique

qui est arrivée par Jesus-Christ. Aussi est-il clair que Dieu promet ici des choses à son Eglise, qui n'ont eû aucun accomplissément dans le Peuple des Juifs aprés son rétour de cette captivité, & par conséquent c'est un Oracle qui régarde le tems du Messie. I. Il est dit que *toute la Nation d'Israël n'auroit qu'un seul Roi, & que ce ne seroit plus deux Nations, mais une seule.* Ce qui n'a jamais esté vérifié à la lettre. II. Dieu dit que ce Roi sera David son serviteur, qui leur sera Prince à toûjours. Ce qui comme châcun voit, n'a eû nul accomplissement à l'égard des Juifs. III. Il leur promet encore cette Alliance éternelle dont les autres Prophétes avoient parlé, ce qui ne peut être entendu que du Messie.

CHAPITRE XII.

Des Oracles contenus au Livre du Prophéte Daniel.

Le prémier Oracle de ce Livre est au Chap. 2. v. 44. *Et du tems de ces Rois le Dieu des Cieux suscitéra un Royaume lequel ne sera jamais dissipé, & ce Royaume ne sera point délaissé à un autre Peuple: ains il brisera, & consumera tous ces Royaumes-là, & sera établi éternellement.*

Daniel ayant expliqué le songe de Nébucadnetzar, qui est rapporté dans ce Chapitre, prophétise formellément touchant le Régne du Messie, & touchant sa Personne. Et quant à sa Personne il la répréssente selon qu'elle avoit esté figurée dans le songe, comme une petite pierre coupée sans main, laquelle avoit brisé la Statuë, & étoit dévenuë elle-même une grande montagne. Quant à

à son Régne, il dit *qu'il ne sera jamais dissipé, & qu'il ne sera pas délaissé à un autre Peuple, qu'il brisera & consumera tous les autres Royaumes, & qu'il sera établi éternellement.* Tout cela ne peut appartenir qu'au Messie dont il marque I. l'envoy & la naissance en disant que c'est *une pierre coupée sans main*, c'est-à-dire, qu'il est venu au Monde immédiatement par la volonté de Dieu, par la destination de sa Providence, & par la vertu de son Saint Esprit, par laquelle il a esté conçû dans le sein de la Vierge. II. Il marque son anéantissement & ses commencémens foibles & abjets, en disant que c'est *une pierre qui ne sembloit rien auprès de la grande statuë.* III. Il marque son exaltation quand il dit, qu'elle *devint une haute montagne.* Pour son Régne il lui donne quatre qualitez. La prémiére qu'il ne pourra point être dissipé par la force de ses ennemis. La seconde qu'il ne passéra pas entre les mains d'un autre. La troisiéme qu'il consuméra tous les autres Royaumes. Et la quatriéme qu'il sera éternel. Les Royaumes du monde ont d'ordinaire quatre qualitez contraires. I. Ils peuvent être détruits par les armes des ennemis. II. Ils peuvent être transportez à des étrangers même sans guerre & sans armes. III. Ils peuvent être toûjours égalez & balancez par les autres Royaumes, la puissance desquels leur sert de contrépoids. Et la quatriéme c'est qu'ils sont ruinez par le tems, & s'anéantissent d'eux-mêmes; mais il n'en est pas ainsi du Royaume du Messie. Qui ne voit en tout cela l'image de Jesus-Christ, & de son Régne?

Le second Oracle du Livre de Daniel est au Ch. 7. v. 13 14. &c. *Je regardois ez visions de nuit, voici comme le Fils de l'homme qui venoit avec les*

nuées des Cieux, & vint jusqu'à l'Ancien des jours, & on le fit approcher de lui. Et il lui donna Seigneurie & honneur & régne, & tous Peuples, Nations, & Langues lui serviront, sa domination est une domination éternelle, qui ne passera point, & son Régne ne sera point dissipé, &c.

Dieu fait voir en vision à son Prophéte les quatre principales Monarchies, savoir celle des Assyriens, celle des Perses, celle des Grecs, & celle des Romains, sous l'image de quatre bestes; & en même tems, il lui fait voir le Royaume universel du Messie; lequel I. est appellé *le Fils de l'homme, ou comme le Fils de l'homme*, pour marquer son humanité, mais en y ajoûtant un terme de diminution, *comme le Fils de l'homme*, dit-il, pour nous faire entendre que le Messie bien qu'il dût être un homme, ne seroit pourtant pas un simple homme, mais le Fils de Dieu révêtu de la Nature humaine. II. Il dit qu'il le vit *venir avec les nuées des Cieux*, pour nous répréfenter que toute son œconomie est céleste & surnaturelle. III. Il ajoûte qu'il *vint jusqu'à l'Ancien des jours, & que s'étant approché de luy, l'Ancien des iours luy donna Seigneurie & honneur & régne*, pour nous faire comprendre que le Régne du Messie est un Régne œconomique, dans l'exercice duquel il tient comme la place de Dieu son Pére. IV. Ensuite de cela il marque l'étenduë de son Régne, en disant que *tous Peuples, & Nations & Langues lui serviront*, ce qui signifie la vocation des Gentils si souvent prédite par les Prophétes. V. Il marque l'éternité de ce Régne en ces termes, *Sa domination est une domination éternelle, qui ne passera point, & son régne ne sera point dissipé.*

Toute cette description fait voir évidemment qu'il s'agit ici du Messie, car on ne sauroit la rapporter

porter ailleurs. Elle convainc les Juifs que Jesus-Christ est ce vray Messie, parce que c'est luy qui a appellé les Peuples, les Nations & les Langues à son service, & sous l'Empire duquel la vocation des Gentils est arrivée. Elle réfute aussi l'erreur de ces mêmes Juifs touchant un Messie temporel, car de quelque maniére qu'ils s'imaginent ce Messie temporel, n'estant qu'un simple homme, il faut qu'il meure, & n'ayant qu'un Régne terrestre, il faut aussi que sa domination prenne fin. Cependant le Prophéte dit *que sa domination est une domination éternelle, & qu'elle ne passera point, & que son Régne ne sera point dissipé.*

Sur la fin du Chapitre le Prophéte prédit la venue de l'Antechrist, duquel il dit, *qu'il proférera paroles contre le Souverain, qu'il minera les Saints du Souverain, qu'il pensera pouvoir changer le tems & la Loy, & que les Saints seront Livrez en sa main, jusqu'à un tems & des tems, & une moitié de tems. Mais le jugement se tiendra, & on ôtera sa domination, en le détruisant, & le faisant périr jusqu'à en voir la fin.* Aprés quoy il ajoute *que le Régne & la Seigneurie, & la grandeur de tous les Royaumes qui sont sous les Cieux sera donnée au Peuple des Saints du Souverain, duquel Peuple le Royaume est éternel, & toutes les Seigneuries lui serviront & obeïront.* Cette derniere Prophétie est différente de la premiere, car la premiere parle du Régne du Messie qui est Jesus-Christ. Et cette seconde parle du Régne de son Eglise, qu'elle obtiendra aprés la destruction de l'Antechrist. Quoi qu'il en soit, les Juifs doivent reconnoître que ce Royaume éternel qui doit être donné au peuple des Saints ne sauroit être un Régne temporel, comme ils se le figurent, & il n'y a que le Royaume de la gloire céleste à qui cette éternité puisse être justement attribuée.

 Le

Le troisiéme Oracle du Livre de Daniel est au Chap. 9. vers. 24, 25, 26. & 27. *Il y a septante sémaines déterminées sur ton Peuple, & sur la Sainte Ville, pour mettre à fin la de loyauté, & consumer le péché, & faire propiciation pour l'iniquité, & amener la justice des siécles, & pour clorre la vision, & la Prophétie, & oindre le Saint des Saints, &c.*

Cet Oracle est un des plus beaux & des plus illustres de tout le Vieux Testament. Dieu y marque I. le tems qui devoit s'écouler depuis le retour des Juifs de la captivité de Babylone jusqu'au Messie. II. Il se sert formellement du terme de *Messie*, qui est le même que celui de *Christ* dont les Chrêtiens ont pris leur nom. III. Il marque la mort du Messie, en disant *qu'il sera retranché.* IV. Il marque la cause de sa mort, disant *qu'il sera retranché, mais non pas pour soy*: c'est-à-dire, non pour ses péchez, mais pour les péchez des hommes. V. Il marque l'effet de sa mort, savoir *pour mettre à fin la deloyauté & consumer le péché, & faire propitiation pour l'iniquité & amener la justice des siécles.* VI. Il marque la destruction de la Ville de Jérusalem & du Temple & la cessation des Sacrifices de la Loy par la juste vangeance du Messie, qui aura été retranché, & qu'il se servira pour cela du Ministére des Romains, qu'il appelle pour cela *les ailes abominables qui causeront la désolation.* Tout cela a été justifié par l'événement; & nous ne nous étendrons pas d'avantage sur cet Oracle, parce que l'explication en a été fort amplement donnée par les interprétes de l'Ecriture, & par d'autres qui ont travaillé sur ce sujet.

CHAPITRE XIII.

Des Oracles contenus dans le Livre du Prophéte Osée.

LE Premier Oracle de Livre se trouve au Ch. 1. vers. 7. *Je ferai miséricorde à la Maison de Juda, & les délivreray par l'Eternel leur Dieu, & ne les délivreray point par arc, ni par épées, ni par batailles, ni par chevaux, ni par gens de cheval.*

Il est certain que ce Chapitre est Prophétique, & que Dieu y promet la délivrance Evangélique qu'il nous a accordée par Jesus-Christ son Fils. *Ces paroles, Je feray miséricorde à la Maison de Juda, & les délivreray par l'Eternel leur Dieu, & ne les délivreray point par arc, ni par épées, ni par batailles, ni par chevaux, ni par gens de cheval*, pourroient à la vérité être appliquées au retour des Juifs de Babylone, mais il est plus conforme aux termes mêmes du Texte de les rapporter à la délivrance Evangélique, laquelle est bien plus proprement nommée une *miséricorde* que le retour de Babylone. Outre que le sens de ces paroles *Je les délivreray par l'Eternel leur Dieu*, est que Dieu dévoit faire cette délivrance par soy-même immédiatement, & sans y employer aucune cause séconde. Cependant la délivrance de Babylone, n'a pas été faire de cette maniére ; car Dieu y a employé les Roys de Perse, & s'est servy point cela du Ministére d'Esdras, de Zorobabel, & de Néhémie ; au lieu que la délivrance Evangélique a été faite immédiatement par le fils de Dieu même, sans qu'il y ait personne qui ait eû part à cette délivrance que lui seul, Ici il faut remarquer la Di-

vinité éternelle de Jesus-Christ, *Je les délivreray*, c'est le Pére qui parle, *par l'Eternel leur Dieu.* C'est de Jesus-Christ dont il parle, puis que c'est par lui qu'il a fait l'œuvre de nôtre salut. Jesus-Christ est donc l'Eternel nôtre Dieu; & par consequent il est vray Dieu essentiellement avec son Pére.

Dans ce même Chapitre il-y-a une autre Prophétie, touchant la multiplication de l'Eglise par la prédication de l'Evangile; car aprés avoir dit des Israëlites *qu'ils ne sont plus son Peuple & qu'il n'est plus leur Dieu.* Dieu ajoûte, *toutes-fois il adviendra que le nombre des enfans d'Israël sera comme le nombre du Sablon de la Mer, qui ne se peut ni mesurer, ni conter: & il âviendra, qu'au lieu qu'on leur aura dit, vous êtes Lohammi, il leur sera dit, vous étes les enfans du Dieu Fort & Vivant.* Il est évident que ce Texte fait allusion aux termes de l'Alliance traitée avec Abraham, où Dieu dit *qu'il sera le Dieu de sa postérité, & que sa postérité sera comme le Sablon de la mer.* Le Prophéte veut donc dire que cette promesse n'a point eû encore son accomplissement., mais qu'elle l'aura sous le Régne du Messie. Et c'est pourquoy Saint Paul Rom. 9. 26. applique ces paroles au tems de l'Evangile.

Le sécond Oracle du Livre d'Osée est au Chap. 2. vers. 14, 15, &c. Sur la fin de ce Chapitre Dieu promet de traitter une nouvelle Alliance avec l'Eglise, & de répandre sur elle toute sorte de bénédictions; Or les caractéres de cette séconde Alliance, comme par tout ailleurs, sont la fermeté & la durée éternelle. Dieu promet *qu'il l'épousera à toûjours, & qu'il l'épousera pour soy en justice & en jugement, en gratuité & en compassion.* En Justice, c'est-

c'est-à-dire qu'il lui communiquera sa Justice pour la justifier. En jugement c'est-à-dire, qu'il la gouvernera & la protégera, car là le jugement marque les fonctions Royales. En gratuïté, c'est-à-dire, qu'il l'aura toûjours pour agréable, qu'elle sera toûjours l'objet de son amour, bien que ce soit d'une amour purement gratuïte. En compassion, c'est-à-dire, que ses infirmitez & ses péchez la feront plûtôt être l'objet de sa miséricorde que celui de sa colére. Il ajoûte *qu'il l'epousera en fermeté, & qu'elle connoitra l'Eternel en fermeté.* C'est-à-dire, sans craindre desormais la lettre de divorce: qu'elle connoîtra l'Eternel. I. Parce que Dieu se manifestera à elle dans toute l'étenduë de ses perfections & de ses bontez, par la plénitude de ses révélations, ce qui n'avoit pas été fait dans la premiere Alliance. II. Parce qu'alors Dieu accomplira toutes ses promesses, car c'est dans cet accomplissement qu'il est l'Eternel, c'est-à-dire, celui qui est. Pendant que Dieu ne nous donne que des promesses, c'est un Dieu qui sera, au tems futur; mais quand il les accomplit, c'est un Dieu qui est, au tems present. En suite de cela Dieu dit, *qu'il répondra aux Cieux, & que les Cieux répondront à la Terre, & que la Terre répondra au froment, & au vin, & à l'huile, & que le froment, le vin, & l'huile répondront à Iizréel.* Or cela ne signifie pas simplement & en général, que Dieu répandra sa bénédiction sur l'Eglise, mais en particulier qu'il établira une parfaite correspondance entre lui & son Eglise, & toute les Creatures, telle qu'est la correspondance du Ciel avec la Terre, & de la Terre avec les semences qu'elle reçoit, & des semences que la Terre reçoit, avec les desirs de ceux qui la cultivent dans un tems de fertilité & d'abondance. Enfin il dit

qu'il

qu'il semera son Eglise par toute la Terre, qu'il usera de miséricorde envers Loruama, c'est-à-dire, celle qui n'étoit point sa bien aimée, *& qu'il dira à Loammi, tu ez mon Peuple, & que Loammi lui dira, Mon Dieu.* Ce qui marque d'un côté la vocation des Gentils, & de l'autre, la fermeté de l'Alliance de grace. Aussi Saint Paul Rom. 9. 15. allegue ce passage & l'applique précisément à la vocation des Gentils.

Le troisiéme Oracle du Livre d'Osée est au Chapitre 3. verf. 5. *Mais aprés cela les Enfans d'Israël se retourneront, & chercheront l'Eternel leur Dieu, & David leur Roy, & révéreront l'Eternel & sa bonté aux derniers jours.*

Ce Texte ne peut être entendu que de l'Israël Mystique, ou comme parle Saint Paul de *l'Israël selon l'Esprit*, & non de l'Israël selon la chair. Car il ne s'est pas veu que les Israëlites, c'est-à-dire, les dix lignées, soient revenuës à David leur Roy, ni même qu'ils se soient bien reconciliez avec les Juifs sur le sujet de la Religion: mais cela est arrivé sous Jesus-Christ quand il a fait sa nouvelle Eglise.

Le quatriéme Oracle du Livre d'Osée est au Chap. 14. verf. 4, 5, &c. Dieu promet icy sa nouvelle Alliance, par la rémission des péchez, & par la tendresse de son amour envers l'Eglise. Il y marque aussi la destruction des Idoles, & son éternelle bénédiction sur ceux qui se convertiront à lui, avec la réjection des incredules. Cela à eû son accomplissement à la venuë du Messie.

CHAPITRE XIV.

De l'Oracle conténu dans le Livre du Prophéte Joël.

CEt Oracle se trouve au Chap. 2. vers. 28, 29, 30, 31. & 32. *Et aviendra aprés ces choses, que je répandray mon esprit sur toute chair, & vos fils & vos filles prophétiseront : vos Anciens songeront de songes, & vos jeunes gens verront des visions. Et mêmes en ces jours là, je répandray mon Esprit sur les serviteurs & sur les servantes. Et feray des miracles aux Cieux & en la Terre, sang & feu & vapeur de fumée. Le soleil sera tourné en ténébres, & la Lune en sang, devant que le jour grand & terrible de l'Eternel vienne. Et aviendra que quiconque invoquera le nom de l'Eternel sera sauvé : car la sauveté sera en la montagne de Sion, & en Jérusalem, ainsi que l'Eternel a dit, & ez résidus que l'Eternel aura appellez.*

Il y a plusieurs caractéres de Prophétie dans ce Texte. I. Il faut remarquer que le Prophéte Joël preschoit dans un tems de famine extraordinaire qui étoit arrivée à la Judée, tant à cause d'une grande sécheresse, qu'a cause des insectes qui avoient devoré tous les fruits. Sur cela il prend occasion de représenter au Peuple les justes jugement de Dieu à cause de leurs péchez. En suite il les exhorte au jûne & à la repentance, aprés quoy il leur promet que Dieu leur redonnera l'abondance, qu'il fera tomber sur eux les pluyes de la premiere & de la derniére saison, & en un mot qu'il leur accordera sa bénédiction. Sur cela, comme si le Prophéte ne considéroit cette faveur tem-

temporelle, que comme un type & un degré pour s'élever à la méditation d'un bien-fait infiniment plus grand & plus important, il ajoûte tout d'un coup, *Et aviendra apres ces choses que je répandray*, &c.

II. Il faut remarquer que cette pleine & abondante effusion du Saint Esprit, ne peut en nulle maniére convenir à l'Oeconomie Légale. Et en effet, la promesse que Dieu en fait, marque que ce n'étoit pas une grace qui accompagnoit le Ministére de la Loy, car si elle eût été du Ministére de la Loy, Dieu ne l'auroit pas promise comme une chose nouvelle. Il faut donc que cette effusion de grace appartienne à une autre Alliance, qui est cette Alliance nouvelle, tant & si souvent mentionnée dans les autres Prophétes. Or de là il s'ensuit qu'il se devoit faire un changement d'Alliance, & une abolition du prèmier Ministére.

III. Il faut remarquer que cette effusion de l'Esprit se devoit faire sur toute chair, ce qui ne peut encore convenir à l'Oeconomie Mosaïque, laquelle, comme châcun sait, estoit restrainte à un certain Peuple, au lieu qu'icy formellement est marquée la vocation de toutes les Nations. Au reste les Juifs ne sauroient rapporter cette Prophétie au tems de leur retour de la captivité de Babylone, comme si Dieu précisément n'eût voulu dire autre chose; si ce n'est qu'aprés cette longue servitude, il les rétabliroit dans leur païs. Car on ne peut pas dire qu'aprés ce retour, Dieu ait répandu sur eux une plus grande mesure de son Esprit qu'il n'avoit fait auparavant, puis que nous savons que ce Peuple a été rempli de corruption & chargé de péchez, autant que peuple du monde le puisse être., même depuis leur rétablissement. Et en effet, quand on leur demande aujourd'huy d'où

d'où vient que leur Messie, qu'ils attendent, tarde si long-tems à venir, ils disent que ce sont leurs péchez qui empêchent sa manifestation. Moins peut-on dire que cette effusion du Saint Esprit ait été faite sur toute chair, si on ne reconnoît pour véritable & Divine la vocation des Gentils, qui est arrivée par la prédication Evangélique. Si donc on suppose le sentiment des Juifs d'aujourd'huy, qui ne veulent pas confesser le changement admirable arrivé par Jesus-Christ, on ne sauroit en nulle maniére donner un sens raisonnable à cette Prophétie. Car il est certain, & c'est ce qui est fort rémarquable, non seulement pour cette Prophétie, mais aussi presque pour toutes les autres, que les promesses que Dieu fait ici doivent avoir eû leur accomplissement apres la captivité de Babylone précisément, & non aprés une troisiéme captivité. C'est ce qui paroît presque dans tous les Oracles que nous avons jusques ici examinez, & en particulier Joël détermine précisément ces jours-là dont il parle, au tems auquel les Juifs seroient révenus de la captivité de Babylone. *En ce jour-là*, dit il, *& en ce tems-là auquel je ferai retourner ceux qui auront esté emmenez captifs de Juda & de Jerusalem.* D'où l'on peut tirer un argument démonstratif, pour convaincre les Juifs que le tems pour accomplir la Prophétie est passé, parce qu'ils sont révenus de la captivité de Babylone, & rétombez dans une troisiéme captivité, qui est celle où ils sont à présent, différente entierément de celle de Babylone; il faut donc, ou que leurs Prophéties n'ayent nul accomplissement, mais qu'elles soient trompeuses & fausses, ce qui seroit une impiété, ou il faut qu'elles ayent été accomplies avant cette troisiéme captivité dans laquelle ils sont maintenant.

Il faut remarquer, que Joël parle ici d'une effusion du Saint Esprit qui se dévoit faire sur toute chair, c'est-à-dire, non sur toutes Nations à les prendre chacune collectivement, comme on parle, mais sur chaque personne distributivément. *Vos fils & vos filles prophetizeront : vos Anciens songeront des songes, & vos jeunes gens verront des visions. Et même en ces jours-là je répandray mon Esprit sur les serviteurs & sur les servantes.* Son sens est que cette effusion de grace sera si grande, qu'elle parviendra même aux plus simples & aux plus petits. C'est-ce qui a lieu fort bien dans l'Oeconomie de l'Evangile, mais qui n'a eu nul accomplissement si on rejette l'Evangile, & si on s'en tient à l'hypothese des Juifs : car il ne s'est point vû qu'après leur retour de la captivité de Babylone, les plus petits d'entr'eux ayent reçû cette abondance de grace. Les Pharisiens au contraire & les Scribes disoient du tems de Jesus-Christ, parlant du commun peuple, *Cette populace ici qui ne sait que c'est de la Loy est execrable.* Ils ont toûjours eu leurs Docteurs, leurs Maîtres & leurs Rabbins, de la bouche & de la tradition desquels ils ont fait dépendre l'intelligence de la Loy.

V. Si on ne rapporte cette Prophétie à Jesus-Christ, il n'est pas possible de donner aucun bon sens à ces paroles, *Je feray des miracles au Ciel & en la Terre, sang & feu, & vapeur de fumée. Le Soleil sera changé en tenebres, & la Lune en sang.* Car qu'est-ce qui est arrivé aux Juifs, soit dans leur retablissement de la captivité de Babylone, soit dans la suite jusques à la venuë de Jesus-Christ, qui puisse meriter de si grandes & de si magnifiques expressions. Il faut donc les entendre des choses arrivées dans l'établissement de l'Evangile.

VI,

VI. Quel pourroit être aussi, *ce jour grand & terrible de l'Eternel*, dont il est ici parlé, si vous ne l'entendez du jour de la nouvelle Alliance ? Car quant au rétour de la captivité de Babylone, il ne peut nullément être appellé, *le jour grand & terrible de l'Eternel*, puisque l'Histoire nous apprend que ce rétour se fit par le libre consentement des Roys de Perse, sans bruit, & sans effort d'armes considérable & éclatant.

VII. Enfin ces termes, *& aviendra que quiconque invoquera le Nom de l'Eternel sera sauvé*, signifient, comme Saint Paul l'a fort bien rémarqué, Rom. 10. une vocation générale de tous les hommes, tant Juifs que Grecs, Scytes & Barbares, à la connoissance de Dieu & au salut, par l'invocation de son Nom, ce qui n'aura eû nul accomplissément, si on ne confesse que cette vocation a été faite par l'Evangile.

Aprés ces considérations générales, il est facile de faire voir en particulier comment cette Prophétie a été accomplie par l'avénément de Jesus-Christ. Il me semble donc qu'il faudroit diviser ce Texte en quatre Parties. La prémiére doit considérer quel est ce Jour grand & terrible de l'Eternel qui dévoit vénir. La séconde considérera les caractéres qui le dévoient précéder, exprimées en ces mots, *Je ferai des miracles aux Cieux & en la Terre, sang & feu & vapeur de fumée. Le Soleil sera changé en ténébres, & la Lune en sang.* La troisiéme considérera les caractéres qui le doivoient accompagner, & qui sont répresentez en ces termes, *Je repandray de mon Esprit sur toute chair, & vos fils & vos filles prophétiseront; vos Anciens songeront des songes, & vos jeunes gens verront des visions. Et même en ces jours-la je répandrai mon Esprit sur les serviteurs, & sur les servantes.* La quatriême

[illegible] le caractére qui doit suivre [illegible] Ce qui est exprimé dans [illegible] *que quiconque invoquera [illegible]* [illegible] il faut ré- [illegible] de répré- [illegible] événemens [illegible] de la Pro- [illegible] de *journée.* [illegible] des Israëlites hors [illegible] de la Loi, & de l'é- [illegible] le païs de Canaan, [illegible], *La Journée de* [illegible] de Jérusalem, [illegible] des Juifs, est [illegible], parce qu'en effet [illegible] & de colére, un tems [illegible] pour l'Eglise. De [illegible] hors de Baby- [illegible], est appel- [illegible] parce que ce fut [illegible] son amour & de sa [illegible] de Jesus-Christ [illegible], *Abra-* [illegible] *journée* [illegible] en gloire, [illegible] les vivans & les morts, [illegible] *a determiné un jour* [illegible], dit l'Apô- tre. [illegible] *Dieu achevera son œu-* [illegible] *Jesus-Christ. Cette* [illegible] Apôtre, *me rendra la* [illegible] lui, *le Jour de l'Eter-* [illegible] le Prophéte par- [illegible] ment de l'Evan- gile. [illegible] Dieu changea son Allian- ce,

ce, le jour auquel il établit son Trône & son Régne dans le monde.

II. Il faut rémarquer que cette œuvre, ou le tems auquel elle a esté faite, mérite bien de porter par excellence ce tître de *jour*, ou *de journée*, non seulement parce que ce qui y est arrivé, est d'une importance infiniment considérable, un objet digne d'admiration & d'étonnement; mais aussi pour deux autres raisons. L'une, parce que cet événement est d'un intérest universel, ce n'est ni quelque personne en particulier, ni quelque Peuple qui y prenne part, mais généralement toute la Terre. L'autre parce que ce qui est arrivé, n'est pas une chose odieuse & infame, comme celle qui avint lors que le premier homme tomba mal-heureusement sous la tentation du Démon. Car en ce cas le tems d'un si épouvantable accident doit plûtôt être appellé une nuit, qu'un jour; mais c'est une chose sainte & glorieuse, un objet de joye & de satisfaction publique.

III. Le tems de cette œuvre ast appellé, *le temt de l'Eternel*, non seulement par cette raison génerale, que toutes choses dépendent de la Providence & arrivent par sa volonté; mais principalement parce que Dieu y a déployé toutes ses perfections, sa Puissance, sa Bonté, sa Sagesse, sa Miséricorde, sa Justice, & en un mot, parce que c'est une œuvre qui vient immédiatement de luy, & que l'on ne sauroit attribuer au ministére des causes secondes. *La Journée de l'Eternel* encore, parce qu'avant cela cette œuvre étoit comme enfermée & cachée dans la nuit de ses Decrets éternels, dans l'enveloppe des ombres, & des Prophéties, & des figures anciennes: au lieu qu'alors elle a été mise en évidence, & qu'un si grand accomplissement a répandu la lumiére des des-

 seins

feins & des intentions de Dieu par toute la Terre.

IV. Ce jour eſt appellé *Grand*, parce que les choſes qui s'y ſont faites ſont infiniment glorieuſes à la Divinité, Dieu y a triomphé des cœurs par l'efficace ineffable de ſon pouvoir, il a vaincu par l'effort de ſa miſéricorde cette haine longue & invétérée, qu'il avoit témoigné contre toutes les Nations du Monde en les laiſſant cheminer en leurs voyes, il s'eſt fait connoître tout d'un coup à ceux qui étoient giſans dans la région d'ombre de mort, il a briſé les chaînes de la ſervitude du Démon ſous laquelle les hommes étoient détenus, il n'a employé pour cela que le Miniſtére de la parole, & il a de cette ſorte relevé la grandeur de ſon œuvre par la foibleſſe du moyen dont il s'eſt ſervi.

V. Ce Jour eſt appellé, *Terrible*, parce qu'à meſure que Dieu y a déployé ſa Grace, il y a auſſi déployé les effets de ſa ſouveraine Majeſté, de ſa Juſtice & de ſa vangeance, ce qui fait que comme d'un côté, ce jour préſente à nos yeux des objets agréables & doux, qui nous rempliſſent de joye: il nous en préſente auſſi d'autre-part, de triſtes, de funeſtes, & d'étonnans. Mais quels ſont, direz-vous, ces objets ſi triſtes & ſi étonnans? Je répons I. que c'eſt la réjection du Peuple Juif, cet endurciſſement épouvantable dans lequel il a plû à Dieu de les abandonner. Un Peuple qu'il avoit tant aimé, qu'il avoit fait ſa Nation ſainte, & ſa Sacrificature Royale, pour qui il avoit fait tant de miracles, à qui il avoit communiqué tant de faveurs. Un Peuple qu'il auoit ſupporté avec tant d'indulgence, il le rétranche tout d'un coup de ſa communion, il caſſe & anéantit toutes les promeſſes qu'il lui avoit faites, & rompt ſon Alliance avec eux. II. Je dis que c'eſt la deſtruction

de ce Peuple, & l'effroyable désolation que Dieu fit tomber sur eux par les armes des Romains, renversant la sainte ville & son Temple jusques aux fondements, réduisant en cendre sa propre habitation par le feu de sa vangeance, & faisant tomber l'épée de sa colére indifféremment sur les grands & sur les petits, sur les jeunes gens & sur les vieillards, sur les Sacrificateurs & sur le Peuple, & remplissant tout d'horreur & de sang. III. Je dis que ce jour est encore appellé terrible, à cause de la vangeance que Dieu y a prise de ses ennemis spirituels; car les Démons y ont été enchaînez, leurs Oracles y sont dévenus muets, leurs Idoles y ont été brisées, leurs Temples & leurs Autels y ont été renversez, les faux charmes, dont ils avoient lié les esprits des peuples, y ont été dissipez. La vérité de Dieu y a triomphé de leurs erreurs; & sa parole a anéanti leurs folles superstitions. Voilà pour ce qui regarde la premiére Partie

Passant à la seconde, il faut d'abord rémarquer qu'on peut prendre ces paroles, *Je feray des miracles aux Cieux & en la Terre, sang, & feu, & vapeur de fumée. Le Soleil sera changé en ténébres & la Lune en sang*, non dans l'idée particuliére que forme chaque expression prise à part, mais dans l'idée générale qu'elles font prendre toutes en gros. Or cette idée générale est, qu'avant que Dieu ouvrît ce grand & terrible jour de la réjection des Juifs, de la vocation des Gentils, & du renversement de l'Empire du Démon, il falloit qu'il arrivât quelque chose de grand & d'extraordinaire qui ébranleroit & intéresseroit tout le Monde. Il est certain qu'il faut prendre souvent ainsi les paroles des Prophétes, non en pressant châcun de leurs termes en particulier, mais en rgardant leur

 sens

ſens en général, & pour en donner un exemple; c'eſt ainſi qu'il faut prendre le Pſ. 18. où le Prophéte décrit la délivrance que Dieu lui avoit accordée, en ces termes. *La Terre fut ébranlée*, &c. v. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. Il eſt évident qu'il ne faut pas prendre châcune de ces expreſſions à part, mais que pour bien juger du ſens du Prophéte, il les faut prendre en gros : Car ſous la pompe de ces termes il ne veut dire autre choſe, ſinon que Dieu l'avoit vangé de ſes ennemis, & qu'il l'avoit heureuſement délivré. Ici de même, je dis qu'il eſt fort raiſonnable de prendre en général les termes de Joël, & de dire que ſa penſée a été ſeulement de nous repréſenter, qu'avant que le jour du Seigneur arrivât, il ſe feroit quelque choſe de fort grand & de fort extraordinaire. En effet qui ne ſait que le jour de l'établiſſement de l'Evangile, fut precédé par la naiſſance, la vie, & la mort de Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, qui ſont les plus grands & les plus extraordinaires accidens qui fuſſent encore arrivez dans l'Univers.

Cependant quand on voudroit particulariſer ici les expreſſions du Prophéte, & les prendre chacune ſeparément, il ne ſera pas difficile de leur donner un ſens, & un ſens même plein de force & de ſolidité, & digne de l'eſprit qui animoit Joël. *Ie ferai*, dit-il, 1. *des miracles au Ciel & en la Terre* Qui ignore que la naiſſance de Ieſus-Chriſt a été tout à la fois un aſſemblage de miracles du Ciel & de la Terre? Le Ciel a vû le Fils de Dieu qui étoit en forme de Dieu, & qui ne réputoit point rapine d'être égal à Dieu, deſcendre dans la poudre, & prendre la forme de ſerviteur. La Terre a vû la poudre, le neant s'élever ſous la forme de ſerviteur, juſqu'à participer à la gloire

gloire de la Divinité, & recevoir le service, & l'adoration des Anges. Le Ciel a vû naître une nouvelle étoile, & la Terre a vû des Anges qui lui ont été envoyez. Le Ciel s'est ouvert au Baptême de Jesus-Christ, & la Terre a vû le Saint Esprit descendant sur luy en forme d'une colombe. Il en a été de même en sa mort, le soleil a perdu sa lumiére au Ciel, & les monumens se sont ouverts en la Terre pour faire ressusciter les morts. Mais qu'est-ce, direz vous, que, *ce sang*, *ce feu & cette vapeur de fumée*, dont il est ici parlé? je répons que c'est évidemment le sacrifice de propitiation que Jesus-Christ a présenté en la Croix. *Le sang*, c'est sa mort, *Le feu*, c'est la Justice de son Pére, dont il a senty les ardeurs: *La vapeur de fumée*, c'est l'odeur d'apaisement que le Pére éternel a sentie par la vertu de son oblation. *Ce soleil qui a été tourné en ténébres*, c'est Jesus-Christ luy-même qui s'est anéanty, & qui a vû éclipser toute sa gloire. *Cette Lune qui a été changée en sang*, c'est l'Eglise Judaïque qui a perdu sa lumiére & son éclat, & qui s'est soüillée du sang de son Epoux, quand elle a vomy cette horrible parole, *son sang soit sur nous & sur nos enfans.*

Dans la troisiéme Partie il-y-a quatre choses principales à examiner. La premiere, ce que Dieu promet, savoir, *son Esprit*. La seconde, dans quel degré il le promet, savoir, dans un degré abondant; *Je repandray mon Esprit*. La troisiéme est l'étenduë de cette effusion de l'Esprit, savoir, *sur toute chair*, *sur les serviteurs & sur les servantes*. Et la quatriéme, l'effet que produira cette abondance de grace, *vos fils & vos filles prophétiseront, & vos Anciens songeront des songes, & vos jeunes gens verront des visions.*

Quand à la premiere il faut remarquer I. l'opposition qui est icy entre le terme d'Esprit & de chair. *Je repandray de mon Esprit sur toute chair.* La chair est un principe de foiblesse, de corruption, & de mort, d'elle-même incapable d'action, elle a besoin d'être vivifiée, meuë & animée par la force & la vertu de Dieu. C'est pourquoi cette secrete & ineffable influence par laquelle Dieu soûtient & anime les créatures, leur donnant le mouvement & l'action, est appellée dans l'Ecriture sainte, son Esprit, *Où fuiray-je arriere de ton Esprit*, dit David dans l'un de ses Pseaumes : & ailleurs, *si tu retires ton Esprit les créatures sont troublées.* Ce qui ne peut s'entendre que du concours ordinaire de la Providence dans la nature : les Arts & les Sciences même sont attribuées dans cette même Ecriture à l'Esprit de Dieu. A cause de quoy il est dit, que Dieu remplit Bethsaléel & Ocholiab de l'Esprit d'intelligence pour la construction de son Tabernacle, & qu'il communiqua de son Esprit aux septantes Juges, qu'il appella avec Moïse pour le gouvernement de son Peuple. Quand il s'agit de Religion, la chair n'est pas seulement un principe foible, & incapable d'aucune action : ce n'est pas seulement un principe d'ignorance & de tênébres, elle est encore une source d'erreur, d'égarement, & de péché. Ce qui fait que non seulement elle a besoin pour les actes de pieté, d'être meuë, animée, illuminée, & appliquée à agir : mais elle a besoin encore d'être rectifiée & determinée à bien agir, & c'est-là l'usage de ce que l'Ecriture sainte appelle, *la Grace*, qui est cette force & cette influence surnaturelle que Dieu communique aux hommes, différente en cela de l'influence naturelle, que l'influence de la nature se contente de déterminer les causes secondes à

l'action ; au lieu que la Surnaturelle les détermine à la bonté même de l'action. Or c'est cette grace que Dieu promet maintenant, & qu'il appelle, *Son Esprit*.

II. A cette premiere remarque on pourra ajoûter quelque chose sur le terme même *d'Esprit*, qui dans sa premiere & naturelle signification signifie, *le Vent*, car l'Ecriture ne pouvant nous parler des choses divines & increéées que sous l'image des choses humaines & des créées, a emprunté celle du vent, pour nous représenter l'influence de la grace, parce que de toutes les choses matérielles il ni en a aucune qui retienne moins de la grossiéreté des corps que le vent : parce aussi qu'il n'y en a point dont on ignore plus la nature & les maniéres d'operation, qu'on le fait du vent : parce enfin qu'il n'y en a point dont les effets soient plus extraordinaires & plus admirables, que ceux du vent. Pour ces raisons & autres semblables qu'on peut toucher en peu de mots, l'Ecriture se sert de ce terme, *d'Esprit*, pour signifier la vertu de la grace qui n'a rien en elle même de corporel & de matériel ; dont l'origine, l'essence & la nature sont infiniment élevées au dessus de nôtre intelligence, aussi bien que les voyes de son operation, & dont pourtant les effets sont incompréhensibles & admirables.

Aprés cela il ne sera pas mal-à-propos de faire voir que par cet Esprit, l'Ecriture n'entend pas une simple action de la Divinité, mais une Personne veritablement subsistente, & que c'est-là le grand mystére qui a été révelé dans les Nouveau Testament.

IV. Il ne sera pas aussi hors de propos de toucher quelque chose de l'Oeconomie des trois Personnes, en montrant qu'elles concourent toutes

trois à l'œuvre de nôtre rédemption. Le Pére, comme le premier auteur de nôtre salut, qui en a formé le dessein de toute éternité, & qui a donné les ordres pour l'exécution. Le Fils, comme Médiateur, qui a repandu son sang pour satisfaire en nôtre place à la Justice Divine, & pour nous mériter le Ciel. Et le Saint Esprit, comme l'auteur de nôtre illumination, de nôtre conversion, & de nôtre Sanctification.

V. Il faut aussi faire voir, que dans l'ordre de cette Oeconomie, c'est le Pére qui envoye le Saint Esprit. A cause dequoy Jesus-Christ dit, *Je prieray le Pére qu'il vous envoye le Saint Esprit*, & ailleurs, *le Saint Esprit*, dit-il, *que je vous envoyeray de par mon Pére*. Saint Paul dans cette même veuë dit, que *Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils en nos cœurs*. Et icy c'est le Pére qui dit, *Je répandray de mon Esprit sur toute chair*; Voyez les autres Passages des Prophétes, où cet Esprit est promis, comme Ezéchiel 36. & Jer. 31.

Passant en suite à la seconde chose, qui est le degré dans lequel Dieu promet de donner son Esprit; il faut remarquer que Dieu ne dit pas simplement, je donneray mon Esprit, mais; *je répandray*. S'il eût dit, *Je donneray*, il n'eût rien promis de nouveau, car il l'avoit desja donné sous le Ministére de la Loy, non seulement entant qu'il accompagnoit la prédication Légale de l'Esprit de servitude, dont parle Saint Paul Rom. 8. Mais aussi parce qu'il avoit donné à ses fidéles & à ses élûs le véritable Esprit d'adoption. Car tous ces beaux mouvemens de piété & de crainte de Dieu, dont nous voyons des exemples dans l'Ecriture du Vieux Testament, ne pouvoient être que des effets de l'Esprit d'adoption. En effet sans la communication de cet Esprit d'adoption, il n'eût

pas

pas été possible que Dieu eût amené ses élûs au salut. Et David lui même Ps. 51. demande à Dieu *l'Esprit Franc*, c'est-à-dire, L'Esprit de liberté, qui est l'Esprit des enfans. *Redonne-moy*, ajoute-t-il encore, *la joye de ton Esprit*. Remarquez ce terme, *de joye* car c'est le caractére de l'Esprit d'adoption: car celuy de servitude ne va pas plus avant que de nous faire crier, *Las moy misérable! qui me delivrera de ce corps de mort?*

Dieu donc dit icy, qu'il répandra son Esprit, ce qui marque une abondante mésure, plus grande sans comparaison que celle que les Israëlites en avoient reçû. Ce qui fait que dans cette comparaison, l'Ecriture nie quelquefois que le Saint Esprit eût été donné aux Anciens, *Le Saint Esprit*, est-il dit en Saint Jean, *n'étoit pas encore donné, parce que Jesus n'étoit pas encore glorifié.* Comme sous le Ministére de Moyse la révélation de la misericorde étoit enveloppée dans celle de la Justice rigoureuse, & la vérité par maniére de dire enterrée dans un tas presque infini d'ombres & de figures, la mesure de l'Esprit de servitude ne pouvoit être que grande à la proportion de la révélation de la Justice, & au contraire la mesure de l'Esprit d'adoption ne pouvoit être que petite à la proportion de la révélation de la miséricordè. L'Esprit de la grace n'étoit donc alors donné, que comme un doux rayon, l'étincelle agréable au milieu d'un grand orage, ou si vous voulez, comme le foible éclat d'une étoile au milieu d'une nuit obscure.

Mais quand Jesus-Christ est venu au monde, ou pour mieux dire, quand il a été élevé en sa gloire, aprés avoir achevé l'œuvre de nôtre rédemption, alors ce n'a plus été cette foible & languissante mesure, mais ç'a été une pleine effusion

de

de l'Esprit. *Je répandray*, dit Dieu, *mon Esprit sur toute chair.* Il étoit bien juste qu'aprés que le grand ouvrage de la propitiation avoit été achevé, Dieu qui avoit flairé une odeur d'appaisement envers les hommes, répandît cette abondante mesure de sa grace sur eux, comme un fruit de la paix qui venoit d'être faite. Il étoit bien juste que les causes funestes pour lesquelles Dieu s'étoit separé de nous, & nous avoit abandonnez en proye aux Démons, que ces causes, dis-je, ayant cessé, Dieu nous donnât des marques pleines de son amour, & de sa reconciliation; or ces marques ne consistent qu'en l'effusion des graces de son Esprit. Il étoit juste que Jesus-Christ étant entré dans la gloire de son triomphe, la Terre se ressentit de ses largesses, A cause de quoy David disoit Ps. 68. *Tu es monté en haut & tu as pris des dons pour les distribuer entre les hommes.* Il étoit juste que le Fils de Dieu, étant sorty de l'œconomie de son abaissement, le Saint Esprit entrât dans la sienne. *Il vous est expedient*, disoit-il lui-même, *que je m'en aille, car si je ne m'en vay le Consolateur ne viendra point à vous : & si je m'en vay, je le vous envoyerai. Dieu*, disoit Saint Pierre Act. 2. *A ressuscité Jesus, & aprés qu'il a été elevé par la droite de Dieu, & qu'il a reçu la promesse du Saint Esprit; il a répandu ce que maintenant vous voyez & oyez.*

Quand à la troisiéme chose qui est l'étenduë de cette effusion du Saint Esprit, elle est marquée en ces termes, *Sur toute chair, sur les serviteurs & sur les servantes.* Surquoy il faut remarquer d'abord, que c'est icy la vocation des Gentils, si souvent prédite dans les Prophétes, *Toute chair*, c'est-à-dire, toutes sortes d'hommes indiféremment, tant les Juifs que les Grecs. *Car en Jesus-Christ* comme dit Saint Paul, *il n'y a ni Juif, ni*

Grec,

Grec, ni Scyte, ni Barbare. La grace étoit auparavant restrainte dans les étroites bornes de la Palestine, mais sous l'Evangile, elle est repanduë par tout. On peut sur ce sujet rapporter trois images. L'une de la lumiére qui éclairoit la seule Terre de Goscen, pendant que les ténébres étoient sur toute l'Egypte, ainsi autre-fois la seule Nation des Juifs étoit participante du Saint Esprit, mais sous Jesus-Christ toute la Terre est devenuë la Goscen de Dieu. La séconde image est celle de la toison de Gédéon, qui avoit reçû seule la rosée du Ciel; maintenant cette rosée est répanduë sur tout le Monde. La troisiéme est celle du Sanctuaire de Jérusalem, qui étoit le seul lieu de la demeure ou de la résidence de Dieu. Mais dans la mort de Jesus-Christ, le voile de ce Sanctuaire a été rompu, & Dieu a répandu sa présence par tout l'Univers.

De plus il faut remarquer ce qu'étoient les Nations, avant que Dieu leur communiquât sa grace; car elles n'étoient toutes, autre chose que chair, c'est-à-dire, non seulement créatures infirmes, denuées de force & d'action, non seulement des hommes ignorans, & qui vivoient dans de profondes ténébres, non seulement des hommes miserables; mais des hommes plongez dans la corruption & dans le péché, car c'est ce que signifie en cet endroit le terme de *chair*.

La Grace de Dieu en se répandant sur les hommes, les a fait cesser d'être chair; car l'Esprit de Dieu change tout ce qu'il touche; c'est le feu de Dieu, lequel tombant sur la victime la consume & l'engloutit. Les Payens reprochoient autréfois aux Chrêtiens par la plume de Celsus „ que „ Jesus-Christ avoit fait une société exécrable, „ car il s'étoit allié avec les pécheurs, les appel- „ lant

„ lant à soy, réjettant au contraire les Justes ;
„ ce qui étoit s'allier non avec la vertu, mais avec
„ le crime. Origene répond à cette cruelle objection, d'une maniére belle & solide „ Il est
„ vray, dit-il, nôtre Jesus n'entre en communion qu'avec des pécheurs & des misérables,
„ il n'appelle à son Alliance que des criminels,
„ mais c'est pour convertir leur crime en innocence, leur misére en gloire, & leurs vices en sainteté. Nous pouvons appliquer cette réponse au sujet dont il s'agit, Dieu repand son Esprit sur toute chair. Quelle étrange societé, direz vous, de l'Esprit avec la chair, de la lumiére du Ciel avec l'horreur de l'enfer, quelle communion y-a-t-il de l'un à l'autre? *Je repons que l'Esprit & la chair s'unissent, non comme deux choses qui subsistent ensemble, mais comme deux choses, dont l'une consume l'autre, comme la lumiére s'unit avec les ténébres pour les dissiper. L'Empire de Dieu avec celuy du Démon pour le renverser, ou si vous voulez, comme l'Arche de l'Eternel avec l'arche de Dagon pour la faire tomber à ses pieds.

Mais avec cela il faut remarquer que Dieu ôte ici toute sorte de différence de Sexe, d'âge, d'état & de condition, soit que ces différences viennent de la nature, soit qu'elles viennent des divers degrez de la société civile, soit enfin qu'elles viennent de l'ordre de l'Eglise. Car il ne se contente pas de dire qu'il répandra de son Esprit sur toute chair, il ajoute, qu'il en féra participans les serviteurs & les servantes, les fils & les filles, les jeunes gens & les vieillards. Autres-fois Dieu donna son Esprit aux septante Juges qui furent choisis d'entre les Chefs des familles d'Israël : Et dans la suite des tems il communiquoit ce même

Esprits aux Prophétes; le commun du peuple, les femmes, les esclaves, les jeunes gens n'en étoient pas d'ordinaire participans. Il veut donc dire ici, qu'il en sera autrement sous l'Alliance de sa grace, car sans faire aucune distinction, son Esprit se répandra sur tous, les plus petits le recevront de même que les plus grands, les jeunes de même que les vieux, les esclaves de même que les libres, les femmes de même que les hommes, telle est la condition de la Grace qu'elle n'a point d'égard à l'apparence des personnes, *en Iesus-Christ*, dit Saint Paul, *il n'y a ni serf, ni franc, ni Iuif, ni Grec, ni Scyte, ni Barbare, car nous sommes tous un en lui*. La raison de cela est, que châque fidéle, quel qu'il soit, a une communion immédiate avec Iesus-Christ, étant joint à lui comme au Chef commun de toute l'Eglise. De-là l'on peut fort bien réfuter l'opinion de ceux de l'Eglise Romaine, qui veulent que le peuple ait une obeïssance aveugle pour les décisions de leurs Pasteurs, qu'ils voyent par leurs yeux, & ayent une dépendance absoluë de leur conduite. Le Prophéte dit ici au contraire, que Dieu donnera son Esprit à tous sans aucune différence, d'où il s'ensuit qu'il les illuminera tous, & les rendra tous capables de juger par eux-mêmes des mystéres de la Religion. Et cela se rapporte à ce qui est dit, Esaye 54. v. 13. *Tous tes enfans seront enseignez de l'Eternel.* Et Iér. 31. 34. *Châcun n'enseignera plus son prochain, ni châcun son frére, car ils me connoîtront tous depuis le plus petit jusqu'au plus grand.* Et ce qui est dit, 1. Iean 2. 27. *L'Onction que vous avez reçuë de lui demeure en vous, & vous n'avez pas besoin qu'on vous enseigne: car l'Onction vous enseigne toutes choses.*

Enfin l'effet que devoit produire cette abondante

dante effusion de graces, est marqué par le Prophéte. *Vos fils & vos filles*, dit-il, *prophétiseront, vos Anciens songeront des songes, & vos jeunes gens verront des visions.* Il est évident qu'il a égard aux principales & solemnelles maniéres, par lesquelles Dieu se manifestoit autre-fois aux hommes, savoir, par la Prophétie, par la vision & par le songe. *S'il y a quelque Prophéte entre vous*, disoit Dieu, Nomb. 12. *Je me ferai connoître par vision, & je parlerai à lui par songe. Dieu*, est-il dit, Job. 33. *parle pour la premiére fois & pour la seconde en songe de nuit, quand un profond sommeil tombe sur les hommes.* Quelque-fois les Prophétes sentoient des agitations extraordinaires de l'Esprit de Dieu qui les saisissoit, & qui les faisoit prédire les choses avenir, leur dictant mêmes jusqu'aux termes, & cette maniére s'appelle, *la Prophétie.* Quelque-fois ils formoient des images extraordinaires dans leur imagination, qui leur représentoit diverses choses, lesquelles leur paroissoient comme présentes pendant que l'extase duroit; & cette maniére s'appelloit, *la vision.* Et quelque-fois enfin il leur envoyoit, lors qu'ils dormoient, des songes surnaturels par lesquels il leur faisoit connoître sa volonté, & cette maniére s'appelloit, *le songe.* Ayant donc égard à ces trois derniéres voyes de communications Divines, le Prophéte dit ici, *Vos fils & vos filles prophétiseront, vos Anciens songeront des songes, & vos jeunes gens verront des visions.*

Au reste il ne faut pas prendre ces paroles à la lettre, comme si en effet dans le tems de l'Evangile, nous avions les mêmes ravissemens, les mêmes extases, & les mêmes songes, qu'on avoit autre-fois; car au contraire, il est certain que toutes ces choses ont cessé, & que l'Esprit de la grace

ce agit sur nous d'une maniére tranquille, douce, & fort approchante de la nôtre. Ces expressions Légales ne sont donc empruntées, que pour nous représenter l'illumination intérieure que Dieu donne à ses vrays fidéles pour leur instruction, pour leur consolation, & pour leur sanctification. Et il ne faut pas trouver étrange que le Prophéte se serve de ces termes tirez de l'usage de son tems; car c'est assez l'ordinaire des Prophétes de représenter les choses de la nouvelle Alliance, par des expressions empruntées de l'ancienne. *Ainsi Jéremie dit, que *Dieu écrira sa Loy en nos cœurs*, par rapport à ce qu'il l'écrivit autre-fois *sur des Tables de pierre*. Ainsi Malachie dit que, *depuis le Soleil levant jusqu'au Soleil couchant, on offriroit en tous lieux le parfum à Dieu, & une oblation pure*. Et je ne say combien d'autres exemples qu'on pourroit mettre en avant.

On voit ici combien est vain & plein de présomption le réproche que ceux de l'Eglise Romaine nous font, que parmi nous, les Tailleurs & les Cordonniers, les Serviteurs & les Servantes, sont les Docteurs, & que selon nos principes, ils reçoivent de Dieu les mêmes lumiéres, qu'avoient autre-fois les Augustins, les Ambroises, & les Hierômes. J'avouë que c'est une calomnie, de nous imputer que nous attribüions la même clarté de connoissance, la mesme étenduë, & le même degré de lumiére à nos serviteurs & à nos servantes, qu'avoient autre-fois les Ambroises, les Hiérômes, & les Augustins, nous savons que la mesure des dons de Dieu est fort différente dans ses fidéles, tous ne sont pas éclairez d'une même maniére, tous ne sont pas Docteurs. Mais nous disons pourtant, & nous le disons avec joye, que Dieu communique son Esprit aux plus

simples; & en cela nous nous glorifions en la grâce de Dieu, & nôtre gloire est fondée sur ses promesses, *Je répandrai*, dit-il, *de mon Esprit sur les Serviteurs & sur les Servantes.* Nous ne reconnoissons pas parmi nous d'Enthousiasme, nous ne prétons pas les paroles de cette Prophétie à la lettre, mais si faut-il nécessairement qu'elles ayent un sens, & on ne leur en sauroit donner aucun, si l'on n'avouë que l'Esprit de Dieu est communiqué aux plus petits, aussi bien qu'aux plus grands, aux plus simples, aussi bien qu'aux plus élevez.

La quatriéme Partie de ce Texte contient le caractére qui doit suivre ce grand & terrible Jour du Seigneur: *Il aviendra*, dit le Prophéte, *que quiconque invoquera le Nom du Seigneur sera sauvé.* Je ne dirai point qu'ici, comme en plusieurs autres endroits de l'Ecriture, *le Nom du Seigneur*, signifie le Seigneur luy-même ; c'est une chose qu'on pourroit justifier par un nombre presque infini d'exemples. Mais il n'est pas nécessaire d'insister sur cela; il est plus important de remarquer que par l'invocation du Nom du Seigneur, le Prophéte entend ici en général, toutes les parties du culte de la Religion que nous rendons à Dieu, l'adoration, le recours, la confiance, l'obeïssance, la foy, la charité, &c. La raison de cela est donc, l'une, que l'on n'invoque que celui que l'on reconnoît pour son Dieu, & par conséquent, que l'on adore, que l'on craint, & en qui l'on se confie, & à qui l'on obeït. De sorte que marquer l'invocation, c'est marquer par une conséquence naturelle, une entiére & pleine communion avec Dieu. La seconde raison est, que l'acte même de l'invocation comprend & enferme

en

en soi tous les autres actes du culte religieux; car celui qui invoque Dieu comme il faut, s'humilie profondément devant lui, reconnoît sa puissance, adore sa Majesté, croit en ses promesses, se confie en sa bonté, craint ses jugemens, espére en sa miséricorde, l'aime & l'honore comme son vrai Dieu & Sauveur.

D'ici l'on voit manifestément combien les idées de l'Ecriture Sainte sont éloignées de celles de l'Eglise Romaine, puis que pour nous représenter toute l'étenduë du culte religieux que nous devons à Dieu, l'Ecriture se contente de dire, *Invoquer le Nom de Dieu*; ce qui suppose que l'invocation est inséparable des autres parties de la Religion, & que l'on ne peut invoquer que celui que l'on adore, & en qui on met sa confiance, en un mot celui qu'on reconnoît comme son Dieu. L'Eglise Romaine au contraire détache tellément l'invocation des autres actes de Religion, qu'elle veut qu'on puisse invoquer les créatures; de sorte qu'à son conte on ne sauroit dire, *Invoquer*, pour signifier toutes les fonctions du culte Religieux; car elle fait deux sortes d'invocation, l'une Souvéraine, & l'autre subalterne, l'une premiére & indépendante, & l'autre inférieure.

Il ne faut pas oublier aussi de rémarquer, que l'Ecriture se sert sur ce sujet de deux sortes d'expressions: car quelque-fois elle dit *que nous invoquons le Nom de Dieu*, & quelque-fois, *que le Nom de Dieu est invoqué sur nous*. Ces deux expressions au fond reviennent à la même chose, mais pourtant elles forment des idées différentes. Invoquer le Nom de Dieu, c'est se mettre sous sa protection, c'est l'appeller à nôtre aide, c'est récourir à son secours. Le Nom de Dieu être invoqué sur

ſimples ; & en cela nous nous glorifions en la grace de Dieu, & nôtre gloire eſt fondée ſur ſes promeſſes, *Ie repandrai*, dit-il, *de mon Eſprit ſur les Serviteurs & ſur les Servantes.* Nous ne reconnoiſſons pas parmi nous d'Enthouſiaſme, nous ne prénons pas les paroles de cette Prophétie à la lettre, mais ſi faut-il néceſſairement qu'elles ayent un ſens, & on ne leur en ſauroit donner aucun, ſi l'on n'avouë que l'Eſprit de Dieu eſt communiqué aux plus petits, auſſi bien qu'aux plus grands, aux plus ſimples, auſſi bien qu'aux plus élevez.

La quatriéme Partie de ce Texte contient le caractére qui doit ſuivre ce grand & terrible Jour du Seigneur. *Il aviendra*, dit le Prophéte, *que quiconque invoquera le Nom du Seigneur ſera ſauvé.* Je ne dirai point qu'ici, comme en pluſieurs autres endroits de l'Ecriture, *le Nom du Seigneur*, ſignifie le Seigneur luy-même ; c'eſt une choſe qu'on pourroit juſtifier par un nombre preſque infini d'exemples. Mais il n'eſt pas néceſſaire d'inſiſter ſur cela ; il eſt plus important de remarquer que par l'invocation du Nom du Seigneur, le Prophéte entend ici en général, toutes les parties du culte de la Religion que nous rendons à Dieu, l'adoration, le recours, la confiance, l'obeïſſance, la foy, la charité, &c. La raiſon de cela eſt donc, l'une, que l'on n'invoque que celui que l'on reconnoît pour ſon Dieu, & par conſequent, que l'on adore, que l'on craint, [illegible] qui l'on ſe confie, & à qui l'on obeï[illegible] que marquer l'invocation, c'eſt [illegible] conſéquence naturelle, un[illegible] munion avec Dieu. [illegible] l'acte même de l'[illegible]

en soi tous les autres actes du culte religieux; Car celui qui invoque Dieu comme il faut, s'humilie profondément devant lui, reconnoît sa puissance, adore sa Majesté, croit en ses promesses, se confie en sa bonté, craint ses jugemens, espére en sa miséricorde, l'aime & l'honore comme son vrai Dieu & Sauveur.

D'ici l'on voit manifestément combien les idées de l'Ecriture Sainte sont éloignées de celles de l'Eglise Romaine, puis que pour nous représenter toute l'étenduë du culte religieux que nous dévons à Dieu, l'Ecriture se contente de dire, *Invoquer le Nom de Dieu*; ce qui suppose que l'invocation est inséparable des autres parties de la Religion, & que l'on ne peut invoquer que celui que l'on adore, & en qui on met sa confiance, en un mot celui qu'on reconnoît comme son Dieu. L'Eglise Romaine au contraire détache tellément l'invocation des autres actes de Religion, qu'elle veut qu'on puisse invoquer les créatures; de sorte qu'à son conte on ne sauroit dire, *Invoquer*, pour signifier toutes les fonctions du culte Religieux; car elle fait deux sortes d'invocation, l'une Souveraine, & l'autre subalterne, l'une premiére & indépendante, & l'autre inférieure.

Il ne faut pas oublier aussi de rémarquer, que l'Ecriture se sert sur ce sujet de deux sortes d'expressions: car quelque-fois ... *que nous invoquons le Nom* ... & ... *, que le Nom de Dieu est* ... expressions au fond r... mais pourtant elles ... Invoquer le N... sa protec- ... est récourir ... invoqué sur nous,

nous, c'est être appellez du Nom de Dieu, comme son Peuple, sa famille & ses enfans qui lui appartiennent, & dont il s'est déclaré le protecteur. Cette derniére expression marque sa communion & son Alliance avec nous, & la premiére signifie nôtre récours actuel à la protection de sa miséricorde.

Mais pourquoi le Prophéte attribuë-t-il ici le salut à l'invocation du Nom de Dieu? Pourquoi ne se contente-t-il pas de dire que, quiconque invoquéra le Nom du Seigneur sera exaucé, sera protégé, obtiendra sa bénédiction, &c. Je réponds que c'est parce qu'il s'agit ici de la Nouvelle Alliance; laquelle formellément & précisément propose le salut aux hommes, sans voile, sans figure, & sans énigme, par opposition à l'Alliance Ancienne, qui proposoit une Terre de Canaan, & des bénédictions temporelles. L'Evangile nous parle clairément du salut, c'est-à-dire de la félicité éternelle que nous dévons attendre aprés la mort. *Qui croira*, dit Jesus-Christ, *& sera baptisé, celui-là sera sauvé. Croy*, disoit Saint Paul au Geolier de Philippes, *& tu seras sauvé*. Ce ne sont plus des faveurs & des bénédictions temporelles, mais une vie céleste & éternelle que l'Evangile nous met en avant. Il nous la répréſente même sous le titre, *de salut*, afin de nous avertir de la malheureuse condition où nous sommes naturellément; & de mettre de la différence entre nôtre condition & celle des Anges, car les Anges vivent, mais ils ne sont point sauvez. La vie que Jesus-Christ nous apporte, nous trouve abîmez dans la mort, perdus en nous-mêmes, enfans d'ire & de malédiction; il nous la donne donc, non simplement sous le titre, *de vie*, mais sous le titre, *de salut*.

Mais pourquoi, direz-vous encore, le Prophéte employe-t-il le mot de, *Quiconque, invo-*

quera le Nom du Seigneur sera sauvé. Ie répons que c'est pour deux raisons, qui ont du rapport avec les deux égards sous lesquels nous avons considéré la grande & terrible journée du Seigneur. Nous avons dit, que cette journée étoit celle de la vocation des Gentils d'une part, & de la réjection des Iuifs incrédules de l'autre. Dans la vuë de ce premier égard, c'est-à-dire, de la vocation des Gentils, le Prophéte dit, *Quiconque invoquera*; comme s'il disoit, de quelque sang, de quelque condition, de quelque langue que soit un homme, soit-il enfant de Cham ou enfant de Iaphet, soit-il Grec, soit-il Romain, de quelque Nation & de quelque endroit qu'il soit, il n'importe, pourvû qu'il invoque le Nom du Seigneur, il sera sauvé. En ce jour-là on ne demandera pas à un homme, d'où es-tu, quel est ton païs & ton parentage? Mais on lui demandera seulement, invoques-tu le Nom du Seigneur? Là seront reçûs, les Mores, & les Babyloniens, les Asiatiques & les Européens, les Grecs & les Barbares, la foy anéantira toutes les différences & une même invocation suffira pour un même salut.

Dans la vuë du second égard, je veux dire de la réjection des Iuifs, le Prophéte veut donner à entendre qu'il y aura encore quelques réchapez, quelques tisons retirez de l'embrasement, Dieu, dit-il, déployera à la verité sa colére d'une maniére sanglante & terrible, mais pourtant ils ne seront pas tous envéloppez dans une même vangéance. Il se fera une séparation, & il y aura un résidu selon l'élection de grace, & à mésure que l'épée de Dieu rétranchera ces ingrats & ces rébelles, ce méchant Peuple qui l'a tant des-honoré, les bras de sa miséricorde seront pourtant ouverts pour tous ceux qui s'y jetteront. *Quiconque invoquera le Nom du Seigneur sera sauvé.*

CHAPITRE XV.

De l'Oracle qui est contenu dans le Livre du Prophéte Amos.

CEt Oracle se trouve au Chap. 9. v. 11. *En ce tems-là je reléveray le Tabernacle de David qui sera cheu, & reclorray les bréches que y sont, & rédresseray ses ruïnes: & les réedifieray comme il étoit és jours anciens*, &c.

Ce Passage est allegué par Saint Jaques Act. 15. pour prouver la vocation des Gentils. Et en effet elle y est manifestement marquée. Car il est dit, *que Dieu retablira le Tabernacle de David, afin qu'ils possédent le reste de l'Idumée, & toutes les Nations sur lesquelles le Nom de Dieu est réclamé*, ce qui signifie que les Nations seront soûmises au Régne du Messie. On pourroit trouver étrange que Saint Jaques ne rapporte pas, ce semble, les paroles d'Amos; car dans Amos il y a, *Afin qu'ils possédent les restes d'Idumée en toutes les Nations*, au lieu que Saint Jaques dit, *Afin que le residu des hommes cherche le Seigneur, & toutes les Nations.*

Mais il faut savoir que Saint Jaques, selon la coûtume des autres Apôtres, a suivi la version des Septante, qui porte formellement, ὅπως ἂν ἐκζητήσωσιν οἱ κατάλοιποι τῶν ἀνθρώπων τὸν Κύριον καὶ πάντα τὰ ἔθνη.

CH,

CHAPITRE XVI.

Des Oracles conténus dans le Livre de Michée le Prophéte.

LE premier Oracle se trouve au Chap. 4. vers. 1, 2, 3. *Mais il aviendra és derniers jours que la Montagne de la Maison de l'Eternel séra affermie au sommet des Montagnes, & elle sera élevée par dessus les côtaux : & les Peuples y abordéront : Et plusieurs Nations iront, & diront, vénez, & montons à la Montagne de l'Eternel, & à la Maison du Dieu de Jacob : & il nous enseignéra touchant ses voyes : & nous cheminérons par ses sentiers : car la Loy sortira de Sion, & la parole de l'Eternel de Jérusalem. Il exercéra Gouvernement parmi plusieurs Peuples, & redarguera les fortes Nations jusques bien loin : & elles forgéront leurs épées en hoyaux, & leurs halébardes en serpes : une Nation ne lévéra plus l'épée contre l'autre & ne s'adonnéront plus à la guerre.*

Le Prophéte aprés avoir prédit la destruction de Jérusalem par les Babyloniens dans les Chapitres précedens, maintenant il prédit l'exaltation de l'Eglise sous le Régne du Messie. Il marque I. l'affermissément de la Maison de l'Eternel, c'est-à-dire, de son Eglise. II. La vocation des Gentils III. que cette vocation se féra par la prédication, que des Juifs féront aux Nations, du vrai Dieu. *La Loy*, dit-il, *sortira de Sion, & la parole de l'Eternel de Jérusalem.* IV. Le Régne du Messie sur les Peuples, les mainténant dans une paix profonde. V. Il faut rémarquer que cette Prophétie, de même que les autres, doit avoir eû son accomplissément dans le période de tems qui a

 suivi

suivi la séconde captivité du Peuple de Dieu, savoir celle de Babylone.

Le sécond Oracle du Livre de Michée est au Chap. 5. vers 2. *Mais toy Beth-lehem de dévers Ephrat, petite pour être entre les milliers de Iuda: de toi me sortira quelcun pour être Dominateur en Israël: & ses issües sont des jadis, dés les jours éternels.*

Saint Matthieu Ch. 2. cite ce passage, & l'applique à la naissance de Jesus-Christ. Il-y-a quelque diversité entre son allégation & les termes du Prophéte, bien qu'il n'y en ait aucune à l'égard du sens. Lisez pour cela Spanheim *Dubiorum Evangelicorum*, tom. I.

Quant à la chose même, il est clair par la lecture de ce Prophéte que son dessein est de consoler les Juifs, contre la grande désolation qu'ils devoient souffrir de la part des Babyloniens, & que la consolation qu'il leur donne, est tirée de ce que Dieu leur devoit envoyer le Messie, aprés les avoir retirez de cette captivité. I. Il marque le lieu de sa naissance, savoir, *Bethlehem.* II. Il marque la fin ou la destination pour laquelle il viendra, savoir, *pour être Dominateur sur Israël*, c'est-à-dire sur l'Eglise. III. Il designe sa nature divine, & la Majesté ineffable de sa Personne. *Ses issües*, dit-il, *sont dés jadis, dés les jours éternels.* IV. Il désigne la fermeté & l'éternité de son Régne: *Il se maintiendra & gouvernera par la force de l'Eternel son Dieu.* V. Il marque enfin l'étenduë de son Régne: *Il sera*, dit-il, *magnifié jusqu'au bout de la Terre.*

Dans le Chap. 7. sur la fin, le Prophéte rétouche encore cette vocation des Gentils, & ce Régne du Messie, avec une particuliére explication de la nature de l'Alliance de Grace, qui consiste

fiste en l'exercice de la miséricorde de Dieu, qui nous pardonne nos péchez.

CHAPITRE XVII.

De l'Oracle conténu au Livre de Sophonie le Prophéte.

CEt Oracle se trouve au Chap. 3. vers 9. *Mêmes alors je changeray aux Peuples leurs lévres, lès rendant pures : afin qu'eux tous invoquent le Nom de l'Eternel, pour le servir d'une méme épaule.*

Sur la fin de ce Chapitre le Prophéte promet visiblément la vocation des Gentils, & il n'y a rien de particulier à rémarquer.

CHAPITRE XVIII.

De l'Oracle conténu au Livre du Prophéte Aggée.

CEt Oracle se trouve au Chap. 2. verf. 6. 7. 8. & 9. *Ainsi a dit l'Eternel des armées, Encore une-fois, qui séra dans peu de tems, j'émouvray les Cieux & la Terre, la Mer & le Sec. Et j'émouvray toutes les Nations, afin que les desirez d'entre toutes les Nations viennent : & rempliray cette Maison icy de gloire, a dit l'Eternel des armées. L'argent est à moy, & l'or est à moy, dit l'Eternel des armées. La gloire de cette derniére Maison icy sera plus grande que celle de la premiere, a dit l'Eternel des armées, & mettray la paix en ce lieu cy, dit l'Eternel des armées.*

L'Apôtre Saint Paul Hebr. 12. allégue cet Ora-

cle, & l'applique au tems de l'Evangile avec beaucoup de raison. En effet il faut considérer I. qu'Aggée prophétisoit au tems que Zorobabel & les autres Juifs, qui étoient révénus de la captivité de Babylone, rébâtissoient le Temple de Jérusalem.

II. Il faut rémarquer par conséquent que ces paroles, *j'émouvray encore une fois le Ciel & la Terre*, ne peuvent pas être rapportées à la delivrance de Babylone, puis qu'elle étoit des-ja faite, ni au rebastiment du Temple, qui étoit desja achevé. D'où il s'ensuit qu'il faut les rapporter à quelque autre chose qui est arrivée pendant le tems que ce nouveau Temple a subsisté. C'est ce qui paroît par le vers. 3. de ce Chapitre, & par toute la suite du discours. *Qui est celuy*, dit le Prophéte, parlant à Zorobabel, & à Jehosçuah Souverain Sacrificateur, *qui est démeuré de reste d'entre vous, lequel ait vû cette Maison en sa premiére gloire; étoit elle comme vous la voyez maintenant? n'est-elle pas comme un rien au prix de celle-là?* En suite de cela il les console & les assûre de l'assistance de Dieu, puis il ajoute les paroles de nôtre Oracle. Son dessein donc a été de comparer le sécond Temple avec le prémier, & de leur dire, que quoy que ce dernier semblât peu de chose, au prix de l'autre qui étoit beaucoup plus magnifique, si est-ce pourtant que ce sécond seroit beaucoup plus glorieux que le premier. D'où il s'ensuit que quelque sens qu'on puisse donner à cet Oracle, il faut nécessairément réconnoître qu'il a desja été accomply, parce que ce sécond Temple, cette séconde Maison de Dieu, ne subsiste plus maintenant, & que quand, selon la pensée des Juifs, leur pretendu Messie viendroit & rebastiroit le Temple de Jérusalem, ce ne séroit plus la séconde Maison,

son, c'en seroit une troisiéme. Car par la même raison que le Temple rebasti, comparé avec celuy de Salomon est appellé une séconde Maison, si on le rébastissoit encore une autre-fois aprés la séconde destruction qui a été faite, il faudroit l'appeller une troisiéme Maison. Je dis même qu'il le faudroit par une plus forte raison, qu'entre la premiére destruction qui en fut faite par Nebucadnetzar, & le rebastiment qu'Esdras & Zorobabel en firent, il n'y eut que septante ans de distance, outre que les fondemens & les masures y étoient encore. Au lieu qu'entre la séconde destruction qui en a été faite par les Romains, & le rébastiment que le prétendu Messie des Juifs en pourroit faire, quand même cela arrivéroit aujourd'huy, il y auroit plus de seize cens ans, sans dire qu'il n'en reste plus aujourd'huy, ni fondément, ni trace, ni masure. Cet Oracle donc regardant précisément la séconde Maison, & non une troisiéme, doit nécessairément avoir eû son accomplissément.

III. La même chose paroît par le terme dont le Prophéte se sert pour marquer ce sécond Temple, par opposition au premier. Car il ne se contente pas de dire, *Cette Maison-cy*, mais il dit, *Cette derniére Maison-ci*, d'où l'on peut facilement conclurre que Dieu ne réconnoît pour siennes que deux Maisons, l'une, qu'il appelle *la premiére* qui fut bâtie par Salomon, & l'autre, rébastie par Esdras & Zorobabel, qu'il nomme, *la derniere*, excluant par cette expression tout autre nouveau Temple qui lui pourroit être rébasti, ou pour mieux dire, nous faisant voir ce que l'effet a jusqu'icy bien confirmé, qu'aprés la séconde destruction arrivée par les Romains, ce Temple ne dévoit plus être remis sur pied. Je conclus donc

donc invinciblement qu'il faut que cet Oracle *ait* été accomply, de quelque maniére qu'on l'entende, puisque le temps de son accomplissément est passé, & qu'il n'y aura plus de Maison de Dieu en Jérusalem, sur laquelle on puisse justifier *la* Prédiction du Prophéte.

IV. Il faut rémarquer que ces mots, *Encore une fois, & j'émouvray le Ciel & la Terre*, ne peuvent raisonnablement signifier que l'établissément d'une nouvelle Alliance, par opposition à la premiére, en laquelle Dieu émut véritablément le Ciel & la Terre, par tant de merveilles dont il luy pleut d'accomplir la délivrance des Israëlites hors d'Egypte, la publication de la Loy sur Sinaï, & la conqueste de la Terre de Canaan; *Encore une fois* donc *j'émouvray le Ciel & la Terre*, veut dire; encore une fois, & je feray la même chose que je fis autrefois, je délivreray mon Peuple, j'établiray une nouvelle Loy, je leur préparéray une nouvelle Canaan; & je le féray d'une maniére grande qui intéressera le Ciel & la Terre. Or qu'est-ce que cette nouvelle délivrance, cette nouvelle Loy, cette nouvelle Canaan, si ce n'est l'Evangile qui nous a été apporté par Jesus-Christ.

V. Le Prophéte ne se contente pas de dire, *Encore une fois & j'émouvray les Cieux & la Terre*, &c. Il marque formellément que cela devoit arriver bientôt, *Encore une fois*, dit-il, *qui sera en peu de tems.* Or cela fait voir que l'accomplissément en dévoit être dans ce période de tems qui dévoit suivre immédiatément la délivrance de la captivité de Babylone, & que cela ne pouvoit point être rétardé jusqu'aprés une troisiéme servitude, & une troisiéme délivrance; ce qui fait voir qu'il faut nécessairément que cet Oracle soit accomply,

puis

puis que les Juifs sont aujourd'huy sous une troisiéme captivité, savoir celle sous laquelle les Romains les mirent, & dont ils n'ont pas encore été délivrez. D'ailleurs depuis la Prophétie d'Aggée jusques à maintenant, il s'est écoulé plus de vingt siécles, comment donc Dieu auroit-il pû dire que cela arrivéroit en peu de tems; si cette Prophétie régardoit le prétendu Messie des Juifs qui n'est pas encoré vénu, & dont il-y-a de l'apparence qu'ils l'attendront long-tems inutilément. Si l'on compare cet Oracle avec celui de Balaam, on trouvera que depuis Balaam jusqu'à David, auquel les Juifs rapportent les paroles de Balaam, il y eut beaucoup moins de tems qu'il n'y en a eû depuis Aggée jusqu'à nous, & pourtant Balaam disoit. *Je le voy, mais non pas de prés*, & Aggée au contraire dit, *Encore une fois, qui sera dans peu de tems.*

VI. Dieu promet icy la vocation des Gentils, *J'émouvray*, dit-il, *toutes les Nations, afin que les desirez d'entre toutes les nations viennent.* Or qui ne voit que ce caractére régarde non seulement le tems du Messie, mais aussi qu'il régarde précisément le tems de la prédication de l'Evangile de Jesus-Christ. Car si la vocation des Gentils, qui est prédite par Aggée & par les autres Prophétes, n'est pas celle que Jesus-Christ a faite, quelle sera-t-elle donc? puis que par la vocation de Jesus-Christ, les Idoles & les faux Dieux des Payens ont été détruits & ne subsistent plus, & le vray Dieu de Moyse, Créateur du Ciel & de la Terre a été reconnu.

VII. Dieu dit que *la gloire de cette Maison* que Zorobabel avoit rébastie *dévoit étre plus grande que celle de la premiére.* Comment cela se peut-il dans le sens des Juifs? La premiére Maison avoit eû

ces avantages-cy. I. La nuée, qui est appellée *la gloire de l'Eternel*, l'avoit remplie, & Dieu lui même, par ce Symbole, en avoit pris possession. II. Dieu y rend ses Oracles par l'Urim, & le Tummim. III. L'Arche de l'Alliance y étoit. IV. Il-y-avoit aussi les Tables de la Loy, écrites de la propre main de Dieu. V. Là étoit aussi la Cruche d'or, remplie de cette même manne qui étoit tombée au désert. VI. Là étoit encore la Verge d'Aaron qui avoit fleury. VII. Selon les Rabbins le feu du Ciel y tomboit sur les victimes pour les consumer. VIII. La magnificence & la richesse des bâtimens & des utenciles y étoit incomparable. Il n'y eut rien de tout cela dans le sécond Temple, si vous en exceptez peut-être la magnificence du bâtiment & la richesse des utenciles, qui fut du tems d'Hérode le Grand, bien que selon toutes les apparences cela n'égalât pas la pompe & les richesses du Temple de Salomon. Quoy qu'il en soit les Juifs ne sauroient dire, que la gloire de cette séconde Maison n'ait toûjours été beaucoup au dessous de celle de la premiére. Il n'y peut donc avoir qu'une seule chose qui a rélevé cette derniére Maison sur l'autre, mais qui l'a rélevée si fort, que tous les autres avantages que je viens de marquer y ont été engloutis; c'est que pendant le tems de sa durée, le Messie, le Maître & le Seigneur du Temple, le Fils de Dieu, le Créateur de l'Univers est vénu au Monde, qu'il a honoré cette Maison de son entrée, & de sa présence, & qu'elle n'a terminé sa durée que par l'établissément de la nouvelle Alliance, & par la vocation des Gentils; pendant qu'elle a été débout Dieu a fait la paix avec les hommes, le péché a été consommé, & la Justice des Siécles ramenée au Monde.

CH.

CHAPITRE. XIX.

Des Oracles conténus au Livre de Zacharie le Prophéte.

LE premier Oracle de ce Livre se trouve au Ch. 2. qui est tout Prophétique, mais parce qu'on en peut trouver l'explication fort précise & juste, dans les Théses de M. de la Place, *De Christo*, nous n'en dirons rien pour mainténant, renvoyant là les Lecteurs.

Le second Oracle du Livre de Zacharie est au Chap. 6. v. 12. & 13. *Ainsi a parlé l'Eternel des armées, disant, voici un homme duquel le nom est Germe, qui germera de dessus soy, & rèbâtira le Temple de l'Eternel. Voire lui-même bâtira le Temple de l'Eternel: & lui-même sera rempli de Majesté, & sera assis & dominéra sur son Thrône, & il sera Sacrificateur, étant sur son Trône, & il y aura conseil de Paix entre les deux.*

Dés le Chapitre troisiéme le Prophéte avoit prédit à Jehosçuah la vénuë du Messie sous le nom de *Germe*. Ici il répete la même chose, & s'étend sur deux avantages que le Messie devoit avoir. L'un, qu'il dévoit rébâtir le Temple de l'Eternel; & l'autre, qu'il y dévoit être Roy & Sacrificateur tout ensemble; ensuite dequoi au verf. 15. il parle de la vocation des Gentils.

Le troisiéme Oracle du Livre de Zacharie est au Chap. 9. v. 9. & 10. *Egaye-toy grandement, fille de Sion, jette cris d'éjouïssance, fille de Iérusalem: voici, ton Roi viendra à toi, étant juste, & qui se garantit par soy-même, abjet & monté sur un âne: & sur*

un

un ânon poulin d'ânesse. Et de fait je retrancheray d'Ephraim le chariage, & de Jerusalem les chevaux, & l'arc de bataille ne sera plus, & le Roy ne parlera que de paix aux Nations: & sa Seigneurie sera depuis une mer jusques à l'autre, & depuis le Fleuve jusques aux bouts de la Terre.

Dans le Chap. 8. sur la fin, le Prophéte marque la vocation des Gentils. Il faut rémarquer que cet Oracle, comme tous les précédens, régarde le tems qui dévoit suivre immédiatement la délivrance de Babylone, & qu'il n'est pas possible de l'entendre d'une autre période de tems, comme il paroît par la lecture de tout le Livre. Or cela posé, je dis que cette Prophétie ne sauroit être entenduë d'autre que de Jesus-Christ. I. Parce que les Juifs depuis la captivité de Babylone n'ont pas eû de Roy jusqu'à un certain Aristobulus, cent quatre ans avant la naissance de Jesus-Christ, & celuy-là même, avec les autres qu'ils eurent ensuite furent des scélérats abymez dans les vices, odieux au Peuple, méprisables & indignes d'être prédits & marquez par des Prophéties; d'où il s'ensuit que cette prédiction-cy ne peut régarder que le Messie. II. Il s'agit d'un Roy juste, ce qui ne peut de même régarder que le Messie. III. Il s'agit d'un Roy qui dévoit se garantir ou se délivrer par soy-même, ce qui ne se peut dire d'aucun Roy temporel, car ils employent leurs armes. IV. Il s'agit d'un Roy qui dévoit être abject, ce qui ne convient pas à la magnificence des Roys terrestres. V. En particulier la marque qui dévoit faire connoître ce Roy, est qu'il dévoit faire son entrée monté sur le poulain d'une ânesse; ce qui ne se trouve qu'en Jesus-Christ; car les autres Roys font leurs entrées sur des chars de triomphe. VI. Ce Roy dévoit parler

de

de paix aux Nations, ce qui marque la vocation des Gentils qu'un seul Jesus-Christ a faite. VII. Ce Roy devoit régner sur toute la Terre depuis une mer jusqu'à l'autre, & depuis le Fleuve jusqu'aux bouts de le Terre. Tout cela fait voir évidemment que cet Oracle est de Jesus-Christ.

Le quatriéme Oracle du Livre de Zacharie est au Ch. 11. v. 12. & 13. *Et je leur dis, s'il vous semble bon, donnez-moi mon salaire: ou sinon cessez: lors ils peserent mon salaire, assavoir, trente piéces d'argent. Et l'Eternel me dit, jette-les-là pour un potier, c'est le prix honorable, auquel je suis taxé par eux: lors je pris les trente piéces d'argent, & les jettai en la maison de l'Eternel, pour un potier.* Cet Oracle des trente piéces d'argent est allégué par Saint Matthieu. Voyez-en l'explication dans Spanheim, *in Dubiis Evangelicis.*

Le cinquiéme Oracle du Livre de Zacharie est au Ch. 13. v. 7. *Frappe le Berger & les brebis s'écarteront.* Ces paroles sont appliquées à Jesus Christ, Matth. 26. Elles sont expliquées dans le même Spanheim.

CHAPITRE XX.

Des Oracles contenus dans le Livre de Malachie le Prophéte

LE premier Oracle de ce Livre est au Chap. 1. v. 11. *Depuis le Soleil levant jusques au Soleil couchant, mon Nom sera grand entre les Nations, & on offrira en tout lieu parfum à mon Nom, & oblation pure: car mon Nom sera grand entre les Nations, a dit l'Eternel des armées.*

Dans

Dans ce Chapitre Dieu fait deux choses, il se plaint du Peuple des Juifs qui avoit mal observé sa Religion, & ensuite il promet la vocation des Gentils, & l'établissément de son service spirituel parmi les Nations. Il n'y a rien de rémarquable dans cet Oracle, si ce n'est que pour expliquer son culte spirituel, il se sert des termes empruntez du culte Légal, disant, *qu'on lui offrira parfum en tous lieux, & oblation pure.* C'est ce que je rémarque contre ceux de l'Eglise Romaine qui pretendent se servir de ce passage pour prouver le Sacrifice de la Messe. Mais il n'y a rien de si ordinaire dans l'Ecriture que cette application de termes, ou des expressions Légales au culte Evangélique.

Le second Oracle du Livre de Malachie est au Ch. 3. dans lequel le Prophéte marque formellément trois importantes choses. L'une, la venuë de Jean Baptiste qu'il appelle, *le Messager de Dieu.* Car il faut rémarquer que c'est Dieu qui parle en ces paroles, *Voici, je m'en vais envoyer mon Messager, & il accoûtrera le chemin devant moi, & incontinent le Seigneur que vous cherchez, entréra en son Temple, & le Messager de l'Alliance, lequel vous souhaittez, voici, il vient, a dit l'Eternel des armées.* &c. puis qu'il est dit formellément à la fin du verset, que c'est ce *qu'a dit l'Eternel des armées.* Or c'est ce qu'il faut exactément rémarquer pour prouver la Divinité de Jesus-Christ. Car celui devant qui Jean Baptiste est vénu pour lui préparer le chemin, c'est Jesus-Christ, selon les Evangélistes; & pourtant ici c'est *l'Eternel des armées* qui dit, *Voici, j'envoye mon Messager,* &c. D'où il s'ensuit que Jesus-Christ est l'Eternel des armées.

La

La séconde chose que fait le Prophéte c'est de marquer la venuë du Messie, mais à qui il donne trois titres. I. dit-il, *le Seigneur que vous cherchez*, c'est-a-dire le Messie qui vous a été promis, & que vous attendez. D'où l'on peut encore conclurre la Divinité de Iesus-Christ, car il ne peut être Seigneur de l'Eglise, s'il n'est Dieu. II. Il l'appelle *le Messager de l'Alliance*, ou pour mieux traduire *l'Ange de l'Alliance*, par rapport ou allusion manifeste à l'ancien Ange, dont Dieu se servit dans la prémiére Alliance, & qui est appellé, *l'Ange de la face de Dieu*. III. Il dit que c'est celuy que l'Eglise souhaite, *Celuy*, dit-il, *que vous souhaitez*, c'est-à-dire l'objet du désir universel de toute la nature, celui aprés léquel toute l'Eglise soûpiroit. Aprés cela il dit qu'il *entréra en son Temple*, c'est-à-dire dans ce second Temple, rébâti par Esdras & Zorobabel. Car cet Oracle a un manifeste rapport à celuy d'Aggée, que nous avons expliqué. Et c'est en partie en cette entrée du Messie au second Temple, que dévoit consister la gloire de la séconde Maison. Or de là il paroît évidemment qu'il faut que cet Oracle ait été déja accompli, puisque le sécond Temple, le Temple de Malachie n'est plus.

La troisiéme chose que le Prophéte fait, c'est de marquer que la journée du Messie séroit grande & terrible, & que peu de gens pourroient subsister devant lui. *Qui pourra*, dit-il, *porter le jour de sa venuë*, &c. C'est cette grande séparation des bons & des méchans que le Messie devoit faire comme nous l'avons déja rémarqué dans plusieurs Oracles, & particulierement dans celui du septiéme d'Esaye.

Le troisiéme Oracle du Livre de Malachie se trouve

ve au Ch. 4 où le Prophéte réprend encore le discours de ce grand jour de séparation & de jugément que le Messie dévoit faire dans son prémier avénement, & il prédit la réjection des Juifs incrédules, & la bénédiction de Dieu, & l'illumination du Messie, sur ceux d'entre les Juifs qui se convertiront à lui. Au reste comme êtant le dernier des Prophétes qui voyoit Jesus-Christ de plus prés, il l'appelle, *le Soleil de Justice*. I. parce qu'il dévoit dissiper cette noire & obscure nuit de la condamnation des hommes, & répandre par tout la justification & la paix de Dieu. II. *Soleil de Justice*, c'est-à-dire, Soleil de miséricorde qui dévoit répandre sur toute la Terre, la miséricorde du Pére. III. *Soleil de Justice*, qui devoit répandre la sainteté & la justice inhérente dans ses fidéles. IV. Enfin, *Soleil de Justice*, qui devoit éclairer les œuvres de Justice de son Eglise; au lieu que le Soleil de la Nature étoit dévenu un Soleil d'injustice, & d'iniquité, n'éclairant que les péchez & les crimes des hommes. Il ajoûte que *la santé est en ses aîles.* Ses aîles sont ses rayons qui sont par une agréable figure appellez, *des aîles*, parceque les rayons du Soleil sont comme des aîles étenduës, par le moyen desquelles il vole en un moment par toute la Terre, & il dit que le Soleil de Justice à ses aîles de la même maniére que celuy de la Nature, parce que ce n'est pas un soleil renfermé dans la simple Terre de Gosceen, c'est un Soleil qui vole par tout dépuis un bout du Ciel jusqu'à l'autre, & qui a volé avec agilité & vitesse, comme les rayons du Soleil qui en un moment atteignent d'un bout de l'Hemisphére jusqu'a l'autre. Il lui attribuë *la santé*, c'est-à-dire, non seulément la vie, mais aussi la force & l'embonpoint. Car en effet tout cela vient de Jesus-Christ, non seulément il nous
com-

munique le salut, mais il nous le communique plein & entier dans toutes ses parties, & dans ses dégrez.

Sur la fin du Chapitre le Prophéte prédit la venuë de Jean Bâtiste sous le nom *d'Elie*, ce que Jesus-Christ a formellément expliqué de Jean Bâtiste son Précurseur.

CHAPITRE XXI.

Des Types ou Figures qui ont représenté Jesus-Christ.

DAns ce Chapitre nous avons à faire deux choses. La premiére consistéra en quelques Questions & Considérations générales, touchant les Types. Et la séconde descendra jusqu'à l'examen des Types mêmes en particulier.

SECTION I.

Des Types en géneral.

LA premiére Question qu'on peut faire sur ce sujet, est de savoir, s'il y a en effet des Types, ainsi proprément dits, par l'institution de la Sagesse Divine; ou si plûtôt ce ne séroient point des conformitez que la nature des choses mêmes forme entr'elles & Jesus-Christ, & que nous appellons ses Types, sans qu'il faille pour cela s'imaginer qu'il y ait une particuliére institution de Dieu, qui ait dressé ces figures précisément entant que figures, à peu prés comme il y a de gran-

des conformitez entre les diverses parties du Monde, entre l'homme, par exemple, & les animaux, à cause déquoy les forts & les courageux, s'appellent des Lions, les fins & rusez, des Rénards, les fainéans & voluptueux, des pourceaux, &c.

Pour répondre à cette question, il faut d'abord avouër qu'il y a plusieurs choses, qui dans le style de l'Ecriture, & dans celuy de l'Eglise, sont comparées avec Jesus-Christ, sans que pourtant on puisse dire qu'elles en soient, à proprément parler, des Types instituez par un dessein particulier de la sagesse de Dieu. La comparaison de Jesus-Christ avec elles naît de la ressemblance ou de la simple conformité qu'il y a entre Jesus-Christ & elles. Ainsi Jesus-Christ est appellé *une porte, une vigne, un fondément, une pierre angulaire*, &c. Sans que de là on puisse raisonnablément conclurre, que les portes, les vignes, les fondémens, les pierres angulaires, soient des Types proprément dits. Ce sont des images arbitraires, qui ne sont images que par la simple conformité qui se rencontre entr'elles & Jesus-Christ.

Mais bien que cela soit ainsi, il ne faut pourtant pas nier qu'il n'y ait dans le Vieux Testament, des figures que la sagesse Divine a faites avec intention précise & particuliére, les destinant à être des figures, avec obligation aux hommes de les considérer en cette qualité. C'est-ce, me semble ce qu'on peut facilément prouver I. par 1 Cor. 10. où Saint Paul, aprés avoir proposé plusieurs choses arrivées aux anciens Israëlites, dit formellement que c'étoient *des types, & qu'elles leur avenoient en types, étant écrites pour nous admonéter, comme ceux ausquels les derniers tems sont venus.* Ce qui conclut, que ce ne sont pas de simples conformitez de la nature des choses mê-

mes, mais qu'elles sont instituées par la sagesse divine. II. Le même Apôtre Heb. 9. aprés avoir décrit l'ancien Tabernacle, ajoûte ces paroles fort considérables. *Le Saint Esprit*, dit-il, *déclare cela, que le chémin des lieux Saints n'est pas encore manifesté, pendant que le premier Tabernacle est débout, léquel étoit une figure pour le tems d'alors.* Où l'on voit clairément que Saint Paul rapporte cette figure à l'institution du Saint Esprit. Et un peu plus bas, il dit, que *ces choses*, savoir ce qui apparténoit au Tabernacle, *répréséntoient celles qui sont aux Cieux*. De même au Chap. 10. il dit, *que la Loy avoit l'ombre des biens à venir, & non la vive image des choses.* III. Mais ce qui ôte toute la dificulté est ce qui est dit Heb 8. savoir, *que le Tabernacle ancien étoit le patron & l'ombre des choses célestes; selon que Dieu avoit dit à Moyse, pren garde à faire toutes choses selon le patron qui t'a été montré en la montagne.* Car il paroît de là évidemment, que le but de Saint Paul est de nous enseigner, que Dieu lui-même avoit exactément fait dresser l'Ancien Tabernacle sur le patron qu'il en avoit montré à Moyse, afin que ce fust une figure qui représentât les choses célestes. IV. On peut récueillir la même vérité de ce que l'Ecriture, & particuliérement Saint Paul, argumente souvent par les types ou figures, comme Rom. 9. Gal. 4. & dans l'Epître aux Heb. ce qui ne se pouvoit faire solidément, sans supposer que les types sont instituez tels, par une particuliére dispensation de la Providence de Dieu, avec obligation de nôtre part de les considérer en cette qualité.

Mais, direz-vous, n'est-ce pas une chose qui semble peu digne de la sagesse de Dieu, d'avoir voulu ainsi établir des signes & des figures de Jesus-Christ, & de ses mystéres? Ne semble-t-il

pas qu'il y a en cela quelque chose, qui ne s'ajuste pas tout à fait avec la solidité, la gravité, & la Majesté des pensées divines ? Je répons que Dieu n'a pas fait ces types & ces figures pour soy-même ; car il n'a pas besoin de contempler ses œuvres, ni celles de son Fils Jesus-Christ, dans des Tableaux ou dans des portraits, afin de les mieux comprendre. C'est donc simplément pour s'accommoder à la foiblesse des hommes qu'il a fait les types. I. Il a voulu nourrir l'espérance & la consolation des anciens fidéles, par la veuë de ces choses qui les élévoient à la méditation du Messie à vénir, & qui les entreténoient dans cette assûrance qu'il seroit enfin manifesté. II. Il a voulu que nous mêmes, par la comparaison que nous faisons de ces choses avec Jesus-Christ manifesté, nous reconnoissions qu'il est véritablement celuy que la sagesse de Dieu avoit anciennement désigné, puis que nous trouvons un si admirable rapport entre lui & toutes les ombres qui le figuroient. III. Comme il n'y sauroit avoir assez de voyes ouvertes pour parvénir à une claire & parfaite intelligence de Jesus-Christ, Dieu a voulu joindre celle cy aux autres, afin que nous nous avancions de plus en plus en connoissance, & que Jesus-Christ entrant dans nos pensées & dans nos cœurs par plusieurs moyens, y face une plus profonde impression. IV. Ajoutez à cela, que de tous les moyens par lesquels nôtre pouvons atteindre à la connoissance des mystéres de Jesus-Christ, il n'y en a point qui ait plus de proportion avec l'entendement humain que celuy-ci ; car ces différens rapports & ces belles conformitez que nous découvrons entre Jesus-Christ & ses types, ont quelque chose de trés-agréable & de trés-facile ; quelque chose qui attache beaucoup plus la méditation que ne font les simples

simples objets, en la considération desquels la comparaison n'entre point.

La séconde question qu'on peut faire est de savoir, si les anciens fideles sous le Vieux Testament ont eû quelque connoissance que ces choses fussent des Types & des Figures, & s'ils en connoissoient bien les rapports avec leur Original. Je répons qu'il ne faut pas douter qu'ils ne rapportassent ces choses au Messie à vénir, à cause déquoy nous voyons que dans les Prophétes le Messie est quelquefois appellé *David*, non seulement parce qu'il dévoit être fils de David, celui en qui se dévoit accomplir la grande promesse que Dieu avoit faite à David de luy donner un Régne éternel, mais aussi parce que David en avoit été le Type. Pour la même raison nous avons veu que Malachie appelle le culte spirituel, que l'Eglise du Messie dévoit rendre à Dieu, *Un parfum & une oblation pure*, non seulément parce qu'il dévoit succéder au parfum & à l'oblation ancienne, mais aussi parce que ce parfum & cette oblation ancienne en étoient les Figures. En effet c'étoit une maxime entre les anciens Juifs que tout ce qu'il y avoit eû de grand & de considérable, soit dans les anciens Roys, soit dans les anciens Sacrificateurs, soit dans les Patriarches, dévoit avoir son accomplissément dans la Personne du Messie. Moyse luy-même lors qu'il avoit dit à ses Israëlites, *Dieu vous suscitera un Prophéte comme moy d'entre vos fréres*, leur avoit donné lieu de le régarder lui-même, comme un Type & une Image de ce Prophéte qu'il leur promettoit.

Mais il ne faut pas aussi s'imaginer, que les anciens connussent exactément tous les rapports qu'il y avoit entre leurs Figures & Jesus-Christ ; leur connoissance étant encore fort obscure touchant

les natures, les qualitez, les différens états, les actions & les œuvres du Messie, ils ne pouvoient pas, sans doute, voir ces rapports, ou ces conformitez fort distinctement, ils en avoient pourtant assez de connoissance pour soûtenir leur foy, leur consolation, & leur espérance, & pour parvénir au Salut.

III. L'on peut démander, si ces Figures anciennes sont encore aujourd'huy de nôtre usage, puisque toutes les ombres ont disparu au lever du Soleil de Justice, & qu'ayant, comme nous avons, le Corps & la Vérité, il ne semble pas que nous ayons plus besoin de ces Portraits. Je répons que ces anciennes Figures sont à la vérité abolies, quant à la pratique; mais qu'elles ne le sont pas, quant à la contemplation, & aux fruits qui réviennent de cette contemplation. Je dis qu'elles sont abolies quant à la pratique; car il n'est plus permis aux Chrêtiens de célébrer les nouvelles Lunes, les Festes, & les Sabbats; de présenter des Sacrifices, ni de garder toutes les anciennes cérémonies des Juifs. Toutes ces choses ont été ensévélies dans le tombeau de Jesus-Christ; & quand il est sorti de son tombeau, il les y a laissées pour jamais. C'est pourquoy Saint Paul dans son Epître aux Galates dispute si fortement contre les faux Docteurs, qui vouloient raméner encore l'observation des cérémonies Légales, & les vouloient joindre avec l'Evangile. *Que nul*, dit-il dans son Epitre aux Colossiens, *ne vous condamne en manger ou en boire, ou en distinction de jours de festes, de nouvelles Lunes ou de Sabbats, ces choses sont des ombres de celles qui dévoient vénir, mais le corps en est en Jesus-Christ.* Mais je dis que ces Types ou ces Figures anciennes sont encore de nôtre usage, quant à la contemplation & aux

fruits

fruits que nous en dévons tirer. Car il est vray que nous sommes encore obligez aujourd'huy, dans la lecture du Vieux Testament, de considérer ces admirables Types que Dieu y avoit mis de son Fils, d'en bien examiner tous les rapports, & de les convertir en nôtre instruction, & en nôtre Sanctification. Nous n'avons plus aujourd'huy de pain sans Levain à manger, ni d'agneau Pascal à immoler; mais nous avons à considérer dans la Figure de l'Ancien Agneau les perfections de Jesus-Christ qui est le véritable Agneau qui ôte les péchez du Monde; & dans la Figure du pain sans levain, nous avons à reconnoître la sincérité & la vérité Chrêtienne, dont l'ancien Azyme n'étoit que l'image. On peut dire même qu'à l'égard de cet usage de contemplation, les anciennes Figures ont plus été faites pour nous que pour les Israëlites, puis qu'il est vrai, que nous les entendons incomparablement mieux qu'ils ne le pouvoient faire.

IV. Aprés cela on peut faire une Question, qui est, savoir si en l'œuvre de la création il y a eû des Types ainsi proprément nommez, & des-lors instituez par la sagesse de Dieu, pour répréсenter Jesus-Christ & ses Mystéres. Je répons, qu'il n'y-a pas lieu de douter que plusieurs choses de la nature & de l'ouvrage de la création, n'ayent été & ne soient de véritables Types, puis que l'Ecriture semble nous l'enseigner formellement. Car puis que la grace est elle-même appellée, *un nouveau Ciel & une nouvelle Terre*, le fidele, *un nouvel homme*, *une nouvelle créature*, Jesus-Christ, *l'Adam celeste*, le même Jesus-Christ, *un arbre de vie planté au Paradis de Dieu*. Et ailleurs *un Soleil de Justice*, *un Orient d'enhaut*, il faut bien nécessairement avouër, que l'Ecriture nous pro-

propose ces choses dont elle emprunte les noms, comme de véritables Figures. Cela se conclut encore de ce que Saint Paul Rom. 5. & 1 Cor. 15. marque les conformitez entre Adam & Jesus-Christ, & raisonne de l'un à l'autre. Enfin l'Apôtre employe le mariage de l'homme avec la femme, qui est une institution de la prémiére création, comme un Type du mariage & de la communion mystiqué qui est entre Jesus-Christ & son Eglise Eph. 5.

Mais direz vous, si les ouvrages de la création sont de veritables Types de Jesus-Christ, instituez tels par la sagesse divine, il semble qu'il faut donc nécessairément réconnoître, que dans l'intention de Dieu, Iesus-Christ a précedé en ordre le dessein de la création, car il n'est pas possible que Dieu ait pû faire les œuvres de la nature sur le modelle de celles de la grace, que les œuvres de la grace n'ayent été les prémiéres en ordre dans l'intention divine, puis que l'original précéde toûjours la copie. Or reconnoître cela c'est formellement établir l'Hypothése des Hyperlapsaires, qui veulent que la prémiére chose qui a été dans l'intention de Dieu, soit de glorifier sa Iustice & sa miséricorde d'une maniére surnaturelle par le ministére d'un Médiateur, & qu'en suite pour y parvénir Dieu ait résolu de permettre le péché ou le crime, & pour cet effet de créer l'homme dans l'ordre de la nature; ce qui est un ordre ou une Hypothése fort dangéreuse, & universellement condamnée.

Ie répons qu'on établisse des Types, proprément ainsi nommez, dans la nature & dans l'œuvre de la création, il ne s'ensuit pourtant rien de ce que porte l'objection. Car il faut considérer dans tout Type deux choses, le matériel, & le formel;

le matériel consiste dans la conformité qui est entre le Type & son Original : Le formel consiste dans l'intention que Dieu par sa sagesse a eû qu'une telle chose fût un Type, & qu'elle fût considérée en cette qualité ; car tout Type est un signe d'institution. Je dis donc, que quant à la conformité qui est entre les œuvres de la création & Jesus-Christ, elle vient du genre & de la nature même des choses. Or soit que Dieu ait prémiérement résolu d'envoyer Jesus Christ avant que de créer le monde, ou qu'au contraire il ait premiérement résolu de créer le monde, & puis aprés d'envoyer Jesus-Christ, cette conformité dont nous parlons résulte toûjours ; comme la conformité qui est entre un Héros & un Lion résulte de la nature de ces deux sujets, encore que l'on conçoive le Lion prémier que l'homme, ou l'homme prémier que le Lion. Et quant à ce qui régarde le formel du Type, c'est-à-dire, son institution par la sagesse divine ; j'avouë que si l'on concévoit que Dieu dans le prémier qu'il a fait de créer le monde, eût resolu de le créer pour être un Type de Jesus Christ, il faudroit nécessairément avouër que Jesus-Christ auroit été le prémier dans son intention. Mais c'est ce que nous ne disons pas & ce qu'on ne sauroit en aucune maniére conclurre de l'Ecriture, il suffit de dire que Dieu aprés avoir prémiérement formé le dessein de la création, aprés avoir en suite formé le dessein de permettre la chûte de l'homme, & enfin aprés avoir formé le troisiéme dessein d'envoyer son Fils au monde, a vû selon les lumiéres éternelles de sa sagesse, que par la nature même des choses il y avoit une conformité admirable entre les œuvres de la création & Iesus-Christ : de sorte qu'alors même il a voulu que celles-là fussent formellément des figures & des

des portraits de son Fils, & que les hommes fussent obligez à les régarder sous ce titre. Ainsi l'institution qui établit les choses de la nature pour Types est une chose qui est postérieure au prémier dessein de la création, dans lequel nous ne concévons autre chose, si ce n'est que Dieu s'est proposé de faire la nature.

Avant que de quitter ces considérations générales, il ne séra pas hors de propos de donner ici quelques régles pour le juste usage des Types.

I. Il ne faut pas chercher des Types ou des Figures en toutes choses. C'est un excez dans lequel sont tombez plusieurs Anciens, & particuliérement Origéne, *lequel* a crû qu'il falloit trouver des mystéres jusques dans les chauderons & dans les cuiliers qui servoient au Tabernacle. J'avouë qu'on peut se servir quelques-fois des plus pétites choses pour les rapporter aux grandes; mais *il* faut que ce rapport se fasse d'une maniére assez naturelle, sans force & sans violence. Il ne faut pas même débiter les pensées que nous pouvons avoir sur cela, comme si c'étoient de véritables mystéres dans l'intention du Saint Esprit. Il vaut toûjours mieux se contenter de chercher les Types dans les choses les plus grandes, les plus générales, & les plus importantes, que dans les basses.

II. Quand on examine un Type, il ne faut point outrer, comme on parle, le parallèle, c'est-à-dire, qu'il ne faut point se charger, comme font plusieurs, d'une importune énumération de quantité de rapports, qui le plus souvent sont violens & contraints. Il faut donc se contenter d'en choisir quelques-uns des plus sensibles & des plus naturels, qui suffiront pour marquer la conformité de l'Original avec la Figure.

III. Il

III. Il se faut, autant qu'il se peut, contenir dans les Types que l'Ecriture Sainte a marquez, ou en tout cas dans ceux qui sont communément réconnus pour tels dans l'Eglise, sans en aller récher-cher de nouveaux par une inutile curiosité.

IV. On peut traiter les Types en deux occasions, ou bien lors qu'il s'agit principalement du Type considéré en luy-même, car en le traitant historiquement on peut le régarder aussi sous la rélation de Type, & le rapporter à la doctrine Evangélique qui est figurée. Ou bien on peut en traitant la doctrine Evangélique comme le principal sujet, mettre en avant les Types ou les Figures anciennes qui les répréséntoient. Par exemple, si on traite des afflictions de David, ou de la gloire de Salomon, aprés avoir traité ces sujets historiquement, on peut aussi les considérer dans une veuë typique, & faire voir comment ces Figures ont été accomplies dans la Personne de Jesus-Christ, & c'est la prémiére de traiter le Type. Mais si l'on traitoit des persécutions qu'il a souffertes de la part de ses ennémis, & de la gloire à laquelle il a été élevé, & qu'aprés en avoir parlé en les considérant en elles-mêmes, on vint à mettre en avant les Figures que la Sagesse Divine en avoit voulu donner dans l'ancienne Oeconomie, ce seroit traiter le Type de la séconde maniére. En un mot on peut ou passer du Type à la chose répréséntée, ou de la chose répréséntée au Type. L'une & l'autre de ces deux voyes est bonne, mais la prémiére est incomparablement plus naturelle que la séconde, & par conséquent elle doit être plus ordinaire & plus familiére. Il vaut bien mieux en traitant des afflictions de David, les rapporter aux afflictions de Jesus-Christ: que si en traitant des afflictions de Jesus-Christ on

on mettoit en avant celles de David, & de quelqu'autre qui les eût figurées.

V. En expliquant les Types dont les Auteurs du Nouveau Testament se servent, il faut autant qu'il se pourra les établir, c'est-à-dire, faire voir que ce sont en effet de véritables Types dans l'intention de la Sagesse Divine; afin de justifier la solidité du raisonnement des Evangélistes ou des Apôtres qui les ont mis en avant. Or c'est ce qu'on peut faire par une considération exacte des circonstances de ces Types; car le plus souvent elles sont telles, qu'il paroît clairément que ç'a été avec beaucoup de raison que les Auteurs du Nouveau Testament les ont employez. Par exemple, si l'on avoit à expliquer ces paroles, dites autre-fois touchant Salomon, *Je lui serai Pére, & il me séra fils*, que Saint Paul Heb. 1. rapporte & applique à Jesus-Christ, en supposant que Salomon a été une de ses Figures, il faudroit exactément considérer le Chapitre 7 du 2 Livre de Samuel. Car de cette considération il en résulte nécessairément, que cette promesse n'a été faite à Salomon qu'entant qu'il a été le Type de Jesus-Christ. I. Parce que Dieu promet d'affermir le Trône de son Régne à toûjours, ce qui n'ayant eû nul accomplissément, ni en la personne de Salomon, ni de ses Descendans à l'égard du Régne temporel de Juda, c'est une marque évidente qu'il a été un Type ou une Figure du Messie, en qui seul la promesse se trouve exactément accomplie. II. Ces paroles mêmes, *Je lui séray Pére & il me séra fils*, ont quelque chose de trop grand & de trop magnifique pour être restreint à Salomon, & aux bénédictions temporelles de son Régne. D'où il s'ensuit que sous l'ombre & l'envéloppe de ces bénédictions temporelles,

relles, il y avoit quelque chose de plus grand qui y étoit répréſenté. III. Dieu ajoûte que, *s'il commet quelque iniquité je le châtieray de verge d'homme, & de playe de fils des hommes, mais ma gratuité ne ſe rétiréra point arriére de luy.* Il eſt certain que par cette, *gratuité*, on entend la conſervation du Trône temporel de Juda dans la poſtérité de David, cette promeſſe n'a pas eû d'accompliſſément, car la poſtérité de David n'eſt plus au monde, le Trône temporel de Juda n'eſt plus dépuis je ne ſay combien de ſiécles, & il n'y a dépuis un ſi long-tems aucun de la lignée de David qui régne. Il s'enſuit donc que dans cette promeſſe Salomon a été régardé comme un Type de Jeſus-Chriſt, en qui la parole de Dieu ſe trouve pleinémént exécutée. Mais, direz-vous, comment peut-on rapporter ces paroles à Ieſus-Chriſt? *S'il commet quelque iniquité, je le châtieray de verge d'homme*; car Ieſus-Chriſt n'eſt-il pas, *Saint, innocent, ſans macule & ſéparé des pécheurs*? Je répons I. qu'il y a dans les Types pluſieurs choſes qui appartiennent au Type ſeul, & non à la choſe répréſentée par le Type; comme il y en a de même qui appartiennent uniquement à la choſe ſignifiée, & non au Type. Celle-ci donc, ſavoir, *s'il commet quelque iniquité*, peut appartenir uniquement à Salomon, ſans la rapporter à Ieſus-Chriſt. Je répons II. que Ieſus-Chriſt peut être conſidéré en ſa Perſonne, ou en ſon Corps qui eſt l'Egliſe. En ſa Perſonne, ces paroles ne lui peuvent jamais convénir; mais elles conviennent fort bien à ſon Corps, puiſque ſes fidelles en effet commettent pluſieurs iniquitez, & que néantmoins Dieu ne rétire point d'eux ſa gratuité.

VI. En traitant les Types il faut rémarquer que les perfections du Type ſe trouvent à plus juſte titre

tre dans l'Original, & rémarquer aussi que les imperfections ne s'y rencontrent pas.

SECTION. II.

Des Types en particulier.

POur vénir maintenant à la seconde chose que nous avons à considérer, savoir, les Types en particulier, on en peut marquer de toutes les trois Oeconomies de Dieu: dans la Nature: dans la Loy: dans la Grace,

I. Dans la Nature, tout l'ouvrage de l'Univers que Dieu a tiré des trésors de sa Sagesse, de sa Bonté, & de sa Puissance, a été un Type de cet autre grand ouvrage de l'Eglise, que Dieu a fait, & qu'il fait encore jusqu'à la fin des Siécles. C'est pourquoi l'oeuvre de la Grace s'appelle dans l'Ecriture *un nouveau Ciel & une nouvelle Terre*, & Saint Paul dit, Eph. 2. que *nous sommes l'ouvrage de Dieu créez, à bonnes œuvres*. Les rapports qu'il y a entre ces deux ouvrages, sont I. que l'un & l'autre sont de purs ouvrages du bon plaisir de Dieu, sans qu'il y ait eû quoi que ce soit en nous qui l'y ait obligé. II. Que l'un & l'autre sont comme des miroirs ou des tableaux, où Dieu a voulu se réprésenter soy-même en toutes ses perfections. III. Que l'un & l'autre sont l'œuvre admirable de la Sagesse & de la puissance Divine, à quoi nulle créature ne peut atteindre: IV. Que comme il n'y a eû que Dieu qui ait pû faire le Monde & l'Eglise. Aussi n'y-a-t-il eû rien qui lui ait pû résister ou empescher l'effet de son dessein. Il y a quelques autres semblables rapports que châcun peut trouver de soy-même.

II. En particulier on peut trouver l'égard Typique dans les plus illustres parties de l'Univers. Dans le Soleil, le type de Jesus-Christ, dans la Lune, celui de l'Eglise, dans le Firmament parsémé d'étoiles, celui du tems & de la durée de la Grace parsémée de tant de fidéles qui y réluisent comme autant de flambeaux célestes. La lumiére nous est une image de la Vérité, de la Sainteté, de la joye que la Grace nous a apportées. Et la nuit au contraire, répresente l'ignorance, l'erreur, le déréglement, la superstition, le crime, l'horreur des peines où nous étions durant l'état du péché. La Mer par ses tempêtes qui agitent les Vaisseaux, peut être une figure des agitations ausquelles l'Eglise est exposée. Par les profondeurs de ses Abysmes, elle peut répresenter les Mystéres Divins. La Terre qui est inébranlable, bien qu'elle soit suspenduë au milieu de l'air, répresente assez bien l'immobilité & la constance de l'Eglise, qui n'est soûtenuë que par la volonté de Dieu, &c.

III. Les six jours que Dieu employa à la création du Monde, & le septiéme auquel il se reposa, répresentent le tems qu'il employe pour la construction de son Eglise, & le grand & éternel répos où il entréra quand il aura achevé son oeuvre.

IV. Le Jardin d'Heden où il a mis le prémier homme répresente l'Eglise, & principalement l'Eglise triomphante, où est l'abondance des délices de Dieu. L'arbre de vie étoit la Figure de Jesus-Christ. Le prémier Adam qui fut tiré de la poudre de la Terre, & en qui Dieu souffla respiration de vie, étoit un Type du second Adam, qui pour cet effet est appellé, *l'homme céleste*, non que son corps ait été fait de la matiére des Cieux, comme quelques anciens Hérétiques l'ont rêvé,

mais parce qu'il nous a été donné par un principe céleste & surnaturel. Dieu a aussi mis en lui non une ame vivante seulement, mais une plénitude du Saint Esprit. L'un a été le Chef du genre humain dans la Nature, & l'autre est le Chef de tous les fidéles dans la Grace. Le prémier Adam même dans sa chûte a été un Type de Jesus-Christ, mais un Type d'opposition, entant que comme par le péché du prémier tout le genre humain est tombé dans le crime & dans la mort, Aussi par la Justice du second, toute l'Eglise est participante de la paix de Dieu, de la justice, de la vie, & de la gloire.

Eve qui fut tirée du côté d'Adam dormant réprésentoit l'Eglise, qui est sortie du côté de Jesus-Christ mourant. Le mariage d'Adam avec sa femme fut l'image de l'union mystique de Jesus-Christ avec son Eglise

Ce sont-là les principaux Types de la Nature. Dieu en donna des marques dans les siécles suivans, car il ne faut pas douter que le ravissément d'Enoc; que l'Ecriture dit que Dieu prit à soy, ne fût un Type de l'exaltation de Jesus-Christ. Il faut dire la même chose des eaux du Déluge, & de l'Arche de Noé, où Noé fut sauvé avec toute sa famille; car c'étoient des images du dernier Jugement qui envéloppéra dans une ruïne éternelle tout le genre humain, à la réserve de ceux qui se seront rétirez dans l'Arche, c'est-à-dire, dans l'Eglise de Iesus-Christ. Ie dis la même chose de la destruction de Sodome & des autres villes: ce fut un Type du juste jugement de Dieu sur le Monde universel, à la réserve des Iustes, lesquels semblables à Loth & à ceux de sa famille, sont rétirez de l'embrasément, & se sauvent dans la petite ville Tsoar, c'est-à-dire,

dans

dans l'Eglise. La femme de Loth qui par une fausse prudence mondaine régarda derriére elle, & hésita sur la vocation de Dieu, & que Dieu convertit en une statuë de sel, est un portrait naïf de ceux, qui aprés avoir reçû la vocation de Iesus-Christ, & l'avoir suivie durant quelque tems, tournent leurs yeux & leurs cœurs, vers les délices du Monde qu'ils ont quittées, par les mouvémens d'une fausse prudence, dans laquelle par une juste punition de Dieu, ils déviennent eux-mêmes immobiles & incapables d'aller plus avant, dévénant comme un sel maudit, infertile, & infructueux.

Dans l'Histoire d'Abraham nous avons beaucoup plus de Types que dans toute autre. I. Ce que Dieu le tira d'Ur des Caldéens, & le fit voyager deçà & delà, au milieu des peuples étrangers, qu'il traita avec lui son Alliance, & qu'il lui promit la Terre de Canaan, laquelle il ne donna à sa postérité que long-tems aprés, cela réprésente les fidéles que Dieu rétire de la corruption du siécle qui est leur naturelle Patrie, & à qui il ordonne de marcher comme voyageurs & étrangers durant un long-tems, les récévant en sa communion, & leur promettant sa Canaan céleste, laquelle pourtant il ne leur donne que long-tems aprés.

II. Abraham eut deux femmes, Sara & Agar, Sara libre, & Agar servante. D'Agar il eut un fils, engendré selon les loix & les principes de la Nature, & par la fécondité propre d'Agar. De Sara il eut Isaac, engendré par un principe surnaturel, par l'ordre de la promesse & du bon plaisir de Dieu, lequel par sa toute-puissance vainquit la stérilité de Sara; Ismaël né selon la chair, c'est-à-dire, selon les principes de la Nature, fut esclave & chassé de la maison, parce qu'étant né d'une

Mére esclave il étoit esclave luy-même, selon l'axiome des Iurisconsultes que, *Partus ventrem sequitur*. Isaac au contraire, né par un principe surnaturel & d'une Mére libre, fut héritier de la maison & des biens d'Abraham, à cause dequoi Dieu dit à Abraham, *En Isaac te sera appellée semence*. Saint Paul dans l'Epitre aux Galates, dit, que *ces choses doivent être entenduës par allégorie*, c'est-à-dire, qu'elles doivent être considérées comme des Types. *Car*, ajoûte-t-il, *ce sont les deux Alliances, l'une au Mont de Sina engendrant à servitude*. En effet ces deux femmes d'Abraham sont l'image des deux Alliances que Dieu à traitées avec les hommes, savoir, la Loy, & l'Evangile. L'Evangile, Alliance libre, qui n'a été traitée que pour l'amour d'elle-même, & non pour servir à une autre Alliance. La Loy au contraire, Alliance servile, qui n'a été faite que pour servir à l'Evangile. *La Loy a été*, comme dit l'Apôtre, *un pédagogue pour nous aménér à Christ*; le but & la fin de cette Alliance n'ayant été que pour disposer les hommes, & les rendre propres à récévoir l'Evangile. L'une & l'autre de ces Alliances engendrent des enfans. La Loy fait naturellément des Iustitiaires, lesquels voulant obtenir la vie & la félicité par la voye des œuvres, ont un esprit servile & mercénaire. L'Evangile au contraire, engendre de vrays fidéles, lesquels rénonçant à la voye des œuvres, & prénant celle de la foy, pour obtenir le salut de la main de la miséricorde paternelle de Dieu, ont un caractére mille fois plus noble & plus élévé que les autres. Aussi ces derniers sont-ils animez d'un Esprit d'adoption, au lieu que les autres le sont d'un Esprit de servitude. Les prémiers sont engendrez à Dieu par les principes de la nature; car la maxime fondamentale

sur laquelle ils établissent leur justice & leur espérance, savoir, qu'en faisant toutes les choses que Dieu commande en sa Loy ils obtiendront la vie éternelle, est un principe de la Nature. Au lieu que les vrays fidelles sont engendrez à Dieu par un principe Surnaturel, qui est la promesse de misericorde & de grace que Dieu fait à tous ceux qui croiront en luy, & en Jesus-Christ son Fils. Le succez des deux femmes & des deux enfans d'Abraham fut trés-différent, de même que leur condition l'étoit; car Agar fut chassée de la Maison d'Abraham, & Ismaël n'eut nulle part à son héritage; selon que Dieu dit à Abraham Gen. 21. *Chasse cette servante-ci, & son fils; Car le fils de cette servante-cy n'héritera point avec Isaac.* La même différence se trouve entre la Loy avec ses Justitiaires d'une part, & l'Evangile avec ses fidelles de l'autre. La Loy a été cassée, & comme chassée de la Maison de Dieu, pour n'être plus une Alliance: & les Justitiaires n'ont point de part en l'héritage Céleste. Mais l'Evangile demeure une Alliance éternelle, & les fidéles sont les véritables héritiers, les véritables enfans à qui Dieu donne ses biens, non par voye d'acquisition comme les Justitiaires les prétendent avoir, mais par voye de promesse, c'est-à-dire, de don gratuit, & en titre d'héritage.

III. L'Alliance même temporelle que Dieu traita avec Abraham, & de laquelle la circoncision étoit un séau ou un signe; cette Alliance, dis-je, en vertu de laquelle il luy promit la Terre de Canaan, fut un Type de l'Alliance Evangelique. Car comme Dieu ne fut émû à traiter cette Alliance temporelle que par son pur bon-plaisir, comme il choisit de sa pure grace entre tous les hommes Abraham pour l'en honorer: L'Evangile est le fruit du pur bon-plaisir de Dieu, & les élûs

à qui Dieu le communique, ne sont de même élûs que de pure grace. Cette Alliance fut fondée & exécutée en Isaac. *En Isaac*, dit Dieu, *te sera appellée sémence.* Ainsi l'Evangile est fondé uniquement en Jesus-Christ, duquel Isaac étoit la Figure. La terre de Canaan toute découlante de lait & de miel, & qui nous est marquée dans l'Ecriture comme un pays extrémement délicieux, fut promise à Abraham; de sorte que le droit que luy & sa postérité y eurent, ne fut fondé que sur la promesse gratuïte de Dieu; si on a égard à la premiére source & à la premiére origine des choses. Et de même le Ciel, l'héritage éternel que la Canaan temporelle répréséntoit, nous a été proposé par la promesse & par la pure liberalité de Dieu, à laquelle il faut rapporter tout le droit que nous y avons, quelque condition que Dieu exige de nous avant que de nous en donner la possession. De cette sorte il faut considérer toute cette Alliance que Dieu traita avec Abraham, sous deux égards. I. Sous l'égard d'Oracle, & *II.* sous l'égard de Type. Sous l'égard d'Oracle, parce que Dieu y promit Jesus-Christ & tout ce qui est conténu dans l'Oecocomie de Jesus-Christ: Et c'est de cette maniére que nous l'avons considérée en traitant des Oracles. Mais parce que dans les mêmes promesses de Dieu à ce Patriarche, il y avoit deux Alliances, l'une la Légale, & l'autre l'Evangelique, & que la Légale étoit la Figure de l'Evangelique, il faut aussi nécessairément considérer tout ce corps de promesse faite à Abraham, sous l'égard de Type.

IV. Le Sacrifice qu'Abraham voulut faire à Dieu de son Fils Isaac, doit être aussi régardé, comme une figure du Sacrifice de Jesus-Christ, dans lequel le Pére éternel a livré son propre Fils

à

à la mort pour nous, Isaac consentant de bon cœur à être immolé signifioit Jesus-Christ, lequel s'est offert soy-même volontairément. La délivrance aussi miraculeuse d'Isaac que Saint Paul appelle une espéce de résurrection, signifie la résurrection de nôtre Sauveur. Et enfin la bénédiction que Dieu acorda à Isaac aprés s'être offert pour être immolé, en lui donnant une nombreuse postérité qui fût héritiére de la Terre de Canaan, représentoit la bénédiction céleste, que Dieu le Pére éternel a accordée à Jesus-Christ son Fils aprés son Sacrifice, en luy donnant cette Sainte postérité de ses fidéles qui doivent hériter la Canaan Mystique. C'est à quoy aussi l'on peut rapporter, ce qui est dit Es. 53. *Aprés qu'il aura mis son ame en oblation, il se verra de la postérité & le bon-plaisir du Pére prospérera en ses mains.*

Au Type d'Abraham il faut ajouter celuy de Melchisedec, que l'Apôtre Saint Paul explique si heureusément dans son Epître aux Heb. Il n'est pas nécessaire que nous traitions ici ce Type par le menu, puis qu'il a desja été fort exactément traité par plusieurs doctes Théologiens, & entre autres par Monsieur Mestrezat, dans ses sermons sur l'Ep. aux Heb. & par Monsieur de la Place, dans son Traité du Sacrifice de la Messe. Voyez ces deux Auteurs.

Dans la famille d'Isaac, il y eut dans la Personne d'Esaü & de Jacob un Type illustre des élûs & des reprouvez, dont Saint Paul se sert Rom. 9. pour expliquer le mystére de la prédestination. Jacob & Esaü furent deux gémeaux, que la conception & la naissance mettoient dans une entiére égalité, sans que l'un par la nature eût aucun avantage sur l'autre, si ce n'est qu'Esaü vint le prémier au Monde, & eut par ce moyen le droit

 d'aî-

d'aîneſſe. *Cependant avant que les enfans fuſſent nez, & n'euſſent fait ni bien ni mal; il fut dit, le plus grand ſervira au moindre, J'ai aimé Jacob & j'ai haï Eſaü.* Gen. 25. Mal. 1. Rom. 9. En effet Eſaü dans la ſuite de l'Hiſtoire, ayant vendu ſon droit d'aîneſſe à Jacob, & Jacob ayant obtenu par le conſeil de ſa mére Rebecca la bénédiction de ſon Pére Iſaac, l'événement juſtifie ce qui avoit été dit d'eux avant leur naiſſance. Ce fut un type des Juifs & des Gentils. Les Juifs étoient repréſentez par Eſaü, & les Gentils par Jacob, l'un & l'autre de ces Peuples étoient dans une entiére & parfaite égalité à l'égard de la nature, ils n'avoient ni l'un ni l'autre rien fait, ni bien, ni mal qui les diſtinguât, ou qui donnât à l'un la préférence ſur l'autre; car ils étoient tous égalément l'ouvrage de Dieu, tous également ſes créatures, tous également dans la maſſe de corruption, & tous également indignes de l'amour de Dieu, à cauſe du péché originel & de la dépravation naturelle du Genre humain. Cépendant d'abord comme Dieu par la naiſſance diſtingua Eſaü & Jacob, ayant accordé le droit d'aîneſſe à Eſaü, ainſi il diſtingua les Juifs d'avec les Gentils par le libre & pur mouvement de ſa grace, en accordant aux Juifs le droit d'aîneſſe, c'eſt-à-dire, en leur donnant d'abord ſa vocation & ſon Alliance. Mais pour faire voir encore que ſa grace eſt toûjours libre, & que ſes dons & ſa vocation dépendent de ſon pur bon-plaiſir: comme il avoit réſolu qu'Eſaü perdroit ſon droit d'aîneſſe, & qu'il le céderoit à Iacob, il a de même réſolu que le Peuple des Juifs ne conſerveroit pas ſes avantages, mais qu'il les quitteroit aux Gentils, & que les Gentils obtiendroient la bénédiction, la communion ſalutaire de Dieu, & de

Jesus-Christ son Fils, à l'exclusion des Juifs: comme Jacob obtint celle d'Isaac son Pére à l'exclusion d'Esaü. Or par cette conduite Dieu a clairément fait voir, qu'il est le Maître Souvérain de la vocation ou du salut des hommes, & de leur réjection, & qu'il élit & réprouve ceux que bon lui semble, sans avoir égard à aucune qualité naturelle qui distingue les hommes les uns d'avec les autres. C'est-là le sens dans lequel Saint Paul produit ce Type de Jacob & d'Esaü Rom. 9. savoir, pour établir cette importante vérité, que dans l'élection des uns, & dans la reprobation des autres, Dieu agit par son pur bon-plaisir, & par le droit Souvérain qu'il a de faire de sa créature ce qu'il luy plaît. Ayant en même tems dessein de conclurre par une application particuliére de cette différence aux Juifs & aux Gentils, qu'il n'y a nul lieu de s'étonner ni de se plaindre, de ce que dans ses Décrets éternels il a rejetté les Juifs, & élû les Gentils. Or bien qu'il applique ce Type en particulier aux deux Peuples, savoir celuy des Juifs, & celui des Gentils, c'est pourtant avec beaucoup de raison qu'on rapporte d'ordinaire ce qu'il dit sur ce sujet, à l'élection & à la réprobation des hommes, quels qu'ils soient, considérez personnellément. Car il est certain que la maxime de l'Apôtre est générale, portant que Dieu dans l'Election des uns, & dans la réprobation des autres, agit par son pur bon-plaisir, sans avoir égard aux qualitez des Personnes, & l'application qu'il en fait suppose manifestément que Dieu agit toûjours & envers tous de cette maniére.

Nous pouvons aussi trouver un Type admirable dans la famille de Jacob, savoir en la Personne de Joseph son Fils. Son Histoire est fort exactément rapportée par Moyse. I. Il étoit le bien aimé de son

son Pére. II. Il fut malicieusément vendu par ses Fréres. III. En suite de cela il demeura assez long tems ésclave & prisonnier en Egypte. IV. Il sortit heureusément des miséres de sa prison, & fut élevé au Gouvernément de cette Egypte, avec une si grande gloire, que Pharaon en le produisant dévant le Peuple, fit proclamer qu'on se prosternât dévant lui. Il est aisé de rapporter cette Figure à Jesus-Christ, le bien aimé du Pére Céleste, qui a été malicieusément vendu par ses Fréres, & en suite plongé dans l'abîme de son anéantissément, d'où il est sorti pour gouverner & conduire Souvérainément l'Eglise & le Monde, avec tant de pompe & de gloire, qu'il est l'objet de l'adoration des hommes & des Anges.

Je viens mainténant aux principaux Types que nous pouvons remarquer dans l'Oeconomie Légale.

I. En général il ne faut pas douter que l'Israël ancien, que Saint Paul appelle *l'Israël selon la chair*, n'ait été une figure de l'Eglise Chrêtienne, que le même Apôtre appelle *l'Israël selon l'Esprit*. Et c'est à quoi il faut rapporter le tître qui est donné à Abraham de *Pére des croyans*, dans l'Epître aux Rom. & ce qui est dit au chap. 9. *Tous ceux qui sont d'Israël ne sont pourtant pas tous Israël, & pour étre sémence d'Abraham, ils ne sont pas pourtant tous enfans, mais en Isaac te séra appellée sémence*, c'est-à-dire, *non pas ceux qui sont enfans de la chair, sont enfans de Dieu, mais ceux qui sont enfans de la promesse sont réputez pour sémence.* Mais comment, direz vous, faut-il entendre que les fidéles sont les enfans d'Abraham, & qu'Abraham est leur Pére? Je répons que cela se doit entendre en trois sens. Le prémier est, qu'Abraham ayant accepté par la foy la promesse que Dieu lui fit de lui donner

de la postérité, & de donner à sa postérité la Terre de Canaan, a été comme un modéle sur lequel les fidéles ont été tirez ; car les fidéles sont ceux qui reconnoissant bien que la nature est en eux inféconde & stérile, comme elle l'étoit en Abraham, & que d'eux-mêmes ils sont incapables de se sauver, ont récours au Principe Surnaturel de la grace & de la miséricorde de Dieu en Jesus-Christ, & acceptent la promesse que Dieu de sa pure libéralité leur fait de les sauver. Ainsi nôtre maniére d'agir étant toute conforme à celle d'Abraham, semble formée sur son exemplaire. Et d'ailleurs Abraham est le prémier qui dans le Vieux Testament est marqué avoir agi de cette maniére, c'est-à-dire, avoir renoncé à la nature, & accepté la promesse de Dieu par la foy. C'est donc avec beaucoup de raison que Saint Paul appelle Abraham *le Pére des croyans*, & nous, *sa semence*, ou ses enfans mystiques. La séconde raison de cette expression est que l'Alliance de l'Evangile, qui est l'Alliance de la foy, fut actuellément donnée à Abraham, non seulément en Type ou en Figure, mais en effet, & qu'Abraham l'accepta. Car il ne faut pas s'imaginer qu'Abraham connût & acceptât seulément cette partie de la promesse de Dieu qui régarde la naissance d'Isaac, & la multiplication de ses enfans avec la Terre de Canaan, laquelle promesse n'est qu'un Type ; il connut & accepta sans doute la promesse spirituelle qui régardoit le Messie, & sa mystique postérité, qui étoit une promesse salutaire & vrayement justifiante. C'est ce qui se prouve, tant par ce que Jesus-Christ dit luy-même dans l'Evangile de Saint Jean, *qu'Abraham avoit vû sa journée, & qu'il s'en étoit éjoüi*, que par ce qui est dit dans la Genése, *qu'Abraham crût à Dieu,*

&

& qu'il lui fut alloüé à Justice. Paroles qui marquent une véritable justification d'Abraham, & par conséquent une véritable foy au Messie & à ses graces, puis que sans la foi en Jesus-Christ nul ne peut-être justifié. Ainsi Abraham est le prémier dont la justification par la foi soit expréssément marquée dans le Vieux Testament. Il s'est donc à juste titre qu'il est appellé *le Pére des croyans*. La troisiéme raison est, que Dieu ayant promis à Abraham de faire naître de lui le Messie, lequel étoit entendu sous le nom & sous le titre de cette semence, en qui toutes les Nations de la Terre dévoient être bénites, & les fidéles étans la postérité spirituelle du Messie, qui est héritiére du Monde, Abraham doit être raisonnablément appellé leur Pére. En effet Dieu lui ayant fait la grace de luy donner pour Fils le Messie; il l'a fait en même tems le Pére de tous les enfans du Messie, & tous les Chrêtiens que le sang & l'Esprit de Jesus-Christ a engendrez, sont en quelque sens sa lignée & sa postérité.

II. Les divers états par lesquels le Peuple d'Israel a passé, & les différens accidens qui lui sont arrivez, ont été des Types des choses qui appartiennent à l'Eglise Chrêtienne. Par exemple la servitude d'Egypte, Type de la servitude du péché. Les cruautez de Pharaon, Type des traitémens durs & de la fierté inexorable du Démon. Moyse, Type de Jesus-Christ. La délivrance d'Egypte, Type de nôtre délivrance spirituelle. L'Ange destructeur, Type du glaive de la Justice divine. Le sang de l'Agneau dont les portes des Israëlites furent arrosées pour le salut de leurs prémiers nez, Type du sang de Jesus-Christ qui arrose nos consciences pour les garantir de la colére divine. La Mer Rouge dans laquelle les Egiptiens furent

furent noyez, & par laquelle les Israëlites furent délivrez, Type du Sang de Jesus-Christ, dans lequel tous les ennemis de nôtre salut ont été submergez, & par lequel nous obtenons nôtre délivrance. Le Désert, Type de ce monde, dans lequel les fidéles sont errans & voyageurs, souffrant mille incommoditez. Le rocher qu'il fit frapper, & dont il fit sortir des eaux, Type encore de Jesus-Christ qui a été frappé de la verge de Dieu, & duquel ensuite sont sortis mille ruisseaux de consolation & de joye pour nous. La Manne dont les Israëlites furent nourris dans le Désert, Type de la Parole de l'Evangile, & de Jesus-Christ même, qui est nôtre nourriture spirituelle. Le Jourdain que les Israëlites passérent pour entrer en Canaan, Type de la mort qui nous donne passage dans la Canaan céleste. Jerico dont les murailles tombérent au son des trompettes de Josué, & qui fut mise à l'interdit, Type, ou de l'Empire du Démon qui a été renversé à la voix des Apôtres, qui ont été comme les trompettes de Jesus-Christ, ou du monde, qui au jour du Jugement dernier sera détruit & consumé au son des Trompettes des Archanges. La Terre de Canaan elle-même Type du Paradis éternel.

III. Le service cérémoniel, & tout ce grand nombre de choses qui y avoient du rapport, étoient aussi des figures qui se rapportoient aux Mystéres de la Religion Chrétienne. Le Tabernacle & le Temple de Jérusalem, représentoient Jesus-Christ & son Eglise. L'Arche de l'Alliance étoit une image de l'humanité sacrée de Jesus-Christ. Aaron & tous ses Sacrifices figuroient Jesus-Christ & les fidéles. Les victimes, oblations, sacrifices, &c. représentoient, ou le Sacrifice expia-

pia-

piatoire de Jesus-Christ, ou nos sacrifices d'action de graces. Les festes solennelles avoient aussi du rapport à cette feste spirituelle que nous célébrons sous le Régne de Jesus-Christ, & à ce grand répos où nous serons élevez aprés le dernier Iugement. La cruche d'or remplie de Manne qui étoit dans l'Arche, signifioit la félicité éternelle du Ciel, qui pour cet effet est appellée dans l'Apocalypse, *la Manne cachée.* En un mot les principales parties de ce culte ancien étoient Typiques.

IV. Les plus illustres Personnes qui ont vêcu sous cette Ancienne Oeconomie, ont eté de même des ombres de Jesus-Christ. En général, les Roys, les Sacrificateurs, les Prophétes, l'ont préfiguré. En particulier, Moyse, Aaron, Josué, Jephté, Samson, & tous ces autres Héros, dont nous avons l'histoire dans le Livre des Iuges, ont tous eû quelque rapport à lui. Mais entre tous il n'y en a point eû qui l'ayent répréfenté d'une maniére plus illustre, que David & Salomon. David sous le voile de ses combats & de ses victoires, des persécutions qu'il a souffertes de la part de ses ennemis, des afflictions & des angoisses par lesquelles il a passé: Salomon par sa sagesse, par la gloire & la paix de son Régne, & principalement parce que ce fut lui qui bâtit le Temple dont David avoit assemblé les matériaux. On peut aussi mettre au nombre des Types illustres de Iesus-Christ le ravissement d'Elie, par lequel fut figurée l'ascension bien-heureuse de Iesus-Christ au Ciel.

V. Enfin la servitude de Babylone, & la délivrance que Dieu en accorda aux Iuifs furent des images sous lesquelles on peut contempler ce qui est arrivé dans les derniers siécles à l'Eglise Chrétienne, lors qu'elle a été asservie dans une Babylone

lone ſpirituelle, & de laquelle Dieu l'a en partie rétirée par l'œuvre de la Réformation, ſelon cet Oracle de l'Apocalypſe, *ſortez de Babilon, mon Peuple.*

CHAPITRE XXII.

Des Rigueurs ou Sévéritez de l'Alliance Légale.

UNe des plus importantes Préparations, dont la Sageſſe Divine a voulu ſe ſervir pour mettre les hommes en état de récévoir Jeſus-Chriſt & ſa grace, a été la Rigueur ou la ſévérité de l'Alliance Légale. Mais avant que d'entrer dans cette matiére, il eſt important de donner en peu de mots une idée généralle de toute cette Ancienne Oeconomie, que nous appellons *la Loy*.

Il faut donc I. ſavoir, que dans tout ce Miniſtére Ancien ſous lequel les Iſraëlites ont vécu, il y avoit préciſément quatre Parties. La prémiére étoit la Loy morale. La ſéconde, la Loy cérémonielle. La troiſiéme, la Loy Iudiciaire ou Politique. Et la quatriéme, une manifeſtation ſalutaire de la miſéricorde de Dieu par le Meſſie. La Loy Morale n'étoit autre choſe qu'un abrégé ou un ſommaire de la Loy de la Nature. C'eſt ce qui paroît par la matiére qui eſt contenuë dans les deux Tables auſquelles elle eſt diviſée. Car la prémiére régle ce que les hommes doivent à Dieu, & la ſéconde ce qu'ils doivent à leur prochain. L'une & l'autre auſſi des deux Tables régle ce que l'homme ſe doit à ſoy-même. La même choſe paroît par ces deux grands Commandemens auſquels Jeſus-Chriſt, Matth. 24. a rapporté tout ce

qui est contenu dans ces deux Tables. Savoir, *que nous aimions Dieu de tout nôtre cœur, & nôtre prochain comme nous-mêmes.* Car dans ce prémier Commandement sont compris tous les dévoirs de l'homme envers son Créateur. Et le sécond en supposant comme il fait que nous dévons nous aimer nous-mêmes, & en nous ordonnant d'aimer nos prochains, comprend tout ce que châcun se doit à soy-même, & ce qu'il doit aux autres hommes.

Quant à la Loy Cérémonielle, c'êtoit un Corps de culte ou de service extérieur que Dieu vouloit que les Israëlites luy rendissent. Et à cela se doivent rapporter toutes ces différentes Ordonnances de purifications, de sacrifices, d'oblations, d'observations de jours, de célébrations de festes solennelles, &c. que nous trouvons dans les Livres de Moyse.

La Loy Politique ou Judiciaire comprend toutes les Ordonnances ou Réglemens que Dieu avoit faits pour l'entrétien de la Société, & pour la conservation de la République d'Israël. En un mot tout ce qui dévoit servir de régle aux Magistrats pour bien gouverner ce Peuple.

Pour ce qui régarde cette quatriéme Partie que nous appellons la manifestation de la miséricorde de Dieu par le Messie, elle comprénoit toutes les promesses de grace, de salut, & de rémission des péchez, que Dieu avoit données aux Israëlites; toutes les exhortations qu'il leur faisoit de se répentir, & de récourir à sa bonté paternelle; tous les Oracles qui prédisoient la venuë du Messie, & & qui obligeoient les hommes à croire en luy, & à mettre en luy leur confiance. Car bien que toutes ces choses n'appartiennent pas proprément à l'Alliance Légale, mais qu'elles soient au contraire,

taire, toutes de l'Alliance Evangélique, & que tout l'Evangile même y soit contenu en substance; si est-ce que parce que cela est envéloppé dans l'Alliance Légale, & enfermé dans un même Ministére avec la Loy Morale, la Cérémonielle & la Judiciaire, l'Ecriture le comprend sous le nom, ou sous le terme de *Loy*, parce que la dénomination du Ministére se doit toûjours prendre de la partie dominante. Or la partie dominante étoit non cet Evangile en sémence ou en germe, mais les autres choses qui étoient proprément de l'Alliance Mosaïque. Que si vous demandez pourquoi Dieu avoit ainsi mélé cette révélation Evangélique, avec la Légale? La raison en est facile à rendre, savoir, que Dieu vouloit sauver plusieurs d'entre les Israëlites; & les conduire comme ses véritables élûs & ses véritables enfans à la félicité éternelle. C'est pourtant ce qu'il ne pouvoit faire précisément par l'Alliance Légale; *car la Loy n'amêne rien à perfection; elle est impuissante en la chair, elle n'étoit point donnée pour justifier*, comme nous l'enseigne Saint Paul; il falloit donc nécessairement méler l'Evangile avec la Loy, & sans cela la condition des Israëlites eût été plus mal-heureuse que celle des autres hommes. Il n'eût pas été même digne de la Sagesse ni de la bonté de Dieu, de témoigner tant d'amour à ce Peuple, de luy prescrire luy-même une forme de Religion, de se déclarer son Dieu & son Protecteur, si avec tout cela il ne lui eût donné les véritables moyens d'obtenir son salut, c'est-à-dire son Royaume Céleste. C'est donc pour cela qu'il a voulu, parmi toutes les choses qui appartenoient à son Alliance temporelle, méler la manifestation de sa grande miséricorde pour la rémission des péchez par le Messie.

Cette quatriéme partie ne fait rien maintenant à nôtre sujet, puis qu'il ne s'agit ici que de considérer les choses qui servoient de Disposition à Jesus-Christ. Nous la mettrons donc à part pour maintenant, & ne considérerons l'Alliance Légale que précisément en elle-même, par opposition à l'Evangile. Et dans ce sens elle comprénoit ces trois Loix, que nous avons déja marquées, savoir, la Morale, la Cérémonielle, & la Politique. Dieu avoit donné aux Israëlites la Loy Morale, parce qu'ils êtoient hommes, & qu'ayant dessein d'établir entr'eux une Religion & une société, il falloit nécessairement leur rémettre devant les yeux les droits de la Nature, & leur donner une bonne & sainte régle de mœurs, sans laquelle il n'y pouvoit avoir parmi eux aucune Religion. Il leur avoit ensuite donné la Loy Cérémonielle, parce que les ayant choisis pour être son Peuple, il falloit leur prescrire les moyens de le servir, & leur donner une forme extérieure de culte. Enfin il leur avoit donné la Loy Judiciaire, parce qu'il s'êtoit fait luy-même leur Roy Politique, à cause de la délivrance qu'il en avoit faite de la servitude d'Egypte. Par ce moyen un seul & même Dieu êtoit leur Créateur conjointement avec le reste des hommes; leur Dieu & leur Protecteur particulier en vertu de l'Alliance traitée avec Abraham; leur Roy & leur Conducteur, c'est-à-dire, le Chef & le Sauveur de leur République, en vertu de la délivrance d'Egypte. A cause dequoi ces trois Loix jointes ensemble, la Morale, qui êtoit du Créateur; la Cérémonielle, qui êtoit du Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob; & la Politique, qui êtoit de leur Roy, ou pour mieux dire, d'un seul & même Dieu sous ces trois titres, ne faisoient qu'un seul & même Corps d'Alliance.

Au reste cette Alliance peut être considérée sous deux égards, ou absolument en elle-même, ou rélativement. On la considére absolument en elle-même, quand on examine seulement sa nature, ses parties, ses effets prémiers & naturels, sans avoir aucun égard à la destination que la Sagesse Divine en avoit faite pour servir à l'Evangile. On la considére rélativement, quand on examine la fin pour laquelle la Sagesse Divine l'avoit donnée, & le fruit qu'elle se proposoit d'en tirer, qui étoit de disposer les hommes à récevoir Jesus-Christ son Fils lors qu'il leur seroit envoyé. Au prémier égard, ce qu'on doit savoir de la Loy révient à peu prés à ceci I. qu'elle supposoit les Israëlites, comme s'ils eussent été encore dans l'innocence de la Nature, bien qu'ils fussent, comme le reste des hommes, engagez dans la corruption générale. II. Elle leur proposoit leur dévoir, & ce que Dieu exigé nécessairement d'eux. Or ce dévoir consistoit non seulement dans l'exercice des vertus morales, contenuës dans le Décalogue, mais aussi dans la pratique de ce grand nombre de cérémonies, dont il avoit plû à Dieu de les charger, & dans une observation des Ordonnances Ecclésiastiques que Dieu leur avoit données. III. Pour s'acquiter de tout cela, Dieu ne leur fournissoit de sa part aucune force surnaturelle, ni aucun dégré de son Esprit, parce que, comme je viens de le dire, il les supposoit dans l'état d'innocence & d'intégrité où il avoit creé le prémier Homme. IV. Le prix qu'il promettoit ou qu'il proposoit à ceux qui observéroient exactément tout le contenu dans cette Alliance, étoit une vie tranquille & heureuse dans la Terre de Canaan, sans parler en aucune maniére de la félicité Surnaturelle & Céleste, laquelle ne peut être

posée que par l'Alliance de Jesus-Christ. V. Par le contraire il menaçoit ceux qui viendroient à prévariquer tant soit peu contre leur dévoir, c'est-à-dire, qui manquéroient en la moindre petite chose, d'une mort & d'une malédiction éternelle. Car c'étoient-là les deux Clauses de cette Alliance, *Fai ces choses & tu vivras*; & *Maudit est quiconque n'est permanent en toutes les choses qui sont écrites en ce Livre, pour les faire.* VI. De-là il s'ensuivoit que comme les Israëlites n'étoient pas en effet ce que Dieu les supposoit être, mais qu'au contraire ils êtôient pécheurs, c'est-à-dire entachez du péché originel, & par ce moyen enclins à tout mal & incapables de faire aucun bien, le succez de cette Alliance ne pouvoit être que la mort & la malédiction des hommes. A cause dequoi Saint Paul l'appelle, *une Lettre qui tuë, un Ministére de mort & de condamnation.* VII. La Loy ainsi considérée ne proposoit point à l'homme la répentance aprés son péché, ni ne lui promettoit aucune grace: seulement à l'égard de certaines fautes qui de leur nature n'êtoient pas des péchez, mais qui néanmoins par la volonté de Dieu excluoient les hommes du Tabernacle, comme par exemple, avoir touché un corps mort & autres choses semblabbles, Dieu avoit ordonné des purifications, des sacrifices, & autres moyens d'expiation.

Cela étant ainsi posé, il est facile de voir quel jugement on doit faire de cette Alliance, en la considérant ainsi en elle-même absolument. Car I. Il étoit indigne de Dieu qui fait & qui connoît toutes choses, de supposer que les Israëlites étoient dans l'état d'innocence & d'intégrité, puis qu'en effet cela n'êtoit pas, & qu'au contraire ils étoient pécheurs. II. Il etoit indigne de Dieu de bâtir une Al-

Alliance sur une supposition contraire à la vérité. III. Il étoit encore indigne de lui de faire consister une grande partie de son service en des Cérémonies externes, qui de leur nature étoient indifférentes, & qui au fond n'avoient nulle proportion, ni avec l'excellence de la Divinité, ni avec celle de la Nature humaine. Or telles étoient la plus-part des Cérémonies Mosaïques. IV. Il étoit indigne de la sagesse de Dieu de proposer une Loy à des hommes, qui d'eux-mêmes étoient incapables d'en observer aucune partie, sans leur donner au moins quelques forces surnaturelles pour cela. V. Il étoit indigne de Dieu de relever avec tant d'éclat l'amour qu'il avoit eüe pour les Israëlites, en les choisissant d'entre tous les Peuples pour leur donner son Alliance, puis qu'aprés tout cette Alliance ne pouvoit aboutir qu'a aggraver la condamnation de ce Peuple, & à le rendre même si vous voulez plus coûpable que le reste des hommes.

Or de là il s'ensuit évidemment que l'Alliance Légale ne doit nullement être considérée simplément dans ce prémier égard que nous avons dit, c'est-à-dire, comme si c'eût été une Alliance absoluë, & que Dieu l'eût traitée pour l'amour d'elle-même, sans aucun dessein de la faire servir à une autre Alliance, puis que comme nous venons de voir à la régarder dans cette veuë, elle seroit tout a fait indigne de Dieu, & indigne de l'homme. Il faut donc pour en bien juger la considérer rélativément à l'Evangile, & se souvenir que Dieu ne l'a établie que pour être, Gal. 3. 24. comme parle Saint Paul, *un Prédagogue pour nous amener à Christ*. Ce fut en effet une Alliance Ministerielle que Dieu traita par une Oeconomie de sagesse, afin de produire par son moyen dans les hommes les

 justes

justes & nécessaires dispositions, où il falloit qu'ils fussent pour bien recevoir Jesus-Christ & l'Alliance de son Evangile.

Mais comment, direz vous, la Loy produisoit-elle ces dispositions? Je répons qu'elle les produisoit par trois maniéres I. par les sévéritez de la Justice. II. Par la foiblesse & le joug des Cérémonies, & III par l'Esprit de servitude. Nous parlérons de ces deux derniers moyens dans les deux Chapitres suivans : maintenant il faut examiner le premier.

Pour cet effet je dis que pour bien disposer l'homme à récévoir la grace que Dieu lui offre dans l'Evangile, & la satisfaction de Iesus Christ avec tous les fruits de sa communion, il faut nécessairement lui faire connoître les choses suivantes. I. La Grandeur infinie de Dieu qui l'éleve au dessus de toutes les créatures. II. L'Obligation où tous les hommes sont de comparoître dévant son Tribunal, pour y être tous examinez & jugez. III. Le dévoir auquel nous sommes tous obligez de vivre saintément & justément, & de rendre à Dieu une entiére & parfaite obeïssance. IV. La grandeur & le prix de la recompense que nous dévons attendre de la bonté divine, lors que nous nous sommes bien acquittez de nôtre dévoir. V. La grandeur des peines que nous méritons, quand nous tombons dans le crime. VI. La Rigueur inexorable de la justice naturelle de Dieu, qui punit jusques aux moindres fautes, sans qu'il y ait aucune créature au monde qui nous puisse délivrer de ses mains. VII. Le Malheur où tous les hommes se trouvent d'être coupables dévant Dieu, & par conséquent d'avoir attiré sur eux les peines éternelles de sa vangeance. VIII. L'impossibilité, où ils sont d'appaiser par une légitime satisfa-

faction sa juste colére. IX. L'impossibilité où ils sont encore d'observer d'eux-mêmes & par leurs propres forces aucune partie des Loix divines, à cause de la grandeur presque infinie de leur corruption naturelle, qui a éteint tout ce qu'il y avoit de bon en eux, & pénétré jusqu'au fond des principes ou des puissances de l'ame.

Ce sont ces importantes véritez sans lesquelles Iesus-Christ nous seroit inutilément offert, que Dieu a voulu mettre dévant les yeux des hommes par le Ministére de la Loy. Car pour ce qui régarde sa grandeur infinie, il la fait voir sensiblément, non seulément par tous les miracles qu'il fit en la délivrance des Israëlites, mais particuliérement par cette pompe magnifique dont il parut revétu sur le Mont de Sinaï. La Loy qu'il y donna, faisoit aussi visiblément connoître qu'il étoit le Souvérain Iuge du Monde. Les préceptes conténus dans cette Loy, déclaroient à l'homme son dévoir, & l'obligation où il étoit d'obéïr. Ces paroles, *Fay ces choses & tu vivras*, & plusieurs autres semblables qui se trouvent dans les Livres de Moyse, mettoient en veuë ce que l'homme juste & obeïssant dévoit attendre de la bonté de son Dieu. Ces autres paroles *Maudit est quiconque n'est permanent en toutes les choses écrites au Livre de la Loy, pour les faire.* Avec plusieurs autres de cette sorte manifestoient évidemment, & la grandeur de la peine deuë aux pécheurs, & la sévérité inexorable de la Iustice divine. Au reste ces connoissances étant jointes avec l'expérience que châcun faisoit tous les jours de soy-même, produisoient le sentiment & la confession du péché, & aboutissoient à faire comprendre à l'homme sa corruption naturelle, d'où s'ensuivoient deux autres sentimens, l'un d'avoir attiré sur soy-même

la colére & la malediction de Dieu, sans qu'on eût aucun moyen de le satisfaire, & le sécond d'être dans une entiére impuissance d'accomplir par soy-même les commandémens de Dieu. Ce qui ne pouvoit que remplir l'homme de frayeur & d'épouvantément, & lui donner de l'horreur pour soy-même, en se voyant ainsi d'un côté, exposé aux peines de la vangeance divine, & de l'autre, esclave du péché & de la corruption. Or cela même étoit des Dispositions fort nécessaires pour l'Evangile, car on ne sauroit être mieux préparé à récévoir la grace que Iesus-Christ nous présente, que quand on est pénétré du sentiment de la colére de Dieu & de la crainte de sa justice. Et l'on ne sauroit être plus propre à récévoir l'Esprit de sanctification que l'Evangile nous donne, que quand on est persuadé de sa propre impuissance à faire le bien, & de la nécessité où l'on est d'une grace Céleste pour regénérer le cœur.

CHAPITRE XXIII.

De la foiblesse & du Joug des Cérémonies.

LEs Cérémonies Légales conduisoient & disposoient les hommes à l'Evangile en trois maniéres, I. par voye de figure & de signe, car c'étoient des Types & des Ombres que Dieu avoit tracées & mises dévant les yeux des Israëlites, pour leur représenter les choses spirituelles qui dévoient avoir lieu dans l'Oeconomie de la Grace. Dans ces tableaux mystiques Dieu avoit en quelque maniére déployé tout son projet, l'envoy de son Fils au Monde, son abaissément & son exaltation, ses deux Natures, sa mort & le prix de son sacrifice,

sa Resurrection & son Ascension au Ciel, son intercession, son Régne, sa Prophétie, la remission de nos péchez, nôtre sanctification, & généralément tout ce qui appartient à l'œuvre de nôtre Rédemption. Nous ne considérons pas mainténant les Cérémonies Anciennes dans cette veuë, puis que nous en avons desja traité dans le Chapitre 21. de ce Livre.

Il faut donc savoir que les Cérémonies produisoient un sécond effet, par lequel les hommes étoient conduits & élevez à l'Evangile par voye de raisonnément. Car comme ces Cérémonies consistoient toutes en des choses de leur Nature indifférentes, & même pour la pluspart basses & peu dignes de la nature de Dieu, & de l'excellence naturelle de l'homme, il n'étoit pas possible qu'elles ne découvrissent leur propre foiblesse, & que par leur propre foiblesse elles n'obligeassent les hommes à conclurre, que la vraye & solide Religion, le véritable culte de la Divinité, la véritable sainteté ne pouvoient pas consister en des choses de si petite importance, dans lesquelles il étoit impossible que Dieu fût veritablément glorifié, ni l'homme mis dans la juste proportion où il dévoit être. Par là les hommes étoient excitez à reconnoître qu'il falloit nécessairément qu'il y eût une autre Réligion, qui consistât en des choses plus solides & plus réelles, & le dégoût que les Cérémonies procuroient d'elles-mêmes, n'étoit pas une petite Préparation à l'Evangile. Nous voyons des exemples de cet effet là dans les Pseaumes de David, car au Pseau. 40. Le Prophéte parlant à Dieu, & comparant le culte charnel de la Loy avec la véritable & intérieure Sainteté Evangelique, ne fait pas difficulté de dire, *Tu ne prens point plaisir en sacrifice, ni en gâteau, mais tu m'as percé les oreilles,*

les. Tu n'as point démandé d'holocauste, ni d'oblation pour le péché, alors j'ay dit, il est écrit de moy au rôlle du Livre, Mon Dieu j'ay pris plaisir à faire ta volonté, & de fait ta Loy est au dédans de mes entrailles. De même Ps. 50. Dieu est introduit comme ayant du rébut & du mépris pour le culte extérieur de la Loy, & comme ne démandant que l'intérieur & le Spirituel. *Je ne prendray point*, dit-il, *de bouveau de ta Maison, ni de boucs de tes parcs. Car toute bête de forêts est à moi, & les bêtes qui paissent en mille montagnes. Je connois tous les oyseaux des montagnes : & toute sorte de bêtes des champs est à mon commandément. Si j'avois faim je ne t'en dirois rien : car la terre habitable est à moi, & tout ce qui est en elle. Mangerois-je la chair des gros taureaux ? Et boirois-je le sang des boucs? Sacrifie loüange à Dieu, & ren tes veux au Souverain. Et m'invoque au jour de la détresse, & je t'en tireray hors; & tu me glorifieras*, vers. 9. 10, 11, 12, 13, 14, 15. Là vous voyez encore évidemment que le Prophéte comparant les deux cultes ensemble, savoir, le Charnel & le Spirituel, le Légal & l'Evangelique, conduit les hommes à ce dernier par la considération du dégoût, & du mépris qu'on doit avoir pour l'autre. Vous voyez encore un exemple de cela même dans le Ps. 51. qui est le Pseaume de la grande repentance de David. *Seigneur*, dit-il, *ouvre mes lévres, & ma bouche annoncéra ta loüange. Car tu ne prens point plaisir aux sacrifices, autrément i'en baillerois: l'holocauste ne t'est point agréable, les sacrifices de Dieu sont l'Esprit froissé: ô Dieu tu ne méprises point le cœur froissé & brisé.* vers. 17. 18, 19. Il paroît bien par ce discours que quand une conscience étoit pressée par le sentiment de ses crimes, & par celuy de la Justice inexorable de Dieu, il n'étoit pas possible qu'elle

qu'elle trouvât son véritable remède, ni sa solide consolation dans les Sacrifices de la Loy; Et cela même disposoit les hommes à récévoir le Sacrifice de Jesus-Christ, dont l'Evangile nous donne la connoissance. Cet effet que produisoient les Anciennes Cérémonies a obligé Saint Paul Gal. 2. de dire, *que par la Loy il étoit mort à la Loy*. Cette expression, qui semble un paradoxe, contient un sens admirable; car l'Apôtre veut dire que pour mourir à la Loy, c'est-à-dire, pour y rénoncer, pour se rétirer de dessous sa domination, il ne veut autre chose que les sentimens que la Loy même lui donne. Car comme d'un côté par ses malédictions, elle l'oblige à récourir à la grace de l'autre, par l'inutilité & la foiblesse de ses Cérémonies, elle l'oblige de récherchet une plus solide satisfaction, un plus solide Sacrifice pour appaiser la colére de Dieu, que ce qu'il voyoit dans les oblations Mosaïques, elle l'oblige à récourir à une pureté plus grande que celle qui pouvoit vénir du nétoyément extérieur de ses eaux, elle l'oblige enfin à récherchet une sainteté plus parfaite que celle qui donnoit entrée dans le Tabernacle.

Mais outre ce que je viens de dire, les Cérémonies disposoient encore les hommes à l'Evangile, entant qu'elles étoient un joug, c'est-à-dire, une charge importune & accablante, sous laquelle à peine les hommes pouvoient-ils subsister. C'est à quoy l'on peut rapporter le passage de Saint Paul que je viens d'alleguer *que par la Loy il étoit mort à la Loy*, Gal. 2. 19. Ce qui signifie, que par cet accabléement extraordinaire de Cérémonies Légales, il étoit contraint de rénoncer à la Loy, & de récourir à une Alliance plus douce. C'est aussi la raison que Saint Pierre allégua

dans

dans le Concile de Jérusalem, lors qu'il s'agit de savoir, si on dévoit obliger les Chrêtiens à l'observation de la Loy Mosaïque. *Pourquoy*, dit-il, *tentez vous Dieu, pour mettre un joug sur le col des Disciples, que nous ni nos Péres n'avons pû porter?* Et à cela même régardoit Jesus-Christ, Matt. 23. Lors que parlant des Scribes & des Pharisiens assis en la Chaire de Moyse, *Ils lient ensemble*, disoit-il, *des fardeaux pesans & insupportables, & les mettent sur les épaules des hommes.* En effet combien insuportable dévoit être tout ce grand nombre, & cette prodigieuse multitude d'Ordonnances Mosaïques, touchant l'observation des jours, des Sabbats, & des festes solemnelles, la distinction des viandes, les diverses maniéres de se purifier, les oblations, les Sacrifices de prospérité, les holocaustes, les vœux, le choix des victimes, la circoncision, l'Agneau Pascal, la defense de toucher les corps morts, & généralément toutes les choses de cette nature, que tout le Peuple & châque particulier étoient obligez de garder scrupuleusément. Saint Paul pour exprimer l'état des Juifs sous la pésanteur de ce joug, les a comparez à des enfans pendant qu'ils sont sous des Tuteurs & des Curateurs, privez de la connoissance & de la direction de leurs propres affaires, & occupez à des œuvres serviles, ni plus ni moins qui si c'étoient des esclaves. *Or je dis*, dit-il, Gal. 4. vers. 1. 2 3. *Que pendant tout le tems que l'héritier est enfant, il n'est différent en rien du serf, combien qu'il soit Seigneur de tout. Mais il est sous des tuteurs & des curateurs jusques au tems déterminé par le Pere. Nous aussi pareillément, lors que nous étions enfans, nous étions asservis sous les rudimens du monde.*

Ce joug étant donc si dur, si pésant, & si insu-

suportable; il n'étoit pas possible qu'il ne fist soûpirer les hommes aprés une délivrance ; & ce désir d'en être délivrez ètoit une grande disposition à récevoir l'Evangile. Car qui ne sait que l'Evangile nous a affranchis de tout ce vain culte extérieur. Jesus-Christ disoit pour cette raison, *Venez à moi vous tous qui étes travaillez & chargez, & je vous soulagerai.* Et c'est une des raisons pour lesquelles l'Evangile s'appelle, *une grace*, parceque c'est un rélaschement & une décharge que Dieu nous a accordée, comme quand un Prince décharge son Peuple de plusieurs tributs, qu'il n'étoit presque plus capable de suporter. Pour cette même raison Saint Paul, Col. 2. dit que *Jesus-Christ a effacé l'obligation qui étoit contre nous, laquelle consistoit en Ordonnances, & nous étoit contraire, & qu'il l'a entiérement abolie, l'ayant fichée en la Croix.*

CHAPITRE XXIV.

De l'Esprit de Servitude.

CE que nous vénons de réprésenter dans les deux Chapitres précédens, ne consistant qu'en objets extérieurs ne pouvoit avoir nul effet, si Dieu ne l'eût accompagné de quelque dégré d'illumination intérieure. Car les esprits & les cœurs des Israëlites, étoient faits comme ceux du reste des hommes, c'est-à-dire, aveugles & corrompus, incapables par conséquent de faire aucun profit des choses que le Ministére Légal leur pouvoit enseigner, ni d'en récevoir aucune bonne impression. Dieu donc pour rendre sa Loy efficace, l'avoit accompagnée d'une certaine mésure de son Esprit, que Saint Paul appelle *l'Esprit de Servitude*

vitude. Rom. 8. Sur quoi nous avons à considérer trois choses. I. de quel principe procédoit cet Esprit de Servitude. II. Qu'elle en étoit l'efficace. III. Pourquoi il s'appelle, *Esprit de Servitude*, & comment il différe de l'Esprit d'adoption.

Quand à la prémiére de ces choses, il est certain que cet Esprit ne procédoit pas de la Loy, considérée précisément en elle-même, c'est-à-dire, entant qu'elle est une Alliance de Dieu avec les hommes. La raison en est claire, savoir, parceque la Loy considérée de cette maniére suppose, comme nous l'avons déja dit, les hommes dans un état d'innocence & d'intégrité. D'où il s'ensuit qu'elle ne doit pas leur communiquer aucune lumiére intérieure pour son observation; & il y auroit de la contradiction à dire, que la Loy supposoit les Israëlites dans le même état auquel Dieu avoit creé le prémier Homme, & à dire en même tems qu'elle leur communiquoit une certaine mésure de lumiére & de grace intérieure. Car il ne faut pas pour l'observation des Commandemens de Dieu, d'autre lumiére ni d'autre grace intérieure, à des gens qu'on suppose étre innocens & justes, que leur propre justice naturelle, laquelle est suffisante pour cela. A quoy il faut ajoûter que la Loy considérée ainsi precisément en elle-même, est toute renfermée dans les termes de la Nature, Dieu y agissant sous l'égard de Créateur & de Souvérain Seigneur des hommes, & par conséquent elle ne pouvoit point communiquer une grace surnaturelle, telle que dévoit étre cet Esprit de servitude dont il s'agit.

Il faut donc dire que l'Esprit de servitude accompagnoit la Loy, entant qu'elle étoit une Alliance Ministérielle & dispositive pour l'Evangile. Car, comme nous avons déja vû, c'étoit une Alliance

liance Oconomique, que la Sagesse Divine avoit trouvé à propos de faire marcher devant l'Evangile, afin de préparer les hommes à récévoir le Messie. Cette même Sagesse donc voyant que tous ces objets conténus & extérieurement proposez dans la Loy ne serviroient de rien en effet, s'ils n'étoient accompagnez d'une vertu surnaturelle du Saint Esprit, qui leur fist produire dans l'esprit, & dans le cœur des hommes, les effets que Dieu se proposoit d'en tirer, se résolut à communiquer aux Israëlites ce dégré de lumiére intérieure, que nous appellons, *l'Esprit de Servitude.*

On peut démander ici si l'Esprit de Servitude doit être rapporté à Jesus-Christ, comme au principe dont il découle. Et cette question n'est pas tout à fait sans fondément & sans difficulté. Car d'un côté cet Esprit étant une grace surnaturelle, c'est une maxime inviolable dans la Théologie, qu'il n'y a point de grace Surnaturelle, communiquée aux hommes que par Jesus-Christ. Et de l'autre l'Esprit qui découle de Jesus-Christ est un Esprit d'adoption, & non pas de Servitude. Pour résoudre cette difficulté, il faut se souvénir qu'il y a trois sortes d'Esprit, c'est-à-dire, trois opérations & trois dégrez d'un même Esprit. Le prémier, qui forme dans les hommes les Dispositions nécessaires pour récevoir Jesus-Christ. Le sécond est celui qui les met actuellement dans la communion de Jesus-Christ. Le troisiéme est celui qui découle de la communion même que nous avons tous avec Jesus-Christ. Le prémier est cet Esprit de servitude dont nous parlons mainténant. On peut aussi mettre dans ce rang ces foibles teintures de grace que Dieu communiquoit aux Payens mêmes, & qu'on appelle d'ordinaire l'Esprit réprimant. On y peut mettre aussi toutes ces lumiéres &

ces graces qui sont communiquées aux Temporaires; en un mot tout ce qui précéde la communion actuelle de Jesus-Christ, & qui y dispose les hommes en quelque maniére que ce soit. Le second, est l'Esprit qui forme en nous la véritable conversion & la véritable foy justifiante, cette grace efficace & invincible qui nous fait nouvelles créatures, & qui en établissant le Régne de Dieu & son Evangile dans nos cœurs, nous fait actuellement commencer d'être membres du Corps Mystique de Jesus-Christ. Le troisiéme est l'Esprit de sanctification, de consolation, & de persévérance finale, qui découle de Jesus-Christ sur les fidéles, comme du Chef sur les membres. Or toutes ces trois sortes d'Esprit dépendent de Jesus-Christ, mais diversément; car ce dernier Esprit dépend de lui comme de sa cause méritoire, & il en procéde immédiatement comme de sa source: Parceque Jesus-Christ l'a mérité pour ses fidéles, & l'a acquis par le prix infini de son Sang, & il le leur communique luy-même en vertu de la communion qu'ils ont avec lui par voye d'influence, comme la tête communique à toutes les parties du corps les esprits animaux, pour leur donner le mouvément, le sentiment, & la vie. C'est pourquoi cet Esprit est appellé dans l'Ecriture *l'Esprit de Jesus-Christ*, *Parce que nous sommes enfans*, dit Saint Paul, *Dieu a envoyé en nos cœurs l'Esprit de son Fils, criant Abba Pére.* Où vous voyez que nôtre Adoption, & par conséquent nôtre communion avec Jesus-Christ, est supposée, avant que de récevoir l'Esprit de Jesus-Christ. Mais quant aux deux autres sortes d'Esprit, elles ne découlent pas immédiatement de la Personne de Jesus-Christ, mais de la Personne du Pére. C'est pourquoi vous ne trouvérez jamais dans l'Ecriture, que ces graces dispositives, ni cette grace conver-

vertissante soient attribuées à Jesus-Christ, ni appellées son Esprit, au contraire elles sont toûjours attribuées constamment au Pére. *Nul ne vient à moi*, disoit Jesus-Christ, Iean 6. *si le Pére qui m'a envoyé ne le tire*. Et Iean 17. *Je ne te prie point pour le monde, mais pour ceux que tu m'as donnez, ils étoient tiens & tu me les as donnez*. Cependant il est vrai que ces deux sortes d'Esprit dépendent de Jesus-Christ, mais c'est par voye de cause finale, comme on parle, de la maniére que les moyens utiles & nécessaires pour une fin dépendent de la fin, c'est-à-dire, que Dieu ayant résolu d'envoyer son Fils au monde, & de disposer les hommes à le recevoir, comme aussi d'en mettre actuellement quelques-uns dans sa communion, a résolu à cause de cela de leur communiquer, tant l'Esprit de servitude, que l'Esprit de conversion. De sorte que si Dieu n'eût eu en vûë Jesus-Christ, il n'eût jamais communiqué aux hommes ces dégrez de sa Grace surnaturelle. Nous dirons donc que cet Esprit dépend de Jesus-Christ, mais qu'il n'en découle pas immédiatement, n'y ayant que l'Esprit d'adoption qui en découle immédiatement. Au lieu que celui de servitude vient immédiatement du Pére par une œconomie de Sagesse, laquelle pourtant régarde Jesus-Christ & se termine à lui.

Quant aux effets que cet Esprit produisoit dans les Israëlites, pour les bien réconnoitre, il ne faut que rappeller ici ce que nous avons dit dans les Chapitres précédens, touchant les effets du Ministére Légal. Car ce sont les mêmes; l'Esprit de servitude n'étant donné que pour faire que la Loy déployât dans les hommes sa naturelle efficace. Il faisoit donc connoître la grandeur & la Majesté infinie de Dieu au dessus de toutes les créatures: il

 faisoit

faisoit connoître l'*obligation* où tous les hommes sont de subir *son jugément*. Il faisoit connoître le dévoir où nous sommes tous de vivre saintement, & de rendre à *Dieu* une entiére obeïssance : il faisoit connoître *la* grandeur & le prix de la récompense que les Saints & les justes doivent attendre de la bonté Divine : il faisoit connoître l'horreur des peines de sa Justice contre les pécheurs : il faisoit connoître la rigueur inéxorable de cette Justice : il faisoit connoître le malheur des hommes de se trouver tous crimmels & coupables devant Dieu : il mettoit devant les yeux l'impossibilité où nous sommes tous d'appaiser la juste colére de Dieu : Et enfin il faisoit comprendre l'impossibilité où nous sommes tous d'observer de nous-mêmes les Loix Divines. De-là naissoient plusieurs & divers mouvemens: car l'homme à la vuë de la Majesté rédoutable de Dieu ne pouvoit que trembler, & étre épouvanté : à la vûë des biens qu'il promettoit aux observateurs de ses commandemens, il ne pouvoit qu'il ne fût animé d'un désir assez vif de posséder de si grands biens : à la vûë des peines de sa Justice, il ne pouvoit qu'il ne fût saisi d'horreur, réconnoissant bien qu'il avoit mérité ces peines, & attiré sur soy par ses péchez une si terrible malédiction : à la vûë de la rigueur inéxorable de la Justice, & de l'impuissance où il étoit de sortir de sa corruption naturelle, il n'étoit pas possible qu'il ne sentît des frayeurs étranges & approchantes du déséspoir.

Mais ces effets de l'Esprit de servitude paroîtront encore plus clairément, si nous passons à la troisiéme chose que nous nous sommes proposez d'examiner, qui est pourquoi il est appellé l'Esprit de servitude, & comment il différoit de l'Esprit d'adoption ? Il faut donc d'abord supposer, que cet Esprit dont nous parlons étoit donné à des hommes, d'eux-mémes plon-

plongez dans la corruption naturelle, comme le reste du genre humain, & qu'il n'alloit pas jusqu'à produire en eux une véritable régénération, c'est-à-dire, jusqu'à établir dans leur cœur le Régne de la Justice. Au contraire quelques bons mouvemens qu'il excitât en eux, il y laissoit pourtant toûjours régner le péché. Or de-là il s'ensuivoit deux choses. L'une que tous ces mouvemens qu'il leur donnoit n'étoient pas des mouvemens d'amour pour Dieu, mais seulement des mouvemens ou d'espérance, ou de désir, ou d'anéantissement, ou de crainte; d'espérance & de désir, à la vûë des biens que la Loy promettoit; d'anéantissement, à la vûë de la Majesté Souveraine & ineffable de Dieu; de crainte à la vûë des peines de la Justice. La seconde chose qui s'ensuivoit étoit un combat qui se formoit entre les mouvemens de la Grace d'un côté, & la corruption naturelle de l'autre. La Grace présentoit les biens que Dieu promettoit aux observateurs de ses Commandemens: elle mettoit devant les yeux les peines éternelles de sa vangeance contre les pécheurs: elle faisoit voir la grandeur infinie de Dieu, & tous ses droits sur la créature; la dépendance où nous sommes tous des ordres de sa puissance; l'impossibilité où on est d'échapper ses Iugemens, & par-là elle sollicitoit l'homme à l'observation des Commandemens de Dieu. Mais d'autre côté, la Corruption naturelle qui régnoit dans le cœur, résistoit fiérément à tous ces mouvemens de la Grace, & faisoit que toute l'amour de l'homme démeuroit pour le péché, toutes les pensées & les affections de son cœur ne changeant pas de parti, & s'irritant même contre ces fâcheuses véritez que la Grace répresentoit, l'homme le plus souvent s'abandonnant avec impétuosité au mal, le commettant comme en dépit de Dieu, par des mouvemens de fureur & de rage.

rage. Puis ensuite quand cette impétuosité de la corruption naturelle étoit un peu diminuée, & que l'homme révenoit un peu à son sang froid, les objets de la Grace se répréſentoient encore, ce qui produisoit des agitations de conscience, des épouvantemens & des frayeurs horribles, dans lesquelles tantôt l'homme se condamnoit soy-méme, tantôt il maudissoit sa condition, & tantôt il s'emportoit contre Dieu comme contre un ennemi inexorable duquel il sentoit déja la malédiction. Ce sont ces combats que S. Paul décrit admirablement bien sur la fin du septiéme Chapitre de l'Epitre aux Romains. *Le péché*, dit-il, *ayant pris occasion a engendré en moi toute convoitise par le commandement. Car sans la Loy le péché est mort, car jadis*, &c. jusques à la fin du Chapitre.

Cela étant ainsi éclairci, il est maintenant facile de voir pourquoi cet Esprit est appellé, *Esprit de servitude*. Car c'est parceque tous les mouvemens qu'il excitoit dans l'homme, n'étoient que des mouvemens d'esclave, des mouvemens mercenaires de désir & d'espérance pour le bien, des mouvemens serviles de frayeur & de crainte pour les maux; mais nul mouvement de véritable amour, ni pour Dieu, ni pour la sainteté, nul mouvement de véritable haine pour le péché. L'Esprit d'Adoption au contraire, qui va jusqu'à la régeneration de l'ame, forme en nous des sentimens d'amour de Dieu, d'estime pour la vertu, de haine pour le crime, de paix & de tranquillité de conscience par la connoissance de l'amour que Dieu nous porte en Jesus-Christ, des mouvemens de désir & d'espérance d'avancer la gloire de Dieu sur la Terre, & de jouïr un jour de sa gloire céleste. Or tout cela sont des mouvemens dignes d'un enfant a l'égard de son Pére. D'où il s'ensuit que l'Esprit qui les forme én nous est justement appellé, *l'Esprit d'Adoption*

LIVRE



TRAITÉ DE JESUS-CHRIST.

LIVRE TROISIÉME.

De la Personne & des Natures de JESUS-CHRIST.

DIVISION.

CE Livre aura deux Parties: Dans la prémiere nous parlerons de la Personne de Jesus-Christ & dans la séconde de ses Natures. Nous ne prétendons pas épuiser ni l'un ni l'autre de ces deux sujets, & ce seroit une peine fort inutile que de vouloir rédire ce qui se trouve communément dans les Livres qui ont traité cette matiére. Nous nous contentérons donc de dire les choses qui nous paroitront les moins communes.

CHAPITRE I.

De la Personne de Jesus-Christ.

DAns ce Chapitre nous examinérons ces questions. I. Ce que c'est qu'une Personne. II. Si Jésus-Christ avant son incarnation étoit une Personne véritablément subsistente. III. S'il est une Personne véritablément Divine. IV. Si l'Incarnation n'a pas établi deux Personnes en Jesus-Christ. V. Si l'Incarnation n'a pas fait en Jesus-Christ une autre Personne différente de celle qui existoit auparavant. VI. Si l'objet formel de l'adoration que nous rendons à Jesus-Christ est sa Personne précisément, ou bien sa Personne sous la charge de Médiateur.

QUESTION I.

Ce que c'est qu'une Personne.

POur commencer par la prémiére de ces questions. Une Personne est d'ordinaire définie dans les Ecoles. *Une nature individuelle*, ou *un suppôt doüé d'intelligence, complet, divisé de tout autre, & incommunicable à tout autre.* Ainsi chaque homme en particulier est une personne qui a ses actions, ses droits, ses qualitez, ses souffrances, ses mouvémens & ses sentimens qui lui appartiennent d'une maniére si particuliére, qu'ils ne peuvent pas être à un autre. Nous concevons aussi que chaque Ange en particulier est une personne, parce que c'est une nature intelligente, parfaite, &

& qui se termine en soy même, divisée de tout autre, & incapable de se communiquer.

Par cette définition il paroît I. que les créatures inanimées ne peuvent pas être des personnes, puis qu'on ne donne ce nom qu'aux natures intelligentes. II. Il paroît par la même raison que les plantes, les arbres, les animaux, ne sont pas des personnes, parce qu'ils n'ont que la vie, ou végétative, ou sensitive, & non la raisonnable & l'intelligente. III. Il paroît encore que les parties qui composent le corps de l'homme, étant prises à part, ne sauroient être des Personnes, parce qu'elles ne sont pas terminées en elles mêmes ni parfaites ou complettes, puis que naturellément elles sont destinées pour être jointes & unies avec d'autres. IV. Il paroît encore delà, que ni le corps humain séparé de l'ame, ni l'ame separée du corps ne sont pas des Personnes. Car sans dire que le corps n'est pas de lui-même une nature intelligente, l'un & l'autre sont faits & naturellément destinez pour être unis ensemble, afin que de leur union il en résulte ce que nous appellons l'homme. V. On peut aussi reconnoître par là que la Nature Humaine de Jesus-Christ, n'est pas une personne, parce que n'ayant pas été formée en vertu des Loix de la nature, mais par un principe surnaturel, sa prémiére & originaire destination a été d'être jointe à une autre. D'où il s'ensuit qu'elle ne se termine pas en elle-même, & que prise séparément & precisément en elle méme, elle n'est ni parfaite ni compléte, ce que sont pourtant les autres créatures humaines qui viennent par les Loix ordinaires de la Nature, parce qu'elles n'ont pas cette destination que je viens de marquer en celle de Jesus-Christ.

On peut démander icy si ce que dans l'Ecole

 on

on appelle la Personalité, c'est-à-dire, ce qui constituë formellément la personne en l'état de personne, est quelque chose de positif, ou bien si c'est simplément une négation, comme on parle. A cela il me semble qu'il faut répondre en distinguant. Car il est vray que dans les Personnes divines & increéées, autant que nôtre foiblesse le peut concevoir, nous devons réconnoitre que les Personalitez sont quelque chose de positif, car ce sont des rélations substantielles & des modes réels, comme on parle dans l'Ecole, qui terminent la nature divine. C'est ainsi qu'il faut concévoir la Personalité du Pére, que l'Ecole nomme Paternité, ou génération active; & celle du Fils que l'Ecole nomme *génération* passive; & celle du Saint Esprit qu'on appelle procession. En effet il ne seroit nullément concevable qu'il y eût trois Personnes en une seule & même nature individuelle, si leurs Personalitez n'étoient que de simples négations. Mais quant aux personnes créées, je veux dire les Anges & les hommes, la droite raison nous enseigne que leurs Personalitez considérées formellément en elles mêmes precisément, ne sont que des négations. Car qu'est ce qui les fait parfaites, complétes & terminées en elles mêmes? N'est-ce pas qu'elles ne sont pas destinées naturellément, par le projet du Créateur qui les a formées, pour être jointes à d'autres? Au lieu que l'ame humaine se trouve avoir cette naturelle destination à être jointe au corps, & de méme le corps à l'ame. Il est certain qu'à bien considérer les choses comme elles sont, ce qui empesche que l'ame ne soit une personne, & qu'on appelle d'ordinaire dans l'Ecole *Incompletio*, ou *incomplémentum*, est quelque chose de plus positif & de plus réel que ce qui fait que l'homme est une personne,

ne, ce qu'on appelle, *completio*, ou *complémentum*, bien que la Grammaire exprime le prémier par un terme négatif, & le sécond par un terme positif. Car *l'Incompletio* ou *l'Incomplémentum*, est une destination essentielle à un autre, & le *complémentum* est une non destination, si jose parler ainsi. C'est ce qui se peut fort bien éclaircir par la comparaison d'une maison, car lors que ce qui est actuellément basti ne remplit pas entiérement tout le projet de l'Architecte, & n'en est au contraire qu'une partie, destinée pour étre jointe à d'autres, afin que toutes ensemble elles remplissent le projet, on appelle cette Maison Imcompléte, imparfaite, & non achevée. Et bien que ces termes à en juger par la Grammaire soient négatifs, si est ce pourtant qu'ils sont positifs, dans le sens, car ils signifient la destination de ce bâtiment à étre joint à un autre selon le projet de l'Architecte. Mais lors que ce qui est actuellément bâti remplit tout le projet, on appelle cela une Maison compléte, parfaite & achevée. Et quoy que ces termes semblent d'abord vouloir dire quelque chose de positif, ils ne signifient pourtant qu'une négation. Car cela ne veut dire, si ce n'est que ce bastiment n'est pas fait pour étre joint à un autre, & que le projet en vertu duquel il à été fait ne s'étend pas plus avant.

QUESTION. II.

Si Jesus-Christ avant son Incarnation étoit une Personne veritablément subsistente.

APrés avoir ainsi éclairci ce que c'est que l'on entend par le terme, *de Personne*; il faut passer

passer à la séconde question, sur laquelle nous dirons. I. Que jusqu'à présent il ne me paroît pas qu'il y ait eû aucune contestation, pour savoir si Jesus-Christ est ou a été une véritable Personne. Je n'ignore pas qu'il-y-a eû autrefois des hérétiques qui ont soutenu que Jesus-Christ n'a pas eû une véritable nature humaine, & que ce qui a parû de luy n'a été qu'un phantôme. Si ces gens-là eussent eû d'ailleurs les principes des Sociniens, & qu'ils eussent nié la Divinité du Sauveur, il est certain qu'ils auroient nié que Jesus-Christ fût une Personne, car un phantôme, une vaine apparence, une ombre, n'est pas une Personne. Mais qui ne sait qu'ils réconnoissoient la Divinité de Jesus-Christ. D'où il s'ensuit qu'ils reconnoissoient aussi sa Personne. En effet l'Ecriture nous parle par tout de Jesus-Christ comme d'une véritable Personne, & il n'est pas nécessaire d'en produire ici des preuves, puis qu'on les peut trouver dans toutes les pages du Nouveau Testament, s'il est une Personne purément humaine, ou Angélique, ou Divine, s'il est différent de la Personne du Pére, ou non: s'il y a en luy deux Personnes ou une seule, ce sont des questions qui ont troublé autrefois l'Eglise. Mais ni les Infidéles, ni les Hérétiques, ni les Payens, ni les Juifs ni les Mahométans n'ont jamais nié qu'il ne fust une véritable Personne.

Il ne s'agit donc que de savoir qu'elle Personne c'est. Et d'abord il est important d'éclaircir si c'est une Personne qui existât avant sa naissance. Car autrefois Paul Evêque de Samosate, & Photin Evesque de Sirmium avec leurs Sectateurs, appellez de leurs noms, Paulianistes, Samosateniens & Photiniens eurent bien l'impudence de soûtenir hautément que Jesus-Christ n'étoit qu'une simple

ple personne humaine, qui avoit commencé d'éxister par sa naissance de la Vierge Marie, & l'on ne sait que trop que Socin & ses Disciples ont dans ces derniers siécles ressuscité cette Hérésie. Il faut donc commencer par cette question, si Jesus-Christ n'est pas une Personne qui existât avant que de venir au Monde. C'est-ce qu'on doit entréprendre de prouver directément, non contre les infidéles qui ne reconnoissent pas le principe de l'Écriture, car contre ces gens-là il faut agir d'une autre maniére, mais contre les Hérétiques qui faisant profession d'être Chrêtiens réconnoissent avec nous la révélation de la Parole de Dieu.

Pour cet effet on peut se servir de cinq ordres de Passages que nous indiquérons ici, sans pourtant les traiter à fond parce qu'on les peut trouver exactément traitez dans les Livres de nos Docteurs, & particuliérement dans Zanchius, & dans la Place.

Le prémier ordre contient ceux où l'Incarnation de Jesus-Christ luy est précisément attribuée. Or d'abord on peut mettre en ce rang, tous ceux qui disent que Jesus-Christ est vénu au monde, comme celui de Jean. 1. *Il est vénu chez soy & les siens ne l'ont pas réceu*, celui de Mat. 5. *Ne pensez pas que je sois vénu pour anéantir la Loy & les Prophétes, je ne suis pas vénu pour les anéantir, mais pour les accomplir.* Celui de Matt. 9. 13. *Je ne suis pas venu pour appeller les Justes, mais les pécheurs à répentance.* Celui de Matt. 18. *Le Fils de l'homme est venu pour sauver ce qui étoit péry.* Celui de Luc. 19. *Le Fils de l'homme est vénu chercher & sauver ce qui étoit perdu.* Celui de Jean 12. *Je suis vénu au Monde pour être la lumiére, afin que quiconque croit moi ne démeure point en ténébres.* Et un peu aprés, *Je ne suis pas vénu pour juger le Monde*,

Monde, mais pour sauver le Monde. Celui de 1. Tim. 1. *Jesus-Christ est vénu pour sauver les pécheurs, desquels je suis le prémier.* J'avoüe que si ces Passages étoient seuls, on n'en pourroit pas tirer la conclusion que nous prétendons. Car il est vray que ce terme *de venir*, marque souvent la prémiére production d'une chose, ou la naissance d'une Personne, sans supposer ni que cette chose, ou cette personne fussent ou existassent actuellément avant leur venuë. Et il serviroit peu de rémarquer que dans la plus-part des Passages que je viens de mettre en avant, on trouve la fin pour laquelle Jesus-Christ est vénu au Monde, savoir, pour faire le salut des hommes, ce qui semble signifier que Jesus-Christ existoit avant sa naissance, puis qu'il s'est lui même formé un dessein pour l'accomplissément duquel il est vénu. Car on pourroit dire que ces Passages marquent simplément la destination que Dieu a faite de Jesus-Christ lors qu'il l'a fait naître, & non aucun dessein conçû par Jesus-Christ même avant sa naissance. Mais ces Passages se trouvent soûtenus & expliquez par d'autres qui portent expressément, que son incarnation est un pur effet de sa volonté.

C'est ce qui paroît I. par Es. 40. vers. 9. 10, 11. *Sion qui annonce bonnes nouvelles &c. dy aux villes de Iuda, Voici vôtre Dieu. Voici, le Seigneur l'Eternel Viendra contre le Fort; & son bras dominera sur lui. Voici, son salaire est avec lui, & son loyer marche dévant luy, Il paistra son troupeau comme un berger, il assembléra les agneaux entre ses bras, & il le élevéra dans son sein, il conduira celles qui alaitent.* Il n'y a aucun Chrêtien qui ne doive confesser que le Prophéte dans ce Chapitre prédit la venuë de Jesus-Christ; car dans les vers. 3. & 4. il parle de

de la venuë de Jean Bâtiste. *La voix*, dit-il, *de celuy qui crie au desert est accoûtrez le chemin de l'Eternel, dreßez parmi les landes les sentiers à nôtre Dieu* &c. Ce qui est précisément attribué à Jean Bâtiste par les Evangélistes. Quand donc dans la suite il ajoûte que le Seigneur viendra, il est clair qu'il parle de l'Incarnation de Jesus-Christ, & qu'il en parle comme d'une venuë volontaire, qui suppose son existence avant qu'il ne vint.

II. La même chose paroît par Malachie 3. où le Messie lui même est introduit parlant avant son Incarnation, & disant *Voici je m'en vay envoyer mon Meßager, & il préparéra le chemin dévant moy, & incontinent le Seigneur que vous cherchez entrera dans son Temple, & le Messager de l'Alliance lequel vous souhaitez.* Ces paroles donnent manifestément à connoitre, que l'Incarnation, & les préparations à l'Incarnation, tel qu'étoit l'envoi de Jean Baptiste, est une œuvre du Messie même, & par conséquent qu'il existoit avant sa naissance. Car comment pourroit-il dire qu'il envoyéra son Messager dévant soy pour lui préparer les chémins, s'il n'étoit qu'un simple homme qui éût commencé d'éxister au moment même qu'il est né.

III. Cette même vérité paroît par Heb. 2. vers. 14. 15. & 16. où l'Apôtre rapporte formellément l'incarnation de Jesus-Christ à Jesus-Christ méme, comme un effet de sa bonté envers nous. *Parce*, dit-il, *que les enfans participent à la chair & au sang, lui aussi semblablement a participé aux mémes choses, afin que par la mort il détruisist celui qui avoit l'empire de la mort, c'est assavoir le Diable. Et qu'il en délivrât tous ceux qui pour la crainte de la mort étoient toute leur vie assujettis à la ser-*

marquent expressément que Jesus-Christ étoit au Ciel avant que de vénir au Monde, car la consé-quence en est fort évidente, que donc il existoit avant que de naître. Ces Passages sont, Iean 3. *Personne*, dit Jesus-Christ, *n'étoit monté au Ciel, si-non celui qui est descendu du Ciel, savoir le Fils de l'homme qui est au Ciel.* Et un peu aprés. *Celui qui est venu d'enhaut*, dit Iean Bâtiste, *est par dessus tous, Celui qui est issu de la Terre, est de la Terre: & par-le comme issu de la Terre; celui qui est venu du Ciel est par dessus tous.* II. Iean 6. *Le pain de Dieu*, dit Jesus-Christ parlant de soy-même, *c'est celui qui est descendu du Ciel.* Et un peu aprés, *Ie suis descendu du Ciel, non pour faire ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé.* Et un peu plus bas; *C'est ici le pain qui est descendu du Ciel. Ie suis le pain vi-vant qui suis descendu du Ciel.* Et encore plus bas, *Que sera-ce, si vous voyez le Fils de l'homme monter là où il étoit prémiérement?* III. On y peut aussi rapporter ce que le Seigneur dit au 16. de ce mê-me Evangile. *Ie suis issu du Pére, & suis venu au Monde, derechef je laisse le Monde, & m'en vay au Pére.* Iean 17. *Glorifie moy, toy Pére, de la gloire que j'ay euë par devers toy, devant que le Monde fût fait.* V. Saint Paul de même Eph. 4. enseigne expressément que la méme Personne qui est mon-tée au Ciel étoit descenduë du Ciel. *Ce qu'il est monté*, dit-il, *qu'est-ce autre chose sinon que pré-miérement il étoit descendu aux parties les plus basses de la Terre.* Je n'explique pas de quelle maniére il faut maintenant entendre cette descente de Ie-sus-Christ du Ciel, afin de révêtir nôtre chair, cela n'est pas de mon sujet. C'est assez de rémar-quer que tous ces Passages concluent nettement que Jesus-Christ existoit avant sa naissance; car de quelque maniére qu'il faille entendre *qu'il est des-*

cendu du Ciel, il est toûjours clair qu'il étoit au Ciel.

Un troisiéme ordre de Passages peut conténir ceux qui attribuent à Jesus-Christ des actions avant sa naissance, lesquelles supposent nécessairement qu'il existoit. Ces Passages sont ceux de Heb. 1. où la création, la conservation, & la providence lui sont attribuées. *Par lui*, dit l'Apôtre vers. 2. *Dieu a fait les Siécles*. Ce qui signifie la création de l'Univers. Et au vers. 3. *Le Fils soûtient toutes choses par sa parole puissante*, ce qui signifie la conservation & la Providence. Et au vers. 10. *Toy Seigneur tu as fondé la Terre dés le commencement, & les Cieux sont l'ouvrage de tes mains.* II. Celui du troisiéme de la même Epitre. *Celui*, dit l'Apôtre parlant de Jesus-Christ *est réputé digne d'une plus grande gloire que Moïse, entant que celui qui a édifié la maison est en plus grande dignité que la maison méme.* Paroles qui marquent que dans la doctrine de Saint Paul Jesus-Christ est le Fondateur de l'Eglise, sur laquelle Moïse n'avoit été établi que comme Ministre. III. On y peut ajoûter ce que dit le même Apôtre 1. Cor. 8. que, *nous avons un seul Seigneur Jesus-Christ, par lequel sont toutes choses*; ce qui exprime la création & la conservation. IV. Il y faut aussi mettre le Passage de l'Epitre aux Col. Ch. 1. *Il est l'image de Dieu invisible, le premier né de toute créature, car par lui ont été creées toutes choses qui sont aux Cieux & en la Terre, les visibles, & les invisibles, les Trônes, les Dominations, les Principautez & les Puissances, toutes choses sont creées par lui, & il est devant toutes choses, & toutes subsistent par lui.* Que la création & la conservation du Monde, soient ou ne soient pas des œuvres simplement & absolument Divines, c'est ce que je ne récherche pas main-

tenant: c'est assez qu'il paroisse par ce Texte que ces œuvres appartiennent à Jesus-Christ, car de là il s'ensuit nécessairement qu'il existoit avant sa naissance. V. La même chose suit de la doctrine que Saint Pierre enseigne, 1 Pier. 3. que, *Jesus-Christ a été mortifié en chair, qu'il a été vivifié par l'Esprit; & que par cet Esprit étant allé, il a preschè aux esprits en chartre, savoir, à ceux qui ont été autre-fois désobeyssans du tems de Noé.* Car le sens de l'Apôtre est, que le même Fils de Dieu qui aujourd'hui est vénu prescher pour sauver le Monde par sa Divinité, avoit autre-fois exhorté aussi les prémiers habitans de la Terre à se répentir, pour éviter les eaux du Déluge: ce qui suppose toûjours son existence avant que de naître.

Mais cette existence paroît clairement par un quatriéme ordre de Passages où elle lui est formellement attribuée, sans qu'il soit nécessaire d'y appliquer des conséquences. Ainsi Jean 1. *Jean Bâtiste dit de Jesus-Christ, Aprés moi vient une Personne qui est preférée à moi, car il étoit premier que moi*; Comment, *premier que Jean Bâtiste*, s'il n'eût existé avant sa naissance, puisque Jean Bâtiste étoit né plûtôt que lui. Ainsi Jean 8. Les Juifs ayant dit à Jesus-Christ. *Tu dis que tu as vû Abraham, & tu n'as pas encore cinquante ans.* Le Seigneur dit, *En vérité, en vérité je vous dis, avant qu'Abraham fût je suis.* Paroles qui ne peuvent être éludées, & qui marquent clairement cette existence dont nous parlons. Elle n'est pas moins clairement enseignée, Michée 5. *Mais toi Bethlehem de devers Ephrat petite pour être entre les milliers de Juda, de toi me sortira le Dominateur d'Israël; & ses issues sont dés jadis dés les jours éternels*, ou comme porte l'original, *dés les jours du siécle.* Il impor-

importe peu de quelle maniére on explique, *ces jours éternels, ces jours du siécle*, puis qu'il faut toûjours confesser que Iesus-Christ existoit avant que de naître. A cela même se rapportent les Passages de l'Apocalypse Ch. 1. *Ie suis Alpha, & Omega le commencement & la fin*, dit le Seigneur, *qui est & qui étoit & qui est à venir*, & un peu plus bas, *Ie suis Alpha & Omega, le premier & le dernier*. Et Ch. 2. *Le premier & le dernier qui a été mort & est retourné à vie dit ces choses*. Et au 22. *Ie suis Alpha & Omega, le premier & le dernier, le commencement & la fin*.

A tous ces Passages il faut enfin ajoûter les deux illustres Chapitres, qui célébrent d'une maniére fort éclatante la gloire de Iesus-Christ. Le prémier est Proverbes 8. où la Sapience se décrit elle-même comme existente avec Dieu lors qu'il formoit l'Univers. Car tous les Chrêtiens jusqu'à présent ont attribué cette description à Iesus-Christ. L'autre est le prémier Chapitre de Saint Iean, *Au commencement étoit la Parole*, &c. Car s'il y eût jamais rien d'exprés & de formel pour l'existence de Iesus-Christ avant sa naissance, c'est sans doute ce que cet Evangéliste y dit de la *Parole*, c'est-à-dire de Iesus-Christ.

QUESTION. III.

Si Iesus-Christ est une Personne véritablement Divine.

LA troisiéme Question qui suivroit maintenant à examiner est si Iesus-Christ est véritablement une Personne Divine. Sur quoi nôtre dessein n'est pas de récüeillir toutes les preuves qu'on tire de l'Ecriture. Il nous suffira pour cela de récommander la lecture exacte de ce qu'en ont écrit Zanchius dans son prémier Volume tout au commencement, Bellarmin dans le prémier Volume de ses Controverses. Et sur tout Mr. Capel dans ses Théses *de Deo Uno & Trino*. Mr. de la Place dans ses Disputes contre les Sociniens, & plusieurs autres qui ont traité cette matiére fort exactement.

Il faut seulement ici examiner quelques vaines échapatoires que les Sociniens mettent en avant. La prémiére est que le Nom de Dieu, n'est pas un nom qui signifie une nature; mais un nom de charge, à quoi ils rapportent ce que Dieu dit à Moyse Exod. 4. *Aaron parlera pour toi au Peuple; & ainsi il te sera pour bouche, & tu lui seras pour Dieu,* Et ce qui est dit Ps. 82. sur le sujet des Magistrats, *J'ay dit vous étes Dieux, & étes tous les enfans du Souvérain*, d'où ils concluent que le Nom de Dieu est un nom de charge, par où ils prétendent éluder les Passages qui donnent ce Nom à Iesus-Christ.

Mais I. il est faux que l'idée qu'on se forme naturellement par cé terme de *Dieu*, soit une idée d'excellence ou de dignité, d'office ou de charge, car c'est au contraire l'idée d'une excellence ou d'une

d'une dignité de nature. En effet mettant à part tous les faux préjugez que la vaine Philosophie, ou que la superstition peuvent avoir donnez aux hommes, il n'y a personne qui par le terme de *Dieu* n'entende une Nature Souvérainément élevée sur toutes choses, un prémier être indépendant de tous les autres, & de qui tous les autres dépendent. J'avouë que cette idée a été fort broüillée par les erreurs du Paganisme; mais quoy qu'il en soit elle est pourtant la naturelle, & celle qui se présente la prémiére à l'esprit; & c'est pourquoi quand on a voulu convaincre les Payens de l'unité d'un Dieu, & réfuter cette pluralité de Dieux qu'ils avoient introduite, on les a toujours ramémenez à cette idée naturelle que le terme de *Dieu* forme; & par là on leur a fait voir qu'il ne pouvoit y avoir qu'un prémier être duquel tous les autres sont dépendans. Les Philosophes eux-mémes ont été obligez par les lumiéres de la droite raison de corriger les folles superstitions des Peuples, en reconnoissant qu'il n'y avoit qu'un seul Dieu Souvérain, & que quant aux autres à qui on donnoit ce nom là, ils n'étoient à proprément parler que les Ministres du vray Dieu.

II. Il est faux que l'idée perpétuelle, que l'Ecriture Sainte nous veut faire concevoir quand elle parle de *Dieu*, soit autre que celle d'une Nature souvérainément parfaite en elle-même. C'est ainsi que Moyse & les Prophétes l'ont fait concévoir aux Israëlites dans tout ce qu'ils leur ont enseigné touchant le vray Dieu, Créateur du Ciel & de la Terre, le Maître des Anges & des hommes, l'objet de leur crainte & de leur adoration, celui à qui ils presentoient des Sacrifices; & qui les avoit tirez de la Terre d'Egypte.

Je dis III. que les Sociniens eux-mêmes, qui

chicanent sur la signification de ce terme, sont contraints de réconnoître ce que nous disons: car ils veulent que le Pére soit le seul Vray & Souvérain Dieu, & que sa Divinité ne consiste pas en quelque dignité de charge, mais en l'excellence inéfable de sa Nature increéée, éternelle & parfaite. D'où il s'ensuit que la propre & naturelle signification de ce nom de *Dieu* enferme l'idée non d'une simple dignité d'office, mais d'une excellence de nature, puis que si on leur démande ce qu'ils conçoivent par cet Unique Dieu que l'Ecriture nous réprésente, & qu'ils croyent être la seule Personne du Pére, ils ne peuvent repondre si ce n'est qu'ils conçoivent une Nature existente par soy-même, qui a fait le Monde, & qui le gouverne, & à qui toutes les Créatures appartiennent à cause de l'excellence de ses perfections. En effet il séroit ridicule de concévoir par ce Souvérain Dieu une Personne établie dans une haute & eminente dignité sur toutes choses, si l'on disoit que ce n'est pas la perfection de sa Nature qui la met dans cette élévation, mais un établissément de charge, car qui auroit donné cette charge au Souvérain Dieu, s'il ne l'avoit par l'excellence de sa Nature; outre que ce séroit excuser l'idolatrie de tous les Peuples. Car si un Dieu n'est Dieu que par la dignité d'une charge que sa Nature ne luy donne pas, mais qu'il reçoit d'ailleurs, quel sujet avons nous de condamner des Peuples qui se sont accordez à adorer une telle & une telle chose? Le Soleil par exemple, ou la Lune? Ne diront-ils pas que la Divinité étant une dignité non de Nature, mais d'établissément, il dépendoit d'eux de s'établir pour Dieu la chose qu'ils estimoient le plus, & que n'y ayant aucune Divinité par nature, il étoit en leur liberté de

choisir

choisir la chose qu'il leur plaisoit, pour l'établir en cette dignité Souveraine? Il n'y a rien donc de si contraire aux véritables notions de la nature, ni de si opposé aux notions de l'Ecriture Sainte, que cette opinion que le Nom de *Dieu* soit un nom de charge ou d'office & non de nature. Il n'y a même rien de si pernicieux dans la Religion que cette pensée: car elle conduit directément à l'Atheïsme, puis que si Dieu est un nom de charge, & non de nature, il est aisé à conclurre de là, qu'il n'y a dans le Monde aucune Nature à qui la Divinité appartienne par elle-méme.

Quant à ce que les Sociniens alléguent de Moyse & des Magistrats qui sont appellez du nom de *Dieu*, qui ne voit que c'est par métaphore à cause de quelque léger rapport qu'il y avoit entre Moyse à l'égard d'Aaron, & de Dieu à l'égard d'un Prophéte qu'il envoye. Car comme Dieu dicte au Prophéte ce qu'il a à dire, & le Prophéte énonce en suite ce que Dieu luy a commandé de dire; de même Moyse déclaroit à Aaron les choses dont il dévoit parler au Peuple, & Aaron en suite les expliquoit selon que Moyse les luy avoit fait entendre. C'est-ce qui paroît par le Texte même. *Aaron*, dit-il, *te séra pour bouche, & tu luy seras pour Dieu.* Il ne dit pas absolument qu'il séra le Dieu d'Aaron, mais il dit qu'il y aura entre luy & Aaron le même rapport à peu-prés qui est entre Dieu & son Prophéte. Il en est de même des Magistrats, ils sont appellez *Dieux*, figurément; parce qu'il y a quelque légére ressemblance entre l'Autorité qu'ils exercent pour le Gouvément des Peuples, ordonnant ce que bon leur semble, & le faisant executer; & l'autorité que Dieu exerce sur ses créatures dans l'ordre de la providence, déterminant touchant elles ce

 qu'il

qu'il juge à propos, & l'exécutant Souverainément.

Si donc les Sociniens pouvoient faire voir que quand le nom de *Dieu* est attribué en l'Ecriture à Jesus-Christ, ce n'est que figurément & métaphoriquément, j'avouë qu'ils auroient lieu d'employer ces Passages qu'ils mettent en avant touchant Moyse & les Magistrats, car cela fait voir que cette métaphore ne seroit pas tout à fait étrangére & inouïe dans le style de l'Ecriture. Mais il est certain que les Lieux où Jesus-Christ s'appelle *Dieu*, sont tels qu'on n'y sauroit soupçonner la métaphore. Quelle métaphore, par exemple, y a-t-il à soupconner Act. 20. où Saint Paul dit que *Dieu a racheté l'Eglise par son sang.* Quelle métaphore y a-t-il à soupçonner Rom. 9. où l'Apôtre dit, que *Christ est Dieu sur toutes choses, bénit éternellément.* Quelle métaphore y a-t-il à soupçonner dans l'Epître à Tite, où il est dit que *nous attendons la bien-heureuse espérance, & l'apparition de la gloire du grand Dieu.*

Les Sociniens diront sans doute qu'on leur fait tort de leur imputer cette doctrine, qu'il n'y a aucun Dieu par nature, & que leur sens est seulément que ce terme est attribué quelquefois dans l'Ecriture au Vray-Dieu par nature, mais qu'il est aussi attribué quelquefois à une dignité de charge ou d'office. Je répons I. qu'il est faux, que dans l'Ecriture le nom de *Dieu* soit un nom de charge ou d'office. Car il y a grande différence entre dire qu'il est quelquefois attribué métaphoriquément à des personnes élevées en charge, & dire que ce nom leur est donné pour représenter la grandeur de leur charge, dire ce dernier c'est supposer que ce nom appartient proprément à ceux qui sont élevez en ces dignitez, bien qu'il ne leur ap-

appartienne pas par nature. Mais dire le prémier c'est dire que ces gens ne sont pas proprément des Dieux, comme quand on dit qu'un homme est métaphoriquément appellé un Lion, c'est-à-dire, qu'il ne l'est pas à parler proprément. II. Je repons qu'on ne fait point de tort aux Sociniens quand de ce qu'ils disent que Dieu est un nom de charge, on en conclut que donc selon eux Dieu n'est pas un nom de nature, car si dans la signification propre & naturelle de ce terme l'idée d'une excellence par nature n'est pas contenuë, il est clair que le terme de *Dieu* ne signifie pas par soy même un Dieu par nature, comme le terme, *d'animal*, ne signifie pas par soy-même un homme, parce que l'idée de l'humanité n'est pas conténuë dans la notion de ce terme. Or c'est-ce que nous avons prouvé être tout à fait contraire au style perpétuel de l'Ecriture, & aux lumiéres mêmes du sens commun, qui par le terme de *Dieu* nous représente toûjours une excellence de nature.

Une autre échapatoire ordinaire aux Sociniens, laquelle dépend de cette prémiére que nous venons de refuter, est que Iesus-Christ a été fait Dieu lors que par son exaltation en la gloire Céleste, il a reçû une Autorité Souvéraine sur toutes choses, selon qu'il dit luy-même, *Toute puissance m'est donnée au Ciel & en la Terre*, Matt. 28. Et c'est à cela qu'ils rapportent tous les Passâges de l'Ecriture qui parlent de l'élévation de Jesus-Christ, comme Act. 2. *Dieu l'a fait Seigneur & Christ*, & Phil. 2. *Il luy a donné un Nom par dessus tout nom, afin qu'au Nom de Jesus tout genoüil se ploye.*

Mais pour faire voir la vanité de cette pensée il ne faut I. que considérer, que si Jesus-Christ n'étoit par nature qu'une simple créature, il ne seroit

roit nullément capable de récevoir la communication, que ces gens s'imaginent qui lui a été faite, d'une Autorité suprême sur toutes les créatures, pour en disposer comme bon luy semble, jusqu'à pardonner les péchez, & donner la vie éternelle; & en même tems, d'une force & d'une puissance surnaturelle pour vaincre & subjuguer les Démons, ressusciter les morts, & pour opérer des miracles. Car de dire que Jesus-Christ n'est à cet égard qu'un simple Ministre du Pére, & que tout ce qu'il fait, il le fait non par une autorité & une puissance propre qui réside en luy; mais par l'autorité du Pére dont il est l'Interprete, & par la puissance du Pére qui à la verité ne réside pas en luy, mais qui l'accompagne, cela dis-je qu'est-ce autre chose que contrédire formellément aux Passages de l'Ecriture. *Le Pére*, dit Jesus-Christ *ne juge personne, mais il a donné tout jugement au Fils*. Si Jesus-Christ n'étoit que le simple Ministre du Pére dans l'exercice du jugément, pourroit-il parler de cette sorte? Les Pasteurs de l'Eglise, qui portent aux hommes de la part de Dieu ses commandémens, pourroient-ils dire sans blasphéme, Dieu ne commande & n'ordonne rien; mais il nous a donné le droit de commander & de faire des Loix. Quand Jesus-Christ a dit dans l'Evangile, sur le sujet de la guérison miraculeuse d'une femme, *Vertu est sortie de moy*, n'a-t-il pas marqué par ces paroles, que la force & puissance par laquelle il faisoit ce miracle étoit résidante en luy, & qu'elle luy étoit propre & personnelle? Ne doit-on pas conclurre la même chose de ce que Saint Pierre dit Act. 3. touchant la guérison qu'il avoit faite d'un impotent? *Hommes Israëlites, pourquoy vous émerveillez vous de ceci? ou pourquoy avez vous l'œil fiché sur nous, comme si par nôtre puissan-*

ce, ou par nôtre sainteté nous avions fait cheminer celuy-ci? Le Dieu d'Abraham, & d'Isaac, & de Jacob, le Dieu de nos Péres a glorifié son Fils Iesus, &c. Et par la foi d'iceluy son Nom a rafermy celuy-ci, lequel vous voyez & connoissez. Il est manifeste que l'opposition que Saint Pierre fait de luy & des autres Apôtres à Jesus-Christ, niant que ce miracle doive être rapporté à leur puissance ou sainteté, mais uniquement au Nom de Jesus-Christ, suppose que la puissance de faire des miracles est propre & particuliére à Jesus Christ, qu'elle ne luy est pas étrangére ni empruntée d'autruy, mais qu'elle réside en luy même, puis qu'autrement cette puissance ne séroit pas plus de luy que des Apôtres, & les Apôtres en auroient été accompagnez de même que luy. En un mot, *La puissance sur toute chair, pour donner la vie aux fidelles*, que Jesus-Christ s'attribuë Jean 17. *La toute-puissance au Ciel & en la Terre* qu'il s'attribuë, Matt. 28. *La domination sur les Anges, sur les Principautez, & sur les puissances*, que Saint Pierre luy attribuë 1 Pier. 3. *La puissance de résusciter les morts au dernier jour*, que Saint Paul luy attribuë Phil. 3. *Le Siége Iudicial devant lequel il faut que tous les hommes comparoissent*, que Saint Paul luy attribuë Rom. 14. *La sujettion actuelle de toutes choses sous ses pieds*, que le méme Apôtre luy attribuë 1 Cor. 15. Tout cela ne peut en aucune maniére être communiqué à un etre fini, ou à une simple créature. D'où il s'ensuit qu'il n'y a rien de plus vain que cette pensée, que Jesus-Christ ait été fait Dieu par son exaltation en la gloire Céleste, puis qu'au contraire cette exaltation prouve elle-méme qu'il étoit Dieu par nature avant qu'il fût exalté, & que sans cela il n'eût pas été capable de récevoir cette exaltation. Cela méme se confirme par

la

la protestation que Dieu fait Es. 42. *Je suis l'Eternel*, dit-il, *c'est mon Nom*, *je ne donneray point ma gloire à un autre*. Ce qui est encore répété au Ch. 48. *Certes je ne donneray point ma gloire à un autre*. Si la doctrine des Aversaires avoit lieu, savoir, que le Pére eût élevé Jesus Christ, une simple créature, jusqu'à le revétir de l'Autorité supréme sur toutes choses, jusqu'à luy donner le gouvernement Souverain du Monde, & de l'Eglise, la Domination sur les Anges & sur les Démons, une toute-puissance au Ciel & en la Terre, la vertu surnaturelle de faire des miracles; dites moy je vous prie, comment pourroit subsister cette protestation que Dieu a faite deux fois par son Prophéte, & méme par serment, de ne donner point sa gloire à un autre? III. L'Hypothése des Aduersaires, qui pose que Jesus Christ a été fait Dieu aprés sa résurrection & son Ascension au Ciel, par la communication que Dieu luy a faite de cette autorité & de cette puissance dont nous venons de parler, est réfutée par plusieurs Passages de l'Evangile, par lesquels il paroit que Jesus Christ avant sa résurrection & son Ascension, étoit desja joüissant & possesseur de cette autorité Souveraine, & de cette puissance; car d'un côté vous voyez qu'il pardonne les pechez & qu'il soûtient méme & défend son Autorité sur ce sujet contre le murmure des Juifs. De l'autre, vous voyez qu'il deploye son Autorité Supréme sur les Démons, en leur commandant de sortir hors des corps qu'ils posſedoient. Vous voyez aussi que les Anges s'approchent de luy & le servent; qu'il commande aux vents & à la Mer, qu'il ressuscite les morts, qu'il fait toute sorte de miracles; qu'il juge les hommes au moment de leur mort, & leur donne le Paradis. Ce sont les

mémes

mêmes actes qu'ils a faits depuis sa Résurrection, & son Ascension. Or comme c'est en ces choses que les Adversaires établissent sa Divinité, il s'ensuit nécessairement qu'il l'avoit avant son exaltation, & par conséquent que c'est un droit de sa nature qui lui est propre & personnel, & non un droit qu'il ait reçû pour récompense de ce qu'il avoit fait pendant les jours de son Ministére. IV. Cette rêverie des Sociniens ne sauroit compatir avec tous les Textes de l'Ecriture qui parlent de la dignité glorieuse de Jesus-Christ avant son Incarnation, comme le Passage du 2. des Phil. *Il estoit en forme de Dieu*. Le prémier Chapitre de l'Evangile de Saint Jean. *Au commencement estoit la Parole, & la Parole etoit avec Dieu, & cette Parole etoit Dieu*. Le troisiéme de la prémiére à Tim. *Dieu manifesté en chair*. Car on ne sauroit éluder la force de ces Passages par cette chimérique Divinité, que les Adversaires veulent qu'il ait réçue aprés sa résurrection. V. Il est clair aussi que cette folle & impie opinion excuse & favorise l'erreur & l'idolatrie ancienne des Payens, lesquels établissoient des Dieux inférieurs, des Dieux non tels par nature, mais tels par Apothéose, c'est-à-dire par élevation & par glorification, à qui bien qu'ils ne les réconnussent pas Dieux par nature, ils rendoient néanmoins l'adoration Réligieuse & les honneurs Divins. Comment & avec quel front les Apôtres eussent-ils pû condamner le culte de ces faux Dieux, & enseigner le monde qu'il ne faut réconnoître pour Dieu & n'adorer que le seul Créateur du Ciel & de la Terre, si en même tems ils eussent eux-mêmes établi un Dieu d'Apothéose en la Personne de Jesus-Christ, si en l'adorant, comme ils faisoient profession de l'adorer & de le servir réligieusément,

ils

ils eussent réconnu qu'il n'étoit pas Dieu par nature, mais seulement par exaltation? Les Payens ne se fussent-ils pas servis contr'eux-mêmes de cet exemple, & ne l'eussent-ils pas employé pour la deffense de leur Dieux inférieurs, en disant, il est vrai nous ne les réconnoissons pas Dieux par nature, mais nous disons qu'ils ont été élévez à cette dignité pour le prix de leurs vertus & de leurs héroïques actions, de la même manière que vous réconnoissez vôtre Iesus pour Dieu, non par nature, mais par exaltation. Il faut à cela appliquer ce que disoit Saint Paul Galat. 4. *Lors que vous ne connoissiez pas Dieu, vous serviez à ceux qui de nature ne sont pas Dieux.* Car ces paroles supposent évidemment I. que l'Apôtre condamne comme une chose impie & contraire à la Religion de servir un objet qui de nature n'est pas Dieu, & beaucoup plus lors que l'on réconnoît que de nature il n'est pas Dieu. II. Que quand les Galates sortirent du Paganisme pour entrer dans le Christianisme, ils cessérent de servir ceux qui de nature ne sont pas Dieux. Comment l'Apôtre auroit-il pû leur parler de la sorte en bonne conscience, si lui-même en les convertissant à la Religion Chrêtienne, & en les obligeant à servir à Iesus-Christ il leur eût enseigné qu'il n'étoit pas Dieu par nature? Les Galates n'eussent-ils pas pû lui répliquer, qu'il étoit vrai qu'avant leur conversion ils servoient ceux qui de nature n'étoient pas Dieux, mais qu'ils faisoient bien aussi la même chose depuis qu'ils étoient Chrêtiens, & qu'à cet égard la Religion Chrêtienne n'avoit rien à réprocher à la Payenne. VI. Il y a un juste sujet de réconnoître dans l'exemple des Sociniens la vérité de ce que dit Dieu, Es. 29. & qui est allegué par Saint Paul 1. Cor. 1. *J'abolirai la sapience des*

des sages, & aneantirai l'intelligence des entendus. Ces gens se trouvant choquez du mystére de l'Incarnation, & ne le pouvant pas digérer, parce que les lumiéres naturelles de leur raison les éloignoient extrémement de concevoir une Personne Divine par nature, un Dieu Créateur du Ciel & de la Terre, qui s'est fait homme, & paroît au monde révêtu des foiblesses de nôtre nature, se trouvant d'ailleurs pressez par l'autorité de l'Ecriture Sainte, ils ont inventé cette échapatoire que Iesus-Christ a été fait Dieu par son exaltation. Or il est certain que si vous comparez les deux hypothéses l'une avec l'autre: l'une, d'une Personne Divine par nature qui se fait volontairément homme; l'autre d'une personne qui n'est par nature qu'un simple homme, laquelle neantmoins est élevée à la dignité, à la gloire, à l'autorité, à la puissance, aux droits & aux oeuvres de la Divinité, il est dis-je certain que cette derniére ne paroît pas moins contraire aux lumiéres naturelles de la raison, ni moins choquante & moins rebutante que l'autre. Il est aussi difficile à croire qu'un homme dévienne Dieu, qu'il l'est qu'un Dieu se fasse homme. Mais dans cette égalité de difficultez à l'égard des lumiéres naturelles de la raison, la prémiére hypothése qui est la nôtre a ces avantages I. qu'elle est entiérement conforme à l'Ecriture, au lieu que l'autre bien loin d'y étre conforme, en est combatuë. II. que quand nous serons obligez de rendre la raison de cet incompréhensible mystére de l'Incarnation d'une Personne Divine, & de découvrir ce qui a donné lieu à une si grande chose, nous pouvons en mettre en avant des raisons tres-importantes, savoir, le salut des hommes, la satisfaction de la Iustice Divine pour nos péchez, la conservation d'une

d'une Religion dans le genre humain, l'exercice de la miséricorde Divine, la gloire éternelle de Dieu, &c. Toutes choses qui ne pouvoient étre sans l'Incarnation. Mais quand le Socinien sera obligé de rendre la raison de son hypothése, & de déclarer quelles ont été les causes qui ont obligé Dieu à faire cette incompréhensible merveille de l'élévation d'un simple homme à la Divinité, il ne sauroit rien mettre en avant, ni de nécessaire ni d'important. Car aprés tout, à quoi bon faire cet homme, Dieu. Sera-ce que sans cette Apothéose, Dieu ne puisse pardonner les péchez aux hommes? Nullement, il leur pardonne par sa simple miséricorde selon la doctrine des Adversaires. Sera-ce que sans cela le vrai Dieu ne peut gouverner le Monde, ni exercer sa Providence, ni faire des miracles, ni convertir les hommes à l'Evangile, ni envoyer pour cela des Apôtres, ni faire le dernier Iugement, ni ressusciter les morts, ni élever les fidéles à la possession du Ciel? Certainement on ne peut dire que l'Apothéose d'un simple homme fût nécessaire à aucune de ces choses. Le vrai Dieu, qui selon les Sociniens est la seule Personne du Pére, est plus que capable de faire tout cela par luy-méme. Ils ne sauroient rien alléguer qui donne seulement couleur de nécessité à cette Divinisation. Car quand on dira que Dieu l'a faite pour récompenser Jesus-Christ, & pour lui donner un prix qui eût du rapport à sa parfaite Iustice, & à sa Sainteté, je répondrai que la récompense de Iesus-Christ, supposé qu'il ne fût qu'un simple homme, seroit assez grande d'être élévé dans la félicité Céleste, sans être divinisé. Si on dit que le Pére l'a divinisé afin qu'il fût nôtre Chef, & que nous pussions être d'autant plus excitez & encouragez à suivre son exemple.

Je répons que la simple élévation de Jesus-Christ en la gloire Céleste, sans le diviniser, suffisoit pour le faire nôtre Chef & nôtre Exemplaire, & pour nous encourager à son imitation ; d'autant plus qu'en l'imitant nous ne pouvons prétendre qu'à une gloire humaine, & non à être divinisez comme lui. Ainsi dans cette comparaison des deux hypothéses, il ne faut pas douter que les lumiéres naturelles de la raison n'acquiescent plûtôt à la prémiére qu'à la seconde, & que la seconde ne leur paroisse étrange & improbable, invention chimérique de l'esprit humain, qui n'a aucune raisonnable nécessité qui la fonde ou qui la soûtienne.

QUESTION IV.

Si l'Incarnation n'a point établi deux Personnes en Jesus-Christ.

POur passer maintenant en la quatriéme Question, qui est si l'Incarnation n'a pas établi deux Personnes en Jesus-Christ, il faut rémarquer d'abord, que Nestorius Archevêque de Constantinople établissoit deux Personnes en un seul & même Christ: ce que les Orthodoxes condamnérent alors, & ont toûjours condamné comme une Hérésie. Mais comment, direz-vous, Nestorius pouvoit-il entendre qu'en un seul & méme Christ il y eût deux Personnes ? Car il semble qu'il y a de la contradiction en cette proposition, puisque le Nom de Christ marque une seule Personne, comment donc en une seule Personne, en pouvoit-il réconnoître deux ? Je répons que Nestorius par le Nom de Christ, comme par celui de Médiateur,

& ceux de Sauveur, de Rédempteur & autres semblables, entendoit non des noms qui marquoient une seule & même œuvre, savoir le salut & la rédemption du genre humain. Or il entendoit qu'en cette seule & même œuvre deux Personnes avoient concouru, l'une comme agent principal, qui étoit la Personne du Fils de Dieu, du Verbe éternel, & l'autre comme agent sousordonné & instrumentel, savoir la Personne humaine, Jesus le Fils de Marie: il disoit que ces deux Personnes avoient été unies par une seule & même onction, de sorte que toutes deux ensemble ne faisoient qu'un seul Christ. Il vouloit donc bien qu'on dît que la Vierge étoit Mére de Christ, mais il ne vouloit pas qu'on dît qu'elle fust la Mére de Dieu. Il vouloit bien qu'on dît que Christ étoit Fils de David, & deréchef que Christ étoit Fils de Marie, que Christ étoit immortel & éternel, & deréchef que Christ étoit mort, mais il ne vouloit pas qu'on dît que le Fils de Marie étoit éternel & immortel, ni que le Fils de Dieu fust mort. En un mot il semble qu'il ne mettoit entre les deux Personnes, la Divine, & l'humaine, que la même union ou la même association que nous mettons entre un homme qui fait une œuvre, & l'instrument dont il se sert pour la faire, ensorte que l'homme & son instrument joints ensemble peuvent être appellez du nom commun. Pour exemple, on peut appeller l'homme qui tuë, & l'épée par laquelle il tuë, de ce nom commun, *le tuant*, parce qu'il y a une subordination entre l'homme & son épée, une association, & une union telle qu'elle doit être entre un agent principal & son instrument; & par la force de cette association vous pouvez donner le nom de, *Tuant*, tant à l'homme qu'à l'épée sé-

paré-

parément, & à tous les deux joints ensemble, puisque l'un & l'autre concourent à une seule & même œuvre. Mais comme quand vous considérez l'homme & l'épée hors de cette association & du concours à une même œuvre; châcun a ses attributs à part, de sorte que vous ne pouvez pas dire, ni que l'homme soit d'acier, pointu, &c. qui sont les attributs naturels de l'épée, ni que l'épée soit vivante, raisonnable, &c. qui sont les attributs de l'homme, parce que quelque association qu'il y ait entre l'homme & l'épée pour l'action de tuer, si est-ce que ce n'est pas une seule & même Personne, de même en Jesus-Christ.

Contre cette Hérésie il faut opposer cette proposition, que les deux natures jointes en Jesus-Christ ne font qu'une seule & même Personne. C'est ce qui se prouve par deux sortes de Textes de l'Ecriture. I. par ceux qui parlent de l'Incarnation du Fils de Dieu, comme Jean 1. *La Parole a esté faite chair*; ce qui ne se peut entendre que dans l'un de ces sens, ou que la Parole a été réellement convertie en chair, en sorte que ce qui étoit auparavant la Parole, soit dévenu chair, ce qui est absurde, puisque cette Parole, dont Saint Jean dit qu'elle étoit Dieu, est éternelle, immuable, & incapable d'aucune conversion: ou dans un sens de proportion & de ressemblance; savoir, que la Parole a pris quelque conformité, à certains égards, avec la chair, comme Saint Paul dit Heb. 1. que *Dieu fait ses Anges vents, & ses ministres flamme de feu*, voulant dire que de la même maniére que Dieu employe les vents & les météores, & particuliérément la foudre, pour exécuter ses ordres dans la conduite de la Nature, il employe de même ses Anges pour

exécuter ses volontez dans la conduite du genre humain & de l'Eglise. Dieu ayant par maniére de dire deux trônes l'un dans cet Univers corporel & sensible, & l'autre au plus haut des Cieux. Le prémier environné des vents & des metéores qui en sont les ministres; L'autre environné des Anges, qui de même en sont les ministres. Mais ce second sens ne sauroit avoir lieu dans le passage de Saint Jean. Car en quoi est dévénuë la Parole conforme à la chair. Il ne reste donc que le troisiéme sens, qui est que la Parole a uni à soi personnellement la chair, ce qui est expliqué & confirmé dans la suite lors que l'Evangéliste ajoûte, que *cette Parole faite chair a habité entre les hommes, & qu'ils ont contemplé sa gloire.* Un second passage semblable à ce prémier se trouve 1. Jean 1. *Ce qui étoit*, dit-il, *dés le commencement, ce que nous avons oüy, ce que nous avons vû de nos propres yeux, ce que nous avons contemplé, & que nos propres mains ont touché de la parole de vie*, &c. Là il paroît formellement que la même Parole qui étoit dés le commencement à été oüye, veuë des yeux, & touchée des mains, ce qui ne se peut entendre que de cette nature sensible & palpable en laquelle Jesus-Christ a paru, ne faisant qu'une seule & même Personne avec la Parole. Il faut à cela même rapporter le passage de 1. Tim. 3 *Dieu a esté manifesté en chair.* Et ce que le même Apôtre dit Gal. 4. que *le Fils de Dieu a esté fait de femme*, & ce qu'il dit Heb. 1. que *le même Fils qui est la resplendeur du Pére, & la marque engravée de sa Personne, a fait par soy-même la purgation de nos péchez.*

Le second ordre de passages comprend ceux où il se fait une communication d'Idiomes, c'est-à-dire, où des proprietez, des droits, des actions, des souf-

souffrances & telles choses semblables qui ne peuvent être que d'une nature, sont attribuées à la personne denommée par l'autre nature, ce qui ne se peut en nulle maniére, à moins que les deux natures appartiennent egalément à une seule & même Personne. Il faut mettre en ce rang ce qui est dit Act. 20. que *Dieu a racheté l'Eglise par son sang*, & ce qui est dit Rom. 6. que *Dieu n'a point épargné son propre Fils, mais l'a livré à la mort*.. Ces sortes de passages sont en trés-grand nombre dans le Nouveau Testament, mais comme cette matiére a été exactément traitée dans les lieux communs de Théologie, il n'est pas nécessaire que nous y insistions ici davantage.

Nous remarquérons seulément qu'il n'est pas possible aux Nestoriens d'accommoder le langage de l'Ecriture à leur Hypothése. Car si en Jesus-Christ il y a deux Personnes, la Divine & l'humaine, qui soient seulément associées ensemble par une même onction, & sous-ordonnées l'une à l'autre pour une même œuvre, on ne sauroit dire que l'une soit faite l'autre, comme Saint Jean dit que, *la Parole a été faite chair*. On ne sauroit attribuer à l'une ce qui n'appartient qu'a l'autre, hors de l'égard de l'onction, & de l'œuvre commune. Ainsi on ne sauroit dire que le Fils de Dieu est mort, ni qu'il est né, ou qu'il a été fait de femme, ni qu'il ait été touché de la main & veu des yeux. Car pour nous servir de l'exemple que nous avons desja proposé, on peut bien dire, ayant égard à une œuvre commune, l'Homme a tué, l'épée a tué, l'homme a blessé, percé, répandu le sang, l'épée a fait la même chose. Mais on ne peut pas dire hors de l'égard de cette œuvre commune, l'homme a été fait épée, l'homme a été forgé de la main d'un artisan, l'homme

a été duit au marteau &c. parce que ces sortes d'expressions n'ont lieu que dans l'union de plusieurs natures en unité de Personne.

QUESTION V.

Si l'Incarnation n'a pas fait en Jesus-Christ une autre Personne différente de celle qui existoit auparavant.

LA cinquiéme question doit être décidée négativément. Car il ne faut pas s'imaginer qu'il en soit de même de l'union des deux Natures en Iesus-Christ comme de l'union du corps & de l'ame en nous. Ni le corps ni l'ame, considérez avant le moment de leur union, n'étoient pas des personnes, & de leur union il en a résulté une personne qui n'étoit pas auparavant. Mais il en est autrément en Jesus Christ, le Verbe éternel avant l'Incarnation étoit une Personne veritablément subsistante, qui naturellément n'étoit pas destinée pour être jointe à l'humanité, mais qui étoit parfaite & compléte en soy méme, & quand il luy a plû d'unir à soy la nature humaine, il ne faut pas s'imaginer que cette Personne qui étoit avant l'Incarnation ait été détruite, & que par l'union des natures il s'en soit fait une autre; mais il faut dire que la Personne du Verbe éternel demeurant la méme qu'elle étoit auparavant sans souffrir aucun changément réel, a pris à soy la nature humaine comme un âjoint personnel (*adjunctum personale*) & qu'elle lui a communiqué sa personalité.

Mais comment, direz vous, la personalité Divine de la Parole a-t-elle pû se communiquer à la nature humaine? Je répons qu'il ne faut pas s'imaginer

giner que la nature humaine ſoit devenuë réellément un ſujet d'inhérence, comme on parle, dans lequel la perſonalité du Verbe ſoit allée réſider: dans ce ſens la perſonalité Divine eſt abſolument incommunicable. Mais la nature humaine eſt devenuë en quelque ſorte, ſçavoir, *in Concreto, non in abſtracto*, comme on parle, un ſujet de dénomination à l'égard de la perſonalité du Verbe. Car l'homme eſt devenu Fils de Dieu. Le Fils de Marie eſt *Emmanuel, Dieu avec nous*, ſelon la Parole du Prophéte. *Une Vierge ſéra enceinte, & enfantéra un fils & on appellera ſon nom Emmanuel*, & celle de l'Ange, *Ce qui naitra de toy ſaint, ſéra appellé le Fils de Dieu.* En un mot la Parole éternelle a tellément uny & aſſocié a ſoy la nature humaine qu'elle a voulu que toutes les qualitez, les propriétez, les actions, les ſouffrances, les noms, les droits, la ſubſtance méme de cette nature fût à elle. Et par le contraire elle luy a communiqué en l'unité de la Perſonne, ſa Souveraine dignité, ſa Majeſté, ſon éternité, & tous les droits de la Divinité.

Par là on peut voir de quelle maniére on peut répondre a une queſtion qui a autrefois troublé l'Egliſe par ſa difficulté, ſavoir, ſi Ieſus-Chriſt Fils de Marie eſt Fils de Dieu par grace ou par nature? Je répons que ſi vous avez ſimplément égard à la Perſonne qui eſt Fils, il faut dire qu'il eſt Fils de Dieu par nature, & nullément par grace, ni par adoption. Mais ſi vous avez égard à l'élévation qui a été faite de ſa nature humaine à laquelle la Perſonne du Verbe a communiqué ſa perſonalité au ſens que nous venons de l'expliquer, on peut fort bien dire que le Fils de Marie eſt Fils de Dieu par grace. Car c'eſt de la pure grace du Verbe éternel qu'il a voulu prendre à ſoy la nature humaine, & ſans ſa grace jamais cette

 pro-

proposition n'eût eû lieu, l'homme est Dieu, le Fils de Marie est le Fils de Dieu. Si vous régardez le principe par lequel l'Incarnation s'est faite, à cet égard le Fils de Marie est Fils de Dieu par grace. Mais si vous supposez l'union hypostatique in *facto esse*, comme on parle, & que vous demandiez ce qui suit de cette union, il faut dire qu'il en suit ceci, que le Fils de Marie est Fils de Dieu par nature. Car cela ne veut dire autre chose, si ce n'est que la même Personne qui est Fils de Marie est Fils de Dieu par la génération éternelle.

QUESTION VI.

Si l'objet formel d'adoration que nous rendons à Jesus-Christ est sa Personne précisément, ou bien sa Personne sous la qualité de Médiateur.

POur ce qui regarde la sixiéme question, les Sociniens qui ont donné lieu de la faire ont accoûtumé de dire deux choses. L'une, que Jesus-Christ doit être adoré comme Médiateur, & l'autre, qu'il n'est adorable qu'en qualité de Médiateur : c'est à quoy les conduit leur Hypothése, ou plûtôt leur impiété. Car soûtenant, comme ils font, que Jesus-Christ à l'égard de sa Personne n'est qu'un simple homme, & toute la Divinté qu'ils lui donnent ne consistant qu'en son élévation à la charge de Médiateur, il faut nécessairément qu'ils disent que Jesus-Christ, considéré à l'égard de sa Personne simplément, n'est pas adorable ; mais qu'il l'est étant considéré revêtu de sa charge. Pour nous qui soûtenons selon

selon la doctrine de l'Ecriture que Jesus-Christ est une Personne véritablément Divine, à la gloire & à la perfection de laquelle la charge de Médiateur n'a rien ajoûté, nous disons. I. Que Jesus-Christ est à la vérité adorable en qualité de Médiateur. II. Mais qu'il est aussi adorable considéré simplément en sa Personne par abstraction de sa charge. En effet la gloire que Jesus-Christ a euë par son exaltation, qui a suivi son anéantissément, ne peut l'avoir rendu plus adorable, puisque par son propre témoignage c'est la même gloire dont il jouïssoit dans le sein du Pére avant que le Monde fût fait. Il étoit donc adorable avant même qu'il y eût aucune créature qui le pût adorer. On peut argumenter sur ce passage du 17. de Saint Jean de cette sorte. La gloire que Jesus-Christ demande à son Pére, quand il lui dit, *Glorifie moy toy Pére envers toy même*, la rendu adorable selon les Sociniens, Or selon Iesus-Christ il avoit cette gloire avant que le Monde fût fait. Il étoit donc adorable avant que le Monde fût fait.

Cependant afin d'éclaircir plus nettément la question proposée. Ie dis qu'il faut distinguer trois choses. I. Celui qui est adoré. On appelle cela dans l'école, *Objectum quod adorationis*. II. La raison formelle ou la cause qui nous induit à l'adoration. On appelle cela, *Objectum quo formale adorationis*. III. La manifestation ou la déclaration de cette raison formelle de l'adoration. On appelle cela *Objectum quo declarativum adorationis*. Cette distinction ainsi établie, je dis que si on faisoit cette question, savoir si le Pére est adorable en qualité de Créateur, je répondrois que celui qui est adorable, & à qui l'adoration se termine, ou si vous voulez, *l'Objectum quod adorationis* est la Personne du Pére, ce n'est pas simplément l'action de

de créer que nous adorons, ni simplément les vertus qu'il a deployées dans la Création, c'est la Personne même. Ie dirois en suite que la raison formelle qui nous doit induire à adorer cette Personne, c'est l'infinité de son Essence; sa Majesté ineffable, sa Toute-puissance, sa Sagesse, & en un mot toutes ses perfections divines, car c'est là, *Objectum quo adorationis.* Ie dirois enfin que l'œuvre de la création est ce qui nous a déclaré & manifesté cette infinie Majesté & ces Souvéraines perfections du Pére qui nous obligent à l'adorer; de sorte que l'amour de Créateur est ce qu'on appelle *Objectum quo declarativum.* Il faut donc répondre la même chose à l'égard de Jesus-Christ. Celuy que nous adorons c'est la Personne de Iesus-Christ ce n'est ni sa charge de Médiateur, ni la dignité à laquelle il a été élevé par sa glorification qu'on adore, c'est sa Personne; il est donc *Objectum adorationis.* La raison formelle qui nous induit à l'adorer, & que nous appellons *Objectum quo* c'est la Majesté éternelle & infinie de son Essence, & toutes les perfections divines qui sont en luy. Mais parce que sa charge de Médiateur & les œuvres de cette charge sont comme un miroir dans lequel nous contemplons cette Majesté & ses perfections infinies, & comme un grand & admirable tableau où il les a déployées, nous appellons cela *Objectum quo revelativum, ou declarativum.* Et c'est en ce sens que nous disons qu'il est adorable en qualité de Médiateur.

C H.

CHAPITRE II.

Des deux Natures de Jesus-Christ.

CE Chapitre doit conténir trois parties. La prémiere doit considérer les deux Natures de Jesus-Christ châcune à part, & precisément en elles-mêmes. La séconde les doit regarder dans le moment de leur union, c'est-à-dire, entant qu'elles ont été jointes l'une avec l'autre en unité de Personne. Et la troisiéme les doit regarder aprés leur union. Comme ce sont des matieres qui sont assez exactément traitées dans les lieux communs, nous n'y insistérons pas beaucoup, & nous nous contentérons d'indiquer les questions & de marquer les choses sommairément.

SECTION I.

Des deux Natures de Jesus-Christ en elles-mêmes.

I. ON peut demander en général s'il-y-a deux Natures en Jesus-Christ, & il se présente souvent des occasions où il est nécessaire de prouver cette duplicité de Nature. Or c'est-ce que l'on peut faire en ramassant plusieurs textes de l'Ecriture qui la prouvent, & en faisant voir aussi qu'elle paroît dans toutes les actions de Jesus-Christ, & dans tous les accidens de son Oeconomie. Quant aux textes. I. Il y a peu d'Oracles où les deux Natures ne soient marquées ; dans le prémier, *la semence de la femme*, marque son humanité

manité, & ce qui suit, *qu'elle brisera la teste du serpent*, marque sa Divinité. Dans la promesse faite à Abraham, *En ta sémence*, c'est son humanité, *séront benites toutes les Nations de la Terre*, c'est sa Divinité. Dans l'Oracle de Moyse, *l'Eternel vous suscitéra un Prophéte tel que moy*, c'est son humanité, *qui ne l'écoutéra séra exterminé*, c'est sa Divinité. Dans l'Oracle de Job, *Je say que mon Rédempteur est vivant, & qu'il demeuréra le dernier sur la Terre.* C'est sa Divinité, *Je verray Dieu de ma chair, & mes yeux le verront.* C'est son humanité. *Voici, une Vierge séra enceinte, & elle enfantera un Fils.* Voila son humanité. *On appellera son nom Emmanuël*, voila sa Divinité. *L'enfant nous est né, le Fils nous a été donné.* Ces paroles marquent son humanité, *L'Empire a été mis sur son epaule, & on appellera son Nom, l'Admirable, le Conseiller, le Pére d'Eternité, le Prince de paix.* Ces paroles font voir qu'il est Dieu. Il est aisé en parcourant les Oracles d'en trouver une grande quantité de tels. Et de même dans le Nouveau Testament on trouvéra je ne say combien de passages où les deux Natures sont formellément marquées, comme dans la parole de l'Ange, *Ce qui naîtra de toy, Saint, sera apppellé le Fils de Dieu. La parole a été faite chair & a habité entre nous. Il a été fait de la sémence de David selon la chair, & a été déclaré Fils de Dieu en puissance selon l'esprit de Sanctification. Dieu manifesté en chair*, & je ne say combien d'autres qu'il séroit facile de recueillir. La même chose paroît par ses actions: Quand il illumine l'aveugle né, il touche ses yeux, & les oint de la bouë qu'il avoit faite, c'est l'action d'un homme, il lui rend miraculeusément la veuë, c'est l'action de Dieu. Il bénit les pains, c'est une action humaine; mais en même tems il les

les multiplie, c'est une action Divine. Il dit au Paralitique, *charge ton petit lit*, c'est la parole d'un homme? mais en même tems il lui donne les forces pour le faire; ce qui marque sa Divinité. Il en est de même dans la résurrection du Lazare, & presque en tous ses miracles. Enfin cette même vérité se découvre encore dans tous les plus notables accidens de son Oeconomie. Dans sa naissance il est dans un berceau, dans une créche en qualité d'homme; mais les Anges lui chantent des hymnes, & les Mages le viennent adorer en qualité de Dieu. Dans son Batême il est plongé dans l'eau sous la main de Jean Bâtiste, mais en même tems le Ciel s'ouvre, & le Pére crie, *Celuy-ci est mon Fils bien-aimé en qui j'ay pris mon bon plaisir.* Dans sa tentation il est au Désert souffrant la faim & la soif, mais les Anges de Dieu s'approchent de lui pour le servir. Dans sa mort il est attaché à la Croix, mais il donne le Paradis.

II. Il se peut faire que quelque-fois on sera obligé de prouver la nécessité qu'il y avoit, que ces deux Natures fussent en lui pour l'œuvre de sa Médiation. Et c'est ce qu'il faut faire en tirant ces raisons, I. De ce qu'il a été Médiateur entre Dieu & les hommes, d'où il s'ensuit qu'il a dû avoir en soy les deux Natures: l'une qui lui donnât un accez plein & entier envers son Pére & l'autre qui nous donnât un accez familier à lui-même. II. Par sa charge de Prophéte, car il devoit être Dieu pour avoir en main tous les secrets de la volonté du Pére, & il devoit être homme pour nous les annoncer. III. Par sa charge de Sacrificateur, car il devoit être homme pour s'anéantir & pour s'offrir soy-même, & il devoit aussi être Dieu pour appaiser la Justice de son Pére: Homme pour intercéder pour nous, & Dieu

pour

pour nous bénir. IV. De sa charge de Roy ; car il devoit étre homme pour se faire des Sujets, puisque les Sujets de son Empire sont des créatures qu'il a faites de son propre sang, & il devoit étre Dieu pour les gouverner ; Homme pour teindre sa pourpre Royalle, & Dieu pour la révêtir. V. De sa Satisfaction & de son mérite, dont la matiére consiste en ses souffrances & en son abbaissément, qui sont de l'homme ; mais la forme ou le prix dépend de la dignité infinie de sa Personne, qui ne peut vénir que de la Personne Divine. VI. De son Intercession, car il faut qu'il soit homme pour crier & faire réquête pour nous, mais il faut qu'il soit Dieu pour étre infailliblement & nécessairement exaucé. VII. Du Jugement dernier ; car il faut qu'il soit homme pour vénir visiblement des Cieux, & faire comparoitre tous les hommes devant son Trône ; mais il faut qu'il soit Dieu pour connoître souvérainement des oeuvres d'un châcun, & pour exécuter ses Arrêts. VIII. De nôtre confiance en lui ; car il faut qu'il soit nôtre frére pour nous attirer à lui ; mais il faut qu'il soit le Maître de toutes choses pour pouvoir étre en répos sous sa protection. IX. De nôtre mariage mystique avec lui, car il faut qu'il soit Dieu pour étre l'Epoux de l'Eglise, & pour pouvoir dire, *Je t'ay épousé en Justice & en Jugement*, mais il faut aussi qu'il soit homme pour pouvoir dire, *Celle-ci est chair de ma chair, & os de mes os*. X. De nôtre Sanctification, car il faut qu'il soit Dieu pour nous donner l'Esprit qui nous régénére, & il falloit qu'il fût homme pour nous donner un parfait exemple de vertu que nous pussions imiter. XI. De l'espérance de nôtre résurrection & de nôtre élévation au Ciel, car il n'y a que sa Divinité qui puisse nous rétirer du se-

ſepulchre, & nous enlever dans le Paradis : mais pour nous en donner l'aſſurance, il falloit que lui-même nous reſſuſcitât. & nous élévât dans le Ciel, afin que nous puſſions dire, *nous ſommes vivifiez, nous ſommes reſſuſcitez enſemble, nous ſommes aſſis enſemble aux lieux céleſtes avec Jeſus-Chriſt.* XII. Pour le plein & entier établiſſement du miniſtére, il falloit qu'il le conſacrât en ſa Perſonne en qualité d'homme, & qu'il le fondât ſur une Authorité Souvéraine & Infinie en qualité de Dieu. En un mot il n'y a rien dans l'œuvre de la Rédemption, dans quelques partie ou dans quelque veuë où l'on la conſidére, qu'on ne trouve les raiſons de ces deux Natures.

III. En particulier on ſera quelque-fois obligé de prouver la Nature Divine de Jeſus-Chriſt, ce qui ſe peut faire en trois maniéres I. Contre les Ariens qui lui donnoient outre la Nature humaine, une autre nature ſpirituelle & comme Angélique, creée avant toutes les autres créatures. Vous pouvez montrer par l'Ecriture que Jeſus-Chriſt a une Nature increée & éternelle. II. Contre les Samoſaténiens & Photiniens qui croyent que Jeſus-Chriſt eſt un ſimple homme. Vous pouvez employer des argumens qui détruiſent leur erreur, en faiſant voir qu'il n'eſt pas un ſimple homme, qu'il y a deux Natures en lui, qu'il étoit avant ſa naiſſance, III. Contre les uns & contre les autres, on peut établir ſolidement & directement la foy de ſa Divinité, par toutes les preuves que l'Ecriture fournit, & qu'il n'eſt pas neceſſaire de rapporter ici.

IV. Quant à ſa Nature humaine on ſe trouvera quelque-fois obligé à l'établir contre l'Héréſie ancienne des Diſciples de Simon le Magicien, Valentiniens, Cerdonites, Marcionites, Manichéens,

&

& autres, qui soûtenoient que Jesus-Christ n'avoit pas pris une véritable nature humaine, mais seulement un Phantôme. Or cette erreur se réfute. I. par un nombre presqu'infini de passages de l'Ecriture qui marquent tous la vérité de sa chair. Et il n'est pas nécessaire que nous les mettions ici en avant; car outre qu'il y en a dans les Oracles anciens, on en trouve dans le Nouveau Testament à châque page. II. Par des raisons Théologiques, comme qu'il seroit indigne de la bonne foy de Dieu, & de la sincérité de Jesus-Christ même, d'avoir trompé les yeux par les fausses apparences d'un Phantôme. III. Que la satisfaction qu'il devoit donner à son Pére pour nos péchez demandoit qu'il mourût véritablement, & par conséquent qu'il eût une véritable nature humaine. IV. Que nôtre consolation demande aussi qu'il soit véritablement ressuscité, & véritablement élevé au Ciel, afin que nous puissions concevoir l'espérance d'obtenir les mêmes avantages. V. Que nôtre sanctification de même requiert que les actions qu'il a faites pendant sa vie, & qui sont proposées à nôtre imitation, ou à nôtre admiration, savoir ses vertus à nôtre imitation, & ses miracles ou à nôtre admiration, ne soient pas des mensonges & des illusions. Enfin que toute l'œuvre de nôtre salut suppose nécessairement qu'il a été véritablement nôtre frére, participant avec nous d'une même nature, & sujet à de mêmes infirmitez.

V. Aprés avoir prouvé que Jesus-Christ n'a pas paru dans le Monde sous un vain Phantôme, mais qu'il a eu un véritable corps, il faut aussi réfuter l'Hérésie d'un certain Apelles, qui a crû que son corps étoit formé d'une matiére céleste, & non pris de la substance de la sainte Vierge. A quoi se doivent rapporter les passages où il est appellé

semence de la femme, *Semence d'Abraham*, *Fils de David selon la chair*, *fait de femme*, &c. Et ceux où la Sainte Vierge est appellée, *sa Mére*, car un canal ne peut jamais être appellé le Pére ou la mére de l'eau qu'il porte. Et ceux où il est appellé *nôtre frére semblable à nous en toutes choses hormis le péché*, ce qui marque qu'il nous est consubstantiel. Or c'est ce qu'il ne seroit pas, s'il avoit pris un corps d'une matiére céleste il ne pourroit pas être d'une même espéce avec nous. La même chose se peut encore prouver, parce qu'il étoit convenable que le péché fût puni en la même nature qu'il avoit été commis, & par conséquent que Jesus-Christ eût un corps, composé des mêmes principes que les nôtres. Cependant Apelles abusoit du passage de Saint Paul 1. Cor. 15. où Jesus-Christ est appellé *l'homme céleste*, par opposition au prémier Adam qui est appellé, *l'homme terrestre*. Mais il n'est pas difficile de réconnoître que l'Apôtre en cet endroit n'a nulle intention de marquer la matiére dont le corps de Jesus-Christ a été composé, & que son dessein est uniquement d'établir que Jesus-Christ est venu au monde par un principe surnaturel, au lieu que le premier Adam a été fait par un principe de la Nature, que ce dernier est le Chef de la Nature & de la génération animale, laquelle étant sortie de la Terre retourne en Terre; au lieu que l'autre est le Chef de la Grace, laquelle est de la regénération, laquelle étant céleste & spirituelle aboutit enfin au Ciel. Jesus-Christ est l'homme céleste, parce qu'il est venu au monde par un principe tout à fait Surnaturel, qu'il a été conçû du Saint Esprit, & est né miraculeusement d'une Vierge, qu'il est le Chef, le Patron & l'Exemplaire d'une génération spirituelle, savoir celle des fidéles, &

 enfin

enfin que sa vie, sa conversation, ses interêts, sa félicité, & généralement toutes les choses qui lui appartiennent & à ses fidéles sont célestes.

VI. Il n'est pas moins nécessaire de bien établir aussi que Jesus-Christ a pris non seulement nôtre chair & nôtre sang, c'est-à-dire, un corps semblable à nous, mais qu'il a pris aussi une ame raisonnable de même que la nôtre. Car Apollinarius autre-fois a été dans cette erreur, que Jesus-Christ n'a pas pris une ame raisonnable, mais que la Divinité elle-même lui a servi de raison & d'intelligence. Contre cela nous avons les passages de l'Ecriture, où Jesus-Christ est appellé, *nôtre frere*, ce qu'il ne seroit pas, s'il n'avoit pas avec nous la principale partie de la nature humaine commune. Ceux aussi où il est dit qu'il, *a été fait semblable à nous en toutes choses hormis le péché.* D'où l'on peut fort bien conclurre qu'il a donc une ame raisonnable comme nous. Ceux aussi où l'ame lui est formellement attribuée, *Mon ame est saisie de tristesse jusqu'à la mort.*

VII. Il faut aussi réfuter l'opinion absurde d'Origéne, & de quelques Hérétiques qui l'ont suivi, soûtenant que l'ame de Jesus-Christ avoit été creée plusieurs siécles auparavant qu'elle ne vint au Monde, & qu'elle ne fût jointe à son corps. Cette révérie n'a nul fondement dans l'Ecriture, ni même aucun rapport avec le sens commun, aussi n'a-t-elle pas trouvé beaucoup de Sectateurs.

SECTION. II.

Des deux Natures de Jesus-Christ, entant qu'elles ont été jointes l'une avec l'autre en unité de Personne.

APrés avoir parlé des deux Natures en elles-mêmes, il faut maintenant dire quelque chose de leur union. Et avant que d'aller plus avant il faut remarquer que les termes Latins de *unio* & de *unitas* se trouvent employez dans les anciens Auteurs Ecclésiastiques dans un sens tout contraire à celui que l'usage leur donne aujourd'huy. Car dans la nouvelle Ecole par le terme de, *unio*, nous entendons la conjonction ou copulation des deux Natures. Et par le terme de *unitas* nous entendons ce qui fait formellement qu'une chose est une par opposition à la multiciplité. Les Anciens au contraire par, *unio*, entendoient ce que nous appellons aujourd'huy, *unité*, & par *unitas*, ce que nous appellons *union* ou *conjonction*. Ainsi ils disoient *unitas naturarum*, & *unio Personæ*, au lieu que nous disons *unio naturarum*, & *Persona unitas*. Il est bon de savoir cela pour n'équivoquer pas dans la lecture des Auteurs.

Mais qu'elle est donc direz-vous cette union des deux Natures? I. Ce n'est pas un simple concours de la Divinité & de l'humanité pour la production d'une même œuvre, de la même maniére que plusieurs moyens ou plusieurs causes partiales se joignent ensemble ou s'unissent pour la production d'un même effet. C'étoit-là l'opinion de Nestorius, à cause dequoy il vouloit qu'en un seul &

Z 2 même

même Christ, il y eût non seulement deux Natures, mais aussi deux Personnes, c'est-à-dire, deux Natures completes qui fussent seulement unies ensemble d'une union rélative pour concourir à une même œuvre, savoir à celle de nôtre Rédemption: ce qu'on appelle, *unio ad unum*. Mais bien qu'il soit vrai que les deux Natures concourent ensemble à une même œuvre, si est-ce qu'il y a quelque chose de plus, car ce simple concours ou cette union rélative *ad unum* ne pourroit pas établir les expressions de l'Ecriture, qui portent que *la Parole a été faite chair*, & que le Fils de Marie est Dieu. Car on ne dira jamais que deux causes partiales qui concourent à un même effet, l'une soit faite l'autre. On dit d'ordinaire dans l'Ecole, *Sol & homo generant hominem*, mais pour cela on ne peut pas dire que *Sol sit factus homo*, ni que *homo sit factus Sol*. II. Cette union n'est pas une simple union de consentement, de pensées, de désirs, & d'inclination. Car quoy qu'il soit tres-certain que les désirs & les pensées de Jesus-Christ homme ont été toûjours tres-soumis aux pensées & aux desseins de la Divinité, les expressions de l'Ecriture sont trop fortes pour n'estre fondées que sur cela, & jamais l'Apôtre n'eût dit, que *Dieu a racheté l'Eglise par son sang*, si entre la Divinité & l'humanité il n'y eût eu qu'une simple union de consentement; moins Saint Jean eût-il dit, que *la Parole a esté faite chair*, car un ami n'est pas fait son ami, quelque consentement qu'il y ait entr'eux. A quoy il faut ajoûter que pour donner à la mort de Jesus-Christ homme un prix infini tel qu'il le falloit pour la satisfaction, ce simple consentement ne suffit pas. Un Roy pour consentir à ce que fait son serviteur ou son esclave, ne communique pas à l'action de l'esclave, la même dignité que doit avoir une action Royalle.

III.

III. Ce n'est pas aussi une simple habitation de la Divinité dans l'humanité, ni une simple influence de vertu pour un simple gouvernement: Un Pilote est uni de cette maniére avec son navire, & c'est ainsi que Dieu habite dans ses Saints. Cependant on ne dira pas que le Pilote soit fait le navire, ni que Dieu soit fait un dans ses Saints.

IV. Il ne faut aussi s'imaginer qu'il se soit fait aucun changement réel de la Nature Divine en l'humaine, ni de l'humaine en la Divine, selon que quelques Hérétiques anciens l'ont pensé. Voyez les Theses de Saumur, *de unione Hypostatica.*

V. Moins faut-il penser que cette union soit un attouchement Physique des deux substances, la Divine, & l'humaine. Car à proprement parler il n'est pas possible que la créature puisse toucher physiquement le Créateur. Car outre que proprement rien ne peut être touché qui ne soit un corps, selon le vers de Lucrece.

Tangere enim, tangi nisi corpus, nulla potest res.

Outre cela dis-je, ce qui est touché est terminé par ce qu'il touche, & il n'est pas possible que la Nature Divine soit terminée par aucune autre.

VI. Ce n'est pas aussi une union d'information, telle qu'est l'union de l'ame avec le corps; car la Divinité n'est pas la forme de l'humanité, & l'humanité n'est pas devenuë la matiére de la Divinité.

VII. C'est donc une assomption volontaire, ou une adoption, si j'ose m'expliquer ainsi, que la Personne éternelle du Verbe a faite de la Nature humaine, pour lui être desormais personnelle, c'est-à-dire, pour luy appartenir en telle sorte, que ses noms, ses qualitez, ses proprietez, ses droits,

droits, ses actions, ses souffrances, sa substance même; en un mot tout ce qu'elle a été tout ce qu'elle est, lui appartienne personnellement. Ainsi les deux Natures sont unies en unité de Personne, non qu'elles se touchent d'un contact Physique; mais parce que comme la Divinité est naturellement & éternellement au Verbe, l'humanité y est aussi, mais dans le tems, & par un acte libre de sa volonté, & non naturellement. C'est-là à peu-prés ce qu'il faut savoir touchant cette union, de laquelle il faut parler trés-sobrement, & prende garde de n'en faire pas un objet de curiosité.

SECTION III.

Des deux natures de Jesus-Christ considerées aprés leur union.

QUant aux suites de l'union des deux Natures, il faut I. rejetter l'erreur des Eutichiens, qui disoient que les deux Natures avoient été confonduës aprés leur union. Voyez la réfutation de cette erreur dans les Theses *De unione Hypostatica*.

II. Les mêmes Eutichiens, ou du moins une grande partie d'entr'eux, disoient aussi que la nature humaine avoit été engloutie par la Divine, de sorte qu'elle n'avoit plus subsisté aprés l'union, & ils se servoient de l'exemple de la cire qui est consumée par le feu, & qui devient feu, & de celui d'une goute de vinaigre qui seroit jettée dans la mer, laquelle perdroit & sa forme & sa consistence dans l'abîme de l'Ocean. Contre cela il faut opposer tout ce qu'on trouve dans l'Ecriture sainte qui marque la vérité de l'humanité du

Sauveur pendant sa conversation en chair. Je n'ignore pas que ces Hérétiques prétendoient éluder la force de ces passages, en disant que ce que Jesus-Christ a parlé, mangé, bû, &c. n'étoit qu'en imagination & en Phantôme; mais cela se réfute par les mêmes raisons par lesquelles nous avons réfuté ci dessus l'opinion des Docétes.

III. Il y avoit d'autres Eutichiens qui pressez par la force des Passages de l'Ecriture se réduisoient à dire, que cet engloutissement de la nature humaine dans la Divine, n'étoit arrivé qu'au moment de la glorification & de l'exaltation de Jesus-Christ. Mais cela même se réfute par la preuve sensible que Jesus-Christ voulut donner à ses Disciples de la vérité de sa chair & de ses os. *Voyez moy*, dit-il, *touchez moy, car un Esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'ay*. Que si l'on dit que cet engloutissement n'est pas arrivé aprés sa resurrection, mais aprés son ascension au Ciel, il faut opposer ce que l'Ange dit aux Apôtres aprés cette ascension. *Ce Jesus-cy qui a été élevé en haut d'avec vous au Ciel, viendra ainsi que vous l'avez contemplé allant au Ciel.*

IV. Il faut aussi rejetter l'opinion de ceux qu'on appelle demi-Eutichiens, laquelle porte que l'union des deux Nature en Jesus-Christ, il en a resulté une troisiéme, qui a été composée des deux autres. Cette erreur consiste plus dans l'expression que dans la chose même. Car bien que le Théologiens ne veulent pas admettre cette troisiéme nature composée, en quoi ils ont raison, si est-ce pourtant qu'ils ne s'éloignent pas du terme de, *composition*, disant que Jesus-Christ est composé de deux Natures. Quoi qu'il en soit, il est plus sûr de n'admettre pas cette troisiéme nature, resultante des deux autres.

V. Il faut rejetter l'erreur de ceux qui ont crû que les deux natures n'avoient pas gardé aprés leur union toutes leurs qualitez essentielles. C'a été l'opinion de ceux qu'on a appellé *Monothélites*, qui ont crû qu'en Jesus-Christ, il n'y avoit qu'une seule volonté, & une seule opération. Cette erreur se réfute par des passages formels de l'Ecriture Sainte, où la volonté humaine est attribuée à Jesus-Christ, comme quand il dit, *Pére, s'il est possible que cette coupe passe arriere de moy, Toutesfois non point ce que je veux, mais ce que tu veux*; Et où l'opération de la nature humaine est distinguée de la Divine, & la Divine de l'humaine, comme dans la résurrection du Lazare, où la parole que Jesus-Christ prononce, *Lazare sors dehors*, est l'opération de son humanité; & l'opération de la vie de Lazare est celle de la Divinité. Il faut donc constamment tenir que les propriétez essentielles à chaque nature ont été conservées en leur entier: La Divinité a eu les siennes, & l'humanité aussi les siennes, sans qu'il s'en soit fait aucune extinction.

VI. Il ne faut pas aussi s'imaginer qu'il se soit fait aucune transfusion ou communication réelle des propriétez Divines dans la nature humaine, comme se le sont persuadez ceux que l'on appelle les *Ubiquitaires*, qui veulent qu'en vertu de l'union hypostatique la nature humaine soit partout. La Toute-présence est un attribut tellement Divin qu'il est incommunicable à la créature; & si en vertu de l'union, cette vertu a été communiquée à la chair, rien n'empêche aussi qu'on ne dise, que l'infinité, la toute-puissance & les autres attributs de Dieu lui ont été communiquez. Or que seroit cela, si ce n'est que la chair aura été réellement changée en la Divinité? D'autant plus

plus que personne n'ignore que les attributs Divins ne différent point de l'Essence d'où il s'ensuit que s'il s'est fait une réelle transfusion des attributs dans la nature humaine, il s'y est fait aussi une réelle communication de l'Essence, ce qui est impie.

VII. Il faut mettre entre les suites de l'Incarnation, la sanctification pleine & parfaite de la nature humaine ; Car quoi que nous concevions la sanctification de la matiere dont le corps de Jesus-Christ a été composé, & sa purgation de la corruption originelle, comme quelque chose qui a précédé l'union, si est-ce néanmoins qu'elle n'a été faite que pour l'amour de l'union ; outre que la plénitude des graces du Saint Esprit répanduës dans l'ame de Jesus-Christ, est une véritable suite qui doit être conceuë aprés l'Incarnation.

VIII. Il faut mettre aussi en ce rang les autres dons qui ont été répandus dans l'ame de Jesus-Christ, & qui formellement sont distincts de la Sanctification, tels que sont les dons de la connoissance, la pénétration de l'esprit, la force du raisonnement, &c. Cependant il faut remarquer en passant que bien que ces dons ayant été des suites de l'union Hypostatique, ils ont été pourtant communiquez à Jesus-Christ, par divers dégrez, selon la différence de ses âges & de ses états.

IX. Une autre suite de l'Incarnation est, que la nature humaine a été renduë participante du culte & de l'adoration religieuse des créatures, non en soi-même ni par soi-même, puis qu'elle est elle-même une créature, mais en la personne, c'est-à-dire, que toute la Personne dans laquelle est la Divinité & l'humanité, est l'objet ou le terme de nôtre adoration, bien que la raison formelle pour laquelle nous

nous adorons cette Personne soit son infinie Divinité.

X. Enfin une autre suite de l'Incarnation est, que la nature humaine sera éternellement unie avec la Divine, & que jamais elle ne sera dissoûte, car c'est un axiome dans la Theologie, *Quod semel Verbum assumpsit nunquam dimittet.* Mais direz vous, puis que l'union hypostatique n'a été faite que par Oeconomie, afin d'opérer le salut du genre humain & la rédemption de l'Eglise, ne semble-t-il pas qu'aprés que cette œuvre sera entiérement achevée, cette union doit cesser puisque alors elle ne sera plus d'aucun usage? Je répons, que l'œuvre de la rédemption est quelque chose de si grand, qu'il est de la Sagesse Divine d'en conserver un monument éternel en la subsistance de l'union hypostatique. A quoi j'ajoûte qu'il ne sembloit pas convenable, que cette nature qui durant sa conversation en Terre, & par une longue suite de siécles dans sa demeure dans le Ciel a subsisté dans le Verbe, vienne à en être détachée & fasse aprés cela une Personne à part. Outre que sa destination naturelle, dans le moment qu'elle a été formée, ayant été d'être jointe à la Divinité, il n'y a nulle raison à dire qu'elle en doive être détachée. Car Dieu n'a pas accoûtumé de changer ainsi les destinations naturelles des choses, & il semble que pour rompre l'union dont il s'agit, il faudroit détruire & anéantir la nature humaine de Jesus-Christ, ce qui ne se peut pas concevoir que Dieu fasse. Enfin l'Ecriture Sainte semble être expresse là-dessus; car l'Ange dit à Marie, parlant du Fils qu'elle concevroit en son ventre, & dont le nom seroit Jesus, *Le Seigneur Dieu lui donnera le Trone de David son Pére, & il régnera sur la Maison de Jacob éter-*

éternellement, & il n'y aura nulle fin à son Régne. De même Daniel 7. il est dit de ce Fils de l'homme qui vint avec les nuées des Cieux, que *sa Domination est une Domination éternelle & qui ne passera point, & que son Régne ne sera point dissipé.* Ce qui fait voir non seulement que le Fils de Dieu, le Verbe éternel, régnera à toûjours en qualité de Dieu, mais que ce sera ce Fils de l'homme, & ce Jesus Fils de Marie, c'est-à-dire, le Verbe incarné: d'où il s'ensuit que l'union hypostatique ne sera jamais ébranlée. La même chose suit aussi de ce que, Apoc. 21. dans la description que Saint Jean fait de la gloire éternelle, que les élûs de Dieu posséderont aprés le dernier jour du Jugement, l'Eglise est appellée, *l'Epouse ou la Femme de l'Agneau.* Ce qui fait voir que la Personne incarnée de Jesus-Christ subsistera, car on ne peut entendre par l'Agneau, que cette Personne incarnée.

SECTISON. IV.

Des usages que l'on peut tirer de la Doctrine de l'Incarnation de Jesus-Christ.

MAis aprés avoir ainsi considéré la Personne & les Natures de Jesus-Christ, à l'égard de la Doctrine Orthodoxe qu'il en faut tenir, il me semble que nous ne ferons pas mal de tourner les yeux sur l'usage qu'il en faut faire, soit dans la méditation que nous en faisons pour nous-mêmes, soit dans la Prédication.

I. Le premier usage & le moins important est de faire de l'Incarnation un objet d'admiration

tion. J'avouë que cet usage peut avoir lieu dans la Chaire, mais il y faut garder mesure, & ne tomber pas dans l'excès où tombent plusieurs Prédicateurs, qui assemblent un grand nombre d'Antithéses que l'union hypostatique leur fournit. „Ils disent que cette union est admirable, que „l'Infini y est joint avec le Fini, le premier de „tous les êtres avec le néant, le Créateur avec „la créature, la Lumiére avec les ténébres, que „le Pére d'éternité est devenu sujet aux vicissi„tudes du tems, que la Parole éternelle a begayé; „que celui qui tonnoit dans les nuës gémissoit „dans le berceau, celui qui porte toutes choses, „& qui tient l'Univers en ses bras a été envelop„pé de bandelettes, &c. Ils poussent à perte de veuë ces Antithéses, & s'imaginent que c'est la plus belle chose du monde, ne se souvenant pas qu'il faut être réglé en toutes choses, & qu'il ne faut jamais épuiser des sujets de cette nature. Je ne condamnerois donc pas un homme qui en usera, & qui proposera ce Mystére comme une des grandes merveilles de la Religion, mais je désire que cela se fasse sobrement & d'une maniére proportionnée à l'Esprit humain, pour l'élever, & non pour l'accabler par un nombre infini d'expressions contrepointées, qui dans le fond reviennent toutes à une même chose. Quand donc on traitera cette matiére comme un objet d'admiration, il vaudra mieux garder le caractére de Docteur, que celui de Déclamateur; car à mon avis il n'y a rien qui nuise plus à la Religion Chrétienne, que ces petits Declamateurs qui croyent faire merveille en entassant paradoxe sur paradoxe. On ne sauroit s'imaginer que ces gens-là parlent sérieusement; faisant comme ils font les Rhétoriciens extatiques. L'Auteur est fort persuadé

qu'ils

qu'ils jouent leur rolle, comme fait un Comédien sur le Théâtre.

II. Le second usage est la méditation de la Sagesse de Dieu, qui reluit dans cette oeuvre. On la peut faire remarquer en deux maniéres. I. *Absolument*, en ce qu'elle a trouvé le secret de se communiquer d'une maniére ineffable à sa créature, & particuliérement aux hommes, en élevant la chair & le sang, la terre & la cendre, jusques sur le Trône de la Divinité, au dessus des Principautez & des Puissances, c'est-à-dire, des Anges, en abaissant la Divinité jusqu'à converser familiérement avec nous. Dieu par ce moyen est devenu de nôtre Maître nôtre frére, os de nos os & chair de nôtre chair. Par ce moyen la Sagesse Divine a confondu le Démon, & reparé les bréches du péché, sans faire pourtant aucun tort aux droits inviolables de la Justice. A cela l'on peut rapporter une partie des raisons que nous avons alleguées dans le Prémier Livre de ce Traité, qui ont meu Dieu à envoyer son Fils au Monde. La même chose se peut aussi faire en comparant l'Incarnation, qui est comme le Chef-d'oeuvre de la Grace, avec la création du prémier Homme, qui fut le Chef-d'oeuvre de la Nature. Là, je veux dire dans la création du prémier Homme, Dieu joignit ensemble le corps & l'ame, la chair & l'esprit; mais ici il a joint la Parole éternelle avec la poudre, & Dieu lui-même a été manifesté en chair. Le prémier Adam fut fait en ame vivante, mais le second a été fait en esprit vivifiant. L'un fut de Terre & de poudre, & l'autre a été l'Adam Spirituel & céleste. L'un fait pour multiplier & remplir la Terre de sa postérité, & l'autre destiné pour peupler le Ciel par cette immortelle postérité, *qui naît, non de la volonté de la chair, ni de*

la

la volonté de l'homme, mais de Dieu. La Sagesse Divine parut en la formation du prémier, en ce que toutes les perfections répanduës en toutes les autres créatures, se trouvérent rassemblées en l'homme. De sorte que l'on peut dire, Ici habite corporellement toute la plénitude de la créature. Mais en Jesus-Christ Dieu a rassemblé toutes ses perfections ineffables, son Essence même & sa Nature. Ce qui a fait dire à Saint Paul, *qu'en lui habite corporellement toute plénitude de Deïté.* On pourroit pousser ces considérations plus loin, & l'on peut dire que si cet usage est bien traité & manié adroitement, il est beau & capable de faire un bon effet.

III. Le troisiéme usage est de tourner la méditation sur l'amour infinie de Dieu, qui paroît dans l'envoi de Jesus-Christ au Monde, & cette amour peut étre rélevée I. par la comparaison de sa Majesté avec nôtre bassesse naturelle. II. Par les crimes & les offenses que nous avions commises contre lui. III. Parceque ce n'est pas nous qui l'avons recherché, mais lui qui nous recherche. IV. Parce que c'est son propre Fils qu'il nous a envoyé. V. Parce qu'il lui a fait prendre nôtre nature.

On peut encore outre cela considerer dans cette Divine Oeconomie l'amour infinie de Jesus-Christ luy-même, qui a voulu se revêtir de cette misérable forme de Serviteur lors qu'il étoit dans la forme de Dieu, & qu'il s'est couvert du voile de la chair pour se faire nôtre frere & son époux: là où on peut appliquer la parabole du Berger qui a quitté les quatre-vingt-dix-neuf brebis, pour aller chercher sa brebis perduë dans le Désert: Et l'image de Joseph qui quitta son répos & la maison de son Pére, pour aller chercher ses fréres,

s'ex-

s'exposant pour cela à mille dangers.

V. On le peut encore tourner à un usage de sanctification, en faisant voir l'honneur que nôtre nature a d'être jointe avec la Divinité en la Personne de Jesus-Christ, ce qui nous oblige à nous estimer nous mêmes assez pour ne nous pas deshonorer par des vices, pour ne nous pas asservir au péché, pour ne pas permettre que le Monde & le Diable triomphent de nous, &c.

VI. Le sixiéme usage est de tourner cette matiere à nôtre consolation dans les afflictions. Jesus-Christ luy-même ayant pris nôtre chair aura pitié de nous, puisque c'est en quelque maniére avoir pitié de soy-même : Il nous secourra puis qu'il est chair aussi bien que nous. Et aprés tout quoy que puisse souffrir cette chair misérable que nous portons, que l'épée la perce, que les maladies l'accablent, que les Tyrans la persécutent, que les bourreaux la déchirent, que la mort la réduise en poudre, jamais on ne lui ravira cet avantage d'être chair de la chair, & os des os du Fils de Dieu, la sœur de cette chair que les Anges adorent dans le Ciel, & que les Démons craignent.



TRAITÉ DE JESUS-CHRIST.

LIVRE QUATRIÉME.

Des Offices ou des Charges de JESUS-CHRIST.

DIVISION.



LA suite de nôtre dessein nous oblige maintenant à parler des Charges de Jesus-Christ. I. donc nous aurons quelque chose à dire en général de sa charge de Médiateur. Ensuite de quoy nous passerons à la considération particuliére de sa Prophétie, de son Sacerdoce & de son Régne.

Pour ce qui régarde la premiére de ces parties, nous verrons I. les noms par lesquels l'Ecriture Sainte exprime la charge de Médiateur, II. Nous verrons

verrons en quel sens il faut prendre ce terme, quand il est appliqué à Jesus-Christ. III. Nous examinerons en quoy consistent les actes de cette médiation. IV. Nous en considérerons la nécessité. V. Nous verrons les qualitez qui dévoient être en la Personne du Médiateur. VI. Et enfin nous verrons de quelle maniére Jesus-Christ a été établi en cette charge.

Pour ce qui régarde la seconde partie, nous parlerons I. Des trois charges de Iesus-Christ, considérées en commun. II. De sa Prophétie en général, & des noms & tîtres qui lui sont donnez dans l'Ecriture Sainte. III. De sa Prophétie considérée en elle-même. IV. De cette même Prophétie, considérée par application à sa Personne. V. De son Sacerdoce, entant que c'est une de ses charges. VI. De son Sacrifice. qui est le prémier acte de son Sacerdoce, entant que ce Sacrifice est satisfactoire à la Justice Divine pour nos péchez. VII. De ce même Sacrifice, entant qu'il est impétratoire, c'est-à-dire, méritoire de plusieurs biens. VIII. Des deux autres actes du Sacerdoce de Jesus-Christ, qui sont l'Intercession, & la Bénédiction. IX. Des actes de ce Sacerdoce à l'égard de leur étenduë. X. Des effets de ce Sacerdoce. XI. De la Royauté de Iesus-Christ, considérée en elle-même. XII. Et enfin de cette même Royauté, considérée rapport à sa Personne.

CHAPITRE L.

Des Noms par lesquels l'Ecriture Sainte exprime la Charge de Médiateur.

I. LE premier de ces Noms est celuy de *la semence de la femme.* Car quoy que d'abord il semble que ce terme a un particulier rapport à la Nature de Iesus-Christ & à sa naissance d'une Vierge, comme nous l'avons montré dans l'explication du premier Oracle; Si est-ce qu'il faut aussi prendre ce nom-là en un sens d'excellence, comme s'il vouloit dire, cet Homme unique & singulier en comparaison duquel tous les autres ne méritent pas d'être nommez; seul véritable semence de la femme, parce qu'il n'y devoit avoir en lui aucun mêlange de la semence du Serpent, comme il y en a dans le reste des hommes, & parce aussi qu'il devoit relever la dignité, le bonheur, & la gloire de la nature humaine, qui dans tous les autres hommes est obscure, misérable, & couverte d'opprobre. Dans ce sens donc Jesus-Christ seul est la semence de la femme κατ' ἐξοχὴν Or cela, comme vous voyez, enferme ou marque sa charge de Médiateur. Car I. C'est pour elle qu'il a été sanctifié par le Saint Esprit dans sa conception. II. C'est par elle qu'il a été fait source ou principe de sainteté pour les hommes. III. C'est par elle qu'il a relevé les ruïnes de la nature humaine détruite, IV. C'est par elle qu'il est le Chef du Monde nouveau, car c'est encore cela que signifie ce nom de *la semence de la femme.* Mais il ne faut pas aller plus avant, puisque nous avons traité cette matiére plus au long dans le premier Oracle.

II.

II. Le second terme doit être celuy *d'Adam celeste* dont Saint Paul se sert 1. Cor. 15. Or ce nom qui est pris de la comparaison de premier Homme dans la Nature, enferme I. l'idée d'une nouvelle création ou d'un nouveau Monde, que Dieu a eu dessein de faire dans la Grace. Le premier a été l'ouvrage de sa puissance, de sa sagesse, & de sa bonté; mais le second a été celuy de sa miséricorde, & de toutes ses autres perfections; le premier consistant en choses matérielles & Terrestres; le second, en choses spirituelles & célestes. II. Ce nom suppose les conformitez qui se peuvent trouver entre Adam & Jesus-Christ, qui sont, que comme Adam a été le Chef de la Nature, Jesus-Christ aussi est le Chef de la Grace. Comme c'est dans la communion d'Adam que Dieu a beni toutes les créatures, c'est aussi dans la communion de Jesus-Christ qu'il a beni tous les fidéles. Comme Adam fut creé immédiatement de Dieu d'une Terre par maniére de dire encore Vierge, l'humanité sacrée de Jesus-Christ de même a été l'ouvrage immédiat du Saint Esprit dans le sein d'une Vierge. Le prémier Adam a eu son Paradis; qui lui avoit été donné pour luy & pour ses enfans. Le second a le sien élevé au dessus de toutes choses, tant pour lui que pour sa postérité. Le premier Homme avoit reçû la nature humaine & ses avantages, non pour lui seulement, mais pour en faire la propagation & la communication à d'autres sujets. Jesus-Christ aussi n'a pas reçû pour lui seulement les avantages de la Grace; il les a reçûs afin que nous allions puiser tous de sa plénitude. III. Cette expréssion enferme aussi les différences qu'on peut rémarquer entre Adam & Jesus-Christ, comme, qu'Adam ne pouvoit communiquer qu'une vie terrestre & une nature ani-

 male,

male, au lieu que Jesus-Christ en communique une céleste & Divine; qu'Adam communiquoit une nature muable & mortelle; Jesus-Christ une immortelle & immuable. Ce qui est marqué par Saint Paul, non seulement dans le titre de *céleste* qu'il donne à Jesus-Christ; mais principalement en ce qu'il dit, que *le premier Adam a été fait en ame vivante, & le second en esprit vivifiant*; car cette ame vivante signifie une vie simplement, & cet Esprit vivifiant signifie une vie immortelle, qui repousse la mort & la surmonte.

III. On peut mettre en ce rang le nom de *semence d'Abraham*, lequel ne signifie pas simplement la nature humaine de Jesus-Christ, & sa naissance de la postérité d'Abraham par opposition aux autres Peuples, mais c'est encore ici un nom qui doit être pris par excellence, comme si on disoit, ce qui seul est digne d'être appellé semence d'Abraham; Dieu sépara la famille d'Abraham & la mit dans une dignité au dessus de toutes les familles du Monde; or dans cette famille même d'Abraham ce qu'il y a de plus grand & de plus noble, & au prix duquel tout le reste n'est rien, c'est Jesus-Christ: Pour cela donc il est appellé en titre d'honneur & de gloire, *semence d'Abraham*. De plus il faut remarquer qu'Abraham fut le premier avec qui Dieu formellement traita Alliance, qu'il établit cette Alliance en sa famille pour la répandre ensuite sur toutes les Nations. Et enfin que cette Alliance étoit fondée, non sur lui, mais sur sa semence, *En ta semence*, dit-il, *seront bénites toutes les Nations de la Terre*. Et par conséquent toy-même tu és bénit en ta semence; car la bénédiction d'Abraham ne pouvoit pas venir sur lui d'une autre source, & d'un autre canal, que celui de toutes les Nations, puisque

ce

ce n'est qu'une seule & même bénédiction qui doit proceder d'un même principe. Quand donc nous voyons Jesus-Christ appellé *la semence d'Abraham*, il faut non seulement dire que c'est lui qui recüeille toute la gloire & toute la dignité dont Abraham a été honoré sur toutes lês familles du Monde; mais aussi que c'est en lui que se récapitule toute l'Alliance de Dieu avec les hommes, que c'est sur lui qu'elle est fondée, & que c'est de lui qu'elle se dérive sur tous ceux qui en sont participans, & sur Abraham même. Car pour faire voir qu'Abraham même a été bénit en sa semence, Dieu a voulu qu'Abraham ait reçû la bénédiction de Melchisédec, lequel comme chácun sait étoit un Type de Jesus-Christ. Afin donc qu'il parût qu'Abraham n'étoit pas la source de la bénédiction, & que bien loin que sa semence la tirât de lui pour la répandre sur les Nations, qu'au contraire il tiroit ce qu'il en avoit de sa semence. La Providence Divine a voulu que Melchisédec, qui représentoit Iesus-Christ, le benît. Ce qu'il n'eût pas fait, sans doute, si le fonds de la bénédiction des hommes, de cette bénédiction, dis-je, dont il est dit que les Nations de la Terre seront bénites, eût été dans la personne d'Abraham. Si la semence d'Abraham tiroit d'Abraham la bénédiction qu'elle répand sur les Nations, il eût fallu qu'Abraham eût béni Melchisédec, & non que Melchisédec eût béni Abraham. Cependant cette derniere chose est expressément marquée par l'Ecriture, & par conséquent l'Ecriture a voulu nous faire comprendre, que ce n'est pas Abraham qui distribuë la bénédiction; mais la semence seule, & qu'Abraham luy-méme est au nombre de ceux qui la reçoivent.

IV. La quatriéme expression qu'il faut remar-

 quer

quer est celle qui est donnée au Deutéronome, quand il est appellé *un Prophéte tel que Moyse*. Cela ne marque pas simplement sa Prophétie, mais en général sa charge de Médiateur, comme on l'a fort exactement expliqué lors qu'on a traité cet Oracle.

V. Le terme de *Rédempteur* qui se trouve dans l'Oracle de Job, & qui est souvent répété dans l'Ecriture, & sur tout dans le Nouveau Testament, est de ce nombre. La plus-part de ceux qui expliquent ce Titre se contentent de traiter l'effet de la satisfaction de Jesus-Christ, par laquelle Jesus-Christ a donné un prix pour nous, savoir celui de son Sang qu'il a répandu pour nos péchez. Et il est certain que c'est une des principales idées, qui se trouvent dans ces termes de *Rédemption* ou de *Rédempteur*. Mais il faut aller plus avant, & comprendre en général dans ces expressions toute l'œuvre de nôtre salut. Il y faut concevoir, I. Nôtre servitude sous l'Empire de Satan, nôtre condamnation par la Justice Divine, la corruption du péché, qui est une autre servitude; Les miséres, & la mort, & en général tout ce mal-heureux état où nous étions tombez II. La délivrance que Jesus-Christ a faite de nous, & qu'il en fera par des actes de puissance contre nos ennemis extérieurs, qui sont, Satan, les miséres & la mort; car le mot de *Rédemption* est pris souvent dans ce sens dans l'Ecriture, c'est-à-dire, pour une délivrance avec main-forte, & c'est pourquoi Moyse est appellé *Rédempteur* λυτρωτης Act. 7. 35. III. Ce que Jesus-Christ a fait & fait encore pour nous délivrer du péché par voye de Sanctification; car cela même est un rachapt, puis que c'est une délivrance d'une servitude. IV. Ce qu'il a fait pour nous délivrer de la

la Justice Divine, en quoi consiste précisément le prix qu'il a payé ; en un mot il nous a rachetez & de droit & de fait: de droit, quand il a satisfait pour nous; de fait, quand il nous a fait jouïr du fruit de nôtre rédemption, ce qu'il ne fait que par nótre délivrance actuelle. Mais outre cela il faut pousser cette idée de *Rédemption* jusqu'à cette nouvelle & heureuse condition, en laquelle Jesus-Christ nous a mis à mesure qu'il nous a délivrez de ces diverses servitudes où nous étions.

VI. Le nom de *Sauveur* signifie à peu prés la même chose. Il différe de ceux de *gloire* & de *vie*, de *félicité* & autres semblables, en ce que le salut suppose une perte ou une ruïne, ce que les autres termes ne font pas. Et l'on peut fort bien dire, & de Dieu, & des Anges, & du premier Homme, qu'ils ont la vie, la gloire & l'immortalité, &c. Mais on ne sauroit leur attribuer le Salut; car ce terme comme j'ay dit suppose une ruïne précédente, & ensuite donne l'idée d'une délivrance, & d'un établissement dans un état heureux. Entre tous les noms qui pouvoient être donnez à Jesus-Christ, il a choisi particuliérement celui-cy de *Sauveur*, *Jesus*, qui représente admirablement bien toute l'étenduë de sa charge de Médiateur. Car I. ce qu'il est venu faire pour nous est un véritable Salut à l'égard de sa nature, puis qu'il ne consiste pas en des choses temporelles, mais dans des spirituelles & éternelles. II. Il est vray *Sauveur* à l'égard de la plénitude; car il a fait pour cela tout ce qu'il falloit faire, & n'a laissé rien d'imparfait. A cause dequoi Saint Paul dit, *qu'il peut sauver à plein ceux qui s'approchent de Dieu par lui.* III. Ce salut enferme quatre choses. La délivrance de la mort, de l'Enfer, & des autres peines de la Justice, ce qu'on appelle *le mal*

physique. La délivrance du péché & de la corruption dans laquelle nous sommes naturellement abîmez, ce qu'on appelle *le mal moral.* L'acquisition du Ciel & de la gloire éternelle, ce qu'on nomme *le bien physique.* Et enfin l'acquisition d'une parfaite sainteté & d'une entiére Justice, ce qu'on nomme *le bien moral.* IV. Il est non seulement nôtre *Sauveur* de droit, mais aussi d'exécution, & de déclaration. Car c'est lui qui a fait nôtre Salut en sa mort, qui nous la manifesté par sa prédication, & qui nous l'applique puissamment par son Esprit & par sa Providence, jusqu'à ce qu'enfin il nous en donne l'entiére possession. V. Il avoit été représenté sous ce nom de *Sauveur* par Josué qui introduisit les Israëlites dans la Terre de Canaan en les retirant du desert ; & par Jehosçuah Souvérain Sacrificateur qui rétira les Juifs de la captivité de Babylone ; car Josué & Jehosçuah sont la même chose que Jesus.

VII. Au nom de *Jesus*, il faut ajoûter celui de *Christ* qui lui a été donné Ps. 2. & Dan. 9. & ensuite en une infinité de lieux du Nouveau Testament, châcun sait que c'est le même nom que celui de *Messie* parmi les Hebreux, & que c'est sous ce tître que les Juifs l'attendoient. Personne n'ignore aussi que ce nom représente *l'Onction*, par une métaphore prise de l'onction qu'on faisoit autrefois des personnes, lors qu'on les élevoit à quelque éminente charge. Mais comme l'Onction avoit autrefois divers usages ; tantôt pour disposer les personnes au combat & les y rendre plus propres, & telle étoit l'Onction des Athlétes ; Tantôt pour être un signe de joye : à cause dequoi David dit, *que Dieu a fait le vin pour réjouïr le cœur de l'homme, & qu'il lui fait reluire la face avec de l'huile* Ps. 104 ; & Jesus-Christ Mat. 6. veut *que quand*

nous jeûnerons; nous oignions nôtre face, pour n'être pas semblables aux hypocrites qui ont un regard triste; tantôt pour l'inauguration d'une personne en quelque charge, on peut demander avec raison, si le nom de *Christ* ou de *Messie* a égard à tous ces divers usages? Je réponds, que pour ce qui est de l'usage des Athlétes, cela n'étant pas pratiqué parmi les Juifs, mais seulement parmi les Grecs, il n'y a pas grande apparence que le terme de *Christ* ou de *Messie* y ayt égard. Mais pour ce qui regarde les deux autres, il est certain que le S. Esprit y a regardé. David au Ps. 2. ayant dit *que les Roys de la Terre & les Peuples se sont soûlevez contre le Messie de Dieu*, ajoûte incontinent aprés, *que Dieu a sacré son Roy sur Sion*. Ce qui fait voir que ce nom de *Messie* regarde l'onction de Consécration. Et Es. 61. *l'Eternel*, dit-il, *m'a Oint pour évangéliser aux débonnaires*, ce qui de même regarde l'onction de consécration qu'on donnoit aux Prophétes; & Act. 2. Saint Pierre parlant de la Résurrection de Jesus-Christ aprés sa Crucifixion. *Que toute la Maison d'Israël sache maintenant que Dieu l'a fait Seigneur & Christ*, ce qui a égard à la consécration des Roys. D'autre part, ce qui est dit Ps. 45. *O Dieu, ton Dieu t'a oint d'huile de liesse par dessus tes compagnons*, semble avoir du rapport à cet autre usage de l'huile qu'on employoit pour être un signe de joye. Il faut donc dire qu'il y a deux onctions spirituelles en Jesus-Christ; l'une qui consiste en sa constitution en la charge de Médiateur; & celle-cy encore a été ou générale, ou particuliére; générale, quand il est venu au Monde, car dés lors il a été *le Messie* & *l'Oint de Dieu*, c'est-à-dire, établi dans la charge de Mediateur, particuliére, lors qu'il est entré dans l'exercice actuel ou de sa Prophétie, ou de son Sacerdoce, ou

ou de sa Royauté. L'autre Onction qui se rapporte à l'huile de joye, consiste dans cettte abondance de graces du S. Esprit que Jesus-Christ a receuës, & qui étoient représentées par cette Onction d'Aaron dont il est parlé Ps. 133. *Laquelle de sa teste se répandoit sur sa barbe, & couloit jusques sur le bord de son vestement*; car cette plénitude de graces que Jesus-Christ a reçuës ne s'arrête pas en sa Personne, elle descend jusques sur nous qui sommes ses membres, figurez par *les bords de la robe d'Aaron*. Mais outre cela il faut encore remarquer, que le titre *d'Oint* qui d'ailleurs est général & commun à toutes les personnes consacrées, & à tous ceux à qui Dieu communique quelque mesure considérable de sa grace, est particulier à Jesus-Christ, parce qu'il est *l'Oint de Dieu* par excellence, ayant une Onction infiniment élevée au dessus de celle des autres hommes, & qui lui est tellement propre qu'elle est incommunicable à tout autre.

VIII. Entre les noms qui expriment la charge de Médiateur en général, on peut mettre avec raison celui *d'Emmanuel* Dieu avec nous. Car quoi que d'abord il semble que ce titre n'ait égard qu'à l'Incarnation du Verbe, & qu'en effet elle y soit particuliérement designée, si est-ce que ce terme enferme dans sa signification toute l'œuvre de nôtre salut. *Dieu avec nous*, veut dire que nôtre péché a été aboli & nôtre paix faite avec nôtre Créateur, que la lumiére des mystéres Divins nous est communiquée d'enhaut, que l'Esprit de Sanctification nous est acquis, & le droit au Paradis éternel. En un mot là où est Dieu, là est la paix, la bénédiction, la joye, la sainteté, la consolation, l'espérance, & tous les autres biens de la créature.

IX.

IX. Je mets aussi dans l'ordre de ces noms, celui de *Serviteur de l'Eternel*, qui est si souvent donné au Messie dans les Prophétes & particuliérement Ps. 40. *Tu n'as pas pris plaisir au Sacrifice & au gasteau, mais tu m'as percé l'oreille*, c'est-à-dire, *Tu m'as fait ton Serviteur*. Et Es. 29. *L'Eternel m'a appellé dés le ventre de ma Mere, & il m'a dit, Tu es mon Serviteur*. Et au 52. *Mon Serviteur juste en justifiera plusieurs par la connoissance qu'ils auront de lui*. Je dis que ce nom signifie la charge de Rédempteur & son œuvre, parce que si vous avez égard au premier dessein, ou au projet qui a été rapporté à la Personne du Pere; dans l'ordre de l'Oeconomie; car le Pere est comme le premier Fondateur de l'Eglise. De même si vous avez égard à la direction générale de toute cette œuvre dans son execution, elle doit être aussi rapportée à la Personne du Pere; car c'est lui qui est le Souvérain Directeur de l'Univers, qui a donné mission à son Fils, & l'a envoyé pour exécuter sa volonté. Le Fils donc à cet égard est son Ministre ou son Serviteur, & comme il est dit Es. 53. *Le bon plaisir du Pére est en ses mains*, Et c'est pourquoi en entrant au Monde Ps. 40. il dit *Me voici, ô Dieu afin que je fasse ta volonté*. Et souvent dans l'Evangile il proteste lui-même *qu'il est venu au Monde, non pour faire sa volonté, mais la volonté du Pére qui l'avoit envoyé*. Et étant sur le point d'en sortir, il disoit Jean 17. 4. *Je t'ay glorifié sur la Terre, j'ay achevé l'œuvre que tu m'as donnée à faire*. Mais si cela est, direz-vous, pourquoi Saint Paul Heb. 3. nie-t-il que Jesus-Christ ayt été établi sur la Maison de Dieu comme Serviteur, mettant en cela une grande différence entre lui & Moyse, en ce que Moyse fut établi comme Serviteur sur la Maison; mais que

[illegible] comme Fils. Ie répons,
[illegible] être consideré à deux
[illegible] Pere, ou par égard à
[illegible] Par égard à
[illegible] c'est une qualité *que*
[illegible] Mais par egard à l'Eglise, il
[illegible] c'est-à-dire, comme
[illegible] comme
[illegible] que Servi-
[illegible] Serviteur de Dieu,
[illegible] ne peut-
[illegible] en ayt été le
[illegible] l'Eglise n'étoit
[illegible] commis. Ie
[illegible] que Moyse
[illegible] que Iesus-
[illegible] ensemble. *Mais*
[illegible] Fils, c'est-à-dire,
[illegible] & de tous les
[illegible] Serviteur? Ie
[illegible] Serviteur, en
[illegible] simple qua-
[illegible] être Serviteur. Il
[illegible] son Incarnation,
[illegible] créature, mais
[illegible] Ministre du Pére,
[illegible], & pour accom-
[illegible] C'est pourquoi
[illegible] son Incarnation
[illegible] *ventre, il a*
[illegible] *entrailles de ma mé-*
[illegible] *il m'a dit, Tu*
[illegible] Pour marquer qu'il n'est Ser-
[illegible] & engendré
[illegible] ce que David avoit
[illegible] qui comme j'ay dit
si-

signifie, *Tu m'as fait fait ton Serviteur.* Les Septante Interprétes & Saint Paul avec eux l'expliquent de cette maniére, *Tu m'as approprié un corps*, parce que Jesus-Christ n'est Serviteur que par son Incarnation. Saint Paul de même Phil. 2. *Il étoit en forme de Dieu, ne reputant point rapine d'étre égal à Dieu; toutefois il a pris forme de Serviteur*, c'est-à-dire il s'est incarné, il s'est fait homme. C'est donc de cette maniére que celui qui est Fils, & par consequent égal au Pére, héritier & Seigneur a été fait Serviteur. Mais, direz-vous encore, S. Paul ne dit pas simplement que le Fils a été établi sur la Maison, mais qu'il y a eté établi comme Fils? Ne semble-t-il pas qu'il y a en cela de la contradiction, car étre Fils c'est étre égal, & étre établi sur la Maison, c'est étre fait Serviteur? Il semble donc que c'est autant que s'il disoit, il a été fait Serviteur entant qu'égal. Ie répons que le sens de Saint Paul est, non de faire ce qu'on appelle une réduplication, en disant que Iesus-Christ a été établi en qualité de Fils ou précisément sous l'égard de Fils, mais de dire qu'il a été établi sur la Maison d'une maniére proportionnée à la grandeur de sa condition de Fils. Car ce comme est un comme non de réduplication, mais de proportion, comme si l'on disoit que prenant un Roy prisonnier, on l'a néantmoins traité comme Roy, c'est à-dire d'une maniére proportionnée à sa dignité. Il veut donc dire que quant à Moïse il a été établi sur la Maison de Dieu comme simple Serviteur, mais que quant à Iesus-Christ, bien qu'il ait été fait Ministre, ç'a été néantmoins d'un genre de Ministére qui n'a pas choqué sa dignité de Fils, & qui n'a pas été indigne de cette grandeur naturelle qui le fait égal à son Pére. En effet Iesus-Christ a pris un Ministére qu'aucun autre que

le

le Fils de Dieu ne pouvoit prendre ni exercer, n'y ayant que lui qui pût étre le Médiateur de Dieu & des hommes, le Rédempteur du Monde, & le Chef de l'Eglise. L'on peut donner ce même sens de proportion à deux *comme*, qui se trouvent dans deux Passages célébres de l'Ecriture. *Nous avons vû sa gloire comme de l'unique issu du Pére*, c'est-à-dire, une gloire digne de l'unique issu du Pere, & proportionnée à lui. 2. Cor. 3. *Nous sommes transformez en la méme image de gloire en gloire comme par l'Esprit du Seigneur*, qui fait cette transformation.

X. Le titre de *Fils de l'homme* qui est donné par Daniel au Messie, & qui se trouve si fréquemment répété dans le Nouveau Testament exprime aussi sa charge de Médiateur. Car il le faut prendre non dans un simple égard à sa nature humaine, bien qu'elle y soit en effet désignée, mais par excellence comme signifiant cet Homme singulier & admirable que Dieu a souvérainement élevé, & en comparaison duquel tous les autres hommes ne sont rien. C'est dans ce sens qu'il le faut prendre dans tous les passages de l'Ecriture où il est attribué à Jesus-Christ, à la reserve de celui du Ps. 8. *Qu'est-ce que de l'homme que tu ayes souvenance de lui, & du Fils de l'homme que tu le visites.* Car là *l'homme* & le *Fils de l'homme* se prennent pour la nature humaine, considérée précisément en elle-même, & au moment de son union avec la Divinité, comme si le Prophéte eût dit, Qu'est-ce de cette chair & de ce sang, de cette cendre & de cette poudre que tu daignes l'élever à une si grande gloire, que de la joindre hypostatiquement à la Nature Divine.

XI. Il faut dire la même chose de ce nom dont Jeremie disoit que le Messie s'appelleroit, *l'Eternel*

nel nôtre Justice. Car cette *Iustice* marque toute l'œuvre de nôtre Rédemption, comme par le terme du *péché* ou de la *corruption du genre humain*, nous entendons en général toutes les parties de ce mal-heureux état où nous sommes tombez par nôtre désobeïssance.

XII. J'y ajoûte encore le tître de *Messager*, ou d'*Ange de l'Alliance* qui est donné à Jesus-Christ, Malach. 3. Ce nom assûrément a du rapport à cet Ange dont il est parlé, Ex. 23. *Voici, j'envoye un Ange devant toi afin qu'il te garde par le chemin, & qu'il t'introduise au lieu que je t'ay préparé. Donne toi garde de le faire courroucer, & écoute sa voix, ne l'irrite point; car il ne pardonnera point à vôtre forfait, d'autant que mon nom est en lui.* Il est encore parlé de ce même Ange, Ex. 32. & 33. Ie laisse maintenant à part toutes les questions qui se peuvent faire sur cet Ange; savoir, si c'étoit en effet le Fils de Dieu-même, ou un Ange créé, & qu'elle part il prit en l'Alliance que Dieu traita avec les Israëlites & dans l'exécution de toute cette admirable Oeconomie. On peut voir si l'on veut sur ce sujet, ce qu'en a écrit Mr. de la Place dans ses Théses contre Socin. Il me suffit de dire que Jesus-Christ le Médiateur de l'Evangile est appellé dans Malachie, *l'Ange de l'Alliance*, par rapport à cet ancien Ange quel qu'il fût, & que par ce tître le Prophéte a entendu que le Messie seroit le véritable Ministre du Pére éternel, qu'il envoyeroit au monde pour délivrer son Eglise de l'Egypte spirituelle, & pour la protéger & la conduire jusqu'à-ce qu'elle soit en possession de la Canaan céleste.

XIII. On peut rapporter encore ici les noms de *Pierre* & de *fondement* qui sont donnez à Jesus-Christ dans l'Ecriture. Ie joints ces deux termes en-

ensemble, parce qu'ils ne forment qu'une seule & même idée, qui est que toute la grande œuvre de la rédemption & de la construction de l'Eglise dépend uniquement de Iesus-Christ, qu'il en est le seul Auteur, le centre auquel tout aboutit, & la source dont toutes choses dérivent. En un mot qu'il est à cet œuvre ce que sont les pierres fondamentales à un bâtiment, qui le soutiennent & lui donnent sa forme & sa consistence. Ie ne nie pas que Jesus-Christ ne s'appelle *pierre* dans un autre sens, savoir entant qu'il a été l'occasion de la réjection des Iuifs, qui n'ayant pas crû en lui ont été rétranchez de la communion de Dieu. Et c'est dans cette vûë qu'il s'appelle, Es. 8. & 1. Pi. 2. *pierre d'achopement & pierre de trebuchement.* Mais cela est en quelque maniére par accident, & n'appartiennent pas précisément à l'œuvre de la Médiation.

XIV. Ie mets en ce même ordre le tître de *Seigneur*, qui est si souvent donné à Jesus-Christ dans le Nouveau Testamenr, auquel se rapportent celui de *Dominateur* qui lui est donné Michée 5. & celui de *Premier né de toute creature*, Col. 1. & *d'héritier de toutes choses*, Heb. 1. Car tous ces noms ne marquent pas seulement sa Royauté, mais en général toute l'œuvre de la Médiation.

XV. Ie dis le même de ces deux tîtres que Saint Paul lui donne, l'un de *Prince de nôtre salut*, Heb. 2. & de *Chef & consommateur de la foy*, Heb. 12. Car *Prince de salut*, veut dire Auteur du salut, & Chef de tous les sauvez. Et c'est cela même que signifie l'autre expression *Chef & consommateur de la foy*; car cela veut dire, celui qui le premier nous enseigne, nous ordonne, & nous inspire la foy, qui en est, si je l'ose dire, le premier Inventeur, celui qui la soûtient & qui la consomme, non seulement

en sa Personne entant qu'il est un Exemplaire achevé de la condition des fidéles, mais en la personne aussi de tous les fidéles.

XVI. Il ne faut pas oublier ici le tître de *Pleige du Nouveau Testament* que S. Paul lui donne, Heb. 7. qui signifie formellement que Iesus-Christ d'un côté a été le Pleige & le Garant des hommes envers Dieu, ayant non seulement satisfait pour eux, mais aussi garanti de leur part la promesse de leur être fidéles & obeïssans jusques à la mort, & que de l'autre, il a aussi été le Pleige & Garant de Dieu envers les hommes, les assurant de sa paix, & de la vérité de sa reconciliation avec eux & leur garantissant l'exécution inviolable de ses promesses, & la fermeté éternelle de son amour.

XVII. Enfin je viens au tître de *Médiateur*, qui est expressement donné à Iesus-Christ dans l'Ecriture. Saint Paul disant 1. Tim. 2. *Il y a un seul Dieu & un seul Médiateur entre Dieu & les hommes, assavoir Jesus-Christ homme.* Et Heb. 8. *Il est Médiateur d'un plus excellent Testament*, & Heb. 9. *Il est Médiateur du Nouveau Testament*, & Heb. 12. *A Iesus Médiateur de la nouvelle Alliance.* Mais il faut reserver pour le Chapitre suivant ce que nous avons à dire sur ce terme-là.

CHAPITRE II.

Du sens auquel il faut entendre le terme de Médiateur *quand il est appliqué à Iesus-Christ.*

Bien que le terme de *Médiateur* dérive en Grec & en Latin d'un autre terme que nôtre langue exprime par celui de *Milieu* ou de *Moyen*, qui signifie en général tout ce qui tient le milieu entre plusieurs choses, ou entre une cause & son effet, un dessein & son exécution; auquel sens les causes secondes sont souvent des milieux ou des moyens entre Dieu & les effets qu'il produit; si est-ce qu'on ne prend pas ce terme de *Médiateur* dans un sens si grand & si étendu. On ne dira pas par exemple que le Soleil soit un Médiateur entre Dieu & la Terre pour l'illuminer, ou pour lui faire produire ses moissons. On ne dira pas aussi que les Anges soient des Médiateurs entre Dieu & nous sous pretexte que *ce sont des Esprits administrateurs envoyez pour l'amour de ceux qui doivent recevoir l'heritage du salut*, ni que les Prophétes ou les Pasteurs ordinaires le soient, bien que Dieu les employe pour porter sa parole aux hommes.

Pour établir ce tître il faut qu'une Personne soit employée pour noüer une Alliance, & faire une communion entre Dieu & ses créatures. Or cela peut se faire par deux raisons. L'une est prise de la Majesté infinie, ou de la gloire ineffable de Dieu, qui ne pouvant pas être immédiatement soûtenuë par la créature, a besoin, par maniére de dire, d'être diminué en la Personne d'un Média-

teur, afin qu'elle puisse avoir quelque proportion avec la créature. La seconde raison est prise de la Justice sévére & rigoureuse de Dieu, & de l'état de péché ou se trouve la créature; car de là il se fait que Dieu hait la créature. A cause dequoi une réconciliation êtant nécessaire, un Médiateur l'est aussi, par le Ministére duquel une réconciliation se fasse. La premiere raison établit un Médiateur que nous pouvons appeller de communication ou de commerce. Et la seconde en établit un qu'on peut nommer de réconciliation & de paix.

Au reste personne n'ignore que Dieu a eu trois Alliances ou trois différentes sortes de communion avec les hommes. La premiere est l'Alliance de la Nature. La seconde, celle de la Loy. La troisiéme celle de la Grace ou de l'Evangile. Or entre les différences qu'on remarque entr'elles, celle-cy est fort considérable, savoir, que l'Alliance de la Nature n'a pas eu de Médiateur, au lieu que les deux autres en ont eu. On peut donc ici fort raisonnablement demander pourquoi l'Alliance de la Nature a été sans Médiateur? A quoi si on répond que l'homme êtant encore innocent & juste, il suffisoit de l'amour naturelle que le Créateur porte à son ouvrage pour le mettre en communion avec Dieu, sans qu'il fût nécessaire d'aucun autre lien. Si dis-je, on répond cela, on fait bien voir qu'il n'y devoit pas avoir de Médiateur de réconciliation. Mais il ne s'ensuit pas de là qu'un Médiateur de communication ne fût pas nécessaire pour tempérer cette infinie Majesté qui est en Dieu, & que la créature même innocente ne sauroit soûtenir, lors qu'elle lui paroît dans toute sa grandeur & son étenduë. En effet l'Alliance de la Loy a eu un Médiateur,

que les hommes y fussent considérez non comme pécheurs, mais comme innocens & dans l'état de l'intégrité naturelle. Pour donc satisfaire pleinement à la question, & faire voir au juste la raison pourquoi dans l'Alliance de la Nature il n'y a pas eu de Médiateur, & qu'il y en a eu dans la Loy, il faut se souvenir qu'encore que dans la Loy les hommes fussent supposez comme s'ils eussent été encore dans l'innocence naturelle, & que Dieu traitât avec eux sur cette supposition-là, si est-ce pourtant qu'au fonds ils étoient pécheurs, & que la supposition étoit fausse, Dieu la faisant non comme de soy-même, mais comme de la part des hommes, afin de les convaincre de leurs péchez. Dans l'Alliance de la Nature au contraire, les hommes étant supposez comme innocens & justes, l'étoient en effet & dans la vérité de la chose; de sorte que Dieu faisoit cette supposition, non comme de la part des hommes, mais comme de soy-même, & comme une vérité qu'il avoüoit & qu'il reconnoissoit. Or de-là il en naissoit cette autre différence, qu'à l'égard des hommes dans l'état de la Nature, étant en effet tels que Dieu les supposoit, il les aimoit d'un amour d'acquiescement, & avoit pour eux une bonté ineffable; au lieu qu'à l'égard des Israëlites, n'étant pas en effet tels qu'ils étoient supposez, mais au contraire étant pécheurs, Dieu ne pouvoit pas avoir pour eux cet amour d'acquiescement, ni cette même bonté que je viens de dire, au contraire ils étoient en effet objets de sa haine & exposez à la condamnation de sa justice, & de là procedoit encore une troisiéme difference, qui est que l'amour d'acquiescement & la bonté que Dieu avoit pour sa créature dans l'Alliance Naturelle, tempéroient suffisamment l'éclat de sa Majesté, & faisoient, si je l'ose dire ainsi, que Dieu adou-

adoucissoit ses regards & cachoit une partie des rayons de sa gloire, pour pouvoir se communiquer immédiatement à l'homme. Mais sous la Loy la supposition de l'innocence des Israëlites, étant fausse, & Dieu n'ayant en effet aucun amour d'acquiescement pour eux, il se pouvoit bien faire que puis qu'il admettoit pour un tems cette fausse supposition, il suspendît au moins pour ce tems-là les effets de sa haine & de sa Justice, mais il ne pouvoit pas aller jusques-là que de tempérer l'éclat de sa Majesté infinie. Il falloit au contraire qu'il la leur montrât dans toute sa force, afin que par cela même il domptât plus facilement leur fierté & leur présomption. C'est donc à cause de cela qu'il y a eû un Médiateur dans l'Alliance Légale, & qu'il n'y en a pas eû dans la Naturelle. A quoi il faut ajoûter qu'encore que les effets de la Justice fussent suspendus pour quelque-tems à l'égard des Israëlites, en vertu de cette fausse supposition que Dieu admettoit; si est-ce pourtant que la Justice n'eût pû permettre que réellement des hommes pécheurs, tels qu'étoient en effet les Israëlites, eussent eû une communion immédiate avec Dieu; car pour avoir une communion immédiate avec Dieu, il ne suffit pas que les effets de sa haine & de sa colére soient suspendus, il faut que cette haine soit éteinte, & qu'il succede en sa place un véritable amour d'acquiescement. Il a donc été nécessaire que Dieu employât un Médiateur pour contracter cette Alliance.

Ce Médiateur, comme châcun sait, a été Moyse, & Saint Paul lui donne formellement ce nom dans son Epître aux Galates. *La Loi*, dit-il, *a été donnée par les Anges par le ministére d'un Médiateur*. Mais il est important de voir en quel

 sens

sens ce titre lui est donné. I. Donc il est clair par ce que nous venons de dire, que Moyse n'a pas fait une véritable réconciliation entre Dieu & les Israëlites. Car outre que cela répugne à la qualité de Justes & d'Innocens dans laquelle Dieu les supposoit, un si grand effet ne pouvoit pas procéder d'un simple homme tel que Moyse. A quoi il faut ajoûter que Moyse lui-même a été pécheur, puni en cette qualité par la Justice Divine, qui le priva de l'entrée en la Terre de Canaan, & que le Sacerdoce fut donné non à lui, mais à Aaron son frére, pour faire voir qu'en Moyse il n'y avoit nulle vertu de propitiation.

II. Il ne faut pas aussi s'imaginer que pour l'amour de Moyse & en considération de sa personne, Dieu ayt été porté à suspendre pour un têms envers les Israëlites les actes de sa Colére & de sa Justce. Une créature comme Moyse n'étoit pas capable de produire cet effet, non plus que celui d'une pleine & entiére réconciliation; & quoi que nous lisions dans son Histoire, que souvent il s'est mis à la bréche pour arrêter le courroux de Dieu, jusqu'à demander d'être effacé du Livre de Vie, plûtôt que de voir la destruction de son Peuple, il ne faut pourtant pas croire que Dieu ait exaucé ses priéres & retenu sa vangeance contre ce Peuple par la considération qu'il a euë pour lui, mais il faut attribuer cet effet à un autre mérite plus grand que celui de Moyse. III. Mais direz-vous, ne peut-on pas dire au moins que Moyse a fait par la considération que Dieu eut pour lui, que le Peuple d'Israël a été choisi plûtôt qu'un autre Peuple, pour avoir cet avantage d'entrer dans l'Alliance de Dieu? Je répons, que cela même ne se peut dire, & afin que nous ne tombions pas dans cette erreur, la Sagesse

gesse Divine a voulu que l'élection de ce Peuple ait été faite long-tems devant que Moyse fût né, & que Dieu eût déja engagé sa parole pour cela à Abraham. En effet quand Dieu appella Moyse au Ministére de Médiateur, il lui fit une expresse mention de ce qu'il avoit promis à Abraham & à sa postérité. *Je suis*, dit-il, *le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Iacob, I'ay veu l'affliction de mon Peuple qui est en Egypte.* Paroles qui marquent que l'élection du Peuple d'Israël avoit déja été faite en la personne d'Abraham, afin qu'on ne pensât pas que ce fût pour l'amour de Moyse que Dieu se fist le Libérateur & le Dieu de ce Peuple. IV. On ne peut pas aussi dire que Dieu en considération de Moyse ayt tempéré l'éclat de sa Majesté; car bien que le tempérament se soit fait dans son Ministére, il ne s'est pourtant pas fait pour l'amour de lui, ni en sa considération. C'est ce que l'Ecriture nous a voulu faire connoître, quand d'un côté elle nous a avertis que Moyse lui-même fut effrayé de la gloire qu'il voyoit, & qu'il dit, *Je suis épouvanté & j'en tremble*, & que de l'autre, elle rapporte que Moyse ayant désiré de voir la face de Dieu, Dieu repoussa sa demande comme indiscréte & impossible, disant, *que nul vivant ne verroit sa face sans mourir.* D'où il paroît qu'il y a eu quelque force plus haute que celle de Moyse, & quelque considération plus puissante que la sienne, qui a meu Dieu à entrer dans ce tempérament de gloire & de Majesté dont nous parlons.

En quoi donc a consisté la Médiation de Moyse? Je répons, qu'il n'a été qu'un simple Intrepréte entre Dieu & les Israëlites, un Internonce comme on parle dans l'Ecole, un Messager reciproque lequel portoit au Peuple la parole

de la part de Dieu, & à Dieu la parole de la part du Peuple. C'est pour cela qu'il montoit sur la montagne, & qu'il en descendoit, & c'est pour cela que Dieu mit en ses mains les tables de la Loy, & qu'il lui fit voir un patron exact du Tabernacle, selon lequel il lui ordonna de se dresser; c'est en cela seul que consiste la Médiation de Moyse. Dieu lui révéloit immédiatement sa volonté, & ensuite il la manifestoit au Peuple. Et lors que le Peuple acceptoit les conditions, sous lesquelles Dieu promettoit d'être leur Dieu, se soumettant en même tems aux malédictions dénoncées aux infracteurs de ses Commandemens, Moyse étoit comme le Dépositaire de leur parole. Je dis le Dépositaire simplement, non le garand, car n'étant le Maître, ni des cœurs, ni des esprits des Israëlites, il ne pouvoit pas les garantir envers Dieu. C'est pourquoi quand Moyse priant pour le peuple disoit à Dieu, *Pardonne leur leur péché, sinon efface moy de ton Livre*, Dieu lui répondit, *qui aura peché contre moy, je l'effaceray de mon Livre*. Paroles qui marquent que Moyse n'étoit pas le Plége ou le Garant des Israëlites envers Dieu.

Mais direz-vous encore, qu'elle étoit donc cette vertu ou cette force conciliatrice, en considération de laquelle Dieu suspendoit les actes de sa Iustice à l'égard des Israëlites? Par quel principe Dieu a-t-il choisi ce Peuple plûtôt qu'un autre? Qui est-ce qui l'a obligé de choisir un Médiateur pour l'obliger de changer en quelque maniére l'éclat de sa Majesté? Et quel Garant ont eû les Israëlites dans cette Alliance que Dieu a traitée avec eux? Pour répondre en un mot à toutes ces questions, je dis I. que la raison pour laquelle Dieu a traité l'Alliance Légale, &

par

par conséquent suspendu pour un tems les actes de sa juste colére, choisi un Médiateur, & tempéré en lui les rayons de sa gloire, a été Iesus-Christ en qualité de cause finale. Car comme on l'a dit ailleurs, la Loy n'a été donnée que pour disposer les hommes à recevoir l'Evangile, qui est la véritable & éternelle Alliance de Dieu. Comme donc par le même esprit par lequel nous voulons la fin, nous voulons aussi les moyens, de sorte que la volonté des moyens depend de la volonté de la fin, il faut nécessairement dire, que la véritable cause motive qui a obligé Dieu à traiter l'Alliance Légale, a été Iesus-Christ: Ie dis que la véritable & unique cause de l'élection des Israëlites entre tous les autres Peuples de la Terre, a été le bon-plaisir de Dieu. C'est pourquoi Dieu voulant reprimer la fierté des Iuifs, & leur faire connoître qu'ils devoient leur élection à sa pure grace, les rameine par la bouche d'Ezechiel ch. 16. à la premiére, & naturelle condition d'Abraham & de Sara. *Ainsi a dit l'Eternel à Jérusalem, tu as été tirée & es née du pays des Cananéens, ton Pére étoit Amorréen & ta Mére Hétienne*, comme s'il disoit, il n'y avoit nulle différence, avant que ma grace eût appellé Abraham & Sara, entre eux & les Cananéens, les Amorréens, & les Héthiens, ils étoient également dignes de ma vangeance avec le reste des hommes. III. Je dis que la cause pour laquelle Dieu choisit Moyse entre les autres hommes pour être son Médiateur, fut aussi le bon-plaisir de Dieu, & la pure liberté de sa grace. Car Moyse étoit pécheur & corrompu comme le reste des hommes, & les fautes qu'il commit dans son Ministére sont des témoins de cette vérité. IV. Ce que Moyse ensuite de son élection fut agréable à Dieu, & que Dieu se

com-

communiqua à lui face à face, lui parlant comme un amy à son amy ainsi que dit l'Ecriture, & exauçant ses priéres pour le Peuple; tout cela venoit de Jesus-Christ, en la communion duquel Dieu regardoit Moyse. De sorte que celui-là-même qui étoit Médiateur de la Loy envers le Israëlites; avoit personnellement un autre Médiateur qui l'unissoit avec Dieu, & sans lequel il n'eût jamais obtenu les avantages qu'il obtint.
V. Pour ce qui regarde la garantie des Israëlites envers Dieu quand il traita son Alliance avec eux, je dis qu'il n'y en avoit aucune. Car qui peut-être le garant des homme envers Dieu, à moins que d'avoir une puissance infinie pour se rendre Maître de leurs volontez & de leurs coeurs, & pour les fléchir & les tourner de la maniére qu'on voudra. Moyse ni Abraham n'avoient rien de semblable, & Iesus-Christ n'est le garant que de ses fidelles dans l'alliance de l'Evangile. A cause de cela, l'Alliance Légale étoit à châque bout de champ violée, & enfin elle l'a eté si souvent, que Dieu a été contraint de la casser & de la révoquer.

Il paroît par ce que nous venons de dire, que quant à l'Alliance de la nature elle n'avoit besoin d'aucun Médiateur, & que quant à la Loy elle en a eû un, mais de simple communication & non de réconciliation, Médiateur extérieur tel qu'est un Messager qui va & vient entre deux parties, ou si vous voulez, un simple Dépositaire des paroles données de part & d'autre, sans qu'il eût aucune part à l'intérieur ou à l'essence de l'Alliance, ni qu'il en fût le Fondateur ou le lien.

Il en est autrement de Iesus-Christ qui est un véritable Médiateur de réconciliation, qui a fait réel-

réellement la paix entre Dieu & les hommes, Fondateur de leur mutuelle communion, cause impulsive qui meut Dieu à aimer l'homme, & l'homme à aimer Dieu, lien qui unit le Ciel avec la Terre ; & enfin Pleige & Garant, tant des hommes envers Dieu, que de Dieu envers les hommes. Ainsi si nous comparons Moyse avec Iesus-Christ, il faut nécessairement reconnoître que la charge de Moyse ne mérite pas à proprement parler d'être appellée une Médiation, & qu'elle n'a ce titre que par un abus de langage, ou à cause de quelque conformité extérieure qui est entre lui & Iesus-Christ : En un mot que Moyse n'a eû que l'écorce & les couleurs extérieures de la Médiation, & non la substance & la moëlle. Mais quant à Jesus-Chrst, il faut reconnoître qu'il est Médiateur dans toute la vérité & la solidité du sens de ce terme, & que ce titre lui convient proprement & uniquement. Et c'est pourquoi le même Saint Paul, qui appelle dans l'Epitre aux Galates Moyse, *Médiateur*, ne laisse pas de dire ailleurs que *comme il n'y a qu'un seul Dieu, il n'y a de la même manière qu'un seul Médiateur entre Dieu & les hommes*; Savoir, Iesus-Christ, parce qu'en comparaison de Iesus-Christ, la Médiation de Moyse n'est qu'une ombre & un phantôme, qui ne vient en aucune considération.

CHA-

CHAPITRE III.

En quoi consistent les Actes de la Médiation de Jesus-Christ.

En général les Actes de la Médiation de Jesus-Christ se rapportent à deux Chefs, dont le premier est, qu'il ôte les causes de l'éloignement qui est entre Dieu & nous, & fait cesser l'aliénation entre les deux Parties. L'autre est, qu'il reünit actuellement & joint ensemble le Créateur avec sa créature, d'une union tout à fait surnaturelle & inviolable.

Au premier de ces Chefs se rapportent les actes suivans I. Jesus-Christ par sa bien-heureuse Incarnation, ayant uni ensemble la Nature Divine avec l'humaine, a tempéré la Majesté infinie de Dieu qui la rend inaccessible à l'homme, & qui formoit entre lui & nous une disproportion si grande qu'elle empéchoit toute sorte de communion. Car quelle communion y peut-il avoir entre l'Etre & le néant, entre la source de la vie & la mort, entre le Pére des esprits & une misérable chair qui n'est que cendre & que poudre. Dieu de sa nature est un Feu consumant, une Lumiére éternelle, & nous ne sommes qu'une matiére combustible, une vapeur sombre & ténébreuse. C'est cette comparaison qui faisoit dire à Job, *Déployeras-tu ta puissance contre une feüille que le vent emporte? Poursuivras-tu du chaume tout sec?* Nous avons dit dans le Chapitre précédent, que Dieu dans l'Alliance de la nature avoit tempéré cette infinie Majesté, par cette douce & tendre amour qu'en qualité de Créateur il portoit à sa créature innocente, dans laquelle

laquelle il voyoit reluire son image. Et c'est dans ce tempérament qu'il traita Alliance avec le premier homme, car autrement cette Alliance étoit impossible, tant de la part de Dieu, que de la part de l'homme. Je dis de la part de Dieu, parce que Dieu demeurant dans les termes de son infinie Majesté ne pouvoit s'abbaisser jusqu'à entrer en convention ou en pacte avec l'homme, ni s'approcher en aucune maniére de lui, la distance de l'un à l'autre étant infinie & insurmontable. Je dis aussi de la part de l'homme, car Dieu demeurant dans les termes de cette Majesté lui est entiérement inaccessible. Or ce que nous disons du premier homme il le faut aussi dire des Anges, lesquels étant des créatures finies ne pourroient elles-mêmes avoir aucune communication avec Dieu, si Dieu ne temperoit aussi à leur égard sa Majesté par sa bénignité & sa condescendance. Au reste il ne faut pas s'imaginer que dans ce tempérament Dieu perde en aucune sorte sa Majesté, ni qu'en effet il en diminue les rayons. Il garde toute entiére la grandeur de sa nature, mais par un mouvement libre & volontaire qui dépend de son bon plaisir, il daigne en quelque sorte descendre de dessus son Trône pour entrer en commerce avec sa créature; de sorte que d'inaccessible qu'il seroit par sa Majesté si elle étoit seule, il devient accessible par le tempérament de sa bonté. C'est ce qui fait que son Trône est appellé dans l'Ecriture, *un Trône de grace*, pour marquer l'union de ces deux choses, la Majesté, & la bien-veillance. Le Trône marque la premiere, & la grace marque la seconde. De là vient encore que dans la vision d'Esaye 6. les Séraphins assistent devant Dieu, mais ils y assistent en couvrant leurs faces de leurs aîles. Ce qu'ils y assistent vient du tempérament de la Grace, mais ce qu'ils couvrent

vrent leurs faces vient de la gloire de la Majesté. Nous avons dit aussi que dans l'Alliance Légale il avoit été nécessaire que Dieu tempérât sa Majesté, en employant le ministére d'un Médiateur, savoir Moïse. En effet bien que tout cet appareil de gloire, avec lequel Dieu parut sur la montagne de Sinaï, ne fût qu'une fort petite étincelle de la Majesté ineffable dont il est révêtu, si est-ce que cela même épouvantoit tellement les Israëlites, qu'ils se sentirent incapables de le soûtenir, de sorte que cela-même empeschoit l'Alliance que Dieu avoit dessein de faire avec eux. A cause dequoy ils dirent à Moyse, *que l'Eternel ne parle pas à nous de peur que nous ne mourions, mais toi parle à nous, & nous écouterons.* Mais ce tempérament s'est fait d'une maniére infiniment plus douce & plus avantageuse dans l'Alliance de l'Evangile, où *Dieu lui-même a été manifesté en chair*, & où *la Parole faite chair a habité entre nous*. Car de cette maniére nous pouvons dire que Dieu est dévenu nôtre frere, os de nos os & chair de nôtre chair. Quelle condescendance peut-on concevoir pareille à celle-cy, que Dieu qui naturellement est infiniment élevé au dessus de nous, n'ait pas seulement daigné tourner sur nous les yeux de son amour, & nous faire entendre familiérement sa parole, comme il avoit fait à l'égard du premier homme, en lui paroissant toûjours sous la qualité de Maître & de Seigneur? Qu'il n'ait pas seulement daigné mettre par maniére de dire, en dépost sa parole, & ses promesses entre les mains d'un homme pour nous les communiquer, comme il fit autres-fois envers les Israëlites, mais qu'il ait voulu qu'une Personne Divine elle-même se fist homme, & entrât en communion de nature, de miséres, & d'infirmitez avec nous: cette maniére de tempérer sa

Ma-

Majesté & de condescendre à nôtre foiblesse, pour en quelque sorte se proportionner à nous, est la plus tendre & la plus favorable qui se puisse concevoir; car par ce moyen Dieu nous est dévenu aussi accessible que nous le pourrions soûhaiter, à cause dequoy Saint Paul Heb. 10. dit, *que Iesus-Christ nous a ouvert un chemin nouveau & vivant pour entrer dans les Lieux Saints par le voile, c'est-à-dire, par sa propre chair.*

Le second acte de la Médiation de Jesus-Christ que nous pouvons rapporter au premier ordre, est qu'il a éteint la haine que Dieu nous portoit à cause de nos péchez, qui étoient un des plus grands & plus considérables empeschemens qui s'opposoit à nôtre communion avec lui. C'est pour cela que l'Ecriture Sainte pour exprimer sa Médiation se sert tres-souvent du terme de *Réconciliation*, comme 2. Cor. 5. *Dieu étoit en Christ réconciliant le Monde à soy, & ne leur imputant point leurs péchez.* Et Rom. 5. *Lors que nous étions ennemis de Dieu, nous avons été réconciliez à lui par la mort de son Fils.* Et Col. 1. *Vous qui étiez autre-fois étrangers de lui, & qui etiez ses ennemis en vôtre entendement, en mauvaises œuvres, maintenant toutesfois il vous a réconciliez au corps de sa chair par sa mort*, C'est encore pour cela que l'Ecriture se sert du terme de *Paix*. Jesus-Christ lui-même est appellé *le Prince de Paix*, Esaye 9. & Saint Paul Rom. 5. dit que *nous avons paix envers Dieu par Nôtre Seigneur Iesus-Christ.* Et ailleurs en beaucoup d'endroits l'œuvre de la Médiation est appellée *une paix.* A cela se rapportent les termes de *Rédemption*, de *Rémission des péchez*, & tels autres qui marquent que Jesus-Christ a appaisé la colére de Dieu, & expié nos crimes. Au reste nous verrons dans la suite, comment & de quelle maniére s'est faite cette ré-

con-

conciliation, & si Jesus-Christ a donné pour cela une véritable & réelle satisfaction à la Justice Divine, Il suffit maintenant de savoir que c'est lui qui a fait nôtre paix avec Dieu, & qui nous l'a rendu propice, de quelque maniére qu'il l'ait fait. Or c'est un avantage que Moyse n'a jamais eû, car comme nous l'avons déja remarqué, ce n'a jamais été à sa considération que Dieu a pardonné aux Israëlites leurs péchez. Ce n'a pas même été à sa considération que Dieu a suspendu à son égard les effets de sa colére. On ne peut pas dire aussi sans erreur & sans impiété, qu'un si grand effet fût produit par les sacrifices anciens, puisque de quelque maniére qu'on considére ces sacrifices, soit à l'égard de *celui qui les offroit*, soit à l'égard *de la* chose offerte, on n'y trouvera rien qui fût capable d'expier les péchez. Mais nous traiterons cette matiére plus amplement cy-aprés, nous dirons ici seulement que Jesus-Christ a réellement appaisé la Justice Divine, & a ôté cet obstacle qui s'opposoit à nôtre communion avec Dieu, & qu'il l'a ôté selon le témoignage de l'Ecriture par le sang de sa Croix.

III. Comme il ne suffisoit pas pour faire la réconciliation entiére d'appaiser la colére de Dieu justement émuë contre nous, mais qu'il falloit outre cela fléchir aussi l'esprit & le cœur des hommes, & éteindre la haine qu'ils avoient naturellement conçûë contre Dieu, Jesus-Christ fait encore ce troisiéme acte. I. Par les préceptes de sa Parole. II. Par des motifs qu'il a mis devant nos yeux pour nous induire à aimer Dieu, & pour nous faire rénoncer à l'aversion que nous avions contre lui. III. Par son propre exemple, lequel il a proposé à nôtre imitation. Et IV. Par son S. Esprit par lequel il a mortifié en nous, ce que l'E-

criture

criture appelle *le vieil homme*.

IV. A cela nous pouvons rapporter ce que Jesus-Christ a fait cesser la juste deffiance qui étoit mutuellement dans les deux Parties, savoir, Dieu & les hommes. Car les hommes de leur côté ne pouvoient pas d'eux-même prendre leur confiance en Dieu, puis qu'il étoit leur ennemi déclaré, & par conséquent ils ne pouvoient recevoir les promesses qui leur étoient faites de sa part, ni s'assurer de leur vérité & de leur fermeté. Et d'autre côté Dieu ne pouvoit aussi s'assurer des promesses de l'homme, puisque son cœur non seulement est naturellement enclin au mal, mais que même étant révenu au bien, il est toûjours inconstant & inégal. Jesus-Christ donc a été réciproquement le Garand & le Pleige envers l'homme, de la vérité des promesses de Dieu, & de leur inviolable exécution: & envers Dieu le Garand & le Pleige aussi de la vérité des promesses de l'homme & de leur exécution. C'est ce que nous avous déja rémarqué dans ce beau passage de Saint Paul, Heb. 7. où il est dit que *Iesus-Christ a été fait le Pleige du Nouveau Testament*. Ce que dans le Chapitre 8. il explique, disant, *qu'il est le Médiateur de la nouvelle Alliance*, mais comment direz-vous, Jesus-Christ a-t-il pû être ainsi le Pleige de Dieu envers l'homme, & de l'homme envers Dieu? Je répons qu'il a été le pleige de Dieu envers l'homme pour deux raisons. L'une parce que Dieu a exécuté en lui la promesse qu'il nous fait par son Alliance, l'ayant ressuscité des morts, & élevé à la gloire éternelle & bien-heureuse du Ciel. D'où il s'ensuit qu'il nous peut legitimement donner toute l'assurance & la certitude que nous pouvons demander, que les promesses seront aussi inviolablement exécutées en nous. C'est pourquoi S. Paul

ne fait pas difficulté de dire, Heb. 11. que *nôtre foy*, savoir celle que nous avons en Jesus-Christ, *est une subsistance des choses qu'on espére, & une demonstration de celles qu'on ne voit point*; parceque bien que nous ne possédions pas encore ce que Dieu nous a promis, & que nous ne le voyions pas accompli en nous; si est-ce pourtant que nous le voyons accompli en Jésus-Christ, en qui ce que nous espérons existe réellement. Ailleurs il dit, *Que nous sommes ressuscitez ensemble, & que nous sommes assis ensemble aux lieux célestes en Iesus-Christ*, voulant dire que nous avons en la Résurrection & en l'exaltation du Sauveur une certitude aussi grande de nôtre immortalité & de nôtre félicité future, que si déja nous en avions l'actuelle jouïssance. Il ne fait pas même difficulté en un autre endroit d'appeller la vie céleste dont Jesus-Christ jouït maintenant, nôtre vie. *Vôtre vie est cachée avec Christ en Dieu, & quand Iesus-Christ qui est vôtre vie apparoîtra, vous apparoitrez avec lui en gloire*, Jesus-Christ dans son exaltation, n'a pas seulement pris sa gloire personnelle, il a aussi pris la nôtre, celle qu'il nous avoit acquise, celle que Dieu nous propose pour le prix de son Alliance, & il en a été le dépositaire pour la tenir en nôtre nom, & comme nôtre Chef, jusqu'à ce que le tems vienne de nous la communiquer. C'est à quoi nous pouvons fort bien appliquer les paroles de Saint Paul, *Ie sai à qui j'ay crû & suis persuadé qu'il est vivant pour garder mon dépôt jusqu'a cette journée-là*. La seconde raison pour laquelle Jesus-Christ a pû être envers nous le Garand des promesses du Pére, est qu'il a été fait le Maître & le Dispensateur de tous les Trésors de la Divinité. *L'Empire*, dit Esaye, *a été mis sur son épaule. Il a reçû*, est-il dit dans l'Apocalypse, *la Clef de David*,

vid, qui ferme & nul n'ouvre, qui ouvre & nul ne ferme, Tu m'as donné, dit-il au Pére, *puissance sur toute chair, afin que je donne vie éternelle à tous ceux que tu m'as donnez.* Il est donc clair que sans aucune difficulté Jesus-Christ peut nous garantir l'exécution des promesses du Pére, puis qu'elle dépend absolument de lui, ayant été fait le Seigneur absolu de tous les biens de son Pére, pour en disposer comme il le trouvera à propos en faveur de ses fidéles. Quant à ce qui regarde la garantie qu'il fait au Pére de la fidélité inviolable de nos promesses, & leur exécution il a pû aussi s'y engager par deux raisons. L'une, parce qu'il s'est saisi de nos esprits, de nos cœurs, & de nos affections en étant devenu le Maître absolu pour les tourner du côté qu'il lui plaît, à cause de la puissance invincible de son S. Esprit par le moyen duquel il a pris possession de nous. L'autre est, que quand il nous arrive de faire des fautes & de pécher contre nôtre devoir & nôtre promesse, Jesus-Christ couvre cela par le prix infini de son sang, & par l'imputation de sa Justice, ce qui fait que nos péchez ne viennent point en conte ni en jugement contre nous devant Dieu son Pére, Il faut remarquer ici en passant, combien est pernicieuse & contraire à la doctrine de l'Evangile, & à la forme de la nouvelle Alliance, l'erreur de de ceux qui enseignent que nôtre persévérance en la foy & en la sainteté, dépend de nôtre franc arbitre, & non simplement & purement de la grace de Dieu, & de l'Esprit de Jesus-Christ ; car si cela étoit, Jesus-Christ ne seroit pas le Maître de nos cœurs pour en faire ce que bon lui semble, & par conséquent il ne sauroit être le Pleige & le Garand de l'homme envers Dieu pour ce qui regarde l'avenir, car le franc arbitre de l'homme de-

 meure

meure toûjours inconstant & muable. Or il est certain que si Jesus-Christ n'a pû être envers Dieu le garand de la persévérance de l'homme, il n'a pû être le Médiateur de la nouvelle Alliance. Car la nouvelle Alliance est éternelle & immuable: ce sont-là les caractéres qui lui sont donnez dans l'Ecriture, d'où il s'ensuit que celui qui l'a faite a dû garantir l'éxécution des promesses de l'homme; & à moins que de cela, il n'a pû faire qu'une Alliance fragile & capable de se rompre, puis qu'il ne dépendoit pas de lui de faire que l'homme persévérât. C'est pourquoi quand l'Ecriture nous parle de cette nouvelle Alliance & de son immutabilité, elle rend en même têms cette raison qui la fait inviolable, savoir, *parce que Dieu écrit ses Loix en nos cœurs, & qu'il les grave en nos entendemens, afin que nous ne nous détournions pas de ses voyes ni de ses statuts.*

V. Ce ne seroit pas assez pour établir une Alliance inviolable entre Dieu & les hommes, que le Médiateur fût le Garand reciproque, tant de la fidélité de Dieu, que de celle de l'homme, & de l'éxécution de leurs promesses mutuelles: il se pourroit faire que bien que la fidélité reciproque demeurât en son entier, l'Alliance néanmoins n'eût pas son effet, ou par le deffaut de puissance, ou par le deffaut de sagesse, ou par une trop forte opposition des ennemis. Jesus-Christ donc encore à cet égard est le Pleige de l'Alliance, en nous donnant assurance de la part de Dieu qu'il déployera pour cela une puissance & une sagesse infinie, & qu'il n'y aura aucune force ennemie qui s'oppose à l'exécution de ses promesses, dont il ne triomphe heureusement. D'autre-part il donne assurance pour nous à Dieu son Pére qu'il n'y aura rien qui nous puisse détourner de son obeïssance, ni

pour

pour empescher de faire ce à quoi nous nous engageons. Or afin que Jesus-Christ puisse donner cette garantie reciproque, il a reçû une Souveraine Authorité sur toutes choses, une verge de fer par laquelle il dompte la fierté des Adversaires de nôtre salut. Toutes les fonctions de la Providence qui gouverne le monde lui ont été remises. A cause dequoi Saint Paul traitant Romains 8. de la fermeté de nôtre communion avec Dieu par la médiation de Jesus-Christ, dit, *Je suis asseuré que ni mort, ni vie, ni Ange, ni Principauté, ni Puissance, ni hautesse, ni profondeur, ni chose presente, ni chose à venir, ne nous separeront de la dilection de Dieu en Jesus-Christ.* Paroles qui supposent nécessairement que Jesus-Christ qui est le Garand & le Médiateur de cette communion a une puissance absoluë sur la mort, sur la vie, sur les Principautez, &c. & en un mot sur toutes les créatures pour les empêcher de rompre ce sacré nœud qu'il a fait entre Dieu & nous.

VI. Entre les Actes de la Médiation de Jesus-Christ, il y faut aussi mettre celui-cy, qu'il a éteint l'inimitié & la guerre qui étoit entre l'homme & les autres créatures. C'est ce que Saint Paul enseigne Col. 1. disant, que *le bon plaisir du Pere a été de reconcilier par Jesus-Christ toutes choses à soy.* Car le sens de ces paroles est que Jesus-Christ a réconcilié les créatures entr'elles, les ayant toutes reünies sous le service d'un même Dieu. De sorte que ces termes *à soy* ou *en soy* marquent le centre ou le lien commun en qui les créatures se sont reünies, savoir Dieu ou son service. En effet le péché avoit été un principe de division, non seulement entre nous & nôtre Créateur, mais entre nous & les autres créatures, les Anges, les Cieux, les élémens, en un mot toutes les cho-

ſes qui ſont de la Nature étoient devenuës nos ennemies, comme quand il arrive dans un Etat par la rebellion d'une partie des Sujets, que non ſeulement les Rebelles ſont en guerre avec leur Prince, mais auſſi qu'ils le ſont avec les autres Sujets leurs compatriotes & concitoyens. Cette guerre donc a été terminée par la Médiation de Jeſus-Chriſt, entant qu'ayant fait nôtre paix avec Dieu, par une ſuite néceſſaire il a fait auſſi nôtre paix avec les autres. Cependant, direz-vous, Jeſus-Chriſt, ne dit-il pas dans l'Evangile qu'il n'eſt pas venu pour mettre la paix, mais la guerre dans le Monde? *Ne penſez pas*, dit-il, Math. 20. *Que je ſois venu mettre la paix en la Terre: je n'y ſuis point venu mettre la paix, mais l'épée. Car je ſuis venu mettre en diſſenſion l'homme contre ſon pére, & la fille contre ſa mére, & la belle-fille contre ſa belle-mére. Et les propres domeſtiques de l'homme lui ſeront ennemis.* Je répons, que quand l'Ecriture dit que Jeſus-Chriſt eſt venu pour faire la paix entre les créatures, elle marque la deſtination naturelle de ſon Evangile, & ſon propre & légitime effet qui ne manque pas d'arriver à l'égard de ceux qui reçoivent Jeſus-Chriſt par une vive foy. Car ceux-là ſont actuellement réconciliez avec toutes les autres créatures qui ſont demeurées ſous l'obéïſſance de Dieu; mais quand le Seigneur dit qu'il eſt venu pour mettre la guerre dans le Monde, il parle de l'effet que ſon Evangile produit par accident & non par ſa naturelle deſtination, à cauſe des incrédules qui rejettent fierement ſa Parole & qui perſécutent à outrance ceux qui l'ont embraſſée. En un mot la fin naturelle de l'Evangile eſt de reünir toutes les créatures ſous l'obéïſſance d'un ſeul Dieu: à cauſe dequoi Jeſus-Chriſt eſt le Prince de paix & le Dieu de paix,

paix. Son Evangile eſt une Parole de paix, ſon Eſprit un Eſprit de paix. Mais comme le nombre de ſes vrays fidéles eſt petit, & que la pluspart des hommes rejettent ſa grace, de cette rebellion des infidéles & des méchans nait une tres-funeſte guerre.

Il faut maintenant venir aux autres actes qui appartiennent plus formellement à l'Alliance ou à la Communion que Jeſus-Chriſt a faite entre Dieu & nous, que nous avons dit compoſer le ſecond Ordre.

Le premier de ces Actes eſt, que Jeſus-Chriſt nous unit à ſoy, afin que nous ne ſoyons avec lui qu'un même corps, ou ſi vous voulez une même perſonne myſtique. Cette union eſt repréſentée dans l'Ecriture ſous diverſes expreſſions, & ſous diverſes images. Je dis I. ſous diverſes expreſſions, car l'Ecriture dit, *que nous ſommes un avec lui, qu'il demeure en nous & nous en lui, qu'il habite dans nos cœurs, qu'il vit en nous, que nous vivons en lui, que nous ſommes en lui, que nous ſommes transformez en ſon image, qu'il eſt conçu ou formé en nous*, & quelques autres maniéres de parler ſemblables qui marquent que Jeſus-Chriſt nous a véritablement reçus en ſa Communion. II. Je dis auſſi que l'Ecriture employe auſſi pour cela diverſes images, comme celle de l'union que les Diſciples ont avec leur Maître, le Chef de leur diſcipline. Celle de l'union que les Serviteurs ont avec leur Seigneur, ou des Sujets avec leur Roy, celle de l'union que le mari a avec ſa femme, qui ſont des exemples pris des liaiſons ou des communions que nous voyons en uſage dans la Police civile. Elle y employe des exemples tirez des choſes naturelles comme l'union du ſep avec les ſarmens, de la teſte avec les autres parties du corps, de la lu-

miére avec nos yeux, & quelques autres semblables. On y trouvera encore des exemples pris des choses artificielles, comme celui du fondement qui est joint avec l'édifice qu'il soûtient, celui du vestement qui est joint avec le corps qu'il couvre. On y en trouvera d'autres qui sont pris des choses dont l'usage est en partie de la nature, & en partie de l'art, comme celui de la liaison qui est entre un berger & ses brebis, & celui de l'union qui est entre l'aliment que nous prenons pour nôtre nourriture, & nous-mêmes. Toutes ces differentes expressions & ces diverses images reviennent au fond à une même chose; car elles aboutissent toutes à nous représenter cette mystique & spirituelle liaison qui est entre Jesus-Christ & les fidelles.

J'appelle cette union, spirituelle & mystique, parce qu'il ne faut pas s'imaginer qu'elle consiste simplement en ce que Jesus-Christ a pris nôtre nature humaine par son Incarnation. J'avouë que cette communion de nature qu'il a voulu avoir avec nous étoit absolument nécessaire, & que sans elle cette autre union dont nous parlons eût été nulle & impossible. Mais si toute nôtre communion avec Iesus-Christ, consistoit en cela les infidelles ne seroient pas moins unis avec lui que les fidelles, & les fidelles ne le seroient pas davantage, puisque chacun voit que Iesus-Christ a communion de nature avec tous les hommes en général, entant qu'il a pris une chair semblable à celle que nous avons tous. Si cette communion de nature étoit la véritable communion, représentée par toutes ces images & ces expressions de l'Ecriture, tous les hommes seroient les sarmens de ce Divin Sep, les brebis de ce Pasteur, les pierres vives de ce bastiment, les mem-

bres de ce Chef. Tous les hommes seroient en lui, vivroient de sa vie, & seroient un avec lui. Or cela ne se peut dire en aucune maniére, car l'Ecriture restreint cela avec seuls vrais fidelles.

II. J'appelle cette union, spirituelle, afin qu'on ne s'imagine pas qu'elle consiste simplement en ce que Jesus-Christ a voulu entrer avec nous en communion de miséres & de maux, ayant voulu souffrir en sa Personne & sentir par sa propre expérience toutes les foiblesses, les incommoditez, les douleurs, les accidens & les bassesses ausquelles la nature humaine est exposée. J'avouë que cette communion n'étoit pas moins nécessaire que celle d'une même nature dont nous venons de parler : car par ce moyen, Jesus-Christ s'est rendu capable de faire la propitiation pour nos péchez : par ce moyen il s'est rendu plus propre pour avoir compassion de nous : par ce moyen il nous a rendu l'accez vers lui plus facile, il a sanctifié nos miséres, & a répandu des rayons de gloire & d'honneur sur la bassesse, la pauvreté, & l'ignominie, les ayant voulu souffrir : par ce moyen enfin il nous a consolez & encouragez pour soûtenir les mêmes choses, quand il plaira à la Providence Divine de nous les envoyer. Mais l'union dont nous parlons ne peut pas consister précisément en cela, autrement il faudroit dire que cette union seroit commune à beaucoup d'infidelles & de méchans : car combien y en a t'il qui sont misérables. Il faut donc aller plus avant & chercher l'union dont il s'agit en quelque-autre chose.

III. Ceux de l'Eglise Romaine ont inventé une certaine union substantielle & corporelle, par laquelle ils prétendent que le corps de Jesus-Christ

Christ s'unit à nôtre corps par une véritable & immédiate position de sa substance Physique sur la nôtre; de la même maniére que les alimens que nous mangeons & que nous beuvons & qui passent dans nos estomacs, se joignent à nôtre bouche & à nôtre ventre par la position immédiate & réelle de leur substance sur la nôtre. Cette folle imagination porte tous les caractéres les plus étranges & les plus monstrueux qu'une erreur puisse avoir.

Car elle est I. téméraire n'ayant aucun fondement, ni dans la parole de Dieu, ni dans les véritables Doctrines de la Religion Chrêtienne, & n'étant appuyée que sur les rêveries de quelques Moines anciens, & sur les subtilitez des Scholastiques.

II. Elle est scandaleuse, car elle expose la Religion Chrêtienne à l'opprobre & à la risée de ses ennemis, elle éloigne de la conversion les infidelles & les profanes, les induisant à mal juger de tout le Christianisme, qu'ils préjugent, quoi que faussement, être tout-semblable à cette doctrine ridicule.

III. Elle est injurieuse au Fils de Dieu; car au lieu qu'il est maintenant élevé dans une gloire éternelle au dessus de toutes les bassesses des créatures terrestres, elle l'expose à je ne say combien d'opprobres & d'indignitez. Car d'un côté elle lui attribuë une certaine maniére d'estre qui le prive de toutes les fonctions naturelles du corps & de l'ame; Il n'y voit, ni n'y entend, il n'a ni mouvement, ni force, il ne pense, ni ne connoît, ni ne fait aucun acte de volonté, ce qui est convertir Jesus-Christ en un tronc insensible & inanimé. Car enfin d'autre côté, elle le soûmet à mille accidens, comme a être mangé des chiens,

les rats, & autres animaux, à être foulé aux pieds, à être le jouët de la colére des profanes, à être captif sous la puissance des infidelles, à être consumé & réduit en poudre par le feu du Ciel, & je ne say combien d'autres accidens de cette nature.

IV. Elle est directement contraire à plusieurs articles incontestables de la Religion, comme à ce que Saint Pierre nous dit, *qu'il faut que le Ciel le contienne jusqu'au rétablissement de toutes choses*, à ce qu'il nous dit lui-même *que nous aurons toûjours les pauvres avec nous, mais que nous ne l'aurons pas toûjours*, savoir pour lui faire des presens, car c'étoit-là la question. A ce que dit Saint Paul, que *s'il étoit encore en Terre, il ne seroit pas même Sacrificateur*. A ce que dit le même Apôtre, que *pendant que nous sommes présens en ce corps nous sommes absens du Seigneur*, & autres tels passages de l'Ecriture.

V. Elle est nuisible à la vraye piété, & induisante à la superstition. Car la véritable piété veut que nous élevions nos pensées & nos cœurs en haut, ou Jesus-Christ est assis à la dextre de Dieu son Pére, que nous portions nos désirs & nos affections au Ciel pour y chercher là nôtre Rédempteur, que nous le contemplions là des yeux de nôtre foy, regnant sur son Trône, que nous poussions jusques-là nos priéres, & que nous soyons dans une attente perpétuelle de son second avénement, soûpirant pour son absence, & nous consolant cependant par l'espérance de son retour, & par le souvenir de son amour. Mais cette présence corporelle dont nous parlons, retient nos désirs, nos pensées, & nôtre cœur en Terre, où elle nous persuade que Jesus-Christ est personnellement & substantiellement: elle ar-

reste

reste nos vœux & nos priéres ici-bas ; elle veut que nous puissions montrer au doit l'objet de nôtre adoration, & dire ; Voila mon Dieu, elle flatte cette indiscréte & mauvaise inclination des hommes, qui veulent tous avoir un objet sensible pour l'adorer, & qui ne se peuvent jamais accommoder du culte que l'Ecriture appelle, *en esprit & en verité*, disant tous à peu-prés comme les Israëlites, *Fai nous des Dieux qui marchent devant nous & que nous puissions voir*.

VI. Elle est impossible & pleine de contradictions manifestes ; car elle suppose un corps qui existe à la maniére des esprits, bien que nous sachions tous que la maniére d'exister qui est particuliére aux esprits, ne différe pas réellement des esprits mêmes, & n'en peut être separée, & de même que la maniére d'exister d'un corps ne différe pas réellement du corps même, & en est inseparable. Dire donc un corps existant à la maniére d'un esprit, c'est dire un corps qui est un esprit, & par conséquent qui n'est pas un corps. Comme dire un esprit existant à la maniére d'un corps, c'est dire un esprit qui est un corps, & par conséquent qui n'est pas un esprit. Dire une substance qui existe à la maniére d'un accident, c'est dire une substance qui est un accident, & par conséquent qui n'est pas une substance. Comme par le contraire, dire un accident existant à la maniére d'une substance, seroit dire un accident qui seroit une substance, & non un accident. Il implique donc une manifeste contradiction à supposer que le corps de Jesus-Christ soit un corps, & que cependant il existe à la maniére d'un esprit. Et cette maniére de philosopher qui transporteroit ainsi d'un sujet à l'autre des maniéres d'exister, renverseroit toute la Nature ; il se

pour-

pourroit faire qu'un arbre demeurant vrai arbre exifteroit à la maniére d'un rocher; qu'un rocher demeurant rocher exifteroit à la maniére d'une riviére; qu'une riviére demeurant riviére exifteroit à la maniére d'une grande ville; & qu'une armée d'hommes exifteroit à la maniére d'un troupeau de moutons, ou à la maniére d'une Bibliotéque, & ainfi du refte; ce qui renverfe entiérement le fens commun. De plus elle fuppofe un corps qui confervant fon unité qu'on appelle numerique, laquelle eft la derniére des unitez qui ne fouffre pas de multiplication, néantmoins fe multiplie en devenant préfent en plufieurs lieux à la fois; de forte que par ce moyen il eft un en nombre, & néantmoins on peut le conter jufqu'au nombre de plufieurs milliers: il fe peut même tellement multiplier que lui feul fera deux groffes & puiffantes armées, lefquelles fe pourront entre-battre s'il leur prend envie de tenir divers partis. Un feul homme ainfi multiplié pourroit peupler toute la Terre, fe trouver à Rome dans le feu, & à Paris dans la neige, en un lieu, couché, & dans l'autre, debout; jouïffant en un lieu des douceurs du Printems & de l'Efté, & dans l'autre accablé des rigueurs de l'Hyver, divifé de foy-même par un long efpace de lieuës, s'écrivant à foy-même les nouvelles des differens païs où il eft; ce qui ne fe peut concevoir, fans tomber dans les dernieres abfurditez.

VII. Cette doctrine eft contraire à l'idée que l'Ecriture nous donne de l'Incarnation de Jefus-Chrift. Car l'Ecriture veut que nous concevions, *qu'il s'eft fait homme, femblable à nous en toutes chofes horfmis le péché*; elle veut donc que nous concevions fon corps fous l'idée ordinaire d'un corps humain. En effet c'eft ainfi qu'elle nous le répre-

fente

ſente dans toute l'Hiſtoire de l'Evangile : ſi vous comparez pourtant cette idée avec celle que le dogme de la préſence réelle nous donne du Corps de Jeſus-Chriſt, il faut avoüer que jamais deux idées ne furent moins ſemblables. Car celle de l'Evangile nous repréſente un corps compoſé de toutes ſes parties, ſituées l'une hors de l'autre, châcune dans leur legitime place, d'un corps viſible & palpable qui a ſa juſte étenduë, & qui occupe un certain eſpace. Mais cette autre que le dogme de la preſence réelle fournit, nous repréſente un corps inviſible, impalpable, qui a toutes les parties qui le compoſent en un point, ſe penétrant les unes les autres, privées de leur naturelle extenſion & de la juſte diſtinction qui doit être entr'elles, n'occupant aucun eſpace, ayant de la dureté ſans être dures, & de la ſolidité ſans être ſolides, de la longueur ſans être longues, de l'extenſion ſans être étenduës, & telles autres choſes ſemblables, qui non ſeulement ſont ridicules, mais qui ſont tout-à-fait contraires à la nature & à l'idée d'un corps humain, & par conſéquent à celle que l'Evangile nous donne de celui de Jeſus-Chriſt.

VIII. Je dis que cette union corporelle a été inventée ſans aucune néceſſité, par l'aveu même des Adverſaires ; car ils ne nient pas que les anciens fidéles avant l'Incarnation de Jeſus-Chriſt n'ayent été ſauvez, ſans avoir cette union corporelle avec Jeſus-Chriſt. Ils ne nient pas non plus que les petits enfans bâtiſez qui meurent avant la participation à l'Euchariſtie, ne ſoient ſauvez ſans cette union corporelle. En un mot c'eſt une de leurs maximes que le ſacrement de l'Euchariſtie n'eſt pas néceſſaire au ſalut, de néceſſité de moyen. D'où il s'enſuit que ce grand amas d'abſurditez, de contradictions, d'impoſſibilitez, de prodiges ſurprenans,

mans, ce bouleversement de toute la nature, se fait sans aucune nécessité, & que quand on demandera à nos Adversaires à quoi bon tout cela? Qu'est-ce qui les oblige à entasser ainsi miracle sur miracle, ou pour mieux dire à forcer toute les loix de la droite raison & du sens commun? Ils ne peuvent dire aucune chose, si ce n'est qu'il leur plaît ainsi.

IX. Car en effet non seulement cette union corporelle est une chose non nécessaire pour le salut, mais elle est aussi entiérement inutile. C'est ce qui se peut démonstrer en plusieurs maniéres I. Jesus-Christ n'agit sur nous ou pour nous qu'en l'une de ces trois qualitez; ou comme une cause motive qui nous induit à la piété & à la sainteté, en nous fournissant pour cela les raisons qui nous y sollicitent; ou comme une cause satisfactoire & méritoire qui appaise pour nous la colére de Dieu, & nous acquiert sa bénédiction; ou comme une cause efficiente qui déploye sur nous sa vertu pour nous mettre dans un tel ou un tel état. Quand il agit sur nous en qualité de cause motive, il est à nôtre égard un objet proposé à nôtre considération & à nôtre méditation. C'est ainsi que nous voyons en lui l'amour ineffable que Dieu nous a portée, la grandeur de la Justice & de la sagesse du Pére; l'horreur de nos péchez, & tous les autres motifs qui nous portent à craindre Dieu, & à le servir. C'est encore ainsi que nous considérons les exemples de bonté, de Justice, de charité, d'humilité, &c. que Jesus-Christ nous a fournis en sa vie & en sa mort, afin que nous les imitions. Quelle place peut avoir en cela cette union corporelle dont il s'agit maintenant? A quoi peut contribuer pour l'impression des motifs de piété & de sainteté dans nos ames, que la chair maté-

matérielle de Jesus-Christ soit jointe à la nôtre par attouchement immédiat ou position locale? Pour le second égard, qui est de cause satisfactoire & méritoire, il est encore certain qu'il n'a rien de commun avec l'union corporelle. Jesus-Christ a satisfait pour nous comme nôtre Pleige, & il a mérité comme nôtre Chef; or afin qu'il soit véritablement nôtre Pleige & nôtre Chef, & qu'ainsi nous soyons véritablement participans de sa satisfaction & de son mérite, il est bien nécessaire que nous croyions en lui, car par cet acte de nôtre foy nous l'établissons en ces deux qualitez de Pleige & de Chef; mais il est absolument inutile pour cela que sa chair physique & materielle soit immédiatement & localement jointe à la nôtre. Et quant au troisiéme, qui est de cause efficiente, nous savons qu'en cette qualité Jesus-Christ illumine nos entendemens & rectifie nos volontez & nos affections par la puissance de son Esprit: Nous savons aussi qu'il nous conduit & nous protége par les ordres de sa Souveraine Providence. Et enfin nous savons qu'il ressuscitera un jour nos corps. Mais nous n'ignorons pas qu'il fait toutes ces choses en qualité de Dieu, & non en qualité d'homme, & que ni la vertu ineffable qui nous sanctifie & nous régénere intérieurement, ni la force infinie qui nous deffend & nous soûtient contre les ennemis de nôtre salut, ni la puissance ineffable qui nous doit retirer de la mort, ne procéde pas de la position locale de sa chair sur la nôtre. II. On peut demonstrer encore la même chose en parcourant les diverses branches de l'Office de Médiateur, que Jesus-Christ a pris pour nôtre salut. Châcun sait que ces branches se reduisent à trois, savoir sa Prophétie, son Sacerdoce & sa Royauté. En qualité de nôtre Prophéte, il fait deux choses; il

instruit extérieurement par la proposition de ses mystéres, de ses préceptes, & de ses exemples, & intérieurement il nous illumine de sa lumiere céleste. Jusques-là il ne paroît pas que pour ces deux actes il y ait aucun lieu à l'union corporelle. Car qui a jamais conçû que ce fût une chose fort propre pour profiter des enseignemens d'un Prophéte, & pour jouir intérieurement de ses lumiéres, de le faire entrer luy-même corporellement dans nôtre estomac. Comme nôtre Sacrificateur, il s'est offert luy-même à Dieu son Pére; aprés quoi il est monté au Ciel pour intercéder pour nous. Ce sont des actes qui se passent, non de lui à nous, mais de lui au Pére; & pour nous en rendre participans, c'est-à-dire, pour en recüeillir les fruits, il suffit qu'il représente nos personnes, & qu'il soûtienne nos intérêts en la présence de son Pére: mais il ne sert de rien pour cela de l'avoir corporellement existant dans nôtre bouche, ou dans nos entrailles. Je dis la même chose de sa qualité de Roy; elle lui fait faire deux actes; par l'un il conduit & dirige intérieurement son Eglise; par l'autre il combat pour elle, & la garantit des insultes des ennemis. Que fait à cela cette position locale de sa chair sur la nôtre, ou cette union corporelle? III. Cette même vérité se peut prouver par le principe même des Adversaires. Car pour venir à cette union corporelle, ils ont inventé le dogme de la présence réelle du Corps de Jesus-Christ sous les accidens du pain de l'Eucharistie: mais ils veulent que le corps & l'ame de Jesus-Christ y soyent tellement présens qu'ils n'y fassent aucune de leurs fonctions, le corps n'y a aucun mouvement, les yeux n'y voient pas, les oreilles n'y entendent rien, le cœur ne bat point, la bouche ne parle pas, les pieds & les

 bras

bras sont entiérement immobiles. Et quant à l'ame, l'imagination ne conçoit aucune image, l'entendement ne pense rien, la volonté ne forme aucun acte, les affections se reposent, à quoy donc peut étre utile cette prétenduë position de l'humanité de Iesus-Christ, ainsi privée de toutes ses fonctions, dans nôtre estomac? Si les Adversaires disent que nous recevons quelque utilité de son attouchement, il faut nécessairement qu'ils donnent quelque mouvement & quelque action à sa nature humaine en cet état; car pour recevoir quelque utilité de l'attouchement local d'un corps, il faut que ce corps fasse quelque impression sur le nôtre; pour faire quelque impression, il ne faut pas qu'il soit *entiérement immobile*. Cependant ils veulent que le corps & l'ame de Jesus-Christ le soient dans le sacrement, ils l'y établissent donc incapable de faire par soy-même & immédiatement, aucune impression physique, & par conséquent leur prétenduë union corporelle nous est entiérement inutile. Enfin la même chose paroît, parce que cette prétenduë union des Adversaires est commune selon eux-mêmes aux bons & aux méchans, dont il s'ensuit que nous ne saurions recevoir d'elle aucune impression Physique, puisque si cela étoit les méchans la recevroient de même que nous. Quelle impression physique a reçû Judas quand il a baisé Jesus-Christ, ou les soldats Romains quand ils l'ont crucifié? Jesus-Christ ne semble-t-il pas avoir prévû cette folle superstition, & anticipé sa condamnation dans cette belle reponse qu'il fit à une femme qui crioit, *bien-heureux est le ventre qui t'a porté, & les mammelles qui t'ont allaité, mais plûtôt*, dit-il, *bien-heureux sont ceux qui oyent ma parole & qui la gardent*. Vous voyez dans le discours de cette femme le même esprit de l'union

corporelle des Adversaires; mais vous voyez que Jesus-Christ le reprime, & qu'il nous rameine à l'union spirituelle & mystique que nous devons avoir avec lui.

Contre ce raisonnement que nous venons de faire touchant l'inutilité de l'union corporelle avec Jesus-Christ, on pourroit opposer trois choses. La premiere que Jesus-Christ veut s'unir ainsi corporellement à nous, pour nous donner un plus grand & plus parfait témoignage de son amour, & en même tems pour exciter davantage nôtre amour envers lui. La seconde, que cette union sert de motif à Dieu pour répandre sur nous une plus grande mesure de sa Grace & de son Esprit de sanctification: car pendant que Jesus-Christ étoit au monde, sa présence corporelle en un certain lieu faisoit des miracles, & il y déployoit les merveilles de sa puissance en faveur des hommes. On trouve même dans l'Evangile qu'en quelques occasions Jesus-Christ connut qu'on l'avoit touché, parce qu'il étoit sorti de lui quelque vertu. *Vertu* disoit-il, *est sortie de moi.* La troisiéme qu'on pourroit dire, est que cette union nous sert à nous-mêmes de motif pour nous engager davantage à la pieté, & pour nous donner une plus grande & plus vive consolation: car nous sommes incomparablement plus touchez de ce que Jesus-Christ entre personnellement & substantiellement en nous, que de savoir simplement que nous lui sommes joints par la foy.

Pour répondre à la premiere de ces choses, je dis que si l'amour que Jesus-Christ a pour nous étoit un amour de la chair & du sang, on pourroit avec quelque apparence dire qu'il nous la témoigne davantage par cette union dont il s'agit; mais qui ne sait que son amour est toute spirituel-

 le

le, & que le plus grand témoignage qu'il nous en puisse donner en qualité de Dieu pendant que nous sommes sur la Terre, est de nous accorder son Saint Esprit, & en qualité d'homme d'avoir bien voulu mourir pour nous. *Nul*, dit-il luy-même, *n'a plus grande amour que celle-cy, quand quelqu'un met sa vie pour ses amis*. En effet les deux plus grandes & plus illustres marques de son affection que l'Ecriture Sainte nous représente, & qu'elle relève sur toutes les autres, sont, de nous avoir donné son sang en souffrant les opprobres de la Croix pour nôtre rédemption, & de nous avoir ensuite envoyé son Consolateur, c'est-à-dire son Saint Esprit. Ce sont-là les deux présens qu'il nous a faits, & qu'il met devant les yeux de ses Disciples dans ses derniers & tendres entretiens qu'il eut avec eux avant que de quitter la Terre, selon qu'ils nous sont représentez, Iean 13, 14, 15. & 16. où l'on ne trouve pas un mot de cette prétenduë union corporelle. S'imaginer donc qu'il y ait dans la conjonction substantielle & physique de son corps avec le nôtre quelque plus particulier témoignage de son amour, c'est connoître peu la nature de la charité de Jesus-Christ, c'est en juger sur le pied d'un amour charnelle, & suivre les mouvemens de la superstition plûtôt que ceux de la Religion. En un mot, si Jesus-Christ, entant qu'homme, nous pouvoit donner une plus grande marque de son amour que celle qu'il nous a donnée en mourant pour nous, il n'auroit jamais dit ce que nous venons de rapporter, savoir, *Nul n'a plus grande amour que celle-cy, assavoir quand quelqu'un met son ame pour ses amis*. C'est-là le grand & le dernier effet de sa tendresse, & c'est aussi le plus puissant de tous les motifs qui nous puissent porter à l'aimer réciproquement

Quant

Quant à la deuxiéme chose qu'on met en avant, savoir, que sa présence corporelle au milieu de nous, dans nos bouches & dans nos estomacs, est un motif qui oblige Dieu à nous communiquer une plus grande mesure de sa grace. Je répons, qu'il faut raisonner tout autrement, & dire que c'est son absence plûtôt que sa présence qui cause cet effet. Car son absence de la Terre l'a élevé dans le Ciel pour y intercéder sans cesse devant la face de Dieu pour nous. Absent de nous il est présent à Dieu son Pére, & c'est-là que faisant sans cesse aspersion de son sang sur le tribunal de la Justice Divine, & sur celui de la misericorde, il nous obtient les plus grandes bénédictions. C'est pourquoi Saint Paul dans l'Epître aux Hébreux, dit, que *s'il étoit encore sur la Terre, il ne seroit pas Sacrificateur*, c'est-à-dire, qu'il n'intercéderoit pas pour nous, ni ne comparoîtroit devant la face de Dieu pour nous communiquer toutes les richesses de sa grace, puis que ce n'est que dans le Sanctuaire céleste qu'il peut de cette sorte intercéder, & obliger le Pére à nous faire du bien. Quant à ce qu'on allégue de sa présence corporelle en Terre, laquelle étoit accompagnée d'ordinaire de ses miracles & de ses faveurs, il faut soigneusement distinguer le tems de son anéantissement & celui de son exaltation. Pendant le tems de son anéantissement, la Terre joüissoit de son commerce corporel, & il étoit juste qu'il déployât ses faveurs dans les lieux où étoit son humanité. Mais depuis son exaltation nous ne le connoissons plus selon la chair, comme dit Saint Paul 2. Cor. 5. Nous n'avons plus avec lui qu'un commerce spirituel, & il est juste qu'il déploye ses bien-faits, là où est non sa chair, mais son Esprit.

Pour la troisiéme chose, je dis que si nous ne sommes pas assez touchez par les motifs de l'amour que Jesus-Christ a euë en mourant pour nous, en y joignant tous les autres motifs que l'Evangile nous met devant les yeux pour nous porter à la sainteté, c'est la derniére marque de nôtre dureté & de nôtre ingratitude. Vouloir encore aprés cela rechercher des motifs dans la position de sa substance corporelle au milieu de nôtre corps, c'est un mouvement de superstition & non de foy. Car la superstition basse & terrestre, comme elle est, désire de faire décendre Jesus-Christ vers nous. Mais la foy, qui est céleste & divine, nous pousse par un mouvement contraire à l'aller chercher dans le Ciel où il est, & a y élever toutes nos pensées & nos désirs. C'est-là le sentiment de l'Apôtre qui ne dit pas, si vous êtes ressuscitez avec Christ, cherchez-le sur les Autels, accoutumez-vous à le porter en vos mains, & mettez toute vôtre joye à le sentir dans vos estomacs: mais, *si vous estes ressuscitez avec Jesus-Christ, cherchez les choses qui sont en haut, & non celles qui sont sur la terre. Pensez aux choses qui sont en haut, là où Jesus-Christ est assis à la droite de Dieu.* Cependant il faut remarquer que les Adversaires ne sauroient mettre rien en avant qui puisse seulement nous faire présumer qu'il sorte aucune vertu ni aucune efficace immédiatement de la chair de Jesus-Christ sur nous, par voye de cause physique, & ces trois choses ausquelles je viens de répondre posent seulement, qu'elle peut agir par voye de cause morale, savoir, comme un motif tant envers Dieu qu'envers nous. Cependant le Cardinal Du Perron n'a pas fait difficulté de dire que du corps même de Jesus-Christ lors qu'il touche le nôtre, il en sort une efficace ou une vertu qui lui

est

est propre, & qui nous étant communiquée nous est un germe ou une semence de résurrection. Mais si on demande aux Adversaires ce que c'est que cette efficace, l'impossibilité où ils sont de s'en expliquer, fait voir que ce n'est qu'une pensée creuse & chimérique. Voyez sur ce prétendu germe de résurrection les Theses de M. Amyraut *de Transsubstantiatione, Disputatione*, IV. Voyez aussi sur ce sujet, la *Réponse au Pére Nouët* sur le sixiéme Chap. de Saint Jean.

Mais puis que la communion que nous avons avec Jesus-Christ, ne consiste, ni en la simple unité de nature qu'il a voulu avoir avec nous par l'Incarnation, ni en ce qu'il est entré avec nous dans la communion des mêmes miséres, ni en cette imaginaire & folle communion corporelle que ceux de l'Eglise Romaine ont inventée, en quoi donc consiste-t-elle? Je répons, qu'elle consiste en deux choses. I. En ce que lui & nous ne faisons qu'une seule & même Personne moralement, ou si vous voulez, par une mutuelle représentation. II. En ce que lui & nous vivons d'une seule & même vie spirituelle, avec cette différence, qu'il en a la source en lui-même, & que nous l'avons par sa communication.

I. Je dis que nous ne faisons lui & nous qu'une seule & même personne morale, par une représentation reciproque : cela veut dire d'un côté, que Iesus-Christ nous représente comme si en effet, nous étions en lui, & de l'autre, que nous le représentons comme si en effet il étoit en nous. I. Il nous représente dans l'acte de sa satisfaction ; car il charge nos péchez, & comparoît en nôtre place devant la Justice de son Pére, pour soûtenir & endurer les peines que nous avions méritées ; de sorte que nous pouvons dire avec vérité que

quand il étoit sur la Croix, nous y étions crucifiés, que nous mourions en lui quand il mourut, & que dans cet acte de sa passion il ne faisoit qu'une seule & même personne avec nous. II. Il nous représente dans l'acte de son mérite. Car c'est pour nous, & en nôtre place, comme nôtre Chef, & nôtre Médiateur, qu'il a présenté à Dieu son Pére le prix de ce grand & solemnel Sacrifice qui nous a acquis le Paradis. III. Il nous représente dans l'acte de sa Résurrection; car il a pris la vie & l'immortalité de la main de son Pére en nôtre place, & comme nôtre Chef, afin de nous en faire participans. IV. Il nous représente dans son exaltation bien-heureuse au Ciel; car il a pris cette gloire éternelle en la même qualité. V. Il nous représente aussi dans l'acte de son intercession, puis qu'il l'exerce comme de nôtre part & en nôtre nom, en qualité de Chef de son Eglise. VI. De nôtre part nous le représentons dans les souffrances que nous endurons icy bas pour sa querelle, à cause dequoi il disoit autrefois Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu? Ce qui veut dire qu'il s'impute comme faites à lui-même toutes les persécutions que l'on fait à son Eglise. VII. On peut dire encore que nous le représentons dans toutes les graces & faveurs que nous recevons de Dieu: Car nous les faisant pour l'amour de lui, il les répute comme si elles étoient faites à sa propre Personne. A cause dequoi l'Ecriture dit que *nous avons en lui rémission des péchez*, & que *nous sommes agréables à Dieu par Jesus-Christ*, comme si elle disoit, que Iesus-Christ s'impute l'acte même de miséricorde par lequel Dieu nous pardonne, & cette amour d'acquiescément par lequel il prend son bon-plaisir en nous. Mais, direz-vous, comment se peut faire cette mutuel-

le

[illegible] ? Je répons qu'elle résulte de trois consentemens ; ou si vous voulez de l'accord de trois volontez : de la volonté du Pére qui consent de nous regarder en la face de Jesus-Christ, & de considérer Jesus-Christ en nous : du consentement de Jesus-Christ même, qui veut bien de sa part être & nôtre Chef & nôtre pleige, & enfin du consentement de châque fidelle, qui établit par l'acte de sa foy Jesus-Christ pour son Médiateur & son Répondant, & qui veut bien ne faire qu'une même Personne avec lui. Ainsi il est certain que de nôtre côté le lien de cette communion est la foy ; & c'est pourquoi cette vertu nous est si souvent recommandée dans l'Ecriture, comme l'unique & la premiére source de tous nos Biens.

2. La deuxiéme chose en quoi consiste nôtre union avec Jesus-Christ, est que nous n'avons avec lui qu'une même vie, laquelle est originairement en lui, & en nous par participation & par dépendance : or cette vie spirituelle consiste, ou en la grace présente, ou en la gloire pour l'avenir. La grace a trois dégrez, dont le premier est la paix avec Dieu, c'est-à-dire, le sentiment de son amour qui est répandu dans nos cœurs, & que nous pouvons aussi apeller du terme de *consolation*, parce que ce sentiment est un baume qui adoucit tous nos maux. Le second est la sainteté, laquelle embrasse dans son étenduë généralement toutes les vertus qui composent nôtre devoir. Et la troisiéme est nôtre *espérance*, *laquelle*, comme dit Saint Paul *est l'Anchre de nôtre ame, qui pénétre jusqu'au dedans du voile*. Pour la gloire à venir, elle aura aussi trois dégrez : la Résurrection bien-heureuse & immortelle de nos corps ; nôtre élévation au Ciel ; & la joüissance éternelle de l'hé-

l'héritage de Dieu, lors que nous serons au Ciel. Cette vie spirituelle nous est commune avec Jesus-Christ; mais elle l'est de telle maniére, que, comme nous avons dit, Jesus-Christ en est l'origine & la source & nous l'avons par la communication qu'il nous en fait. C'est pourquoi entre les images que l'Ecriture employe pour nous représenter cette communion de vie, elle se sert de celle d'un *sep* à l'égard des *sarmens*, parce que non seulement la vie, la vigueur, la vertu fructifiante est commune au sep & au sarment, mais aussi que les sarmens la tirent du sep, & non le sep des sarmens. Je dis la même chose de l'image du *fondement* à l'égard de son *édifice*, & du *chef* à l'égard de ses *membres*, & d'*Adam* à l'égard des *autres hommes* dans la nature: car la subsistance est commune à l'édifice & au fondement, mais c'est le fondement qui le communique à l'édifice; la force & l'activité sont communes au chef & aux membres, mais les membres l'ont du chef. La nature & la vie sont communes à nous & à Adam, mais nous les tenons d'Adam. Mais quels sont, direz-vous, les moyens par lesquels nous avons cette communion de vie avec Jesus-Christ? Je répons, que de nôtre part c'est la foy, & de la part de Jesus-Christ, ce sont d'un côté, sa Parole & ses Sacremens, qui nous proposent les motifs qui sont en lui, pour former en nous ces mouvemens de paix, de joye, de sainteté, & d'espérance; & qui nous mettent aussi devant les yeux les admirables exemples, & les salutaires préceptes qu'il nous a laissez. D'autre côté, c'est aussi son Esprit. Car c'est son Esprit qui soûtient nôtre foy, & qui nous applique toute la vertu de la Parole & des Sacremens, déployant en nous la force de ces motifs, de ces exemples, & de ces pré-

préceptes dont nous venons de parler. C'est pourquoi l'Ecriture, ayant égard aux moyens extérieurs qui sont, comme je viens de dire, la Parole & les Sacremens, ne fait pas difficulté de dire, que *Jesus-Christ est conçû & formé en nous par la prédication de l'Evangile*, que *le pain & le vin de l'Eucharistie sont la communion à son corps & à son sang*, que *par le batême nous revêtons Jesus-Christ & sommes faits une même plante avec lui*. D'ailleurs ayant égard à l'acte de nôtre foy, qui reçoit tous ces Divins objets que la Parole & les Sacremens contiennent, elle dit que *Jesus-Christ habite en nos cœurs par la foy*, que *c'est par la foy que nous le recevons*, & que *c'est aussi par elle que nous n'avons plus ni faim, ni soif*, c'est-à-dire, que *nous mangeons sa chair & beuvons son sang*. Enfin ayant égard à cet autre moyen intérieur que Iesus-Christ employe de sa part pour se communiquer à nous. Elle dit que *l'Esprit de Iesus-Christ habite en nous*, & que *celui qui n'a pas l'Esprit de Iesus-Christ, celui-là n'est pas à lui*.

Le second acte de la Médiation de Iesus-Christ qui se doit raporter au second Ordre, est qu'il a mérité pour nous envers son Pére, & la grace & la gloire. Je dis la grace qui consiste dans les dons du Saint Esprit, lesquels émanent de nôtre communion avec Iesus-Christ, à savoir, le sentiment de la rémission de nos péchez, la sanctification, la consolation contre les afflictions, & la persévérance finale. Je dis aussi la gloire, c'est-à-dire, la résurrection de nos corps, & la vie éternelle & bien-heureuse dans le Ciel. Tout cela est l'objet du mérite de Iesus-Christ: à cause dequoi l'Ecriture Sainte nous assûre que Dieu nous adopte au rang de ses enfans en lui & par lui, & elle rapporte à cette adoption, tant la

com-

communication qui nous est faite du Saint Esprit, *Parce que nous sommes enfans*, dit Saint Paul, *Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils en nos cœurs*. Gal. 4. que le droit que nous avons à l'héritage céleste. *Si tu es fils*, dit le même Apôtre au même endroit, *tu es aussi héritier de Dieu par Jesus-Christ*. Jesus-Christ nous a donc par son mérite fait enfans de Dieu, & par cette adoption il nous unit à son Pére; ce qui est le principal & le plus important effet de sa Médiation. *A tous ceux qui l'ont reçû*, dit Saint Jean, *il leur a donné le droit d'être faits enfans de Dieu, à savoir à ceux qui croyent en son Nom*.

Mais, direz-vous, comment Jesus-Christ a-t-il pû mériter pour nous? Je répons, qu'en vertu de l'union qu'il a avec nous, telle que nous l'avons déja représentée, Jesus-Christ devient nôtre Chef, d'où il s'ensuit qu'il se fait une imputation de ses actes méritoires sur nous, & ces actes méritoires consistent dans son anéantissement volontaire, selon que Saint Paul s'en explique Philip. 2. *Il s'est*, dit-il, *anéanti soy-même, & a pris forme de Serviteur, fait à la semblance des hommes, & ayant été trouvé en figure comme un homme, il s'est rendu obéïssant à Dieu son Pére jusqu'à la mort ignominieuse de la Croix*. C'est dans cet abaissement profond, auquel Jesus-Christ n'étoit pas obligé, & qui par conséquent est l'acte d'une vertu arbitraire, que consiste toute la force de son mérite. Mais parce que c'est une matiére tres-importante, & sur laquelle il y a peu de personnes qui ayent travaillé; pour lui donner les éclaircissemens nécessaires, il me semble qu'il ne sera pas hors de propos, que nous y insistions un peu plus particuliérement.

I. Donc il faut remarquer, qu'encore que tres-souvent

souvent on confonde le terme de *mérite* avec celui de *satisfaction*, n'y ayant rien de plus commun parmi les Théologiens que de dire que Jesus-Christ nous a mérité le pardon de nos péchez, si est-ce que ce n'est qu'un abus de langage. Car à proprement parler la *satisfaction* & le *mérite* sont deux choses fort distinctes & fort opposées, bien qu'elles soient inséparables. La satisfaction regarde nos péchez, & la Justice Divine qui naturellement va à les punir; de sorte que le fruit de la satisfaction que Jesus-Christ a présentée à Dieu son Pére pour nous en qualité de nôtre Pleige, s'arrête précisément à nous mettre dans un état d'impunité en nous délivrant de l'Enfer qui nous étoit dû; mais le mérite que le même Jesus-Christ en qualité de nôtre Chef a présenté à Dieu pour nous, regarde la privation dans laquelle nous sommes naturellement de la félicité céleste, & éternelle: De sorte que l'effet formel que ce mérite produit, est, non de nous délivrer de l'Enfer, car c'est ce que la satisfaction a déja fait, mais de nous acquerir le Ciel, à quoy la satisfaction n'étoit nullement destinée. Ce sont donc deux choses qu'il faut soigneusement distinguer.

II. L'Ecriture Ste marque précisément ces deux choses en Jesus-Christ, quelque-fois toutes deux ensemble, comme dans ce celébre passage, Jean 3. *Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle*: c'est-là la délivrance de l'Enfer que nous attribuons à la satisfaction; *ait la vie éternelle*; voilà l'acquisition du Paradis que nous attribuons au mérite. De même l'on trouvera ces deux choses fort expressément marquées dans la description que Dieu fait de sa nouvelle Alliance, Ier. 31. *C'est ici l'Alliance que je traiteray avec*

avec la Maison d'Israël aprés ces jours-là, dit l'Eternel, Je mettray ma Loy au dedans d'eux, & l'écriray en leurs cœurs, & je leur seray Dieu & ils me seront peuple, un chácun n'enseignera plus son prochain, ni un chácun son frere, disant connoissez l'Eternel, car ils me connoîtront tous depuis le plus petit d'entr'eux jusqu'au plus grand, d'autant que je pardonneray à leur iniquité, & n'auray plus souvenance de leurs péchez. Je pardonneray, c'est-là la délivrance de la peine, *Je leur seray Dieu*, c'est-là la communication des biens opposez à la peine. La même chose paroît dans le passage du troisiéme de Malachie, où Dieu décrit encore sa nouvelle Alliance. *Ils seront miens, dit-il, lors que je mettrai à part mes plus précieux joyaux, & je leur pardonnerai comme chacun pardonne à son fils qui le sert. Je leur pardonnerai*, c'est-là la délivrance de la peine. *Ils seront miens*, c'est-là la communication des biens éternels. Or puisque cette nouvelle Alliance de Dieu est toute entiére fondée & établie sur Jesus-Christ, il n'y a pas lieu de douter que l'une & l'autre de ces deux choses ne dépendent de sa Médiation. Quelque-fois l'Ecriture en marque l'une ou l'autre séparement. Et quand à la délivrance de la peine que nous avions mérité, il y a un nombre presque infini de passages qui la rapportent précisément à Jesus-Christ & à son sang, comme Act. 13. *Par lui vous est annoncée la rémission des péchez. Et de tous ceux dont vous n'avez pû étre justifiez par la Loy de Moyse, quiconque croit est justifié par lui*, Rom. 3. *Dieu l'a ordonné de tout tems pour propiciatoire par la foy en son sang*. Col. 1. *C'est en lui que nous avons délivrance en son sang, à savoir rémission des péchez.* Il n'y a pas moins de passages qui rapportent formellement à Jesus-Christ & à la foy que nous avons en lui, le droit à la vie & à l'immortalité céleste, comme sont

sont ceux du sixiéme de Saint Jean, *Quiconque contemple le Fils, & croit en lui, a vie éternelle. Je suis le pain vivifiant qui suis descendu du Ciel, afin que si quelqu'un mange de ce pain-ci, il vive éternellement.* C'est pourquoi nôtre adoption est, comme nous l'avons déja vû, rapportée à Jesus-Christ, *duquel* Saint Paul dit que *nous sommes cohéretiers*, Rom. 8. Et luy-même est appellé nôtre vie, *vôtre vie est cachée avec Jesus-Christ en Dieu, mais quand Jesus-Christ qui est vôtre vie apparoîtra, lors aussi vous apparoîtrez avec lui en gloire*, Col. 3. Ce qui conclut manifestement que nous devons à Jesus-Christ non seulement nôtre délivrance des peines de l'Enfer, mais aussi nôtre élévation à la gloire céleste. La premiere est le fruit de sa satisfaction, & la seconde celui de son mérite.

III. Le mérite de Jesus-Christ ne doit pas être attribué, ni à l'acte de son Incarnation précisément, ni aux simples actions de sa vie. Car pour ce qui regarde l'acte de son Incarnation, c'est celui qui a commencé de sa part à l'établir Médiateur & Chef de l'Eglise, d'où il s'ensuit qu'il ne sauroit être meritoire pour nous, parce que nous ne pouvons pas encore être en lui comme membres de son Corps mystique, & néanmoins c'est ce qu'il faut que nous soyons avant qu'il mérite pour nous. Le mérite donc supposant nôtre union & nôtre incorporation en lui comme préalable, & nôtre union supposant de même comme préalable & antécédente son Incarnation, on ne peut pas dire que son Incarnation ait été un acte méritoire pour nous. On le peut encore moins dire de la Justice de sa vie, c'est-à-dire des saintes actions qu'il a faites pendant qu'il a conversé sur la Terre. Car toute action pour être méritoire doit être libre, c'est-à-dire qu'on n'y doit pas être obligé,

parce

parce que celui qui est obligé à une chose, s'acquitte à la vérité de son obligation en la faisant, mais ne mérite rien pour cela. Or toutes les actions de Iustice & de sainteté que Iesus-Christ a faites en sa vie, étant des actions ausquelles il étoit obligé en qualité de créature, étant comme chacun voit soûmis à la Loy de Dieu, & tenu de lui rendre obeïssance. A quoi il faut ajoûter qu'on ne trouvera rien dans l'Ecriture qui favorise cette opinion, au contraire nôtre salut, nôtre félicité, nôtre élévation à l'héritage éternel est constamment rapportée à la mort de Iesus-Christ.

IV. Il faut donc uniquement chercher ce mérite en cette mort, & pour cet effet il faut considérer dans la mort du Sauveur deux égards: le premier est entant qu'elle est une punition ou une souffrance. Le second entant qu'elle est une action & une action volontaire. Au premier égard la mort de Iesus-Christ est une peine infligée par la Iustice du Pére, la malédiction de la Loy est sur lui, comme sur la victime qui se trouve chargée de nos péchez. Au second elle doit être rapportée à Iesus-Christ luy-même; car comme il le dit dans l'Evangile nul ne lui ôte la vie, il l'a laissée de soy-même volontairement & sans aucune obligation; il n'a fléchi sous aucune Loy que sous celle de son propre bon plaisir, animé de l'amour qu'il avoit pour son Eglise. Et c'est dans ce second égard que l'Ecriture considére cette mort, toutes les fois qu'elle l'appelle *un sacrifice que Iesus-Christ a fait de soy-même*, ou qu'elle dit *qu'il s'est offert soy-meme*, *qu'il a mis sa vie pour nous*, *qu'il s'est donné ou livré soy-méme pour la vie du monde*. Car à cet égard sa mort est un acte de sa propre volonté. Or comme c'est un acte de la plus profonde humiliation qui se puisse concevoir, l'abaissement volontaire

divine Personne infinie, c'est-à-dire, l'acte de la plus grande & de la plus admirable de toutes les vertus, il faut necessairement qu'il soit méritoire; & puis qu'il l'a fait comme nôtre Chef & nôtre Médiateur, il faut nécessairement qu'il soit méritoire pour nous. Au premier égard donc sa mort est la satisfaction de la Iustice Divine, au second elle est nôtre mérite.

V. Cependant il faut remarquer, que bien que ces deux égards soient fort distincts dans la mort de Iesus-Christ, & qu'ils ayent châcun sa fin & son effet formel fort différent l'un de l'autre, si est-ce qu'il se faut bien donner de garde de les séparer, car ils se supposent & s'entraident mutuellement. Sans l'acte méritoire, la satisfaction n'eût pas eu lieu, ni le mérite sans l'acte satisfactoire. Je veux dire que la mort de Iesus-Christ, considérée comme une peine, n'eût jamais été capable de satisfaire, si ce n'eût été la mort d'une Personne indépendante, & qui avoit puissance de disposer de soy-même, & si Jesus-Christ ne s'y fût soûmis de sa propre volonté. Ce sont des conditions qui devoient nécessairement accompagner la satisfaction pour pouvoir être reçuë de Dieu. Car si la peine de nos péchez eût été soufferte par une Personne, contre son propre gré ou par contrainte, ou par une Personne qui n'eût pas été maîtresse absoluë de soy-même, elle n'eût été d'aucun prix. D'autre part, si l'action de Iesus-Christ par laquelle il s'exposoit soy-même n'eût été accompagnée de la souffrance de toutes les peines de la Justice Divine, elle n'eût pû être méritoire pour nous. Pourquoi? Parce qu'avant que de mériter pour nous, il falloit nécessairement satisfaire. Nous n'étions pas seulement hors du Ciel, nous étions aussi dans les Enfers, il falloit donc

pour nous ouvrir le Ciel, nous retirer en même tems de l'abyme, il falloit nous délivrer de la puissance des ténébres, afin de nous transporter au Royaume de la merveilleuse lumiére de Dieu. Il faut donc dire que la satisfaction a été une condition nécessairement concomitante, comme on parle, du mérite; & réciproquement le mérite, une condition concomitante de la satisfaction. La mort de Jesus-Christ est une passion & une action tout ensemble: son effet formel, entant qu'elle est une passion, c'est de satisfaire; & entant qu'elle est une action de mériter. Mais comme passion elle ne sauroit satisfaire, si elle n'étoit en même temps une action, & comme action elle ne sauroit mériter, si elle n'étoit en même tems une passion. C'est pour cette raison que l'Ecriture rapporte souvent l'effet formel de la mort, entant qu'elle est une passion ou une souffrance, à elle-même, entant qu'elle est une action ou un sacrifice; & d'autre-part l'effet formel de cette mort, entant que c'est une action, à elle-même, entant qu'elle est une passion. Vous voyez des exemples du premier dans ces passages, Matth. 20. *Le Fils de l'homme est venu pour servir, & pour donner sa vie en rançon pour plusieurs.* 1. Tim. 2. *Iesus-Christ s'est donné soy-même pour rançon pour tous.* Heb. 1. *Il a fait la purgation de nos pechez par soy-même.* Heb. 9. *Il est comparu une fois pour l'abolition du péché par le sacrifice de soy-même.* Heb. 10. *Celuy-cy ayant offert un seul sacrifice pour les péchez, est assis pour toûjours à la droite de Dieu.* Vous avez des exemples du second Jean 3. *Comme Moïse éleva le serpent au Désert, ainsi faut-il que le Fils de l'homme soit élevé, afin que quiconque croit en lui ne périsse point; mais qu'il ait la vie éternelle. Car Dieu a tant aimé le Monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui*

ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle, & Rom. 5. *Comme par la désobeïssance d'un seul plusieurs ont été rendus pécheurs, ainsi par l'obeïssance d'un seul plusieurs sont rendus justes.* Car le terme de *Justes* signifie le droit à la vie éternelle, comme il paroît par le verset précédent, où l'Apôtre explique cette *justice* en disant que c'est *une justification de vie*, & par le verset 17. où il dit, que *la Justice nous fait régner en vie par Jesus-Christ*, & par le verst. 21. où il est dit, que *la grace régne par Justice à vie éternelle par Jesus-Christ.*

A ce second acte que nous venons d'expliquer, il en faut ajoûter un troisiéme qui est celui de nôtre sanctification, que Jesus-Christ opére tant par sa Parole que par son Esprit, afin de nous rendre dignes de la communion de Dieu son Pére. Car pour nous donner cette communion, il ne suffit pas ni qu'il ait satisfait pour nous, ni qu'il nous ait mérité la grace & la gloire; il faut encore qu'il forme en nous les traits de son image, puisque c'est en cela que consiste un des principaux effets de nôtre union avec lui. C'est ce qui resulte de cette vie, qui est commune entre nous & Jesus-Christ, comme nous l'avons dit cy-dessus. A cause dequoi Saint Paul dit, Rom. 8. Que *ceux qui sont en Jesus-Christ ont ce caractere, qu'ils ne cheminent pas selon la chair, mais selon l'Esprit.* Dans le même Chapitre il dit, que *Dieu nous a prédestinez pour étre rendus conformes à l'image de son Fils.* Ailleurs il dit, que *ceux qui sont en Jesus-Christ sont des créatures nouvelles.* Et encore ailleurs Gal. 2. décrivant la sainteté du fidéle, il dit, *Je suis crucifié avec Jesus-Christ, & je vis, non pas maintenant moi, mais Jesus-Christ vit en moi, & ce que je vis en la chair, je le vis en la foy du Fils de Dieu, qui m'a aimé, & qui s'est donné soy-méme pour moi.*

En effet il ne seroit pas possible que Dieu traitât Alliance avec nous, pour nous donner son Ciel & son héritage, pendant que de nôtre côté nous demeurerions sous la servitude du péché. Les deux fins de cette Alliance sont, la gloire de Dieu, & nôtre salut, qui ne peuvent en aucune maniére être séparées. Dieu ne travaille à nôtre salut que lors que nous travaillons à sa gloire, & il ne sauroit même s'engager à nous faire du bien, que de nôtre part nous ne nous engagions aussi à le glorifier par une vie sainte & conforme à ses Loix. Au reste j'ay dit que Iesus-Christ opére cette sanctification en nous par sa Parole & par son Saint Esprit, ce qui est tres-véritable, car la Parole contient les objets qui sont propres à nôtre sanctification & qui la produisent de leur nature; & le Saint Esprit imprime dans nos ames ces objets, afin de nous en faire recevoir la vertu, à cause dequoi il est appellé dans l'Ecriture *l'Esprit de sapience & d'intelligence.*

Aprés tous ces actes que nous venons de marquer, il faut encore reconnoître ceux qui appartiennent plus particuliérement à nôtre confirmation en la foy, en la piété; & à la persévérance finale. Ces derniers sont I. son Intercession pour nous dans le Ciel. II. L'envoy de ses Pasteurs, ou si vous voulez, l'établissement du Ministére dans l'Eglise. III. L'établissement des Sacremens. IV. La composition du Canon des Ecritures ou des Livres du Nouveau Testament, qu'il a donné ordre à ses Disciples de faire. V. La protection toute-puissante qu'il donne à son Eglise, c'est-à-dire à ses vrais fidéles, veillant pour eux par les soins de sa Providence, & les défendant des ennemis de leur salut. VI. Les nouveaux degrez de grace ou de son Esprit qu'il nous communique dans

dans les occasions, pour avancer l'œuvre de nôtre régénération, & pour la conduire à son entiére perfection. VII. La résurrection derniére de nos corps au Jour du grand Jugement. Et enfin la présentation qu'il fera de toute son Eglise à Dieu son Pére, en lui disant au dernier jour, *Me voicy, moy & les enfans que tu m'as donnez.* Ce sont-là les actes de la Médiation de Jesus-Christ que l'on peut rapporter à deux Chefs. Car il est ou Médiateur de Dieu envers les hommes, ou Médiateur des hommes envers Dieu? Comme Médiateur de Dieu envers les hommes, il nous appelle par sa Parole, il nous révéle les mystéres de la volonté de Dieu, il nous bénit, il nous sanctifie, il nous console, il nous protége, il nous conduit, il nous ressuscite, il nous éléve au Ciel. Comme Médiateur des hommes envers Dieu, il se charge de nos péchez, il les expie par son sang, il mérite pour nous, il promet pour nous à son Pére la persévérance en la foy, en la piété, & en la sainteté, il est garant de nos promesses, & enfin il intercéde & fait sans cesse requeste pour nous; & à la fin des siécles, il nous présentera à Dieu comme son Peuple acquis & sa Sacrificature Royale.

Icy l'on pourroit traiter cette question qui fait une espéce de controverse entre nous & ceux de l'Eglise Romaine, savoir, si Jesus-Christ est Médiateur selon l'une & l'autre des deux natures, ou si seulement il l'est selon sa nature humaine. Pour vuider en peu de mots cette difficulté, je dis que la charge de Médiateur n'appartient à proprement parler, ni à la Nature Divine, ni à la

nature humaine, mais à la Personne qui est Dieu & homme. Car il est certain que les charges aussi bien que les actions & les souffrances, les droits & les devoirs, sont des personnes, & non des natures; c'est donc la Personne de Jesus-Christ, qui est nôtre Médiateur, comme c'est lui qui est mort pour nous, qui est ressuscité, qui intercéde, qui régne, qui triomphe de nos ennemis, qui nous posséde, & qui nous sauve. Que si on demande en quelle de ces deux natures il exerce cette charge de Médiateur? Je répons qu'il l'exerce en l'une & en l'autre; car étant comme je viens de dire Médiateur de Dieu envers les hommes, il ne sauroit exercer cette partie de sa charge que par sa Divinité. C'est entant que Dieu qu'il nous donne son Saint Esprit, qu'il régne sur l'Eglise, qu'il la bénit, qu'il lui révéle les mystéres du Royaume des Cieux, & en un mot qu'il fait tous les autres actes, où il faut une autorité souveraine & une puissance infinie. C'est-ce dont la nature humaine n'est pas capable; mais entant qu'il est le Médiateur des hommes envers Dieu, il fait plusieurs de ces actes par la nature humaine. C'est par elle qu'il est mort, qu'il est ressuscité, qu'il est monté au Ciel, qu'il intercéde, & qu'il a pris la gloire éternelle, comme nôtre dépositaire afin de nous la communiquer.

CHAPITRE IV.

De la nécessité du Médiateur.

QUand nous parlons de la nécessité du Médiateur, elle se peut entendre en deux sens, ou à l'égard de Dieu, ou à l'égard des hommes. Dans le premier sens, savoir à l'égard de Dieu, il faut bien se donner de garde de s'imaginer qu'il ayt été en aucune maniére obligé de nous donner un Médiateur à parler absolument. Car Dieu pouvoit, s'il eût voulu, laisser les hommes dans l'état de malédiction où ils étoient tombez par le péché, & ce qu'il a voulu les relever, en se communicant à eux, a été un acte de pure miséricorde, qui a dependu absolument de sa volonté, comme nous l'avons fait voir dans le premier Livre de ce Traité. Ce n'est pas que Dieu n'ait eû des raisons de sagesse, qui semblent l'avoir induit au rétablissement du genre humain, & nous avons marqué ces raisons dans le premier Livre. Mais comme ces raisons ne sont prises que de la gloire extérieure de Dieu, & que cette gloire extérieure est une chose arbitraire à Dieu, & sans laquelle il ne laisse pas d'être souverainement parfait, & souverainement heureux en soi-même, il faut toûjours rapporter cela à son bon-plaisir.

Cependant supposé que son bon-plaisir ayt été de relever l'homme de sa chûte, & de se communiquer une seconde fois à lui, nous disons qu'il a été nécessaire d'employer pour cela un Médiateur. Ainsi cette nécessité dont nous parlous

[illegible] parle dans

[illegible] l'égard de l'hom- [illegible] même cercle : un [illegible] pour avoir la com- [illegible], mais en sup- [illegible], comme on l'a [illegible] Nature ne recue- [illegible] que parce [illegible] que le [illegible] Adam [illegible] C'est [illegible] Dieu, mais [illegible] que les [illegible]

[illegible] Médiateur, [illegible] l'Eglise, [illegible] les [illegible] Jesus-Christ, [illegible] l'ordre ré- [illegible] Médiateur étoit né- [illegible] de la Majesté [illegible] Dieu [illegible] l'homme pé- [illegible]. En [illegible] Nature, l'homme [illegible] Dieu [illegible] à sa na- [illegible] pour ainsi dire [illegible] se com- [illegible]-il né- [illegible] -vous, puis- [illegible] Miracle s'est fait dans [illegible] Nature [illegible] Médiateur d'aucun [illegible] pas faire [illegible] Je répons, [illegible] naturelle que

Dieu

Dieu a pour son ouvrage qui l'engageoit à cette condescendance; mais quand il a fallu se manifester à des créatures pécheresses, pour lesquelles Dieu, bien loin d'avoir de l'amour, n'avoit que de la colére ou de la haine, il a fallu nécessairement que ce tempérament vint d'ailleurs, Or on ne peut rien concevoir qui l'ait pû faire, si ce n'est un Médiateur; d'autant plus que Dieu se manifestant à des hommes pécheurs, devoit, pour les porter à la repentance, leur faire connoître la grandeur de leurs crimes, laquelle ne paroît jamais tout-à-fait bien que par la connoissance de la Majesté ineffable de celui que nous avons offensé, Il falloit donc que cette Majesté fût révélée dans toute son étenduë, & par conséquent qu'elle parût dans un dégré que l'homme n'eût pû soûtenir, si Dieu eût agy immédiatement avec lui. Par le Ministére donc d'un Médiateur nous avons à la vérité vû la Majesté infinie de Dieu, mais ç'a été comme par réflexion, car nous l'avons veuë en la Personne de Jesus-Christ, c'est-à-dire, en la Personne de celui qui non seulement est le Fils de Dieu, mais aussi le fils de l'homme, en la Personne de la Parole faite chair, à cause dequoi Saint Paul Heb. 1. L'appelle, *la resplendeur de la gloire du Pére*, comme s'il disoit, que de la même maniére que nous voyons & soûtenons avec plus de facilité les rayons du Soleil dans la resplendeur d'un parhelie qui se forme dans la nuée, nous soûtenons aussi plus facilement l'éclat de la Majesté Divine lors qu'elle reluit en la Personne de Jesus-Christ, parce que nôtre veuë est, non directe, mais indirecte. En un mot nôtre raisonnement revient à cecy; que Dieu ne pouvant se communiquer à la créature pécheresse que pour l'obliger à la conversion & à la repentance

tance, s'il se fût révélé à elle immédiatement dans toute l'étenduë de sa Majesté pour lui en faire connoître toute la grandeur, il eût englouty son espérance, & au lieu de la porter à la repentance, l'eût précipitée au contraire dans un abysme de confusion Que s'il eût diminué les rayons de cette Majesté & qu'il n'en eût fait connoître qu'une partie pour la proportionner à la capacité de l'homme, il ne pouvoit faire naître en lui qu'une repentance foible. Car la juste grandeur de nôtre repentance dependant de la connoissance de la grandeur de nôtre péché, depend aussi de la connoissance que nous avons de la grandeur de la Majesté Divine que nous avons offensée; d'où il s'ensuit qu'autant que la Majesté Divine est diminuée, autant est diminuée aussi nôtre repentance. Dieu donc a voulu trouver dans les secrets de sa sagesse, un moyen par lequel sa Majesté infinie nous parût toute entiére, afin que nous puissions concevoir une repentance aussi grande que nôtre péché est grand, & néantmoins faire en sorte que l'éclat de cette Majesté infinie ne nous engloutît pas, mais qu'il nous laissât lieu d'agir. Or c'est ce qu'il a fait en se manifestant à nous, non immédiatement en lui-même, mais en la Personne de son Fils incarné, en la Personne du Médiateur, en qui nous voyons fort bien toute l'étenduë de la gloire Divine, mais nous la voyons en même-tems tempérée par l'union qu'elle a avec nôtre chair & nôtre sang, c'est-à-dire, déja accessible, douce, familiére déja descenduë jusqu'à s'unir avec nôtre infirmité, & par conséquent déja disposée à s'unir avec nous, dés que nous aurons quitté nôtre péché.

II. Le Médiateur étoit nécessaire pour appaiser

ser la colére de Dieu émuë, & pour nous réconcilier avec lui. Je ne touche pas maintenant la question, si Jesus-Christ nous a reconciliez à Dieu son Pére, par une véritable & réelle satisfaction qu'il ayt donnée à sa Justice ; on parlera de cela dans la suite. Je me contente maintenant de faire voir, que par cette réconciliation que l'Ecriture Sainte nous dit fort expressément qu'il a faite, comme on la montré dans le Chapitre précédent, un Médiateur étoit absolument nécessaire. Or c'est ce qui paroîtra si l'on se remet devant les yeux, que soit que l'on considére Dieu comme une Personne particuliére, soit qu'on le considére comme le Législateur des hommes, soit enfin qu'on le regarde comme le Magistrat & le Juge Souvérain de toutes les créatures, il étoit irrité contre l'homme. En qualité de Personne particuliére nous l'avions offensé par nôtre impiété, par nos blasphémes, par nôtre ingratitude, & par tous les autres crimes qui choquent ce que l'homme doit naturellement à Dieu, & ce qu'une créature comblée de ses graces doit à son Créateur, c'est-à-dire en un mot, ce que nous devons & à sa souvéraine & infinie dignité qui lui fait tenir le premier rang entre tous les estres, & à ses bien-faits qui nous mettent dans une entiére dépendance de lui. En qualité de Législateur qui nous a prescrit les régles de nôtre vie, il est intéressé dans nos péchez directement & indirectement, indirectement entant que nous violons la Loy qu'il nous a donnée ; directement entant que nous méprisons son Autorité & nous revoltons de son obéïssance. En qualité de Iuge Souvérain des créatures, qui doit faire rendre conte à chacun de ses actions, & qui doit faire reparer le tort que les créatures se peuvent faire les unes aux autres,
il

il eſt engagé à punir les pécheurs, tant parce qu'abſolument parlant ils n'ont pas fait leur devoir, que parce qu'ils ſe ſont fait mutüellement des outrages, & ont choqué la Iuſtice qu'ils ſe devoient les uns aux autres. Or de quelque maniére que Dieu ſe réconcilie avec les hommes, il eſt clair qu'il faut néceſſairement que cela ſe faſſe par le Miniſtére d'un Médiateur. Car dans l'ordre de la nature Dieu demeure toûjours dans ces trois qualitez que je viens de repréſenter, & par conſéquent il demeure toûjours dans la rélation de Dieu irrité & haïſſant le pécheur, diſpoſé a déployer ſur lui ſes châtimens. Il faut donc que quand il ſe réconcilie, il le faſſe par un principe qui le tire des termes de la Nature, & qui l'éléve aux termes de la Grace, d'où il ſenſuit que cette élévation ne pouvant pas venir de Dieu-même, doit venir d'un Médiateur, pour l'amour duquel Dieu reveſte la miſéricorde, & ſe dépoüille de la haine que naturellement il a contre la créature péchereſſe.

III La même choſe paroîtra, ſi on conſidére que pour élever l'homme pécheur à la communion de Dieu, il étoit néceſſaire de lui donner non ſeulement des motifs de repentance, mais auſſi de lui en donner une juſte reigle, ou une juſte meſure, afin qu'il la peût concevoir telle qu'elle doit être pour être agréable à Dieu, c'eſt-à-dire, proportionnée à la grandeur de leurs péchez. Or pour donner cette juſte reigle il ne ſuffiſoit pas de révéler la Majeſté infinie de Dieu que nous avions offenſé, il falloit encore revéler la ſévérité de ſa Juſtice dans toute ſon étenduë afin que nous puſſions bien comprendre la grandeur de la peine que nous avions méritée. Cependant il eſt certain que de quelque maniére que Dieu nous declare cette

juſ-

justice, soit par sa parole, soit par les exemples des chastimens qu'il exerce sur les créatures, soit par la dénonciation des peines éternelles de l'Enfer, nous n'en pouvons jamais bien connoître tous les degrez, jusqu'à-ce que nous la voyions déployée en la Personne infinie de Jesus-Christ nôtre Médiateur. Car jusques-là la Justice Divine ne se déployant que sur de simples créatures, son inexorabilité, si j'ose parler ainsi, & sa rigueur ne paroît qu'à la proportion des sujets sur lesquels elle s'exerce, & ces sujets êtans finis, il semble que la Justice Divine se manifeste en eux d'une maniére finie, & par conséquent incapable de faire naître des mouvemens infinis de repentance, tels que nous les devons avoir. Les peines que souffrent les créatures, sont à la verité, un miroir où nous voyons l'horreur de nos péchez, mais c'est un miroir imparfait, qui ne nous en sauroit représenter toute la laideur ou l'énormité. Il a donc fallu nous en mettre un autre devant les yeux, dans lequel cet objet funeste nous parut tout tel qu'il est : & ce miroir ne pouvoit être que la Personne même infinie du Fils de Dieu nôtre Pleige. Car quand nous le voyons mourir pour expier nos crimes ; c'est mille fois plus que si nous voyions la machine du Monde se dissoudre, & toutes les créatures retourner dans leur premier néant. Là nous voyons jusqu'où vont les droits de la Iustice Divine, d'où il s'ensuit que nous y voyons aussi pleinement & parfaitement, de quel prix est sa sainteté que nous avons abandonnée, & combien horrible est le péché que nous avons commis. Or c'est de-là que procédent ces justes mouvemens de repentance que Dieu demande de nous.

IV. Nous pouvons dire aussi que le Médiateur

étoit nécessaire, pour nous mériter les biens surnaturels de la grace & de la gloire. Car quand Dieu eût pû se communiquer à nous sans Médiateur, quand il eût pû se réconcilier sans satisfaction, en nous pardonnant soy-même nos péchez, & en nous rétablissant dans le premier état dont nous étions déchûs, il ne pouvoit tout au plus que nous communiquer les mêmes biens que nous avions perdus en Adam, mais non nous en donner d'autres immuables, impérissables, & éternels. Car les biens de cette derniere sorte ne se donnent point par le principe de la Nature. Il n'étoit pourtant pas convenable à la sagesse Divine, en traitant avec l'homme une nouvelle Alliance, de la faire encore changeante & fragile comme la premiere, Il falloit en traiter une qui ne pût en aucune maniére être, ni violée, ni rompuë, & par conséquent il la falloit traiter par un principe au dessus de la Nature. Dieu donc ne s'élevant pas dans le commerce qu'il a avec sa créature au-dessus des termes naturels de l'amour qu'un ouvrier doit avoir pour son ouvrage, il falloit nécessairement qu'il fût élevé jusques au dessus de la Nature par le mérite d'un Médiateur. En un mot il falloit pour traiter avec nous une Alliance éternelle & immuable, qu'il nous aimât, non de cette amour don un Créateur aime sa créature, mais de l'amour même dont il aime son propre Fils, en nous considérant en lui comme étant les membres mystiques de son Corps, & ne faisant avec lui par maniére de dire qu'une seule & même personne.

V. De là il s'ensuit, que comme Dieu dans cette nouvelle Alliance nous devoit aimer d'une amour surnaturelle, il étoit convenable que nous aussi de nôtre part l'aimassions d'une amour d'un même genre, c'est-à-dire, plus grande, plus forte, & plus

plus élevée, que celle que le premier homme avoit dans l'état même de son innocence. Pour cet effet il ne falloit plus que Dieu se manifestât à nous sous la simple qualité de Créateur; ni par conséquent qu'il se communiquât immédiatement à nous: mais il falloit qu'il se manifestât en la face de son Fils, en qui nous le voyons d'un tout autre éclat, & dans une forme mille fois plus digne de toute nôtre amour, qu'il ne nous paroissoit dans la création. C'est à quoi l'on peut rapporter ce que Jesus-Christ dit dans l'institution de la Sainte Cene en parlant du Calice, *Cecy est*, dit-il, *la nouvelle Alliance en mon Sang*. Car non seulement ces paroles veulent dire, que le Sang de Jesus-Christ est le lien qui joint ensemble Dieu & l'homme, & qui les met en communion, mais elles signifient, que comme dans le Sang de Jesus-Christ Dieu nous voit mille fois plus beaux & plus aimables que nous ne pouvons être en nous-mêmes, quand bien il ne prendroit garde à nos péchez, ainsi nous voyons Dieu dans ce même sang, mille fois plus grand, & plus digne de tous les mouvemens de nôtre cœur, c'est-à-dire, de nôtre respect, de nôtre admiration, de nôtre culte, de nôtre reconnoissance, de nos désirs, & de nôtre amour, que nous ne saurions le voir ailleurs, dans les termes d'une simple communication naturelle,

CH.

CHAPITRE V.

Des Qualitez qui doivent être en la Personn du Médiateur.

IL faut maintenant passer à la cinquiéme chose que nous avons posée au commencement, savoir, aux qualitez de la Personne du Médiateur. I. Donc je dis, qu'il faut qu'un Médiateur soit une Personne tierce entre les deux Personnes qu'il désire de reünir, & par conséquent qu'il ne soit proprement, ni la Personne offencée, la personne offensante; car s'il étoit la Personne offensée, il ne seroit nullement propre à faire la paix, puisque l'offense le porteroit naturellement au ressentiment & à la vangeance. Et si d'autre-part il étoit du nombre des personnes qui ont offensé, il seroit encore beaucoup moins propre à procurer la réconciliation, puis qu'il auroit besoin luy-même d'être réconcilié.

Mais direz-vous, comment Jesus-Christ peut-il donc être nôtre Médiateur, puis qu'il n'y a rien de plus certain que cette vérité, qu'il est luy-même une Personne offensée, étant comme il est Dieu bénit éternellement avec son Pére & le Saint Esprit. Je répons qu'il faut distinguer entre la personne offensée, ainsi proprement dite, & la personne offensée, ainsi improprement nommée. Le Pére, le Fils, & le Saint Esprit sont à la vérité les Personnes offensées au premier sens, car étant considérez comme personnes particulieres, le *péché* de l'homme est un outrage qui leur est fait. Mais la Personne seule du Pére dans cette *Oeconomie* est la partie offensée au second sens. Car

par

par la partie offensée en ce sens, nous entendons le souvérain Magistrat, qui est le vangeur de la violation des Loix, puis qu'il en est comme le Gardien & le Protecteur. En effet la raison formelle du péché, comme on parle dans l'Ecole, ne consiste pas précisément en ce qu'une personne particuliere est offensée, mais en ce que dans l'offense qu'elle a reçûë l'ordre naturel & éternel, qui n'est autre chose que la Loy, le droit ou le devoir est violé. D'où il paroît que quand il s'agit de péché, de peine, ou de satisfaction, c'est le seul Magistrat qui doit être regardé comme la Personne offensée, bien que directement & proprement ce ne soit pas à sa personne que l'injure a été faite. Puis donc que dans cette Oeconomie le Pére seul est le Souverain Magistrat, rien n'empesche que le Fils ne puisse être Médiateur entre lui & les hommes. Mais direz-vous encore, en qualité de Personne particuliére le Fils ayant été offensé par les crimes des créatures, bien qu'il ne soit pas le Magistrat, ni le vangeur de l'ordre, il ne laisse pas d'être la Partie pleignante, & par conséquent la Partie poursuivante devant le Magistrat la reparation de l'injure qui lui a été faite, d'où il s'ensuit qu'il ne sauroit être le Médiateur ? Je répons I. qu'une Partie plaignante & poursuivante ne sauroit être Médiateur, lors qu'il s'agit de déclarer absolument le crime nul, & de le décharger de toute sorte de satisfaction. Mais lors qu'il s'agit non de déclarer le crime nul ou d'en empescher la reparation, mais au contraire de la faire donner toute entiére, par des voyes pourtant où le criminel trouve de l'avantage, il n'y a nul inconvénient à dire, que la Partie plaignante & poursuivante est Médiateur, lors qu'elle ne poursuit que la reparation du crime, & non

la

la ruïne de la Personne criminelle. J'avouë que si l'on conçoit une Partie plaignante & poursuivante qui agissant par ressentiment & par haine contre celui qui l'a offensée en demande la ruïne ou la punition personnelle, il y auroit de la contradiction à dire qu'en même-tems elle pût être Médiateur, car ce sont deux esprits entiérement contraires, l'un, de demander la ruïne d'une personne, & l'autre, d'en procurer le soulagement. Mais si l'on conçoit que la Partie plaignante ne poursuive que la reparation de l'offense, sans aucun ressentiment de vangeance contre la personne, rien n'empesche qu'elle ne puisse procurer elle-même un moyen, par lequel le crime étant puni & l'offense réparée, la personne criminelle demeure pourtant impunie, & par conséquent qu'elle ne soit Médiateur. La raison de cela est, que dans cette Médiation elle ne fait rien qui soit contraire au dessein de sa poursuite. Je dis donc, que quand même on concevroit le Fils de Dieu dans cette Oeconomie comme une Personne offensée & poursuivante, il ne faudroit pas s'imaginer en lui aucun dessein de vangeance, ni aucune haine contre les hommes personnellement, mais seulement un dessein de faire reparer l'outrage qui lui a été fait. Dessein qui pourroit fort bien subsister avec la miséricorde par laquelle il s'est porté pour Médiateur, parce que dans l'œuvre de sa Médiation, il sauve à la verité les personnes qui l'ont offensé, mais il ne laisse pourtant pas l'offense sans punition.

II. Je répons que dans les crimes du genre humain, pour lesquels Jesus-Christ s'est fait Médiateur, le Fils a été la Partie offensée en commun, avec le Pére & le Saint Esprit. Car la Trinité des Personnes n'étant pas un Mystére révélé dans la Nature, on ne peut pas dire que le Fils en par-

ticulier, par opposition aux deux autres Personnes, ait été offensé. Or dans l'Oeconomie, cet intérest commun des trois Personnes a été remis entre les mains du Pére seul. A cause dequoi le Fils n'agit en aucune maniére comme personne offensée ou poursuivante, de sorte que rien n'empesche qu'il ne soit Médiateur, & qu'il n'agisse en cette qualité comme un tiers entre le Pére & nous, d'autant plus que comme je viens de le dire, la Médiation n'aboutit uniquement qu'à sauver les hommes, & non à laisser leurs péchez impunis.

La seconde condition qui doit étre dans un Médiateur, est qu'il soit indépendant & Maître de soy-même. La raison de cela est, qu'il faut qu'en cette qualité il puisse faire de sa Personne ce qu'il lui plaira, & qui sera nêcessaire pour l'œuvre de sa Médiation, car si sa Médiation requiert, comme elle l'a requis en effet, qu'il satisfasse pour les pécheurs, & qu'il se charge de la réparation de leurs crimes envers la Justice, on voit bien qu'il ne sauroit faire cela à moins que d'étre libre & Maître absolu de sa Personne, puisque ceux qui sont à autrui, ne sauroient ainsi disposer d'eux-mêmes. Or cela même nous conduit à reconnoître que nul ne pouvoit être nôtre Médiateur qu'il ne fût Dieu; car nulle créature n'est à soy. Les Anges & les hommes sont à celui qui les a faits, il est leur Maître souvérain, & le droit qu'il a sur eux est si grand, qu'ils lui doivent rendre conte non seulement de leurs personnes, mais aussi de la moindre de leurs actions. Il n'y a donc eu qu'une Personne Divine, Souveraine & indépendante, qui ait pû étre nôtre Médiateur. A cause dequoi l'Evangile donne toûjours à Jesus-Christ le tître de *Fils de Dieu*, & à mesure qu'il nous enseigne sa Médiation, il nous apprend aussi sa Divinité.

III.

III. Le Médiateur devoit étre aussi capable de souffrances, car s'agissant de réconcilier les hommes pécheurs avec Dieu le Souvèrain Juge, & cela ne se pouvant faire qu'en donnant pour eux une satisfaction proportionnée à leur crime, il falloit nécessairement que cette satisfaction consistât en des souffrances. C'est pourquoi toute l'Ecriture nous enseigne la nécessité de la mort de Jesus-Christ, & elle rapporte toûjours nôtre réconciliation à son sang. Il falloit-donc que le Médiateur fût une créature, puis qu'il n'y a que les créatures qui soient capables de souffrir. Mais comme il y a un nombre presque infini de créatures; étoit-il, direz-vous, indifférent que le Médiateur fût quelque créature que ce soit, ou s'il étoit nécessaire précisement qu'il fût homme? Je répons qu'il étoit nécessaire qu'il fût homme, pour deux raisons qui regardent ses souffrances. La premiére est, qu'il falloit nécessairement que ses souffrances consistassent en une mort réelle; ce qu'un Ange n'étoit pas capable de souffrir. Et l'autre, qu'il falloit que le péché fût expié en la même nature qu'il avoit été commis, d'où il s'ensuit que le Fils de Dieu ne pouvoit prendre que la nature humaine.

IV. Le Médiateur devoit étre tel, que les hommes pécheurs pussent avoir un familier accez à lui, afin de pouvoir mettre en lui leur confiance, & de pouvoir entrer sans crainte dans sa communion. Car autrement, s'il n'eût donné un libre accez aux hommes, si les hommes s'en fussent éloignez, on voit bien que l'effet de sa Médiation eût été nul; il falloit donc que nous nous pûssions jetter entre ses bras, nous donner à lui, à sa protection, & à sa conduite, & lui remettre entiérement tous nos intérêts. C'est

ce

ce que l'Ecriture Sainte exprime par ces façons de parler qui lui sont ordinaires, *Que nous sommes en Iesus-Christ*, *Que nous le recevons*, *Que nous demeurons en lui*, *qu'il habite en nos cœurs*, *qu'il vit en nous & nous en lui*, & telles expressions semblables, qui supposent toutes, que nous avons un libre accez à Jesus-Christ. Or ce libre accez dépend de plusieurs choses. I. De ce qu'il est nôtre frére, os de nos os, & chair de nôtre chair, homme comme nous, car il est certain que nous avons bien plus d'accez à lui que s'il étoit d'une autre nature que la nôtre. II. De ce qu'il a fait l'expérience de tous nos maux, ayant été sujet aux mêmes infirmitez que nous; car de-là il s'ensuit, qu'il a une misericorde bien plus tendre que s'il n'avoit qu'une simple connoissance spéculative de nos miséres. Saint Jean semble marquer la premiére de ces raisons, quand il dit, que *la Parole a été faite chair, & qu'elle a habité entre nous, pleine de grace & de vérité*, & Saint Paul marque la seconde Heb. 2. Lors qu'il dit, que *par cela méme qu'il a souffert, en étant tenté, il est puissant pour secourir ceux qui sont tentez*. III. De ce qu'il nous aime tendrement, car ce ne seroit rien que d'être homme comme nous, ce ne seroit rien que d'avoir fait l'expérience de nos maux, si nous ne savions qu'il a pour nous une amour constante & infinie. C'est cette amour qui nous attire à lui, à cause dequoi Saint Paul disoit dans l'Epitre aux Galates, *qu'il vivoit en la foy du Fils de Dieu*, *lequel*, ajoute-t-il, *m'a aymé & s'est donné soi-même pour moy*, & Rom. 8. il s'écrie, *qui nous separera de la dilection de Iesus-Christ? sera-ce persécution, ou angoisse, ou famine, ou nudité, ou péril, ou épée; mais en toutes ces choses nous sommes plus que vainqueurs par celui qui nous*

a aymez. En effet lui-même nous voulant attirer à soy, ne nous propose que son amour: *Nul n'a,* dit-il, *plus grande amour que celle-cy, quand quelqu'un met sa vie pour ses amis.*

V. Le Médiateur devoit avoir un ascendant tout-puissant & infini, tant sur Dieu que sur les hommes, & être à l'égard des deux Parties, d'une telle dignité, ou d'une telle force, que ni l'un ni l'autre ne pût lui rien refuser. Il paroit clairement que cela étoit nécessaire pour l'œuvre de la Médiation, dont la fin étoit de réünir Dieu & les hommes, & par conséquent de fléchir le cœur de Dieu envers l'homme, & le cœur de l'homme envers Dieu, en arracher la haine réciproque qu'ils avoient l'un contre l'autre, & y mettre l'amour en sa place. C'est cet admirable ascendant que nous trouvons en Jesus-Christ; car à l'égard de Dieu son Pére, qu'est-ce que le Pére peut refuser? I. à son Fils unique. II. à son Fils qui a répandu aux pieds du Tribunal de la Justice un sang aussi prétieux que le sien III. à un Fils qui a si glorieusement achevé l'œuvre qu'il lui avoit donné à faire, motif qu'il employe lui-même, Jean 17. *Ie t'ay glorifié sur la Terre, j'ay achevé l'œuvre que tu m'as donnée à faire, & maintenant glorifie moy toy Pére envers toy-même de la gloire laquelle j'ay euë par devers toy devant que le monde fût fait.* IV. à un Fils qui en exécutant cette grande œuvre, a si hautement relevé les vertus de son Pére Eternel, sa Justice, sa sagesse, sa puissance, sa miséricorde, &c. Et quand aux hommes, quelle force n'a pas sur leurs cœurs la parole de son Evangile? Que pouvons nous refuser à la dignité de sa Personne, & à la force ineffable de son sang, & aux exemples qu'il nous a laissez? Mais qu'elle force n'a pas aussi sur nos

cœurs son Saint Esprit, quand il lui plaît de le déployer sur nous?

VI. Le Médiateur qui devoit se charger de donner la satisfaction pour nos crimes, ne devoit lui-même y avoir aucune part, c'est-à-dire, qu'il devoit être *Saint, innocent, sans macule, séparé des pécheurs*, comme dit Saint Paul dans l'Epitre aux Heb. L'on peut donner de cela plusieurs raisons. La premiére, est prise de ce que nous venons de dire, qu'il devoit être infiniment aymable à Dieu, il devoit donc être juste & sans tache, car Dieu ne peut aimer immédiatement un pécheur. Et c'est une des raisons pour lesquelles les Sacrificateurs Anciens ne pouvoient jamais rendre la Divinité propice, parce que non seulement ils offroient pour les péchez du Peuple, mais aussi pour les leurs propres. Celui qui eût été obligé d'appaiser la Justice Divine pour ses propres crimes, n'eût pas été sans doute en état de songer à l'appaiser pour les crimes d'autrui. La seconde est prise de ce que nous avons dit au commencement, que le Médiateur devoit être une Personne Divine; car il ne se peut concevoir sans blasphéme, qu'une Personne Divine ne soit sans tache & parfaitement innocente, ni qu'elle peut unir à soy une nature corrompuë. La troisiéme, est prise de l'exemple que le Médiateur nous devoit donner en sa vie & en sa conduite: exemple qui devoit être parfait, afin de former en nous une entiére sainteté. La quatriéme, est prise de ce qu'il devoit être la source de l'Esprit de sanctification, selon qu'il est dit dans l'Ecriture, que *nous puisons tous de sa plénitude grace sur grace*; Or comment eussions nous pû puiser de lui cet Esprit pur qui nous doit enfin conduire à la perfection, si cette source elle-même n'eût été en-

 tiérement

tiérement pure. A cause dequoi l'Ange disoit à Marie, *Le Saint Esprit surviendra en toy ; & la vertu du Souvérain t'enombrera ; dont aussi ce qui naitra de toy Saint, sera appellé fils de Dieu.* La cinquiéme est prise du dessein de son envoy dans le monde, qui étoit de détruire l'Empire du Démon. Car comment eût-il pû l'executer si lui-même eût été vaincu par le Démon ; c'est-à-dire, s'il eût été pécheur, puis que le péché n'est autre chose que la victoire du Diable ?

VII. Non seulement le Médiateur devoit être actuellement exempt de tout péché, mais il devoit aussi être impeccable, c'est-à-dire, avoir en soy-même une Justice si pleinement confirmée, qu'il fût incapable de tomber dans aucune fauté. On peut aussi mettre en avant plusieurs raisons de cette vérité. I. L'Alliance nouvelle qu'il devoit faire, devoit être une Alliance éternelle, elle devoit donc être établie & fondée sur une Personne impeccable ; car celle de la Nature n'a été rompuë, que parce que le Chef des hommes le premier Adam, avec qui elle avoit été traitée, n'avoit qu'une Justice müable & sujette a dégénérer en corruption. De la vient que la vie que Dieu lui avoit communiquée, n'étoit pas à proprement parler une vie éternelle, mais une vie chancelante, & exposée aux périls de la mort, comme l'expérience ne l'a que trop justifié. Mais nôtre Médiateur nous devoit communiquer une vie impérissable, & nous élever dans un Paradis vrayement éternel. Il falloit donc qu'il fût lui-même impeccable ; car dés que le péché peut entrer dans la Personne qui sert d'appuy & de fondement à nôtre Alliance avec Dieu, les fruits de cette Alliance ne peuvent pas durer toûjours, ni l'Alliance même ne sauroit être éternelle. II. Cet-

te

te nouvelle Alliance devoit être céleste. Je veux dire qu'elle devoit aboutir à conduire les hommes dans le Ciel; elle devoit donc communiquer aux hommes l'impeccabilité, car il n'est pas possible que le péché entre dans le Ciel. Il y a trois parties dans l'Univers, l'Enfer, la Terre, & le Ciel. L'Enfer est le siége du péché sans Justice; la Terre est le siége & le séjour de la Justice & du péché mêlez ensemble; mais le Ciel est le Sanctuaire de la Justice sans péché. Il étoit donc nécessaire que nôtre Médiateur fût lui-même impeccable; car à moins que de cela, il n'eût pû nous communiquer l'impeccabilité. On peut encore raporter ici les mêmes raisons, que nous venons d'alleguer pour faire voir que le Médiateur devoit être sans péché, car elles concluent aussi qu'il devoit être sans puissance de pécher. Car là où il y a puissance de pécher, on peut fort bien supposer que le péché arrivera actuellement. Il eût donc pû se faire qu'une Personne Divine ayant pris à soy la nature humaine fût tombée à l'égard de cette nature dans le crime, ce qui est blasphématoire: il eût pû se faire que l'exemple de Sainteté que Jesus-Christ nous devoit laisser eût été imparfait & accompagné de tâches: il eût pû se faire que de la même source d'où nous procéde l'Esprit de Sanctification, l'esprit du monde en fût aussi procédé; ce qui est entiérement impie: Or c'est neanmoins ce que les Arminiens n'ont pas eû honte de soûtenir, en disant, selon leurs principes touchant l'indifférence de la volonté & du franc arbitre de l'homme, que Jesus-Christ lui-même pouvoit pécher.

CHAPITRE VI.

De l'établissement de Jesus-Christ en la Charge de Médiateur.

IL est clair que la Médiation de Jesus-Christ n'est pas une chose du premier établissement de la Nature, puisque, comme nous l'avons fait voir dans les Chapitres précédens, elle n'a eû lieu que par l'occasion du péché ; il faut donc qu'elle soit de droit positif, c'est-à-dire, qu'elle soit du nombre de ces choses qui dependent du bon-plaisir & de la volonté de Dieu. C'est pourquoi toute l'Ecriture Sainte la rapporte à Dieu, comme à celui qui a envoyé Jesus-Christ, qui l'a appellé, qui l'a glorifié, c'est-à-dire établi ; & à cela se rapporte ce que Jesus-Christ dit souvent dans l'Evangile ; *qu'il est issu du Pére, qu'il est venu de lui*, & telles expressions semblables, qui marquent que Iesus-Christ n'est venu au monde, & n'a entrepris l'œuvre de nôtre rédemption, que par l'ordre de Dieu son Pére. C'est aussi pour cela-même que les Théologiens ont accoûtumé d'appeller la Médiation de Jesus-Christ, une charge ou un office, dont ils disent que le Fils de Dieu a été revêtu ; & lui-même Jean 17. parle du dessein pour lequel il étoit venu au monde, comme d'une œuvre que le Pére lui avoit donnée à faire. Et Saint Paul appelle cela même *un Nom* Hebr. 1. c'est-à-dire une dignité, & il ajoûte Heb. 3. *que Dieu a établi Iesus-Christ*, & Heb. 5. parlant du Sacerdoce de Iesus-Christ, il l'appelle *un honneur que Iesus-Christ ne s'est pas attribué soi-même.* En un mot il n'y a rien de plus constamment

ment établi dans l'Ecriture que cette vérité, que Iesus-Christ a été fait nôtre Médiateur par l'ordre & la vocation de son Pére.

Mais puis que les Personnes de la Trinité sont égales, il y a quelque difficulté à comprendre comment le Pére a pû envoyer son Fils, puisque cela suppose quelque inégalité, celui qui est envoyé étant toûjours moindre que celui qui l'envoye. Pour éclaircir cette difficulté, il faut nécessairement recourir à ce que l'on appelle l'Oeconomie. Et pour cet effet il faut voir ce que nous en avons dit sur la fin du premier Livre.

L'on pourroit encore icy demander, si l'établissement de Jesus-Christ en la Charge de Médiateur ne pourroit pas être rapporté aux hommes aussi bien qu'à Dieu; car puisque non seulement il est le Médiateur de Dieu envers les hommes, mais aussi celui des hommes envers Dieu, il semble que nul n'a eû droit de l'introduire en cette derniére qualité, que les hommes-mêmes? Ie répons qu'il est vray qu'afin que Jesus-Christ puisse représenter actuellement nos personnes devant Dieu son Pére, & agir en nôtre nom ou en nôtre place, il faut nécessairement que nôtre consentement y intervienne; mais il ne s'ensuit pourtant pas qu'on puisse dire que nous l'établissons Médiateur, car ce terme d'établissement emporte un acte d'Autorité, & ce consentement que nous donnons n'est qu'un acte de foiblesse & d'impuissance, Dieu le Pére Eternel est celui-là seul de qui l'on peut dire qu'il a établi son Fils en la Charge de Chef ou de Médiateur des hommes, parce qu'il l'a fait par son Autorité Souvéraine, en qualité de premier Magistrat du Monde & de Maître des créatures, du bon plaisir duquel il dependoit de prendre la satisfaction de la main d'une autre Personne

que

que de celles qui avoient péché. C'est donc par un acte d'Autorité qu'il a fait cet établissement : & quant à nous, le consentement que nous donnons à ce que Jesus-Christ nous représente ; & qu'il agisse pour nous, est bien à la vérité une condition nécessaire afin que Jesus-Christ soit nôtre Médiateur, mais ce n'est pas formellement ce qui l'établit en cette qualité, parce que, comme je viens de le dire, il n'y a nulle Autorité dans cet acte : au contraire ce n'est qu'une confession que nous faisons, non seulement de nôtre péché qui nous oblige à satisfaire à la Justice Divine, mais aussi de nôtre impuissance à donner cette satisfaction par nous-mémes. A cause dequoi renonçant à nous-mémes, nous nous donnons à Iesus-Christ, comme des gens perdus & misérables qui se remettent entre les mains d'un puissant Protecteur, ou comme des esclaves qui ne pouvant pas se racheter eux-mêmes, acceptent l'offre miséricordieuse que leur fait un Rédempteur.

III. L'on pourroit demander, si le Fils de Dieu a été actuellement établi Médiateur de l'Eglise de toute éternité, ou si cet établissement n'a été fait que dans le tems. Pour l'affirmative on pourroit dire que Iesus-Christ est appellé dans l'Apocalypse, *l'Agneau immolé devant la fondation des Siécles*. Et que Saint Paul Eph. 1. dit, que *Dieu nous a élûs avant la fondation du Monde*. En effet il semble que Jesus-Christ, c'est-à-dire la seconde Personne, a fait les actes de sa Médiation dés les tems éternels ; car c'est en vertu de sa mort & de sa satisfaction, & par conséquent de son intercession, que Dieu a résolu de justifier & de glorifier ses élûs & d'envoyer son Saint Esprit au Monde. Jesus-Christ même expliquant la forme du Jugement

ment dernier, déclare qu'il dira à ses fidéles, *Venez les bénits de mon Pere, possedez le Royaume qui vous a été préparé devant la fondation des Siécles*: Or le Royaume ne nous est préparé que par les actes de la Médiation de Jesus-Christ. Je répons néanmoins que Jesus-Christ n'a été établi actuellement dans la charge de Médiateur que dans le tems, savoir, au moment de son Incarnation. Car I. l'Ecriture rapporte précisément l'envoi de Jesus-Christ, qui est son établissement en sa charge, au tems de son Incarnation, Gal. 4. *Dans l'accomplissement des tems Dieu a envoyé son Fils fait de femme*. Heb. 10. *Il dit entrant au Monde, tu n'as point voulu d'offrandes, mais tu m'as approprié un corps, adonc j'ay dit, me voici, je viens pour faire ô Dieu ta volonté*. Es. 49 *L'Eternel m'a appellé dès le ventre, il a fait mention de mon nom dès le ventre de ma Mere*. En effet Jesus-Christ est Médiateur, entant que Dieu & homme, dans l'union des deux natures, d'où il s'ensuit qu'il ne l'étoit pas actuellement; & quant à ce qui est dit dans l'Apoc. *de son immolation avant la fondation des siécles*, cela se doit rapporter au decret, & ne conclut pas qu'il fût Médiateur de toute éternité, ce que Saint Paul dit que *Dieu nous a élûs en luy*, doit aussi être rapporté à la prévision que Dieu a faite de l'envoyer dans le Monde, ou si vous voulez au dessein qu'il avoit déja fait de l'envoyer. Et pour ce qui regarde les actes du Decret Eternel touchant nôtre justification & nôtre salut, il est certain qu'ils dépendent de l'efficace de la Médiation de Jesus-Christ. Mais personne n'ignore que les causes morales, du nombre desquelles est cette Médiation du Fils de Dieu, agissent avant mêmes qu'elles ne soient actuellement. La mort donc & la satisfaction du Sauveur étant réputées comme pré-

présentes aux yeux de Dieu de toute éternité, elles ont produit dès lors leur effet, en obligeant Dieu à former le decret de nôtre glorification; Or cela ne conclut pas pourtant que Jesus-Christ fût actuellement Médiateur dès les tems éternels.

IV. On peut demander encore ici, si Jesus-Christ n'a pas été le Médiateur de l'Alliance Légale? Je répons que si par l'Alliance Légale on entend cette Alliance de rigueur, de cérémonies & de types, qui est opposée à l'Evangile, Jesus-Christ en a été proprement, non le Médiateur, mais la fin; car *il est la fin de la Loi en Justice à tout croyant, & la Loy est un pédagogue qui nous ameine à lui.* On peut donc fort bien dire que la Loy a été donnée pour l'amour de Jesus-Christ, entant que ç'a été un moyen pour conduire les hommes à lui, & que sans la considération de Jesus-Christ Dieu n'eût pas donné la Loy, parce que sans la considération de la fin les moyens ne seroient pas. Mais on ne peut pas dire, à proprement parler, que Jesus-Christ en ait été le Médiateur, parce que pour être véritablement Médiateur d'une Alliance, il faut que l'Alliance soit immédiatement fondée sur le Médiateur, non simplement en qualité de cause finale, mais en qualité de cause efficiente, & méritoire; ce qui ne se peut dire de Jesus-Christ que de l'Alliance Evangélique. Mais si par l'Alliance Légale on entend cette premiére manifestation de grace & de miséricorde, qui étoit l'Evangile en substance, quoi qu'il ne le fût pas encore en perfection, il faut dire que Jesus-Christ en a été le Médiateur, non que dès lors actuellement il ait exercé cette charge en faveur des Israëlites, mais parce que tout ce qu'il y avoit de salutaire dans cette premiere Oeconomie, étoit fon-

dé ſur la Médiation future de Ieſus-Chriſt, laquelle produiſoit par anticipation ſes effets, par la raiſon que j'ay déja dite, que les cauſes morales agiſſent avant même qu'elles ne ſoient actuellement?

Cependant, direz-vous, il y a quantité de perſonnes qui rapportent préciſément au Fils de Dieu, c'eſt-à-dire à la ſeconde Perſonne, pluſieurs apparitions d'Anges qui ont été faites aux Patriarches, comme celle de l'Ange qui apparut autre-fois à Abraham, & qui s'appelle luy-même, *L'Eternel*, & celle de l'Ange qui apparut à Moïſe au buiſſon ardent, & qui lui dit, *Ie ſuis le Dieu d'Abraham*, &c. Et celle de l'Ange qui apparut à Ioſué prés de Iéricho qui lui dit, *qu'il etoit le Prince des armées de l'Eternel.* Ils veulent auſſi qu'on diſe la même choſe de l'Ange qui conduiſoit les Iſraëlites dans le Déſert, & qui eſt appellé *l'Ange de la face de Dieu*: à quoi l'on peut auſſi ajoûter l'Ange qui apparut à Gedéon, & celui qui ſe preſenta à Manoah Pére de Samſon, & qui lui dit, *qu'il ne devoit pas s'informer de ſon nom, parce que ſon nom étoit plein d'admiration.* Ie répons qu'en effet il y a toutes les apparences du monde que c'étoit le Fils de Dieu, qui apparoiſſoit ainſi aux hommes ſous des formes empruntées, & en prenant le nom *d'Ange de l'Eternel*, car il n'eſt pas vraiſemblable que des Anges créez euſſent parlé en la Perſonne même de Dieu, diſant. *Ie ſuis le Dieu d'Abraham*, &c. mais c'étoient des preludes de l'Incarnation, & de la grande manifeſtation de cette ſeconde Perſonne, & non proprement des fonctions de ſa charge de Médiateur; & c'eſt auſſi de cette ſorte que les Théologiens l'entendent. Quoi qu'il en ſoit il faut s'en tenir à l'Ecriture, qui préciſément commence la vocation de Ieſus-Chriſt par ſon Incarnation.

CH.

CHAPITRE VII.

Des trois Charges de Iesus-Christ considérées en Commun.

LA Charge de Médiateur se distingue en particulier en trois, savoir celle de Prophéte, celle de Sacrificateur & celle de Roy. Or ces trois charges peuvent étre considérées, ou toute ensemble, ou châcune à part.

Etant considérées toutes ensemble dans une notion commune, on peut y faire les observations suivantes I. qu'elles répondent parfaitement à trois maux, ausquels les hommes se trouvent exposez. Car ils sont couverts des ténebres de l'ignorance & de l'erreur, que Iesus-Christ dissipe par les lumiéres de sa Prophétie. Ils sont privez de l'amour & de la paix de Dieu; couverts de sa malédiction, & objets de sa haine, & c'est à quoy Iesus-Christ pourvoit par son Sacerdoce, qui nous reconcilie à Dieu, & nous éléve à l'honneur de son Adoption. Ils sont sous la servitude du péché, des miséres, & de la mort, & dans l'impuissance de s'en retirer eux-mêmes: & c'est à quoy Iesus-Christ pourvoit en qualité de Roy de son Eglise.

II. Ces trois Charges répondent aux trois degrez qui sont nécessaires pour la plénitude de nôtre salut. Le premier est qu'il nous soit acquis, à quoy se rapporte la charge de Sacrificateur. Le second est qu'il nous soit révélé ou manifesté, à quoy se rapporte la charge de Prophéte. Et le troisiéme qu'il nous soit actuellement appliqué, à quoy se rapporte la charge de Roy. Saint Paul semble avoir eu en vûë cette vérité, Heb. 4. quand

il dit que *Jesus-Christ est puissant pour sauver à plein tous ceux qui s'approchent de Dieu par lui.*

III. Comme la fin de la Religion n'est pas seulement le salut de l'homme, mais aussi la gloire de Dieu, on peut de même remarquer trois degrez dans la gloire de Dieu, qui répondent à ces trois charges. Le premier est, que ses perfections adorables soient exposées à la veuë des créatures, qui est ce que Iesus-Christ a fait par sa Prophétie. Le second, que de nôtre ennemi il devienne nôtre Pere, qui est encore ce que Iesus-Christ a fait par son Sacerdoce. Et le troisiéme qu'il dompte tous ses ennemis & les nôtres, & qu'insensiblement il nous éléve à la possession éternelle de son héritage, qui est ce que Jesus-Christ a fait par son Régne.

IV. On peut remarquer aussi que toutes les vertus Chrêtiennes naissent de ces trois offices; car la foy entant qu'elle est de l'ouïe de la Parole de Dieu, est un fruit de la Prophétie de Iesus-Christ, La charité & cette amour filiale que nous portons à Dieu, ensuite de nôtre réconciliation avec lui, est un effet de son Sacerdoce, selon ce que Saint Paul dit 2. Cor. 5. *La charité de Christ nous étreint, tenant cela pour résolu, que si un est mort pour tous, tous aussi sont morts?* Et *l'Espérance*, qui au témoignage du même Apôtre, *est une anchre sûre & ferme qui pénétre au dedans du voile, où Jesus-Christ est entré comme avantcoureur pour nous*, est une production de son Régne. Cependant châcune de ces vertus prise à part, ne laisse pas de se rapporter à toutes les trois charges. Car quant à la foy, outre ce que nous avons dit qu'elle est un fruit de la Prophétie de Jesus-Christ, elle regarde aussi sa mort qui est le principal acte de son Sacerdoce, & ne regarde pas moins sa résurrection

& sa séance à la droite de Dieu, qui n'est autre chose que son Régne. Pour la charité, elle vient des lumiéres de la Prophétie de Jesus-Christ, & des soins admirables de cette Providence qu'il déploye en qualité de nôtre Roy, aussi bien que du sang de son Sacrifice. Et l'Espérance de même a pour son fondement inébranlable la satisfaction & le mérite de la mort de Jesus-Christ, & elle ne se porte vers les biens qu'il nous a méritez, qu'en vertu des promesses qu'il nous en a faites *par la Parole de sa Prophétie*. Si on vouloit pousser cette méditation plus avant, on pourroit dire la même chose des autres vertus Chrêtiennes; comme sont l'humilité, l'adoration, la confiance, la repentance, &c.

V. Il n'est pas mal-aisé de remarquer ces trois Offices dans les actes des principales vertus que Dieu déploye envers nous. La premiére qui semble contenir toutes les autres est son amour. Or une des plus grandes marques qu'il nous en ait données est de nous avoir révélé ses mystéres par Jesus-Christ. *Dieu*, dit Saint Paul, *ayant parlé aux Péres par les Prophétes, a parlé à nous en ces derniers tems par son Fils: lequel il a établi Héritier de toutes choses, par lequel aussi il a fait les Siécles.* Il est néantmoins allé plus avant, puis qu'il a livré Jesus-Christ à la mort pour nous. *Dieu recommande sa dilection envers nous, en ce que lors que nous n'étions que pécheurs, Christ est mort pour nous*, dit l'Apôtre Rom. 5. Et enfin cet amour paroît dans son dernier degré, en nous donnant ce même Sauveur pour Roy: à cause dequoy le Prophéte reléve la bonté Divine, en ces termes, *l'Enfant nous est né, le Fils nous a été donné, & l'Empire a été mis sur son épaule*. Es. 9. 5. Il en est de même de sa sagesse. L'Evangile qui n'est autre chose que la Prophétie de

Jesus-Christ, est appellé dans l'Ecriture *un trésor de Sapience & d'intelligence*, Col. 1. Quelle profondeur admirable de sagesse ne se découvre point aussi dans les mystéres de la mort de Jesus-Christ, & dans les voyes de sa Providence par laquelle il régne sur son Eglise. On peut considérer la même chose à l'égard de la puissance. *L'Evangile*, la Prophétie du Sauveur, *est la puissance de Dieu en salut à tout croyant. Il a triomphé des Principautez & des Puissances, & les a menées en montre en la Croix*, dit S. Paul, & luy-même montant au Ciel, pour aller prendre possession de son Régne, disoit, *Toute puissance m'est donnée au Ciel & en la Terre.*

VI. Ces trois Offices concourent à l'œuvre de nôtre conversion, & à l'illumination des yeux de nôtre entendement, laquelle se fait par ces trois choses, par des objets capables de captiver nos cœurs, par une juste proposition de ces objets, afin que nous les puissions connoître, & enfin par une forte impression qui s'en fait dans nos esprits & dans nos cœurs, où ils déployent leur efficace. Le Sacerdoce de Jesus Christ nous fournit les objets mêmes, sa Prophétie nous les révéle, & son Régne les imprime en nous. C'est pourquoy nous pouvons dire de Jesus-Christ à l'égard de la Réligion, qu'il en est, & la matiére, & l'Interpréte, & l'Exécuteur. La matiére, comme Sacrificateur; l'Interpréte, comme Prophéte, & l'Exécuteur comme Roy.

VII. On peut aussi prendre garde que ces trois Charges sont quelques-fois insinuée toutes ensemble dans l'Ecriture, comme dans ce célébre passage du 14. de Saint Jean, *Je suis la voye, la vérité, & la vie*; car il est la voye par son Sacerdoce, *la vérité* par sa Prophétie, & *la vie* par son Régne; & dans cet autre passage 1. Cor. 1. *Jesus-Christ nous a*

été fait sapience, justice, sanctification & rédemption. Car il nous est *sapience*, en qualité de Prophéte; *justice*, en qualité de Sacrificateur; *sanctification & rédemption*, en qualité de Roy. Quelque-fois aussi ces trois Charges font toute la matiére d'un Traité, comme cela se void à l'égard de l'Epitre aux Hebreux, où Saint Paul traite la Prophétie de Jesus-Christ, en le relevant par dessus les Anciens Prophétes, par dessus les Anges qui ont été les Messagers de Dieu, par dessus Moyse, & par dessus toutes les autres voyes de révélation. Il traite sa Royauté, en le relevant par dessus Josué, & son repos, par dessus la Terre de Canaan, où Josué introduisit les Israëlites; en le relevant aussi par dessus Melchisédec. Enfin il traite son Sacerdoce, en le relevant par dessus celui d'Aaron dans la Dispensation Légale.

VIII. Il ne faut pas oublier sur ce sujet d'observer, que ces trois Dignitez sont les plus grandes, ou pour mieux dire, les seules grandes, qui se puissent trouver dans l'Eglise. Dieu les avoit anciennement données en partage à son Peuple d'Israël, à qui souvent il envoyoit ses Prophétes; il avoit établi aussi, comme châcun sait, au milieu d'eux un Sacerdoce, & luy-même s'étoit fait le Roy de ce Peuple, à qui dans la suite il donna des Roys, lors qu'ils les lui demandérent. Mais deux choses sont à remarquer: l'une, qu'il y a une différence essentielle entre la Prophétie, le Sacerdoce, & le Régne des Anciens, & ces mêmes Charges en la Personne de Jesus-Christ. Les Anciens Prophétes n'étoient pas la source de la révélation Divine, ils n'en étoient que les canaux, & des canaux fort imparfaits: Jesus-Christ au contraire, est la source des lumiéres Divines, car *il est la resplendeur de la gloire du Pere.* Les Prophétes révéloient des

des mystéres étrangers; Jesus-Christ révéle ses propres mystéres: & sa Prophétie ne consiste qu'à se manifester soy-même, car en se manifestant soy-même, il manifeste toute la Divinité, *Philippe, dit-il, qui m'a vû, il a vû mon Pere.* Le Sacerdoce d'Aaron n'étoit qu'une ombre de cette solide vérité qui se trouve dans celui de Iesus-Christ: & le Royaume des Israëlites, bien qu'en quelque sens on ait pû l'appeller une Théocratie, un Royaume de Dieu, n'étoit pourtant qu'un Royaume temporel, au lieu que celui de Iesus-Christ est tout spirituel & céleste. Ainsi à considérer les choses en elles-mêmes, ces charges anciennes n'étoient rien au prix de celles de Iesus-Christ. La seconde chose qu'il faut remarquer est, que ces trois Charges n'ont jamais été jointes en une seule Personne. Moyse qui a été comme le Chef des Prophétes Anciens, n'a été honoré, ni du Sacedoce, ni de la Couronne Royale. Aaron, à qui Dieu donna la Tiare, n'avoit point de part, ni à l'onction des Roys, ni à celle des Prophétes. Et quant aux Roys Dieu les a punis lors qu'ils ont entrepris de faire les fonctions du Sacerdoce, comme il paroît par l'Histoire de Hosias. Et quand Saül pour un moment a été saisi de l'Esprit Prophétique, cela même a passé pour un prodige: la Providence Divine a ainsi dispensé ces choses, afin de nous faire reconnoître l'imperfection de la Loy, & de conduire les hommes à un seul Jesus-Christ: Car c'est en lui que ces trois charges se recueillent, d'une maniére admirable; Il est Roy, Sacrificateur & Prophéte, l'unique centre où toutes les lignes de la Religion aboutissent, & l'unique source d'où elles prennent leur origine. L'union de ces trois charges ensemble marque I. la dignité infinie de la Personne qui les soûtient, car si une

 simple

simple créature n'a pas été capable de soûtenir tout à la fois un Sacerdoce, une Prophétie, & une Royauté en ombre & en figure, quelle doit être la Majesté ineffable de Jesus-Christ, qui soutient ces trois dignitez, non en figure seulement, mais en vérité & en réalité. II. Cette même union reléve en Jesus-Christ la dignité de châque charge considérée en particulier, comme un rayon fortifie son éclat quand il emprunte l'éclat des autre rayons. Car il ne faut pas douter que la Prophétie, par exemple, de Jesus-Christ, qui est toute admirable en elle-même, ne devienne encore plus admirable, étant comme elle est, associée avec le Sacerdoce & la Royauté. Il en est de même des deux autres charges, ce sont comme trois lumiéres immortelles & infinies, qui jointes ensemble se prestent mutuellement leur force & leur Majesté.

IX. On peut aussi comparer ces trois charges entre elles, & dans cette comparaison il faut reconnoître. I. Que selon l'ordre de la nature, le Sacerdoce de Iesus-Christ est la premiére, la Prophétie la deuxiéme & son Régne la troisiéme. Car avant que de pouvoir régner sur l'Eglise, il falloit l'appeller par la Parole de l'Evangile, & avant que de l'appeller par la Parole de l'Evangile, il falloit faire l'Evangile. Iesus-Christ a fait l'Evangile & ses Mystéres par les fonctions de son Sacerdoce, ensuite il les a publiez au monde par sa Prophétie, pour appeller les hommes à son obéïssance, & enfin ayant convoqué l'Eglise, il régne sur elle; d'où, pour le dire en passant, il paroît combien est admirable la pourpre Royalle de Jesus-Christ, laquelle est teinte dans son propre sang & toute resplendissante des lumiéres de sa Prophétie, avant qu'il la reveste sur son Trône;

ne ; avant que de régner, il fait naître lui-même ses Sujets, & il les fait naître de son sang, ensuite il les instruit, & les dispose à lui rendre leur légitime obéïssance, & aprés les avoir ainsi faits, & ainsi disposez, il régne sur eux. Il n'emprunte donc rien de personne dans ce Divin Empire qu'il a établi, il est lui-même le Créateur de ses Sujets ; il en est, si je l'ose dire ainsi, le Pédagogue ou le précepteur, de sorte que tout ce que nous sommes, & tout ce que nous avons nous le tenons de lui. II. Si vous considérez pourtant l'ordre de l'intention, la Royauté de Jesus-Christ doit être contée la premiére, & ensuite son Sacerdoce, & sa Prophétie ; car Dieu I. s'est proposé de faire régner Iesus-Christ son Fils sur une Eglise, & aprés il a voulu qu'il la fît naître par son sang, & qu'il l'éclairât de sa lumiére. III. Si vous regardez l'ordre de l'exécution, Jesus-Christ a commencé par les fonctions de sa Prophétie, il a suivy par celles de son Sacerdoce, & il achevé par celles de sa Royauté. Car comme il paroît par l'Histoire de l'Evangile, il commença par la prédication qu'il fit lui-même, & qu'il fit faire aussi par ses Disciples, quelque-tems aprés il mourut, & puis il ressuscita & monta au Ciel, où il s'assit à la droite de Dieu pour y régner éternellement.

CHAPITRE VIII.

De la Prophétie de Jesus-Christ en Général.

LA Prophétie de Jesus-Christ peut être considérée, ou en elle-même, c'est-à-dire, entant que c'est la révélation que Jesus-Christ nous a faite des mystéres du Royaume des Cieux, ou par égard à la Personne de Jesus-Christ, c'est-à-dire, entant que c'est une des charges du Médiateur, & une des principales dignitez qui l'élévent au dessus de toutes les créatures; dans le premier égard c'est la fonction de la charge; dans le second, c'est la charge même appliquée à la Personne de Jesus-Christ.

Quant à la premiére considération, la révélation de Jesus-Christ peut être traitée dans plusieurs veuës différentes entre elles, & néanmoins toutes importantes. I. On la peut considérer selon les noms ou les tîtres qui lui sont donnez dans l'Ecriture Sainte, dont le premier est celui de *révélation* Es. 53. *A qui a été révélé le bras de l'Eternel* Matt. 11. *Je te rends graces ô Pere Seigneur du Ciel & de la Terre, de ce que tu as caché ces choses aux Sages & aux entendus, & les as révélées aux petits enfans.* Luc. 10. 22. *Toutes choses m'ont été données en main de mon Pere, & nul ne connoît qui est le Fils sinon le Pere, ni qui est le Pere, sinon le Fils: & celui auquel le Fils le voudra révéler.* Et ainsi en plusieurs autres lieux. Or sur ce terme il faut remarquer, que *révéler*, tant en Grec, qu'en Latin, & même dans nôtre langue, signifie ôter le voile de dessus une chose, & par ce moyen la fai-

faire paroître. Cela donne cette idée, que les choses de l'Evangile sont naturellement cachées & couvertes de voiles, lesquels Jesus-Christ a ôtez & déchirez, & ces voiles sont I. l'obscurité des décrets éternels. II. l'obscurité des Oracles & des Prophéties. III. l'obscurité ou le voile des figures ou des ombres Légales. IV. Le voile des cérémonies Mosaïques, entant qu'elles sont un joug ou une pédagogie qui cache & obscurcit l'adoption des Enfans de Dieu. Quand Jesus-Christ est venu au Monde, il a ôté tous ces voiles, & a mis les mystéres de son Evangile en évidence par la prédication. Mais outre ces voiles que nous pouvons concevoir comme étant sur les choses-mêmes, il y en a encore quelques-autres qui sont sur les facultez de l'homme, savoir, le voile de l'aveuglement naturel, où nous sommes tombez par le péché. *Car l'homme animal ne comprend point les choses qui sont de Dieu.* 1. Cor. 2. Le voile des passions déréglées qui obscurcissent l'esprit & corrompent le jugement. Le voile des préjugez & des habitudes anciennes, qui se trouvent en possession de nôtre cœur depuis long-tems. Jesus-Christ a dissipé ces voiles par son Saint Esprit. On peut remarquer ici en passant que la révélation étant double, l'une de la grace, & l'autre de la gloire, l'une déja faite, & l'autre à faire: de la même maniére que nous avons remarqué plusieurs voiles qui étoient sur la grace, & que Jesus-Christ a ôtez, il y en a aussi encore plusieurs qui sont sur la gloire à venir, qui nous cachent & la dérobent à nos yeux, lesquels Jesus-Christ ôtera par son second avénement. La gloire elle-même est cachée dans les Cieux qui lui servent de couverture, *Nôtre vie est cachée avec Christ en Dieu* Col. 3. *Ce que nous sommes n'est*

n'est point encore apparu 1. Iean 3. *Ce sont des choses qu'œil n'a point veuës, qu'oreille n'a point ouïes, & qui ne sont point montées dans le cœur de l'homme, que Dieu a préparées à ceux qui l'ayment.* 1. Cor. 2. Heb. 6. 19. *L'espérance est une Anchre seure & ferme de l'ame, & pénétrante jusques au dedans du voile.* Elle est cachée dans les profondeurs de l'avenir qui nous sont comme des obscuritez impénétrables. Mais outre cela nous avons encore sur nous-mêmes le voile des afflictions & des miséres de cette vie, le voile des opprobres de l'Eglise & du mépris que le Monde fait de l'Evangile, le voile de la mort à laquelle nous sommes tous sujets. Jesus-Christ ostera tous ces voiles par sa bien-heureuse apparition. Au reste, de ces deux révélations, l'une de la grace, & l'autre de la gloire, il n'y a que la premiére qui appartienne à la Prophétie de Iesus-Christ, car la seconde appartient à sa Royauté.

II. Au terme de *révélation* se raporte celui de *manifestation*, *J'ay manifesté ton nom aux hommes lesquels tu m'as donnez du Monde*; Et ailleurs en plusieurs lieux, & celui de *déclaration*, *J'ay déclaré ta Justice.* Ps. 40. *Nul ne vit oncques Dieu, le Fils unique qui est au sein du Pére, lui-même l'a déclaré* Jean 1. Et celui de *mettre en évidence: Jesus-Christ a mis en évidence la vie & l'immortalité par l'Evangile* 2. Tim. 1. Ces expressions & autres semblables, donnent précisément deux idées, celle du secret ou du silence dont les mystéres de nôtre salut étoient couverts avant la venuë de Jesus-Christ, & celle de la connoissance qu'il nous en a donnée. Mais il faut toûjours se souvenir que l'ignorance où les hommes étoient de ses mystéres, peut être considérée, ou à l'égard des objets qui leur étoient cachez, ou à l'égard de leurs pro-

propres facultez qui étoient aveugles, & que de même la manifestation, la déclaration, l'exposition en évidence est de deux sortes, l'une extérieure par la parole, & l'autre intérieure par le Saint Esprit: & il faut appliquer cette distinction selon le sens des lieux où ces termes se trouvent employez.

III. Il faut mettre au même rang les termes *d'annonciation* ou *d'annoncer*, *d'Evangile*, ou *d'Evangéliser*, de *publication* ou de *publier*. *J'annonceray ton Nom à mes fréres* Heb. 2. *L'Esprit du Seigneur est sur moy, d'autant qu'il m'a oint pour évangeliser aux debonnaires, pour publier aux captifs liberté, & aux prisonniers l'ouverture de la prison: pour publier l'an de la bienveillance de l'Eternel* Es. 61. Le terme *d'annoncer* donne I. L'idée d'une chose nouvelle, laquelle on fait connoître. II. D'une connoissance publique qu'on en donne, non à quelques-uns, mais à tous, & si vous voulez, il donne même l'idée d'une nouvelle surprenante, & qu'on n'attendoit pas. Celui d'*Evangeliser* marque outre cela la bonté & l'importance de la nouvelle qu'on donne, & celui de *publier*, outre l'idée de faire connoître ce qui étoit auparavant inconnu, & celle d'une connoissance publique, enferme celle d'une annonciation authentique, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, par rapport à la publication des Edits des Roys, ou à la publication d'une paix qui se fait par le cri des Hérauts.

IV. Nous pouvons ajoûter les termes de *Parole* ou *parler*, de *doctrine*, d'*enseignement*, d'*enseigner* ou *instruire*, & celui de *Jugement* ou *juger*, qui est fréquent dans les Oracles des Prophétes, car tous ces termes appliquez à Jesus-Christ, marquent sa Prophétie, comme Jean 17. *Je leur ay*

donné les paroles que tu m'as données, & ailleurs, *Je ne parle pas de par moy-méme : Ma doctrine n'est pas mienne, mais de celui qui m'a envoyé* Jean 7. *Un seul est vôtre Docteur savoir Christ.* Matt. 23. *Jesus a fait & enseigné* Act. 1. *Il ne brisera point le roseau cassé, ni n'éteindra point la lumignon fumant. Il mettra en avant Jugement en vérité.* Le terme de *Parole* peut être pris I. Considéré comme étant donné par excellence à la révélation de la Parole de Jesus-Christ. II. Par opposition à la révélation de la Nature, qui a été faite aux yeux, & non à l'oreille, & qui ne peut proprement être appellée une parole. III. Par rapport aux choses que cette Parole déclare, qui sont les secrets de la volonté de Dieu, c'est-à-dire, de son bon-plaisir, car c'est aussi par la parole que nous déclarons les intentions & les pensées de nôtre cœur. IV. Par opposition à la parole de Moyse, qui étoit une parole de rigueur, une parole obscure & ambiguë, au lieu que celle de Jesus-Christ est une Parole de Grace, une Parole tres-claire. V. Par opposition à la parole des hommes, qui en matiére de Religion ne nous peuvent dire que des mensonges & des erreurs, & qui dans les autres matiéres ne nous disent que des choses d'une tres-petite importance, comme sont celles de leur *Philosophie*. VI. Par rapport à la Souveraine dignité de Jesus-Christ dans l'Eglise; car dans la composition du corps humain, toutes les autres parties sont en silence, & il n'y a que la téte seule qui parle ; c'est un privilege que la Nature lui a donné, parce qu'elle lui a donné aussi la souveraine conduite du corps, le premier rang, la dignité & l'autorité sur les autres membres. De méme dans la société, il n'y a à proprement parler que les Roys & les Magistrats qui ayent la parole,

role, & tout le reste est fait pour garder le silence, & pour écouter avec respect. VII. par rapport aux admirables effets de la parole en général, car elle est l'interpréte des pensées, la messagére de l'ame, la peinture de l'esprit, l'épée mystique de la raison, par laquelle elle fait ses combats, & gagne ses victoires, &c. au lieu que le silence est une source tarie, un arbre infertile qui ne produit rien, une ombre & une nuit obscure, un voile impénétrable qui couvre l'ame & qui rend l'homme stupide & inanimé, comme s'il n'étoit pas homme. VIII. Par rapport aux admirables effets de la Parole de Dieu dans la nature, car c'est par elle qu'il créa au commencement l'Univers. *Les Cieux ont été faits par la Parole de l'Eternel.* Psalm. 33. C'est par la Parole qu'il confondit autre-fois le Démon, & le premier homme aprés son péché. C'est par la force de la Parole qu'il a toûjours fait ses miracles, &c. Il a donc voulu l'employer encore dans la Grace pour faire les merveilles de la conversion des hommes. IX. Par opposition aux moyens tyranniques & violens, par lesquels les fausses Religions s'introduisent au Monde, qui sont les armes; la contrainte, les persécutions, au lieu que Jesus-Christ n'employe que sa Parole, à cause dequoy, Es. 49. il dit que *Dieu a rendu sa bouche semblable à une épée aiguë, & à une fléche bien polie.* De même dans la description qui en est faite Apoc. 1. il est dit que *de sa bouche sort une épée à deux tranchans*, & Heb. 4. *La parole de Dieu*, dit l'Apôtre, *est vivante & efficace, plus pénetrante qu'une épée à deux tranchans*, &c. Dans les Societez mondaines les Armes & les Loix sont deux choses distinctes, mais dans l'Eglise ce n'est qu'une seule & même chose, & l'épée de Jesus-Christ c'est sa Parole.

Doc-

Doctrine, Docteur, enseignement, enseigner, instruire, tous ces termes qui ont une même signification enferment trois idées, I. celle de l'ignorance naturelle où nous sommes des mystéres de l'Evangile, qui sont élevez au dessus de nôtre capacité & des lumiéres de nôtre raison. II. Celle de la connoissance que Jesus-Christ nous en donne, & de l'explication douce & amiable qu'il nous en a fait, à la maniére d'un Docteur ou d'un Maître qui instruit familiérement & clairement ses Disciples; mais il ne faut pas oublier de remarquer l'Autorité Souveraine & infaillible qui est jointe à sa parole. La Religion est l'Ecole de Jesus-Christ, mais une Ecole bien différente des Ecoles humaines, où il n'y a ni autorité, ni infaillibilité, & où les disciples ne sont obligez d'acquiescer *qu'autant* que les choses qu'on leur enseigne leur paroissent véritables & évidentes. Jesus-Christ au contraire est un Docteur Souvérain, qui est luy-même la premiére vérité qui ne peut ni tromper ni mentir. III. Tous ces termes sont rélatifs à nous, car si Jesus-Christ est nôtre Docteur nous sommes ses Disciples, engagez par conséquent à tous les devoirs de bons & fidéles Disciples, qui sont la docilité, l'obeïssance de foy, & la pratique exacte de ce qu'il nous enseigne.

Quant au terme de *Jugement*, il signifie la Loy par laquelle Jesus-Christ nous gouverne, & il donne l'idée, non seulement des Arrests qu'il prononce de dessus son Tribunal pour rendre la justice à chacun, non seulement la déclaration qu'il nous fait des droits de Dieu, mais aussi de ces ordres & des commandemens qu'il nous donne comme nôtre Souverain Roy; car ce terme est pris de la fonction des Magistrats Souverains qui gouvernoient le Peuple d'Israël, qui sont appellez dans la

la Sainte Ecriture *ses Juges*, c'est-à-dire ses Gouverneurs Politiques, & dont il est dit si souvent qu'ils jugeoient le Peuple d'Israël, c'est-à-dire, qu'ils le gouvernoient en qualité de Princes.

V. Il ne faut pas oublier sur ce même sujet les termes de *voix*, de *vocation*, de *sapience*, de *folie de la prédication*, de *choses de l'Esprit de Dieu*, de *mystére*, de *vérité*, de *lumiére* & *d'illumination*, qui sont employez aussi dans l'Ecriture. *Aujourd'huy si vous oyez sa voix, n'endurcissez point vos cœurs*, Ps. 95. Heb. 4. *Plusieurs sont appellez, & peu élûs*, Matt. 22. *Iesus-Christ nous a été fait de par Dieu sapience*. 1. Cor. 1. 30. *Le bon plaisir de Dieu a été de sauver les croyans par la folie de la prédication*. 1. Cor. 1. *L'homme animal ne comprend point les choses qui sont de l'Esprit de Dieu*, 1. Cor. 2. *Nous proposons la sapience de Dieu en mystére*, 1. Cor. 2. *Ie suis la voye, la verité & la vie*. Iean 14. *Pendant que je suis au Monde, Ie suis la lumiére du Monde*. Iean 9. *Dieu a relui en nos cœurs, pour donner illumination de la connoissance de la gloire de Dieu en la face de Iesus-Christ*. 2. Cor. 4.

Le terme de *voix* est général, & ne donne par soy-même presque aucune idée, à la réserve de l'opposition qu'il nous oblige de faire de l'Evangile au silence de la Nature, & de la raison qui ne nous apprennent pas ces mystéres, & à la maniére dont Dieu s'est manifesté dans l'Univers, savoir, à nos yeux, & non à nos oreilles; par l'impression de ses divins attributs, & non par aucune voix. Mais quand on traitera ce terme, on pourra descendre dans l'espéce, & remarquer que c'est une voix de Dieu, pour en conclurre son Autorité, & le devoir où nous sommes de l'écouter avec respect, & d'imposer silence à toutes les autres voix importunes de la chair & du sang, du

monde

monde, de nos intérêts, de nos passions, &c. pour écouter attentivement celle-cy, sans aucune distraction. Car quand Dieu fait entendre sa voix, il faut que toute créature se taise. Que c'est une voix de salut, & par conséquent une voix de joye, différente de cette voix de complainte & de pleur, dont parle Esaye, qui fut ouie en Rama. Que c'est une voix de vocation & d'exhortation, qui non seulement nous oblige à l'écouter, mais à le suivre, différente de la voix de Dieu au premier Adam qui l'obligea de s'enfuir & de se cacher. Voix qui nous conduit & qui nous encourage, nous conduit, dis-je dans les ténébres de cette vie, & nous encourage dans les difficultez de nôtre chemin. Car ce que Dieu faisoit autre-fois par le ministére de la Colomne de feu qui guidoit les Israëlites dans le Desert, & qui leur donnoit du mouvement, Iesus-Christ le fait à nôtre égard par sa voix qu'il nous a laissée, pour être nôtre flambeau & nôtre force; nous ne voyons plus sa Personne, il est au Ciel, mais il nous a laissé sa voix de peur que nous nous égarions.

Le terme de *vocation* doit être distingué, car il y a une vocation intérieure qui est l'effet du S. Esprit, & qui n'est autre chose que nôtre conversion, auquel sens Saint Paul dit Rom. 8. que *ceux que Dieu a predestinez, il les a aussi appellez.* Il y a aussi une vocation extérieure, qui est la Parole de l'Evangile, celle dont il s'agit maintenant. Or dans cette expression il faut remarquer I. celui qui nous appelle, qui est Dieu, & Iesus-Christ son Fils. II. Le lieu d'où nous sommes appellez, ou si vous voulez le *terminus à quo* de la vocation, qui est le malheureux état de nôtre corruption naturelle, la servitude de l'erreur, de l'idolatrie, du péché, du Monde, du Diable, de la mort &c.

III.

III. Ce à quoy nous sommes appellez, ou le *terminus ad quem* de nôtre vocation, savoir Dieu & sa communion, Iesus-Christ & tous ses biens, la nouvelle societé des enfans de Dieu, le Royaume de sa merveilleuse lumiére, &c. IV. Il faut aussi remarquer que le corps des fidéles a pris son nom de cette vocation, car Eglise veut dire une societé ou une assemblée convoquée, à quoy l'on peut appliquer la Parabole des Nôces du 22. de S. Matt. & le Ps. 50. *L'Eternel a parlé & a appellé toute la terre depuis le soleil levant & le soleil couchant, il appellera les Cieux d'enhaut & la terre pour juger son peuple, disant assemblez moi mes bien-aimez*, &c. Car pour le dire en passant, ce Pseaume est Prophétique, il appartient à la vocation de l'Evangile, V. L'on peut aussi remarquer que tous les mystéres de la Grace, ceux mêmes qui d'abord ne semblent consister qu'en dogmes, ne laissent pas d'être pratiques, & d'appartenir autant pour le moins au cœur qu'à l'esprit, puisque généralement tout l'Evangile n'est qu'une *vocation*. VI. On peut aussi remarquer le devoir des hommes qui est de suivre l'Evangile, puisque c'est une *vocation*. Et par conséquent combien grand est le péché des incrédules, des mondains & des pécheurs en général, qui ferment l'oreille à la Parole de Dieu; car c'est résister à sa vocation.

Le terme de *Sapience* ou de *Sagesse* se prend d'ordinaire en deux sens. I. pour la connoissance des choses hautes & abstruses éloignées de l'intelligence du commun des hommes; & c'est en ce sens qu'Aristote a conté la sapience entre les habitudes de l'entendement. II. Il se prend dans un sens moral & populaire pour une lumiére qui nous rend capables de faire de bonnes élections, tant à l'égard des fins qu'à l'égard des moyens, & pour

l'art de bien juger des choses, & de nous bien conduire nous-mêmes dans les diverses rencontres de la vie; & en ce sens nous disons qu'un homme a de la sagesse, par opposition aux étourdis & aux téméraires qui hazardent tout, ou qui ne savent ce qu'ils font. On peut fort bien appliquer ces deux idées à la révélation de Jesus-Christ: car c'est nôtre *Sapience*, puisque d'un côté, elle nous révéle les mystéres les plus hauts & les plus profonds que l'homme soit capable de concevoir, des mystéres où les Anges, dit Saint Pierre, désirent de regarder jusqu'au fond. D'autre côté c'est nôtre *Sapience*, car c'est la véritable régle de nôtre conduite, la lumiére qui nous fait bien juger des choses, qui nous fait faire de bonnes élections, en distinguant les faux biens d'avec les véritables, la vraye & derniére fin que nous nous devons proposer, par opposition aux fausses élections des mondains, & les legitimes moyens qu'il faut employer pour y parvenir. Dans cette vûë le Prophéte dit en un de ses Pseaumes, que celuy qui ne connoit pas Dieu est insensé, parce qu'en effet hors de la Religion ou de la révélation de Jesus-Christ il n'y a que folie & égarement. On a dit autrefois de Socrates qu'il avoit fait descendre la Sapience du Ciel, parce qu'il avoit retiré les hommes de la vaine contemplation des Astres pour les appliquer à l'étude d'eux-mêmes, & aux préceptes de la Morale; mais cette loüange est trop grande pour Socrates, & n'appartient qu'à Jesus-Christ, qui nous a apporté d'enhaut, du sein de son Pere, nôtre véritable Sapience. Outre ces deux idées, il en faut encore avoir une troisiéme, pour laquelle principalement l'Evangile est appellé non seulement une *Sapience*, ou *nôtre sapience*, mais *la Sapience de Dieu*; car cette expression ne signifie pas

feu-

seulement que Dieu en est l'Auteur, elle veut dire que c'est le fond des merveilles de Dieu, la plus grande, & la mieux entenduë de toutes ses œuvres, dans la contemplation de laquelle il faut s'écrier, *ô profondeur des richesses de la Sapience de Dieu*; & dire avec l'Apôtre, que *en sont des trésors cachez de sagesse & d'intelligence*.

21 *La folie de la prédication*. Ce terme est employé pour deux raisons. I. A cause de l'estime en laquelle les Mondains ont l'Evangile, au même sens que les idoles sont souvent appellées des Dieux, savoir dans l'opinion des Payens. II. A cause des tristes & étranges apparences qui couvrent l'Evangile, & qui d'abord choquent les lumiéres de la raison, comme le Fils de Dieu crucifié, un Médiateur des hommes abandonné de Dieu, des enfans de Dieu, des héritiers du monde exposez aux opprobres & aux persécutions, &c. Sur cela il est bon de remarquer deux choses. L'une, que dans la révélation de la Nature Dieu a déployé une admirable sagesse qui paroît non seulement au dedans, mais au dehors, car qu'y a-t-il de plus raisonnable ou de plus beau que l'ordre de l'Univers, à le considérer même dans ce qui paroît aux yeux; mais dans l'Oeconomie de la Grace il a caché les plus grandes merveilles de sa sagesse sous des voiles & des ombres contraires qui ne paroissent aux yeux de la chair que comme une folie; & c'est ce que Saint Paul a voulu dire dans ce passage, *Depuis que dans la Sapience de Dieu le Monde n'a pas connu Dieu par sapience, le bon plaisir de Dieu a été de sauver les élus par la folie de la prédication*. Car cette opposition est évidente dans ce passage. L'autre chose qu'il faut remarquer est, que dans les occupations les plus importantes & les plus réglées des mondains, dans les maximes, par exemple, de

leur Politique, dans les sciences de leur Philosophie, il y a une véritable & réelle folie, cachée sous les apparences d'une sagesse, ce qui est le mystére sophistique du Démon, ou du monde; mais en l'Evangile qui est le mystére de Dieu, il y a tout au contraire une véritable & réelle sagesse, cachée sous les apparences d'une folie.

Choses de l'Esprit de Dieu. Cette expression signifie I. que l'Evangile consiste en des choses spirituelles de leur nature, un Régne spirituel, une vie spirituelle, un service spirituel, &c. par opposition aux choses terrestres & temporelles données au premier homme, aux choses corporelles & mondaines, aprés lesquelles les infidelles & les pécheurs sont occupez; par opposition aussi au culte charnel de la Loy, à ses cérémonies, & à ses figures. II. Cette expression signifie que c'est uniquement l'Esprit de Dieu qui nous a révélé l'Evangile, & c'est principalement ce que l'Apôtre veut dire. 1. Cor. 2. car il a dit dans les versets précédens, que *comme nul ne connoît les pensées de l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en lui, nul aussi ne connoît les pensées de Dieu, sinon l'Esprit de Dieu, & que c'est cet Esprit qui nous les a révélées.* III. Cette expression signifie aussi que le Saint Esprit accompagne la prédication extérieure de l'Evangile, pour en imprimer les mystéres dans le cœur des hommes, à cause dequoy l'Apôtre dans le même passage dit, que l'homme animal ne les comprend pas, & qu'elles se discernent spirituellement, c'est-à-dire, qu'étant spirituelles de leur nature, & spirituelles à l'égard de l'Auteur de leur révélation extérieure, elles le sont aussi à l'égard de la lumiére qui nous en fait faire le discernement.

Mystere, Ce terme se prend en trois significations,

tions, qui toutes trois se rencontrent dans l'Evangile. Par la premiere, un mystére veut dire, une chose grande, élevée, digne d'une profonde méditation : en ce sens nous disons les mystéres de la Providence de Dieu, les mystéres des Décrets éternels, le mystére de la Trinité, &c. Or il est certain qu'en ce sens l'Evangile est un mystére, car qu'y-a-t-il de plus haut & de plus incompréhensible que le mystére de l'Incarnation, le mystére de l'envoy du Saint Esprit, le mystére de la résurrection des morts, &c. Dans la seconde signification, *mystére* veut dire une chose qui est cachée sous l'enveloppe d'une autre, & où ce que vous voyez, qui d'abord ne semble rien, vous conduit à l'intelligence d'une autre que vous ne voyez pas & qui pourtant est digne de toute vôtre admiration ; & ainsi nous appellons toutes les figures anciennes, des *mystéres*, la manne, l'eau du rocher, le Désert, le passage du Jordin, la Canaan Terrestre, &c. car sous l'enveloppe de ces choses visibles & corporelles Dieu cachoit les merveilles de sa grace en Jesus-Christ. C'est ainsi que nos Sacremens sont appellez des mystéres, parce que les créatures matérielles dont ils sont composez ont une intelligence profonde, & contiennent ce qu'il y a de plus grand & de plus majéstueux dans la Religion. En ce sens la mort de Jesus-Christ & son Incarnation sont des mystéres, car sous le voile de l'humanité étoit cachée la Personne du Fils de Dieu, du Médiateur du Nouveau Testament, & les grands desseins de la rédemption du Monde. De même sous les voiles de la mort, & sous cette funeste apparence de la Croix, étoit cachée l'œuvre de nôtre salut, la satisfaction de la Justice Divine, la reconciliation des hommes avec Dieu, &c. L'Evangile donc est

encore *un mystère* en ce sens-là. Dans la troisiéme signification, *Mistère* veut dire un projet caché, qui vient de loin, & qui s'avance sourdement & insensiblement, comme une mine souterraine qui aprés de longues suites & de grands circuits vient enfin à éclater. C'est dans ce sens que Saint Paul a appellé l'œuvre de l'Antechrist *le Mystère d'Iniquité*, c'est-à-dire, une trame sourde, longue, & secrete, un projet qui couve long-tems, & qui s'achemine insensiblement à sa fin; aussi dit-il que déja dés son tems ce mystére se mettoit en train. Sur quoi il faut remarquer, que Dieu au commencement ayant fait presque en un moment la grande & belle œuvre de la Création où toutes choses étoient bonnes, le Démon qui dans ses pernicieux projets, pour ruïner les œuvres de Dieu imite les maniéres de Dieu, établit en un moment, ou presque en un moment, son Empire par la funeste chûte de l'homme, à laquelle il n'employa que peu de tems, de sorte que ce faux Créateur fit presque en un instant ce Monde de vanité, ce composé de pechez, d'erreurs, de superstitions, d'illusions, de miséres & de mort, qui fait tout son Empire. Mais comme Dieu pour ruïner l'Empire du Diable, & pour former celui de sa Grace à employé un long espace d'années & de siécles, travaillant & avançant insensiblement son projet jusqu'à ce qu'enfin il a fait éclorre le Régne de Jesus-Christ; de même le Démon, pour renverser l'Empire de Jesus-Christ & dresser celui de l'Antechrist, a employé une longue étenduë de tems, non seulement plusieurs années, mais plusieurs siécles, avançant sourdement son ouvrage jusqu'à ce qu'enfin le Régne de l'Antechrist a été manifesté; Or c'est-ce que S. Paul appelle *le mystére d'iniquité*, comme ailleurs il appelle ce long

projet

projet de Dieu touchant la Grace, *le mystére de piété*. Il est donc clair qu'en ce troisiéme sens encore l'Evangile est *un Mystére*, à quoi se rapportent plusieurs paraboles de l'Evangile, comme celles du levain, & du grain de semence de moutarde.

Vérité. L'Evangile est appellé *Vérité*, à plusieurs égards & pour plusieurs raisons. I. Par excellence, à cause de son importance & de sa solidité, par opposition aux veritez basses & peu importantes qui se trouvent ailleurs. II. A cause de son éternité, par opposition aux choses fragiles, comme étoient celles de la nature dans l'état même de l'innocence, & comme sont toutes les choses temporelles. En effet ce qui peut quelque-fois n'être plus, est à cet égard comme un mensonge, & il n'y a que les choses éternelles qui puissent être dites véritables en tout tems. III. Par égard aux erreurs & faussetez dont les Religions Payennes étoient composées quand Jesus-Christ vint au Monde; car tout ce corps d'idolatries que nous avons cy-dessus appellé *la création ou le Monde du Diable*, n'est qu'un composé de mensonge, à cause dequoi il est appellé *le Pere de mensonge*. IV. Par opposition à la Loy qui par ses Oracles ne faisoit que prédire, par ses promesses, que donner des espérances, par ses figures, qu'ombrager ou représenter, & par ses cerémonies, que préparer ou disposer. L'Evangile de Jesus-Christ a été l'accomplissement de toutes ces choses; c'est pourquoi il est *la vérité* des Oracles, puis qu'il les a rendus véritables, *la vérité* des promesses, puis qu'il les a effectuées, *la vérité* des figures, puis qu'il en est l'Original, *la vérité* des cerémonies, puis qu'il en est la fin; & quand Saint Paul a dit, *Christ est la fin de la Loy en Iustice à tout croyant*,

 c'est

c'est autant que s'il eût dit qu'il en est *la vérité*. On peut ajoûter une assez belle considération, qui est que l'Evangile est *la vérité*, parce que Dieu d'un côté a un parfait rapport à tous les desirs de l'homme pour les satisfaire, à toutes les facultez de son Ame pour les perfectionner, à tous ses vuides pour les remplir, & en un mot à toutes les parties qui le composent pour les rendre bienheureuses. Et d'autre côté il a un parfait rapport à Dieu, à tous ses attributs, à tous les decrets, & à toutes les maniéres dont il peut être glorifié, & en effet il en est comme la plénitude & l'accomplissement. D'où il s'ensuit qu'il est & *la vérité* de l'homme, & *la vérité* de Dieu.

Lumiére & Illumination, Ces deux expressions donnent I. L'idée de cette nuit profonde dans laquelle le Monde étoit enveloppé avant l'Evangile. A quoi se rapportent plusieurs passages de l'Ecriture. Or cette nuit peut être entenduë en plusieurs maniéres, comme la nuit de l'ignorance, la nuit des erreurs, la nuit des Idolatries, ou des faux cultes, la nuit des miséres, la nuit du péché, la nuit des frayeurs de la conscience, la nuit de la mort. II. Ces termes donnent l'idée d'un jour, ou pour mieux dire de plusieurs jours, opposez à toutes ces diverses *nuits*; c'est pourquoi dans cette opposition, l'Ecriture appelle nôtre précédent état *le Royaume des ténébres*: & l'Evangile, *le Royaume de la merveilleuse lumiére de Dieu*; les péchez, les erreurs, les superstitions, *les œuvres de ténébres*; & les œuvres de la Grace, *les armes de la Lumiére*; le Démon, *le Prince des Ténébres*, & Dieu, *le Pére des Lumiéres*, &c. III. Ces expressions étant métaphoriques & empruntées de l'éclat du Soleil, elles enferment la comparaison de l'Evangile de Jesus-Christ,

Christ, avec toutes ces petites clartez qui avoient brillé comme au milieu d'une nuit avant la venuë de Jesus-Christ, savoir, les Patriarches, Moyse, les Prophétes, Jean Baptiste; & toutes ces révélations imparfaites qui ont été faites par eux, l'Ecriture les appelle *des chandelles qui luisoient en lieu obscur* 2. Pier. 1. Car en effet on peut dire de ces petites clartez, ce que les Jurisconsultes ont dit de l'adoption, qu'elle étoit une légére consolation de la nature stérile. C'étoient de même de legeres consolations pour l'Eglise pendant le tems de son ignorance, comme nos flambeaux sont un petit soulagement contre les ombres de la nuit. Mais icy l'on peut remarquer non seulement la différence de ces flambeaux, d'avec l'illumination de l'Evangile, à l'égard de la clarté & de l'évidence qui sans comparaison est infiniment plus grande en l'Evangile, mais aussi à l'égard de l'étenduë; car l'Evangile est comme l'illumination du Soleil qui se répand par toute la Terre, au lieu que celle de Moyse & des Prophétes n'étoit que comme la lumiére des flambeaux, qui ne se peut étendre guéres loin.

VI. Il faut aussi remarquer sur ce sujet les termes corrélatifs qui s'y rapportent, comme sont ceux de *Disciples*, d'*Enseignez de Dieu*, *d'ouye*, *de réception*, *& tradition*; à quoi on peut ajoûter celui de *témoignage de Dieu*. Pour celui de *Disciples*, il est si fréquent dans le Nouveau Testament, qu'il seroit inutile d'en alleguer des exemples. Il faut simplement remarquer que ce titre n'est pas seulement donné aux Apôtres, mais aussi en général à tous les Chrétiens Act. 1. *En ce jour là comme les Disciples se multiplioient*, & un peu plus bas *les douze ayant appellé la multitude des Disciples*. Celui *d'enseignez de Dieu* se trouve Es. 54. *Tous*

tes

tes enfans seront enseignez de l'Eternel, & Jerem. 31. *Un chacun n'enseignera plus son prochain*, &c. & Jesus-Christ s'en sert. Jean 6. Le terme d'*Ouïe* se trouve en plusieurs lieux. Es. 53. Ce que nous avons traduit, *Qui a crû à nôtre prédication* signifie *à nôtre publication*. Saint Paul aprés les Septante l'a traduit, *qui a crû à nôtre ouye*. Ainsi dans l'Evangile Iesus-Christ rapporte ce qui est dit Es. 6. *Va, engraisse le cœur de ce peuple, afin qu'en voyant ils ne voyent point, & qu'en oyans ils n'entendent point*. Marc 4. Ailleurs, *Celui-cy est mon Fils bien aymé, Ecoutez-le*. Quant au terme de *réception*, il se trouve assez souvent, *il est venu chez soy, & les siens ne l'ont point reçu*. Jean 1. *mais à tous ceux qui l'ont reçu il leur a donné ce droit d'être faits enfans de Dieu*. Et ailleurs, *Qui vous reçoit me reçoit*. Pour celui de *Témoignage* il se trouve trés-souvent dans le Vieux Testament, pour marquer la révélation Divine, & de même 1. Jean 6. pour marquer l'Evangile.

Le terme de *Disciple* suppose en nous une ignorance profonde des mystéres du Ciel, il suppose aussi que Iesus-Christ est nôtre Docteur, qui est venu pour dissiper cette ignorance. Mais il faut toûjours remarquer sa qualité de Docteur Souverain, qui demande de nous non seulement la docilité ordinaire des Disciples, mais aussi une obéïssance de foy, c'est-à-dire, une ferme persuasion que tout ce qu'il nous dit est véritable, parce qu'il le dit, & qu'il est la premiére vérité, qui a sur nôtre entendement une autorité infinie. On ne remarque pas que ce terme est emprunté des Ecoles humaines, qui sont composées de Docteurs & de Disciples, car cela paroît de soy-même. On dira seulement que le Chrétien ne doit être Disciple que de Iesus-Christ, parce qu'il n'y a que lui

lui seul qui soit le Docteur de son Eglise, sa seule voix nous enseigne, & les Pasteurs n'en sont que les organes ; de sorte que quand de leur chef ils se mêlent de nous enseigner, ils ne doivent plus être écoutez.

Enseignez de Dieu. J'avoue que cette expression, soit dans Esaye, soit dans Jérémie, ou Jean 6. signifie la révélation intérieure & immédiate, que Dieu nous fait de ses mystéres par le Saint Esprit. Jesus-Christ lui-méme l'explique de la sorte ; car aprés avoir dit, *Ils seront enseignez de Dieu*, il ajoûte *Quiconque donc a oüy du Pere, & a appris, celui-là vient à moy*, ce qui marque l'enseignement de la foy, c'est-à-dire, la lumiére intérieure qui produit la foy en nous. C'est cet enseignement qui 1. Jean 12. est appellé *l'onction de par le Saint. Vous méme n'avez pas besoin qu'on vous enseigne, car l'onction vous enseigne toutes choses*; car c'est autant que s'il disoit, *Vous êtes enseignez de Dieu*. Sur quoi il faut remarquer que tant Jesus-Christ que Saint Jean, veulent que tous les fidelles soient enseignez de Dieu immédiatement, non seulement jusqu'à avoir de la docilité pour se soûmettre aux enseignemens des Pasteurs, mais aussi jusqu'à ce point qu'ils puissent par eux-mêmes discerner le vray d'avec le faux dans ce qui leur est prêché, & recevoir la vérité quand même elle seroit contredite par les Pasteurs ordinaires, comme étoit celle de Jesus-Christ pendant qu'il étoit sur la Terre, & rejetter le mensonge quand il sort de la bouche des faux Pasteurs qui les veulent séduire ; car c'est ainsi que l'entend Saint Jean, qui oppose à la parole des Séducteurs l'onction des fidelles, comme il paroît par la suite de son discours ; d'où il s'ensuit contre l'Eglise Romaine, que châque fidelle a le droit de juger

de

de la Parole qui lui est enseignée, & qu'il a reçu une lumiére intérieure pour cela. Mais bien que ce soit là le principal sens de cette expression, *Ils seront tous enseignez de Dieu*, Je croy pourtant qu'on peut l'étendre aussi à la révélation extérieure qui nous est faite dans l'Evangile; car c'est Dieu lui-même qui nous enseigne immédiatement, puis-que Jesus-Christ est une Personne Divine. Auparavant Dieu nous avoit parlé par les Cieux Ps. 19. par les Anges, par Moyse, par les Prophétes, mais enfin il nous a parlé par son *Fils*, c'est-à-dire, par soy-même, de sorte que c'est-là le caractére de la nouvelle Alliance, que nous soyons tous enseignez de Dieu.

Ouye est un terme rélatif à celui d'*enseignement* & de *parole*; & il faut remarquer qu'y ayant deux voyes pour acquérir la connoissance des choses, celle de l'expérience, & celle de la discipline, l'une se rapportant aux yeux, & l'autre se rapportant aux oreilles, Dieu a voulu nous ouvrir la premiére dans la Nature, où il a exposé à nos yeux ses perfections & ses merveilles; mais comme cette voye est longue, sujete aux égaremens, & fort imparfaite, il a voulu dans la Grace nous ouvrir celle de la discipline, en se servant du ministére de la parole & de l'enseignement, & du sens de nôtre ouye; c'est pour cela que son Evangile peut être fort bien appellé l'*ouye*, car ce qui est *enseignement* à l'égard de Dieu qui nous parle, est *ouye* à l'égard de nous qui écoutons. Il est bon aussi de remarquer que ce terme est emprunté de l'usage des Iuifs lesquelles appelloient indifféremment les *enseignemens* que les Docteurs donnoient à leurs Disciples, ou *la Doctrine*, ou *l'ouye*. Voy Cameron *prælect. de Pharisæis* pag. 166. & je ne doute pas que ce ne soit par égard à cela que les Septante ont tra-

traduit Es. 53. *qui a crû à nôtre ouïe*, pour dire, *à nôtre prédication ou à nôtre doctrine*, & que Saint Paul dans cette vûe n'ait dit, *la Foy est de l'ouïe, & l'ouïe de la parole de Dieu*, c'est-à-dire, la foy suppose la prédication, & la prédication la parole qui nous a été commise à nous Apôtres, & si l'on prend garde à la suite de son discours, on verra que c'est son sens. Ainsi Gal. 3. *Avez-vous*, dit-il, *reçû la foy par les œuvres ou par l'oüie de la foy*, ce que nos Bibles ont fort bien traduit, *par la prédication de la foy*.

Réception. Ce terme est rélatif à un autre qui est aussi employé dans l'Ecriture, savoir, celuy de *Tradition*, pour signifier une même chose, & par la même raison que je viens déja d'alleguer; car une même doctrine, & un même Evangile, entant qu'il part de la bouche de Iesus-Christ & de ses Ministres s'appelle *tradition*, & entant qu'il est embrassé par les fidéles est appellé *réception*. Saint Paul joint ces deux termes 1. Cor. 11. *J'ay reçû*, dit-il, *du Seigneur ce que je vous ay baillé*, accepi à Domino quod Tradidi vobis. Remarquez que l'Evangile ou la doctrine des Pasteurs, qui par rapport aux Peuples qu'ils enseignent, peut être appellée *tradition*, doit pourtant être une *réception* par rapport à Iesus-Christ. Celuy qui ne peut pas dire d'une chose, je l'ay reçuë du Seigneur, ne peut & ne doit jamais dire, je vous la donne. En un mot la voix des Pasteurs n'est qu'un Echo de la voix de Jesus-Christ, & ils doivent étre toûjours en état de dire, *Vous avez reçû nôtre prédication, non point comme une parole d'homme, mais ainsi qu'elle est veritablement, comme une parole de Dieu* 1. Thess. 5. Cependant il est certain que ces termes de *réception* & de *tradition* sont encore empruntez des Juifs. Voy Cameron *loco citato*.

Le

Le terme de *Témoignage* eſt beaucoup plus ſouvent employé dans le Vieux Teſtament pour ſignifier la révélation Légale, qu'il ne l'eſt dans le Nouveau, pour ſignifier l'Evangile: peut-être en voici la raiſon. Sous le Vieux Teſtament pendant que Dieu laiſſoit cheminer les Nations en leurs voyes, le vray Dieu étoit ignoré & rejetté de toute la Terre, comme s'il n'eût pas été en effet; la révélation Légale donc étoit comme un *témoignage* qu'il ſe rendoit à ſoy-même, au milieu de cette nuit obſcure d'infidélité, pour affermir toûjours de ſiécle en ſiécle la vérité de ſon exiſtence, afin que quand un jour il viendroit à ſe manifeſter publiquement, on ne pût pas dire d'où vient-il? C'eſt un Dieu dont on n'a jamais entendu parler, un nouveau Dieu enſeveli dans tous les ſiécles précédens; afin donc qu'on ne pût pas dire cela, il a voulu dans cette épaiſſe & craſſe ſtupidité de toute la Terre qui l'avoit delaiſſé pour le ſilence des chiméres, il a dis-je voulu donner ſa révélation aux Patriarches & aux Iſraëlites, pour lui ſervir un jour de témoignage, & pour pouvoir dire, je ne ſuis pas un Dieu nouveau, je ſuis celuy qui s'eſt fait toûjours connoître & adorer en Iſraël, malgré les idolatries de toute la Terre. On peut donc donner à ce terme ce ſens; mais comme la révélation Légale ſert de témoignage à Dieu dans l'Evangile, il eſt auſſi certain que l'Evangile ſert auſſi de témoignage à la Loy: ce ſont deux témoignages qui ſe confirment l'un l'autre; la Loy confirme l'Evangile par les Oracles, les figures, les promeſſes, &c. L'Evangile rend auſſi témoignage à la Loy par l'accompliſſement qu'il a fait de ſes anciens projets. Si l'Evangile fût venu ſans les préparations Légales, on eût dit, c'eſt une doctrine de nouvelle invention, & cela même

me qu'elle est de nouvelle invention marque qu'elle est humaine : à cet égard donc la Loy rend témoignage à l'Evangile. Mais si la Loy fût demeurée seule, & que l'Evangile ne fût pas venu, n'eût-on pas pû dire, à quoy bon tous ces beaux projets, ces oracles, ces promesses, ces pierres d'attente, tout cela est nul & demeure sans effet, il paroît que cela n'est pas de Dieu ? A cet égard l'Evangile est le témoignage de la Loy. Mais outre ce que je viens de dire, il est certain que la Loy & l'Evangile sont des témoignages qui confirment l'amour de Dieu envers les hommes, la Loy envers les Israëlites, l'Evangile envers les Nations. Quand les Nations idolatres disoient aux Israëlites, quel est ce Dieu que vous adorez, & quelle marque avez vous non seulement de sa Divinité, de sa puissance, de sa sagesse, mais aussi de son Alliance & de son amour Paternelle ? Les Israëlites n'avoient qu'à prendre la Loy, & leur dire, voilà le témoignage que nous en avons. De même quand les Israëlites nous diroient à nous Nations, vous êtes sans Dieu, & sans Religion au Monde, vous êtes un sang impur que Dieu a abandonné, pourquoy entreprenez vous de le servir, & quelle marque avez vous de sa bien-veillance ? Nous n'avons qu'à leur montrer l'Evangile, & à leur dire voilà nôtre *témoignage*. Enfin comme il y a dans la parole des témoins, deux choses ; l'une, qui déclare & met en évidence ce qui étoit inconnu ou obscur ; & l'autre, qui l'assure, & nous le persuade comme une verité ; on peut dire que ces deux choses se trouvent tant dans la révélation Légale que dans l'Evangélique, l'une & l'autre mettent en évidence ce qui étoit auparavant inconnu, éclaircissant ce qui étoit obscur, & en même tems l'une & l'autre portent

tent des caractéres de la vérité de ce qu'elles déclarent, à cause dequoy elles peuvent fort bien être appellées *des témoignages.*

VII. Dans ce dernier article des Noms de l'Evangile, nous mettrons celuy de *Grace salutaire. La Grace salutaire à tous hommes est clairement apparuë*, Tite 2. celuy de *Loy de l'Esprit de vie*, Rom. 8. celuy de *Ministére de l'Esprit*, de *Ministére de Justice* 2. Cor. 3. celuy de *Ministéré de réconciliation*; & de *Parole de réconciliation* 2. Cor. 5. *La Puissance de Dieu*; *la Parole de la Croix*, 1. Cor. 1.

Grace salutaire I. Par égard à toute la matiére de l'Evangile qui n'est que douceur & bénignité par opposition à la Loy. II. Par égard principalement à la rémission de nos péchez, que l'Evangile publie, car *c'est l'an de la bien-veillance de l'Eternel pour consoler ceux qui ménent deüil, pour donder aux prisonniers l'ouverture de la prison.* III. Par opposition encore à la Loy, qui étoit la révélation de la Justice. IV. Par égard au principe d'où nous viennent tous ses biens, qui est la pure libéralité de Dieu, qui est son bon plaisir, sans que nous y ayons rien contribué. V. Par égard à toutes ses parties, ses maniéres, ou ses voyes, car il n'est pas seulement *Grace* dans ces commencemens, il est *Grace* dans ses suites, & *Grace* dans sa fin, *Grace* en nôtre justification, *Grace* en nôtre sanctification, *Grace* en nôtre perséverance, *Grace* en nô élévation actuelle dans le Paradis, en un mot *Grace* en tous sens; car l'Evangile exclut de toute l'Oeconomie de nôtre salut I. Le mérite de l'homme. II. Le concours des forces de la nature ou du franc arbitre. Quant au tître de *salutaire*, il est ajoûté pour distinguer l'Evangile des graces temporelles, que Dieu par l'ordre de sa Providence distribuë à tous les hommes qui ne regardent rien moins

moins que le ſalut; pour le diſtinguer auſſi de l'Oeconomie Légale, qui donnoit aux Iſraëlites la Terre de Canaan, & l'affluence des biens mondains; mais l'Evangile propoſe le ſalut éternel, *Grace ſalutaire*, deux termes qui ſont bien joints enſemble, car il n'y a nulle grace ſolide que celle qui nous donne le ſalut, il n'y a auſſi nul véritable ſalut que celuy qui nous vient de la Grace de Dieu.

Loy de l'Eſprit de vie. L'on explique cette expreſſion de Saint Paul diverſement, car les uns veulent qu'on entende la force vivifiante du Saint Eſprit, qui établit ſon Régne en nos cœurs, & qui nous aſſujettiſſant à lui nous affranchit d'une injuſte ſervitude dans laquelle nous étions, *elle nous affranchit*, dit l'Apôtre, *de la loy du péché & de la mort.* Ce ſens eſt beau, & je pencherois à croire que c'eſt celuy de l'Apôtre, néantmoins pluſieurs Interprétes entendent cela de l'Evangile, & il eſt certain qu'on le peut ainſi expliquer. I. Donc l'Evangile eſt appellé *la loy de l'Eſprit de vie* par comparaiſon au Miniſtére Moſaïque, qui étoit une Loy de rigueur & de mort, une Lettre qui tuë, un Miniſtére de condamnation, au lieu que l'Evangile eſt tout Eſprit & tout vie. II. Il eſt ainſi appellé par comparaiſon à cette autre Loy dont Saint Paul parle dans la ſuite, ſavoir celle de nôtre corruption qu'il appelle *la Loy de peché & de la mort*: car l'Evangile nous ſanctifie par l'Eſprit, & nous vivifie par le ſang de Jeſus-Chriſt. III. En particulier l'Evangile eſt appellé *une Loy*, parce que bien que ce ſoit une grace qui s'éloigne des rigueurs de la Juſtice, & qui ſe relaſche de l'autorité des Loix; ſi eſt-ce pourtant que c'eſt une grace accompagnée d'autorité, une grace que Dieu nous commande d'embraſſer, une grace pour la-

[illegible] l'Evangile [illegible] de la Loy [illegible] la Loy Mosaïque, [illegible] & re- [illegible] mesme [illegible] l'Esprit [illegible] veritable [illegible] de la

Loy

Loy, c'est une Loy de grace, Loy de sanctification, Loy d'affranchissement, Loy de vie. I. Il est appellé *Loy de l'Esprit de vie*, par opposition à l'état du péché, qui nous assujettit à je ne say combien de morts, aux sentimens de la colére de Dieu, aux miséres & aux afflictions, à la mort corporelle, & à la mort éternelle; sans dire que le péché méme est une mort, plus horrible si vous voulez que les autres, parce qu'elle en est la mere & la cause. II. *Vie* encore par opposition à la Loy, qui fait régner en nous toutes ces diverses espéces de mort dont je viens de parler: car si vous y prenez garde, la Loy a été un Trône sur lequel la Mort a été solemnellement assise, & d'où elle a prononcé & exécuté ses Arrests. Par la Loy le péché est devenu excessivement péchant, par la Loy l'homme s'est écrié, *moy misérable! qui me délivrera du corps de cette mort?* La Loy a été le Ministére de condamnation, & la Letre qui tuë, mais l'Evangile a fait évanouir tous ces tristes objets, & a mis, comme dit l'Apôtre, la vie & l'immortalité en évidence.

Ministére de l'Esprit. Ministére non seulement par égard aux Apôtres & aux Pasteurs qui sont les Ministres de Jesus-Christ, mais aussi par égard à Iesus-Christ même, qui est le Ministre ou le serviteur de son Pere en qualité de Médiateur, comme nous l'avons dit ailleurs. *Ministére*, signifie aussi en cet endroit, *Oeconomie*, ou si vous voulez, *Alliance*. *Ministére de l'Esprit*, par les mémes raisons que l'Evangile est appellé, *Loy de l'Esprit*. J'ajoûteray seulement que l'Esprit est ici opposé à *la Lettre*. La Loy étoit un Ministére de lettre, des lettres gravées sur la pierre qui n'avoient nulle force, des caractéres morts, mais l'Evangile est gravé par le Saint Esprit dans le cœur, c'est un Ministére vivant & efficace qui ne demeure pas

enfermé dans l'Arche, comme les Tables de la Loy sans s'y mouvoir, ni s'y faire sentir, il pénétre dans les ames, il éclaire l'entendement, il captive les pensées, il agite les consciences, il remuë les affections, il est tout mouvement, tout efficace, tout force, en un mot un *Ministére d'Esprit*.

Ministére de Justice. Justice, dans cette expression, signifie, *la justification*, & l'Evangile est ainsi appellé, parce qu'il nous justifie, par opposition au péché qui condamne, & à la Loy qui aggrave nôtre condamnation. *Justice* peut aussi signifier la *sanctification* par opposition à nôtre corruption, dont l'Evangile nous délivre, & à l'état de la Loy sous laquelle le péché étoit excessivement péchant.

Ministére de réconciliation & Parole de réconciliation. Le terme de *réconciliation* donne l'idée. I. D'une haine & d'une aversion réciproque, qui étoit entre Dieu & nous. II. L'idée d'une paix qui a été faite entre le Créateur & sa créature; mais toutes les fois que vous trouvez le terme de *réconciliation*, & que vous le rapportez à nôtre paix avec Dieu, il faut bien prendre garde de ne tomber pas dans l'erreur de Socin, qui veut que cette réconciliation n'ait consisté qu'à fléchir & appaiser le cœur de l'homme envers Dieu, & non à appaiser la juste colére de Dieu envers nous; il dit que Dieu ne nous vouloit point de mal, & par conséquent qu'il n'a pas été nécessaire de le réconcilier à nous, mais qu'il a fallu simplement nous réconcilier à lui. Cette erreur capitale, qui vient de ce qu'il a nié la satisfaction de Jesus-Christ, se doit réfuter I. parce que Dieu nous pardonne nos péchez, d'où il s'ensuit qu'il étoit irrité contre nous. II. Parce que Saint Paul nous

parle

parle de la rédemption de Jesus-Christ, comme d'une propitiation qu'il a faite par son sang, ce qui marque clairement que Dieu étoit irrité. III. Parce que c'est-là où conduit nécessairement la notion de Sacrifice, que Saint Paul donne à la mort de Jesus-Christ dans son Epître aux Hebreux; car un sacrifice est fait pour appaiser Dieu envers les hommes, & non pas pour appaiser les hommes envers Dieu. On peut aussi prendre le mot de *réconciliation* dans la veuë de l'union des créatures entre elles: car Jesus-Christ par l'Evangile a fait une paix universelle des Anges, des hommes, du Ciel, de la Terre, des créatures animées & inanimées: Iesus-Christ les a toutes rassemblées comme en un corps sous sa juste domination.

Puissance de Dieu. L'Evangile est *la Puissance de Dieu*, parce que c'est l'instrument ou le moyen par lequel Dieu triomphe des cœurs; par lequel il a renversé l'Empire du Démon, & changé la face de toute la Terre. A cela se doivent rapporter tous les grands & admirables effets que Dieu a produit par l'Evangile; mais il ne faut pas manquer de faire voir, en quoi consiste la naturelle efficace de l'Evangile; savoir, en ce qu'elle est une vérité Divine, souverainement aymable, pleine de Majesté, pleine d'attraits, à laquelle naturellement il n'est pas possible que les cœurs résistent; car c'est en cela particuliérement qu'il est la puissance de Dieu, bien que ce ne soit qu'une simple parole qui au jugement des hommes n'est pas capable de faire grand chose; car les Roys & les Conquérans n'estiment guéres les paroles; si est ce qu'elle captive les esprits & les affections, & lie les hommes avec tant de force qu'il ne leur est pas possible d'échaper.

Parole de la Croix. Cette expression se peut rapporter aux trois croix dont la Religion Chrétienne nous parle. La Croix de Jesus-Christ, la croix de la repentance & de la conversion, & la croix des afflictions. Or l'Evangile est appellé *la Parole de la Croix*, parce que non seulement il presche & il annonce ces trois croix que je viens de dire, & qu'il y assujettit ; mais aussi parce que toute sa doctrine revient à cela, n'y ayant presque rien qui n'en depende ou qui ne s'y rapporte.

CHAPITRE IX.

De la Prophétie de Jesus-Christ considérée en elle-même.

LA Prophétie de Jesus-Christ n'est autre chose que la révélation qu'il nous a faite des mystéres de nôtre salut. Or cette révélation peut être considérée. I. Par égard aux choses qu'elle nous déclare. II. Par comparaison à la révélation de la Nature. III. Par comparaison à la révélation Légale. IV. Par égard à ses dégrez & à sa plénitude. V. Par égard à son étenduë. VI. Par égard aux tems qui l'ont suivie, ou qui la suivront jusqu'au Jour du dernier Jugement. VII. Par égard ou par comparaison à la grande & derniére révélation qui sera faite au dernier Jour.

Quant au premier, les choses que Jesus-Christ nous a révélées, sont I. Tous les attributs essentiels de la Divinité, l'existence d'une Divinité, son unité, son infinité, sa Majesté, sa puissance, sa vie, sa sagesse, sa bonté, sa gloire, &c. Car quoi que ces attributs ne fussent pas entiérement in-

inconnus aux hommes, si est-ce pourtant que Jesus-Christ les a mis dans une évidence si grande, & les a fait connoître dans un degré si élevé, qu'on peut fort bien dire en un bon sens qu'il les a révélez. Dans cette veuë il est appellé par Saint Paul *l'image de Dieu invisible*, & disoit Jean 1. *nul ne vid jamais Dieu, le Fils unique qui est au sein du Pére lui-même l'a déclaré.* II. Il a révélé le mystére ineffable de la Trinité des Personnes en une seule Divinité; car quoi qu'on trouve des images de la Trinité dans la Nature, comme dans l'intelligence, la raison & la volonté qui ne sont qu'une seule ame; dans le corps du Soleil, ses rayons & sa chaleur qui ne sont qu'un seul Soleil, quoi qu'on en trouve des traces & comme des premiéres notions fort remarquables & fort importantes dans le Vieux Testament, si est-ce pourtant que ce ne sont que de foibles images & des notions confuses, au prix de ce que Iesus-Christ nous en a déclaré. III. Il a révélé les mystéres ou les secrets de la volonté de Dieu, dont ni les hommes, ni les Anges ne pouvoient avoir aucune connoissance, parce qu'ils étoient cachez dans les Décrets éternels. Tels sont la miséricorde Divine ou le dessein de pardonner les péchez, la satisfaction à à la Justice, l'union d'une Personne Divine avec la chair, la ruine de l'Empire du Démon, l'envoy du Saint Esprit pour l'illumination & la sanctification des hommes, la résurrection glorieuse de nos corps, le Paradis céleste & éternel, & en un mot toûs les autres articles de l'Oeconomie de nôtre rédemption; c'est pourquoi il est dit Col. 1. que *c'étoit le secret qui avoit été caché dés tous les siécles & âges, mais qui maintenant est manifesté aux Saints*, & Col. 2. que *ce sont les trésors cachez de sapience & de science*, & 1. Cor. 2. que *ce sont les*

choses qu'œil n'a point veuës, ny oreille ouyes, & qui ne sont pas montées en cœur d'homme. A quoi l'on peut aussi fort bien appliquer ce qui est dit de *Jesus*-Christ. Heb. 1. Que *Jesus-Christ est la resplendeur de la gloire du Pere, & la marque engravée de sa Personne*. Car quoi que cela s'entende premiérement de sa Personne, si est-ce que cela se doit aussi entendre de sa charge de Prophéte ou de son Oeconomie; la resplendeur de la lumiére du Soleil, à laquelle ce passage fait allusion, se peut considérer, ou intérieurement & par rapport au corps même du Soleil, ou extérieurement & par rapport à nos yeux, qui voyent cette belle effusion de lumiére qui sort du Soleil. De même la resplendeur de la gloire du Pere peut être considérée, ou intérieurement & par rapport au Pere même; & en ce sens Iesus-Christ l'est personnellement; ou extérieurement & par égard à cette admirable manifestation de Dieu qui nous est faite dans l'Evangile, & en ce sens Jesus-Christ est cette resplendeur par son Oeconomie. Et quant à l'autre tître, savoir, le caractére ou la marque engravée de la Personne du Pére, qui est une comparaison prise de la gravûre d'un cachet, cette gravûre peut être considérée, ou comme concave dans le cachet même, ou comme convexe, quand le cachet est appliqué sur de la matiére; au premier égard Jesus-Christ est le caractére de sa Personne du Pére en lui-même personnellement, en vertu de sa génération éternelle; au second, il l'est par sa charge de Médiateur & par son Oeconomie: car au premier, personne ne void cette gravûre dans le cachet, le cachet seul la connoîtroit s'il avoit de la connoissance, mais au second, tous ses caractéres sont manifestez.

IV. Jesus-Christ nous a révélé tout ce qui appartient

partient à nôtre devoir & à nôtre véritable sanctification, retirant les hommes de leurs vains égaremens, & éloignant toutes ces fausses idées qu'ils se formoient de leur sanctification & de leur devoir, pour leur en donner les véritables. C'est-ce qu'il a fait en leur déclarant la volonté de Dieu, c'est-à-dire, ce qu'il veut que nous fassions, & en nous enseignant la nature de la vraye piété, de la charité, de la Justice; & en un mot de toutes les bonnes œuvres. A cet égard il est appellé *le Saint de Dieu*, & Daniel 9. il est dit, *Qu'il a ramené la Justice des siécles*, & 1. Cor. 1. *Qu'il nous a été fait sanctification*, & Jean 17. *Sanctifie les*, dit-il, parlant de ses Disciples, *par ta vérité, ta parole est vérité.* V. Il nous a révélé la nature des vices & des péchez, nous faisant connoître en quoi elle consiste, savoir, à s'éloigner de l'image de Dieu & des Loix qu'il nous a données; en nous faisant voir que plusieurs choses que les hommes estiment péché, ne le sont point, mais sont ou bonnes ou indifférentes de leur nature; en faisant voir aussi que des choses que les hommes n'estiment péché, le sont, comme de donner la Lettre de divorce, de se vanger de ses ennemis & de les haïr, de sentir en son cœur des mouvemens de convoitise, qui ne viennent pas à une entiére déliberation de la volonté; à cet égard nous pouvons fort bien dire, *qu'il est venu pour deffaire les œuvres du Diable*, comme il est dit 1. Jean 3. & que, *qui le suit ne chemine point en ténébres* Iean 8. VI. Il a révélé tous les motifs qui nous peuvent retirer du péché & porter à la sanctifiation, & ces motifs sont en un nombre presque infini. Les principaux sont la nature même de la vertu qui est l'image de Dieu, & celle du vice qui est l'image de Satan; la proportion admirable qu'à la sain-

sainteté avec l'excellence de nôtre nature, & par le contraire, la disproportion infinie qui est entre la dignité humaine & l'indignité du vice ; L'obéïssance & le service que nous devons à un Dieu si grand, si plein de Majesté, qui est nôtre Créateur, nôtre Maître & nôtre derniére fin ; la reconnoissance que nous devons à ses bien-faits, tant dans la Nature que dans la Grace ; la crainte de ses châtimens temporels & éternels ; l'espérance de ses biens en cette vie, & en celle qui est à venir. VII. Il nous a révélé un parfait exemple de sanctification & de vertu qu'il nous a proposé en lui-même, s'étant mis devant nos yeux, *comme au patron afin que nous suivions ses traces* 1. Pier. 2. C'est pourquoi Saint Paul disoit, *soyez mes imitateurs comme aussi je le suis de Christ*. 1. Cor. 11. VIII. Il nous a révélé les véritables & solides objets de nôtre espérance, & par conséquent de nos desirs, & quels sont nos véritables intérêts. C'est pourquoi Saint Paul disoit Eph. 1. qu'il prioit Dieu de donner aux fidelles *les yeux de leur entendement illuminez, afin qu'ils sçeussent qu'elle est l'esperance de leur vocation*, &c. Eph. 1. & 1. Pier. 1. il est dit que *le Dieu de nôtre Seigneur Jesus-Christ nous a regenerez en esperance vive par la resurrection de Jesus-Christ d'entre les morts*. Il a donc éclaircy la nature de la vraye espérance pour la distinguer d'avec les fausses & mal fondées, il en a déterminé les véritables objets pour les discerner d'avec les objets trompeurs, il a marqué les bornes & les mesures de nos desirs, & nous a découvert nos véritables intérêts que nous ne connoissions point pour les discerner d'avec les faux, aprés lesquels nous courions. IX. Enfin il nous a ouvert les véritables & solides sources de nôtre consolation, soit contre la dureté des afflictions,

soit

soit contre la nécessité de la mort, soit contre les foiblesses & les infirmitez qui sont encore en nous à cause des restes du péché ; soit enfin contre la crainte de ne pas persévérer en la foy & en la piété. C'est à cela que saint Paul a égard, 2. Thes. 2. *Jesus-Christ*, dit-il, *Nôtre Seigneur, & nôtre Dieu & Pere qui nous a aimez, & nous a donné consolation éternelle & bonne espérance en grace, veüille consoler vos cœurs & vous affermir en toute bonne parole & bonne œuvre* ; à quoi on peut aussi rapporter le tître *de Dieu de consolation* qui est donné au Pere de Nôtre Seigneur Jesus-Christ & ce qui est dit que *comme les souffrances de Christ abondent en nous, pareillement aussi par Christ abonde nôtre consolation* 2. Cor. 1.

II. Nous avons dit que la révélation de Jesus-Christ pouvoit être considérée par comparaison à celle de la nature. Or comme la révélation de la nature peut elle-même être regardée daus deux veuës, ou selon qu'elle étoit quand elle sortit immédiatement des mains de Dieu avant le péché de l'homme, ou dans les obscurcissemens qu'elle a reçu par la corruption générale où les hommes sont tombez ; cette comparaison dont il s'agit se peut aussi faire en deux maniéres, selon les deux différens égards, ausquels on considére la révélation de la nature. Au premier, voicy à peu prés les avantages de celle de Jesus-Christ. I. Elle est faite par voye de parole ou d'enseignement, au lieu que l'autre étoit faite par voye d'ouvrage, comme un Architecte se donne à connoître par un Palais qu'il bâtit, & un Artisan par un Chefd'œuvre de son art. Or cette voye d'ouvrage est nécessairement sujette aux longueurs & aux circuits des raisonnemens, elle est plus obscure & plus embârassée, il y faut employer plus de travail & plus

plus de pénétration, mais l'autre est courte, claire, facile; la premiére, je veux dire celle de la nature a ses idées beaucoup plus diffuses & répanduës déça & delà, de sorte qu'on ne peut les recueillir qu'avec beaucoup de peine; mais la seconde qui est celle de Jesus-Christ rassemble plusieurs idées en peu de mots; la premiére est semblable à cette lumiére vague qui erroit à l'entour du cahos dans les premiers jours de la création; mais la seconde est comme la lumiére rassemblée au quatriéme jour dans le corps du Soleil.

II. Un second avantage est que les mêmes choses qui sont révélées dans la nature sont infiniment réhaussées dans la révélation de Jesus-Christ & y paroissent avec un tout autre éclat. C'est ce qui se voit si on parcourt les attributs divins, l'unité de Dieu, car il est vray que dans la nature, il n'y a point d'autre Dieu qui paroisse que le Créateur, mais dans la grace tous ces faux Dieux qui étoient nez du limon de la Terre, si je l'ose dire ainsi, & qui avoient osé partager avec Dieu son encens & ses Temples, tombent & s'évanouïssent. Comme donc l'Arche de l'Eternel étoit à la vérité fort glorieuse dans le Tabernacle, où elle paroissoit seule, mais elle le fut infiniment davantage quand elle entra dans le Temple de Dagon, & que l'idole de Dagon tomba à ses pieds, de même le vrai Dieu est fort glorieux dans la nature, car il y paroît seul ni plus ni moins que l'Arche dans le Tabernacle, mais il l'est beaucoup plus dans l'Oeconomie de Jesus-Christ lors qu'entrant dans les Temples des idoles, il a fait éclipser toutes ces imaginaires Divinitez, & *les a fait fondre comme la cire devant le feu*, pour me servir des Paroles de David, Ps. 68. Je ne parleray pas ici de la puis-

puissance de Dieu, ni de sa sagesse, ni de sa bonté, ni de sa Justice, & de l'exaltation qu'elles ont reçû dans la révélation de Jesus-Christ au dessus de ce qu'elles paroissent dans la Nature, nous en avons dit quelque chose dans le premier Livre de ce Traité, & il est aisé à chacun de suivre nos ouvertures.

III. Un troisiéme avantage est, qu'il y a je ne say combien de choses révélées par Iesus-Christ dont on ne peut avoir aucune connoissance par la Nature. Je mets en ce rang la Trinité des Personnes, l'Incarnation, la félicité céleste, la Résurrection des morts, & en un mot, tous les mystéres de l'Oeconomie de Jesus-Christ. Car il n'y a dans la Nature que Dieu Créateur, rien n'y paroît de Dieu Rédempteur, parce que la Rédemption est une Oeconomie qui n'a eu lieu que par l'occasion du péché.

IV. Les vertus humaines qui avoient lieu par la révélation de la nature, ont été poussées dans celle de Jesus-Christ à un beaucoup plus haut degré, comme on l'a remarqué dans le premier Livre, & dans le Traité de la Providence.

V. Il y a même de nouvelles vertus qui naissent de la révélation de Jesus-Christ, & qui étoient inconnuës dans la Nature, comme la répentance, la confession, selon que l'on l'a aussi remarqué dans les lieux sus alleguez.

Quand on considére la Nature au second égard, c'est-à-dire, dans les obscurcissemens qui lui sont arrivez par le péché, on y voit à la verité reluire encore mille beaux & admirables enseignemens touchant la Divinité, & le devoir de l'homme; mais on voit aussi d'un côté presque tous ces enseignemens détournez à de mauvais usages, ou à de mauvaises conséquences, & appliquez d'une ma-

manière folle & extravagante; par exemple, le sentiment qu'il y a un Dieu, n'y est pas éteint, au contraire il y est vivement imprimé dans l'Esprit & dans le cœur de tous, mais n'est-il pas mal-heureusement détourné, à tout ce grand nombre d'idoles & de Divinitez imaginaires que les Payens ont servi? La nécessité d'une Religion s'y fait de même reconnoître, n'y ayant aucun peuple qui puisse vivre sans Religion. Mais combien cette pensée a-t-elle produit de superstitions? La nécessité de vivre moralement bien a été aussi détournée à un mauvais usage; car on a fait de la vertu la derniére fin de l'homme, au lieu qu'elle n'est que l'image de Dieu, n'y n'est aimable qu'en cette qualité, & entant que c'est un moyen pour nous mettre dans la communion de Dieu. En un mot il n'y a aucune des lumiéres de la révélation de la nature qui ne s'y trouve corrompuë & gâtée par les égaremens des hommes. D'autre part au lieu que la révélation de la nature dans l'état d'innocence étoit quelque chose de fort uniforme, & dont les parties avoient entr'elles une admirable rapport, il est arrivé que par l'accident du péché, il s'est fait un bouleversement presque universel, qui a rompu toute cette admirable symmetrie, & cette justesse ou correspondance de parties qui reluisoit dans l'Oeconomie de la nature, Dieu par exemple, qui dans l'ouvrage des Cieux & de la Terre paroît doux, bon, & infiniment favorable au genre humain, paroît en même tems comme un adversaire irrité, plein d'aversion & de haine contre les hommes dans les accidens funestes, & les tragiques événemens qui se voyent au monde de tems en tems, les déluges, les tremblemens de terre, la consomption des villes par le feu du Ciel, les guerres, les famines,

les

les pestes, les subversions des Royaumes, &c. Quel rapport y-t-il de cette infinie bonté avec tant de colere? L'homme, soit que vous considériez la structure de son corps, la beauté & la force de ses organes, l'admirable situation de chacune de ses parties, soit que vous regardiez la nature spirituelle de son ame, ses facultez, ses puissances, la vivacité & l'étenduë de son esprit, la force de son imagination, la penétration de sa raison, la richesse de sa memoire, son franc arbitre, ses désirs, ses passions, ses mouvemens; soit enfin que vous ayez égard à ces admirables & secrets liens qui unissent l'ame au corps, & l'esprit à la chair, avec un art impénétrable à la verité, mais néantmoins digne de l'admiration des Anges. Cet homme dis-je est le Chef-d'œuvre des mains de Dieu, c'est un abregé de toutes les perfections qui se voyent deça & delà répanduës dans les autres Créatures, il est comme le seigneur & le maître absolu de tous les ouvrages Divins, fait pour la félicité & pour la vertu. Mais en même tems vous le voyez esclave de ses passions, indignement soüillé & deshonoré par mille crimes, mal-heureux en ses desseins, égaré dans ses pensées, accablé de mille miséres en sa vie, sujet à la necessité de mourir. Quel rapport, ou qu'elle proportion y-t-il entre tant de majesté & tant d'indignité, tant de gloire, & tant d'ignominie? Voilà en quel état se trouve la révélation de la nature sous le péché, semblable à un beau Palais ruïné, où vous voyez d'un côté des colomnes, des portiques, de magnifiques lambris, mais où de l'autre, vous voyez des marques d'embrasement ou de destruction. Enfin c'est un amas confus de beautez & de désolations, d'opprobre & de Majesté, de grandeur éclatante & d'horreur funeste.

Cette

Cette considération nous conduit jusqu'à la révélation de Jesus-Christ, & à l'Oeconomie de sa Grace: car à l'égard de ce premier desordre que nous avons remarqué dans la Nature, qui consiste dans le mauvais usage, & la pernicieuse application que les hommes avoient fait des veritez révelées dans l'ouvrage de l'Univers, le Seigneur a fait deux choses, l'une, qu'il a éclairci, confirmé, rehaussé ses veritez, & les a mises dans un tout autre jour; & l'autre, qu'il en a rectifié l'usage & l'application, ramenant les hommes de leurs égaremens, dissipans leurs erreurs, & renversant leurs folles superstitions. D'ailleurs à l'égard de cette autre chose que nous avons aussi remarqué, savoir ce mélange de contrarietez qui paroît dans la Nature, Jesus-Christ en a non seulement découvert les veritables causes qui étoient pour la pluspart inconnuës; mais outre cela il a fait encore deux choses, l'une, qu'il a relevé ce bien qui se voyoit en nous, & luy a donné un nouveau prix, l'autre, qu'il a réparé le mal, & rétabli toutes ces misérables ruïnes sous lesquelles la Nature gemissoit. C'est ce qui avoit été figuré par le Temple de Jérusalem; au commencement, lors qu'il sortit des mains de Salomon, il étoit pompeux & admirable, n'y ayant rien que de magnifique & de bien réglé. Ensuite il fut détruit par Nébucadnetzar, & dans cet état ce n'étoit qu'une confusion ou un mélange de beautez & de désolation, de marques de grandeur, & de marques d'aneantissement; mais enfin il fut rétabli, les ruïnes furent réparées, & la gloire de la seconde maison fut plus grande que celle de la premiére. C'est l'image de ce qui est arrivé à la Nature. Dans l'état de l'innocence c'est ce Temple qui sort des mains superbes de Salomon, sous

la

la corruption du péché, c'eſt ce miſérable chaos que la rage de Nébucadnetzar a produit; mais dans l'Oeconomie de Jeſus-Chriſt, ou dans l'état de la grace, c'eſt ce même Temple rétabli, dont la nouvelle gloire ſurpaſſe infiniment la premiére.

Au reſte l'on peut ſe ſervir de tout ce que nous venons de dire, pour faire voir la neceſſité de la révélation ſurnaturelle en Jeſus-Chriſt. Car la Nature en l'état qu'elle êtoit, & ſelon que nous l'avons décrite ſous le péché, ne pouvoit pas fournir à l'homme tout ce qui lui eſt néceſſaire pour bien & heureuſement vivre, elle le conduiſoit bien durant quelque eſpace; mais elle le laiſſoit en deffaut, ou ſi vous voûlez les voyes de la raiſon & ſes lumiéres, aboutiſſoient toutes à des précipices. La Nature faiſoit connoître un Dieu ſouverainement grand, bon, &c. mais elle le faiſoit connoître ennemi de l'homme, ſans lui fournir aucun moyen de le rendre propice. Elle faiſoit connoître que l'homme eſt fait pour ſervir la Divinité par un culte de Religion, mais elle ne lui enſeignoit pas qu'elle devoit être cette Religion, & le laiſſoit engagé dans mille ſuperſtitions. Elle lui faiſoit connoître que nous ſommes faits pour un ſouverain bien; cependant elle nous laiſſoit dans la miſére, ſans nous donner les moyens d'en ſortir, ni ſans nous faire voir en quoy conſiſtoit nôtre ſouverain bien, & les voyes pour y parvenir. Il êtoit donc neceſſaire que Dieu nous donnât une révélation ſurnaturelle pour nous tirer de ce labyrinte; or c'eſt ce qu'a fait heureuſement la révélation de Jeſus-Chriſt.

On peut auſſi ſe ſervir de cela, même pour éclaircir comment la révélation de Jeſus-Chriſt tire les preuves de ſa verité de la Nature & des lu-

miéres de la droite raison. Car I. à l'égard des choses que la Nature dans l'état de l'integrité nous a révélées, & que Jesus-Christ confirme, rehausse & éclaircit, comme qu'il y a un Dieu infini, tout-puissant, &c. que ce Dieu doit être servi avec esperance de rémunération, que la regle de son service doit être sa volonté, & non la volonté ou le caprice des hommes, qu'il est nôtre souverain Juge, auquel il faut rendre conte de nos actions, qu'il faut vivre saintement, sobrement & religieusement, & telles autres veritez que Jesus-Christ a fortement enseignées. A leur égard, dis-je vous voyez bien que la doctrine de Jesus-Christ a ses fondemens, & ses preuves dans la Nature même. II. Quant aux nouvelles choses qui sont contenuës dans sa révélation, elles tirent toutes leurs preuves de l'état de la Nature sous le péché, de la même maniére que l'efficace & la vertu des remédes se prouve par les maladies, pour la guerison desquelles ils sont propres; car il n'y a point de plus fort argument pour nous faire voir la vertu d'un reméde, que de montrer le rapport exact qu'il a avec la maladie pour laquelle on le destine. Et pour nous servir de la comparaison d'un bâtiment, que nous avons déja employée, lors qu'on voit un beau Palais à demi ruiné, on ne sauroit mieux prouver que la réparation qu'on en fait, est de même nature que le premier projet que l'Architecte en avoit formé, qu'elle est dans son intention, qu'en faisant les rapports admirables de ces nouvelles reparations avec les anciens restes du bâtiment, & en faisant reconnoître que non seulement par ce moyen les ruines sont entiérement rétablies, mais le Palais en est rendu plus pompeux & plus magnifique qu'il n'étoit au commencement. Voyez sur ce sujet la Ré-

Réponse au Pere Noüet 2. Part. Ch. 1. où il est traité de l'usage de la raison dans les mystéres.

III. Le troisiéme Article de nôtre division générale, est de considérer la révélation de Jesus-Christ, par comparaison à la révélation Légale. Mais avant que d'aller plus loin, il faut se souvenir ici, de ce que nous avons dit ailleurs qu'il y avoit sous la Loy, c'est-à-dire, sous le ministére Mosaïque beaucoup de choses qui essentiellement & en substance étoient l'Evangile, comme la doctrine de la remission des péchez par la miséricorde de Dieu, les Oracles & les promesses du Messie, les ombres & les figures: Tout cela appartient à la révélation de Jesus-Christ, & ce n'est pas de ces choses que nous parlons maintenant. Par la révélation Legale donc nous entendons seulement ce que Dieu a révélé par Moïse, & qui appartient au corps & à l'essence de l'Alliance Ancienne entant qu'elle est opposée à la Nouvelle.

Cela étant donc ainsi éclairci, je dis que les avantages de la révélation de Jesus-Christ au dessus de celle de Moïse, sont I. que, au lieu que Moïse a fait une révélation de rigueur de Justice sans miséricorde, Jesus-Christ au contraire en a fait une de grace: à quoy se doivent rapporter plusieurs Textes de l'Ecriture qui font cette opposition, comme Jean 1. *La Loy a été donnée par Moyse, la Grace est arrivée par Jesus-Christ*, & ces passages de la seconde aux Cor. où la Loy est appellée, *Ministére de mort*, *Lettre qui tuë*, &c. Et l'Evangile au contraire, *Ministére de Justice*, *ministére d'Esprit*, *ministére de vie*.

II. De là naît un second avantage qui est que la Loy dônnoit seulement la connoissance du pé-

ché

ché, mais n'en donnoit pas le réméde ; au lieu que l'Evangile avec la connoissance du péché, donne aussi celle du réméde.

III. La Loy exigeoit de l'homme une obeïssance exacte, sans souffrir aucune infirmité, qui violoit un seul point violoit toute la Loy ; c'est pourquoy la clause de la Loy étoit celle-cy, *Maudit est quiconque n'est permanant en toutes les choses écrites en ce Livre pour les faire*. L'Evangile au contraire exige à la verité une obeïssance exacte des fidéles, une foy pleine, & une charité parfaite, mais c'est pourtant en souffrant les foiblesses de nôtre foy, & celles de nôtre sanctification, moyennant nôtre repentance & nôtre recours à la miséricorde paternelle de Dieu.

IV. De là naît cette quatriéme considération, que la repentance n'est pas une vertu de la Loy, ni la confession, ni les larmes de la conversion; la Loy ne les commande, ni ne les considére ; toute rigoureuse elle demande l'innocence ; & n'écoute plus l'homme dès le moment qu'il a péché.

V. La Loy exigeoit une obïssance exacte, mais elle ne donnoit aucune force à l'homme pour rendre cette obeïssance, au lieu que l'Evangile qui nous commande la sainteté, accompagne ses commandemens de la vertu intérieure du Saint Esprit qui nous les fait accomplir ; c'est pourquoy il est appellé *le ministére de l'Esprit*, *une Loy gravée, non sur des Tables de pierre, mais sur les plaques charnelles de nôtre cœur*, *une Loy de l'Esprit de vie*, *un Esprit vivifiant*. A cela on peut rapporter tous ces anciens Oracles qui promettoient *que dans l'Alliance nouvelle Dieu répandroit sur nous des eaux nettes, qu'il nous donneroit un cœur nouveau & un esprit nouveau, qu'il graveroit ses loix dans nôtre* en-

entendement, qu'il répandroit son Esprit sur toute chair.

VI. Non seulement la Loy par l'exactitude de ses commandemens donnnoit la connoissance du péché, mais elle enflamoit même le péché, & le faisoit devenir excessivement péchant; au lieu que l'Evangile le mortifie, lui ôte la force & le régne, & nous delivre de ce corps de mort. Voyez Saint Paul Rom. 6. & 7.

VII. La loy même en donnant la connoissance de la Justice inexorable de Dieu ne le faisoit pas de la maniére du monde la plus haute & la plus forte, car elle se contentoit de la déclarer. I. Par les menaces de la parole. II. Par la mort des animaux qui étoient immolez en sacrifice propiciatoire. III. Par le châtiment & la mort des hommes; mais l'Evangile qui d'un côté nous manifeste la grace & la misericorde ne laisse pas de l'autre, de manifester la Justice, & de la manifester de la maniére la plus grande qui se puisse concevoir. I. Par la déclaration expresse des tourmens éternels. Et II. par la croix de Jesus-Christ son fils. Car c'est-ce que veut dire Saint Paul Rom. 3. *Dieu*, dit-il, *a ordonné de tout tems Jesus-Christ pour propitiatoire par la foy en son sang, afin de demontrer sa Iustice par la remission des péchez précedens suivant la patience de Dieu. Voire afin de demontrer sa Iustice au tems présent, afin qu'il soit trouvé juste, & justifiant celui qui est de la foy de Iesus.* Il paroît par la suite de son discours, afin que nous le disions en passant, que son sens est que la Loy donne bien la connoissance du péché, & par conséquent de la Iustice Divine; mais qu'elle ne justifie point l'homme. Outre que la Loy subsistant toûjours nonobstant les péchez des hommes, & d'ailleurs la Providence

Divine conservant aussi les Nations, & les ayant fait subsister nonobstant leurs péchez, il sembloit que Dieu avoit mis un voile sur sa Iustice, savoir le voile de sa patience, & qu'il en avoit suspendu les effets. Car si Dieu eût suivi les mouvemens de cette même Iustice qui étoit declarée en la Loy, il devoit faire cesser la Loy & l'Oeconomie de sa Providence à l'égard des Nations, en abysmant tant les Israëlites que les autres Peuples. Pendant tout ce tems-là donc qui a precedé Jesus-Christ, Dieu sembloit avoir oublié les péchez des hommes, & tout le monde vivoit à l'ombre de sa patience. Mais quand Jesus-Christ est venu, Dieu a fait deux choses, l'une de nous donner, non plus une Oeconomie de patience, ni un apparent oubly de nos péchez, mais une vraye justification, qui est ce que ni la Loy, ni l'Oeconomie de la Providence ne faisoient pas. L'une & l'autre n'avoient que de miserables remedes palliatifs, nous laissant toûjours dans le crime, & dans la necessité de la sanctification; au lieu que Iesus-Christ nous a apporté une véritable grace. L'autre chose que Dieu a faite est qu'il a manifesté sa Justice vangeresse en répandant le sang de son Fils en la Croix; Et alors il a paru juste en luy-même, c'est-à-dire, véritable vangeur des crimes, & neanmoins justifiant les hommes, c'est-à-dire, leur accordant une véritable remission de leurs péchez. Dans cette Oeconomie de la patience de Dieu qui a duré jusqu'à Jesus-Christ, & à laquelle il faut rapporter la Loy même, Dieu ne paroissoit ni juste ni justifiant. Il ne paroissoit pas juste, car il suspendoit les effets de sa Iustice; il n'étoit pas justifiant, car il ne faisoit que suspendre pour un tems la punition de nos péchez, nous laissant toûjours dans l'obligation de la

peine

peine. Mais dans l'Oeconomie de Jesus-Christ il est juste & justifiant, car il déploye les terribles effets de sa Iustice en la Personne de nôtre Médiateur, dans l'œuvre de sa propiciation, & dans l'effusion de son sang; & en même tems, il nous justifie réellement en nous accordant une véritable abolition de nos crimes. Si on vouloit pousser la chose plus loin, & faire voir comment la Iustice Divine a paru dans son plus haut dégré en la mort du Sauveur, il ne faudroit que considerer la grandeur de sa Personne. Car la gloire de la Iustice est relevée par la grandeur de la Personne qui souffre.

VIII. La Loy donnoit la connoissance de la Majesté & du droit Souverain de Dieu, tant par cette pompe & cette magnificence de tonnerres, de brandons & d'éclairs qui parurent sur le Sinaï, que par l'imposition du joug des cérémonies. Mais l'Evangile de Jesus-Christ en donne une idée bien plus haute. I. Par la gloire éternelle où la Personne du Médiateur a été élévée, qui a bien plus d'éclat que toute cette pompe de Sinaï. II. Par l'union hypostatique de la nature humaine avec la Divine; par-là il paroît que Dieu est le Souverain Seigneur des créatures, & qu'elles ne sont sinon ce qu'il plaît à sa destination de les faire. III. Par le changement qu'il a fait de l'ordre de la nature pour l'exercice de la Iustice; car l'ordre de la nature veut que la Iustice vangeresse s'exerce sur la Personne même du criminel; & Dieu en changeant cet ordre a transporté la peine de la personne du criminel sur celle d'un innocent. IV. Par la distribution ou de sa vocation à ceux à qui il lui a plû, sans distinction de sang ni de condition, la donnant à qui il a voulu, & la refusant à qui il n'a pas voulu la donner. Car l'or-

dre naturel depuis l'Alliance traitée avec Abraham vouloit que la vocation & la grace appartint seulement aux Iuifs ; & Dieu a rejetté *les* Iuifs, & a appellé les Gentils. Saint Paul traite cette comparaison de la manifestation de la Majesté Divine en la Loy & en l'Evangile Heb. 12. 18, &c. *Vous n'estes pas venus à une montagne qui se puisse toucher à la main, vi au feu brûlant, ni au tourbillon, ni à l'obscurité, ni à la tempête, ni au rétentissement de la trompette, ni à la voix des paroles, &c. Mais vous êtes venus à la montagne de Sion, & à la cité du Dieu vivant, à la Ierusalem Céleste, & aux milliers d'Anges. Et à l'assemblée & Eglise des premiers nez qui sont écrits aux Cieux, & à Dieu qui est le juge de tous, & aux esprits des justes sanctifiez: Et à Iesus le Médiateur de la nouvelle Alliance, & au sang de l'aspersion prononçant de meilleurs choses que celui d'Abel.*

IX. La révélation de la Loy ne s'étendoit qu'aux seuls Israëlites, celle de l'Evangile est faite à toutes Nations, peu de gens ignorent les comparaisons ordinaires dont on se sert sur ce sujet; savoir celle de la lumiére de Goscen pendant que les ténébres couvroient toute l'Egypte, celle de la rosée qui au commencement fut dans la seule toison de Gedeon, pendant que toute la Terre étoit seiche : celle du voile du Temple de Ierusalem qui fut rompu à la mort de Jesus-Christ, mais comme elles sont un peu communes, il me semble qu'on pourroit en employer d'autres, comme celle de l'Arche dans laquelle seule il y avoit vie & salut, pendant que toute la Terre étoit sous les eaux du deluge, ou celle du Soleil fixé & devenu immobile à la priére de Iosué pour éclairer ses conquestes pendant que les autres parties du Monde attendoient vainement la lumiére. Celle

de

le la petite Ville de Tſoar, où Loth ſe retira pendant que le feu du Ciel conſume toute la plaine. Il y a un nombre preſque infini de paſſages dont on peut auſſi ſe ſervir dans cette occaſion, & il n'eſt pas néceſſaire de les marquer ici, car ils ſe trouvent par tout.

X. Il faut remarquer icy que quand on traite cette comparaiſon de la Loy & de l'Evangile. On peut fort bien relever l'Evangile par deſſus la Loy, par la conſidération de la Perſonne même de Jeſus-Chriſt infiniment élevé au deſſus de Moyſe. Comme auſſi quand on traite *ex profeſſo* la comparaiſon de Jeſus-Chriſt & de Moyſe, on peut fort bien y faire entrer celle des révélations qu'ils ont apportées au Monde. Car les choſes relevent les perſonnes, & les Perſonnes auſſi relevent les choſes. Cependant nous ne preſſerons pas icy cet article, parce que nous avons à en parler cy-aprés.

XI. La Loy n'a pas été une révélation faite pour l'amour d'elle-même, mais elle a été un Pedagogue pour nous amener à Chriſt, & c'eſt pourquoi dés que Jeſus-Chriſt eſt venu au Monde la Loy a été envieillie comme parle l'Ecriture, & aprés la publication de ſa grace, elle a été abrogée. Ce n'étoit donc qu'une Alliance à tems, une Oeconomie qui regardoit ailleurs. Mais l'Evangile eſt une Alliance éternelle que Dieu a faite pour l'amour d'elle-même. A cauſe dequoi Saint Paul dans l'Epître aux Galates compare ces deux Alliances aux deux femmes d'Abraham, Agar & Sara, l'une eſclave & l'autre libre, l'une qui fut chaſſée de la maiſon d'Abraham, & l'autre qui y demeura toûjours, l'une engendrant des enfans eſclaves, & l'autre des enfans libres, les enfans de l'une n'ayant nulle part à l'héritage, & les

enfans de l'autre étant les héritiérs. Voyez ce qu'on a dit sur ce sujet dans le *Livre des Types.*

XII. Les promesses de la Loy ont été ou purement & simplement frustratoires, ou temporelles & terrestres, qui même n'ont été que de peu de durée. Les frustratoires sont celle-cy, *Fay ces choses & tu vivras*, & autres semblables qui n'ont point eu d'effet, parce que la condition qu'elle demandoit n'a pas été executée. Les temporelles & terrestres sont la Terre de Canaan & les autres choses semblables. Mais les promesses de l'Evangile sont solides, grandes, véritables & infailliblement executées. De la vient que Saint Paul Heb. 7. dit que *Jesus a été fait pleige d'un plus excellent Testament*, & Chap. 8. il dit, *qu'il est Médiateur d'un plus excellent Testament établi sous de meilleures promesses.*

XIII. Cette différence nous conduit a en remarquer une autre, qui est que les biens de la Loy n'étant que temporels, n'étoient aussi que des ombres & des figures, au lieu que ceux de l'Evangile étant spirituels sont réels & contiennent la vérité de ce dont les autres n'étoient que l'image; car en matiére de bénédictions Divines les corporelles sont les ombres des spirituelles C'est ce que Saint Paul a remarqué Heb. 10. *La Loy*, dit-il, *avoit l'ombre des biens à venir, & non la vive image des choses.*

XIIII. Nous avons dit que la révélation de Jesus-Christ devoit être considérée par égard à ses dégrez & à sa plénitude. Pour cet effet il faut se souvenir de ce que nous avons dit ailleurs, que l'Eglise qui vivoit sous la dispensation légale outre la révélation de Moyse, laquelle proprement s'appelle l'Ancienne Alliance, avoit encore

la

la révélation Evangélique, en vertu de laquelle les Anciens Fidelles ont été sauvez; selon ce que dit Saint Paul que *Christ est hier & aujourd'hui & eternellement*. Il s'agit donc ici de comparer cette révélation Evangélique qu'avoient les Anciens, avec celle que l'Eglise Chrétienne a euë depuis la manifestation du Messie. Or il est clair qu'elles ne différent pas en substance ni dans le fond des choses mêmes, mais seulement en dégrez. Quelles sont donc ces différences de dégrez.

I. La révélation ancienne regardoit le Messie & tous ses biens, comme des choses à venir; l'Evangille les propose comme des choses faites & accomplies. Là Iesus-Christ étoit simplement designé par des Oracles, par des figures, & par des promesses, ici il est déclaré, manifesté & donné actuellement, c'est ce que veut dire Saint Paul Heb. 11. 13. *Tous ceux-cy*, dit-il, parlant des Anciens, *sont morts en la foy, n'ayant point reçu les promesses, mais les ayant veuës de loin, creuës & saluées*. A quoi se rapporte ce que Jesus-Christ disoit Matt. 13. *Vos yeux sont bien-heureux, car ils apperçoivent, & vos oreilles car elles oyent, car en vérité je vous dis que plusieurs Prophétes & justes ont desiré de voir les choses que vous voyez, & ne les ont pas veuës, & d'ouïr les choses que vous oyez, & ne les ont pas ouyes*. Les Anciens ont été à l'égard des choses de l'Evangile, au même état que fut Moyse à l'égard de la Terre de Canaan. Dieu la luy fit voir de loin du haut de la montagne, mais il n'eut pas l'avantage d'y entrer. Les Prophétes & les Apôtres sont comparez par les Anciens Péres à ceux qui portoient le raisin de la Terre de Canaan; ceux qui étoient derriére le voyoient devant eux, & ceux qui étoient devant tournoient les yeux & le regardoient derriére eux; les pre-

premiers sont les Prophétes, les seconds les Apostres.

II. Delà vient une seconde différence, qui est que les Anciens n'ont connu le Messie que fort confusement, & sous des idées générales, comme on connoît les choses qu'on voit de loin, au lieu que nous les voyons aujourd'huy distinctement à l'egard de toutes leurs circonstances. Nous savons que le Messie est le Fils de Dieu, la seconde Personne de la Trinité incarnée, qu'il a *été conçû* du Saint Esprit, & né de la Vierge Marie, qu'il est mort, ressuscité, monté au Ciel, &c. qu'il a satisfait pour nos péchez à la Iustice Divine, & tous les autres mystéres ou articles de son Oeconomie. Mais les Anciens n'avoient de toutes ces choses qu'une connoissance fort indistincte; *leur* lumiére étoit semblable à celle d'une aurore qui précéde le lever du Soleil, la nôtre est semblable à celle d'un beau jour, que le Soleil déja levé répand sur nôtre horison. Ici l'on peut demander si les Anciens connoissoient la Divinité du Messie, s'ils connoissoient sa satisfaction pour nos péchez, sa mort & sa résurrection. A quoy je répons qu'ils avoient sans doute quelque connoissance de tous ces articles, mais une connoissance fort ombragée en comparaison de la nôtre; cependant il ne faut pas nier absolument qu'ils n'en eussent connoissance, puis qu'il n'y a aucun de ces points qui ne soit marqué dans les Oracles Anciens. *Sa Divinité.* Es. 7. & 9. & ailleurs. *Sa mort, sa satisfaction, & sa Résurrection* Es. 53. *son Ascension au Ciel* Ps. 68. Il en est de même des autres articles, car on les trouvera tous marquez dans les Prophétes. Cependant cette révélation étoit bien différente de celle que l'accomplissement des choses même nous a donné.

III. Les Anciens êtoient accablez par maniére de dire sous un grand nombre de figures, lesquelles avoient deux qualitez, l'une, qu'elles êtoient en elles-mêmes des cérémonies, & par conséquent fort laborieuses, & l'autre, que directement elles se rapportoient à une Alliance temporelle, savoir l'Ancienne Alliance, & indirectement à Iesus-Christ & à sa nouvelle Alliance, de sorte qu'elles ne conduisoient à Jesus-Christ que par un circuit; or cela même produisoit deux effets, l'un, que l'esprit étant extraordinairement occupé à ces figures en qualité de cérémonies êtoit par ce moyen fort distrait de la considération du principal objet qui êtoit le Messie & ses biens; le service charnel lui déroboit plus que de la moitié de son tems & de sa force; de sorte qu'il ne pouvoit presque s'appliquer à cette mystique considération qu'il ne fût déja las & dissipé; l'autre effet êtoit qu'il ne pouvoit parvenir jusqu'à l'Alliance nouvelle & spirituelle de Jesus-Christ, que par un milieu, savoir par l'Alliance terrestre de Moyse, qui lui servoit de voile, & par conséquent lui ôtoit beaucoup de la clarté de sa connoissance. Dans la révélation Evangélique il en est tout autrement, nous n'avons plus de figures ou d'ombres; ou si nous en avons, elles sont en fort petit nombre, savoir nos deux Sacremens, qui sans distraction nous conduisent à Jesus-Christ, & qui nous y conduisent directement, immediatement & sans voile; d'où il s'ensuit que les actes de nôtre connoissance sont beaucoup plus forts, plus clairs & plus faciles. C'est ce qui avoit été représenté par le voile que Moyse mettoit sur sa face, lors qu'il descendoit de la montagne, & qu'il êtoit resplendissant. Car ce voile êtoit luy-même un symbole du voile des cérémonies, & de

de cet autre voile de l'Alliance temporelle dont nous venons de parler. C'est ce que Saint Paul explique divinement bien 2. Cor. 3. *Nous ne sommes pas*, dit-il, *comme Moyse qui mettoit un voile sur sa face, à ce que les Enfans d'Israël ne regardassent point à la consommation de ce qui devoit prendre fin. Mais leurs entendemens sont endurcis: car jusques à ce jourd'huy ce même voile demeure en la lecture de l'ancien Testament: sans étre ôté (lequel est aboli par Christ.) Iusques à ce jourd'huy donc quand on lit Moyse, le voile demeure sur leur cœur. Mais quand il se sera converti au Seigneur, le voile sera ôté. Or le Seigneur est cet Esprit-là, & là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté. Ainsi nous tous qui contemplons la gloire du Seigneur à face découverte, sommes transformez en la même image de gloire en gloire, comme par l'Esprit du Seigneur.* Car cette face découverte est une manifeste allusion à la face couverte de Moyse. Il y a aussi un nombre presque infini de passages qui marquent cette difference de clarté & de facilité dont nous parlons, jusque-là que Saint Paul ne fait pas difficulté, 1. Cor. 2. de dire que les mystéres de l'Evangile étoient inconnus avant la révélation de Jesus-Christ. *Nous proposons*, dit-il, *la Sapience de Dieu qui est en mystére, c'est-à-dire, cachée: que Dieu avoit déja avant les siécles determinée à nôtre gloire. Laquelle nul des Princes de ce siécle n'a connuë, car s'ils l'eussent connuë, jamais ils n'eussent crucifié le Seigneur de gloire. Mais ainsi qu'il est écrit, ce sont des choses qu'oeil n'a point veuës, ni oreilles ouïes, & qui ne sont point montées au cœur de l'homme, que Dieu a préparées à ceux qui l'aiment.* Car bien que ces paroles parlent principalement de la révélation intérieure, elles doivent aussi s'étendre par conséquence jusqu'à la révélation extérieure, & ce que l'Apôtre

nie qu'elles ayent été connuës auparavant, se doit entendre par comparaison à la pleine manifestation qui nous en a été faite dans l'Evangile. De ce que nous avons dit touchant les figures des Anciens viennent deux choses fort considérables, l'une, que tres-souvent une seule & même figure a plusieurs degrez d'accomplissement, & par conséquent regarde plusieurs objets qui ont du rapport ou de la proportion entr'eux, comme par exemple la figure de l'Agneau Pascal regardoit I. Le passage de l'Ange sur les maisons des Egyptiens, & sur celles des Israëlites, II. Le passage des Israëlites de la servitude d'Egypte dans la liberté du Désert par la Mer rouge. III. Le passage de la Justice Divine sur les infidéles en condamnation, & sur les fidéles en absolution par le Sang de Jesus-Christ. IV. Le passage de Jesus-Christ même de l'état d'abaissement à celui d'exaltation. V. Le passage de l'Eglise Chrêtienne de l'état de corruption & d'idolatrie à celui de la regénération, & de la connoissance du vray Dieu. VI. Le passage de l'Eglise militante à l'état de triomphe & de gloire où elle sera élevée dans le Ciel, ce qui comprend le passage de nos corps de l'état de mort à l'immortalité bien-heureuse. Il en est de même de plusieurs autres figures, comme du Temple de Jérusalem, qui I. signifioit toute l'Eglise Judaïque, laquelle étoit le Sanctuaire de Dieu. II. La nature humaine de Jésus-Christ dans laquelle *la Divinité habite corporellement*, comme parle Saint Paûl. III. L'Eglise Chrêtienne & chaque fidelle en particulier. IV. L'Eglise triomphante. La seconde chose est que souvent à cause de cette union de la figure avec la chose représentée, il se fait dans les Oracles des Prophétes, comme une espéce de confusion entre la figure & la chose

le figurée, de sorte que dans un même discours, il y aura des choses qui conviendront seulement à la figure & non à la chose figurée ; d'autres qui conviendront à la chose figurée, & non à la figure, & d'autres enfin qui conviendront & à la figure, & à la chose figurée. Cette remarque est tres-importante pour démêler beaucoup d'Oracles & de Prophéties anciennes, car souvent les Prophétes parlant de la délivrance spirituelle, la confondent avec la délivrance temporelle des Juifs hors de la captivité de Babylone, ce qui fait que quelques-fois ils disent des choses qui ne peuvent appartenir qu'à l'une ou à l'autre de ces deux délivrances, & quelques-fois ils en disent qui sont communes à toutes les deux, comme nous l'avons remarqué dans l'explication des Oracles. Jesus-Christ a imité ce stile prophétique dans les Prédictions qu'il a faites, Mat. 24. & ailleurs, touchant la ruine de Jérusalem avec la vocation des Gentils qui l'accompagna, & le dernier jour du Jugement, parce qu'en effet la premiére a été la figure de l'autre.

Il faut maintenant V. considérer la révélation de Iesus-Christ par égard à son étenduë. Celle de la Nature est comme chacun void étenduë à toutes les Nations du Monde, comme David le chante hautement, Ps. 19. Celle de la Loy Mosaïque précisément considérée entant qu'elle est la révélation de Moyse, a été restreinte aux seuls Israëlites. La premiére, savoir la naturelle, n'a jamais été particuliére. La seconde, savoir la Mosaïque n'a jamais été commune. Celle de Iesus-Christ au contraire a été, & particuliére & commune. Particuliére dans ses commencemens ou ses premiers degrez dont nous venons de parler, car les Oracles, les promesses du Messie, ses figures, ou ses

typc

types, ses mystéres, ne furent au commencement manifestez qu'au seul Peuple d'Israël. Mais ensuite quand le Messie luy-même est arrivé, *toute la Terre a été couverte de la connoissance de l'Eternel, de même que le fond de la mer est couvert de ses eaux*, comme dit Es. La raison de ces diversitez ne sera pas difficile à comprendre. Car I. pour ce qui regarde la révélation naturelle, puis qu'elle avoit été déja faite dans l'état de l'innocence pour servir de regle & de loy à tout homme, il falloit nécessairement qu'elle fût générale. Mais pourquoy direz-vous aprés le péché ce qui est resté de cette révélation, a-t-il été général? Je répons que ç'a été pour deux raisons; l'une que Dieu ayant dessein de conserver encore le genre humain par les suites des générations, il falloit qu'il exerçât sur eux sa Providence, & qu'il leur laissât encore les Cieux & les Elemens, les pluyes & les saisons fertiles, & tout ce que Saint Paul Act. 14. appelle *le témoignage de Dieu*, pour être un monument perpétuel de sa premiére bonté envers les hommes, un miroir fidéle, où parût la vérité & la grandeur de leur corruption, & une preuve incontestable de la justice de leur condamnation. L'autre raison est que cela même servoit de fondation à la manifestation future du Messie, comme nous l'avons fait voir au commencement de ce Traité, ou dans le Traité de la Justification.

Pour ce qui regarde la révélation Mosaïque, il dépendoit à la vérité du bon plaisir de Dieu de la rendre commune à toute la Terre s'il eût voulu. Je dis la même chose de ces premiers commencemens Evangéliques que les Israëlites ont eu. C'a été pourtant par une admirable dispensation de sagesse, que l'une & l'autre de ces deux

révélations ont été restreintes à un seul Peuple, car ç'a été pour faire voir qu'aprés le peché & la chute du genre humain, son commerce & sa communion avec les hommes étoient l'effet d'une grace purement gratuite, puisque le véritable & perpétuel caractére des graces purement gratuites, est d'être faites, non à tous, mais à quelques-uns. Et c'est en cela que Dieu reléve son amour, & sa misericorde en l'accompagnant des effets de sa Justice sur d'autres sujets. Si le salut étoit de tous, il ne paroîtroit pas être un don de Dieu, il sembleroit au contraire n'être qu'une suite de la nature, il en est ici de même, si aprés le péché Dieu se fût manifesté également à tous les hommes, la misericorde Divine n'auroit pas été assez bien reçuë, car vous savez que les contraires ne se relévent que par l'opposition de leurs contraires. J'expliqueray ici en passant ce beau passage de Saint Paul Rom. 11. *Dieu a enfermé tous les hommes sous la rebellion, afin qu'il fist misericorde à tous.* Le sens de l'Apôtre est, qu'alternativement Dieu a voulu enfermer sous la rebellion, tant les Gentils que les Juifs, afin qu'il parût que quand les uns ou les autres étoient appellez à sa connoissance, c'étoit par une pure misericorde. Le genre humain étant tout entier tombé dans la corruption, Dieu premiérement a laissé les Nations cheminer en leurs voyes, il a abandonné toute la Terre dans l'aveuglement & dans la misére où elle s'étoit elle-même plongée, & ne s'est manifesté qu'à un seul petit peuple, à une seule famille d'Abraham. Or déja en cela même, il a donné un témoignagne certain que cette communication qu'il vouloit encore avoir avec les hommes aprés leur péché, venoit d'une grace purement gratuite, & d'une volonté libre. Car si c'eût

été une chose deuë en quelque maniére au genre humain, pourquoy ne l'eût-il pas accordée à tous? En ne l'accordant pas à tous, pourquoy au moins ne pas choisir le plus grand nombre? Pourquoy se restreindre à une seule poignée de personnes? Mais ensuite il est arrivé qu'Israël a méconnu cette Grace, & qu'il l'a regardée comme un privilége attaché nécessairement au sang d'Abraham, sans se souvenir qu'Abraham même avoit été tiré du milieu des Idolatres, & que quant à eux, ils avoient été esclaves en Egypte, servans aux fausses Divinitez des Egyptiens. Dieu donc II. a voulu les enfermer eux aussi sous la rebellion, & se tourner vers ces misérables Nations qui ne le connoissoient, ni ne s'enqueroient de lui; en quoy cette idée de miséricorde gratuite a été de nouveau relevée & mise en veuë devant les Anges & devant les hommes. Mais outre cette raison que je viens d'alléguer pour justifier la restriction que Dieu fit au commencement de sa révélation, aux seuls Israëlites, on peut encore dire qu'il a voulu laisser prendre à l'Empire de Satan, à ses erreurs & à ses péchez, toute la force & l'étenduë qu'ils étoient capables de prendre, afin que d'un côté la grandeur extréme de nôtre corruption parût par des effets tout à fait surprénans, & que dans l'exemple de ces peuples abandonnez, ses élus pussent voir, comme dans une fidelle glace, ce que c'est que le péché, de quelle nécessité est la Grace de Dieu, & quelle profonde misére c'est que d'être abandonné de lui, & que de l'autre aussi, il relévât l'œuvre de la Rédemption de Jesus-Christ, & en fist voir toute la gloire. C'est donc pour cela qu'au commencement *il donna ses Statuts à Iacob, & ses Ordonnances à Israël, & qu'il n'en fit pas de même à toutes les Nations de la Terre* Ps. 147.

 Quant

Quant au degré de plénitude de révélation, qui a été accordé aux hommes par la venuë de Iesus-Christ, il a eu cet avantage entre les autres que nous avons déja remarquez, qu'il s'est épandu indifféremment à toutes sortes de peuples, qui ont tous été appellez à la connoissance de la vérité. Ce fait qui est justifié par l'expérience avoit été solemnellement prédit par les Prophétes, comme on l'a souvent remarqué dans l'explication des Oracles. Il est aussi fortement & en plusieurs lieux établi dans le Nouveau Testament. *Allez, disoit Iesus-Christ, enseignez toutes Nations, les bâtizans au nom du Pere, & du Fils, & du Saint Esprit. Et leur enseignant de garder tout ce que je vous ai commandé. Vous me serez témoins*, disoit-il encore, *tant en Iudée qu'en Samarie, & jusqu'au bout de la Terre. Quand le Consolateur sera venu*, dit-il ailleurs, *il convaincra le Monde de péché, de Iustice & de Iugement.* A cela se rapporte toute la doctrine de Saint Paul dans ses Epitres, car il ne fait par tout que célébrer cette rupture de la paroy entre-moyenne qui a été faite par Iesus-Christ, cette paix & cette reconciliation qu'il a faite de toutes choses par son sang, la vocation de ceux qui étoient loin, & de ceux qui étoient prés, l'avantage des Gentils *qui de nature étoient enfans d'ire & de rebellion, mais que Dieu qui est riche en miséricorde a vivifiez & ressuscitez ensemble par Iesus-Christ*, Eph. 2.

Si on veut rechercher les raisons de cette dispensation, c'est-à-dire, pourquoy Dieu à la venuë du Messie a étendu sa connoissance par tout le Monde, on trouvera I. que la dignité & la Majesté de la Personne du Messie étoit telle qu'il étoit bien juste que son avénement fût accompagné d'une lumiére plus grande, non seulement

en dégrez de clarté, mais aussi en étenduë, & que les nouveaux Cieux qu'il est venu faire eussent un son qui allât par toute la Terre, & une parole qui pénétrât jusqu'au bout du Monde Rom. 10. Au lever du Soleil de Justice, il falloit que tous les peuples s'egayassent en sa lumiére, & que ses rayons visitassent ceux qui étoient gisans en la region d'ombre de mort. Auparavant la Prophétie n'étoit qu'une chandelle qui éclairoit en lieu obscur, mais maintenant c'est un plein jour, qui va d'un bout de l'Univers jusqu'à l'autre; auparavant, pour me servir encore des termes de l'Ecriture, ce n'étoit que les premices, mais maintenant c'est la pleine moisson de Dieu. *Elevez vos yeux*, disoit Iesus-Christ à ses Disciples *& voyez que les campagnes sont déja blanches*. II. Si la Sagesse Divine avoit trouvé bon de permettre que les effets de la corruption de l'homme parvinssent à leur comble, que l'Empire du Démon fût puissamment établi, que le péché, l'erreur, l'idolatrie, & toutes ces autres pestes regnassent paisiblement & absolument dans le Monde; cette même sagesse demandoit aussi que son propre Empire fût rétabli, & que celui qui avoit créé le Ciel & la Terre, vint régner en la place de l'Usurpateur, la Sainteté en la place du crime, la Vérité en la place du mensonge, & que la piété détruisît la superstition, comme la superstition avoit détruit la piété. A cela l'on peut rapporter les prédictions des Oracles, comme celui de Jeremie, *les Dieux qui n'ont pas fait le Ciel & la Terre périront de dessus la Terre*, & plusieurs autres de cette nature. III. Puisque le dernier jugement doit appartenir à la Personne de Iesus-Christ & que c'est lui qui doit venir pour prononcer les derniers arrêts de la damnation ou du salut des hommes, selon qu'il

le dit lui-même. *Le Pere ne juge Personne, mais il a donné tout jugement au Fils*; il étoit convenable que son nom fut publiquement manifesté à toutes les Nations, afin qu'il y eût de la proportion entre son avénement en grace, & son avénement en gloire, & entre la vocation qu'il fait des hommes & le dernier conte qu'il leur doit demander de leur conduite; sa révélation devoit donc s'étendre à tous les Peuples. IV. Afin que l'élection de Dieu parût plus gratuite & plus indépendante de toute autre chose que de son seul bonplaisir, il falloit qu'elle fût faite, non dans une Nation seulement ou dans une famille, mais qu'elle eût une étenduë plus grande & plus libre, c'est-à-dire, qu'elle fût faite de toutes langues & de tous peuples. Or cela ne se pouvoit si la vocation générale n'eût précedé, car il n'est pas possible d'élire ceux qui ne sont pas appellez, & l'élection est un choix qui se fait dans la communion des appellez, selon ce que dit Jesus-Christ. *Il y en a plusieurs d'appellez & peu d'elens*, il falloit donc que la manifestation de l'Evangile fût générale à toutes Nations.

Mais ces raisons qui ne regardent que la sagesse de Dieu n'empéchent pas que la vocation des Gentils ne soit une grace purement gratuite à leur égard. Car outre que de leur part ils n'y ont rien contribué ni obligé Dieu à se tourner de leur côté, outre cela dis-je ils méritoient un traitement tout contraire. C'est pourquoi quand l'Ecriture parle de cette vocation, elle nous met toûjours devant les yeux l'état misérable où nous étions, pour en faire opposition à celui où il a pleu à Dieu de nous mettre, & pour faire voir par ce moyen que ce changement n'est qu'un effet de sa pure grace. Ainsi Luc I. il est dit que

l'Orient

l'Orient d'en-haut a resplendi sur ceux qui étoient assis en ténébres & en ombre de mort; & Mat. 4. *Le peuple qui gisoit en ténébres à vû une grande lumiére: & à ceux qui gisoient dans la region & ombre de mort, la lumiére s'est levée.* Eph. 2. *Vous étiez morts en vos fautes & péchez, de nature enfans d'ire; mais Dieu nous a vivifiez ensemble avec Jesus-Christ & nous a ressuscitez ensemble, & nous a fait seoir ensemble aux lieux célestes en Jesus-Christ.* Et là-même. *Vous étiez autres-fois Gentils en la chair, & étiez appellez prépuce étant hors de Christ, n'ayant rien de commun avec la Republique d'Israël, étrangers des Alliances de la promesse, sans espérance & sans Dieu au monde. Mais maintenant vous qui étiez autres-fois loin, estes approchez par le sang de Christ*; & Col. 1. *Il nous a délivrez de la puissance des ténébres, & nous a transportez au Royaume de son Fils bien aymé.* De plus l'Ecriture ne se contente pas de faire cette opposition, mais elle raporte formellement nôtre vocation à la miséricorde de Dieu, laquelle souvent même elle reléve par quelque titre qui en fait connoître la grandeur, comme Eph. 2. *Dieu qui est riche en miséricorde par sa grande charité de laquelle il nous a aimez, du tems même que nous étions morts en nos fautes, nous a vivifiez ensemble avec Christ par la grace duquel vous étes sauvez. Et nous a ressuscitez ensemble, & nous a fait seoir ensemble aux lieux Célestes en Jesus-Christ.* Elle dit même que la fin de cette vocation a été de relever la grace Divine: Car l'Apôtre ajoûte au même lieu, que Dieu en a ainsi usé, *afin qu'il montrât aux siécles à venir les abondamment excellentes richesses de sa grace par sa benignité envers nous en Iesus-Christ.* En effet on ne sauroit rien concevoir dans les Gentils idolatres & abandonnez à toute sorte de corruption

qui pût ni mériter une si grande faveur, ni inviter Dieu de quelque maniére que ce soit à la leur accorder, & au contraire s'il les eût traitez selon sa Justice & leur mérite, s'il les eût laissez dans leur aveuglement & dans leurs miséres. Or cela même est une manifeste conviction que quand Dieu donne à quelqu'un son Saint Esprit pour le convertir actuellement, c'est un effet de sa pure grace, sans mérite ni dispositions de la part de l'homme. Car puisque la vocation extérieure est elle-même une grace purement gratuite, combien plus le sera la vocation intérieure.

On pourroit icy demander si les Gentils considerez avant la prédication de l'Evangile, n'avoient pas dans l'Oeconomie de la Providence, quelque révélation extérieure de Jesus-Christ & de ses mystéres. Mais comme nous avons traité cette question ailleurs, nous nous contenterons de répondre icy en deux mots qu'il y a de la témerité à decider cette question affirmativement comme font quelques-uns, il faut s'en tenir à ce que l'Ecriture nous en enseigne, or elle nous dit par la bouche de Saint Paul, que, *les Gentils étoient étrangers des Alliances de la promesse, sans Dieu & sans espérance au Monde*, ce qui ne signifie pas seulement que de leur part, ils étoient plongez dans l'idolatrie & dans l'impiété, mais aussi que de la part de Dieu, ils n'avoient aucune révélation salutaire. Jesus-Christ même dans la parabole des noces Matt. 22. Distingue deux sortes de gens qui furent appellez avec nous, les uns qui avoient été conviez, & qui ensuite étant appellez n'y voulurent pas venir, & les autres qui furent appellez des carrefours des chemins à l'occasion du refus des premiers. Cette opposition fait voir clairement que ces derniers n'étoient pas conviez comme

me l'étoient les autres, & qui furent appellez sans avoir reçu aucun avis des nôces, marque évidente que dans le sens de Jesus-Christ, les Gentils (car ce sont ceux qui furent appellez des carrefours) n'avoient reçu aucune révélation précedente des mystéres de l'Evangile. Car si par les œuvres de la Providence ils eussent eu cette révélation, ils eussent été conviez aussi bien que les autres ; A quoi j'ajoûte qu'il ne seroit pas digne de la sagesse de Dieu, ni de la Majesté des mystéres de Jesus-Christ d'avoir proposé extérieurement aux Gentils une révélation salutaire, sans l'accompagner au moins à l'égard de quelques-uns de l'efficace de son Esprit jusqu'à un salut actuel, cependant il est certain dans la droite Theologie qu'aucun n'a été sauvé par la simple contemplation des œuvres de la Providence ; & il ne serviroit de rien de dire que quelques-uns des Anciens Peres, comme entr'autres Clement Alexandrin, ont cru que les Gentils ont pû être sauvez par la Philosophie, car c'est une erreur dans ces Peres, qui a été constamment rejetté par l'Eglise. Il ne serviroit de rien aussi de dire que plusieurs Gentils ont été appellez à la connoissance du vray Dieu, comme Jethro beaupere de Moyse, Job & quelques-autres, car ce qu'ils ont été appellez à la connoissance du vray Dieu & à son service, & qu'ensuite ils ont été sau[illegible], a été non par les simples œuvres de la Providence, mais par une révélation particuliére qui leur a été faite, Dieu voulant déja des ce tems-la donner quelque prélude de la grande vocation des Nations. Mais, dira quelqu'un, outre les œuvres de la Providence, les Anciens n'ont-ils pas eû aussi les Prophéties de leurs Sibylles qui ont clairement parlé de Jesus-Christ ? Je répons, que ces Prophéties des

Sibylles

Sibylles sont des impostures & de pures fraudes inventées au commencement pour tromper les Payens, & composées par la main de quelques temeraires, que si ensuite, elles ont été alleguées par quelques-uns des Anciens Peres, ils l'ont fait par une simplicité aveugle, & par un zéle inconsideré, contraire aux déclarations de l'Ecriture, qui portent formellement que les Nations avant la predication de l'Evangile n'avoient pas ouy parler de Jesus-Christ. Voyez sur ce sujet Blondel des Sibylles.

VI. Il faut maintenant passer à la considération de la revelation que Jesus-Christ a apportée au Monde, par égard aux tems qui l'ont suivie, & qui la suivront cy-apres, c'est-à-dire, depuis que la revelation a été close par les Apostres jusqu'au jour du dernier jugement. Or sur cela il faut remarquer les propositions suivantes.

I. La revélation tant à l'égard des mystéres de la Foy, qu'à l'égard des parties du culte Divin & des régles des moeurs, a été tellement achevée & finie par Jesus-Christ & ses Apôtres, qu'il n'y aura plus jusqu'au dernier jour, ni aucun article de Foy, ni aucun culte de Religion, ni aucune régle de moeurs qui nous soit nouvellement revelée. C'est formellement ce que Saint Paul enseigne Gal. 1. *Si*, dit-il, *nous méme, ou un Ange du Ciel, vous évangelise outre ce qui vous a été évangelisé qu'il soit anathéme.* Car cet anathéme de Saint Paul seroit sans doute injuste, si nous avions encore à attendre de nouvelles révélations. Mais de là il s'ensuit bien des choses; Car I. il s'ensuit que la révélation des Apôtres étant l'unique & parfaite régle pour la Foy, pour le culte, & pour les moeurs, on n'en peut recevoir aucune autre, ni les décisions des Conciles, ni les déterminations

minations des Papes, ni la pratique universelle de l'Eglise, ni la coûtume ancienne, ni les songes ou les visions, ni telles autres choses que dans l'Eglise Romaine on regarde comme de véritables régles ausquelles on croit que c'est un crime de s'opposer & d'y contrevenir. II. Il s'ensuit que tout ce qu'on nous propose comme objet de foy, ou comme culte de Religion, ou comme régle de mœurs, doit être nécessairement réglé par la révélation de Jesus-Christ & de ses Apôtres, afin qu'on le reçoive s'il y est conforme, & qu'on le rejette s'il ne l'est pas. III. Il s'ensuit que la seule & véritable Antiquité en matiére de Religion est la révélation de Jesus-Christ & de ses Apôtres, & que tout ce qui est au delà est nouveau & doit être rejettté sous le tître de nouveau. Cela veut dire qu'il faut bien se donner de garde de prendre le change, quand il s'agit d'antiquité & de nouveauté. Car quand on nous donnera pour ancien ce qui a été tenu durant quelques siécles, mais qui ne se trouve pourtant pas être de la révélation des Apôtres, c'est une antiquité fausse & bâtarde dont il se faut garder comme d'une illusion, & de même quand on appellera nouvelle une doctrine qui aura demeuré ensevélie durant quelques siécles, mais qui pourtant se trouvera être de la révélation de Jesus-Christ & des Apôtres; ce n'est qu'une nouveauté en apparence, & dans le fond une véritable antiquité. IV. Il s'ensuite que tout ce qui se trouve hors de l'enceinte de la révélation de Iesus-Christ & des Apôtres quelque ancien qu'il soit, étant réellement une nouveauté doit être consideré comme une invention purement humaine, ou si vous voulez comme une yvroye semée avec de bon froment par la main de l'ennemy qui s'est
levé

levé la nuit pour gaster le champ du Seigneur. La raison de cela est évidente, car si aprés *Jesus-Christ* & les Apôtres, il ne faut plus attendre de révélation Divine, tout ce qui est venu depuis est humain & étranger à la Religion Chrêtienne. V. Il s'ensuit que dans les controverses que nous avons avec ceux de l'Eglise Romaine, c'est une injustice à eux, & une illusion manifeste de nous vouloir obliger à prouver que les dogmes & les cultes que nous rejettons sont des erreurs & des faux cultes. Car puis que c'est eux qui nous les proposent comme des choses de Religion, c'est à eux à faire voir que ces choses sont contenuës dans la révélation de Jesus-Christ & des Apôtres, puis qu'à moins que de cela on ne peut les recevoir. VI. *Il s'ensuit que quand ces Messieurs nous* veulent donner pour preuve, ou les décisions de l'Ecole Romaine, ou les déterminations de leurs Pontifes, ou les arrestez de leurs Conciles, ou les témoignages des Anciens Peres, toutes ces preuves sont nulles & insuffisantes, à moins que de faire voir qu'elles émanent de la révélation de Jesus-Christ & de ses Apôtres. Il en faut toûjours venir là, puisque tout en matiére de Religion doit-être procédé de cette source. VII. Il s'ensuit que quand le Pape Vrbain IV. l'an 1264. institua la Feste du Sacrement, qu'on appelle *la Feste-Dieu* sur les songes & les révélations adressées à une Religieuse de Liege nommée Eve, il agit sur un fondement faux, & contraire aux véritables principes du Christianisme; car il supposa qu'en matiére de culte de Religion, il y pouvoit avoir une nouvelle révélation; comme aussi quand le Concile de Constance l'an 1414 deffendit au peuple l'usage du Calice, sur ce que la coûtume de communier sous une espece se trouvoit

voit alors introduite dans l'Eglise, il agit contre les véritables Loix de la Religion; car s'agissant d'un acte de Religion que la révélation de Jesus-Christ & de ses Apôtres ordonne, il n'y a point de coûtume quelque forte & généralle qu'elle puisse être qui soit capable de l'abroger.

II. La révélation de Jesus-Christ & de ses Apôtres est contenuë toute entiére dans l'Ecriture, sans que hors de l'Ecriture il y en puisse avoir aucune partie différente en substance de celle qui est dans l'Ecriture. Cette proposition est directement opposée au sentiment de ceux de l'Eglise Romaine, qui tiennent que ce qu'on appelle la révélation ou la Parole de Dieu est d'une plus grande étenduë que l'Ecriture, parce qu'outre l'Ecriture, elle comprend la Tradition, & que la Tradition elle-même peut avoir des points de foy, ou des cultes de Religion, ou des regles de mœurs qui ne se trouvent point du tout contenus dans l'Ecriture. Ie ne prétens pas ici traiter à fond cette matiére des Traditions, il me suffit de les renverser par une raison convaincante & demonstrative. Ie dis donc que toute partie de la révélation de Iesus-Christ & des Apôtres doit necessairement être telle qu'il nous puisse paroître suffisamment qu'elle est émanée immédiatement, ou de Iesus-Christ, ou de ses Apôtres. La raison de cela est évidente, savoir que si cela ne peut nous paroître suffisamment, nous ne saurions la recevoir, comme partie de la révélation de Iesus-Christ & des Apôtres, ou au moins nous la recevrons douteusement, si cela ne nous paroît que douteusement; il s'agit de la recevoir sous la qualité de révélation des Apôtres, il faut donc que cette qualité nous paroisse certainement pour la recevoir certainement, ou au moins douteusement pour la recevoir douteusement, & par conséquent

séquent il faut qu'il nous paroisse qu'elle est procédée des Apôtres, car quand même il y auroit une partie de la révélation des Apôtres qui seroit véritablement & réellement émanée d'eux, si cela ne nous paroissoit pas, elle seroit inutile puis qu'elle ne pourroit être reçuë comme telle : Or une révélation qui ne peut être raisonnablement reçuë comme telle, pour produire son effet sur nous, est entiérement inutile. Je dis plus, qu'il faut qu'on puisse avoir, non simplement une opinion douteuse qu'elle soit émanée des Apôtres, & la raison en est claire, savoir parce qu'une régle de foy, ne sauroit jamais être reçuë comme régle de foy, douteusement, puisque la foy & le doute sont deux choses opposées, de sorte que recevoir douteusement une régle de foy, & ne la recevoir point du tout, c'est au fond une mêmé chose; puis donc que vous ne la sauriez recevoir comme révélation des Apôtres, qu'autant qu'il vous paroît qu'elle est émanée des Apôtres, si cela ne vous paroît que douteusement, vous ne la recevrez que douteusement, & par conséquent vous ne la recevrez point du tout. Cependant il est certain que non seulement à l'égard des Traditions Romaines dont nous sommes aujourd'huy en contestation, mais en général à l'égard de toutes sortes de Traditions, nous ne saurions être assurez qu'elles soient émanées des Apôtres. Car par qu'elle voye en serions nous assurez ? Seroit-ce parce que tous les Chrêtiens depuis les Apôtres jusques à nous les ont tenuës, d'où il s'ensuit qu'ils les ont prises des mains des Apôtres ? Mais tous les Chrêtiens en général, sont des hommes qui se peuvent tromper sur des faits; & ceci, savoir qu'une telle chose soit émanée des Apôtres, est un fait. Outre que quand tous les

Chrê-

Chrêtiens en général ne pourroient pas se tromper sur ce fait, vous n'en sauriez jamais avoir qu'une assurance humaine tout au plus, & une assurance humaine ne suffit pas pour établir une régle de foy Divine, il faut pour cela une certitude Divine, à quoy j'ajoûte qu'il ne se trouvera aucune Tradition, de qui l'on puisse seulement faire voir qu'elle a été cruë ou pratiquée généralement par tous les Chrêtiens, beaucoup moins que tous les Chrêtiens l'ayent pratiquée comme émanée des Apôtres. Seroit-ce parce que les premiers Disciples des Apôtres qui ont reçû leur doctrine de vive voix, ont eux-mêmes déclaré & protesté qu'ils avoient reçû ces Traditions des Apôtres ? Mais ces premiers Disciples sont eux-mêmes des hommes, & tout homme de soy-même est menteur, c'est-à-dire, qu'il peut ou tromper ou être trompé. Qui nous assurera donc de foy Divine qu'un tel homme a été veritablement Disciple des Apôtres, qui nous assurera qu'il ne s'est pas luy-même trompé en prenant pour un dogme des Apôtres ce qui ne l'étoit point. Car nous voyons bien des Disciples qui prennent de travers les doctrines ou les enseignemens de leurs Maîtres, & cela n'est que trop ordinaire. Mais quand il seroit constant, & constant de foy Divine, que ces personnes ont été Disciples des Apôtres, & qu'ils ne se sont pas trompez en prenant l'un pour l'autre. Qui nous assurera qu'ils n'ont pas voulu nous tromper. Car il n'y a rien de si ordinaire à un Disciple, que de vouloit autoriser une de ses inventions & de ses pensées par le nom & l'autorité de son Maître, comme la tenant de lui, sur tout si les hommes à qui il parle ont une profonde vénération pour le Maître. Mais encore quand nous aurions une assu-

assurance Divine qu'un tel homme a été Disciple des Apôtres, & qu'il ne s'est pas trompé, *ni* n'a voulu nous tromper, qui nous assûrera que ce qu'on nous débite aujourd'huy sous le nom d'un tel homme, qu'on nous veut faire recevoir comme son véritable témoignage, soit véritablement & en effet de luy. Par exemple Eusebe rapporte que Papias disoit, qu'ayant été Disciple des Apôtres, il avoit appris d'eux telles & telles choses. Je ne veux pas contester que Papias n'ait été Disciple des Apôtres, je ne dis pas aussi qu'*il* se soit trompé en s'imaginant à faux que les Apôtres luy avoient enseigné les choses dont il s'agit. Je ne veux pas non plus revoquer en doute sa bonne foy. Il a été Disciple des Apôtres, il ne s'est pas trompé, il n'a pas voulu nous tromper. *Mais* qui nous assûrera que ce qu'Eusebe dit de lui, soit véritablement de lui? Tout aboutit à la bonne foy d'Eusebe; cependant Eusebe est un homme qui peut luy-même s'être trompé, ou nous avoir voulu tromper. Il en est de même de toutes les autres Traditions, il est douteux que ceux dont on allégue le témoignage ayent été en effet Disciples des Apôtres, ni même qu'ils les ayent jamais veûs; on ne sauroit être assûré qu'ils *ne* se soient eux-mêmes trompez, il n'est pas certain qu'ils n'ayent pas eu intention de tromper le Monde par un zele indiscret, ou par une de ces fraudes pieuses qui sont encore aujourd'huy si fort en usage. On ne peut même avoir aucune certitude que ce qu'on nous allégue d'eux soit véritablement d'eux; comment donc est-il possible que sur ce sable mouvant on veüille bâtir des articles de foy, & nous faire recevoir une régle de Religion. Ajoûtez à cela que tout ce que nous mettons ici en avant est actuellement arrivé. Il y a eu des gens

gens qui se sont vantez d'avoir été Disciples des Apôtres, qui néantmoins ne l'avoyent jamais été; tel est l'Auteur des voyages de Saint Pierre. Il y en a eu qui ont été vrayement Disciples des Apôtres qui néantmoins se sont trompez eux-mêmes, ou nous ont voulu tromper de mauvaise foy, en nous rapportant des choses fabuleuses & impertinentes, comme les tenant de la main des Apôtres, tel a été ce Papias dont je viens de parler. Il y en a eu d'autres à qui l'on a attribué de faux ouvrages, comme à Saint Clement Disciple de Saint Pierre, & à Denis l'Aréopagite Disciple de Saint Paul. Il n'y a donc rien en tout cela qui soit assez certain pour établir une régle de foy. Mais enfin que dirons nous de ceux qui ont été véritablement Disciples des Apôtres, & qui pourtant se sont trouvez avoir sur un même sujet des Traditions tout à fait contraires, tels ont été Polycarpe Evêque de Smyrne, & Anicet Evêque de Rome, sur le sujet du jour de la célébration de la feste de Pasques? Car Polycarpe Disciple de Saint Jean soûtenoit comme une Tradition reçuë de Saint Jean méme, qu'il falloit la célébrer le quatriéme jour de la Lune, & Anicet au contraire, qui pouvoit avoir été Disciple de Saint Paul ou de Saint Pierre, ou qui au moins avoit été Disciple de Saint Clement, soûtenoit comme une Tradition des Apôtres, qu'il falloit la célebrer le Dimanche qui suivoit immédiatement le quatorziéme. Tout cela fait voir qu'il n'y a aucune certitude, ni n'y en peut avoir, qu'une doctrine soit véritablement émanée des Apôtres; il faudroit pour cela que les Apôtres eux-mêmes l'eussent dit, mais s'ils l'avoient dit, ou ils l'auroient dit dans l'Ecriture, ou ils l'auroient dit de vive voix; s'ils l'avoient dit dans l'Ecriture, les

Traditions dont il s'agiroit seroient écrites, & ainsi elles ne seroient plus en question, il ne faudroit plus les autoriser par la voye de la *Tradition*, elles le seroient assez par celle de l'Ecriture; s'*ils* l'avoient dit de vive voix, les mêmes difficultez reviendroient, car nous ne pourrions savoir qu'ils l'auroient dit de vive voix, que par le témoignage de ceux à qui ils l'auroient dit, & par conséquent par une voye sujette à tous les inconveniens que nous venons de remarquer. Il n'y a qu'une seule chose que les Adversaires puissent *allé*guer pour se mettre à couvert des argumens que nous venons de faire, c'est d'avoir recours aux caractères naturels qui sont dans les choses mêmes que l'on appelle Traditions, & de dire qu'on peut reconnoître par ces caractéres que ces *choses sont* Apostoliques, & les distinguer d'avec les fausses Traditions, de la même maniére que nous disons que les Livres Divins se font reconnoître pour Divins par leurs caractéres. Mais cette échapatoire leur seroit entiérement inutile pour deux raisons, l'une qu'ils renverseroient une autre de leurs hypothéses, savoir celle par laquelle ils veulent que nous ne puissions connoître la Divinité de l'Ecriture Sainte, que par le témoignage que l'Eglise lui rend, & non par ses caractéres *naturels*; car s'ils disent que les Traditions vrayement Apostoliques se connoissent & se distinguent d'avec les non Apostoliques, par leurs caractéres naturels; nous leurs dirons incontinent qu'à plus forte raison l'Ecriture se fait reconnoître Divine, & se distingue d'avec les Livres humains par ses caractéres. A quoy il n'y auroit rien à repliquer. L'autre raison est que quand on viendra à examiner ces prétenduës Traditions qu'ils nous mettent en avant, comme le Purgatoire, l'invocation

tion des Saints, le culte des Images, &c. & qu'on leur demandera quels sont les caractéres naturels de ces choses qui prouvent qu'elles sont Apostoliques, ils n'y trouveront nullement leur conte.

III. Cette révélation de Iesus-Christ & de ses Apôtres contenuë dans l'Ecriture Sainte, étant la régle unique de la foy, du culte & des mœurs, l'usage de droit Divin en appartient nécessairement à chaque fidéle en particulier, de quelque ordre & de quelque qualité qu'il soit. Cette proposition se prouve I. par tous les passages de l'Ecriture, qui ordonne aux fidéles de discerner ce qui est bon d'avec ce qui ne l'est pas, de retenir le bon, de rejetter le mauvais. II. Par les passages qui portent formellement que l'Esprit de Sapience & de révélation est donné aux fidéles, ou qu'ils ont reçû l'Onction qui leur enseigne toutes choses, & qui les empesche d'être seduits par les faux Docteurs: car cet esprit ne peut être qu'une certaine lumiére Divine, qui les rend capables de comparer les doctrines & les cultes qu'on leur met en avant, avec la révélation de Jesus-Christ & de ses Apôtres, pour juger s'ils lui sont conformes ou non, ce qu'ils ne sauroient faire, à moins que d'avoir l'usage libre de l'Ecriture: car on ne sauroit discerner ce qui est droit, & ce qui est oblique, à moins que d'avoir la régle en ses mains. III. Cela se prouve par cette raison invincible, qui est que chaque fidéle doit avoir une foy Divine, non seulement matériellement, mais aussi formellement. Avoir une foy Divine matériellement, c'est croire une chose qui est Divine en soy, mais dont pourtant on n'est pas persuadé par une autorité Divine, mais seulement par un témoignage humain. Avoir une foy Divine formellement, c'est non seulement

croire une chose qui est Divine, mais aussi en être persuadé par la force d'une autorité Divine. Ceux qui croyent les veritez Chrêtiennes immédiatement, parce que Dieu les enseigne, ceux-là ont une foy Divine formellement; mais ceux qui croyent ces mêmes veritez, non immédiatement, parce que Dieu les enseigne, mais médiatement, parce que les hommes leur disent que Dieu les enseigne, ceux-là ont une foy Divine, à la vérité matériellement, mais humaine formellement. Or tout fidéle depuis le plus grand jusques au plus petit doit avoir une foy Divine formellement; c'est-à-dire, être persuadé que les cultes qu'il pratique sont bons & agréables à Dieu; en être dis-je persuadé, parce que Dieu les enseigne, & non simplement parce qu'on dit que Dieu les enseigne. C'est l'idée que toute l'Ecriture Sainte nous donne de la foy, & c'est pour cela que tous les fidéles sont appellez dans l'Ecriture Θεοδίδακτοι enseignez de Dieu, & que Dieu promet si souvent *de répandre de son Esprit sur toute chair, & de faire prophétiser les Serviteurs & les Servantes*, & qu'il dit que *chacun n'enseignera plus son prochain, ni son frere, disant connoi l'Eternel. Car*, ajoûte-t-il, *ils me connoîtront depuis le plus petit jusqu'au plus grand*. C'est pour cela que l'Ecriture veut une communion immédiate avec Jesus-Christ, non par nos Pasteurs, comme par un milieu, mais immédiatement par nous-mêmes, en telle sorte qu'entre Jesus-Christ & le fidéle il n'y ait rien. *Jesus-Christ*, dit Saint Paul, *habite en nos cœurs par la foy. Qui mange ma chair & qui boit mon sang demeure en moy, & moy en lui. Je suis le sep & vous étes les sarmens, Jesus-Christ est le Chef de l'Eglise, & l'Eglise est son corps.* Et cela marque une communion immédiate entre les fidéles & Jesus-Christ.

Or

Or il est certain que nôtre communion avec Jesus-Christ, ne sauroit être immédiate, si nous ne sommes persuadez qu'il est le Fils de Dieu, nôtre Christ & nôtre Sauveur, par une connoissance & une impression immédiate des caractéres de sa vérité. Il faut donc nécessairement que l'usage de l'Ecriture, dans laquelle nous découvrons ces caractéres de la vérité de ce qu'est Jesus-Christ, apartiennent à tous les fidelles. Voyez sur ce sujet, la défense de la Réformation premiére part. Chap. 7. 8. & 9.

De cette proposition ainsi établie, il s'ensuit I. que l'Eglise Romaine commet un attentat & un sacrilége en deffendant au Peuple la lecture de l'Ecriture Sainte, & en obligeant les fidelles à prendre des dispenses & des permissions de leurs Evéques. II. Que l'obéissance aveugle qu'elle exige de ses fidelles pour leurs Pasteurs, est un principe tyrannique & contraire aux droits naturels du Christianisme. III. Que les fidelles doivent examiner la Doctrine qu'on leur enseigne, pour reconnoître si elle est conforme à la Parole de Dieu, ou non. IV. Que s'ils la trouvent contraire à la Parole de Dieu, ils doivent nécessairement la rejetter. V. Qu'ils sont obligez par la charité Chrétienne qui nous lie les uns avec les autres, d'avertir leurs Pasteurs de leurs erreurs, & d'exhorter leurs freres à s'en donner de garde. VI. Que si leurs Pasteurs s'opiniâtrent dans leurs erreurs, & qu'ils veüillent contraindre les fidelles à les croire, ou au moins à en faire profession, ils doivent protester hautement contre eux, & se separer de leur communion.

IV. La révélation de Jesus-Christ & des Apôtres contenuë dans l'Ecriture à l'égard de son véritable sens pour le discerner d'avec un sens faux

& supposé, doit être prise non de l'autorité ou du témoignage des hommes quels qu'ils soyent, *mais* des argumens qu'on appelle dans l'Ecole *artificiels*, c'est-à-dire, de la considération des choses mêmes dont il s'agit, de la comparaison de plusieurs passages semblables, du rapport que les parties de l'Ecriture doivent avoir entr'elles, de la liaison du discours, des autres lieux de l'Ecriture qui traitent les mêmes matiéres, de l'accord parfait qui doit être entre la lumiére de la révélation & celle de la droite raison; de l'accord aussi qui doit être entre la révélation & la lumiére des sens, & telles choses semblables. Cette proposition est directement contraire aux principes de ceux de l'Eglise Romaine, lesquels voyant qu'il leur est bien difficile d'empêcher directement que *l'Ecriture* ne soit la régle de la foy des Chrêtiens, prennent un chemin indirect & oblique pour venir à leurs fins, savoir, en disant que quand l'Ecriture seroit la seule régle de nôtre foy, il n'apartient pas à qui que ce soit de l'interpréter ou d'en chercher le véritable sens, mais que c'est le droit de l'Eglise, c'est-à-dire, du Corps des Pasteurs. Mais ce n'est qu'une chicanerie, car si les fidelles ont droit de discerner par eux-mêmes le vray d'avec le faux, le bon d'avec le mauvais par l'application qu'ils feront de la régle de l'Ecriture à ces choses, comme nous venons de le prouver, il s'ensuit nécessairement qu'ils ont droit aussi de discerner le véritable sens de l'Ecriture d'avec un faux & supposé; & par consequent qu'ils ont droit de juger par eux-mêmes du sens que leurs Pasteurs donnent à l'Ecriture. Car en vain seroient-ils obligez de discerner le bien & le mal, s'il falloit qu'ils réceussent indispensablement quel sens que ce soit de l'Ecriture qu'il plaira à leurs

Paſ-

Pasteurs de leur donner. A quoi j'ajoûte que l'opinion des Adversaires conduit à des absurditez insupportables; car s'il plaît à l'Eglise lorsque l'Ecriture dit le Ciel, d'interpréter le Ciel par la Terre, les fidelles seront-ils obligez de le croire ainsi? Et n'est-ce pas une manifeste illusion que de vouloir d'un côté que la foy des plus simples soit Divine, & par conséquent immédiatement fondée sur la Parole de Dieu, & de vouloir de l'autre, qu'elle soit fondée aveuglement sur quelque sens que ce soit qu'il plairra à l'Eglise de donner à l'Ecriture. Les termes de l'Ecriture entendus en un sens faux, ne sont pas certainement la Parole de Dieu; car la Parole de Dieu ne consiste pas en une simple Lettre, elle consiste en une Lettre expliquée & entenduë dans son véritable sens. Il faut donc afin que la foy de chacun soit Divine, & qu'elle soit fondée immédiatement sur la Parole de Dieu, que l'intelligence de chacun aille non simplement à la Lettre, qui n'est que l'écorce, mais au sens, & qu'elle y aille immédiatement sans l'intervention d'aucune autorité humaine.

Contre celà, les Adversaires peuvent opposer I. qu'il est imposible que l'Eglise donne un sens faux à la Lettre de l'Ecriture, parce qu'elle est infaillible. II. Qu'il ne faut point regarder l'autorité de l'Eglise, comme une autorité humaine, mais comme une autorité Divine, parce que c'est le Saint Esprit qui parle par l'Eglise. III. Que de là il s'ensuit que la foy des simples fidelles ne laisse pas d'être Divine & immédiatement fondée sur la Parole de Dieu, encore qu'elle soit fondée sur l'autorité souveraine que l'Eglise a d'interpréter l'Ecriture, parce que cette autorité est regardée comme celle du Saint Esprit. Je répons, Que

 toutes

toutes ces cavillations sont fondées sur ce principe que l'Eglise est infaillible. Sur quoi I. il faut faire expliquer les Adversaires touchant ce qu'ils entendent d'un côté par l'Eglise, & de l'autre côté par cette infaillibilité. Car en les faisant expliquer, il se trouvera que sous ces beaux termes, ils cachent des choses assez ridicules, par l'Eglise ils n'entendent point la société des Elus & des vrays Fidelles, qui est pourtant celle qui à proprement parler est l'Eglise, & la seule vraye Eglise. Par l'infaillibilité aussi ils n'entendent pas la persévérance finale des élûs & des vrays fidelles en la vraye Doctrine jusqu'à un dégré salutaire; auquel sens on pourroit accorder que l'Eglise est infallible sans que cela servît de rien aux Adversaires. Mais ils entendent par l'Eglise, la Société visible des Chrêtiens qui sont soumis à la domination de Rome, & encore plus particuliérement ils entendent le corps des Pasteurs qui gouvernent cette Société; ils veulent de plus que ce soit, non ce corps de Pasteurs à tous égards, mais entant qu'ils sont assemblez en Concile, non encore entant qu'ils sont assemblez en Concile absolument & sans restriction, mais entant qu'ils y sont assemblez aprés une exacte observation des formes. Quelques-uns même restraignent cette Eglise au Pape seul prononçant *ex cathedra* comme ils parlent; D'autres au Pape présidant dans un Concile, d'autres au Concile legitimement conduit par le Pape. Et par l'infaillibilité, ils entendent non une infaillibilité seulement à l'égard des erreurs mortelles & damnables; mais une infaillibilité simple & absoluë qui excluë toutes sortes d'erreurs. Il faut donc premiérement, les prier de s'accorder entre eux touchant le sujet de cette proposition, l'Eglise est infaillible, afin que nous sachions

sachions nettement ce que nous devons entendre par cette Eglise, car pendant qu'ils ne nous diront que des choses équivoques & ambiguës, nous ne saurons à quoi nous devons nous en tenir. Il y aura une Eglise infaillible. Mais quelle est-elle ? nous n'en saurons rien ; c'est-à-dire, autant vaudroit-il à nôtre égard qu'il n'y en eût pas, puisque s'agissant de trouver le premier & l'unique fondement de nôtre Foy, il faut nous le marquer, non en des termes généraux & équivoques, mais précisément & déterminément. En effet il est impossible que dans l'état auquel se trouve la Communion Romaine sur ce sujet, personne y puisse avoir une véritable foy Divine. Pourquoi ? Parce que cette question-cy, savoir où réside l'infaillibilité n'étant pas encore déterminée, non seulement chacun est en droit d'en croire ce qu'il lui plairra, mais quelque parti qu'on prenne, on ne le sauroit prendre que comme probable, & non comme certain, puisque il n'y a rien de certain que ce qui est déterminé. Par exemple celui qui croit que l'infaillibilité réside dans le Pape n'en peut être assûré en aucune maniére, parce qu'il se peut faire que l'infaillibilité ne soit pas là, mais dans le Concile. Et de même ceux qui croyent qu'elle réside dans le Concile n'en peuvent être assurez, puis qu'il se peut faire qu'elle réside dans le Pape. D'où il s'ensuit que n'y ayant parmy eux aucune certitude touchant le premier principe de la foy, il n'y peut avoir nulle foy Divine. Aprés cela il est juste de demander à nos Adversaires, sur quoi ils fondent leur prétention à l'exclusion de tant d'autres Societez qui s'appellent Eglises Chrêtiennes aussi bien que l'Eglise Latine. Le sang des Latins n'est pas naturellement plus pur que celui des Grecs, des Armeniens,

niens, des Egyptiens, des Jacobites, des Etiopiens, &c. Quand donc il y auroit dans l'Ecriture des témoignages qui portassent formellement que ce n'est pas simplement l'Eglise des élûs & des vrays fidelles qui est infaillible au sens que nous l'avons déja dit, mais que c'est un corps ou une société visible de gens qui font une profession extérieure d'être Chrétiens; que c'est un corps de Pasteurs assemblez en Concile, ou un chef visible qui est à leur teste & qui prononce *ex cathedra*; quand dis-je cela se trouveroit en propres termes dans l'Ecriture, ce ne seroit encore rien. Car il faudroit que nos Adversaires prouvassent que ces témoignages regardent l'Eglise Latine à l'exclusion des autres. D'ailleurs y ayant deux voyes pour prouver une vérité de la nature de celle dont il s'agit, l'une la voye de droit, & l'autre celle de fait, quand nos Adversaires nous auront mis en avant leurs prétenduës raisons pour fonder leur privilege, ces raisons ne seront ni si claires, ni si demonstratives qu'il ne nous reste encore avec justice un désir de prendre l'autre voye, qui est celle du fait & de l'expérience, par laquelle il faudra examiner si en effet l'Eglise Latine n'a jamais failly, si elle n'a jamais enseigné quelque erreur; car en vain soûtiendroit-elle qu'elle est infaillible, s'il se trouvoit que réellement & en effet elle eût erré. En vain soûtient-on qu'une chose est impossible, si en effet on montre qu'elle est arrivée. Il est donc plus que raisonnable d'entrer dans cette derniére voye avant que de s'assûrer du principe des Adversaires. Or cela étant il arrivera deux choses, l'une que nous ne pourrons trouver l'infaillibilité dont il s'agit que quand nous n'en aurons plus que faire, car nous ne la trouvérons qu'aprés l'examen de toutes les Doctrines, & qu'a-t-on

t-on que faire de l'infaillibilité d'une Eglise pour servir de régle à la Foy, lorsque la Foy de toutes les Doctrines est déja réglée. La deuxiéme chose qui arrivéra, est qu'il paroîtra clairement que l'Eglise Latine a erré, & je voudrois sommer la conscience & la bonne foy de tous ceux de l'Eglise Romaine, de me dire lequel de ces deux argumens est le meilleur ou le plus soûtenable, ou celui-cy, la Transsubstantiation, le Purgatoire, la Communion sous une espece, le Service Divin en langue Barbare, le Culte Religieux des Images, &c. Sont des véritez Divines, parce que l'Eglise Latine ne peut errer; ou celui-cy, l'Eglise Latine peut errer, parce qu'elle a enseigné, & qu'elle enseigne encore la Transsubstantiation, le Purgatoire, &c. qui sont des erreurs. A l'égard de la forme ces deux argumens sont égaux, & je puis toûjours arréter la force du premier, en lui opposant le second. Mais il n'en est pas de même à l'égard de la matiére; car il est bien plus clair & plus net mille fois que ces dogmes de l'Eglise Latine sont des erreurs, qu'il n'est clair ou facile à prouver, que l'Eglise Latine soit infaillible. Enfin accordons si vous voulez aux Adversaires que l'on soit convenu de ce qu'il faut entendre par l'Eglise, & de ce qu'il faut entendre par infaillible. Accordons leur aussi qu'il vaut mieux prendre la voye de rechercher la vérité des Doctrines par l'infaillibilité de l'Eglise qui les enseigne, que de rechercher l'infaillibilité de l'Eglise par les Doctrines qu'elle enseigne, il faut nécessairement qu'ils avouent de leur part que la discussion de cette question, l'Eglise Latine est infaillible, & la discussion de la solidité & vanité des preuves sur lesquelles on l'établit, appartient de droit à chaque particulier; car de s'imaginer que cha-

chaque particulier se doive rapporter à ce qu'elle dit, & qu'il doive croire que l'Eglise Latine est infaillible, parce qu'elle dit qu'elle est infaillible, c'est la chose du monde la plus impertinente & de la plus pernicieuse consequence qu'on se puisse imaginer. Je dis qu'elle est impertinente, car c'est commencer un argument par la conclusion, & prouver en propres termes *idem per idem*, puisque que c'est faire un argument en cette forme. L'Eglise Latine est infaillible en tout ce qu'elle dit. Or elle dit qu'elle est infaillible, donc elle est infaillible. Il faut être un peu extravagant pour raisonner de cette maniére. Je dis de plus que c'est une chose d'une pernicieuse consequence; car chaque idolatre, chaque infidelle, chaque hérétique se trouvant joint à une *société* qui s'estime infaillible croira de même que sa société est infaillible parce qu'elle le dit. Et ainsi c'est un principe qui va à empêcher toutes sortes de conversions. De dire aussi que cette proposition; l'Eglise Latine est infaillible, est d'une si grande évidence qu'elle n'a pas besoin d'être prouvée, comme on n'a pas besoin de prouver qu'un & un sont deux, c'est dire une chose folle, car cétte proposition n'est pas un premier principe, & l'on ne lui fera point de tort quand on dira que certainement elle n'est pas des premiéres notions de la nature. L'on prouve cette proposition, il y a un Dieu, on demande aussi des preuves de celle-cy, Jesus-Christ, est le Fils de Dieu. Il y a une vraye Eglise. Et combien plus a-t-on raison de demander la preuve de cette autre, l'Eglise Latine est infaillible. Il faut donc que les Adversaires reconnoissent malgré qu'ils en ayent; que cette proposition ne peut ni ne doit être reçue que par la force des preuves qui l'établissent, & que les preu-

preuves qui l'établissent ne doivent pas être prises de la simple autorité de l'Eglise dont il s'agit, d'où il s'ensuit que chaque particulier est non seulement en droit mais en obligation de discuter pour & contre cette question; savoir, si l'Eglise Latine est infaillible. Or s'il est dans ce droit & dans cette obligation, pourquoi n'en sera-t-il pas de même à l'égard des autres points de Doctrine? Certainement si un homme a par soy-même assez de lumiére pour éclaircir cette grande difficulté de l'infaillibilité de l'Eglise, il ne lui en manquera pas pour l'éclaircissement de tous les autres points de la foy Chrêtienne.

V. Il ne s'ensuit pourtant pas de-là que les interprétations que l'Eglise donne à l'Ecriture soient inutiles, elles sont au contraire d'un usage tres-important & nécessaire pour l'avancement & la propagation de la foy des fidéles, & l'ordre en est établi de Dieu, & par conséquent inviolable. Cette proposition regarde d'un côté ceux de l'Eglise Romaine, & de l'autre les Phanatiques & Anabâtistes. Je dis I. ceux de l'Eglise Romaine, qui sous prétexte que nous ne voulons pas que nôtre foy dépende aveuglement des interprétations de l'Eglise, nous font d'ordinaire cette objection, que donc selon nous, le ministére de l'Eglise est inutile, puisque chaque particulier a droit de recevoir ou de rejetter le sens que l'Eglise donne à l'Ecriture. Je dis II. qu'elle regarde les Anabâtistes qui veulent abolir tout usage du Ministére, & laisser à chaque particulier le soin de chercher le sens de l'Ecriture, & de recüeillir les doctrines qu'elles contiennent. Contre les uns & les autres, nous disons que le véritable usage du Ministére de l'Eglise, est non de dominer ou de régner souverainement sur la foy

&

& sur les consciences, mais d'aider les fidéles en leur communiquant des lumiéres que d'eux-mêmes ils n'auroient pas. Les Pasteurs sont comme des guides établis pour marquer à chacun le droit chemin qu'il doit suivre, en leur laissant néanmoins la liberté de discerner par eux-mêmes le vray d'avec le faux, la voye droite d'avec la voye égarée. En effet il est certain que les Pasteurs dont la profession est de s'appliquer sans cesse à la méditation de l'Ecriture, & des matiéres Théologiques, ont beaucoup de veuës que les particuliers qui sont distraits par les affaires temporelles ne sauroient avoir. Mais cela n'empêche pas que quand ils proposent leurs veuës aux particuliers, les particuliers ne puissent fort bien juger si elles sont raisonnables ou déraisonnables, bien ou mal fondées en la Parole de Dieu. Il en est à peu prés d'eux, comme de ceux qui nous préparent les alimens, ils sont mille fois plus exercez que nous au choix des bonnes viandes, & au discernement qu'il en faut faire d'avec les insipides & les mauvaises, & aux diverses maniéres de les apprêter pour les rendre plus agréables & plus propres à la nourriture de nôtre corps. Mais cela n'empêche pas que chacun en particulier n'ait son goût, pour juger si en effet ces viandes sont bonnes ou mauvaises, & si elles sont bien ou mal apprétées, de sorte que si un Cuisinier nous donnoit au lieu du pain une pierre, & un Serpent pour du poisson, comme parle Jesus-Christ; son autorité n'empécheroit pas que nôtre goût ne reconnût facilement que ce ne sont pas les véritables alimens que la nature demande. Ainsi les Pasteurs ont plus de connoissance & plus d'habileté dans les choses de la Religion que les simples fidéles, qui en doute? D'où il s'ensuit qu'ils peuvent proposer au Peuple

ple des choses tirées de l'Ecriture, & les leur faire remarquer, que le Peuple ne découvriroit pas de soy-même. Mais cela n'empéche pas que chacun n'ait, & le droit & l'obligation, & le pouvoir de discerner ce qui leur est proposé, & d'en reconnoître, ou la vérité & la solidité, ou la vanité & la fausseté. D'ailleurs les Pasteurs sont établis pour abréger le tems au Peuple, en travaillant pour eux, & en leur presentant tout à la fois plusieurs grandes & belles méditations, plusieurs importantes doctrines, plusieurs préceptes, & plusieurs exhortations que le Peuple ne sauroit ramasser de soy-même, que par une longue suite, ou de jours, ou d'années, ils leur font voir en un instant les liaisons & les dépendances que les doctrines, les préceptes, les exhortations, les promesses & menaces ont entr'elles, les fondemens sur lesquelles elles sont appuyées, les devoirs ausquels elles nous engagent, ce qu'un Peuple ne sauroit trouver de soy-même, étant, comme il est, occupé aux choses de la vie civile. Par ce moyen la foy du Peuple est soûtenuë & nourrie, sa pieté conservée, sa charité & sa sanctification avancée. Le Ministére donc de l'Eglise, ou des Pasteurs, est d'un usage tres-necessaire, encore que ce ne soit pas par la force de leur autorité que nous croyons; mais par les caractéres de Divinité que chacun voit & reconnoît dans les choses qu'ils proposent.

VII. Enfin nous avons dit qu'il falloit comparer la révélation de Jesus-Christ & de ses Apôtres, avec celle qui sera faite au dernier jour, lors que le Fils de Dieu venant aux nuées du Ciel, mettra la derniére main à l'œuvre de nôtre rédemption, & qu'il exécutera pleinement tout ce qu'il nous a promis dans son Evangile. Surquoy

I, il

I. il faut remarquer que la même proportion que l'Eglise Judaïque, avant la venuë du Messie, avoit à l'Eglise Chrêtienne sous le Messie, nous qui vivons sous l'Evangile, l'avons avec l'Eglise triomphante qui vivra & régnera dans le Ciel. C'est par cette double proportion qu'il faut éclaircir l'objection qu'on peut faire contre cette clause de la priére Dominicale, *Ton régne vienne*, car il est vrai que cette clause est tirée d'une priére des Juifs, où ils demandent à Dieu l'avénement de son régne, c'est-à-dire, l'avénement du Messie, il ne semble donc pas que cette demande fût fort propre pour être inserée dans un formulaire de priére destiné peur les Chrêtiens, & qui doit être en usage jusqu'à la fin des siécles. Il n'appartenoit qu'aux Juifs à dire à Dieu, *Ton régne vienne*, quant à nous nous devons dire à Dieu, Ton régne est venu, & lui en rendre graces. Mais il ne faut que distinguer le régne de grace, & le régne de gloire. Celui de grace que les Juifs demandoient est arrivé, & celuy de gloire est encore à venir, or c'est celuy-là que nous demandons. C'est encore par cette double proportion qu'il faut expliquer une contradiction apparente qui se trouve dans ce beau texte de Saint Paul. *Ainsi nous tous qui contemplons comme dans un miroir la gloire du Seigneur à face découverte, sommes transformez en la même image de gloire en gloire, comme par l'Esprit du Seigneur.* Car pourquoy dit-il *à face découverte*, si c'est *dans un miroir*? Et pourquoy *dans un miroir* si c'est *à face découverte*? Je répons que c'est à face découverte par opposition aux Israëlites, qui ne voyoient la gloire de Dieu resplendissante dans le visage de Moïse qu'au travers d'un voile; ce qui représentoit le voile des figures, des ombres & des cérémonies qui couvroit

les

les mystéres Divins, & les déroboit en partie à leur veuë. En comparaison donc des Israëlites, nous voyons la gloire Divine qui resplendit en la Personne de Jesus-Christ, nous la voyons dis-je à face découverte, sans enigme, sans voile, sans figure, & sans ombre; mais c'est encore pourtant comme dans un miroir indirectement & foiblement, si nous nous comparons avec l'état où sera l'Eglise triomphante au Ciel aprés le second avénement du Seigneur. Car alors nous verrons les choses immédiatement par elles mêmes, & non dans le miroir de la Parole & des Sacremens, nous les verrons dans leur pleine & parfaite exécution, & non dans le miroir des promesses, comme nous le faisons à present.

II. On peut demander si par le second avénement de Jesus-Christ qui donnera l'entiére perfection à l'Eglise, il se fera une révélation nouvelle à l'égard des choses mêmes, & quant à la substance, c'est-à-dire, s'il y aura de nouvelles choses qui nous soyent révélées, dont la premiére révélation ne donnoit aucune connoissance, ou si ce sera seulement un accroissement de lumiére pour les choses déja révélées, lesquelles seront mises en une pleine évidence; ou pour me servir des termes de l'Ecole, si ce sera une nouvelle révélation à l'égard des parties, ou seulement à l'égard des dégrez. Je répons qu'il est bon d'arrêter sur cela sa curiosité. Car nous ne savons rien de ce que Dieu fera alors, que fort confusément & en général, ainsi si Dieu nous révélera alors de nouvelles choses dont maintenant nous n'avons aucune connoissance, ou s'il ne fera seulement que mettre dans un plein jour ce qu'il nous a déja manifesté par son Evangile, c'est ce que personne ne peut décider que témérairement. Il y a pour-

tant plus d'apparence que ce ne sera qu'un accroissement de lumiére touchant les mêmes choses, & une perfection ou plénitude de dégrez. Mais cela soit dit sans rien décider.

CHAPITRE X.

De la Prophétie de Jesus-Christ, considérée par application à sa Personne, ou si vous voulez de la Charge de Prophéte que Jesus-Christ a.

LA Prophétie de Jesus-Christ considérée comme une Charge, & par rapport à sa Personne peut être traitée sous diverses veuës. Car I. il en faut voir la dignité & la grandeur. II. Il faut voir la proportion qu'elle a avec la gloire de Jesus-Christ. III. Il faut voir la nécessité que nous avions d'avoir un tel Prophéte. IV. Il faut parler de l'installation de Jesus-Christ en cette Charge, & de l'exercice qu'il en a fait. V. Il la faut comparer avec tout ce qu'il y a eu de Prophétes avant son Incarnation. VI. Il la faut comparer avec les Charges des Apôtres, des Evangélistes & des Pasteurs ordinaires.

I. Quant au premier, la grandeur & la dignité de cette Charge consiste I. en ce que I. C. est le souvérain Docteur de son Eglise, à la parole duquel il faut nécessairement acquiescer, comme à la premiére verité & à la premiére régle, au dessus de laquelle il n'y en a point d'autre. C'est à quoy se rapporte ce qui est dit dans l'Evangile. Que *les Troupes admiroient sa doctrine, parce qu'il leur parloit avec autorité, & non comme les Scribes & les Pharisiens.* Les autres hommes peuvent persuader la

foy,

foy, mais Jesus-Christ seul a droit de la commander, parce qu'en cette qualité de Souvérain Prophéte, il est le Maître de nos esprits & de nos consciences, & nous devons croire ce qu'il dit parce qu'il le dit sans en réchercher d'aûtres preuves ni d'autres raisons. • C'est ce que Saint Paul a voulu exprimer 1. Cor. 1. quand il a dit, que *Jesus-Christ nous a été fait sapience*, car cette expression ne signifie pas seulement que Jesus-Christ est nôtre Docteur, qui nous enseigne la véritable sagesse ; mais elle marque qu'il est nôtre Docteur Souvérain, non un simple canal par lequel la Sapience de Dieu dérive jusques à nous ; mais une source de sapience dans laquelle nous devons puiser tout ce qui appartient à nôtre instruction, & dans laquelle tout ce que nous puisons est sapience ; C'est aussi ce qu'il a voulu dire 2. Cor. 10. *Les armes de nôtre guerre ne sont point charnelles, mais puissantes de par Dieu à la destruction des forteresses. Détruisans les conseils & toutes hautesse qui s'éléve contre la connoissance de Dieu, & amenans prisonniéres toutes pensées à l'obeïssance de Jesus-Christ.* Car il veut dire non seulement que nous sommes persuadez de la vérité des choses que Jesus-Christ nous enseigne ; mais que nos pensées sont à lui & non plus à nous, de la même maniére que les captifs sont à leur vainqueur, de sorte que nous n'avons plus droit de juger de ce que Jesus-Christ nous enseigne, car en ce cas nôtre pensée ne seroit pas sa prisonniére ; mais il faut acquiescer aveuglement à ce qu'il nous dit, par la seule force de son autorité.

II. La grandeur de cette Charge paroît en ce que l'obeïssance de foy & de conscience que nous rendons à l'autorité de Jesus-Christ est une adoration, & par conséquent elle suppose en lui une

Divinité infinie. Je dis que c'est une adoration, car quand les lumiéres de nôtre propre raison, & le droit que nous avons naturellement sur nos propres pensées, & sur nos sentimens est vaincu & englouti par la force d'une autorité, c'est une veritable adoration. En effet c'est une soûmission, & une dépendance infinie au delà de laquelle il ne s'en peut concevoir de plus grande; qu'elle plus grande soûmission, quelle plus grande dépendance peut-on s'imaginer que celle qui reconnoit une autorité maîtresse absoluë par elle-même, & en qualité d'autorité, des pensées de nôtre esprit, des jugemens de nôtre raison, & des mouvemens de nôtre cœur ? Or c'est ce que nous rendons à la Prophétie de Jesus-Christ.

III. La dignité de cette Charge *paroît aussi* en ce qu'elle est unique; une autorité partagée est toûjours diminuée par le partage, & elle ne peut jamais prétendre de droit à l'entiére possession de nos esprits & de nos cœurs, parce qu'il faut que nous gardions toûjours une partie de nôtre soûmission & de nôtre obeïssance à ces autres sujets qui partagent l'autorité. *De là* vient que l'autorité souvéraine doit naturellement résider en un seul, car quand elle réside en plusieurs, elle cesse par cela même d'être Souvéraine. Jesus-Christ donc est non seulement le souvérain Prophéte de son Eglise, mais il l'est seul, sans que ni les Anges, ni les hommes, ni aucune créature puissent être associées avec lui dans l'Empire des esprits & des consciences. J'avouë qu'il peut communiquer à quelques-uns de ses Serviteurs un rayon de son autorité; mais outre que ce rayon même d'autorité sera non des Serviteurs personnellement, mais de Jesus-Christ, outre cela dis-je il ne sera jamais souverain, parce que l'infirmité

de la personne à qui il sera communiqué lui ôtera toûjours le caractére de Souveraineté, & la communication qui en a été faite au serviteur fait qu'il est subalterne, & qu'il doit toûjours être rapporté à l'autorité du Souvérain Maître. Sur cela l'on peut voir les témoignages de l'Ecriture, car Jesus-Christ dans l'Evangile dit *qu'un seul est nôtre Docteur à savoir Christ, qu'il est la voye, la vérité & la vie, & que nul ne vient au Pere sinon par lui, qu'il n'y a point d'autre nom sous le Ciel par lequel il nous faille être sauvez*, il est dit de lui seul *écoutez-le*, lui seul est appellé *la Lumiére du Monde, la Lumiére qui illumine tout homme venant au Monde. Le Soleil de Justice qui porte santé en ses ailes*, & telles autres expressions qui marquent que nous n'avons point d'autre Souvérain Prophéte que lui. Dans l'ordre des êtres, il y a un premier être auquel tous les autres sont soûmis, & dont ils dependent; & ce premier être qui est Dieu est unique. Dans l'ordre des corps lumineux, il y en a un premier qui est le Soleil, la régle & la source de tous les autres. Dans l'ordre des hommes, il y en a aussi un qui est le premier, Adam, le chef & l'origine du genre humain. De même dans l'ordre des Prophétes appellez pour l'instruction des fidelles, il faut nécessairement qu'il y en ayt un premier & Souverain, & que celui-là soit unique. Or c'est Iesus-Christ. Il y a donc dans sa chage une infinie Majesté qui l'éleve au dessus de tous, & qui lui soûmet tout.

Cette dignité paroîtra encore plus si nous passons au second point, qui est de considerer la proportion que la Prophétie de Jesus-Christ a avec toute la gloire de sa Personne. Jesus-Christ est Dieu bénit éternellement, une Personne éternelle

& infinie. Aussi n'y avoit-il qu'une Personne infinie qui fût capable de soûtenir la grandeur de cette charge; car outre ce que nous avons dit que son autorité sur les Esprits & sur les consciences, est absoluë, sans bornes & sans mesure, & que l'acte de nôtre obéissance & de nôtre soûmission à elle est un acte d'adoration, ce qui suppose nécessairement que le sujet qui soûtient cette dignité est infiny; Outre cela, dis-je, pour être ainsi le Souverain Prophéte de l'Eglise, il faut nécessairement avoir ces qualitez. I. Il faut être le Créateur des hommes & leur Rédempteur, car comme naturellement l'éducation & l'instruction d'un enfant avec autorité, est un droit qui n'appartient qu'au Pere qui l'a mis au monde; de même l'instruction des hommes, & en particulier des misérables pécheurs ne peut de droit appartenir qu'à celui qui leur a donné l'être, & qui les a délivrez de la servitude de leur péché. Il falloit donc que Jesus-Christ fut le Créateur & le Rédempteur du Monde, pour en être le Souvérain Prophéte, & par conséquent il falloit qu'il fût Dieu. II. Pour être nôtre Soûverain Prophéte, il faut nécessairement être le Seigneur & le Maître absolu de l'homme. Des deux parties dont nous sommes composez qui sont le corps & l'ame, celle qui sert c'est le corps, celle qui gouverne c'est l'ame, & de toutes les puissances de l'ame, celle qui a le gouvernement & la direction de toutes les autres c'est l'entendement. Celui donc qui est le Maître de l'entendement, est le Maître de tout l'homme, nul par conséquent ne peut avoir un droit souverain sur nos pensées pour en faire ce que bon lui semble, qu'il n'ait un droit absolu sur nous. D'où il s'ensuit qu'il n'y a qu'un seul Dieu, une Personne éternelle & infinie qui puisse être nôtre

Sou-

Souverain Prophéte. III Pour être nôtre Souverain Prophéte, il faut avoir une connoissance absoluë de toutes choses, afin que d'un fonds infini de lumiére puissent sortir les instructions nécessaires à tout homme, en quelque circonstance de tems, de lieu, d'affaires qu'il se rencontre. Une connoissance finie & bornée ne sauroit suffire pour cela, car elle pourroit être consultée sur des choses qu'elle ne sauroit pas. Or de là il s'ensuit nécessairement que nôtre Souverain Prophéte est Dieu benit éternellement, n'y ayant que Dieu qui ait une entiére & parfaite connoissance de toutes choses. IV. Le Souverain Prophéte des hommes doit être infaillible, non seulement à l'égard de ce qu'il fait personnellement, mais aussi à l'égard des instructions qu'il donne; c'est-à-dire, qu'il doit être incapable ni de se tromper soy-même, ni de vouloir tromper les autres. Or il n'y a que Dieu seul qui ait ce privilége d'infaillibilité, tant dans un sens actif, que dans un sens passif. Tout ce qu'il y a & tout ce qu'il y peut avoir d'infaillibilité dans les créatures, reside plus, à proprement parler, dans le Saint Esprit qui dirige les créatures que dans les créatures mêmes. Jesus-Christ donc nôtre Souverain Prophéte est Dieu sur toutes choses. V. Un Souverain Prophéte doit avoir une bonté infinie, qui lui donne la volonté d'instruire les hommes sur toutes les choses qui leur sont nécessaires, & même sur toutes celles dont la connoissance leur est utile sans leur en rien cacher, ni par envie ni par caprice, ni par quelque interêt de mauvaise politique. Or quelque rayon de bonté que nous trouvions dans les créatures à nôtre égard, il n'y en a pourtant pas une en qui nous puissions prendre une entiére & absoluë confiance. Il n'y a que Dieu seul qui ayt

pour nous un amour ineffable, une bonté toûjours uniforme, sans envie & sans inégalité. Il n'y avoit donc qu'une Personne Divine qui peût être nôtre Souverain Prophéte. VI. Un Souverain Prophéte ayant une autorité souveraine sur la conscience, la raison formelle du péché, entant que péché, consiste à resister à ses lumiéres; car le péché n'est autre chose que la violation du devoir ou de l'obligation de la conscience. Il n'y peut pourtant avoir formellement de péché que dans la rebellion à une autorité Divine, il faut donc nécessairement que le Souvérain Prophéte soit Dieu. VII. Enfin le Souvérain Prophéte doit être le souvérain Juge, & la Loy selon laquelle se doit faire le jugement ne peut être que sa Parole; Il faut donc nécessairement qu'il soit Dieu, car il n'y peut avoir d'autre Juge Souverain de tous les hommes que celui qui tient la vie & la mort en ses mains; & par conséquent que celui qui est vray Dieu sur toutes choses. De là il paroît clairement qu'il y a une exacte proportion entre la grandeur & la dignité de cette charge, & la gloire personnelle de Jesus-Christ, de sorte qu'a cet égard nous pouvons dire ce que Saint Paul a dit en général de sa charge de Médiateur, *qu'il a été établi comme fils, & non comme serviteur sur la maison de Dieu.* Aussi Jesus-Christ lui-même dans une de ses paraboles, pour distinguer le Souvérain Prophéte, c'est-à-dire, le Messie d'avec les autres Prophétes qui l'avoient précedé, appelle les derniers *les Serviteurs* que le Maître de la vigne envoyoit pour recüeillir le fruit de sa vigne, mais il appelle le Messie *le fils & l'héritier. A la fin*, dit-il, *il y envoya son fils, & quand les vignerons l'eurent veu, ils dirent voicy l'héritier, venez, tuons le, & l'héritage sera vôtre.*

Quant

Quant au troisiéme point, la nécessité où nous étions d'avoir un tel Souvérain Prophéte que le Fils de Dieu, paroît I. en ce qu'il n'y a pas de plus misérable condition où l'homme puisse tomber que celle d'être le Maître de ses propres pensées, à cause dequoy l'Ecriture nous appelle *des brebis errantes & dispersées*, lors que nous n'avons point de Pasteur. *Iesus-Christ*, dit l'Evangile, *avoit compassion des Iuifs, de ce qu'ils étoient comme des brebis errantes qui n'avoient point de Pasteur*, & ailleurs il est dit, *Ie fraperay le Pasteur & les brebis seront dispersées*. Dés que nous n'avons plus de guide, nous ne savons où aller, tous nos pas sont des égaremens. Nôtre vie est une espece de navigation qui doit être regie par la boussole; C'est comme le voyage des Mages qui étoient conduits par l'étoile Céleste. Dieu a fait en nous une admirable subalternation, le corps reçoit ses mouvemens par la partie inférieure de l'ame, & s'il en étoit abandonné, ce ne seroit qu'une misérable masse de chair; la partie inférieure de l'ame doit être regie par la volonté & par les décrets du cœur, & lors qu'elle n'en est plus gouvernée, ce n'est plus qu'un désordre & un tumulte effroyable. Les décrets du cœur doivent être regis par les lumiéres de l'entendement, & si ces lumiéres manquent au cœur, ses pas & ses demarches ne peuvent être qu'aveugles & téméraires. Mais par qui sera regy l'entendement même, s'il ne l'est par les Lumiéres d'enhaut? il ne peut être que misérable, exposé à mille erreurs & à mille faux jugemens. Il falloit donc que Dieu nous donnât un Souvérain Prophéte. II. Cette nécessité paroît si vous jettez les yeux sur toutes les créatures qui peuvent se mêler d'instruire l'homme, de le guider & de régir les actes de son enten-

[illegible]

[illegible] Jesus-Christ [illegible] Nouveau Testament [illegible] les trois [illegible] En effet [illegible] Jesus-Christ [illegible], [illegible] hommes, [illegible] & le Roy de [illegible] qu'il eta[illegible] encore en re[illegible] nous pouvons appel[illegible] en cha[illegible] & qui l'a mis dans [illegible] solemnelle[illegible] la charge de Sacrificateur la [illegible] jardin de Gethsémané,

mané, lors qu'aprés avoir institué la Sainte Céne, il fit à ses Disciples cet excellent discours qui se trouve Jean 13. & 14. & 15. & 16. Lequel il finit par cet admirable qui se trouve au dixseptiéme Chap. Il a été solemnellement inauguré en la charge de Roy, par sa glorieuse ascension au Ciel. Et quant à sa charge de Prophéte, il y fut comme solemnellement inauguré par son Bâtême, & par la victoire qu'il obtint contre les tentations du Démon au désert. Sur-quoi il faut remarquer en passant deux choses, l'une qu'avant que d'être ainsi solemnellement inauguré dans chacune de ses charges, il n'a pas laissé d'en faire quelques fonctions, qui doivent être regardées, ou comme des préludes, ou comme des dispositions au plein exercice des charges. C'est ainsi qu'il faut regarder toutes les souffrances de sa vie, savoir comme des dispositions & des Préludes des souffrances de sa mort, ses miracles qui furent des actes de puissance infinie, & sa transfignration sur la montagne furent aussi des dispositions & des Préludes de sa Royauté. Et ce qu'il enseigna au Temple & disputa avec les Docteurs dés l'âge de douze ans, ce fut de même comme un Prélude de sa Prophétie. La seconde chose qu'il faut remarquer & qui est assez considérable est, que dés le moment que la Providence Divine voulût que Jesus-Christ commençat sa prédication, & qu'il entrât en l'exercice de Prophéte, elle fit cesser le ministére de Jean Bâtiste son précurseur : car Jean Bâtiste fut précisement mis en prison presque immédiatement aprés le Bâtême de Jesus-Christ, comme il paroît par l'Histoire de l'Evangile ; Et il étoit bien convenable que la voix du précurseur, qui n'étoit envoyé que pour préparer les voyes du Seigneur, cessât, dès que le Seigneur

gneur parut luy-même, & fut en état de parler. Quoy qu'il en soit ce fut au Bâtéme de Iesus-Christ que Dieu lui rendit ce témoignage céleste, *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, auquel j'ay pris mon bonplaisir écoutez-le*, & ces termes, *écoutez-le*, répondent à ceux de l'Oracle du Deut. 18. *L'Eternel ton Dieu te suscitera un Prophéte comme moi d'entre tes freres, vous l'écouterez.*

L'Installation de Iesus-Christ en la Charge de Prophéte a été suivie de son exercice. Mais, direz-vous, qu'elles graces a reçuës Iesus-Christ pour cela? Ie répons qu'à l'égard de sa Divinité elle est elle-même un fonds infini de graces qui ne reçoit, ni d'augmentation, ni de diminution; mais quant à sa nature humaine en laquelle aussi bien qu'en la Divine il a exercé cette Charge, il ne faut pas douter qu'elle n'ait reçû une tres-abondante mesure de graces. Mais, direz-vous, a-t-il reçû cette mesure abondante dès le moment de son Incarnation, ou si ç'a été au jour de son Inauguration? Ie répons, que pour ce qui regarde les graces de la Sanctification, qui sont la vraye forme d'une parfaite Iustice, & le corps des Vertus morales, Iesus-Christ les a reçuës au moment de son Incarnation, & c'est principalement pour cela qu'il a été conçû du Saint Esprit. Mais quant aux graces particuliéres qui regardoient l'exercice de sa Charge de Prophéte, il ne faut pas douter qu'elles ne se soyent augmentées en lui, à mesure qu'il avançoit en âge, puisque Saint Luc dit formellement, que *le petit enfant croissoit & se fortifioit en esprit.* Luc 2. 40. & au verset 52. *qu'il s'avançoit en Sapience & stature, & en grace envers Dieu & les hommes.* Il ne faut pas même douter que ce qui est dit qui arriva à son Batême, savoir que *le Saint Esprit descendit sur lui en forme d'une*

d'une colombe, ne soit ainsi rapporté pour nous apprendre qu'en ce moment de son Inauguration solemnelle, il reçut cette plénitude de graces célestes, qu'il déploya ensuite dans l'exercice de sa Charge.

L'Inauguration de Jesus-Christ, & cette effusion de graces qui l'accompagna sont appellées dans l'Ecriture Sainte du terme *d'Onction*, selon ce qui est dit, Es. 61. *L'Esprit du Seigneur Eternel est sur moi, & l'Eternel m'a oint pour Evangéliser aux débonnaires, &c.* Car cette onction signifie deux choses, l'une rélative & l'autre positive. La rélative est la consécration de Jesus-Christ en la charge d'où dépend le droit qu'il a eu de l'exercer. Et la positive est une réelle communication qui lui a été faite des graces nécessaires pour cet exercice.

Mais direz-vous encore, en quoy consiste l'exercice de cette Charge de Souvérain Prophéte, & quels en sont les actes? Je répons que les actes en sont doubles, les uns personnels & immédiats que Jesus-Christ a faits par soy-même, les autres médiats qu'il a faits par le ministére d'autres personnes. Quant aux personnels & immédiats, Jesus-Christ les a faits pendant sa demeure sur la Terre. Ils ont été restreints, comme on l'a déja remarqué aux seuls Israëlites. *Je ne suis*, disoit-il, *envoyé que vers les brebis peries de la Maison d'Israël.* Et Saint Paul ayant égard à cela, dit *qu'il a été ministre de la Circoncision.* Or ces actes ont consisté en ceci. I. Qu'il a préché par soy-même les principaux mystéres de son Evangile. II. Qu'il a délivré la Loy de plusieurs sens faux & mauvais qu'on lui donnoit, & de plusieurs vaines traditions qu'on y avoit ajoûtées. III. Qu'il a redargué & censuré les Pharisiens, les Scribes, les Sacrifi-

crificateurs, & le Peuple même sur plusieurs chefs, & a tâché de les ramener à la vraye forme de la sainteté. IV. Qu'il a confirmé sa prédication par des miracles; car quoy que les miracles considérez entant que ce sont des actes de puissance infinie, se rapportent à la Charge de Roy, si est-ce qu'entant qu'ils sont confirmatifs de la doctrine & de la vocation de Jesus-Christ, ils se doivent rapporter aussi à la Charge de Prophéte. V. Il y faut rapporter encore le soin qu'il a pris de commencer à assembler une Eglise; car c'est ce qu'il a fait en assemblant auprés de lui ses Disciples. C'est pourquoy Jesus-Christ personnellement doit être regardé comme le premier convocateur de l'Eglise Chrétienne, comme celui qui a posé les premiéres pierres du bâtiment sur lesquelles ensuite les autres ont été posées. Et c'est en ce sens qu'on peut entendre ces paroles, *Tu és Pierre & sur cette pierre je bâtiray mon Eglise:* car là il semble qu'il ne s'agit pas de Saint Pierre en qualité de Ministre ou d'Apôtre, mais seulement de lui en qualité de fidéle, selon qu'il s'étoit lui-même déclaré tel par la belle confession qu'il avoit faite, *Tu és le Christ le Fils du Dieu vivant.* Sur quoy le Sauveur lui dit, *Et moi je te dis que tu és Pierre, & sur cette pierre je bâtiray mon Eglise.* Comme s'il eût dit, je te dis que tu és une des premiéres pierres du bâtiment de mon Eglise. Mais que tu ne seras pas la seule; car à cette premiére pierre j'en ajoûteray plusieurs autres, jusqu'à-ce que mon édifice soit achevé. VI. Les Disciples de Iesus-Christ ayant deux qualitez, l'une de fidéles, & l'autre de Disciples, déja destinez pour l'Apostolat, Iesus-Christ a fait envers eux deux sortes d'actes. Le premier est celui que nous venons de remarquer, qui est, qu'il les a convoquez & assem-

ſemblez en ſocieté de foy & de charité Chrêtienne. Le ſecond, qu'il les a inſtruits & préparez pour en faire un jour les Herauts de ſon Evangile. Et c'eſt cet acte que nous contons ici pour le ſixiéme, dans lequel l'Hiſtoire de l'Evangile nous fait conſidérer mille marques de l'amour, de la tendreſſe, du ſupport & de la condeſcendance du Sauveur envers eux. Il les choiſit d'entre tous les hommes, il les tint auprés de ſa Perſonne pendant tout le cours de ſon Miniſtére, il begaya avec eux, il leur donna du lait à boire, il eut en mille occaſions un ſupport extréme pour leur foibleſſe, il les inſtruiſit, il les conſola, il les protégea, il les garantit des perſécutions du Monde; en un mot il eut pour eux tous les ſoins & toute la tendreſſe qu'une bonne mere a pour ſes petits enfans, dont elle ſoûtient les cris & eſſuye les larmes, les nourriſſant au reſte, & les élevant avec un attachement continuel. VII. Il faut encore rapporter aux actes perſonnels & immédiats de la Prophétie de Ieſus-Chriſt, l'inſtitution qu'il fit des deux Sacremens de l'Egliſe, ſavoir du Bâtême & de la Sainte Cene; car les Sacremens ne ſont pas un acte de Ieſus-Chriſt Roy, ni de Ieſus-Chriſt Sacrificateur, comme il faudroit qu'ils fuſſent, ſi l'opinion de l'Egliſe Romaine avoit lieu, puiſque tous les miracles de la Tranſubſtantiation ſeroient des actes de Royauté, & que l'oblation de ſon Corps en ſeroit un de ſon Sacerdoce; mais ce ſont uniquement des actes de Prophéte, puiſque comme l'a fort bien remarqué autre-fois Saint Auguſtin, *les Sacremens ne ſont qu'une parole viſible, qui nous enſeignent par les yeux les mêmes choſes que la prédication nous enſeigne par les oreilles.* VIII. Il y faut encore rapporter la miſſion que Ieſus-Chriſt fit de ſes Apôtres, & en leur

leur personne de tous les Pasteurs qui ont été & qui seront légitimement appellez jusqu'à la fin des siécles. Or cette mission qui ne fut proprement faite qu'aprés la Résurrection du Seigneur avoit son prélude dans la mission qu'il fit des septante Disciples qu'il envoya prêcher par la Judée & la Galilée, pendant qu'il étoit encore sur la terre, selon que nous en avons l'histoire dans l'Evangile. IX. On peut ici demander si l'envoy du Saint Esprit tant sur les Apôtres & leurs successeurs, c'est-à-dire les Pasteurs ordinaires, que sur les simples fidéles ne peut pas être rapporté à la Prophétie de Iesus-Christ. A quoy je répons, qu'il le peut sans doute; car cet envoy du Saint Esprit, entant que c'est un fruit du mérite de Iesus-Christ, appartient à la verité à son Sacerdoce, entant que c'est une gloire souveraine, & une force déployée pour la conqueste du Monde, elle appartient à sa Royauté; Mais entant que c'est un enseignement intérieur, & une lumiére répanduë dans l'Eglise, elle appartient à sa Prophétie, & doit être mise entre les actes immédiats & personnels de Iesus-Christ.

Les actes médiats que Iesus-Christ exerce, non par soy-même, mais par autrui, sont tous ceux qu'il a faits I. par le ministére de ses Apôtres, comme sont la prédication de l'Evangile par tout le Monde, la conversion des peuples, la destruction de l'Empire des idoles, l'établissement de la Religion & de l'Eglise Chrêtienne, la composition du corps du Nouveau Testament pour la perfection du Canon, car en tout cela les Apôtres ne doivent être considerez que comme des instrumens entre les mains de JesusChrist, & c'est à lui que doit être rapportée uniquement toute la gloire de ces grandes actions. II. Tous les actes legitimes

timens qu'il a faits, qu'il fait encore, & qu'il fera jusqu'à la consommation du Monde, par le moyen de ses Ministres ordinaires; Car nous ne sommes nous que les organes par lesquels Jesus-Christ parle & agit, nous sommes sa voix qui appelle & qui instruit les hommes, & sa main qui les tire, sans que nous y ayons d'autre part que l'honneur qu'il nous fait de se servir de nôtre ministére, & la foiblesse par laquelle nous diminuons, & abbaissons la force & l'autorité de sa Parole. Or sur cela il faut remarquer que Jesus-Christ en qualité de Sacrificateur dans les Actes faits envers son Pere, soit en satisfaisant, soit en méritant, soit en intercédant; n'employe jamais ni de Ministres, ni d'instrumens, ni de cause séconde, il agit toûjours immédiatement par luy-même, il ne peut employer d'instrumens: mais en qualité de Roy & de Prophéte il en peut employer, & en employe en effet. Pourquoy cela? La raison de cette différence, est que les Actes de son Sacerdoce se faisant envers Dieu, doivent nécessairement être parfaits pour être acceptez, & par conséquent, il ne les peut faire par le ministére d'aucune créature, parce que la foiblesse & l'imperfection de la créature corromproit l'Acte, & le rendroit incapable d'être accepté. Mais il en est autrement des Actes de Jesus-Christ Roy & Prophéte, comme ils sont faits envers la créature, il n'est pas nécessaire pour avoir leur effet, qu'ils ayent une entiére perfection; ils est même quelques-fois nécessaire qu'ils soient affoiblis & diminuez par la foiblesse de l'instrument, afin qu'ils ayent plus de proportion avec le sujet qui les reçoit: & c'est pour cela que Jesus-Christ y employe le Ministére des causes sécondes

Venons maintenant au cinquiéme point, qui est la comparaison de la Prophétie de Jesus-Christ avec

avec celle des Anciens Prophétes. Sur quoy nous avons ces remarques à faire. I. Tous les Anciens Prophétes ont été des Types & des figures de la Prophétie de Jesus-Christ, & Jesus-Christ a été le véritable Original, dont les autres n'ont été que des copies imparfaites. Moyse luy même & tous ceux qui l'ont suivy, doivent être mis dans ce nombre, car ils n'ont tous été que des crayons & de foibles ombres au prix de nôtre Rédempteur. II. Cette premiére différence en fait naître une autre, qui est que ces Anciens ont tous reçu une fort petite mesure de graces & des lumiéres d'enhaut, en comparaison de cette plénitude qui se trouve en Jesus-Christ. III. Leur autorité n'a jamais été souveraine dans l'Eglise, & les fidéles ont eu toûjours droit de juger de leur doctrine & des choses qu'ils enseignoient; mais celle de Jesus-Christ est souveraine & infinie, qui captive les pensées, comme nous l'avons dit. IV. La maniére dont le Saint Esprit agissoit dans les Prophétes étoit présque toûjours d'une maniére extatique & violente. L'Esprit les saisissoit à des momens impréveus, & il les saisissoit avec impétuosité, les élevant au dessus de la condition ordinaire de la nature. Il en étoit autrement de Jesus-Christ: comme le fonds des graces célestes résidoit en lui, il étoit le Maître de ses Actes, & l'Esprit qui l'animoit agissoit en lui d'une maniére tranquille & naturelle. V. L'Esprit qui animoit les Prophétes n'étoit pas à eux; c'étoit une grace étrangére, une lumiéré communiquée qui leur venoit d'ailleurs. L'Esprit qui habitoit en Jesus-Christ étoit à lui, son propre bien, son propre fonds, qu'il tenoit à la vérité de son Pere par la génération éternelle, mais qui ne laissoit pourtant pas d'être à lui personnellement. VI. Les Anciens Prophétes

plûtôt eû tous été les Précurseurs de Jesus-Christ. Car quoy que ce titre ait été donné en particulier à Jean Baptiste, il est pourtant vray qu'il appartient à tous les Prophétes, car ils lui ont tous préparé les chemins, & ils n'ont été envoyez que pour cela. Mais Jesus-Christ n'a été le Précurseur de personne, il est fin à soy-même. VII. De là il paroît, que tous les Anciens Prophétes n'ont été que des Ministres de Jesus-Christ, & que ces petites goutes d'Onction qu'ils ont eües sont découlées de Jesus-Christ, ils les ont reçuës de sa communication; Et comme les ruisseaux & les fleuves qui procedent de la Mer, rétournent tous & vont enfin aboutir à la Mer, de même Jesus-Christ a été & l'origne & le centre de tous les Prophétes, ils ont tous procedé de luy, & ils ont tous abouty en lui. VIII. Il y a autant de différence entre les Anciens Prophétes & Jesus-Christ, qu'il y en a entre le Maître & les serviteurs, entre le Créateur & les créatures, entre une Personne infinie & des hommes infirmes.

Quant à la derniére comparaison qui est entre Jesus-Christ & les Apôtres, les Evangélistes & les Pasteurs ordinaires, elle se peut facilement recueillir de ce que nous avons dit. Car I. quelque infaillibilité que les Apôtres eussent, elle résidoit, non, à proprement parler, dans leurs personnes, mais dans l'Esprit qui les conduisoit, & comme l'Esprit qui les conduisoit n'étoit pas à eux, l'infaillibilité ne l'étoit pas aussi; ils étoient infaillibles, mais d'une infaillibilité étrangére: comme un pétit enfant à qui son Maître tient & guide la main, est infaillible dans les caractéres qu'il forme, mais c'est de l'infaillibilité de son Maître. Il en est tout autrement de Jesus-Christ, car son infaillibilité lui est personnelle.

 II.

II. Je dis la même chose de l'autorité des Apôtres, elle n'étoit pas en leurs personnes, car est-ce que nous croyons ce que Saint Paul dit, parce que c'est Saint Paul qui l'a dit ? Non sans doute, elle étoit donc dans la divinité de leur Parole. Ainsi il est vray de dire, non que ce que ce Saint Paul a dit, est Divin & objet de foy, parce qu'il l'à dit, mais que ce qu'il a dit, est un objet de foy, parce qu'il est Divin; en un mot, les fondemens de l'autorité d'un Apôtre sont, non dans sa personne, mais dans les caractéres de Divinité qui reluisent en sa Parole. III. Les Apôtres quelque abondance de grace qu'ils ayent euë, ont été fort au dessous de la plénitude qui en est en Iesus-Christ. IV. Ils ont été des Serviteurs & des Ministres, & Iésus-Christ a été leur Souvérain Maître. Et quant à ce qui regarde les autres Pasteurs, ils ne sont rien, à propprement parler, auprés de Iesus-Christ, puisque même la mesure des graces qu'ils ont reçuës, est fort au dessous de celle qui avoit été communiquée aux Apôtres & aux Evangélistes. Cependant nous pouvons dire, tant des Apôtres que des autres Pasteurs qui s'acquittent dignement de leurs Charges, que ce sont comme autant de Parélies que ce grand Soleil de Justice forme sur la nuée, c'est-à-dire, sur les infirmitez de la chair & du sang. Nous sommes comme des réflexions de sa lumiére, des rayons arrétez, & en quelque maniére fixez dans une matiére foible & opaque de sa nature.

Fin du second Tome.

TABLE.

TABLE DES CHAPITRES & des Sections du Traité de Jesus-Christ.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

Des Dispositions ou préparations qui ont précedé la venuë de Jesus-Christ au Monde.

Ch.

Sect.

LIVRE TROISIEME.

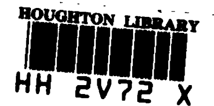
De la Personne & des Natures de Jesus-Christ.

LIVRE

LIVRE QUATRIE'ME.

Des Offices ou des Charges de Jesus-Christ.

Fin de la Table.


HOUGHTON LIBRARY
HH 2V72 X